JOURNAL DE HENRI 3. ROY DE FRANCE & DE POLOGNE: OU MEMOIRES...

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
201
31 B
22

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

XVIII. A. 40.
B.6.

Digitized by Google

JOURNAL
DE
HENRI III.
Roy de France & de Pologne :
OU
MEMOIRES
POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE DE FRANCE,

Par M. PIERRE DE L'ESTOILE.

NOUVELLE EDITION:

Accompagnée de Remarques Hiſtoriques, & des Pieces manuſcrites les plus curieuſes de ce Regne.

TOME V.

A LA HAYE,
Et ſe trouve
A PARIS,
Chez la Veuve de PIERRE GANDOUIN,
Quai des Auguſtins, à la Belle Image.

M. DCC. XLIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE
DES CHAPITRES
DU TOME CINQUIE'ME.

EPITRE à Monſeigneur le Réverendiſſime Evêque d'Evreux, Page 3
Remarques *ſur l'Epitre à M. l'Evêque d'Evreux,* 8
PREFACE de M. le Duchat ſur la Confeſſion du Sieur de Sancy, 37
Remarques *de M. Godefroy ſur la Préface de M. le Duchat,* 43
CONFESSION CATHOLIQUE du Sieur de Sancy, 47

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER. De l'Autorité de l'Egliſe, & de ſon Chef, 47
Remarques *ſur le Chapitre I.* 52

Digitized by Google

CHAPITRE II. Des Traditions, 63
Remarques *sur le Chapitre II.* 77
CHAPITRE III. De l'interceſſion des Saints & des Saintes, 120
Remarques *sur le Chapitre III.* 123
CHAPITRE IV. Du Purgatoire, 142
Remarques *sur le Chapitre IV.* 147
CHAPITRE V. De la Juſtification par les œuvres, & les œuvres méritoires, 163
Remarques *sur le Chapitre V.* 173
CHAPITRE VI. Des Miracles & Voyages, 191
Remarques *sur le Chapitre VI.* 200
CHAPITRE VII. Des Reliques & Dévotions du feu Roy, 218
Remarques *sur le Chapitre VII.* 228
CHAPITRE VIII. Des vœux, 252
Remarques *sur le Chapitre VIII.* 262
CHAPITRE IX. Des diverſes manieres de pêcher les hommes, 281
Remarques *sur le Chapitre IX.* 284
CHAPITRE X. De la Tranſubſtantiation, 301
Remarques *sur le Chapitre X.* 305

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER, Dialogue de Mathurine & du jeune du Perron, 333
Remarques *ſur le Chapitre I.* 345
CHAPITRE II. De la réunion de la Religion, 379
Remarques *ſur le Chapitre II.* 386
CHAPITRE III. Des cauſes qui me pouſſerent à ma deuxiéme réformation, qui fut ma troiſiéme Converſion, 400
Remarques *ſur le Chapitre III.* 403
CHAPITRE IV. Apologétique pour ma longue demeure entre les Hérétiques, 407
Remarques *ſur le Chapitre IV.* 412
CHAPITRE V. Des miſeres des Huguenots, 426
Remarques *ſur le Chapitre V.* 431
CHAPITRE VI. Examen de quelques Livres de ce tems, 434
Remarques *ſur le Chapitre VI.* 442
CHAPITRE VII. De l'impudence des Huguenots, 477

Remarques

Digitized by Google

Remarques *ſur le Chapitre VIII.* 483.
CHAPITRE VIII. Des Martyrs à la Romaine, 515
Remarques *ſur le Chapitre VIII.* 530
CHAPITRE IX. Corollaire, 586
Remarques *ſur le Chapitre IX.* 594
Syllogiſme expoſitoire de la Controverſe de l'Egliſe, 604
Sonnet du Chien du Roy, promis au Livre I. Chapitre V. 605
Apotheoſe du Cardinal Saint Charles Borromée, 606

Fin de la Table des Chapitres.

LA PRE'FACE de ce Cinquiéme Volume ſe trouve dans le Quatriéme, de la Préface duquel elle fait partie.

MEMOIRES

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE DE FRANCE,
OU
JOURNAL
DE
HENRI III.
Roy de France & de Pologne.

TOME V.

CONTENANT
LA CONFESSION DE SANCY.

Digitized by Google

Digitized by Google

A

MONSEIGNEUR LE REVERENDISSIME EVÊQUE D'EVREUX.

MONSEIGNEUR,

AYANT déliberé de mettre en lumiere ma Confeſſion (œuvre que je puis vanter n'être pas *publici ſaporis*) je n'ai pas voulu faire comme ces ignorans, leſquels ayans quelque œuvre douteux à mettre au vent, cherchent pour la défenſe de leurs Ecrits, les uns le Roy, qui a tant d'autres choſes à défendre; les autres quelque Prince; comme un des Traducteurs du *Taſſe*, qui a choiſi pour ſon Apologue le Prince de *Conty*. Les autres y employent des Gouverneurs, *plus ſoigneux de*

Digitized by Google

reſcriptions que de rimes : ou les Financiers, occupés à l'exercice de leur fidélité. Enfin la folie des Dédications eſt venuë juſques au Capitaine *d'Argoulets* & coupejarets. Le ſecours de telles gens ſert auſſi peu à la défenſe de ces mauvais petits Livres, que ſi on peignoit des baſtions aux coins de chaque page, ou ſi l'on faiſoit la couverture à l'épreuve du piſtolet. Ces précautions ne défendent pas une mauvaiſe cauſe des cenſures. Mais c'eſt en votre ſein, capable de toutes choſes, Monſieur mon Confeſſeur, que j'ai voulu jetter ce petit avorton, vous ayant ouy (par maniere de paſſetems) défendre l'Alcoran de *Mahomet*, & le Talmud des *Juifs*, avec telle dexterité, que les eſprits des Auditeurs furent mi-partis, voulans, ſans le long voyage qui les fâchoit, ou la pauvreté qui les étonnoit, les uns coeffer un turban, les autres un bonnet orangé. Il me ſouvient auſſi, que le Roy vous ayant un jour commandé de prouver par diſcours la Divinité, vous *raviſſiez les Dames en admiration*, & vous offrîtes quant & quant à la preuve de l'antipatique ; ce qui eût été plaiſant : mais *le Roy vous fit taire.* Nous vous ouîmes une autrefois, avec étonnement, faire une Homelie à la louange de l'Amour ſacré (1) & philoſophique.

(1) Nous ne voyons pas que M. du *Perron* ait donné dans cet excès. Il vivoit en un tems où la galanterie étoit fort à la mode, & peut-être y a-t-il donné comme les autres ; & ſurtout comme *Deſportes*, Abbé de Tiron, ſon Protecteur & ſon ami ; mais ce fut avant que d'entrer dans l'Egliſe, & c'eſt ainſi qu'il le faut entendre. On ſçait d'ailleurs que l'amour ſacré a été loué par l'Evêque Italien Jean de la *Caſa*,

phique. A la Cataſtrophe, vous chûtes ſur les regrets de *Hyacinthe Catamite*, l'un de vos *Mecenas*. La *France* a ouy réſonner par vos vers, chantés à la Muſique de Sainte *Cecile* (2), les Antiphones de *Quelus* & ſes Compagnons. Et depuis, c'eſt vous, qui, par votre éloquence, ramenez à la grande & ſpacieuſe voye tant de gens de bonne maiſon; le zele deſquels, & leur conſervation, ayant touché les ames en perplexité, vous a rendu force diſciples, & acquis le nom de grand Convertiſſeur. Pour ces raiſons je vous ai dédié mon Livre, ſoit qu'ayant réſolu de quitter cette voye épineuſe, je fis élection de vous pour le Sacrement de converſion. Je dis Sacrement, parce que vous m'avez promis de le faire compter doreſnavant pour le huitiéme, & de le faire mettre au devant de la Confirmation. Les ſignes ſeront une charge de Livres; la choſe ſignifiée, l'eſperance de parvenir. De toutes ces choſes je veux faire une ample & publique déclaration: de quoi je faiſois une grande difficulté, n'appar-

Caſa, dans ſon *Capitolo del forno*, imprimé dans les *Opere Burleſche di Berni*, *in*-8. à Florence, en 1548, qui eſt la meilleure Edition; *in*-8. dans la même Ville en 1552; à Veniſe en 1564; & enfin à Londres, par les ſoins de *Paolo Rolli*, en 1721 & 1724, avec quelques Notes. Mais on s'eſt bien gardé de mettre cette Piece dans les deux Editions des Œuvres de la *Caſa*, *in*-4. à Florence, en 1707; & à Veniſe en 1728.

(2) La Sainte Cecile eſt la Fête des Muſiciens, elle arrive au mois de Novembre; & les Muſiciens ſe font toujours honneur, d'y faire chanter ce qu'ils ont fait de plus beau. Mais la Fête ſe donnant à préſent dans l'Egliſe, on ne peut y chanter aucune Piece profane; tout roule ſur la Religion.

n'appartenant qu'à perſonnes publiques de mettre en avant des Ecrits manifeſtes ; mais feu M. de *Sponde* m'a appris à vaincre cette difficulté, encore qu'il n'eût rien de public que ſa femme. Or, pource que *ſes derniers Ecrits* ont ſervi de prétexte à la converſion de force honnêtes gens, & ont donné quelque couverture à la mienne, je reproche, comme en paſſant, à ceux qui lui avoient fait de *ſi hautes promeſſes*, qu'ils devoient pour le moins retenir ce ſaint Perſonnage par une honnête priſon en l'Abbaye de Saint *Mathurin*, comme autrefois *Poſtel*, & maintenant *Cahier*, doctes & fols ; ou plûtôt au Fort l'Evêque, comme *Maître Pierre*, que de le laiſſer, ayant encore l'eſprit troublé, aller par dépit machiner la priſe de *Bayonne*, & faire rompre ſur la rouë ſes Compagnons. Encore le mal étant fait, y avoit-il bien moyen de payer la groſſeſſe de la fille de M. de *Guerres*, ſon hôte, ſans le laiſſer courir à la cruelle réſolution qu'il lui fallut prendre de l'épouſer, avec diſpenſe de Sa Sainteté, & un Decret du Conſeil de Conſcience, que Pere *Alexandre* eut favorablement dépêché, il (3) pourroit commodément empoiſonner ſa femme, pour ſa Catholique luxure exercée en *Brouage*. Mais encore, pourquoi ne punit-on pas la Boiteuſe, *Rollette*

(3) On ſent bien que ce ſont ici des alluſions à des faits particuliers & perſonnels, connus ou ſoupçonnés dans le tems qu'ils ſont arrivés ; mais que l'Hiſtoire a eu raiſon de laiſſer dans l'obſcurité, comme peu intéreſſans, dès que les objets ne ſont plus préſens. Tel eſt le ſort des Satyres perſonnelles, d'être fort obſcures, quand le temps en eſt paſſé.

de

de la *Rochelle*, qui fit deux grandes méchancetés : l'une, de s'offrir au pauvre de *Sponde*, pour empoiſonner ſa Maîtreſſe, de laquelle elle lui conta les péchés les plus découverts, ſuivant la conſpiration faite par eux deux dès *Brouage ;* & l'autre malice fut de *changer de potage*, & lui donner le contre-tems de poiſon ? Je dis ces choſes en paſſant, contre l'opinion des Huguenots, qui le croyent avoir été empoiſonné par M. *Raymond*, pour avoir été reconnu en ce nouveau converti quelque trouble de conſcience, & ſa volonté d'aller faire ſa repentance à la *Rochelle.* Voilà pour l'apologie de ſa mort, & de la hardieſſe que je prends, en faiſant ma déclaration publique, laquelle je ſuis prêt de ſigner de mon ſang, à mes premieres hemorroïdes. Vous proteſtant, Monſieur mon Confeſſeur, que je tiens vos conſeils δυνάμενα σοφίσαι εἰς σωτηρίαν. Ce que je n'interprete pas comme *ce pauvre Miniſtre de Montauban ;* mais je l'entends ſelon votre Diſpute de *Mantes*, & le beau Livre que vous avez fait imprimer, qui porte pour titre, *De l'Inſuffiſance des Ecritures.* Je l'entends donc comme vous dites d'elles, que vos conſeils ſont ſuffiſans pour me faire devenir ſage, non pas entierement à ſalut ; mais pour me faire parvenir à ce que je deſire. Je les ſuivrai donc *objectivè* & *ſubjectivè*, comme fit *Morlas*, *juſques à une heure devant la mort.*

REMARQUES SUR L'EPITRE A L'EVEQUE D'EVREUX.

L'Evêque d'Evreux.] Il s'appelloit *Jacques Davy :* M. *d'Aubigné* dit qu'il étoit fils d'un Miniſtre & Médecin *Normand*, lequel s'étant habitué à *Genéve* dans la ruë *du Perron*, prit le nom de cette ruë (1) : l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. de *Beze* parle d'un *du Perron* qui étoit l'un des quatre Miniſtres de *Roüen* lors du Siege de cette Ville en 1562 (2). Ne ſeroit-ce pas peut-être là le pere de l'Evêque *d'Evreux ?* Ce qui eſt certain, c'eſt que le Pere de ce Prélat ſe nommoit *Julien du Perron*, qu'il profeſſa la Médecine & les belles Lettres à *Genéve* (3), qu'il fut Miniſtre dans la Baſſe-*Normandie*, & que ſon fils fut élevé chez lui dans la Religion Réformée, juſqu'à l'âge de vingt-cinq ans (4), auquel tems s'étant fait Catholique,

(1) D'Aubigné, Tom. 3, Livre 3, Chap. 24.

(2) Tome 2, Livre 8, pag. 657 de l'Edition *in*-8 de 1580.

(3) *Anti-Cavalier Genevois*, pag. 43, où cela eſt extrait des Regiſtres de l'Académie.

(4) *Evang. de Rome, &c.* par J. L. de Beaulieu, Edition de 1600, dans la Préface.

Catholique, il s'introduisit à la Cour du Roy *Henry III*, par les recommandations du Poëte *des-Portes*, qui, lui ayant trouvé l'esprit agréable, le mit en réputation à cause du talent que ce jeune homme avoit pour divertir & pour faire des vers (5). *Henry IV.* l'ayant nommé à l'Evêché *d'Evreux* dès l'an 1592, le fit partir trois ans après pour *Rome* (6), où, dans la Négociation qui se fit pour l'absolution (7) du Roy son Maître, cet homme ayant sacrifié à son ambition la Dignité de ce Grand Prince & l'honneur de la *France*, *Clement VIII.* le sacra Evêque d'*Evreux* par reconnoissance, & le fit

Préface, & sur la fin du Volume, pag. 301.

(5) De Thou, Tom. 5, Liv. 101, pag. 64 B.

(6) En Juillet 1595, Cayet *Chronologie Novenaire*, Tome 2 F. 534 R°. & 538 R°.

(7) Cette Négociation de l'absolution de Henri, se trouve dans les Œuvres du Cardinal du Perron, *in-folio* Paris, 1623, pag. 186; & c'est vouloir critiquer hors de propos, que dire, que cet Evêque a sacrifié la dignité du Roy son Maître, dans la Négociation de cette absolution. Il n'y a point d'Eglise qui n'ait ses Usages particuliers, auxquels on peut & doit se soumettre, en matiere de Religion & de Discipline, sans se deshonorer. Ainsi c'en est un de recevoir des coups, non de gaules, comme l'ont dit malignement quelques Protestans, mais de baguettes, en signe de pénitence. C'est ce qui s'est fait en cette occasion, & Henri IV ne le trouva point mauvais; & quand le Roy s'en seroit fâché, qu'en seroit-il arrivé: la chose étoit faite? Henri III avoit pris ses mesures en demandant l'absolution, après la mort du Cardinal de Guise; il ne vouloit point en recevoir, qui pût déroger à la majesté du Trône; c'est ce qu'on voit dans sa Lettre au Cardinal de Joyeuse, aux Mémoires de *Villeroy*, Tome second, pag. 227, Edition *in-12.* de 1665.

(8)

fit encore Cardinal en 1604 (8). On lui donna le nom de *Convertiſſeur*, parce qu'il s'attribua la gloire d'avoir converti *Sancy*, le Baron de *Salignac*, & autres qui ſuivirent l'exemple de *Henry IV*, à la converſion duquel *du Perron* avoit été pareillement employé. *Joſeph Scaliger* prétend que le pere de l'Evêque *d'Evreux* fut dépoſé de ſon Miniſtere, *quia erroneas habuerat ſententias* (9): En ce cas-là, il ſe pourroit bien que lui-même auroit commencé de gâter l'eſprit de ſon fils, mais cela ne s'accorderoit guéres avec le témoignage avantageux que M. de *Beaulieu* rend à ce Pere dans les endroits ſus-allégués.

P. 3. l. 11. *Plus ſoigneux de reſcriptions que de rimes.*] *D'Aubigné*, dans ſon Hiſtoire a la même penſée touchant certains Capitaines, *plus ſoigneux*, dit-il, *de reſcriptions durant leur vie, que d'inſcriptions après leur mort*, c'eſt dans l'*Attache aux deux premiers Tomes*, page 1187.

P. 4. l. 4. *Argoulets.*] On les nomma d'abord ainſi, à cauſe des *Arcs* dont ils ſe ſervoient, parce qu'alors les Arquebuſes n'étoient pas encore en uſage: depuis on les appella plus communément *Arquebuſiers-à-cheval.* Il y a déja plus d'un Siécle qu'on les connoît ſous le nom de *Dragons* (10), qui eſt le ſeul qui leur ſoit aujourd'hui demeuré: cette opinion ſur

(8) De Thou, Tome 5, Livre 101, pag 160 D. & 166 A. & Livre 131, pag. 1117 B.

(9) *Scaligerana*, au mot, du *Perron.*

(10) *Mémoires de la Ligue*, Tome 2, pag. 39 & 40, Edition de 1602, dans le *Diſcours du Voyage d'Angers par M. le Prince*, en 1585.

l'origine

l'origine du mot *Argoulet* eſt de M. *Menage*, qui le dérive de *Arcus*, *Arculus*, *Arculetus*, Argoulet.

[Le nom de *Dragons* leur a été donné, ſelon toutes les apparences, originairement, à cauſe des *Targons*, ou grandes *Targes* [ou *Boucliers*] dont ſe ſervoit cette Milice, qui n'eſt point cuiraſſée. *Merlin*, *Cocaie*. Macar. 10.

Nemo [*licet brazzo* Targonem *portet apiccum*]
Audet ſanguiſluam cameræ tranſcendere portam.

Et Macar. 15.
Cingar cum ſequitur magno Targone *copertus.*

Targon, dans la ſignification de grande *Targe* ſe trouve dans l'Hiſtoire de *Charles VII.* de *Matthieu de Coucy*, publiée par M. *Denys Godefroy*, Edition du Louvre, page 670, & dans les Mémoires d'*Olivier de la Marche*. Lib. 1. ch. 16. & à *Mets*, on appelle *Drage* ou *Dragel* par corruption pour *Targe* ou *Targel*, l'huiſſet, c'eſt-à-dire la moitié inférieure de la porte, dont ſe couvre & ſur lequel s'appuïe le Bourgeois, pour regarder de chez lui ce qui ſe paſſe dans la ruë. Furetiere dit dans ſon Dictionnaire, qu'il vient du mot Allemand, *Targen*, ou *Draghen*, qui ſignifie Infanterie poſtée.] Cette Note enfermée entre deux crochets eſt de M. Godefroy, & non pas de M. le Duchat.

P. 4. l. 22. *Raviſſiez les Dames en admiration.*] *Joſ. Scaliger* parlant du Jeſuite *Coton*, que *du Perron* traitoit de *Bavard*, dit qu'il ne ſçait lequel de ces deux a le plus de ſçavoir: *c'eſt un Babillard*, continuë-t-il, parlant du dernier,

dernier, locutulejus, *il n'eſt pas docte, mais il plaît aux Dames : il a lû étant jeune ſon* Thomas, *mais cela s'oublie, ſi l'on n'a point d'autre fondement* (11). *Guy Patin* va juſqu'à particulariſer ce que *Scaliger* avoit avancé que *du Perron* debitoit à la Cour, pour y paroître ſçavant parmi les Courtiſans & les Dames : c'étoient de grands diſcours qu'il faiſoit aux Dames *du flux & reflux de la Mer, de l'être Métaphyſique, & du principe de l'Individuation* (12) : mais il ne parloit jamais tant que quand il ſe mettoit ſur la matiere de je ne ſçai quel Concile, il ne finiſſoit pas, & lorſque ſon valet de chambre l'entendoit enfiler cette matiere, il prenoit ſon manteau, & diſoit à ſes camarades : *audiamo al bordello*, faiſant entendre qu'ils avoient du tems de reſte (13).

P. 4. l. 25. *Le Roy vous fit taire.*] Ce fut le 25 de Novembre 1583. Voici ce que dit là-deſſus le *Journal du Regne de Henry III.* » Advint au dîner du Roy, que M. *du Perron*, » grand diſcoureur, fit un brave Diſcours con» tre les Athéiſtes, & comme il y avoit un » Dieu ; ce qu'il prouva par pluſieurs belles » raiſons, à quoy le Roy prit grand plaiſir, & » l'en loüa : mais *du Perron* dit au Roy : Sire, » j'ai prouvé aujourd'hui par bonnes raiſons » qu'il y a un Dieu, s'il plaît à Votre Majeſté » me donner demain encor audience, je vous » prouverai par raiſons auſſi bonnes, qu'il n'y » en a

(11) *Scaligerana*, au mot du *Perron*.

(12) *Lettres, de Guy Patin*, Tome 1, Lettre 115, Edition de Hollande en deux Volumes.

(13) 2. *Menagiana*, Ed. de Paris en 1694, p. 192.

(14)

» en a point du tout : ſur quoy le Roy entrant » en colere, chaſſa ledit *du Perron*, & l'ap- » pella méchant, lui deffendant de ne plus ſe » trouver devant lui : c'étoit de *Thomas d'Aquin* & du Maître des Sentences, que *du Perron* avoit appris à rendre problématique la queſtion *s'il y a un Dieu :* Voicy ce que *Pâquier* dit d'un Jéſuite qui avoit puiſé dans les mêmes ſources ſa maniere d'enſeigner la Théologie : c'eſt qu'en 1564 le célebre *Maldonat* (14), en un grand Auditoire de jeunes enfans, *ſe joüant de ſon eſprit aux dépens de la Déité, avoit fait deux leçons contraires, & par la premiere, s'étoit étudié de prouver par raiſons naturelles qu'il y avoit un Dieu, & par la ſeconde, qu'il n'y en avoit point du tout : Pâquier* trouve cela fort étrange (15), mais c'eſt une Doctrine conſtante chez les Jéſuites, qui prétendent ſuivre en ce point *S. Thomas* & les autres Docteurs Scolaſtiques, que la Divinité ſe doit prouver par des raiſons naturelles, juſqu'à oſer ſoutenir le pour & le contre, afin de découvrir ainſi les illuſions & les chicanes des Athées (16), ſans quoy il ſemble effectivement qu'on ne ſçauroit ni bien diſputer contre eux, ni s'accommoder à leurs Principes.

☞ Ceux qui attaquent la Théologie de *S. Thomas*, comme problématique, ne connoiſſent pas quel a été le Syſtême de ce Saint Docteur. Il

(14) M. Bayle a juſtifié Maldonat, dans ſon Dictionaire Critique.

(15) *Plaidoyer de Paſquier contre les Jéſuites*, imprimé en 1594. *Recherches de Paſquier*, Livre 3, Chap. 43 ; & *Catechiſme des Jéſuites*, Liv. 2, Ch. 7.

(16) Richeome, ſous le nom de René de la Fon, Chapitre 37.

Digitized by Google

Il rapporte une queſtion, après quoy il marque les difficultés que l'on forme ordinairement contre le ſujet qu'il propoſe ; & enſuite il établit ou la doctrine de l'Egliſe ou le ſentiment le plus ſuivi dans les Ecoles, & enfin, il répond aux objections qu'il avoit rapportées. Ce n'étoit pas pour réduire la Religion en problême, mais pour ſuivre un ordre que l'on avoit depuis long-tems établi dans les Ecoles, & qui a même été ſuivi par les Interpretes de ce grand Théologien. On en peut voir un exemple dans Sylvius, l'un des plus habiles Commentateurs de *S. Thomas*, au XVIIe. Siécle. Certainement on ne ſçauroit dire que ce Théologien de Douay ait prétendu réduire la Foy & la Théologie en Problême. Tout ce qu'on dira au contraire, n'eſt qu'une demangeaiſon de critiquer *S. Thomas*, & les Théologiens de l'Ecole. (*Depuis l'Alinea, cette Remarque eſt du nouvel Editeur.*)

P. 5. l. 2. *Hyacinthe Catamite.*] L'Hyacinthe de la Fable étoit un jeune Grec, qui fut aimé en même-tems *d'Apollon* & de *Zephyre:* & les Poëtes diſent qu'un jour *Apollon* joüant au palet avec *Hyacinthe*, *Zephyre* en conçut tant de jalouſie, qu'il réſolut de s'en venger : auſſi-tôt il pouſſa de ſon ſouffle le palet contre la tête *d'Hyacinthe*, & ce coup fut ſi rude à cauſe de la violence du vent, que ce jeune homme mourut ſur le champ (17) : mais *l'Hyacinthe* de cette Satyre pourroit bien être *Joſeph* de *Boniface* Sieur de *la Mole*, Gentilhomme *Provençal*, que *du Perron* auroit peut-être célébré

(17) Moreri, au mot *Hyacinthe*, cite Ovide en ſes *Métamorphoſes*, Lib. 10 & *Nicander in Theriacis.*

(18)

bré ſous ce nom dans une Chanſon, qui fut faite en 1574 pour la Reine de *Navarre*, où, *ſous le nom d'*HYACINTHE (18), *elle ſoupiroit, & regrettoit ce la Mole ſon Amant*, que le Roy *Charles IX* avoit tout récemment fait mourir, pour avoir conſpiré contre ce Monarque en faveur du Duc *d'Alençon* ſon frere (19). A l'égard de ce moderne *Hyacinthe* Catamite, *Catamitus*, à ce que dit M. Menage, *ſe trouve pour Ganymedes & pour un Bardache* (20), tel qu'étoit l'ancien, mais on ne ſçauroit bien deviner qui de tous les Grands de la Cour de *Charles IX* étoit le *Zephyre* (21) qui lui fit couper le cou; ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que ce ne fut pas tant ſon crime, que les paſſions des Grands qui le firent mourir.

P. 5. l. 5. *Quelus & ſes Compagnons.*] Ces Compagnons de *Quelus* étoient *François de Maugiron*, fils du Lieutenant du Roy de *Dauphiné*, & *Paul Stuard de Cauſſade*, Comte de *S. Megrin*, Gentilhomme *Bourdelois* : tous trois étoient Mignons de *Henry III. Jacques de Levis*, Comte de *Quelus*, & le jeune *Maugiron*, furent tués en un duel contre d'autres jeunes Seigneurs Partiſans de la Maiſon de *Guiſe*, qui butoit au Trône dès ce tems-là, & *S. Megrin*

(18) Voyez le *Divorce Satyrique*.

(19) *Mémoires de M. de Nevers*, Tom. 1, page 75; & Mezeray, *Abregé Chronologique*, ſur l'année 1574, en Avril.

(20) *Dictionnaire Etymologique* de 1694, au mot *Chatemite*; où touchant l'étymologie de ce mot, il renvoye à Voſſius ſur Catulle, page 212.

(21) On a cru que c'étoit Catherine de Medicis. Voyez le *Diſcours Merveilleux*, au Tome II de cette Collection.

(22)

S. Megrin fut aſſaſſiné environ trois mois après le Roy, qui regretta particulierement *Quelus*, ne laiſſa point de faire élever à tous les trois de magnifiques Tombeaux dans l'Egliſe de *S. Paul* à *Paris*, mais ces ſuperbes Monumens, enrichis des Statuës & des Epitaphes de ces trois Favoris, furent démolis & ruinés entierement par les Seize au fort de leur fureur le deuxiéme de Janvier 1589. (22) M. *de Thou*, qui ne parle de la mort de *S. Megrin* que dans l'Edition non tronquée, l'y rapporte ſur l'année 1581. C'eſt dans un grand Paſſage qui ſuit immédiatement ces mots : *malè ominari*, qui ſe trouvent T. 3. p. 526. ligne 8. ſous la Lettre D. dans l'Edition de Genéve.

P. 6. l. 3. *Feu Monſieur de Sponde.*] Il y a eu deux freres de *Sponde*, *Henri* qui a été Evêque de *Pamiez* (23), & qui eſt mort en 1643, & *Jean* ſon aîné duquel parle icy l'Auteur : à cela ſe rapporte ce qu'il dit ailleurs, que comme il y a le jeune *Noſtradamus*, il y a pareillement *Sponde* le jeune (24) *Henri*, qui avoit changé de Religion le 21 de Septembre 1595, publia en

(22) *Journal du Regne de Henri III*, en Avril & Juillet 1578, & ſur le mois de Janvier 1589. *Antiquités de Paris* par Bonfons, pag. 96 & ſuivantes, Edition de 1605 ; & de Thou Tome 3, Livre 66, pag. 288 & 289.

(23) Henri *Sponde* fut un fort honnête homme, & un Prélat aſſez ſçavant, de qui nous avons pluſieurs Ouvrages ; mais celui qui lui a donné le plus de réputation, eſt ſon Abregé & ſa Continuation des Annales de Baronius, écrits en Latin, & traduits enſuite en François ; Livre autrefois recherché, mais aujourd'hui négligé.

(24) *Confeſſion de Sancy*, Liv. 2, Chap. 6.

(25)

Digitized by Google

en François ſon Livre *des Cimetieres Sacrés* l'an 1596, & ce ne fut que quelque tems après, qu'il le traduiſit en Latin (25) au ſujet de ce que par les Plaintes que les *Huguenots* firent imprimer en 1597, ils repreſentoient vivement l'injuſtice qu'on leur faiſoit, de ne vouloir pas ſouffrir qu'ils enterraſſent leurs morts dans les Cimetieres des Catholiques, puiſqu'on ne vouloit, ni leur en donner d'autres, ni conſentir qu'ils en achetaſſent. *Henri de Sponde* naquit en 1568 à *Mauleon*, petite Ville du Païs de *Soule*, en baſſe-*Navarre*. Après que ſon frere & lui furent de retour de *Genéve*, où ils avoient fait leurs études, l'Evêque *d'Evreux*, qui connoiſſoit leur ambition & leur pauvreté, les mit l'un & l'autre ſucceſſivement au nombre de ſes Proſélites, & *Henri* s'en alla chercher fortune à *Rome* en l'année 1600 à la ſuite du Cardinal de *Sourdis*, qui s'y rendoit pour le grand Jubilé. Du reſte, on trouve qu'un de *Sponde*, fidéle Serviteur & Domeſtique du Roy de *Navarre*, étant priſonnier à *Niort* en 1587, fut cauſe de la deffaite de l'Armée du Duc de *Joyeuſe* à *Viſmes*, par l'avis qu'il donna qu'elle ſe débandoit faute de vivres & de fourages, depuis que ce Duc s'en étoit allé en poſte à la Cour. (26) C'étoit *Inigo de Sponde* pere de ces deux: il avoit été Conſeiller de la Reine *Jeanne d'Albret* pendant le veuvage de cette Princeſſe, & leur mere, qui étoit de *Bayonne*, étoit fille de *Martin*

(25) *Gallia Chriſtiana*, ancienne Edition, Tom. 2, p. 169, au mot *Apamienſes*.

(26) *Vie de M. du Pleſſis*, Livre 1, pag. 104 & ſuivantes; & Varillas *Hiſtoire de Henri III*, Liv. 9 T. 13, p. 56, Edit. de Holl.

de *Martin de l'Hôte*, natif de *Pampelune* (27).

Pag. 6. l. 5. *Ses derniers écrits.*] *Jean de Sponde*, lequel, à ce que nous apprend *Cayet*, fut Lieutenant Général de *la Rochelle* (28), avoit publié au commencement du Regne de *Henri IV.* un Ecrit extraordinairement âpre & piquant contre ceux qui conseilloient à ce Prince de se faire Catholique : mais depuis le changement du Roy, cet homme ne regardant plus la Religion Réformée, de laquelle il faisoit encore profession, que comme un obstacle à sa fortune, il fut le premier à suivre l'exemple du Roy, & fit imprimer une ample *Déclaration* des motifs de sa Conversion : là, il déclare qu'étant pour-lors âgé de trente-six ans, il avoit été d'autant moins capable de faire la chose à la legere, que pendant dix ans entiers, qu'il y avoit qu'il avoit formé ses premiers doutes sur la créance des Protestans, il s'étoit donné tout le loisir de se convaincre de leurs erreurs pendant quatre ou cinq Prisons, qu'il avoit essuïées pendant les guerres civiles, & particulierement à *Orleans.* (29) Voyez la Réponse à la Préface de cette Déclaration par *Estienne Bonnet*, Pasteur à *Xaintes :* là, on trouve qu'il accuse *Jean Sponde* d'hypocrisie & d'avarice en ce que, s'étant fourré chez le Roy à la faveur de quelques Stances, qu'il fit sur le sujet de la Sainte Cène, il s'étoit dès le même soir offert de donner ses soins à ménager pour ce Prince une

(27) *Vie de Henri de Sponde*, par P. Frison.

(28) Chronologie Novenaire, au Tome 1, page 339, & suivantes.

(29) *Déclaration de J. Sponde*, Edition de Lyon en 1597, pag. 27 & 28.

une intrigue de galanterie, & avoit fait un Livre à la loüange de l'Adultere, dans le même-tems qu'il avoit composé ces Stances : Voyez auſſi la *Vie de M. du Pleſſis*, l. 2. p. 208. où il ſe lit que M. du Pleſſis étant un jour au lever du Roy, qui étoit déja Catholique, le même Prince ne put s'empêcher de lui parler avec indignation du même *Jean Sponde* de *Mauleon de Soule* en baſſe-*Navarre*, qui, dans la ſeule vûë de lui plaire, avoit changé de Religion, & porté *Henri* ſon jeune frere à en faire autant: *Jean de Sponde* étant mort environ l'année 1594, on trouva parmi ſes papiers une *Réponſe* qu'il avoit faite au *Traité des Marques de l'Égliſe* de M. de *Beze : Florimond de Raimond* qui la fit imprimer *in 8°.* à *Bourdeaux* chez *Simon Millanges* en 1595, y donne à *Jean de Sponde* la qualité de *Maître des Requêtes du Roy* (30), qui lui eſt encore donnée dans ſa *Déclaration*, &c. de l'Edition de 1597. On a du même *Jean de Sponde : Homeri omnium Poëmatum verſio latina & in Iliada ac Odyſſ. perpetuæ Notæ. Baſil. apud Epiſcop.* 1583. *in fol.* (31) & des *Notes marginales ſur la Logique d'Ariſtote*, imp. *in 8°.* à Francfort chez les Héritiers *d'André Wechel* en 1591. (32) Mais s'il fit ces deux Ouvrages étant encore fort jeune, auſſi ne furent-ils nullement eſtimés.

Pag. 6. l. 10. *De ſi hautes promeſſes.*] On prétendit qu'il s'étoit laiſſé gagner par-là, mais il

(30) La même qualité eſt auſſi donnée à Henri ſon frere, en tête de ſon *Traité des Cimetieres Sacrés*, dans les premieres Editions, mais on y voit que c'étoit ſeulement pour la Navarre.

(31) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 1544.

(32) *Ibid.* pag. 1443.

il eſt ſûr qu'il n'eut rien, & que par chagrin, ou pour quelque raiſon particuliere, il quitta la Cour pour s'en aller chez lui, ſous prétexte d'y donner ordre à ſes affaires Domeſtiques, que ſon pere, qui venoit de mourir, avoit laiſſées en très-mauvais état. (33)

Pag. 6. l. 12. *L'Abbaïe de Saint Mathurin.*] C'eſt celle de *S. Martin* des Champs, près du Fauxbourg *S. Martin* à *Paris :* là, fut autrefois relégué *Guillaume Poſtel*, qui y mourut en 1581 (34), mais non pas dans les Priſons de cette Abbaïe, puiſqu'elles avoient été démolies en 1579. (35)

Pag. 6. l. 13. *Poſtel & Cahier.*] *Poſtel & Cahier*, *Cayer* ou *Cayet*, (car on lit ainſi indifféremment le nom de ce dernier, dans les Livres du tems, & même dans les Titres, Privileges & Approbations de pluſieurs petits Livres qu'il fit imprimer à *Paris* depuis ſa converſion) excelloient tous les deux principalement dans la connoiſſance des Langues Orientales, mais l'un & l'autre avoit ſa folie particuliere : celle de *Poſtel* conſiſtoit en ce qu'il prétendoit que Jeſus-Chriſt n'étoit le Sauveur que de la moitié du Genre humain, c'eſt-à-dire, des hommes ſeuls, & que les femmes obtiendroient la rédemption par le mérite de certaine vieille femme qu'il avoit connuë à *Veniſe* environ l'année 1553, (36) & celle de *Cayet* n'avoit

(33) *Préface* de la *Déclaration* de J. *Sponde*.

(34) De Thou, Liv. 33, pag. 74 O. 533 E.

(35) Corrozet, *Antiquités de Paris*, F. 52 R°. Edition de 1586.

(36) Henri Etienne au Chapitre 14 de ſon *Apologie pour Herodote*, dit qu'il

n'avoit pas ſeulement paru par ſes opinions étranges dans la Morale, & ſur le Ve. Commandement du Décaloge, elle paroiſſoit encore & dans ſa maniere ridicule de vivre & de ſe vêtir, & dans ſon application continuelle à chercher le ſecret de la Pierre Philoſophale. Gabriel *Naudé*, pag. 52 de la ſeconde Edition de ſon Maſcurat, parlant de *Cayet*, qui avoit pris la peine de traduire en François la vie du fameux Docteur *Fauſte*, réimprimée en Hollande vers l'an . . l'appelle par alluſion *Caillette*, & le traite d'animal crédule & de fou. *Cayet* fut pareillement logé à l'Abbaïe de *S. Martin* des Champs, témoin ſon *Admonition*, &c. datée de ce lieu, & imprimée en 1596. Du reſte, l'Auteur, en faiſant alluſion au nom de *S. Martin*, qui étoit celui de l'ancienne Priſon de *Poſtel*, où *Cayet* logeoit encore actuellement, ne pouvoit rencontrer plus juſte que de les loger à *S. Mathurin*, ſoit de *l'Archant* ou de *Paris*, puiſqu'ordinairement on renferme dans ces deux lieux les méchans foux pour y être bien foüettés (37), & qu'on y méne auſſi de tout le Royaume les ſimples Innocens, à cauſe du bruit que s'eſt acquis *S. Mathurin*, d'opérer la guériſon de toutes ſortes de fous (38). *Henri Etienne* prétend au reſte que *S. Mathurin*, qu'on fait paſſer pour le Medecin des Fous, eſt un Saint purement imaginaire,

y avoit environ treize ans, lorſqu'il écrivoit. Or la premiere Edition de ce Livre, eſt du mois de Nov. 1566.

(37) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX*, Tome 2 F. pag. 321. V°. Edition de 1579.

(38) Duchêne, *Antiquités des Villes de France*, & au Chapitre 4 de celles du Gâtinois.

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

ginaire, la réputation duquel ne s'eſt établie chez le petit Peuple, que parce que ſon nom eſt fait de l'Italien *Matto*, comme *Matto* vient du Grec *Matæos* fou, duquel il aſſure que le *François Mat* a été fait (39), & c'eſt auſſi le ſentiment de M. *Ménage*. (40)

☞ Il y a eu peu d'hommes auſſi Savans & auſſi laborieux que Guillaume *Poſtel*, ſoit pour les Langues Orientales, dont il avoit fait une Etude particuliere, ſoit pour les matieres de Théologie & de Litterature; mais il donna dans un excès, qui n'eſt point pardonnable: il s'imagina que comme Jeſus-Chriſt étoit venu pour ſauver les femmes, auſſi une Dévote ou illuminée nommée la Mere *Jeanne*, qu'il avoit connuë à *Veniſe*, étoit venuë en ce monde pour racheter les hommes. C'eſt ſur ce ſujet qu'il fit un Ouvrage Italien, connu ſous le nom de la Mere *Jeanne* de *Poſtel*; mais qui a pour véritable Titre: *Le Prime nove del altro mondo, cioè l'admirabile hiſtoria, & non meno neceſſaria & utile da aſſer letta & inteſa da ogni uno, che ſtupenda, intitulata la* Vergine Venitiana; *parte viſta, parte provata, & fideliſſimamente ſcritta per Gul. Poſtello, primogenito della reſtitutione & ſpirituale Padre di eſſa Vergine: Jeremiæ XXXI. creavit Dominus Jheovah novum ſuper terram. In-octavo appreſſo del Autore; in Padoua per Gratioſo Perchacino 1555.* Je ne connois de ce Livre bizarre que deux Exemplaires, l'un dans la Bibliotheque du Roy, & l'autre chez M. de Boze de l'Académie Fran-

(39) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 38.

(40) *Dictionnaire Etym.* au mot *Maturinade*.

çoiſe.

çoiſe. Ce Livre eſt fort différent d'un petit Ouvrage de *Poſtel* intitulé, *les merveilleuſes Victoires des femmes*, qui contient environ 100 pages en forme *in-18*. A peine ſe trouvera-t-il quelqu'un contre lequel les Proteſtans François ſe ſoient plus déchaînés que contre *Pierre-Victor Palma Cayet*. Il avoit été Miniſtre Prédicant, & avoit depuis abandonné la Réforme en 1595. Ho, c'eſt ce qui ne ſe pardonne point dans les Gens de Parti. Peut-être eût-il auſſi quelques imaginations; mais parmi ſes Ouvrages, on compte la *Chronologie Novennaire in-8°.* trois Volumes, Livre excellent, & la *Chronologie Septenaire*; mais beaucoup moins eſtimée que la Novennaire. (*Remarque nouvelle.*)

Pag. 6. l. 15. *Comme Maître Pierre.*] Je penſe que c'eſt *Pierre Belloi* ou de *Belloy*, né à *Montauban*, mais originaire d'une ancienne & noble famille de *Bretagne* tranſplantée du Duché de *Pentievre*, dans le Comté de *Rhodés* & dans le *Quercy*. Trois freres aînés qu'il avoit, ayant été tués au Service du Roy contre les *Huguenots*, celui-ci qui étoit le plus jeune ayant été deſtiné à l'étude, avoit dès ſon enfance été élevé dans les Lettres à *Bourdeaux*, à *Toulouſe* & ailleurs avec tant de ſuccès, qu'à l'âge de vingt & un ans le Parlement & l'Univerſité de *Toulouſe* l'y avoient nommé Docteur Régent. Depuis il avoit fait pendant quatre ou cinq ans la Profeſſion d'Avocat à *Toulouſe*, & enfin, le Roy l'ayant pourvû d'un Office de Conſeiller au Préſidial de la même Ville, il y avoit été reçû par la Cour de Parlement de *Paris*, pour des conſiderations qui lui faiſoient honneur. Dans la ſuite, ayant été député à la Cour pour une

Affaire que ſa Compagnie y avoit (41) contre les Notaires de *Toulouſe*, il y avoit découvert les ambitieuſes prétentions de la Maiſon de *Guiſe*, & s'étoit déguiſé ſous le nom de E. D. L. J. C. en publiant contre elle en 1585. ſon *Apologie Catholique*, &c. ayant été reconnu par les Ligueurs Auteur de ce Livre, qui fit en ſon tems beaucoup de bruit, (42) ils lui firent eſſuïer dans de différentes Priſons, tantôt à la Conciergerie, & tantôt à la Baſtille, une dure & dangereuſe captivité, de laquelle n'étant échappé qu'après plus de deux ans en 1590, le Roy *Henri IV.* ne fut pas plutôt paiſible poſſeſſeur de ſon Etat, qu'en reconnoiſſance des ſervices de cet homme illuſtre, & pour le dédommager de ce qu'il avoit ſouffert, pour avoir maintenu ſon droit à la Couronne, il le fit ſon Avocat (43) Géneral au Parlement de *Toulouſe:* outre ſon *Apologie Catholique*, &c. (44) & pluſieurs autres Traités, dont on voit les Titres dans le Dictionnaire Critique de M. *Bayle* au mot *Belloy;* on a de lui un volume *d'Ouvertures des Audiences au Parlement de Toulouſe*, cité par M. *Ménage* dans ſon Dictionnaire

(41) *Replique à la Réponſe que ceux de la Ligue ont publiée, contre l'Examen qui avoit été dreſſé ſur leur prétendu Diſcours, touchant la Loy Salique de France*, imprim. en 1587.

(42) *Réponſe des vrais François Catholiques, à l'Avertiſſement des Catholiques Anglois*, imprimée en 1588, au revers du Titre.

(43) *Chronologie Novenaire*, Tom. 1, f. 20. V°. 21. R°. & de Thou, Tom. 3, Livre 82, pag. 48. B. & Liv. 93, pag. 381 Q.

(44) Elle fut imprimée pluſieurs fois en François, & traduite & publiée en Latin.

(45)

Digitized by Google

ctionnaire Etymologique au mot, *Chaperon.*

Pag. 6. l. 17. *Machiner la Priſe de Bayonne.*] *D'Aubigné* dit ailleurs, que *Sponde* l'aîné, pour preuve de ſa converſion, trama une entrepriſe ſur *Bayonne*, & qu'il ſe démêla de ſes Compagnons, qui furent roüés (45), & il rapporte cette entrepriſe à l'année 1592, auquel tems M. de *Thou* met pareillement une conſpiration des *Eſpagnols* ſur la même Ville, au ſujet de laquelle un Médecin de *Bayonne*, nommé *Blampignon*, qui en étoit le principal Auteur, fut ſupplicié: (46) mais en ce tems-là *Sponde* n'étoit pas encore Catholique, & d'ailleurs, outre que M. de *Thou* ne le nomme point parmi les traîtres, cet Hiſtorien pourroit bien avoir été mal informé, puiſque *Guy Patin* remarque ſur cet endroit de l'Hiſtoire de M. de *Thou*, que ce *Blampignon* vivoit encore à *Bayonne* en 1667. Ainſi, comme entre cinq ou ſix différentes conſpirations que *Richeome* & M. de *Marca*, dans ſon Hiſtoire de *Bearn*, diſent avoir été tentées en l'eſpace de douze ans de nos dernieres guerres civiles, pour livrer *Bayonne* aux *Eſpagnols*: ce dernier en particulariſe nommément une de l'année 1595. Ne ſeroit-ce pas dans celle-là que l'aîné *Sponde* auroit trempé, ſuppoſé qu'il ne fût pas encore mort? On a vû effectivement ci-deſſus (47) *Déclaration*, &c. s'étant dégoûté & dépité de ce que la Cour ne faiſoit rien pour lui, il avoit pris pour prétexte de ſe retirer en ſon Païs, la mort

(45) D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 3, Chap. 24.

(46) Tom. 5, Liv. 103, pag. 236. A. B. C.

(47) Dans la Remarque ſur la pag. 7, ligne 24.

(48)

mort de ſon pere, qui venoit de lui laiſſer une ſucceſſion fort mince & très-oberée. *Sponde* étoit au reſte, d'autant plus en état d'entreprendre de livrer *Bayonne* aux *Eſpagnols*, que *Salvate de l'Hôte* ſa mere, qui avoit ſes habitudes à *Bayonne*, parce qu'elle y étoit née, étoit d'ailleurs *Eſpagnole* du côté de *Martin de l'Hôte* ſon pere, qui étoit de *Pampelune*.

P. 6. l. 20. *M. de Guerres.*] *Varillas* dit que le Traité projetté en 1584 entre le Roy d'*Eſpagne* & le Roy de *Navarre*, ſe fit dans la maiſon d'un Gentilhomme nommé *Guerres*, qui étoit de *Bearn* (48), & les *Mémoires* du Duc *d'Angoulême*, pag. 60. parlent auſſi d'un *Guerres Bearnois*, qui ſervit bien au Roi pour découvrir la marche des ennemis qui s'avançoient vers *Arques :* ce pourroit bien être là le beau-pere de *Jean de Sponde*.

Pag. 7. l. 6. *Changer de Potage.*] Un Auteur Proteſtant a dit que *Jean de Sponde* avoit voulu empoiſonner ſa femme, mais qu'il fut pris lui-même à l'hameçon, qu'il avoit préparé pour elle, & mourut miſerablement à *Bourdeaux* (49) : *Cayet* rêvoit au reſte, quand il a dit que *Jean de Sponde* étoit mort long-tems après *Morlas*, duquel il rapporte la mort au 27 d'Août 1595 (50). Car le Titre même de la Réponſe de *Jean de Sponde* à M. de *Beze*, imp. en 1595. dit, *par feu M. de Sponde ;* & lui-même

(48) *Hiſtoire de Henri III*, Liv. 7 ſur l'an 1584.

(49) *Hiſtoire des Comtes de Foix, Bearn & Navarre*, par Olhagaray ; imprimée en 1629, pages 67 & 68.

(50) *Chronologie Novenaire*, Tome 3, pag. 539, & ſuivantes.

(51)

même en la page 24 de ſon *Admonition*, & datée du 22 d'Octobre 1596, renvoye ſes Lecteurs à ce Livre de feu Monſieur de *Sponde* ; il ne paſſe point l'année 1595, & ſi les *Jeſuites* ſoutinrent qu'il étoit décedé comme un Saint, & d'une mort très-douce, les Réformés prétendirent au contraire qu'il étoit mort de rage (51).

☞ Il faut encore appliquer ici la maxime que j'ai établie, que les Gens de Parti ne pardonnent jamais à ceux qui les abandonnent, comme avoient fait Meſſieurs de *Sponde*. C'eſt une marque qui fait connoître la foibleſſe du Parti. Hé, ne faut-il pas laiſſer la liberté de penſer à tous les hommes ? S'ils penſent mal, ils en répondront devant Dieu. Mais nous ne devons pas pour cela les inſulter, ni les railler, on doit au contraire en avoir pitié, & les regarder comme des Perſonnes infortunées qui tombent dans le précipice. (*Remarque nouvelle.*)

P. 7. l. 10. *Monſieur Raymond.*] *Florimond de Raimond*, Conſeiller au Parlement de *Bourdeaux*, qui a publié en deux gros Tomes *in-4°. l'Hiſtoire du progrès & de la décadence de l'Héréſie :* il a fait encore quelques autres Livres, & notamment un *Traité de l'Antechriſt* (52). Voyez les *Mem. de M. du Pleſſis*, où au bas d'une de ſes Lettres, il ſigne *Raemound* (53). Il avoit été de la Religion, & ſe fit Catholique en 1566, après avoir aſſiſté aux exorciſmes d'une fille de *Laon* poſſedée & délivrée par l'application

(51) Richeome, en ſa *Réponſe aux Plaintes des Réformés*, pag. 178.

(52) Et un de l'Antipapeſſe, ou de l'erreur de la Papeſſe Jeanne.

(53) Tom. 2, pag. 934 & ſuivantes.

(54)

plication qu'on lui fit du Sacrement de l'Eucharistie (54) : c'étoit *Nicole Obri*, de laquelle il ſera parlé ci-deſſous dans les Remarques ſur le chap. *des Miracles & Voyages*. M. *Raimond* mourut en l'année 1600 (55).

☞ Je dirai néanmoins que quelques Critiques prétendent, que *Florimond de Raimond* n'eſt pas Auteur de l'Hiſtoire du *Progrès de l'Héréſie*; mais que ce Conſeiller n'a fait que prêter ſon nom au Pere *Richeome Jeſuite*. D'ailleurs, le I. Volume de cet Ouvrage, qui eſt fort bon, eſt beaucoup plus eſtimé que le II. J'en ai vû une Traduction Latine. (*Remarque nouvelle.*)

Pag. 7. l. 20. *Ce pauvre Miniſtre de Montauban.*] *Ce Miniſtre*, que l'Hiſtoire de *d'Aubigné* nomme *Beraud* (56), étoit un Perſonnage d'une prudence rare, & d'une doctrine profonde: il avoit été Moine, & avoit prêché en pleine Chaire contre M. *Conſtant* (57), dit le *Scaligerana*, à quoi M. *Colomiés* ajoûte, qu'il s'appelloit *Michel Beraud*, & qu'il étoit Paſteur & Profeſſeur en Théologie à *Montauban* (58). Or, comme dans les premieres années du Regne de *Henri le Grand*, les Egliſes Réformées de *France* s'étoient remuées, pour obtenir de lui quelque liberté & quelque ſûreté pour elles,

(54) Florimond de Raimond, en ſon Livre *de l'Antechriſt*; & dans celui *de l'Origine de l'Héreſie*, Livre 2, Chap. 12.

(55) Moreri & Bayle, au mot, *Florimond de Raimond*.

(56) T. 3, L. IV. Ch. 10.

(57) Jean *Conſtant*, Miniſtre de Montauban, & natif de cette Ville. Voyez Beze, *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, Tome 1, pag. 215 & 852, ſur l'an 1561.

(58) *Scaligerana*, Edition de 1695, au mot *Beraud*.

(59)

elles, il y a bien de l'apparence que *Beraud* s'étoit trouvé tout porté, comme Député de ſon Egliſe à la Cour, lorſqu'on le choiſit pour diſputer à *Mantes* en 1593 contre l'Evêque *d'Evreux:* cinq ans après, l'Aſſemblée de *Châtelleraud*, le députa encore avec quelques autres vers le Roy, pour lui demander juſtice ſur les retranchemens que le Parlement de *Paris* avoit faits à l'Edit de *Nantes* (59), & l'on peut croire qu'il fit ſon devoir en cette importante occaſion, puiſqu'encore au mois de Juillet 1605, la Cour le connoiſſoit pour tellement incapable de donner dans le deſſein qu'elle avoit formé d'abolir l'ancienne maniere d'élire les Députés des Egliſes auprès du Roy, qu'elle ordonna à M. le Duc de *Sully* de faire obſerver ce Miniſtre, au cas qu'il ſe trouvât à la nouvelle Aſſemblée de *Châtelleraud*, où l'on diſoit qu'il vouloit venir, pour tâcher de ſe faire nommer lui-même, & l'on voit dans les *Mem. de Sully*, que c'étoit ce Miniſtre qui avoit porté les Egliſes de *France* à s'intereſſer pour M. le Duc de *Bouillon*, dans le malheur qu'il avoit eu de ſe rendre ſuſpect au Roy (60). *D'Aubigné* dit, que la Diſpute dont il eſt ici queſtion, ſe tint à *Mantes* ſur la fin de l'année 1593, & qu'elle roula principalement ſur la *ſuffiſance* ou *inſuffiſance de l'Ecriture*, & ſur les termes de l'Epître à *Timothée*, mais qu'elle fut rompuë par l'autorité des Eccléſiaſtiques; & plus bas, voulant mieux particulariſer la choſe, il ajoûte

(59) *Vie de du Pleſſis*, Livre 2, page 255 & 256.

(60) Mémoires de *Sully*, Tome 2, Chap. 51, page 379. Edit. d'Amſterdam.

que

Digitized by Google

que *Rotan* Miniſtre *Piémontois*, profond Théologien, & Philoſophe ſubtil, mais avare & connu pour tel du Roy *Henri IV.* cherchant l'occaſion de trahir le Parti Proteſtant, ſe fit députer pour cette Conférence, en laquelle, après qu'il auroit diſputé quelque tems contre M. *du Perron*, il feroit ſemblant de ne pouvoir plus réſiſter à l'évidence des preuves, que ce Perſonnage lui auroit données; mais que lorſque *Rotan* étoit effectivement ſur le point de ſe confeſſer vaincu, quelque gloire ou crainte le fit chanceller, & feindre une maladie pour avoir lieu de ſe retirer; enſuite de quoi le Miniſtre *Beraud* reprit la Diſpute, comme nous le voyons en cet endroit de l'Epître à l'Evêque *d'Evreux.*

Cayet, qu'on prétend avoir eu part à ce complot, ne rapporte pas la Diſpute de *Mantes* fort avantageuſement pour les deux Miniſtres, & principalement pour *Rotan*; mais avec tous ſes déguiſemens, on entrevoit dans ce qu'il en dit un certain air de bonne foi ſi vrai-ſemblable de la part de *Rotan* & de *Beraud*, que, comme il les traite preſque également tous les deux, & ne donne à l'Evêque *d'Evreux* que le prix de ce qu'on peut appeller de vrayes chicannes, je ne ſçai ſi l'on ne peut pas croire, ſans faire tort à la cauſe, ni à la réputation de *Rotan* & de *Beraud*, que l'un & l'autre agirent également de très-bonne foi en cette occaſion.

A l'égard de *Rotan*, *Cayet* dit que ce Miniſtre, qu'il prétend avoir été *Griſon*, & non *Piémontois*, étoit Paſteur à *la Rochelle*, d'où ayant fait charoyer quantité de Livres pour cette

cette Diſpute, qui devoit s'ouvrir à *Mantes*, ſur la fin de l'année 1593, en la Maiſon du Gouverneur *Salomon de Bethune*, frere puîné du Marquis de *Roſny*, il ne parut plus après la premiere ſéance, parce que M. *du Perron* l'y avoit un peu démonté; nonobſtant quoi, il ne laiſſa pas de donner des louanges à ce Prélat: Mais outre qu'on peut louer un Adverſaire ſans prévariquer, eſt-il ſurprenant qu'un pauvre Miniſtre, tout étourdi par la voix tonnante d'un ſi grand parleur, parût étonné devant un grand Roy & une nombreuſe Cour qui le ſoutenoient? Et n'y a-t-il pas bien de l'apparence que M. *Rotan* ne prévariquoit point, puiſque *Cayet* ne donne à ce Miniſtre aucun éloge de ſçavoir ou de ſubtilité, comme il ſemble qu'il le devoit faire, s'il ſçavoit qu'on prétendît tirer avantage de ſa défaite, feinte ou véritable?

A la ſeconde Séance, M. *Beraud* releva M. *Rotan*, & le même *Cayet* dit que pendant les ſix jours que dura la Diſpute de *Mantes*, elle roula toute ſur le mot σοφίσαι (61), *faire ſage*, au ſujet duquel l'Evêque étalla des Points d'Hiſtoire, de Poëſie & de Mathématique; de la Philoſophie, Phyſique, Morale, & Métaphyſique, des Scolies, & des Commentaires, dont, *ajoute-t-il*, *Beraud* s'eſcrima pareillement à droit & à revers, ſans pouvoir pourtant prouver que le Texte Grec de la ſeconde Epitre à *Timothée*, Chap. 3. verſ. 15, ſignifiât que l'Ecriture-Sainte fût ſuffiſante à ſalut: de ſorte que M. *Beraud* ayant à ſon tour donné des

(61) 2 Epitre à Timothée, Chap. 3., Verſ. 15.

des louanges à l'Evêque, qui en vouloit avoir; car voilà le fait, ſe retira ſous prétexte qu'il n'étoit pas venu à *Mantes* pour diſputer (62), quoique dans le fond, ce fût uniquement parce qu'il étoit impoſſible de conferer dans l'ordre avec ce Prélat, *qui pratiqua toute ſa vie mieux que perſonne le ſecret d'embarraſſer exprès ſon diſcours de paroles obſcures, d'y entaſſer une pile de diſtinctions en termes Philoſophiques, & d'y répandre un nuage de pouſſiere avec un ſtyle capricieux & importun, lorſqu'il ſe trouvoit empêtré* (63) *& preſſé de l'évidence de la vérité.* On peut voir dans l'Hiſtoire de l'Edit de *Nantes*, par M. *Benoiſt* (64), l'occaſion, les particularités & le ſuccès de la Diſpute de *Mantes :* & les Memoires de M. *du Pleſſis*, nous apprennent que l'illuſtre M. *Beraud* vivoit encore au mois d'Août 1608 (65).

Pag. 7. l. 24. *De l'Inſuffiſance des Ecritures.*] Ce fut en l'année 1597, que ſuivant la nouvelle méthode de vouloir aſſujettir entierement la Foi des Peuples au caprice ou à l'interêt des Eccléſiaſtiques, l'Evêque *d'Evreux* mit au jour un Ecrit, qui n'a paſſé juſqu'à nous ſous le Titre abrégé de *Traité de l'Inſuffiſance des Ecritures*, que parce que ſon Auteur ayant affecté, lorſqu'il le publia de ne lui donner aucun Titre, celui qui voulut y répondre, crut pouvoir lui en donner un convenable à la Doctrine

(62) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, fol. 269, & ſuivans.

(63) M. Dumoulin dans ſa *Préface*, à la *Nouveauté du Papiſme.*

(64) Dans le 1 Tome, ſur l'an 1594

(65) Tome 3, page 193.

(66)

la Doctrine qu'on y trouvoit. C'étoit M. *Tilenus*, *Sileſien*, Profeſſeur à *Sedan*, qui ſe trouvoit pour lors à *Paris*, pour défendre la croyance de Madame, avec quelques autres habiles Miniſtres, que M. le Duc de *Bouillon* y entretenoit à ſes frais pour cela ſeul (*66*). Cet habile homme ayant reconnu dans l'examen qu'il en fit, que ce Traité de l'Evêque tendoit uniquement à perſuader que la Sainte-Ecriture étoit par elle-même abſolument inſuffiſante au ſalut des hommes, y fit une Réponſe, laquelle, avec l'ouvrage même de l'Evêque, fut imprimée *in*-12 à la Rochelle en 1598, ſous ce Titre : *Traité du Sieur* du Perron, *Evêque* d'Evreux, *de l'Inſuffiſance de l'Ecriture-Sainte, & de la Néceſſité & Autorité des Traditions non écrites*, avec la Réponſe, par *Daniel Tilenus*. Quatre ans entiers ſe paſſerent avant que ce Prélat pût ſe réſoudre à publier ſeulement la premiere partie de certaine Réponſe qu'il diſoit y avoir faite ; mais enfin, preſſé & importuné de toutes parts, elle parut, mais remplie d'invectives & d'injures mépriſantes contre *Tilenus*, pour avoir oſé, chétif *Docteur des Ardennes*, comme il l'appelloit, donner au Livre d'un Prélat tel que lui, un Titre également ſcandaleux & ſuppoſé, diſoit l'Evêque, au lieu de ſe contenter d'en combattre les Propoſitions ; puiſque ce n'étoit en quelque façon qu'une Theſe, & nullement un Livre, auquel ſon Auteur eût été obligé de donner un Titre. A ce dernier Ecrit de l'Evêque, où il ne répondoit effectivement qu'à la premiere

(*66*) D'Aubigné, T. 3, Liv. 4, Ch. 24. de ſon Hiſt.

Partie du Traité de *Tilenus*, ce Perſonnage, avant que de s'en retourner à *Sedan*, répondit, en 1602, par un autre petit Traité qu'il intitula : *Juſtification & Déclaration du Titre que porte l'Ecrit de l'Evéque* d'Evreux : *De l'Inſuffiſance & Imperfection de l'Ecriture-Sainte*, &c. & ce fut très-ſçavamment, & d'une maniere à faire ſentir à ſon Adverſaire que ſi un Prélat de la Cour de *France* ne faiſoit pas de difficulté d'avancer des impiétés & de les appuyer par des abſurdités & par des injures, un Docteur *Allemand* oſoit bien quelquefois les réfuter en bons termes *François*, & traiter d'Athée un Prélat tel que *du Perron*, qui s'offroit de prouver qu'il n'y avoit point de Dieu, & qui ſe vantoit de ſçavoir ſoutenir également quatre diverſes Religions, *la Romaine*, *la Réformée*, *l'Arianiſme*, & *l'Anabaptiſme*. Le premier Traité de *Tilenus*, contre l'Evêque *d'Evreux*, fut imprimé pour la ſeconde fois à *Sedan*, chez *Jacob Saleſſe*, en 1601, dans le tems que cet Evêque faiſoit imprimer à *Evreux*, pour la premiere fois, la Réponſe qu'il y avoit faite, intitulée : *Réfutation de l'Ecrit de* Daniel Tilenus, *contre le Diſcours de l'Evéque* d'Evreux, *touchant les Traditions Apoſtoliques*, chez *Antoine Marié*, en 1601 ; & la *Juſtification & Déclaration*, &c. de *Tilenus*, eſt un *in*-12, imprimé l'année ſuivante.

☞ Quoiqu'il ne convienne pas dans un Livre de la nature de ces Notes, de faire le Controverſiſte, j'en dirai néanmoins un petit mot : Les Proteſtans marquent continuellement que les Saintes Ecritures ſont claires dans tout

tout ce qui regarde le ſalut : Pourquoi donc publient-ils tant de Commentaires ſur les Livres Saints ? Si elles ſont claires, les Commentaires ne ſont que les obſcurcir ; cependant les Proteſtans ſeuls ont publié plus de deux mille Commentaires ſur l'Ecriture-Sainte, dans leſquels mêmes ils ſont bien embarraſſez à en developper le ſens. Pour les Catholiques, s'ils donnent des Commentaires, cela n'eſt pas étonnant ; ils croyent, après Saint Pierre, qu'il y a des endroits dans l'Ecriture-Sainte, qui ſont obſcurs & embarraſſez, & que c'eſt, non point à un homme ſeul à en déterminer le ſens, mais à l'Egliſe, ou aſſemblée en Corps, ou parlant ſucceſſivement dans tous les temps & dans tous les lieux. Le bon ſens nous conduit à cette préciſion & à ce raiſonnement. Je ſens bien que je ne ſuis pas infaillible ; mes incertitudes en ſont la preuve : il faut en conſulter de plus habiles, ſur tout ceux qui ſont les plus proches des ſources, & qui ſont préſumés de mieux connoître le ſens d'un texte, & la force de ſes paroles. (*Remarque nouvelle*)

Pag. 7. l. 30. *Juſques à une heure devant la mort.*] » *Morlas*, dit le *Perroniana*, étoit » Catholique, & il y avoit plus de dix ans » qu'il l'étoit quand il mourut ; il ne ſe dé» clara pourtant pas, parce que devant il vou» loit aller à *Geneve*, voir *Beze*, & commu» niquer avec lui, pour après en faire quelque » Ecrit ; mais il n'en eût pas le tems, car la » mort le prévint. » A juger de la prétenduë converſion de *Morlas*, par ce que *d'Aubigné* fait

(67) *Perroniana*, au mot, *Morlac.*

fait dire à *Sancy*, dans l'endroit que nous examinons, il ſemble que cet homme, après avoir long-tems contrefait le Catholique, ſoit pourtant mort de la Religion : *Cayet* même, qui fait dire & faire à *Morlas*, dans les dernieres heures de ſa vie, mille choſes qui ne ſçauroient convenir qu'à un Catholique des plus confirmés, n'oſeroit croire que Dieu lui ait fait miſericorde, tant il avoit eu de tort de ne ſe déclarer que le propre jour de ſa mort, arrivée à *Mâcon*, le 27 d'Août 1595. Il aſſure du reſte, que le Roy crut avoir perdu un homme habile & fidele en la perſonne de *Morlas*, qui étoit Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Etat & Privé & Surintendant des Magaſins de *France* (68). La Vie de *Henri de Sponde*, compte *Morlas* parmi les proſélites de l'Evêque *d'Evreux ;* & *d'Aubigné*, qui ne fait quartier à perſonne, prétend que *Morlas* ne fut pas ſeulement l'un de ceux qui ſolliciterent le plus *Henri IV*, en 1593, à changer de Religion, mais qu'il avoit déja précedemment gagné le Baron de *Salignac*, au voyage *d'Allemagne*, en 1591, en aigriſſant ce dernier contre le Vicomte de *Turenne*, qui y alloit avec eux ſolliciter du ſecours contre la Ligue.

(68) *Chronologie Novenaire*, Tom. 3, f. 359, & ſuiv.

PREFACE

PREFACE
SUR LA CONFESSION
DU SIEUR DE SANCY.(1)

LEs faits Hiſtoriques qui ſe trouvent ſemés çà & là dans certains Livres de Satyres, ſont ordinairement couverts d'un voile myſterieux, qui les rend fort difficiles à entendre. La *Confeſſion de Sancy* eſt, ſans contredit, un de ces Ouvrages myſterieux. C'eſt une Satyre fine & délicate, remplie d'alluſions à des faits particuliers que l'Auteur déſigne en paſſant, & qu'il ne raconte qu'à moitié, ſoit pour en faire mieux ſentir le ridicule, ſoit pour ſoutenir le perſonnage qu'il prend dans toute la Piece. Ces faits ainſi menagés, compoſent preſque tout le ſel de cette Satyre. Mais en même-tems, cette maniere de raconter les choſes, les déguiſe ſi fort, qu'on a bien de la peine à les reconnoître ; ceux même qui en ont été les témoins oculaires ne ſçauroient quelquefois les bien démêler.

Il n'eſt pourtant pas impoſſible d'éclaircir la plûpart des endroits de cette ingénieuſe Satyre,

(1) Cette Préface eſt de M. le *Duchat*, Réfugié François à Berlin, comme nous l'avons marqué dans la Préface. Nous lui devons quelques autres Ouvrages.

Digitized by Google

re, ſi l'on veut s'y appliquer avec quelque ſoin. Cette ſorte d'étude eſt ſans doute péni ble & dégoutante : car, combien de recherches, combien de conjectures inutiles n'hazarde-t'on point ? Il faut conſulter tous les Hiſtoriens de ce temps-là, l'eſprit toujours tendu pour ne pas laiſſer échapper un fait, qui, pour être mêlé parmi quantité d'autres, ne paroît pas d'abord être celui que vous cherchez. Un nom un peu déguiſé ; quelque diverſité dans la maniere dont un fait eſt raconté, le font méconnoître. En un mot, c'eſt marcher à tâtons que de s'appliquer à débrouiller de ſemblables Livres.

Ces difficultés ne m'ont toutefois pas empêché de travailler à l'éclairciſſement de preſque toute la Confeſſion de *Sancy*. Comme cette Piece (2) eſt encore fort eſtimée des Curieux, j'ai crû qu'à mon exemple, quelqu'un plus verſé dans l'Hiſtoire de ce tems-là, donneroit au Public l'explication des beaux endroits que je n'ai pû éclaircir : c'eſt là le ſeul but que je me ſuis propoſé en faiſant imprimer ces *Remarques*.

Je puis m'être trompé dans le rapport que j'ai cru trouver entre certains faits qu'on lit ailleurs, & ceux qui ſont racontés dans la Confeſſion de *Sancy*. Il n'eſt rien de ſi aiſé que de prendre le change dans ces occaſions. Mais au moins puis-je aſſurer que je n'ai point failli par une trop grande confiance. Je n'ai rien avancé de moi-même ; & pour les endroits que j'ai tâché d'éclaircir par mes Remarques,

(2) Petri Bælii Epiſt. de Scriptis adeſpotis.

(5)

ques, j'ai pour mes principaux Garans l'Auteur même de cette Piece, (selon l'opinion commune M. *d'Aubigné*) dans son *Histoire Universelle*, Edition de 1626, & M. de *Thou*, impression de *Geneve*.

Du reste, on auroit de la peine à deviner ce qui peut avoir obligé l'Auteur à satyriser si cruellement M. de *Sancy*, dont M. de *Thou* parle en plusieurs endroits de son Histoire fort honorablement, s'il n'étoit pas très-évident que *d'Aubigné*, qui avoit naturellement l'esprit fort *satyrique* (3), a fait la principale partie de cette Piece dans le temps qu'il sembloit que le Roy, *Henri le Grand*, ne se plût à laisser ce Gentilhomme dans la pauvreté, ses services sans récompense, & ses talens sans occupation, que pour donner toute sa faveur à *Sancy*, qui, selon *d'Aubigné*, n'avoit pour tout mérite qu'une aveugle complaisance pour certains penchans de ce Prince. De-là vient aussi que *d'Aubigné* n'épargne pas non plus le Marquis de *Rosny*, qui succeda à *Sancy*, dans l'administration des Finances, & que l'encre de sa mordante plume rejaillit même très-souvent jusques sur la face de ce grand Roi, qu'il accusoit (4) d'ingratitude, quoique dans

(3) *Mémoires de M. le Duc de Sully*, Tome 1, Chap. 79. Tome 2, Chap. 51, & ailleurs. Voyez aussi M. de *Varillas*, en son *Histoire de Henri III*, sur l'an 1586. Mais particulierement M. *Benoît*, en son *Histoire de l'Edit de Nantes*, Tom. 1, sur l'an 1598.

(4) Sur la reconnoissance du Roy Henri IV, pour ses anciens serviteurs, il est aisé de se satisfaire, par la lecture de l'ingénieuse Apologie de ce Prince, attribuée à *Madame de Rohan*, [*Catherine de Parthenay.*]

dans le fonds rien n'eût tant éloigné ce Monarque de la penſée de faire du bien à *d'Aubigné*, que cette inclination qu'il lui connoiſſoit à médire d'un chacun.

C'eſt-là, ſelon moi, l'un des grands motifs de la haine que *d'Aubigné* témoigne contre *Sancy* dans toute la Piece; mais comme il avoit trop d'eſprit pour ne voir pas qu'il falloit donner à cette haine un autre prétexte plus honnête & qui fût plauſible, *d'Aubigné*, qui avoit toujours fait hautement profeſſion de la Religion Proteſtante, n'en trouva point de plus vrai-ſemblable que d'attaquer du côté de la Religion *Sancy*, qui dans toutes les occaſions avoit témoigné ne vouloir ſuivre que celle qui s'accommodoit le mieux à ſes vûës d'interêt & d'ambition. C'eſt-là en effet le comble de l'impiété, d'où il ne devoit pas être ſurprenant qu'on vît *Sancy* ſe précipiter dans tous les crimes (5) que l'Auteur lui attribue:

thenay.] Elle eſt tirée de deux Editions du Journal de Henri III; ſçavoir, de celle de 1666, & de 1693; on l'a rétablie dans cette Edition.

(5) M. le *Duchat* s'abandonne un peu trop à l'eſprit de partialité, de s'imaginer, que le changement de Religion dans M. de *Sancy*, l'a précipité dans toutes ſortes de crimes: c'eſt adopter un peu trop légerement l'humeur cauſtique de d'Aubigné. Il eſt certain que Sancy a rendu de grands ſervices aux Rois Henri III & Henri IV, dans les tems même les plus difficiles: & s'il n'en a pas été dignement récompenſé, il faut s'en prendre à Henri IV, qui s'étoit laiſſé prévenir contre ce brave Officier; ſoit par Gabrielle d'Eſtrées, ſoit par M. de Sully. On peut avoir recours au *Diſcours* de M. de Sancy, même *ſur l'occurrence de ſes affaires*, imprimé au T. 3 des Mémoires de *Villeroy*.

(6)

buë : auſſi, comme cette accuſation eſt atroce, & qu'elle doit ſervir de fondement à toutes les autres que *d'Aubigné* lui fait, il a jugé à propos de marquer à peu près les temps auſquels cet homme embraſſa tous ces différens partis de Religion & d'Etat, & c'eſt ce qu'il a fait dans ſon Hiſtoire, Tome 3. Liv. 4. Chap. XI. & dans ſa Satyre, Liv. 2. Chap. 3. 4. & 5. & dans le dernier qui fait le Corollaire de la Piece.

Il eſt bien ſûr que l'Auteur de cette Satyre y a travaillé à diverſes repriſes, & même en des temps aſſez éloignés : en effet, au Chap. 3. du premier Livre, où il parle de la *Sainte qui regne*, & dit que c'eſt elle qui a donné le *Pardon général au Général de la Ligue* (le Duc de *Mayenne*) cet endroit eſt néceſſairement depuis le Traité de ce Duc en 1596, & ne peut point paſſer l'an 1599, auquel mourut *Gabrielle d'Eſtrées* : ailleurs il parle de M. de *Joyeuſe*, *Frere Ange*, qui, lorſqu'il ſera raſſaſié des plaiſirs du monde, reprendra l'habit de *Capucin* (6), ce qu'il ne fit qu'en 1599. Néanmoins, dans le *Dialogue de Mathurine & du jeune du Perron*, il parle du Sieur de *Sainte-Marie du Mont*, & de ſon changement de Religion arrivé en l'année 1600; & dans le même Chapitre, le jeune *du Perron* eſt appellé *Maquereau de la Cour*, ce qui ſe rapporte à la Demoiſelle *d'Entragues*, qui prit la place de la belle *Gabrielle*. Ailleurs encore, il parle de l'entrepriſe d'un Moine ſur la vie de M. *du Pleſſis Mornay*, laquelle M. de *Licques*, qui a fait

(6) *Confeſſion de Sancy*, Livre 1, Chapitre 1.

(7)

a fait ſa vie (7), rapporte à l'année 1602; & plus bas encore, dans le même Chapitre, il fait mention du Martyr *Henri Garnet* (8), qui fut ſupplicié comme principal auteur de la Fougade, le 3 de May 1606. A propos de *Mathurine*, cette admirable Convertiſſeuſe, dans le Chapitre premier du ſecond Livre, il eſt ſûr qu'il y avoit effectivement depuis long-temps à la Cour du Roy, mais pour lors à la ſuite de la Reine, une femme de ce caractere & connuë ſous ce nom-là, qui continua de ſuivre la Cour après la mort du Roy *Henri le Grand*, & dont M. *Oger* aſſure poſitivement qu'elle étoit de la Cour *en la même façon que tous les Perroquets & tous les Singes du Louvre, & les Nains de la Reine Mere, Marie de Medicis :* c'étoit-là cette femme, qui ſe mêloit tout de bon de convertir les *Huguenots*, qui dans le fonds étoit la bonne amie des deux freres *du Perron*, & qui entretenoit des liaiſons avec ces honnêtes gens, Miniſtres & autres, que la pauvreté, l'ambition & le libertinage avoient obligés de recourir aux grandes ſources des richeſſes, des honneurs & des voluptés (9).

(7) *Vie de M. Jean Daillé.* Livre 2, Chapitre 8.
(8) *Confeſſion de Sancy,* Livre 1, Chapitre 9.
(9) *Confeſſion de Sancy,*

REMARQUES

REMARQUES SUR LA PREFACE DE LA CONFESSION DU SIEUR DE SANCY.

Sancy.] *Nicolas de Harlay*, communément appellé *Monſieur de Sancy*, étoit de la ſeconde Branche de la Maiſon de *Harlay* : les qualités qu'il prit juſqu'en 1594 furent celles de *Seigneur de Sancy*, *Baron de Maule & de Monglat*, *Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Etat & Privé*, *Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances*, *& Premier Maître d'Hôtel de Sa Majeſté* : Voyez l'Epitre qui lui eſt adreſſée en tête de la Traduction Françoiſe *in-8o.* de *l'Hiſtoire des Guerres d'Italie* par *Guichardin*, imprimée en 1593. En cette année-là, *Sancy*, qui s'étoit juſques-là rendu fort agréable au Roy *Henri le Grand*, par pluſieurs importans ſervices que l'Hiſtoire témoigne qu'il avoit rendus, tant au Roy ſon Prédéceſſeur, qu'à lui-même, & principalement par ſon humeur enjoüée & ſouple au penchant qui faiſoit le foible de ce Prince, s'attendoit bien de devenir

Digitized by Google

devenir Sur-Intendant des Finances en la place du Marquis *d'O* qui venoit de mourir, il ne lui manquoit même déja plus que le titre de ce grand Employ (1), mais étant arrivé à *Sancy* en ce tems-là de faire quelque mauvais conte de la Marquiſe de *Monceaux*, cette Dame fit ſi bien par le crédit que lui donnoit ſa qualité de Maitreſſe du Roy, que tout ce que *Sancy* put obtenir, fut d'avoir une place dans un Conſeil de pluſieurs Perſonnes, auſquelles le Roy commit pour un tems l'adminiſtration de ſes Finances (2): Il y avoit pourtant enfin gagné preſque toute l'autorité, mais le Roy, qui étoit bon ménager, s'étant apperçu des perpétuelles prodigalités de *Sancy*, ſe dégoûta de cet homme, & pour le lui faire comprendre, il affecta de lui donner pour compagnon le Marquis de *Rôni* (3), qui l'éclaira de ſi près, & le contre-quarra ſi ſouvent, qu'enfin *Sancy*, qui avoit changé de Religion ſous un vain eſpoir de ſe ſoutenir par-là contre *Rôni*, qui étoit *Huguenot* (4), quitta abſolument la place à ſon rival; & comme il étoit Géneral des *Suiſſes*, apparemment depuis qu'il en avoit amené douze mille au ſervice du Roy *Henri III* (5), il reprit le parti de l'épée environ le mois de Juillet 1597, ſous prétexte d'aller ſervir, ſoit en cette qualité, ou à la tête de ſes cinquante hommes

(1) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tom. 2, pag. 453, en une Lettre de M. du Pleſſis, du 8 de Novembre 1594, à M. de Buzenval.

(2) *Mémoires de Sully*, Tome 1., Chap 58.

(3) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 51.

(4) *Confeſſion de Sancy*, Livre 1, Chap. 3.

(5) De Thou, Tome 4, Liv. 96, pag. 448. A. de ſon Hiſtoire.

hommes-d'armes dans l'Armée du Roy occupée à faire le Siege *d'Amiens* (6). Si l'on en croit le *Scaligerana*, *Joſeph Scaliger* prenoit *Sancy* pour un véritable Fanatique (7), en quoy l'indifférence que le même *Sancy* témoignoit en matiere de Religion, fait voir que *Scaliger* ne ſe trompoit pas beaucoup: d'ailleurs, l'humeur fantaſque, bourruë, & ſujette ordinairement à une infinité de *vertigots*, que les Memoires de *Sully* lui attribuënt (8), le conduiſoient naturellement là. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'ayant changé & rechangé de Religion pluſieurs fois depuis qu'il ſe fut fait Catholique à *Orleans* lors des maſſacres de l'an 1572, il profeſſoit actuellement la Religion Réformée lors de la Treve entre *Henri III* & le Roy de *Navarre* en Avril 1589, & que depuis il ne ceſſa point de faire des trahiſons à ſon Parti, (9) juſqu'à ce que *Henri IV*, ayant embraſſé la Religion Catholique Romaine en Juillet 1593, *Sancy*, qui s'étoit bien propoſé de l'imiter dès que cela pourroit contribuer à ſa fortune, attendit pour cela le tems & l'occaſion que nous avons dit, quoiqu'il affectât de publier que rien ne l'avoit porté à ſe faire Catholique, que l'intérêt de ſon Salut, & les ſolides inſtructions de l'Evêque *d'Evreux* (10), qui fut effectivement congratulé

(6) De Thou, Tome 5, Livre 111, page 505. E. D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 5, Chapitre 3 *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 74. Et Mezeray, ſur l'an 1597.

(7) *Scaligerana*, au mot *Sancy*.

(8) Tome 1, Chapitres 67, & 90.

(9) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 3.

(10) Richeome, ſur la fin de ſon *Traité des Images*.

(11)

Digitized by Google

congratulé de cette converſion par le Pape *Clement VIII.* dans un de ſes Brefs du 5 de Juin 1597. (11)

(11) *Amb. de du Perron*, pag. 59 & 60.

Je ſuis étonné que M. *Godefroy*, de qui vient cette Note ſur M. *de Harlay Sancy*, ne l'ait pas juſtifié contre ce qu'en dit M. *le Duchat* dans ſa Préface. Ce dernier entre trop dans les idées chimériques du Satyrique d'*Aubigné*, c'eſt ce qui l'engage à mettre ſur le compte de M. de *Sancy*, tout ce qu'il peut imaginer de mauvais procédés, & même de crimes : & quelle en eſt la cauſe, c'eſt qu'il avoit paſſé de la Religion Réformée à la Catholique. Mais je renvoye à la fin du Diſcours de M. le *Laboureur*, ſur la Vie de Henri III, imprimé au Tome II de cette Collection, pour voir une pleine juſtification de Sancy. Sa généroſité de lever lui-même, & à ſes propres frais, douze mille Suiſſes pour ſoutenir le Roy Henry III contre la Ligue, devoit faire ſon Eloge : ce Prince mort trois jours après l'arrivée de Sancy, ne pût récompenſer cet important ſervice ; mais Henri IV ne ſçauroit être excuſé d'une ingratitude trop marquée, car ce ſont ces mêmes Troupes de Sancy, qui ont ſervi au Roy de Navarre à faire la conquête de ſon Royaume.

M. le *Laboureur* fait bien voir que Sancy, loin de s'enrichir dans la Surintendance des Finances, comme c'étoit l'uſage alors, en ſortit pauvre, ſans avoir payé la moindre de ſes anciennes dettes ; mais il ne faut s'en rapporter ni à Rony, ni à d'Aubigné, ſur ce qui regarde Sancy, tous deux doivent être regardés comme parties. Mais le vrai ſujet de la diſgrace de Sancy, eſt cette parole ſi vive & ſi énergique, qu'il dit à la Marquiſe de Monceaux ; ce ſont de ces verités pour leſquelles il n'y a point de pardon, ſurtout dans une femme offenſée, qui ſçavoit obſéder un Prince du caractere de Henri IV.

CONFESSION

CONFESSION CATHOLIQUE DU SIEUR DE SANCY.

ET

Déclaration des cauſes, tant d'Etat que de Religion, qui l'ont mû à ſe remettre au giron de l'Egliſe Romaine.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

De l'Autorité de l'Egliſe, & de ſon Chef.

ON n'a que trop debattu en ce tems, ſi l'Etat eſt en l'Egliſe, ou *ſi l'Egliſe eſt en l'Etat.* De ceux qui veulent que l'Etat ſoit en l'Egliſe, les uns diſent, qu'elle ne ſeroit pas Univerſelle,

Digitized by Google

Universelle, si elle étoit circonscrite dans l'Etat, qui n'est pas universel. Les autres prenans mêmes choses pour exemples : Ne voyez-vous pas, disent-ils, comme l'Etat se soumet à l'Eglise, que ce brave Roy, après tant d'Armées défaites, tant de Sujets soumis, tant de Grands Princes, ses ennemis, abattus à ses pieds; il a falu que lui, se prosternant aux pieds du Pape, ait reçû *les gaulades en la Personne de M. le Convertisseur, & du Cardinal d'Ossat ?* Lesquels deux furent couchés de ventre à *bechenez*, comme une paire de maquereaux sur la grille, depuis *Miserere* jusqu'à *vitulos*. Encore, dit-on, qu'il a falu depuis joüer le même jeu entre la Personne de Sa Majesté & *M. le Legat :* toutesfois, ç'a été doucement, & sous la custode. Ceux qui veulent annichiler le S. Siege, alleguent la hardiesse de la Cour, laquelle fugitive à *Tours*, osa faire brûler les Bulles de Sa Sainteté *par un Bourreau*. Ils alleguent après cela une seconde hardiesse de la Cour unie ensemble, au banniſſement des *Jesuites de France*, qui est un grand mépris du Saint Siege. Mais je réponds contre cela, qu'on n'est pas à s'en repentir : Témoin la bonne Catholique de *Tournon*, & à son imitation le Parlement de *Toulouse* & de *Bordeaux*, qui replanterent, malgré tous, ces grands Défenseurs de l'Eglise Catholique. Voila des preuves d'une part & d'autre par les effets. Maintenant j'en veux chercher par les causes, & que nul ne trouve étrange cette façon de proceder. Il y a longtems que nous considerons en *France* les choses par les conséquences, & non pas par les raisons. Et puis, j'avertis le Lecteur que j'aurois plutôt

plutôt fait une ſouſtraction de cent mil écus, que de vuider des affaires ſi difficiles. Je me contente de dire que je crois le Pape être plus que tout le reſte du monde enſemble : que tous les Saints, & que tous les Anges. Voicy les paſſages que m'a donné M. le Convertiſſeur, pour m'aſſurer de cette opinion nouvelle. *Bernard de Sens* (1), Liv. 3. l'appelle Prince des Evêques, héritier des Apôtres. En primauté *Abel*, en primauté *Noé*, en Patriarchat *Abraham*, en ordre *Melchiſedec*, en dignité *Aaron*, en titre *Moyſe*, en jugement *Samuël*, en puiſſance *Pierre*, en autorité *Chriſt.* J'ai lû ce qu'en dit Clement VI. en ſa Bulle, *diſt. 19. in Can.* le Poëme des Clementines, & la gloſ. *Papa admirabilis eſt. Item Papa ſtupor mundi.* Puis après : *Nec Deus, nec homo, ſed quaſi neuter inter utrumque.* M'a auſſi montré la gloſ. ſur q. ſect. 1. chap. 17. où il dit que le Pape n'eſt pas homme. Et pour abreger, j'ai lû la diſtinct. *Canon propoſuit. de Con. præ. 19. Cap. ſi humanorum*, où il eſt notamment dit du Pape, que *ſecundum plenitudinem poteſtatis poteſt de jure contra jus diſpenſare.* Et *3. tranſ. ep. 3. in gloſ.* il eſt dit en expliquant, qu'il peut *ex injuſtitiâ juſtitiam facere.* M. le Convertiſſeur, ne vous étonnez-vous pas de ces derniers paſſages, les renforçant d'un troiſiéme, où il eſt dit, que le Pape peut *facere infecta facta ?* Par une ſeule Hiſtoire, dit-il, je vous prouverai que le Pape peut diſpenſer du droit contre tout droit, fai-

(1) D'Aubigné s'eſt trompé, il devoit dire ; *S. Bernard, Libro 2, de Conſideratione.* Ce Paſſage de Saint Bernard a été traduit en François, par l'Auteur du *Songe du Verger*, Livre 2, Chap. 166.

re d'injuſtice juſtice, & que les choſes faites ne le ſoient point. Ce Grand Pontife *Sixte V*, qui fit *trancher en ſa vie quatre mille têtes*, & portoit envie à la Reine *d'Angleterre*, d'avoir fait *ſaltar una teſta Coronata*, celui-même qui ôta les bourdeaux des femmes & des garçons, faute d'avoir lû le Livre de M. *Cahier*, car ceux-cy les remettent, & par conſéquent quatre-vingt mille ducats de rente à l'Egliſe. Celui qui diſoit, *non ſi chiava in queſta Religione, non durerà*, & que le Roy appelloit Maître *Sixte*, qui fut fait Pape *pour avoir perdu un pourceau*. Ce grand Perſonnage étant donc par malheur entré en pacte avec le diable, & ayant lû comment *Alexandre VI*, pource qu'il avoit pris la chaire par force, fut trompé ſur les douze ans & ſix, cettui-cy fit ſon marché à regner ſept ans, & ſon contract fut fort ſimple, pour ſe garder des ruſes d'un tel Notaire. Après qu'il eût regné cinq ans fort redouté, il tomba malade le dernier jour du cinquiéme an, & à la vûë de ſon Camerier maggior, vint à ſon lit un Romipete, avec lequel le Pape entra en de grandes altercations. Les Aſſiſtans entendirent comment le Pape appelloit l'autre perfide, l'interrogeant s'il n'avoit pas promis ſept ans abſolus, & s'il y en avoit plus de cinq paſſés. L'Ambaſſadeur d'Enfer répondit à claire voix: Il eſt vrai que je t'ai promis ſept ans, & n'en as regné que cinq, & ſi pour cela je ne ſuis point perfide. Souvienne-toy, que l'an paſſé, voulant faire mourir *le fils de*..... pour avoir,..... la Juſtice te remontrant que par les Loix elle ne le pouvoit faire mourir devant ſeize ans, tu le fis pourtant mourir,

&

& répondis que tu lui en donnois deux des tiens. Or, cinq & deux ſont ſept ; il s'en faut venir ; & s'en alla avec une façon étrange, comme je l'ai ſçû par M. de *Vic*, qui, lors du ſiege de *Paris*, étant Gouverneur de *Saint Denis*, me montra le Courrier, & les Lettres priſes par ſes Gens. Il falut avoir *Chorin* pour les déchiffrer, & par ce malheur les *Huguenots* ont ſçû l'Hiſtoire, laquelle il eût bien cachée ſans cela: Car il eſt Catholique zélé. Mais puiſqu'elle eſt découverte, il en faut tirer ce profit, de montrer la grande & abſoluë Puiſſance du Pape, qui, en cet acte ſeul a approuvé ce que promettoient les trois Canons allégués. Il a diſpenſé du droit contre le droit, faiſant mourir cet enfant contre le droit. C'eſt juſtice que l'enfant échappe, il a rendu cela injuſtice. Le diable & lui ont achevé le troiſiéme point; car le marché, qui étoit à ſept ans, s'eſt trouvé n'être point fait, par la vertu du diable & du Pape trouvé parfait, pour faire aller l'un d'eux à la mort, & l'autre avec ſon maître. Et pourtant, ce boufon de Prevôt de *Beaulieu*, ſelon ſa Mathéologie, quand le Pape eût excommunié la Meſſe, où le Roy fut ſacré, avec ceux qui y aſſiſtoient, n'avoit pas tort de dire, qu'une Aſſemblée, qui ſe fit d'Eccléſiaſtiques, étoit pour *excommunier* (2) *un Dieu*, le Chancelier le reprenant : par le corps B. Monſieur, dit le ruſtre, vous m'avouërez que Dieu étoit à cette Meſſe-là; le Chancelier ne l'oſant nier, l'autre demande s'il y avoit là quelque hérétique, qui voulût borner la puiſſance de ſa Sainteté, chacun hauſſa

(2) Elire. Voyez ci-après p. 65, la Note ſur cet endroit.

cun haussa les épaules, aimant mieux conceder l'excommunication du Dieu du Ciel, que borner la puissance du Dieu en terre.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE I.

Pag. 47. l. 2. *OU, si l'Eglise est en l'Etat.*] *Non enim Resp. est in Ecclesia, sed Ecclesia in Rep. est, id est in Imperio Romano*, dit *Optat de Mileve* (1), qui vivoit environ l'an 370. Ce Passage comme très-considerable à la question, est cité par *Belloy* dans son *Apologie Catholique*, &c. p. 100. de l'Edition de 1585, & par *Pasquier* en son *Catéchisme des Jésuites*, L. 1. Ch. 2. au Feuillet 10. V°. de l'Edition de 1602.

Pag. 48. l. 9. *Les gaulades en la Personne de M. le Convertisseur & du Cardinal d'Ossat.*] Le Cardinal *d'Ossat* parlant de la procedure tenuë à *Rome* lors de l'Absolution du Roy *Henri IV*, dit que plusieurs choses lui déplûrent & à l'Evêque *d'Evreux* dans le Procès verbal d'Absolution, entr'autres la trop grande & hyperbolique expression de l'Acte qui portoit qu'à chaque verset du Pseaume 50 ou 51 qui commence: *Miserere*, le Pape, *Verberabat & percutiebat humeros Procuratorum & cujuslibet ipsorum virgâ quam in manibus habebat:* & la raison qu'il rend de ce que ces termes les avoient choqués, c'est

(1) *Lib. 3. ad Parmenianum.*

(2)

c'eſt qu'à les lire, on diroit que toutes les marques des coups duſſent leur être demeurées ſur les épaules, au lieu qu'à ce que dit le Cardinal, ils n'en avoient non plus ſenti, que ſi une mouche eût paſſé ſur leurs habits, ainſi vêtus comme ils étoient : là-même on voit ſuffiſamment que l'Evêque *d'Evreux* & M. *d'Oſſat* avoient trouvé quelque choſe de fort odieux dans cette cérémonie, & qu'ils ne s'y étoient ſoûmis, que pour ôter aux Eſpagnols & aux autres malins eſprits, l'occaſion de dire que le Roy n'avoit pas été bien abſous (2) : c'eſt pourquoy M. de *Thou*, qui voyoit bien toutes les conſéquences de cette flétriſſure, a tâché de la couvrir en rapportant un tel Acte à la Coutume, *quâ ut olim ſervi apud Romanos manumittebantur, ſic nunc peccatis nexi per abſolutionem in libertatem Chriſtianam aſſeruntur* (3) : il eſt pourtant certain que ce tour eſt de ſon invention, & que M. *d'Oſſat*, ni l'Evêque *d'Evreux* ne paroiſſent pas même s'être aviſés de dire rien d'approchant. Dans le fonds, les Catholiques prétendent que cette pratique eſt fondée en l'Ecriture Sainte, ſuivant le Texte *in virgâ veniam*, & c'eſt ce que le Cardinal *du Perron* ſçut bien alléguer au Miniſtre *Ferrier*, lorſqu'il ſe préparoit à le traiter de même avant que de lui donner l'Abſolution, ajoûtant, que même les Roys avoient été obligés d'en paſſer par-là (4) : ce Prélat au-reſte, pouvoit bien s'en ſouvenir, puiſqu'il avoit ſubi doublement cette correction :

(2) *Lettres de M. d'Oſſat*, Liv. 2. Lettre 77.
(3) Tome 5, Livre 113, pag. 588. C.
(4) *Perroniana*, au mot *Ferrier*.

ction : *du Perron*, dit *Joſeph Scaliger*, n'a pû être Evêque ſans avoir eu le foüet, *quia Pater fuerat hæreticus* (5).

Pag. 48. l. 11. *A bechenez.*] *A bechevet* (6), car c'eſt ainſi qu'il faut lire, ſe dit de deux choſes qui ſont placées à contre-ſens, ou dont l'une a les pieds à la tête de l'autre, de *bis* & de *chevet* en la ſignification de tête (7), comme qui diroit, une choſe *à deux têtes :* cette expreſſion proverbiale eſt familiere à *d'Aubigné* dans le même ſens (8), *Rabelais* qui dit : *A tête à tête bechevet*, en fait l'un des jeux du jeune *Gargantua* (9).

Pag. 48. l. 15. *Et M. le Legat.*] Ce bruit ſemble avoir eu pour fondement ou pour prétexte le quatriéme des Articles accordés & promis à *Rome* au nom du Roy *Henri IV.* lors de ſon Abſolution en ces termes : *qu'il ratifieroit en* France, *entre les mains du Legat ou d'autre Miniſtre du S. Siege, l'abjuration & la Profeſſion de Foy, & les autres promeſſes faites par ſes Procureurs, & envoyeroit au Pape l'Inſtrument de la Ratification* (10).

Pag. 48.

(5) *Scaligerana*, au mot *du Perron*.

(6) Ou *Baiſe Chevet*, comme s'ils étoient couchés ſur le ventre, le nez ſur le chevet.

(7) *Dictionnaire Etymologique* de M. Ménage, au mot *Béchevet*.

(8) D'Aubigné, Tome 2, Livre 5, Chapitre 5. Tom. 3, Liv. 4, Chap. 26.

(9) Rabelais, Livre 1, Chapitre 22.

(10) *Amb. de du Perron*, pag. 155 & 156; & *Lettre du Cardinal d'Oſſat*, Liv. 2, Lettre 77. Mais il ne paroît point qu'on lui ait fait ſubir la même pénitence, qu'à ſes Ambaſſadeurs; ainſi c'eſt ici un trait de Satyre ſans fondement; & digne du Sieur d'Aubigné.

(11).

Pag. 48. l. 20. *Par un Bourreau.*] C'étoient les Bulles de la Légation & des facultés du Cardinal *Cajetan* que le Pape *Gregoire XIV.* envoyoit en *France*, pour achever de perdre le Royaume, en y faiſant de ſon autorité proceder à l'élection du Roy Catholique, à l'excluſion du Roy légitime. Ces Bulles, données à *Rome* le premier jour de Mars 1590. furent brûlées à *Tours* par la main du *Bourreau*, le 5 d'Août de l'année ſuivante, en vertu d'un Arrêt donné le même jour par le Parlement de *Paris* ſéant à *Tours*. Les Membres du même Parlement qui avoient leur Siége à *Châlons*, ſe contenterent d'interjetter appel des mêmes Bulles, par leur Arrêt du mois de Juin précédent : ceux qui compoſoient le Parlement de la Ligue à *Paris* condamnerent à leur tour, par Arrêt du 22 de Décembre ſuivant l'Arrêt de *Châlons* à être déchiré & brûlé par main du *Bourreau*, ce qui fut exécuté le même jour à *Paris* (11), & il y a bien de l'apparence qu'ils n'en firent pas moins contre l'Arrêt de *Tours*.

Pag. 48. l. 26. *Tournon.*] Cette Ville & *Juſt-Louis*, Comte & Seigneur de *Tournon*, favoriſerent toujours les *Jeſuites*, malgré l'Arrêt de leur banniſſement, rendu au Parlement de *Paris* le 29 de Décembre 1594, pour raiſon de quoy il y eut un autre Arrêt du 18 d'Août 1598, lequel ſe trouve avec le précédent dans les Mémoires de la Ligue (12). Par cet Arrêt du même

(11) *Mémoires de la Ligue*, Tome 4, pag. 393 & ſuiv. Edition de 1595. De Thou, Tom. 5, Liv. 101, pag. 161, & ſuiv. Et d'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chapitre 13.

(12) Tome 6, pag. 253, & page 691, Edition de 1599.

même Parlement, le Sieur Comte de *Tournon*, qui étoit Senéchal *d'Auvergne*, fut privé de ſa Charge, pour n'avoir pas contraint les *Jeſuites* à vuider de ſa Ville & Comté de *Tournon*, comme il y étoit obligé, notamment par un autre Arrêt du premier d'Octobre 1597, mais le Parlement de *Toulouſe*, qui maintenoit les *Jeſuites*, & dans le Reſſort duquel la Ville de *Tournon* eſt ſituée, donna un Arrêt, par lequel il deffendit d'exécuter dans ſon Reſſort ces Arrêts du Parlement de *Paris* (13). Ainſi, les *Jeſuites*, même au plus fort de leur diſgrace, ne vuiderent jamais abſolument le Royaume.

[On ſçait même que la Maiſon de *Tournon* avoit fait venir les premiers Jeſuites à *Paris*, & que ce fut M. de *Tournon*, Evêque de *Clermont*, qui les y établit en leur donnant ſon Hôtel, qui fut converti en College, dans la ruë S. Jacques, College, qui, depuis a pris le nom de Louis le Grand.] Le rappel des Jeſuites fut même une condition ſecrette de l'Abſolution; ce qui fut exécuté en 1603. [*Remarque nouvelle.*]

Pag. 49. l. 15. *Papa admirabilis eſt.*] C'eſt que le Gloſſateur dérive le mot *Papa*, de *Papæ*, *Papa*, dit *Alberic de Roſate*, en ſon Vocabulaire de Droit, imprimé in 8°. à *Paris* chez *Pierre Chevallon* en 1538. *idem eſt quod* admirabilis. *Et dicitur à* Pape! *interjectione admirantis: quia vices Dei gerit in Terris. Et Vicarius illius eſt cujus eſt Terra & plenitudo ejus:* & plus bas, *Vicarius non dat Vicarium, de offi. vica. clericos. Unde Poëta Angelicus Gof.* *in Poeticâ*

(13) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 789. A. B.

(14)

in Poëticâ nova quæ incipit : Papa ſtupor Mundi, ſi dixero Papa nocenti, acephalum nomen tribuam tibi, ſi caput addam, Hoſtis erit, & in fine ſubdit. Nec Deus es, nec Homo: ſed neuter es inter utrumque (14).

Pag. 49. l. 25. *Ex injuſtitia juſtitiam facere.*) *Papa eſt contra jus & ſupra jus & extra jus*, & omnia poteſt ; dit Balde *in c. ſuper. col. 1. de cauſa. poſ. & propriet.* & ailleurs, *in c. 1. coll. in ver. pone quod Prælatus, in ti. qua domi. propr. priv. Papa eſt omnia, & ſuper omnia.*

Pag. 50. l. 3. *Qui ſit trancher en ſa vie quatre mille têtes.*] d'Aubigné, Tome 3. l. 2. Chapitre 27.

[Les Bandits avoient ſi fort deſolé Rome & l'Etat Eccléſiaſtique, que le Pape ſe vit contraint, pour remettre la tranquillité & la ſureté dans l'Italie, d'ordonner une ſi ſevere Juſtice contre tous ceux qui ſeroient convaincus de crimes, qu'il en eſt loué par tous les Hiſtoriens ; & ce qu'il fit fut exécuté dans les formes ordinaires de la Juſtice : ainſi on auroit tort de l'en reprendre aujourd'hui.] (*Remarque nouvelle*).

Pag. 50. l. 7. *Les Livres de M. Cahier.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire, ou plûtôt *Cayet.* » Avint » auſſi, *dit d'Aubigné*, que *Cayer* travaillant à » la Magie, quelque temps après fut dépoſé du » Miniſtere, étant auſſi accuſé d'avoir com- » poſé deux Livres, l'un pour montrer que » par le ſeptiéme Commandement, la Forni- » cation, ni l'Adultere n'étoient point def- » fendus, mais ſeulement le péché *d'Onan*, » *ſola*

(14) *Vocab. Jur. Alber. de Roſat. voce* Papa.

(15)

» *ſola maſturbatio* (15) *inhibita* : l'autre étoit » pour prouver la néceſſité de rétablir par tout » les Bordeaux (16). » *D'Aubigné* ſe trompe, & toutes ces belles Maximes attribuées à *Cayet*, étoient couchées dans un ſeul Ecrit, intitulé : *Diſcours contenant le Remede contre les diſſolutions publiques, preſenté à Meſſieurs du Parlement.* Ce qui fit ſoupçonner *Cayet* d'être l'Auteur de ce Diſcours, c'eſt qu'en 1595, quelques mois avant qu'on le dépoſât du Miniſtere, il l'avoit baillé Manuſcrit à *Robert Eſtienne*, comme pour l'imprimer, au lieu que *Cayet* diſoit ne l'avoir confié à ce Libraire que comme un Ecrit rempli de bons remedes contre l'incontinence, à laquelle cet homme lui avoit dit avoir naturellement beaucoup de penchant : Ainſi, comme ce Traité pernicieux étoit d'ailleurs écrit de la main de l'homme de *Cayet*, qu'il y avoit même des Notes Grecques & Latines de la main de ce Miniſtre débauché, & que par deſſus tout cela le Copiſte déclara dans une nombreuſe Aſſemblée de Miniſtres, députés par Madame, ſœur du Roy, pour examiner ce Livre, qu'il avoit tiré cette Copie ſur l'Original écrit tout entier de la propre main de ſon Maître, *Cayet* eut beau ſe deffendre, & dire, tantôt que c'étoit un Anglois, qui avoit fait ce Livre, & tantôt que c'étoit un Provençal, & que *Robert Eſtienne* lui avoit fait une inſigne trahiſon en le montrant, comme il ne voulut jamais en nommer l'Auteur, on le dépoſa, ſoit pour avoir compoſé

(15) Martial, *Epig.* 42, Liv. 9. *Epig.* 103, Liv. 14.

(16) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 11.

(17)

posé ce Traité, soit pour n'avoir que trop témoigné qu'il l'approuvoit : après quoi il nomma, pour en être l'Auteur, l'Empyrique l'*Etoile*, qui étoit un Athée déclaré : ce qui, loin de le disculper, donna toujours plus de sujet d'approuver sa condamnation (17). *Cayet*, dans l'une des Histoires qu'il a composées, n'a pû s'empêcher de parler de ce Livre, comme du prétexte que l'on prit pour le déposer du Ministere ; mais, si on l'en croit, la véritable cause de sa dégradation fut que dans le temps même que le Roy *Henri IV* monta sur le Trône, en Août 1589, ayant composé par ordre exprès de ce Prince, qui avoit déja du penchant à se faire Catholique, un Ecrit de trois grandes feuilles, pour lui prouver qu'on pouvoit faire son salut dans la Communion Romaine, peu de temps après le même *Cayet* avoit encore fait un Livre Latin, intitulé : *Consilium pium de componendo Religionis dissidio*, qui témoignoit que dèslors il étoit Catholique Romain : il changea de Religion vers le mois de Septembre 1595, & à l'instant il voulut rendre raison de son changement par une Lettre imprimée, adressée à un Gentilhomme, qu'il feignoit être de ses amis, & lequel étoit actuellement Ministre, à ce que disoit *Cayet* : il fit ensuite son *Admonition à Messieurs du Tiers Etat, qui ne sont de la Religion Romaine* (18) ; & dans la seule année 1597, on vit paroître de lui pour le moins cinq Traités *François* de Controverse ; & quoi

(17) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, pag. 347, & suivantes.

(18) En 1596.

qu'il

qu'il n'y regnât pas beaucoup de ſageſſe ; on peut dire que ſon *Conſilium Pium*, &c. qu'il avoit rendu public en *François*, dès le mois de Septembre de l'année précédente, étant le plus gros de tous, fut auſſi le plus extravagant. En l'année 1602, M. *du Dumoulin* & lui, accepterent une Conference, de laquelle ce Miniſtre fut obligé de lui promettre, qu'il ne feroit rien imprimer : la Conference ſe tint en une maiſon proche l'Hôtel de la Reine à *Paris*, le 28 de May, & *Cayet* apprit à quelques jours de là que ſon Adverſaire avoit diſtribué pluſieurs cahiers ſur ce qui s'étoit paſſé dans cette Diſpute : ce lui fut un beau prétexte, non pas ſeulement d'en publier à ſon tour une Relation, mais de ſe plaindre fortement du Miniſtre, qu'il prétendoit lui avoir manqué de parole : M. *du Moulin* n'en fit que rire, à ce qu'on dit, & ſe tira d'affaire en diſant qu'il avoit bien répandu quelques Relations manuſcrites de cette Conference, mais qu'il ne croyoit pas avoir en cela contrevenu à ſa promeſſe, qui avoit été ſeulement de n'en rien faire imprimer. L'année ſuivante, le même Miniſtre ayant publié ſon Livre des *Eaux de Siloé*, &c. *Cayet*, qui ſe mêloit auſſi de ſouffler le charbon, fit à ce Livre une Réponſe qu'il intitula : *La Fournaiſe Ardente & le Four de Reverbere*, pour corroborer le Purgatoire, & dans laquelle, à ce que dit *du Moulin* dans la Préface d'une autre Edition de ſes *Eaux de Siloé*, *Cayet* ne parle que *d'allambiquer, fixer, évaporer, recalciner, & tous termes de ſon métier : de tout cela*, dit-il encore, Cayet *fait un Amalgame, où il y a plus de Lune que de Soleil*

leil (19) : ſuivant quoi un des bons amis de *Cayet*, n'a pû s'empêcher de dire que les habits de cet homme, ſa maniere de vivre, & ſa curioſité à rechercher la Pierre Philoſophale, le rendirent mépriſable, quoique d'ailleurs il fût ſçavant, & principalement très-verſé dans la connoiſſance des Langues Orientales. On peut voir les Titres de quelques autres Ouvrages de *Cayet* chez *Launoy*, dans ſon Hiſtoire du College de *Navarre*, où *Cayet* mourut le 8 de Mars 1610 (20). On lui fit un Diſcours funebre qui fut imprimé (21); mais on oublia d'y dire de lui ce que Meſſieurs *Deſmarets* & *Tronchin*, Profeſſeur en Théologie à *Dordrecht*, en ont publié ſur la foi de pluſieurs honnêtes gens, le premier, dans ſon Livre contre *Tirenus*, Tome 2. p. 434, & l'autre, dans ſa *Préface* ſur la *Deffenſe des Verſions Proteſtantes*, imprimée en 1610.

Pag. 50. l. 12. *Pour avoir perdu un Pourceau.*] D'Aubigné, Tom. 2. Liv. 5. Chap. 20, & le *Baron de Fœneſte*, Liv. 4. Chap. 20. *Jean de Vivonne*, Marquis de *Piſani*, Ambaſſadeur de *France* auprès de *Sixte V*, diſoit ſçavoir de ce Pape, qu'étant jeune il avoit gardé les Pourceaux (22).

[Il étoit donc injuſte de lui reprocher la baſſeſſe de ſon premier état, puiſque lui-même ne ſe méconnoiſſoit pas ; & l'on ſçait que faiſant venir une de ſes Nieces à Rome, il refuſa

(19) *Eaux de Siloé*, Edition de 1608, pag. 6.

(20) Ou le 22 Juillet, comme le dit M. Bayle dans ſon *Dictionnaire Critique*, au mot *Cayet*.

(21) *Mercure François*, Tome 1, pag. 519. verſ.

(22) Paſquier, Tome 2, Livre 13, pag. 125.

(22)

fuſa de la reconnoître, parce qu'elle y venoit avec des habits ſuperbes; mais il la reçut avec joye dès qu'elle y vint avec les habits, ou plûtôt les haillons de ſon premier état. On ne doit faire cette honte, qu'à ceux qui ont la vanité de ne vouloir pas reconnoître leur premiere origine.] (*Remarque nouvelle.*)

Pag. 50. l. 13. *Ce grand Perſonnage.*] Touchant le bruit qui courut de l'horrible mort du Pape *Sixte V.* voyez *d'Aubigné*, Tome 3. Liv. 3. Chap. 7, où il rapporte cette nouvelle ſur la foi de ceux qui l'avoient écrite de *Rome*, & du nommé *Chorin*, qui en interpreta les lettres écrites en chiffre double: la bonne Edition de M. de *Thou*, & même le *Thuana* (23), rapportent auſſi cette prétenduë Hiſtoire, mais ſeulement comme un mauvais bruit qui fut répandu par les *Eſpagnols*, quoique dans la ſuite la même choſe ſe fût gliſſée dans quelques Libelles, que M. de *Thou* lui-même avoit lûs (24); mais les nouvelles Editions ſuppriment entierement la choſe: en effet, il y a bien des gens qui prétendent que tout cela n'eſt qu'une calomnie inventée par les *Eſpagnols*, pour rendre abominable la memoire de ce Pape, en haine de ce qu'il s'étoit déclaré prétendre revendiquer ſur eux par les armes le Royaume de *Naples* avec la *Sicile*, comme Fief de l'Egliſe, qu'ils tenoient à un cens qui n'avoit aucune proportion avec la dignité, la valeur & l'étendue

(23) *Thuana*, au mot *Sixte*.

(24) De Thou, Tome 5, Liv. 100, pag. 120. A. Lig. 1 de l'Edition de 1630, après ces mots: *rixas excitabant*. Nous avons en MSS. ces retranchemens.

(25)

l'étenduë d'un ſi beau Fief. [Quelques-uns veulent que pour cette même raiſon les *Eſpagnols* l'ayent fait empoiſonner, & d'autres enfin qu'ils le firent étrangler, principalement parce qu'il leur paroiſſoit diſpoſé à ſe détacher de la Ligue. *Barthelemy Moriſot*, Chapitre 18, de ſon *Henricus Magnus*, dit : *Senſere* Hiſpani, Sixti *conſilia deſertionem factionis molientis : ne hoſti accederet, collum ejus tenuè manteli implicitum per Monachum* Franciſcanum, *aut nefarium monachali veſte, de nocte compreſſum eſt, continuato in mortem ſomno. Poſterâ die* Sixtum, *domeſtico dæmone ſtrangulatum totâ* Româ *vulgavere ; & ut fidem rumori facerent, liber de ejus vita ſcriptus eſt, & typis mandatus, ubi in eo ſcelera omnia, quibus olim* Alexander VI. (is Pontifex Maximus) aſperſus eſt, auctor & invehit & exagerat.] M. de *Thou* dit que la maladie de *Sixte* vint de ce qu'il bûvoit ordinairement trop frais pour un homme de ſon âge, & qu'il mourut en ſa ſoixante & dixiéme année, après une maladie de neuf jours, précedée d'une fievre intermittente de quatre mois (25) : on avoit déja publié quelque choſe de ſemblable, lors de la mort du Pape *Alexandre VI* (26), extrêmement haï du Peuple Romain, de même que *Sixte V ;* on dit qu'un jour il n'avoit pû s'empêcher

(25) De Thou, Tome 5, Livr. 100, pag. 114. E. ſur l'an 1590.

(26) On a dit qu'il s'étoit donné au Diable, pour être Pape. Chronique de Hollande de Jean le Petit, Tome 1, page 598. Ce ſont-là de ces fadaiſes, que les Proteſtans ſe croyent en droit d'écrire, pour décrier les perſonnes qu'ils regardent comme ennemies., quoiqu'ils n'en croïent rien.

(27)

s'empêcher de témoigner qu'il eût bien voulu passer une nuit entre deux draps avec la Reine *d'Angleterre, Elisabeth*, s'imaginant que d'elle & d'un Prince courageux, comme il se piquoit de l'être, il seroit né un *Alexandre* ou un *Hercule :* & ce bruit pourroit bien être fondé sur l'estime extraordinaire qu'on assure que *Sixte* faisoit de cette Princesse, depuis qu'elle se fut déterminée à faire trancher la tête à la Reine *d'Ecosse* (27) *:* dumoins est-il certain que ce Pontife avoit tant d'admiration pour *Elisabeth* & pour *Henri IV*, qu'il disoit souvent qu'à l'héréſie près, l'un & l'autre étoient de tous les Princes du Monde les seuls qui meritassent de regner (28).

Pag. 50. l. 32. *Le fils de.*] M. de *Varillas* le nomme *Troile Savelly* (29), & dit que ce jeune homme n'avoit que *douze* ans, lorsque le Pape *Sixte V* le fit exécuter à mort en 1585 (30) ; le *Thuana* rapporte aussi que *Cicarella* parle du supplice du jeune *Savelly*, sans le nommer, mais qu'il lui donne *dix-neuf* ans, nonobstant quoi cet Auteur prétend qu'on ne pouvoit le faire mourir justement, quoiqu'il eût tué un homme ; parce que suivant les Loix, il falloit être âgé de vingt ans complets pour être punissable du dernier supplice : aussi, dit-on, qu'il avoit sué du sang à la mort, montrant ainsi la violence faite aux Loix en sa personne, &

(27) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 27.

(28) De Thou, Tome 4, Liv. 82, pag. 47 & 48. A. Et *Thuana*, au mot *Sixte*.

(29) Brantome dit qu'il étoit Espagnol, c'est cependant un nom Italien.

(30) Histoire de Henri III, Livre 9, Tome 3, pag. m. 20.

(31)

& que ſa mere le voyant mener au ſupplice, ſe précipita d'une fenêtre & ſe tua (31). *Brantome* dit que ce jeune homme avoit accompagné à *Rome* l'Ambaſſadeur *d'Eſpagne*, ſon oncle (32), qui étoit d'ailleurs extrêmement dans les bonnes graces de *Sixte V.*

Pag. 51. l. 28. *Pour élire un Dieu.*] Il faut lire ainſi : Le Prevôt *Beaulieu* parle ici ſuivant les principes des Ligueurs, & ſe raille de ces gens-là qui vouloient élire un Roy en la place de *Henri IV* (33) ſous ombre que *Sixte V* l'avoit excommunié & déclaré incapable de ſucceder à la Couronne (34).

CHAPITRE II.

Des Traditions.

ON fait bien fâcher les *Huguenots*, quand on leur montre que l'autorité de l'Egliſe & les traditions nous apprennent à reconnoître les Ecritures, encore que les Ecritures Canoniques ne nous apprennent pas à reconnoître ni l'autorité de l'Egliſe Romaine (1), ni les traditions.

(31) *Thuana*, ſur *Sixte.*

(32) Il étoit Neveu du Grand Théologal d'Eſpagne, qui étoit alors à Rome. *Voyez* Brantome. ; *Hommes Illuſtres*, *Vie de Martigues.*

(33) M. le *Duchat* n'a pas ici rencontré juſte ; il s'agit non d'élire un Roy, mais d'excommunier, ou déclarer ſacrilege une Meſſe, où le Roy Henri IV avoit été ſacré ; ce qui pour lors auroit été excommunier Dieu, qui y eſt préſent après la Conſécration.

(34) De Thou, Livre 82. & Livre 106.

(1) D'où vient donc cette parole de Jeſus-Chriſt ? *Si quis*

traditions. De fait, il ſe faut tenir aux Livres de l'Egliſe, & non aux Canoniques, autrement les Hérétiques diffameroient nos affaires avec leurs paſſages de Bible. Mais pour avoir plutôt fait, je ſerois d'avis, qu'on ne comptât point pour traditions ces anciens Docteurs des ſix premiers ſiécles, pendant leſquels l'Egliſe n'étoit pas encore annoblie : ces beaux Temples n'étoient point bâtis : les Papes de *Rome* tenoient leur ſiege dans des cavernes, & pour dire en un mot, les Papes pouvoient paſſer comme Miniſtres des premiers troubles, & l'Egliſe ſentoit la *Huguenotte*, ou, pour mieux dire, le fagot. Je dis qu'ils n'écrivoient point hardiment en ces premiers tems, & pourtant j'avouë pour traditions les Livres corrigés par le Sacro-ſaint Concile de *Trente*. Depuis quelque tems nous avons vû à la Cour, & avons encore quelques Docteurs, qui, pour contrefaire les conſciencieux, font les demy-*Huguenots*, & les appointeurs de Religion. Ce devoit être un bel exemple à M. *Benoiſt*, *& à ſes compagnons ; Berenger* & *Chauveau* en ſont morts de mélancolie ou de poiſon. Ces galands vouloient perſuader la ſuppreſſion d'un Livre nommé

quis non audierit Eccleſiam, ſit tibi tanquam Ethnicus & Publicanus : Et les Réformés eux-mêmes, ne dépoſent-ils pas & n'excommunient-ils point dans leur Communion, ceux qui ne déferent point au Conſiſtoire, qui chez eux tient la place de l'Egliſe. Y a-t-il raiſon valable de retrancher de la Communion un Fidele, qui ne veut pas s'en rapporter à une Autorité, capable de le tromper ; c'eſt donc en eux une tyrannie. Il n'en eſt pas de même du Catholique, qui eſt obligé de ſe ſoumettre à une Autorité qu'il croit infaillible.

(2)

nommé *Index Expurgatorius ;* C'eſt un réſultat du Concile de *Trente* (2), ſelon lequel étoit commandé à tous Imprimeurs de corriger les plus rudes paſſages ; par leſquels les Saints Peres ont barboüillé la créance de l'Egliſe, avec un Catalogue des Sentences, qu'il eſt bon d'étouffer, ou reſtituer, afin que les Hérétiques ne s'en ſervent. Ces ſages Mondains, ſe croyans plus ſages que le Saint Concile, ont voulu ſupprimer cet Indice expurgatoire, pour cacher, comme ils diſoient, la honte de l'Egliſe, qui ne devoit plaider ſur des titres falſifiés. Mais ils en ont découvert la honte en la penſant cacher : car ce Livre tomba il y a 18 ou 20 ans (je dis une copie ſignée du Concile) entre les mains de la Maiſon de Ville *d'Anvers*, & eſt aujourd'hui gardé ſoigneuſement aux Archives de l'Electeur *Palatin*, qui pis eſt : quelques Docteurs, entr'autres *Baronius*, qui furent choiſis pour cette réformation, ſe ſont réformés eux-mêmes, & ont confeſſé par Ecrits imprimés, que l'un d'eux en avoit changé pour ſa part ſoixante & tant de paſſages. Ainſi, le deſſein du Concile étant découvert, en voulant ſupprimer ce Livre, on ſupprimeroit l'autorité de l'Egliſe, & on feroit douter s'il eſt permis de changer les gloſes des Docteurs, & quelque

(2) Cet Index n'eſt pas un Réſultat du Concile de Trente, mais une Liſte des Livres dangereux, faite par une Congrégation établie après le Concile de Trente. On trouve néanmoins cette Liſte, jointe aſſez ſouvent à quelques Editions Latines du Concile de Trente ; mais cet Index ne regarde point les Livres des Peres de l'Egliſe, ou des anciens Auteurs Eccléſiaſtiques.

quelque peu de texte des Anciens. Il faut maintenir que oui, & que l'Eglise doit changer le vieil & nouveau Testament, sans s'arrêter non-plus à la traduction des Septante, qu'à celle des Quinze-vingts, si on veut que les principes soient tous de notre côté. Les Primats de *Bourges* & de *Lion* ont aussi voulu ôter du nombre des traditions les *Conformités* de *S. François*, le *Doctrinal de Sapience*, le *Jardin des Ames desolées*, le *Marial*, les *Sermons de Menot*, le *Manipulus Curatorum*, *Stella*, *Lavacrum conscientiæ*, *Summa Peccatorum*, dédié à la Vierge Marie, la *Légende dorée*, le Livre des taxes, & le *Vita Christi*. Un Prêcheur, nommé *Christi*, prêchoit à *Nantes* en ces termes aux Dames: Mes Dames les affettées, si je trouve entre vos mains une Bible ou un Nouveau Testament, je vous baillerai de mon foüet; mais ayez-moy au poing le bon *Vita Christi*, le *Vita Christi*, qui fit *Vespasian* & *Tite* Chrêtiens, & le dessein du Siege de *Jerusalem*, pour vanger la mort de *Christ*; & il faisoit condamner toutes les Histoires pour établir la vérité de ce Livre. Mais *l'un de ces Prélats* sus allégués auroit aussi-tôt appris à croire en Dieu, que nous de croire en lui, & est aussi mal-aisé de nous faire quitter l'amour de ces Livres, qu'à l'autre l'amour *de sa sœur* (3). Ce sont Livres qui sont l'unique fondement de notre créance. Il n'approuve pas aussi la deffaite de M. *Cayer*. Il dit que les contes de *S. François* furent faits à *Geneve*. Cela est bon pour *l'Alcoran de Saint*

(3) Voyez la *Satyre Menippée*, Tome 1, page 72. Et Tome 2, page 129.

François.

François. Mais ces affettés de Miniſtres ont leurs Bibliotheques pleines de *Livres de l'ancienne impreſſion :* il vaut bien mieux les deffendre, & dire qu'ils ſont faits à bonne intention : comme quand on lit, *Saint François habitant avec ſa femme de neige ;* il faut dire que c'étoit un antidote contre ſa chaleur naturelle, & pour celle qui paroît en ſa poſterité. Quand il a *prêché aux Poiſſons ;* c'eſt que quand ſa poſterité prêche, elle auroit beſoin d'Auditeurs muëts. Quand il leur prêcha pour miracle, que Dieu les empêcha d'être noyés au déluge ; c'eſt que les miracles de l'Egliſe Romaine, *ſelon Richeome*, doivent être des cauſes naturelles. Quand il appelle *les loups ſes freres*, & les fait toucher à la main, c'eſt en prédiſant que les *Cordeliers* ſeroient pattes peluës, & tâchans de ſurprendre les innocentes brebis. Il appelle *les hirondelles ſes ſœurs*, parce que leurs freres, comme elles, ſe nichent au tems des matines chez les Villageois. Quand en priant, l'Ange dit à *Saint François*, que de ſon Ordre *devoit naître l'Antechriſt ;* c'étoit afin qu'on ne dédaignât point de faire les *Cordeliers* Papes. Et quand il met *chemiſe à part*, pour s'arborer devant les Dames tout nud en la place du Crucifix, c'étoit pour montrer les beautés de nature, comme n'ayant point mangé du fruit de l'Arbre de Science, & repreſenter, ſinon la Science, au moins la nudité du Pere *Adam.* Quand *Saint Germain reſſuſcite un Aſne mort*, pourquoy par charité fraternelle & onopathie : ne pût-il, étant en vie, donner la vie aux Aſnes, qui la reçoivent de lui mort en tant de lieux, comme à *Saint Germain des Prez*, & de

l'Auxerrois ? Blaiſe d'Anjou (4), qui menaçoit ſon fils d'excommunication, s'il ſçavoit qu'il lût une ligne de la Sainte Ecriture, notamment des Commandemens : enfin, par l'interceſſion de *l'Aubraye*, bon Catholique, il lui fut permis de lire les *Machabées*. *Frere Jacopon* porta deux ans un bât d'âne, la croupiere à la bouche, ne pouvant chevaucher ſans croupiere & en âne débâté. Quand j'étois *Huguenot*, je ne trouvois rien qui me fît tant rire que la légende de ce bon Saint. Il y a encore un Livre chez nous, où j'ai fait de belles annotations : Comme ſur ce qu'il faiſoit confeſſer à un ſien frere ſes péchés par ſignes. Madame de *Villeroy* s'enquérant comment il confeſſoit ſa paillardiſe : de même curioſité, elle s'enquéroit comment s'appelloit en Grec cette huile legere, que *Saint Dominique* ſema entre les cuiſſes d'une Nonnain, l'appellant *huile d'amour*. Ces choſes ſemblent abſurdes ; mais elles ſont ce bien au Peuple, qu'après elles, il ne trouve abſurde aucune abſurdité. Et c'eſt pourquoy, *Saint Paul* appelle la Prédication de telles choſes la folie de la Prédication : de quoy M. *Cayer* tire

(4) *Blaiſe d'Anjou.*] Ce même Conte a paſſé de la Confeſſion de *Sancy*, dans le *Mercure Hiſtorique* du mois de Septembre 1698 ; à cela près, que *Blaiſe d'Anjou* y eſt nommé *Blaiſe de l'Auxerrois*. On voit bien par-là, que l'Auteur écrivoit de mémoire ; il avoit lû dans cet endroit, *Saint Germain des Prez & de l'Auxerrois*, & il a confondu le tout : mais la faute n'eſt pas bien grande, on peut aiſément la pardonner ; ſur-tout à un Auteur, qui n'étoit pas plus exact, que celui *du Mercure Hiſtorique*. Cette Remarque eſt preſque toute de M. *Godefroy*.

(5)

tire ce brave syllogisme. Il a plu à Dieu sauver les croyans par la folie de la Prédication, la Prédication de la légende est folle. *Ergo*, Dieu a voulu sauver les croyans par la Prédication de la légende. Si quelqu'un demande la note de l'universalité, & dit qu'on ne conclud rien *ex puris particularibus*, cela est bon pour les Scholastiques ; mais cecy est une logique de Financier, où tout se conclud par purs particuliers. La légende des Saints est le Jardin de l'ame (5). Les images le Livre des ignorans. Dans ce Jardin se trouvent des herbes, qui, pour le moins, endorment, si elles ne guérissent pas. Un galand homme qui s'accommode en ce tems, sçait ce que les Païsans appellent voler. S'il se trouve, que son ame desolée ne puisse changer de vie, il y a dans la légende, au Chapitre de l'annonciation, l'exemple d'un Chevalier,

(5) Nos anciens Légendaires étoient remplis de Contes puériles, qui ressentoient plus le Roman, que l'Histoire ; mais c'étoient ouvrages de particuliers oisifs & desœuvrés, que jamais l'Eglise n'approuva. C'est même une remarque faite autrefois par Melchior *Cano* Evêque des Canaries, qui fut au Concile de Trente ; ce Prélat parlant de la *Légende dorée*, marquoit qu'on devoit bien plutôt la nommer *Légende de fer*, à cause de la barbarie & des puérilités qu'elle rapportoit. On en feroit de beaux sujets de Contes Satyriques si l'on vouloit. Mais la pieté s'étant réformée, on en est aujourd'hui venu, non à la vraisemblance, mais à la verité ; & nos Légendes ou Vies des Saints, sont tout autrement exactes pour les faits, qu'elles ne l'étoient autrefois. On auroit honte même d'y inférer quelques traits d'Histoire, qui pût blesser ou la raison, ou les mœurs ; ce que ne faisoient pas les Auteurs des bas Siecles.

Chevalier, qui voloit ſans pitié pauvres & riches, & étoit quitte pour dire tous les jours une fois, *Ave Maria ;* & pour les Soldats de ce tems, c'eſt ce qu'ils pratiquent. Si une Dame de la Cour ſent en ſon ame deſolée, qu'elle ne ſe puiſſe paſſer d'une grande, Catholique & univerſelle luxure, n'a-t-elle pas pour ſe conſoler *Sainte Marie Egyptienne*, qui, depuis douze ans, juſques à l'âge du mépris, *ne refuſa homme ?* Et, n'avons-nous pas l'exemple de *Sainte Madelene*, tant celebre par les Chroniques anciennes ? Les Poëtes de la légende nous ont depuis enſeigné comme elle fit par allechemens, que force Gens de bonne Maiſon vendirent leur bien pour elle, pluſieurs courageux ſe couperent la gorge pour les jalouſies de ſon amour, & puis, elle ne fut pas ſi-tôt laſſe, que la voila canoniſée (6). Si quelque pauvre Prêtre ne ſe

(6) Après avoir fait pénitence. » L'omiſſion de cet » Auteur, dit M. *Bayle*, » Dictionnaire Critique, à » Sainte Marie Egyptien- » ne Note (B), eſt inexcu- » ſable ; car il ſuppoſe que » Sainte Marie Egyptien- » ne monta tout droit des » lieux infâmes, au rang » des Saintes canoniſées ; » & par cette ſuppoſition, » il prétend prouver que la » Légende eſt très-capable » de lâcher la bride aux » Dames, qui ont une en- » vie démeſurée de paſſer » le tems avec des hom- » mes. Pour agir de bonne » foi, il falloit parler de la » longue pénitence de cet- » te Sainte ; mais comme » cela auroit énervé la » plaiſanterie de l'objec- » tion, que l'on vouloit » faire aux Légendaires, » on a cru qu'il valoit » mieux n'en rien dire, ou » paſſer même dans la né- » gation. Apprenons de- » là, continue M. Bayle, » que les Auteurs Satyri- » ques ſont les gens du » monde, contre leſquels » il faut qu'un Lecteur ſoit » le plus en garde ; ce ſont » ceux

ne ſe peut garder en chaſteté, & ne ſe peut ſervir du Canon, *ſi quis presbyter concubinam non habuerit*, qu'il ſoit auſſi honteux que l'Abbé *Ephraim* (7), qui vouloit, comme *Diogene*, planter un homme en plein marché : autoriſé

» ceux qui raiſonnent le » plus mal, & qui com- » muniquent le plus, un » certain plaiſir, qui em- » péche de rechercher en » quoi conſiſte leurs ſo- » phiſmes. Souvenons-nous » cependant, que s'ils peu- » vent ſe diſpenſer de plu- » ſieurs regles, ils ne doi- » vent pas être moins ſou- » mis que les Auteurs gra- » ves, aux loix du raiſon- » nement ». J'ai cru devoir mettre tout ce texte de M. Bayle, on ſçait qu'il étoit habile Critique : il aimoit à réjouir ſes Lecteurs, mais du moins avec un fond de verité ; ce que ne fait pas toujours *d'Aubigné*, qui riſque beaucoup de faits & de raiſonnemens.

(7) Le Satyrique veut ici parler de Saint Ephrem, Moine Syrien, & Diacre de l'Egliſe d'Edeſſe au IV. Siecle, dont nous avons les Ouvrages imprimés depuis quelque tems à Rome. Socrate & Sozomene Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, font mention de l'action dont parle ici d'Aubigné, & qui ſe trouve auſſi dans la Vie des Peres des Déſerts. C'eſt à tort que cet Ecrivain veut tourner cette action en ridicule. Il s'offrit donc de ſatisfaire en plein marché, une Proſtituée, qui le ſollicitoit au mal : cette femme, qui ne ſentoit pas où en vouloit venir le ſaint homme, dit que rien ne ſeroit plus honteux devant tout le monde ; mais le bon Saint lui répondit : qu'*en quelque lieu que ce fut, l'action ſeroit toujours honteuſe, puiſque Dieu la verroit.* Cette ſage morale fait voir la bizarre & impertinente Critique de M. *d'Aubigné*, & montre bien qu'il n'y a rien de ſi chrétien, dont un eſprit de travers ne puiſſe abuſer. Les autres traits de Satyre & de raillerie de ce Chapitre, ſont à peu près du même caractere. C'eſt ici la Note de M. *Godefroy*, mais que j'ai cru devoir étendre plus qu'il n'avoit fait, pur lui donner plus de jour.

du

du Chapitre, *inter opera caritatis :* où il eſt dit, que qui s'eſt couplé avec une *Madelene*, *multum profuit in remiſſionem peccatorum.* Si quelque Evêque ou Cardinal devient amoureux de ſon Page, qu'il ſe conſole à l'imitation de *Saint François*, qui appelle ſes amours avec *Frater Maceus* ſacrées. Et de fait, ils témoignerent leur fureur juſqu'à l'Autel. Quant à ce que dit ledit Livre, que *Saint François* demeuroit tout en feu, regardant *Frere Macé*, & s'écrioit ſouvent, même un jour, comme il tenoit le Calice & l'autre *les cannettes*, il s'écria tranſporté de fureur, *præbe mihi teipſum.* Je dirai en paſſant, où ſe fonde M. le Convertiſſeur, quand il nomme les amours de *Quailus* & de ſon Maître ſacrées, & depuis ce titre a demeuré. Un jour que je l'en enquis, il me montra *un paſſage dans l'Hiſtoire Ethiopique.* Il y a un autre Livre, lequel, ceux dont j'ai tantôt parlé, ont fort voulu extirper : mais le Saint Siege ne le permettroit jamais. De *Sponde* le premier le demanda en ces termes, *habeat jam Roma pudorem, ejuſmodi mores toti mundo proſtituere deſinat.* C'eſt le *Livre des taxes :* où un bon Catholique voit les péchés à bon marché, & ſçait en un coup, pour combien il en doit être quitte. Celui qui aura défloré une vierge doit ſix gros. Quiconque aura connu charnellement, & toutesfois de gré à gré, ſa propre mere, ſa ſœur, ſa couſine germaine, ou ſa commere de Baptême, il en eſt quitte *pour cinq gros.* Toutesfois, ſi cela eſt connu en l'Egliſe, il en faut ſix. Pour avoir tué ſon pere ou ſa mere, il faut un ducat & cinq carlins. Je vous en décrirois bien davantage; mais j'aime mieux

Digitized by Google

mieux vous dire que ces choſes ſont écrites au Chapitre des diſpenſes perpétuelles. Le Livre eſt imprimé (8) à *Paris* l'an 1520, par *Touſſaint Denis*, ruë Saint *Jacques*, à la Croix de bois, & a pour titre *Cancelaria Apoſtolica.* Un Poitevin me demandoit un jour, ſi je ſçaurois lui réſoudre une gaillarde queſtion, pourquoy les Bougres ſont plus zelés contre les *Huguenots* que les autres Catholiques ? Je me pris à rire de cette queſtion au commencement; mais là-deſſus il me ſouvient d'avoir autrefois oüi dire au bon-homme Maréchal *d'Aumont :* Mais Dieu! *il n'y a que ces Bougres* qui nous menacent du tiers party, & qui veulent chaſſer les *Huguenots.* Cette ſouvenance me repreſente auſſi, que le Roy n'avoit point eu de ſi violens Solliciteurs pour ſa converſion, que ceux qui en étoient ſoupçonnés. Cela fit, car j'étois encore *Huguenot*, que je voulus entendre quel étoit l'intérêt de Meſſieurs les Bougres en telles affaires. Vous ſçavez, dit le Poitevin, qu'il y a force gens entachés de ce *peccadillo*, leſquels encore qu'ils ne ſoient pas bien aſſurés qu'il y ait un Paradis & un Enfer, ils en ont pourtant peur, & voudroient bien, comme diſent les Decrétaliſtes, *uti abſolutione ad cautelam.* S'ils vont demander à un Miniſtre, par quels moyens un Pécheur exécrable peut être ſauvé, le Miniſtre répond, qu'il faut embraſſer la mort de Chriſt avec la foy, prier d'un cœur contrit & d'une ame pénitente, s'aſſurer en la miſéricorde de Dieu, & puis, avec le regret du paſſé, avoir deſir & réſolution de vivre mieux. Voila,

(8) Il a auſſi été imprimé à Londres en 1701.

pour

pour tout potage, ce que vous dira un Miniſtre, & le malheur eſt, que les honnêtes gens de ce ſiécle ne ſe fourniſſent pas aiſément, ni de cette foy, ni de cette pénitence. Le S. Siége compoſé de gens de bonne Maiſon, qui ont intérêt à l'affaire, ayant jugé que tel remede n'étoit pas viande à galands hommes, & ne voulans pas qu'un Beliſtre aille braver un Prince, ou autres Grands avec des vertus Théologales en l'autre monde, comme le pauvre Lazare, qui morguoit un homme de bonne Maiſon : Les Peres, dis-je, y ont remedié bravement. Car, un *Jeſuite*, interrogé ſur la perplexité d'un Sodomite, vous accommodera bien mieux qu'un Miniſtre. Il vous envoyera au *Cardinal de Sourdis, qui, par ſa Bulle ſeule*, pourroit remettre la Sodomie & l'Inceſte. Il vous mettra dans le col *un Chappelet des derniers impetrés* par Maître *Jacques David*, Evêque *d'Evreux*. Si *vous êtes François*, il vous baillera des grains benits, qui ſont cottés au 19e. article, & vous fera dire des paroles qui ſont portées par le 7e, comme, *Domine Jeſu, ſuſcipe*, & autres telles paroles, qui ſont imprimées à *Paris* par..... Et cette application, comme il eſt porté par-là, vous donne Indulgence Pleniere & rémiſſion de tous vos péchés, tant de la coulpe que de la peine. Ce qui eſt cotté exprès par M. le Convertiſſeur, comme choſe nouvelle. En quoy il faut avoüer que l'antiquité ne fut pas aſſez hardie. Trouvez-vous donc étrange, ſi la Religion des *Huguenots*, de laquelle, par faute de telles drogues, je veux dire ce que diſoit du Chriſtianiſme ce Sçavant Empereur *Julian*, ſçavoir que c'étoit

la

la Religion des gueux & des Beliſtres ; Trouvez-vous, dis-je, étrange, ſi les Princes, ſi les Grands, les Financiers, qui aiment leurs voluptés, haïſſent de bon cœur la Huguenoterie & les *Huguenots*, & embraſſent une Religion favorable, par les préceptes de laquelle ils ont la graine de Paradis à la bourſe : Une Religion, dis-je, où ils trouvent remedes à leurs maladies naturelles & dénaturées : *In* Eſpana *los Cavalleros, in* Francia *los grandes, y los pedantes, in* Alamania *pocos, in* Italia *todos ?*

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE II.

Pag. *66.* l. 22. *A M. Benoiſt, & à ſes compagnons, Berenger & Chauveau.*] M. *René Benoît Angevin*, étoit Curé de S. Euſtache, & *Olivier Berenger*, Abbé de S. Auguſtin (1), étoit un Dominicain, Prédicateur ordinaire du Roy *Henri III.* Ces deux & le Docteur *Chauveau*, avec *du Fay*, *Sancy* & *du Perron*, avoient entrepris en 1589, du vivant même de ce Prince, une prétenduë réunion des deux Religions, par l'entremiſe de ſix Miniſtres qu'ils avoient gagnés, mais le deſſein échoüa par la trop évidente défection de *Morlas* & la trop prompte révolte de *Cayet*, qui en étoient ; & c'eſt ce que prétend *d'Aubigné* dans

(1) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, page 105, | Maimbourg. *Hiſtoire de la Ligue*, L. 4. ſur l'an 1593.

(2)

dans le Tom. 3. L. 4. Ch. 11. de ſon Hiſtoire. A l'égard de *Chauveau*, ce pourroit bien être *Jean de Chavignac*, Curé de S. Sulpice (2), que la *Sorbonne* voulut excommunier & chaſſer de ſon Corps, auſſi-bien que *Benoît* & *Morenne*, Curé de S. Merry, parce que tous les trois s'étoient retirés vers le Roy *Henry IV*, à l'inſtruction duquel ils avoient été appellés en Juillet 1593 (3). Pour ce qui eſt de *Benoît*, quoique déja fameux par plus de trente de ſes Ouvrages contre les Proteſtans (4), il avoit été pour une premiere fois chaſſé de *Sorbonne* avant l'année 1571 pour Héréſie, à cauſe qu'il avoit publié ſous ſon nom la Bible, & des Heures en *François:* c'eſt ce que nous apprend M. *de Thou*, dans la bonne Edition de ſon Hiſtoire, Tom. 2. l. 50. après le mot : *concitavit*, qui ſe trouve page 760. B. ligne 3. de l'Edition de *Geneve*. En la même année 1571. *Benoît* tâcha de rentrer en grace avec ſes Confreres, au moyen d'un Libelle diffamatoire & ſéditieux, qu'il fit imprimer contre les *Huguenots*, au ſujet de la *Croix de Gaſtines* qu'on venoit de transferer pour leur complaire (5) : ce Libelle

(2) Ce n'eſt point Chavignac, mais Chauveau, Curé de Saint Gervais, dont il eſt ici parlé. Chauveau réſigna ſa Cure à Michel Dubuiſſon en 1588 ; mais les Ligueurs de leur autorité, y nommerent Jean Linceſtre, ou Vinceſtre, Ecoſſois, l'un des plus furieux Ligueurs ; en quoi ils s'attribuoient autant d'autorité que le Pape, comme le remarqua Henri III.

(3) De Thou, Tome 5, Livre 107.

(4) On en voit les Titres dans la *Bibliotheque de Draudius*, & particulierement à la pag. 22 & 23 du ſecond Tome.

(5) Tome 5, Liv. 50.

(6)

belle avoit pour titre: *Avertiſſement du Moyen par lequel aiſément tous Troubles & Différends, tant touchant la Croix, de laquelle il y a ſi grande & dangereuſe alteration en cette Ville de* Paris, *que autres concernans la Religion, ſeront aſſoupis & ôtés.* Par M. *René Benoît Angevin*, Docteur Régent en la Faculté de Théologie à *Paris. A Meſſieurs les Habitans de* Paris (6). Et pour animer ce Peuple contre les *Huguenots*, leſquels, après tant de ſang, qu'on les accuſoit d'avoir répandu ou fait répandre dans les guerres civiles, avoient obtenu de faire transferer cette Croix qui leur étoit injurieuſe, il avoit orné le titre du Libelle de ces deux Paſſages pris du Pſeaume 60, & du Ch. 5. de l'Epître aux Romains: *Da Domine auxilium de tribulatione, quia vana ſalus hominis. Ubi abundavit delictum, ſuperabundavit gratia.* A ce Libelle, les *Huguenots* oppoſerent un Ecrit intitulé, *Réponſe de la plus ſaine partie de Mrs de*

(6) Imprimé à Paris chez Thomas Belot, Rue Saint Jean de Latran, en 1571, avec Privilege. Un riche Marchand de la Rue Saint Denys, il ſe nommoit *Gatines*, dont la maiſon étoit dans cette Rue, vis-à-vis celle des Lombards, avoit reçu chez lui des Huguenots en 1569, & l'on y tenoit un Prêche contre les Edits; ayant été pourſuivi, ſa maiſon fut raſée, & la place eſt toujours vacante. On y mit une Croix avec une Inſcription, en mémoire de cette infraction des Edits: mais en 1571, par une lâche condeſcendance pour les Huguenots, on transfera cette Croix au Cimetiere des Innocens, où elle eſt encore actuellement. Cette tranſlation fit du bruit, & c'eſt à ce ſujet que René Benoît, alors Curé de S. Euſtache, écrivit ce petit Traité, qui eſt imprimé au Tome I. des Mémoires de Charles IX.

(7)

Digitized by Google

de Paris, *à l'Avertiſſement à eux envoyé par M.* René Benoît, *Docteur en Théologie, ſur le moyen d'appaiſer les Troubles avenus à cauſe de la Croix, & autres concernans la Religion :* & dans ces deux Pieces, qui ſe trouvent parmi les *Mémoires de l'Etat de* France *ſous* Charles IX (7). On voit que nonobſtant le Jugement de la *Sorbonne*, *Benoît* eſt encore qualifié *Docteur en Théologie de la Faculté de* Paris : il ſembleroit donc qu'il eût été rétabli depuis ſa dépoſition arrivée en conſéquence de ſa Bible & de ſes Heures *Françoiſes*, d'autant plus qu'en 1593, la *Sorbonne* ſongeoit à le dépoſer de nouveau : cependant les Ligueurs de *Paris* aſſuroient en 1594, que depuis vingt ans que *Benoît* avoit été chaſſé de la *Sorbonne*, *on avoit toûjours vû, & l'on voyoit encore le Tableau de ſa Proſcription écrit en groſſes Lettres ſur la Salle de la Diſpute en* Sorbonne, *comme s'il y eût été exécuté en Effigie* (8). En ce qui regarde cette Bible, que *René Benoît* vouloit effectivement faire paſſer pour être de ſa traduction, M. *de Thou* ne ſe contente pas de dire que *Benoît* la publia ſous ſon nom, il aſſure poſitivement qu'il traduiſit la Bible en Langue vulgaire; mais c'eſt en quoi il ſe ſera trompé, ſi l'on en croit le Livre dont M. de *la Croſe*, Auteur du Tome 11 de la Bibliotheque univerſelle, donne l'Extrait dans ce Volume (9) : car ſuivant l'Extrait de M. de *la Croſe*, il y a ſeulement qu'*Antoine*

(7) Tome 1, fol. 65, rect. & ſuiv. Edit. de 1579.

(8) *Banquet du Comte d'Areté, &c.* publié en l'an 1594, par Louis Dorleans, pag. 48 de l'Edition *in*-8.

(9) Tome 11, page 545, & ſuivantes.

(19)

reine *Rebul* ayant imprimé à *Geneve* en 1560 une Bible de la traduction des Miniſtres, *René Benoît* la fit réimprimer à *Paris* en 1566 (10), avec ſon nom au-devant, pour la faire lire aux Catholiques, ſans y changer que quelques mots, & qu'au ſurplus, la *Sorbonne* cenſura cette Verſion en 1567. Or, comme depuis la diſgrace de *Benoît*, les Libraires de *Paris* ne vouloient apparemment plus ſe charger de l'impreſſion de ſes Ouvrages de Théologie, il fut obligé d'en chercher à *Cologne* (11) & à *Veniſe : Renatus Benedictus Andegavenſis Stromata in univerſa Biblia Venet. Anno 1569. contexuit*, dit *Koeniguis* en ſa *Bibliotheque* au mot : *Benedictus*. Depuis ce tems-là juſqu'aux Maſſacres de l'année 1572, *Benoît* ne fit preſque rien imprimer que ſon *Avertiſſement*, &c. parce que la complaiſance dont la Cour leur-roit alors les *Huguenots* le tenoit en bride, mais ayant été bien convaincu qu'on n'avoit cherché tout de bon que l'occaſion de les exterminer tous enſemble, il ne tint pas à lui par d'autres Libelles poſtérieurs, qu'on ne les ſaccageât partout (12), & cette bonne volonté lui dura juſqu'au tems qu'il crut que la *France* auroit un Roy *Huguenot :* Or, voici comme *Benoît* ou quelqu'un de ſes amis s'y prit pour s'accommoder au tems dans cette apparente conjoncture. » Un peu avant la mort du Roy *Henri* » *III*,

(10) M. Simon, en ſon *Hiſtoire Critique des Verſions du Nouveau Teſtament*, Chapitre 130.

(11) Biblioth. Draud. Tom. 1, p. 298. Et Tom. 2, p. 58.

(12) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX*, Tom. 1, pag. 70. rect.

» *III*, continuë l'Extrait de M. de *la Croſe*, » *Benoît*, ou quelqu'un de ſes amis, fit un » Livre intitulé : *Apologie Catholique* (13), où » l'on montroit que la Religion du Roy de » *Bearn* n'étoit pas un prétexte ſuffiſant pour » l'exclure de la ſucceſſion à la Couronne, » 1. Parce que les *Huguenots* retenoient le » Fondement de la Foy Catholique, & que les » Cérémonies qu'ils rejettoient étoient incon- » nuës à l'ancienne Egliſe. 2. Parce que le Con- » cile de *Trente*, qui les avoit condamnés, » n'étoit ni Univerſel, ni légitime, ni reçu en » *France*. Après la mort du Roy *Henri III*, les » Théologiens ayant répondu à *l'Apologie Ca- » tholique*, *Benoît* y fit une Réponſe intitulée : » *Examen pacifique de la Doctrine des* Hugue- » nots, *où l'on montre contre les Catholiques* » *rigides de ce Siecle, & particulierement contre* » *la* Réponſe à l'Apologie Catholique, *que* » *nous qui ſommes Membres de l'Egliſe Catho-* » *lique, Apoſtolique & Romaine, ne devons* » *point condamner les* Huguenots *comme des* » *Hérétiques, avant qu'on l'ait prouvé de nou-* » *veau. Par* René Benoît, *Curé de S. Euſtache* » *à* Paris, *à* Caën *en* 1590. En cet Ouvrage, » qui eſt diviſé en ſix Chapitres, *Benoît* fait » voir. 1. Que les Catholiques & les *Hugue-* » *nots* n'ont qu'une même créance. 2. Que les » uns & les autres différent de l'ancienne Egli- » ſe en matiere de Cérémonies, & par conſé- » quent, qu'on ne doit pas condamner ces » derniers

(13) Elle eſt de Pierre Belloi, & c'eſt la même dont il eſt parlé ci-deſſus, dans la Remarque p. 23 & 24; c'eſt pour ce Livre qu'il ſouffrit une dure priſon.

» derniers pour ce ſujet. 3. Qu'ils n'ont jamais » été condamnés légitimement avant le Con» cile de *Trente*. 4. Que ce Concile n'eſt pas » légitime. 5. Qu'il n'eſt pas reçu en *France*. » 6. Qu'ainſi, l'on doit tenir les *Huguenots* » pour Membres de l'Egliſe Catholique, Apo» ſtolique & Romaine. Voilà donc *Benoît, Huguenot*, ou à peu près, dans le tems qu'il ſembloit que la Doctrine des Réformés pourroit bien, avant qu'il fût peu, gagner le deſſus en *France* : & ainſi, à juger de cet homme par ſes derniers Ecrits, ce n'eſt pas ſans raiſon que *Sancy* le met au nombre des demi *Huguenots* ; mais que dira-t-on de lui par rapport à ſon *Avertiſſement*, &c. de 1571, & à ſes autres Livres, où, depuis les Maſſacres, il ne tendoit qu'à faire égorger ce qui reſtoit de *Huguenots* en *France* ? Et ſera-ce aſſez de répondre, que comme *Benoît* ne paſſoit point pour zélé Catholique, auſſi ne prétend-on pas le faire paſſer pour un *Huguenot* obſtiné ? C'eſt pourtant ce que veut dire l'Auteur, dont M. de *la Croſe* a pris ſon Extrait, & de quoi le même Auteur prétend qu'on ne peut douter par deux circonſtances de la vie de ce Curé, dont il dit que la premiere eſt rapportée par Meſſieurs de *Port-Royal* dans leurs Remarques ſur la Requête de M. l'Archevêque *d'Ambrun* (14) : cependant, dit M. de *la Croſe*, les *Janſéniſtes* mettent *René Benoît* au nombre des Perſonnes très-Catholiques, & par ce que deſſus, *dit-il encore*, on voit ſi ces Meſſieurs ont raiſon, ou plutôt,

(14) Recueil de Pieces pour la Traduction du Nouveau Teſtament de Mons, Tome 1, page 278.

plutôt, s'ils n'en ont pas plus qu'ils ne pénſent : mais je doute ſi cet Auteur, ni M. de *la Croſe* avoient vû *l'Avertiſſement* de *Benoît*, ni les autres Libelles qu'il fit encore contre les *Huguenots*, enſuite des Maſſacres, non-plus que ſes précédens Ouvrages de Controverſe, & notamment ſon Livre *de la Communion des Saints*, &c. car ils auroient eu lieu de ſe convaincre, par les ſentimens contraires que ce Docteur debitoit, ſuivant les différentes diſpoſitions des affaires, qu'il étoit naturellement cruel & ſuperſtitieux ; mais que n'ayant comme point de Religion, toute Religion lui étoit bonne à deffendre, pourvû qu'il ſe fît rechercher, & ſe mît en crédit. Auſſi *Henri IV*, qui connoiſſoit *Benoît*, au moins pour un homme très-accommodant en fait de Religion, voulut que ce Docteur fût du nombre de ceux dont il devoit recevoir inſtruction avant que d'aller à la Meſſe, & pour marque qu'il en fut effectivement fort ſatisfait, il avoit nommé *Benoît* à l'Evêché de *Troyes* en 1594 ; mais on avoit à *Rome* ſi mauvaiſe opinion de lui, ſurtout depuis certain Sermon qu'on ſçut qu'il avoit fait à *Orleans* en préſence du Roy (15), que n'ayant pû jamais obtenir des Bulles, malgré toutes les machines qu'il fit mouvoir, & quoy que pût alléguer le Cardinal *d'Oſſat*, pour excuſer ſa Bible & ce Sermon (16), il fut enfin obligé de renoncer à l'Evêché de *Troyes* l'an 1604 en faveur de *Nicolas de Breſſay*, qui en fut mis bientôt en poſſeſſion (17). *Benoît* avoit été Confeſſeur

(15) Lettres du Cardinal d'Oſſat, Liv. 7, L. 276.

(16) Liv. 8, Let. 3. 14.

(17) *Gallia Chriſtiana*,

ſeur de *Marie Stuart*, & l'avoit accompagné en *Ecoſſe*. Le Cardinal *du Perron* diſoit de *René Benoît*, que c'étoit *un mauvais Ecrivain, qu'il ne ſe trouvoit point de Verbe en ce qu'il écrivoit, & qu'il entrelaſſoit ſon ſtyle de parentheſes, & ne revenoit jamais au Logis, qu'il n'y avoit pas un mot pour rire en ce qu'il écrivoit, & qu'il étoit mauſſade* (18). *Benoît* ne mourut qu'en 1608 (19), & l'on voit dans la Bibliotheque de *Draudius* un de ſes Ouvrages, imprimé dès l'année 1558 (20).

Pag. 67. l. 23. *Soixante & tant de Paſſages.*] Il y a un gros Indice Latin *in-folio*, imprimé à *Madrid* en 1667, réimprimé depuis, & beaucoup augmenté, qui contient une infinité de Paſſages qu'il faut retrancher, tant des vieux Exemplaires des Peres, que de pluſieurs Auteurs anciens & modernes, Catholiques, & autres; & j'ai vû cette Politique miſe en uſage ſur un vieux *Saint Ambroiſe*, ſi je ne me trompe, imprimé à *Paris* en 1547. en grand *in-folio*, dont les pages étoient diviſées en deux colonnes: ce Livre étoit dans la Bibliotheque de l'Univerſité de *Strasbourg; des Moines de Treves*, qui l'avoient eu de la Bibliotheque *Palatine* au ſac de *Heidelberg* du $\frac{6}{16}$ de Septembre 1622. en avoient rayé, & entierement effacé pluſieurs Paſſages (21), dont quelques-uns faiſoient

Tom. 3. p. 1086. & 1087.

(18) *Perroniana*, au mot *Benoît*.

(19) *Mercure François*, à l'an 1608.

(20) *Biblioth. Draudii*, Tome 2. page 22. Il y a dans la Bibliotheque de la Croix du Maine, une Liſte des Ouvrages de René Benoît.

(21) On ſçait que les Inquiſiteurs, ſurtout en Eſpagne & en Portugal, ont

ſoient une colonne entiere, & d'autres plus ou moins ; le Docteur *Boëbel*, Miniſtre & Profeſſeur à *Strasbourg*, qui me montra ce Livre en 1674. m'en fit voir en même-tems une Edition moderne, auſſi de *Paris*, où tous ces Paſſages étoient omis. Les *Jéſuites* particulierement, ont le privilege de changer les Ecrits des Peres : c'eſt le Pape *Grégoire XIII.* qui le leur a accordé. Voyez M. de *Thou*, Tom. 5. L. 110. pag. 485. E. dans le Plaidoyer de M. *Dolé*.

Pag. 68. l. 8. *Les Conformités de Saint François.*] C'eſt un Livre à preſent bien rare, puiſqu'il y a déja près d'un Siecle, qu'un Apoticaire de *Geneve* en refuſa cinquante écus de Madame la Ducheſſe de *Rohan* (22) : il avoit été originairement compoſé en Latin, ſous le Titre de *Liber aureus, inſcriptus*, Liber Conformitatum *vitæ B. Franciſci ad vitam Jeſu-Chriſti*, par Frere *Barthelemi de Piſe*, Maître en Théologie, de

effacé des endroits en beaucoup de Livres, & y ont mis même une eſpece de maſtic, qu'il eſt fort difficile d'enlever ; mais cela ne regarde pas les anciens Peres. Je ne diſconviens pas néanmoins, qu'autrefois des Editeurs ignorans, n'ayent ſupprimé des pages entieres, dans les Editions des Auteurs Eccléſiaſtiques : ce qui s'eſt même pratiqué dans les Textes de S. Ambroiſe, & de S. Gregoire Pape ; & c'eſt ce qui a donné lieu de revoir les Ouvrages de tous les Peres de l'Egliſe, & d'en donner de nouvelles Editions, conformes aux plus anciens MSS. Et j'ignore d'où cet Auteur a pris, que les Jéſuites ſont autoriſés à falſifier les Peres de l'Egliſe ; mais en tout cas, les Peres Petau, Sirmond, Vigier, Garnier, & autres Jéſuites, ne ſe ſont pas ſervis de ce prétendu privilege.

(22) *Scaligerana*, au mot de *Piſis* ; & ce Livre n'eſt pas aujourd'hui moins rare, qu'il étoit alors.

(23)

Digitized by Google

de l'Ordre des *Freres Mineurs :* (23) & le Chapitre géneral de cet Ordre l'avoit approuvé l'an 1399 au tems de *Henri d'Eſt*, qui en étoit le vingt-ſeptiéme Géneral. On l'imprima pour la premiere fois *in Folio* l'an 1510 à *Milan*, chez *Gotard Pontice*, & c'eſt cette Edition qu'on ne trouve plus, parce que les Cordeliers la ſupprimerent autant qu'ils purent (24) ſur pluſieurs impiétés trop viſibles qu'on leur y fit toucher au doigt : mais pour dédommager les Dévots, en même-tems qu'on travailleroit à réparer l'honneur de l'Ordre de *S. François*, après que ſous le titre de *Corrections*, ce Livre eût été repurgé de ce que les plus Bigots y pouvoient trouver de plus choquant, on le fit réimprimer en 1590, avec licence des Supérieurs, à *Cologne* chez *Alexandro Penatio*, par les ſoins de F. *Jeremie Bucelius* Docteur en Théologie, qui dédia cette Edition au Cardinal *Hieróme de la Roüere*, Protecteur de l'Ordre des Freres Mineurs Conventuels (25).

P. 68. l. 9. *Le Doctrinal de Sapience.*] C'eſt un Livre de Morale & d'une dévotion un peu trop crédule, compoſé dans le quatorziéme Siecle par *Guy de Roye* Archevêque de *Sens*, qui ordonna par ſon Teſtament, qu'il y auroit une Copie de ce Livre en chaque Paroiſſe & dans chaque Chapelle de ſon Diocèze, afin que les Curés & les Chapellains en puſſent lire

(23) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 244.

(24) *Scaligerana*, ibid.

(25) Voyez la *Légende dorée*, ou l'*Hiſtoire des Freres Mendians*, à Leyden, en 1602, pag. 5. Elle a été réimprimée en Hollande depuis quelques années, ainſi elle eſt moins rare qu'elle n'étoit auparavant.

lire quelques Chapitres au petit Peuple, pour qui il étoit principalement fait : & afin d'exciter chacun à cette lecture, ce bon Prélat accordoit à tous préſens & à venir, qui liroient quelque choſe de ſon Livre, vingt jours de pardon pour chaque fois, & dix jours à tous ceux qui ſe rendroient attentifs, lorſqu'on y liroit en leur préſence : ce Livre fut réimprimé *in* 8. à *Lyon* chez *Benoît Rigaud* avec permiſſion l'an 1584, & dans la ſuite il eſt devenu ſi commun, qu'on ne voit aujourd'hui preſque point de Colporteur, qui n'en ait dans ſon panier quelque Exemplaire des Editions, qui s'en font de tems en tems à *Troyes* & ailleurs. *Moreri* rapporte la mort de *Guy de Roye* à l'année 1409.

P. 68. l. 9. *Le Jardin des Ames déſolées.*] En voici le Titre : *Verger & Jardin des Ames déſolées & égarées* par *Ives Magiſtri* : ce Livre fut réimprimé *in* 4 l'an 1584. à *Bourges* chez *Pierre Bouchier.*

Pag. 68. l. 10. *Le Marial.*] Quelques-uns attribuënt ce Livre à *Adam de Saint Victor*, & d'autres à *l'Hermite* : Il eſt intitulé *le Grand Marial de la Mere de vie*, & de deux parties qu'il contient, la premiere a été imprimée *in* 4. l'an 1537, & la ſeconde en 1539 à *Paris*, chez *Thileman Vivian.* On a pareillement un *Marial* Latin de *Bern. de Buſtis*, imprimé à *Straſbourg* en 1502, & réimprimé à *Breſce* (*Brixiæ*) l'an 1588 (26). Enfin, je ne ſçai ſi l'on ne peut pas auſſi appeller *Marial* le grand & le petit *Pſeautier de la Vierge Marie*, ainſi appellés, parce

(26) *Bibliotheca Draudii*, Tom. 1, pag. 385.

(27)

parce que *S. Bonaventure* qui a fait l'un & l'autre (27), a pris la peine d'y appliquer à la Sainte Vierge mille choſes que le Saint Eſprit n'avoit attribuées qu'à Jeſus-Chriſt. Le grand Pſeautier, qui n'eſt autre choſe que les cent cinquante Pſeaumes de *David*, d'où l'on a ôté le Nom de Dieu pour y ſubſtituer celui de *Marie*, ayant été imprimé une infinité de fois en Latin; a été traduit en *François*, & imprimé à *Paris* avec Privilege & Approbation de la *Sorbonne*, chez *Claude Chappelet*, ruë *S. Jacques* à la *Licorne* en 1601, & l'autre Pſeautier muni de pareille Approbation des Docteurs, & digeré en quinze Demandes, eſt imprimé la même année à *Paris* chez *Nicolas du Foſſé*, ruë *S. Jacques*, au *Vaſe d'or*. Dans ce dernier, au reſte, la Sainte Vierge eſt appellée *la premiere cauſe de notre Salut*, *l'Inventrice de grace*, celle *qui détourne de nous l'indignation de Jeſus-Chriſt en lui découvrant ſes mammelles*, *la Roze par l'odeur de laquelle les morts ſont reſſuſcités*, celle *qui*, *par les beaux lis de ſa face*, *a donné de l'amour au Roy des Cieux*, & celle *qui au dernier jour moderera la Sentence du Juge*; de ſorte qu'il ne falloit plus que mettre la Vierge *Marie* devant Jeſus-Chriſt, & c'eſt ce que l'Auteur a fait en ces mots: *Gloire vous ſoit*, *ô Vierge*, *& à Jeſus-Chriſt*, &c. Voyez M. *du Moulin* en ſa *Deffenſe de la Confeſſion de Foy du Roy Jacques I.* Livre II., Article VII. *De la Vierge Marie*, p. 203. de l'Edition de 1612. Voyez auſſi la *Réponſe*

(27) Il y a des raiſons de douter, que Saint Bonaventure ait fait ces Pſeautiers. Bellarmin, *de Scriptor. Eccleſiaſticis*, page 312, Edition de Cologne en 1613

Réponſe du même Auteur *pour le Roy de la Grand-Bretagne au Cardinal du Perron.* Livre VII. Ch. XIV. de la premiere Controverſe, p. 47. & 48. de la Seconde partie de la *Nouveauté du Papiſme*, Edition de *Geneve* en 1627.

Pag. 68. l. 10. *Les Sermons de Menot.*] *Michel Menot* étoit un Cordelier *François*, qui vivoit ſur la fin du quinziéme Siécle & au commencement du ſeiziéme. Ses Sermons, qui ſont mêlés de Latin Barbare & *François*, à la mode de ce tems-là, contiennent une Morale aſſez paſſable; mais il y a tant d'allegories ridicules, de paraphraſes bouffonnes, & d'applications prophanes du Texte de l'Ecriture Sainte, le tout en termes ou *Gaulois*, ou qui n'ont de Latin que leur terminaiſon, que c'eſt à bon droit que l'Auteur s'en mocque ici, après H. *Eſtienne*, qui s'eſt diverti à en rapporter pluſieurs grands Paſſages dans ſon *Apologie pour Herodote*, & particulierement dans les Ch. 5. 6. 7. 31. & 35. Les Oeuvres de *Menot* furent imprimées *in 8.* à *Paris* chez *Jean Frellon*, ſous le Titre de, *Michaelis Menoti, Ordinis Minorum, Sermones Quadrageſimales. Expoſitio Epiſtolarum Quadrageſimalium: & Tractatus de fœdere & pace ineunda, mediâ ambaſſiatrice Pœnitentiâ* (28).

Pag. 68. l. 11. *Le Manipulus Curatorum.*] Un Prêtre *François*, nommé *Guy du Mont du Rocher*, qui vivoit en 1330. (29) compoſa ce Livre, qui fut imprimé *in Folio* à *Paris* en 1473. chez *Michel de Columbaria* ou de la *Colombiere*,

(28) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 102.

(29) Moreri, au mot *Rothier.*

(30)

re, ſous le Titre de, *Guidonis de Montis rocherii liber, cui tit. Manipulus Curatorum* (30) : On en vit tôt après une Traduction Françoiſe, dont voici le Titre : Manipulus Curatorum, *autrement dit, le Doctrinal des Curés : Livre très-néceſſaire pour inſtruire les ſimples Clercs aux ſept Sacrements de Sainte Egliſe, afin auſſi que les pourvûs de ſcience labourent, & mettent leur étude à enchercher pluſieurs haultes ſciences, que ceſtui Livre enſeigne, nouvellement tranſlaté de Latin en François par M. Guy de Rocher.* Cette Traduction, qui, pour le dire en paſſant, eſt deffenduë, pag. 103. de *l'Indice Expurgatoire*, imprimé *in 8.* chez *Plantin* en 1570, eſt un petit *in quarto* de 142 feuillets imprimé en Caracteres Gothiques par la Veuve *Jean Trepperel*, demeurant à *Paris* en la ruë neuve Notre-Dame, à l'Enſeigne de l'Ecu de *France*, à trois Fleurs-de-Lis, & ſupporté de deux Anges ſans datte : ce que je remarque, parce que les chiffres XXXXC. du premier feuillet, qui ſembloient marquer l'année de l'impreſſion, déſignent ſeulement le nombre des feuillets du Livre. Du reſte, cet Ouvrage contient trois Parties, chaque Partie comprend pluſieurs Traités, & chaque Traité eſt compoſé de pluſieurs Chapitres. La premiere Partie traite des ſept Sacremens, & de ce qui regarde leur adminiſtration : La ſeconde traite des Pénitences, & de ce qui eſt requis tant de la part du Pénitent pour ſe bien confeſſer, que de celle du Confeſſeur pour pouvoir proceder dignement à l'impoſition des Pénitences, & la troiſiéme enfin

(30) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 48.

(31)

enfin traite des douze Articles du Simbole, des dix Commandemens, & des autres choſes qui concernent l'inſtruction du Peuple. L'Auteur étoit bien verſé dans le Droit Canonique, & poſſedoit bien le Texte de l'Ecriture Sainte, mais c'eſt un Caffard en mille choſes, & particulierement, en ce qu'il eſt peut-être le premier, qui ait eu la hardieſſe de ſupprimer le ſecond Commandement du Décalogue. On a vû que dans le Titre de la Traduction, l'Auteur n'eſt appellé que *Guy du Rocher*, c'eſt encore la même choſe à la fin de ce Livre, mais dans le Prologue lui-même s'appelle *Guy du Mont de Rocher*, ce qui revient à *de Monte Rocherii*, qui ſe lit dans l'Edition Latine de 1473.

Pag. 68. l. 11. *Stella.*] C'eſt une production du quinziéme Siecle, intitulée *Stella Clericorum*, & ce Livre qui traite des Sacremens a été imprimé *in 8.* à *Paris* chez *Marnef* (31). *Henri Etienne* a trouvé dans le *Stella Clericorum* quelques Etymologies, qui font bien voir que celui qui avoit la vanité d'intituler ſon Livre, *l'Etoile des Clercs*, étoit rempli d'une ignorance très-épaiſſe, premierement, en ce qu'il dérivoit le mot Grec *Presbyter*, du Latin *præbens iter:* ſi on eut ſçû, dit *Henri Etienne*, que *Presbyter* étoit Πρεσβύτης, c'eſt-à-dire *Vieillard*, il eſt certain qu'on n'eût pas pris la peine de ſonger l'étymologie que nous voyons au Livre intitulé: *Stella Clericorum*, au Ch. qui commence: *Quos ergo Prælati & Presbyteri*, &c. à ſçavoir, *Presbyter dicitur quaſi præbens iter* (32), & en

(31) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 195.

(32) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 29.

(33)

& en second lieu, par l'approbation qu'il donnoit à celui qui, dans l'anatomie qu'il avoit fait de *Sacerdos*, il avoit dit que ce mot signifioit 1. *quasi sacris dotatus*. 2. *quasi sacris deditus*. 3. *quasi dans sacra*. 4. *quasi sacra docens*. 5. *quasi sacer dux*, *unde versus*, dit le même Livre,

Sacris dotatus & sacris deditus, atque
Sacra docens, sacra dans, & dux sacer,
esto SACERDOS (33).

Pag. 68. l. 11. *Lavacrum conscientiæ.*] *Lavacrum conscientiæ omnium Sacerdotum.* Lipsiæ 1497, c'est un *in quarto* qui traite des Sacremens (34).

Pag. 68. l. 12. *Summa Peccatorum*, dédié à la Vierge Marie.] C'est la Somme des Pécheurs & le remede d'iceux, par le Pere *Benedicti*, Cordelier, imp. à *Lyon*, chez *Charles Pesnot*, en 1584.

Pag. 68. l. 13. *La Légende dorée.*] Ce Livre, mais entierement méconnoissable de ce qu'il étoit autrefois, s'appelle aujourd'hui *la Vie des Saints*, parce que *Jacques de Voragine*, Evêque de *Genes*, qui le fit anciennement en Latin sous le Titre de *Legenda aurea*, ou *Lombardica Historia*, paroissoit avoir mêlé de la fiction dans l'Histoire de plusieurs Saints dont il écrivoit les Vies dans cet Ouvrage. On en fit l'an 1475. une Edition en grand 4. & en caracteres de ce tems-là, qui ne different presque point

(33) *Apologie pour Herodote*, Chap. 37.

(34) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 51.

(35)

point de ceux d'aujourd'hui (35): Il ſe fit une autre Edition de ce Livre en 1505. à *Lyon*, chez *Jacques Huguetan*, pareillement en grand 4. mais en lettres Gothiques, & en l'année 1507. le même *Huguetan* l'imprima de nouveau, mais le Titre même de cette derniere Edition avertit qu'elle a été alterée ſous ombre d'Additions, de Corrections & de Retranchemens néceſſaires : ce qui gît en preuve, & dépend de la confrontation qu'on en peut faire avec celle de 1475, laquelle n'eſt pas fort rare. *Helvicus*, en ſes Tables Chron. ſur l'an 1280, à la Table 35. croit ſur de bons garands (36), qu'on appella cet Evêque de *Genes*, *de Voragine*, c'eſt-à-dire, *de Gouffre*, parce qu'il étoit regardé comme un Abîme de Lecture, à cauſe de la quantité de toutes ſortes de citations dont il chargeoit ſes Ecrits : mais d'autres prétendent que ſon ſurnom lui étoit venu du Bourg de *Voragine* dans la Ligurie aſſez proche de *Genes*, parce qu'il y étoit né (37).

Pag. 68. l. 14. *Un Prêcheur nommé Chriſti.*] Il y avoit en *France* deux hommes de ce nom-là ſur la fin du ſeiziéme ſiécle : *Jean Chriſti*, *Docteur*

(35) Il y a pluſieurs autres Editions, ſoit Latines, ſoit Françoiſes, de cette *Légende dorée :* mais pour les avoir non tronquées, il faut prendre celles qui ont paru avant l'an 1500, les ſuivantes ſont fort altérées. D'ailleurs tout ce qu'on reprend à juſte titre dans la plûpart de ces Ouvrages, ſont des puérilités dont les Catholiques ſe mocquent eux-mêmes les premiers, loin de les approuver, ou de les regarder comme des témoins de la Foi.

(36) *Trith. Centur. Pergomen.*

(37) *Dictionnaire Critique* d M. Bayle, à l'Article *Balbus.*

(38)

Docteur de *Sorbonne*, & Chanoine & Théologal de *Nantes*, qui a fait le *Réveille-matin des Miniſtres* de la Religion prétenduë Réformée, imprimé à *Nantes* en 1599, & qui avoit précédemment revû & corrigé les *Sermons Catholiques*, &c. de M. *Vigor*, réimprimés avec une Epître du Chanoine & Théologal *Chriſti* l'an 1580, & *Pierre Chriſti*, que M. de *Thou* nomme *Chriſtinus:* je croi que l'un & l'autre étoient de *Nice* en *Provence;* du moins eſt-il ſûr que *Pierre* en étoit, ſi, comme il y a de l'apparence, c'eſt de lui qu'a voulu parler l'Auteur de la *Vie du Prince Alexandre Farneſe* (38). *Sancy* veut ici parler du Chanoine *Jean Chriſti*, l'Epître duquel, ainſi qu'on la peut lire au-devant des Sermons de *Simon Vigor*, fait voir qu'il étoit horriblement animé contre les Lutheriens & les Calviniſtes: à l'égard de *Pierre Chriſti* ou *Chriſtin* (39), c'étoit un de ces Prêtres ſéditieux, qui s'arrêterent à *Paris* dès l'an 1589, pour exciter à la rebellion le Peuple de cette Capitale, en haine de ce que le Roy *Henri III* venoit de joindre ſes armes à celle du Roy de *Navarre* (40): c'étoit lui principalement, qui, par ſes Sermons, manioit & tournoit les cœurs des Pariſiens, au gré & ſelon les intérêts du Légat & des Princes Lorrains; pendant le ſiége de *Paris* en 1590: & ce fut encore lui qui donna avis

(38) Livre 4, pag. 291 de l'Edition de 1691.

(39) D'Aubigné, en ſon Hiſtoire, Tome 3, Livre 3, Chap. 7, dit *Chriſti*, comme dans Sancy, & Cayet l'appelle auſſi *Chriſti*, Tome 1, fol. 372 rect. de ſa *Chronologie Novennaire*.

(40) De Thou, Tom. 4, Liv. 95, pag. 425. D. E. F.

(41)

na avis au Duc de *Nemours*, que pluſieurs Bourgeois étoient ſur le point d'ouvrir les Portes à *Henri IV.* à la faveur d'une ſédition qu'ils vouloient exciter, pour obliger leurs Chefs à leur donner la *Paix* ou du *Pain* (41).

Pag. 68. l. 19. *Le bon Vita Chriſti.*] Un Moine Saxon *Chartreux* nommé *Ludoulphe*, qui vivoit vers l'an 1330 (42), avoit fait un gros Livre Latin de ce Titre-là, & comme il y avoit de bonnes choſes, un *Cordelier*, nommé *Guillaume le Menard*, l'avoit traduit en *François*, à la priere du Connêtable *Jean de Bourbon*, ſans néanmoins en changer le Titre Latin, ſoit parce que l'uſage le permettoit dans les Traductions, ou pour rendre ainſi toujours reconnoiſſable l'ouvrage de *Ludoulphe* ſeulement, parce que ſon Livre ne contenoit originairement que deux Parties, & que le *Cordelier*, peut-être à la faveur de quelques Paraphraſes, avoit diviſé ſa Traduction en quatre Parties, ce dernier l'avoit intitulée : le grand *Vita Chriſti.* Voilà ce qui donnoit lieu à l'impie & prophane *Jean Chriſti* de faire en pleine Chaire l'exécrable équivoque dont *Sancy* fait ici l'Hiſtoire.

[Tout le monde ſçait que ce Livre n'eſt qu'un tiſſu Romaneſque & Fabuleux de ce qui arriva à Jeſus-Chriſt alors enfant, pendant ſon ſéjour en Egypte, & des miracles qu'il y fit. Voyez les Proverbes de *Gilbert Couſin* (*Cognati*) numero

(41) *Mémoires de la Ligue*, Tome 4, pag. 308 & 313, dans le *Diſcours de P. Cornejo.*

(42) Bellarmin, *de Scriptor. Eccleſiaſticis*, ad annum 1330, avec les autres Bibliothéquaires.

numero 210. au mot *Alcinoi Apologus.*] On ne doit pas être étonné des Fables renfermées dans ce Livre qui a été fait au commencement du XIVe. siécle dans un tems où le goût des bonnes choſes étoit comme évaporé, & par un Moine peu exact, qui a copié tous les contes qui ſe trouvent dans de faux Evangiles, & en d'autres Ecrivains Apocriphes. [C'eſt la Remarque de M. Godefroy.]

Pag. 68. l. 24. *L'un de ces Prélats.*] C'eſt *Renaud de Beaûne*, Archevêque & Primat de *Bourges*, duquel & du Primat de *Lyon*, *Sancy* venoit de parler: *Ceux qui ſont crûs d'un chacun ne pas croire en Dieu*, diſoit M. *du Pleſſis* dans ſa grande Lettre au Roy *Henri IV. Vous ont fait jurer les Images*, &c. (43) & l'on pourroit croire qu'il vouloit déſigner l'Archevêque de *Bourges*, entre les mains duquel ce Prince fit à *S. Denis* ſon Abjuration & ſa Profeſſion de Foy. Mais il y a bien plus d'apparence que M. de *Bourges* n'eſt accuſé d'Athéïſme par *Sancy*, que parce que ce Prelat, qui vouloit paſſer pour bon Catholique, avoit reconnu *Henri IV.* pour légitime Roy de *France* avant ſa converſion à l'Egliſe Romaine, & avoit bien oſé depuis encore, donner l'abſolution à ce Monarque, avant que le Pape eût jugé à propos de lever l'excommunication que *Sixte V.* avoit fulminée contre lui dès l'année 1585. Certes, le moins que les Catholiques en général diſoient de ce Prélat, depuis une derniere Harangue qu'il avoit prononcée aux Etats de *Blois* après la mort des *Guiſes*, c'étoit, *qu'il ſentoit*

(43) *Mémoires de du Pleſſis*, Tom. 2, pag. 350.

ſentoit mal de la Foy, qu'il étoit un peu leger en créance, & qu'il n'étoit gueres bon pour la Balance de S. Michel, où, ſuivant l'opinion du Vulgaire, *cet Ange peſeroit les bons Chrétiens au jour du Jugement* (44) : les termes qui avoient ſcandaliſé les Catholiques dans la Harangue de M. de *Bourges* étoient, ſuivant l'Extrait qu'en a fait *d'Aubigné, que par l'ignorance, & par la corruption, étoient entrés en la Bergerie du Seigneur, non par la porte, mais pardeſſus les murailles, les faux Prophétes, les Diſſipateurs, & les Loups-raviſſans, qui avoient produit l'Héréſie, qui s'approprioient l'Héritage de l'Egliſe, & qui bailloient en partage la Vigne du Seigneur : toutes ces choſes dites par lui pour y apporter de la réformation*, continuë d'Aubigné, *ſe prirent à contrepoil pour taxer d'Héréſie tous ceux qui n'abandonneront pas le Roy* (45) lorſqu'il eût fait tuer les *Guiſes :* encore n'y avoit-il que les Catholiques qui avoient juſques-là ſuivi le parti du Roy, la Cour ou ſon Armée, qui fuſſent aſſez moderés pour n'accuſer que d'Héréſie l'Archevêque de *Bourges*, car pour les *Seize de Paris ;* premierement ; ils regarderent ce Prélat comme un abominable Athée, témoin leur Vaudeville.

De trois B. B. B. garder ſe doit-on,
De Bourges, Benoît & Bourbon :
Bourges

(44) Brantome Dam. Ill. pag. 33 & 34, en la Vie de Catherine de Medicis.

(45) Hiſtoire des derniers Troubles de France, Livre de Pierre *Matthieu*, imprimé en 1597 à Lyon, chez P. Eſtiart, Livre 4, pag. 246 & ſuivantes dans la Harangue de M. de Bourges, de laquelle d'Aubigné Tome 3, Livre 2, Chap. 19, a abregé les termes qui ſont ici rapportés.

(45)

Digitized by Google

Bourges croit Dieu piteuſement,
Benoît le prêche finement,
Mais Dieu nous gard' de la fineſſe,
Et de Bourbon & de ſa Meſſe. Banquet du Comte d'Arete, Edit. de Paris en 1594. p. 48. & 49.

Puis, ſur ce que M. de *Bourges* avoit été Evêque de *Mande en Givaudan*, & que la grande barbe qu'il nourriſſoit ne l'empêchoit point de ſe promener ſouvent dans le Camp avec des Dames & des Religieuſes de qualité, qui venoient voir l'Armée ou faire leur cour, ces ſcelerats, tous *Eſpagnols* ou *Lorrains* de Faction, s'aviſerent de le comparer au Boue que les Peuples de *Mendez en Egypte* engraiſſoient parmi beaucoup de Chévres (46).

Du reſte, *Renaud de Beaûne* étoit ſi mal dans l'eſprit du Pape & de la plûpart des Cardinaux, tant parce qu'il n'avoit pas tenu à lui de ſe faire établir Patriarche en *France*, dans le tems que le Pape refuſoit d'abſoudre le Roy (47), & même dès l'année 1592, lorſque ce Prince étoit encore *Huguenot* (48), que pour avoir oſé de ſon autorité privée lui donner l'abſolution à *S. Denis*: & le Roy l'ayant nommé en 1596 à l'Archevêché de *Sens* (49), ce ne fut qu'avec toutes les peines imaginables qu'il obtint enfin en 1602. des Bulles pour ſa tranſlation de l'Archevêché

(46) *Banquet du Comte d'Arete*, pag. 237.

(47) *Relation de la Religion, &c.* par Sandis, Chap. 36.

(48) De Thou, Tom. 5, Liv. 103, pag. 220. C.

(49) Lettres du Cardinal d'Oſſat, Livre 2, Lettre 78.

chevêché de *Bourges* à celui de *Sens* (50). Ce Prélat, duquel M. de *Thou* fait l'éloge en plus d'un endroit de ſon Hiſtoire, mourut âgé de ſoixante & dix-neuf ans l'année 1606 (51). On remarquera ſur quelques endroits du *Journal d'Henri* quelques particularités de *Regnauld de Beaulne*, qui étoit petit-fils du Fameux *Samblançay*.

Pag. 68. l. 28. *L'amour de ſa ſœur.*] La vie peu reglée de *Pierre d'Eſpinac*, Archevêque de *Lyon*, faiſoit bien du bruit, puiſque le ſcandale en étoit venu juſqu'à *Rome* : pour raiſon de quoi ce Prélat ayant demandé en 1596. d'être fait Cardinal, lui, qui peu d'années auparavant, s'étoit déclaré ſi zelé Partiſan du S. Siége, il ne put obtenir le Chapeau (52) : il fut même accuſé d'inceſte avec ſa *Belle Sœur*, & avec ſa *Sœur* propre *Marguerite d'Eſpinac*, Femme de *Joachim de Malain*, Baron de *Lux* (53) ; crime pour lequel les Fideles ont une juſte horreur Voyez le *Catholicon d'Eſpagne* dans l'Ordre des Séances, & dans la Harangue de M. de *Lyon*. La Note 112. ſur le Cath. & M. de *Thou*, Tom. 4. l. 90. p. 277. B. C. *Pierre d'Eſpinac* mourut de la goute à *Lyon* en l'année 1599 (54). Ce Prélat a extrêmement brillé dans les fureurs de la Ligue, comme on le voit dans le Jour d'*Henri III.*

Pag.

(50) Lettres du Cardinal d'Oſſat, L. 8, Let. 303.

(51) De Thou, Tome 5, L. 136, C. p. 1247. B.

(52) Lettres du Cardinal d'Oſſat, L. 2, Let. 71.

(53) Nous apprenons de M. Duchêne qu'elle s'appelloit ainſi : c'eſt dans ſes *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du Saint Eſprit* en 1695, Tom. 1, pag. 172.

(54) De Thou, Tom. 5, Liv. 122, pag. 856. A.

(55)

Digitized by Google

Pag. 68. l. 32. *L'Alcoran de Saint François.*] Autrement appellé, *l'Alcoran des Cordeliers :* Ce Livre, qui eſt compris dans l'Indice des Livres deffendus imprimé à *Anvers* en 1570. parmi les Anonymes de la Lettre A. & dans le Catalogue de ceux de même eſpece imprimé à *Paris* en 1685. p. 64. & 65. fut imprimé ſous le Titre : *De Stygmatiſato Idolo, quod Franciſcum vocant, Blaſphemiarum & nugarum Lerna : ſeu* Alcoranus Franciſcanorum, *en* 1543, l'Auteur eſt un Proteſtant du Païs de *Brandebourg*, appellé le Docteur *Eraſme Albere*, qui vivoit en 1531 (55), & lequel, pour manifeſter aux pauvres Chrétiens de tous les Siécles à venir, l'abus, l'erreur, le menſonge, le blaſphême & le Sacrilege de la pernicieuſe Secte des Diables gris, ce ſont les termes de *Conrad Badius*, qui nomme ainſi les Religieux de l'Ordre de *S. François*, donna le nom *d'Alcoran* des *Cordeliers* à un Extrait, qu'il fit des plus apparentes abominations, qu'il trouvoit dans le Livre des Conformités, ſans y changer un ſeul mot : l'Auteur intitule ſon Livre *Alcoran*, pour deux raiſons, la premiere, parce que les *Cordeliers* s'étant aviſés de ſupprimer autant qu'ils avoient pû, tous les Exemplaires du Livre des Conformités, il ſembloit que ces Moines en vouluſſent faire un Livre auſſi rare que le myſterieux *Alcoran* l'eſt parmi les *Turcs ;* & la ſeconde, parce que les *Cordeliers* ont en auſſi grande révérence les exécrations dont ce Livre eſt plein, que ſi c'étoient des Oracles & des Prophéties émanées du Ciel. *L'Alcoran* des *Cordeliers*

(55) *Théâtre Hiſtorique* de Helvic. Table 37.

Cordeliers a été réimprimé en Latin & en François à *Geneve*, premierement *in 8.* en 1556, & en 1560, à *Geneve* par *Conrad Badius*, & depuis encore en 1578 *in 12* dans la même Ville chez *Guillaume de Laimarie*, avec une Préface de *Martin Luther*, & une autre de *Conrad Badius*, de laquelle eſt pris mot pour mot ce qu'on vient de dire. Du reſte, *l'Alcoranus Franciſcanorum* de 1543, n'étoit qu'une Traduction de l'Allemand qui parut non en 1513, (56) mais plutôt en 1531, puiſqu'en 1513. il n'étoit pas encore mention de Proteſtans, & que cette année 1531, qui n'eſt qu'un renverſement des chiffres précédens eſt marquée pour époque de la vie du Docteur *Eraſme Albere*, qui compoſa d'abord en Allemand *l'Alcoran des Cordeliers.*

Pag. 69. l. 2. *Livres de l'ancienne impreſſion.*] L'ancienne impreſſion dont l'Auteur veut parler eſt celle du Livre des Conformités qui avoit été imprimé l'an 1510. *in Folio* à *Milan* chez *Gotard Pontice*, près l'Egliſe de *S. Satyre*, autrement *S. Satur.*

Pag. 69. l. 5. *Saint François habitant avec ſa femme de neige.*] Au feuillet 122. du Livre des Conformités de l'Edition de 1510, & à la page 197. de *l'Alcoran des Cordeliers*, Edition de 1578, (ou de 1734) qui eſt la plus eſtimée.

Le Livre intitulé : *Alcoranus Franciſcanorum* a été compoſé avec beaucoup de maligni-

(56) C'eſt Henri Sedulius, celebre Cordelier, qui le dit, en ſon *Apologeticus adversùs Alcoranum Franciſcanorum, pro Libro Conformitatum*, qui eſt un *in-4.* imprimé à Anvers en 1607. Voyez le *Dictionnaire Critique* de M. Bayle, à l'Article *François d'Aſſiſe.*

té ;

té : cependant, l'Auteur de la Confeſſion de *Sancy* donne une explication encore plus maligne aux paroles qui ſe trouvent dans cet *Alcoran*, & que l'on rapporte icy : B. *Franciſcus tentabatur de muliere habenda, tunc currit ad nivem & fecit ſibi uxorem & filios de Nive*, &c.

Ce paſſage ſe trouve expliqué par le ſuivant tiré *ex legenda de Beato Franciſco* rapporté page 216. de l'Alcoran. *Cum tentatio nequaquam diſcederet, foras exiens in magnam nivem ſe nudum demerſit, accipienſque nivem in modum pilæ, ſeptem glebas compegit, quas ſibi proponens cœpit alloqui corpus : ecce inquit hæc major uxor tua, iſtæ quatuor duo filii ſunt & duæ filiæ tuæ, reliquæ duæ ſunt ſervus & ancilla :*

Sic ridet Diabolus œconomicum ſtatum.

Si on trouve là le mot pour rire, ce n'eſt tout au plus que parce que *S. François* s'eſt formé un ménage complet avec ſept pelotes de neige, les enfans ſe donnent ſouvent ce plaiſir dans leurs petits divertiſſemens d'hiver, & perſonne ne s'eſt encore aviſé de ſe mocquer ſérieuſement de leur innocence. C'étoit dans *S. François* une ingénuité, qui faiſoit connoître la ſimplicité de ſes mœurs.

Pag. 69. l. 9. *Quand il a prêché aux Poiſſons.*] Au feuillet 66. du Livre des Conformités, & à la page 113. de *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

Pag. 69. l. 13. *Selon Richeome.*] *Louis Richeome* Provençal étoit un *Jeſuite*, qui, pour avoir écrit en différentes occaſions quantité de volumes pour le Pape & pour les *Jeſuites*, à force d'argent qu'il en coûta à ceux de *France*,

Digitized by Google

fut en 1608, créé de nom seulement & sans effet, quatriéme Assistant *d'Aquaviva* Géneral des *Jesuites* à *Rome*, dans ce qu'on appelle leur Conseil de conscience, où il n'en étoit entré jusques-là, que trois, l'un *Italien*, l'autre *Allemand*, & le troisiéme *Espagnol* (57). Outre plusieurs Ecrits qui sont imprimés sous son nom à *Paris* en 1628 en deux volumes *in Folio*, il a fait une *Réponse* aux Plaintes que l'Assemblée de *Châtelleraud* fit imprimer en 1597. Une *Remontrance* anonyme que les *Jesuites* presenterent au Roy en 1598. pour obtenir d'être rappellés (58). Une *Réponse* sous le titre de *Plainte Apologetique*, & en 1603. contre le Catéchisme des *Jesuites* fait par *Pasquier*, & contre le franc & véritable Discours, &c. de M. *Antoine Arnaud*, & précédemment, sous le nom de *François des Montaignes*, la verité deffenduë pour la Religion Catholique, en la Cause des *Jesuites*, contre le Plaidoyer *d'Antoine Arnaud* (59), & encore environ trois ans après, sous le nom de *René de la Fon*, une *Réponse* (60) *pour les Jesuites au Plaidoyé de Simon Marion en l'Arrêt donné contre eux le 16 d'Octobre 1597* (61) avec des Notes sur le Plaidoyé

(57) *Pieces curieuses publiées sous M. le Connétable de Luynes*, dans celle qui est intitulée le *Docteur de Heidelberg*; & d'Aubigné Tome 3, Livre 4, Chap. 24; & dans le *Corollaire* de son Histoire.

(58) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 788. D.

(59) L'Epitre est du 29 de Mars 1595, & le Livre imprimé l'année suivante à Liege *in*-8.

(60) *Lettres de Pasquier*, Tome 2, Livre 21, page 680. Et *Catalogus Scriptorum Societatis Jesu*, au mot *Richeomus*.

(61) L'Epitre est du dernier

Plaidoyé de *Paſquier*, & ſur quelques endroits de ſes Recherches : puis encore, en 1613. *l'Examen Categorique du Libelle Anticoton*, imp. à *Bourdeaux* chez *Jacques Marcan*, & finalement un *Remerciment au Roy pour avoir rétabli le College de Clermont* à *Bourdeaux* en 1618. A l'égard du Traité des Miracles, &c. *Richeome* le publia en 1597, & voici quelle en fut l'occaſion : Un Miniſtre avoit mis au jour en 1595 un Traité ſous le Titre de, *Lettre envoyée à M. l'Evêque d'Angers, touchant les Miracles de Notre Dame des Ardilliers lez-Saumur, en Novembre 1594.* (62) *Richeome* entreprit de répondre au Livre du Miniſtre, mais au lieu de prouver la verité des Miracles qu'on attribuoit à cette Image, s'étant contenté de juſtifier par une infinité d'exemples que la Nature produiſoit mille & mille effets, qui paroiſſoient ſurnaturels & miraculeux, c'eſt ce qui fait dire ailleurs à *Sancy* que, ſelon *Richeome*, il faut raiſonner ainſi : la Nature peut ceci ou cela, donc les Miracles des *Ardilliers* ne ſont point faux (63). Comme au reſte, dans ce Traité des Miracles, *Richeome* ſe plaît à étaller les prétendus Miracles de Notre-Dame de *Puy* en *Auvergne*, laquelle Ville avoit été des plus obſtinées dans le Parti de la Ligue, & qu'il affecte de ne rien dire de ceux, qu'on prétend que fit *Sainte Geneviéve* en faveur de *Henri IV.* dans trois occaſions où l'on deſcendit

nier de Décembre 1597 à Villefranche, & il s'y en eſt fait une autre Edition *in*-12 en 1599.

(62) Voyez le *Traité des Miracles*, Chap. 1. N. I.

(63) *Confeſſion de Sancy* Livre 2, Chap. 6.

(64)

Digitized by Google

dit la Châſſe de cette Sainte, *Paſquier* inféroit de-là que les *Jeſuites* étoient toujours ennemis de ce Prince & Ligueurs couverts (64).

Pag. 69. l. 15. *Les Loups ſes freres.*] Au feuillet 122. du Livre des Conformités, & à la page 189 de *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

Pag. 69. l. 19. *Les Hirondelles ſes ſœurs.*] Au feuillet 122. du Livre des Conformités, & à la page 188. de *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

Pag. 69. l. 23. *Devoit naître l'Antechriſt.*] Au feuillet 103. du Livre des Conformités, & à la page 273. de *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

Pag. 69. l. 25. *Chemiſe à part.*] Aux feuillets 30, 52 & ailleurs, dans le Livre des Conformités, & aux pages 42, 67 & ailleurs dans *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

Pag. 69. l. 31. *Reſſuſcite un âne mort.*] C'eſt Saint Germain, qui étoit Evêque d'Auxerre au tems d'Attila. Voyez ſa Vie au feuillet 95. R°. de la *Legende dorée*, de l'Edition de 1507.

Pag. 70. l. 6. *Frere Jacopon.*] *D'Aubigné* dans *Fæneſte*, fait parler ſon Baron en ces termes : *on fit porter à* Frere Jacopon *gentil Preſchur de noſtre Païs, pour ſes Paillardiſes endiavleies, dus ans entiers un vats d'aze lié ſur la tête, & la croupiere entre les dents :* à quoi M. de *Beaujeu*, l'un des Collocuteurs, répond : *Nous l'avons bien ſçû, & Monſieur que Voicy* (Enay) *lui fit ce preſent :*

Pourquoi porta deux ans Jacopon le bon Frere
La croupiere en la bouche, & le baſt garroté ?
C'eſt

(64) *Catechiſme des Jéſuites*, Liv. 3, Chap. 20.

(65)

C'eſt pour avoir dix ans chevauché ſans croupiere,
Et ſanglé les Nonnains en âne débâté (66).

C'eſt peut-être le même Frere J..... M.... lequel étant amené lié *d'Angers* à *Paris* pour ſes débauches, & étant devant le Juge avec qui étoient deux Dames, leur dit : *c'eſt pour vous, Meſdames, que je ſuis enchaîné :* ſur quoi le Juge lui dit : *vous êtes enchaîné pour les Dames, parce que vous avez été déchaîné ſur les Dames* (66).

Pag. 70. l. 19. *L'appellant huile d'amour.*] Ceci eſt pris de la Légende de *S. Dominique*, au Feuillet 101. verſo de la *Légende dorée*, Edition de 1507, mais pour voir combien en cet endroit *d'Aubigné* a corrompu cette Légende, pour y trouver le mot pour rire, on n'a qu'à conſulter M. *Bayle*, dans ſon *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, à l'Art. de *Marie Egyptienne.*

[Je vais donc rapporter ici une Obſervation fort ſage de M. *Bayle* ſur cet endroit, afin de montrer que *d'Aubigné* cherche à divertir aux dépens de la vérité. Faites rire, ſi vous en avez une occaſion ſage & raiſonnable : mais obſervez toujours le vrai. Voici la Remarque de cet habile Critique. » Il eſt certain, » dit M. *Bayle*, (68) que *d'Aubigné* falſifie la » Légende, afin de donner au conte un air

(65) *Baron de Faneſte*, Livre 4, Chap. 11.

(66) *Menagiana*. Tom. 1, page 264 de la ſeconde Edit. d'Hollande en 1694.

(67) *Dictionnaire Critique*, au mot *Marie Egyptienne*, Remarque [B].

» plus

» plus divertiſſant. Or, je ne crois point que » les loix de la raillerie, ni même celles de la » ſatyre, permettent cela. La Légende de » *S. Dominique* porte qu'une Religieuſe étant » ravie en extaſe, crut le voir entrer dans ſa » chambre, accompagné de deux Freres, & » tirer deſſous ſa robbe un onguent de très- » bonne odeur, dont il lui frotta la jambe, » & qu'il appella le Signe de Charité... En » comparant ces paroles avec celles de la *Con-* » *feſſion de Sancy*, quelles falſifications ne » trouve-t-on pas ? La Légende ne dit pas que » *Frere Dominique* ait appliqué un onguent à » la jambe de la Religieuſe. Elle dit, que la » Religieuſe extaſiée crut voir ce Saint, qui lui » mettoit de cet onguent ſur la jambe. Ainſi, » ce ne fut qu'un ſonge & une viſion. Au pis » aller, ne falloit-il pas en demeurer à la jam- » be ? Falloit-il corrompre le Texte par la fauſſe » gloſe, de ſemer de l'huile legere entre les » cuiſſes ? S'il s'agiſſoit d'un tronc d'Arbre, ce » ſeroit une mépriſe de rien; un peu plus près » ou un peu plus loin de la terre ne feroit point » de différence, mais dans un ſujet comme » celui-ci, la différence eſt capitale. « J'ai cru faire plaiſir aux Gens ſages, de relever *d'Au-* *bigné* par un Auteur même de ſa Communion : Auteur même qui n'aimoit pas moins à rire que d'*Aubigné*, mais qui avoit plus de retenuë & plus de reſpect pour la vérité.]

Pag. 70. l. 24. *M. Cayer.*] Son nom étoit *Pierre :* mais après ſon changement de Religion, lorſqu'il ſe fit confirmer, il fallut bon gré malgré lui, que pour avoir quelque choſe de particulier, qui témoignât qu'il n'étoit plus *Huguenot*,

Huguenot, il ajoûtât le nom de *Victor* à celui de *Pierre*, qui étoit proprement le sien (68). Touchant les extravagances que l'Amour fit faire à cet homme, d'ailleurs difforme, contrefait, & déja vieux, l'énormité de certains Ecrits par lui composés, ou qui lui furent attribués, & les motifs de son Apostasie. Voyez aux *Mémoires de la Ligue* (69), la *Réponse* à une de ses Missives par *Jean-Baptiste Rotan*, imprimée à la *Rochelle* en 1596, un autre Livre de la même année intitulé : *Avis aux Fideles sur l'Apostasie de M. Pierre Cahier*, autre *Réponse* de la même année à une sienne Epître, par *Gabriel d'Amours* (70). *D'Aubigné* en son Histoire, Tom. 3. L. 4. Ch. 11, & au L. 2. Ch. 12. du *Baron de Fœneste*. Dans ce Chap. de *Fœneste*, *d'Aubigné* prétend que *Cayet* s'étoit donné au Diable

(68) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 6, pag. 350.

(69) Tome 6, pag. 343 & suivantes.

(70) C'étoit le Ministre Gabriel *d'Amours*, frere du Conseiller au Parlement de Paris. *Cayet* nous l'apprend lui-même, en son Traité *de la Vraye Eglise*, *&c.* imprimé en 1597, pages 194 & 195. On conserve dans la Bibliotheque du Roy une Lettre de ce Ministre, au Roy Henri IV, dattée de Saint Jean d'Angeli le 20 Juin 1593; où sur le bruit répandu jusques dans ces quartiers-là, que ce Prince se faisoit instruire pour rentrer dans le sein de l'Eglise : Je vois bien, Sire, lui dit-il, avec une franchise, que la seule bonté de Henri semblоit autoriser : Je vois bien que dans peu, vos amours pour Gabrielle, [c'étoit Gabrielle d'Estrées] l'emporteront sur les Remontrances de votre Gabriel d'Amours. C'étoit un jeu de mots, passable pour ce tems-là, mais qui aujourd'hui ne seroit pas de mise entre les gens d'esprit, ce seroit même une puérilité. C'est la remarque de M. *Godefroy*.

(71)

Digitized by Google

Diable par cédulle bien signée, & que le Parlement de *Paris*, s'il n'en eût été empêché par de très-fortes considérations, auroit fait pendre son cadavre les pieds en haut au Gibet de *Montfaucon*. Si l'on en croit M. *Tronchin* (71) Professeur en Théologie à *Geneve*, & l'un des Peres du Sinode de Dordrecht, *Cayet contracta avec Satan sous le nom de* Terrier, *Prince des Esprits soûterrains, se donna à lui corps & ame, à present & à jamais, sous condition que cet Esprit le rendroit heureux dans les Disputes contre les Protestans, & le rendroit accompli dans la connoissance des Langues, & ce Contrat signé de Cayet fut trouvé après sa mort, & vû par plusieurs de Messieurs les Gens du Roy* (72). Samüel Des-Marais va jusqu'à dire en parlant de cet homme, *ex Ministro Reformatæ Ecclesiæ, Sorbonistam, Kabalistam & Magum factum, ejusque corpus à Diabolo ablatum esse, ut Lapides vice illius, ejus loculo condendi fuerint :* c'est ainsi que parle M. Des-Marais cité par *Koenigius* en sa *Bibliotheque* au mot *Cayetus*, & le moins qu'on disoit de *Cayet* plus de quinze ans avant sa mort, c'est qu'il s'adonnoit tellement aux Sciences Curieuses, qu'on l'appelloit ordinairement *Petrus Magus* (73). Voilà donc, suivant l'opinion de bien des gens, un terrible Prosélite que l'Evêque *d'Evreux* avoit fait. Du reste, *Joseph Scaliger* a remarqué que lorsque *Cayet* étoit

(71) Dans sa Préface sur la Défense des Versions de Geneve, imprimée en 1610.

(72) Ceci est pris de M. Bayle, en son *Dictionnaire Historique & Critique*, au mot *Cayet*.

(73) M. de Montigny dans son *Avertissement* sur la déposition de Cayet.

(74)

étoit Miniſtre, il faiſoit mieux ſes Prêches étant moins préparé, & que lorſqu'il s'étoit donné beaucoup de peine, il ne faiſoit rien qui vaille (74) : Enfin, M. *du Moulin* nous apprend que *Cayet* ayant fait approuver par la *Sorbonne* un Livre qu'il publia peu après contre lui, cela n'empêcha point que les *Jeſuites* ne le fiſſent veſpériſer & traiter rudement, & ne le décriaſſent par les Prônes, enſorte qu'il fut flétri pour jamais (75) : mais je ne ſçai ſi tous ceux qui nous ont parlé de *Cayet* ont ſçû qu'il ne s'étoit fait Catholique Romain, qu'après s'être fait autrefois *Huguenot*, & c'eſt pourtant ce que nous apprenons de *Theodore de Beze*, en une de ſes Epigrammes intitulée : *in duplices Apoſtatas* (76), laquelle commence ainſi :

Ad noſtros Româ Cahierus venerat olim,
A noſtris Romam nunc, Cahiere, redis.

Pag. 72. l. 9. *Ne refuſa homme.*] La Tradition ne s'accorde point ſur le Chapitre de cette Sainte : elle a ſa Légende particuliere, où l'on prétend qu'elle fut appellée *Egyptienne*, parce qu'elle étoit effectivement née en *Egypte*, & qu'au reſte, ç'avoit été une inſigne Péchereſſe, mais que s'étant corrigée de toutes ſes débauches, elle ſe retira vers l'an 270. de l'Ere Chrétienne, en un Deſert où elle vêcut quarante-ſept ans

(74) *Scaligerana*, au mot *Cahier*.

(75) Dans la Préface des *Eaux de Siloé*.

(76) Page 201 des *Poëſies Latines de Theodore de Beze*, Edition *in*-4. de Geneve en 1597.

(77)

te-ſept ans entiers avec trois petits pains (77). D'autres veulent que *Sainte Marie Egyptienne*, ſoit la Sainte Vierge elle-même, qui, ſuivant certaine Tradition qu'ils alléguent, devint bazanée, & ſon fils auſſi dans le moment qu'ils eurent mis le pied en *Egypte*, afin qu'étant ainſi confondus avec les Habitans du Païs, l'Enfant Jeſus évitât la mort, & pût accomplir en ſon tems l'œuvre de nôtre Rédemption : à quoi ſemble auſſi s'accorder ce qu'on voit en la Sainte Vierge, peinte en face de Maure à *Notre-Dame de Laurette* (78).

Pag. 74. l. 12. *Les cannettes.*] M. *du Cange*, en ſon Gloſſaire Latin, Caneta *ſeu* Canneta, *minor* canna, *minus vaſculum Sacræ Liturgiæ idoneum, quod vulgò* Burete *vocamus, vas ſtrictius & oblongius. Germanis & Belgis* Kan *& Gallis* Canne. Cette étymologie du mot *Cannette* me paroît également belle & ſolide ; mais je ne ſçai ſi ce ne ſeroit pas par rapport à la ſignification équivoque de ce même mot, que les Ouvriers donnent au petit vaiſſeau qu'on appelle aujourd'hui *Burete* bien plus communément que *Cannette*, la figure d'une petite *Canne* ou d'un petit Oiſon. [Où la voit-on ainſi.]

Pag. 74. l. 13. *Præbe mihi te ipſum.*] (79) Au feuillet 51. du Livre des Conformités, & à la page 41. de *l'Alcoran* des *Cordeliers.*

(77) Au feuillet 53 de la *Légende dorée*, Edition de Lyon en 1507.

(78) *Relation de l'état de la Religion*, par E. Sandis, Chap. 42, pag. 313, dans l'Edition de 1626.

(79) Ces mots ne ſont point dans l'Alcoran ; ainſi c'eſt envie de lâcher un trait de Satyre, qui a porté d'Aubigné à les raporter ici.

(80)

Pag. 78. l. 18. *Un Paſſage de l'Hiſtoire Ethiopique.*] C'eſt le Roman des Amours de *Theagenes* & de *Cariclée*, traduit en François par M. *Amiot*, & compoſé originairement en Grec par *Heliodore* Evêque de *Trica*, ville de *Thrace*, dans le quatriéme Siecle ſous le Grand *Theodoſe*. [On a même dit que ce bon Evêque aima mieux quitter ſon Evêché, que de deſavoüer ce Roman, qui étoit le fruit de ſon oiſiveté & de ſa jeuneſſe.]

Pag. 74. l. 22. *Habeat jam Roma pudorem.*] Ces paroles ſont de la deuxiéme Satyre de Juvenal.

P. 74. l. 24. *C'eſt le Livre des Taxes.*] *Taxæ Cancellariæ Apoſtolicæ, & Taxæ Pœnitentiariæ itidem Apoſtolicæ.* Imp. à *Paris* avec Privilege du Roy pour trois ans en 1520. chez *Touſſaints Denis*, ruë *S. Jacques*, à la Croix de bois, ayant au frontiſpice les Armes ou l'Ecu de *France*, & celles de la Maiſon de *Medicis*, dont étoit *Leon X.* ce même Livre traduit en François l'an 1564. par *Antoine du Pinet* (80),

(80) L'Auteur des Notes, c'eſt-à-dire M. le *Duchat*, eſt tombé ici dans quelques mépriſes ; Voyez M. Bayle *Dictionnaire Critique*, ſeconde Edition, Tome 3, pag. 2427, Lettre B : mais pour un plus grand éclairciſſement, voyez la Note premiere ſur la Lettre 203 du même M. Bayle, & entre les Additions & Corrections ſur ces Lettres, qui ſuivent la Préface. L'Addition eſt celle de la page xxxij. Ce Livre des Taxes eſt encore imprimé dans les *Lectiones memorabiles Joannis Wolfii*, Tom. 2, pag. 908, Edition de Francfort ſur le Mein, ſous le Titre ſuivant : *Taxa Sacræ Pœnitentiariæ, ex Libro qui inſcribitur gravamina, oppoſita adversùs Synodi Tridentinæ reſtitutionem.*] Telle eſt l'obſervation de M. *Godefroy*.

imprimé la même année *in-8.* à *Lyon* chez *Jean Saugrain*, & réimprimé avec le Latin à *Leyden* en 1607. ſous le titre de : *Taxes des Parties caſuelles de la Boutique du Pape*, ſe trouve condamné parmi les Anonymes de la Lettre A. dans le Catalogue des Livres deffendus en 1685. par Mandement de M. l'Archevêque de *Paris*, ſans que les Auteurs de ce Catalogue ayent crû devoir faire mention de l'Original Latin, Gothique : à cet égard, c'eſt que le Livre de du *Pinet* eſt François, & chargé d'Annotations, où il ne tient pas à l'Auteur de faire voir beaucoup de turpitude dans l'ancien Livre des Taxes, au lieu qu'outre que ces Meſſieurs ont peut-être crû que cet Original ne ſe trouvoit plus, ils n'ont ſans doute oſé en ordonner la ſuppreſſion, eû égard aux deux grandes Autorités, dont il eſt muni. Du reſte, la *Taxe de la Chancellerie*, &c. a été réimprimée en 1613. avec la *Pragmatique Sanction.*

Pag. 74. l. 32. *Pour cinq gros.*] C'eſt au feuillet 36. versò. A la fin du Livre il y a un Tarif qui évaluë le gros à 4 ſols Tournois, le Ducat à 40 ſols, & le Carolus à huit blancs.

Pag. 75. l. 13. *Il n'y a que ces Bougres.*] Ce fut au ſujet du Marquis *d'O*, de *Clermont d'Entragues*, de *Château-vieux* & de quelques autres, que le Maréchal *d'Aumont* eut la penſée qu'il exprime par cette ſaillie, ayant remarqué que ces Meſſieurs qui étoient du Cabinet de *Henri III.* trouvoient mauvais que ce Prince eût appellé le Roy de *Navarre* & les *Huguenots* pour le venir tirer des mains du Duc de *Mayenne*, qui le tenoit comme aſſiégé dans

Tours.

Digitized by Google

Tours en Avril 1589 (81), les autres, qui furent tous, comme ces trois, ſucceſſivement les Favoris, ou, comme on les nommoit, les Mignons du Roy *Henri III.* étoient *Bellegarde*, l'oncle *Souvré*, *Villequier*, *Quelus*, *S. Luc*, *Maugiron*, *S. Megrin*, *Livarot*, *Joyeuſe*, *Epernon*, *la Valette*, *Bouchage* & *Thermes* (82), & quelques autres que les Memoires de *Sulli* ne nomment pas, comme: *Le Voyer* Sieur de *Lignerolles* (83), *Pibrac*, *Roiſſi* & *Vic-de-Ville* (84), tous leſquels ne paſſoient pas pour être également vicieux ou corrompus.

Pag. 75. l. 26. *Uti abſolutione ad cautelam.*] Ces mots expriment dans le Droit François une Maxime, de laquelle *Papon* rapporte l'origine en ces termes: le 2 de Juillet 1494, fut jugé par Arrêt, qu'un nommé *Germain*, qui étoit empriſonné à la pourſuite d'un nommé *Chervinard*, ne ſeroit élargi de priſon, que premier il n'eût fait mettre au néant l'excommunication faite à ſa requête contre ledit *Chervinard*, & rendu à icelui ſon Abſolution, choſe dont l'exemple a amené la pratique quotidienne d'appeller des Officiaux, comme abuſans par leſdites excommunications, de la Juriſdiction ſpirituelle; & par le Relief d'Appel, faire mettre clauſe, par laquelle eſt mandé au Juge Lay, que, Parties ouies, & le fait connu, il faſſe abſoudre par proviſion & à cautelle, l'excommunié,

(81) D'Aubigné, Tom. 3, Livre 2, Chap. 18.

(82) *Mémoires de Sully*, Tom. 2, Chap. 51. pag. m. 420.

(83) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX.* Tom. 1, fol. 34, verſ. & fol. 44. verſ. & ſuiv.

(84) *Lettres de Paſquier*, Tome 2, Livre 14, pag. 447 & 448.

munié, & à cette fin, ſont contraints, à ſçavoir les Laiz par priſe de leur Temporel, & empriſonnement de leurs Perſonnes, & les Clercs par le ſaiſiſſement de leur Temporel (85). C'eſt de cette abſolution *à cautelle* & par proviſion, que certaines gens dont parle *Sancy*, ſe ſeroient volontiers munis pour s'en ſervir entant que de beſoin dans l'autre monde.

Pag. 76. l. 15. *Cardinal de Sourdis par ſa Bulle.*] *François d'Eſcoubleau Sourdis*, Comte de la *Chapelle Bertrand*, aîné de ſa Maiſon, ayant quitté le monde aſſez bruſquement, avoit été fait Archevêque de *Bourdeaux*, puis Cardinal à la nomination du Roy le 3 de Mars 1599 (86). Il partit tôt après pour *Rome*, & s'y trouvant encore au tems du grand Jubilé de l'année 1600 (87). On prétend qu'il en rapporta cette Bulle; qu'on ſuppoſoit lui devoir être d'un grand uſage à lui-même, par rapport à certains péchés d'habitude qu'il avoit contractés dans ſa Famille (88). On dit que pendant que ce Cardinal étoit à *Rome*, quelqu'un afficha de nuit à la porte de ſon logis ces paroles: *Il Cardinale Sordido, Arciveſcovo di Bordello* (89).

Pag. 76. l. 18. *Un Chapelet des derniers impetrés.*] Il faut que ç'ait été environ l'an 1580. ou 1581 que les Chapelets & les Grains benits furent

(85) G. Papon, en ſon *Recueil d'Arrêts*, Livr. 19, Tome 2, des Appellations comme d'abus, Art. 4.

(86) *Lettres du Cardinal d'Oſſat*, Liv. 5. Lettr. 167.

(87) *Vie de Henri de Sponde*, par P. Friſon.

(88) On peut voir ci-deſſous le Chapitre VIII. du *I.* Livre.

(89) *Chevræana*, imprimé en 1697, pag. 41.

(90)

Digitized by Google

furent pour la premiere fois employés à cet uſage à la Cour, puiſque ce fut enſuite de l'avanture de la Sarbatane (90) : depuis, pour récompenſer à l'Evêque *d'Evreux*, d'avoir flétri la Dignité du Roy ſon Maître par une ſoûmiſſion auſſi honteuſe que l'étoit celle des Gaulades, le Pape, *à ce que dit M. du Moulin*, donna à ce Prelat quelques valiſes pleines de Medailles, de Croiſettes, & de Grains benits, pour les répandre parmi le Peuple François, auxquels Grains & Medailles il donna cette vertu, que quiconque les baiſeroit, & diroit certaines Oraiſons, gagneroit cent ans de Pardons (91). Il n'y eut pas juſqu'à *Henri le Grand* qui n'eût pour ſa part de ſes Reliques un Chapelet que cet Evêque lui preſenta de la part de *Clement VIII.* en 1596 (92). De la vertu de toutes ces choſes, l'Evêque *d'Evreux* fit imprimer en 1599 (93) une infinité de Placards en François ſur des demi feuilles, qui furent affichés à tous les Carrefours & lieux Publics de *Paris* (94). C'eſt apparemment ce qui fit naître l'envie aux plus grands débauchés d'eſſayer ce remede

(90) *Confeſſion de Sancy*, Liv. 1, Chap. 7. D'Aubigné Tome 2, Livre 4, Chapitre 15. Et de Thou, Tome 3, Livre 74 de la bonne Edition, pag. 526. D. ligne 8, après les mots *malè ominari*, dans celle de Geneve.

(91) *Nouveautés du Papiſme*, Livre 7, Controv. 3, Chapitre 2.

(92) *Amb. de du Perron*, page 48.

(93) Rue Saint Jean de Latran, chez N.... qui imprima depuis d'autres petits Ecrits de ce Prélat

(94) *Evangile de Rome, &c.* par J. L. de Beaulieu, à la Rochelle en 1600, dans la Préface à M. du Pleſſis Mornay, qu'on nommoit le Pape des Huguenots.

Digitized by Google

remede contre les accidens fâcheux, & même contre les remords à quoi leur mauvaise vie les rendoit sujets.

Pag. 76. l. 20. *Si vous êtes François.*] De toutes les choses auxquelles le Pape avoit attaché les Indulgences mentionnées dans la Bulle, dont l'Evêque *d'Evreux* fut le Porteur, il n'y avoit que les Grains-benits, desquels le benefice dût être particulier à la Nation Françoise: cela est expressément porté en tête de la Bulle, & par le neuviéme & dernier Article des Indulgences qu'elle contient. Pour le reste, tous les Catholiques en géneral pouvoient s'appliquer la Bulle, en priant néanmoins pour le Roy & pour le Royaume de *France*, & pour la réduction des Hérétiques. Du reste, il y a ici une faute dans *Sancy*, où, au lieu de 19, il faut lire 9, car la Bulle ne contient que neuf Articles, dont le dernier est le seul, qui ne concerne que les *François*. En ce qui regarde les paroles, *Domine Jesu Suscipe*, elles sont prises du septiéme Article, où il y a ensuite *Spiritum meum*, & cela est pour ceux qui, ayant sur eux de ces Chapelets, Grains-benits, Croisettes, Rosaires, Croix, Crucifixs, Medailles ou Images benites par Sa Sainteté, s'ils sont en péril de mort, soit à la guerre ou ailleurs, n'auront pas la commodité de se confesser; auquel cas ils ne laisseront pas de gagner l'Indulgence portée par la Bulle, pourvû qu'ils disent avec contrition cette Priere de l'Eglise, ou bien, *in manus tuas Domine commendo Spiritum meum* (95). Enfin, pour sanctifier tout un Chapelet,

(95) *Evang. de Rome, &c.* au commencement du Livre.

(96)

pelet, il ne falloit qu'y enfiler un de ces Grains, ils étoient de même forme & de même matiere que ceux de tous les Chapelets, & les femmes pouvoient porter de ces Grains aux bras, au col, & aux oreilles, & plusieurs d'entr'elles y en portoient effectivement (96).

Pap. 77. l. 9. *En Espanna los Cavalleros.*] Il faut lire ainsi, au lieu d'*in Espana*, & je ne sçai si au lieu de *Cavalleros*, il ne faudroit pas aussi lire *Cavalleraros*, qui sont des Personnes séculieres, à qui le Pape a accordé certaines prérogatives qui n'appartiennent de droit qu'aux Ecclésiastiques (97), *Joseph Scaliger* raconte que : *De Sodomitis sutoribus supplicium sumi Romæ videntes Nobiles vel Cardinales quidam, dicebant rectè fieri, quia opus erat Nobilium tantum. Dicunt Hispani*, continuë-t-il, *in Hispania Fratres esse Hugerones*, ... *in Gallia Magnos, in Italia omnes : in Spagna gli Preti, in Francia i Grandi, in Italia tutti quanti*, puis il ajoûte : *Rex hodiè hoc vitium odit, ideò nulli in Gallia, nisi isti Jesuitæ & Monachi* (98), L'Auteur semble appliquer ici le Proverbe, *En Espana los Cavalleros*, & également au mal de *Naples*, & aux péchés contre nature.

(96) *Evangile de Rome, &c.* dans l'exposition particuliere de cet Evangile, Chapitre 5.

(97) *Dictionnaire Espagnol* de Lorenzo Franciosini, au mot *Cavalleraros.*

(98) *Scaligerana*, au mot *de Sodomitis.*

CHAPITRE III.

De l'Interceſſion des Saints & des Saintes.

A Faute d'argumens, nos Docteurs prouvent la plûpart des points qui ſont en controverſe par gaillardes ſimilitudes & comparaiſons : & voici comment nous prouvons l'interceſſion des Saints & des Saintes. Toutes Perſonnes ne vont pas indifféremment preſenter leur Requête au Roy, mais par Médiateurs, comme Princes, Princeſſes, Conſeillers d'Etat & Maîtres des Requêtes. *Ergo*, il faut que les Saints & Saintes faſſent les affaires du Ciel, comme nous faiſons celles de la Cour. J'entreprendrois bien de prouver par même comparaiſon, que Dieu ne ſe mêle guéres des affaires du monde, pource que nous faiſons paſſer au Roy toutes les affaires comme il nous plaît : de la plûpart, il n'en ſent que le vent. Il eſt vrai que cet Hérétique de *Roſny* lui veut faire prendre un autre chemin, & veut faire du Financier & de l'homme de bien enſemble, contre les préceptes que deux choſes contraires ne peuvent ſubſiſter en un même ſujet. J'eſpere que l'un d'eux ſuccombera *par l'aide de ma converſion & de l'interceſſion des Saints.* Qui doutera de la vertu de leur interceſſion ? Conſiderez que nuls crimes n'ont été ſi grands depuis 15 ans que la peine & la coulpe n'ayent été abolies par leurs prieres. Nuls ſervices n'ont été ſi recommandables,

recommandables, que ceux qui ont cuidé les faire récompenſer ſans l'interceſſion de ces Perſonnes ſacrées, n'y ayent été trompés, ayant perdu leur tems & la reconnoiſſance qu'ils méritoient. C'eſt ce qu'a écrit *Hottoman* en ſon Livre de *regno Vulvarum*. Je n'aurois guéres de peine à perſuader ce point à ceux qui ont eu des affaires en Cour depuis mon regne. Le Géneral de la Ligue *n'ayant plus que deux places* de ſon parti échappé, ne ſe pouvoit reconcilier avec ce Prince, comme il fit avec l'autre, pour *ſe le faire irrumer*. On gagne plus à cettui-cy qu'à ſe faire enrhumer aux tranchées. *La Sainte qui regne* lui a donné le pardon géneral, & l'a mis au plus haut du Paradis terreſtre. Madame de *Montpenſier, que nous voulons crucifier en peinture*, a expié par même voie l'aſſaſſinat du feu Roy (1). *Villeroy* a fait ſa paix de même heureuſement. L'oncle *Sourdis a recouvert Chartres*, & la tête, qui lui branloit *pour avoir trahi ſon Gouverneur*, mais ne lui donna pas l'Ecurie, car les Pages ne ſe pouvoient plus tenir à cheval, dont il fut écrit:

Pourquoy l'ont-ils caſſé aux gages
Sourdis, *faiſoit-il tant de maux?*
C'eſt parce qu'il piquoit les Pages
Au lieu de piquer les Chevaux.

Sans elle étoit auſſi chaſſé M. le Grand, & pour même crime: mais *il porta la chandelle à cette Sainte* plutôt qu'à ſes mérites. J'ai ôté mes en-

(1) Véritable fatalité de Saint Cloud, Article XVII. Elle eſt imprimée dans les Piéces de cette Collection.

fans

fans de la *Rochelle*, & ne veux plus qu'ils étudient Grec ni Hebreu: mais qu'ils apprennent les ſciences de Monſieur de *Lignerac*, la *Varenne*, *Cachat*, & la *Baſtide*, qu'ils apprennent à dire de bonne grace leur *Ora pro nobis*. Qu'ils ſçachent bien leurs Heures à l'uſage de *Chartres*: dire oui, & puis demander que c'eſt; & pour feindre la bête, l'être à bon eſcient. S'ils voyent des ordures à la Cour, je veux qu'ils ſoient punais pour ne les ſentir point. Qu'ils apprennent comme Monſieur *d'Eſpernon*, à porter au col *les petites images de la Cour*, & aider à leur torcher le derriere, treſſaillir de joie quand ils ſe ſont ſalis de bonne matiere, offrir en un beſoin la langue, quand le linge demeure trop à venir. Par telle voie, ils gagneront une interceſſion: cette interceſſion ſert de ſuffiſance. *Lignerac* ne ſçait rien que rire, c'eſt lui qui eſt *algame des Maiſons d'Eſtrée & de Lorraine*. *Cachat* ne ſçait pas ſeulement parler François. C'eſt lui qui a fait la Paix de Provence. La *Varenne* n'a commencé que cet hiver d'apprendre à lire, & en même-tems *a fait la Paix d'Eſpagne*. Par ainſi, les interceſſions donnent le mérite auſſi-bien que la récompenſe. Et c'eſt pourquoi il y a dans nos Heures, *da nobis ut mereamur fieri participes*, *&c.* Et les *Huguenots*, qui ſe ſont mocqués de cette façon de parler, ne l'entendent pas.

REMARQUES

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE III.

Pag. 120. l. 22. *Par l'aide de ma converſion & de l'interceſſion des Saints.*] Pour entendre ceci, il faut premierement ſe rappeller ce qui a été dit dans la *Préface* de ces Remarques : c'eſt que *Sancy* avoit changé de Religion dans l'eſpérance de pouvoir ſe maintenir par-là dans ſon Employ des Finances contre le Marquis de *Rhoſny*, que le Roy lui préféroit ouvertement, quoi que ce Marquis fût *Huguenot*, parce qu'il étoit fidéle & bon ménager de l'argent de Sa Majeſté, ce que l'autre n'avoit pas été : Secondement, il faut ſçavoir auſſi, que par *l'interceſſion des Saints*, *Sancy* entend en cet endroit la jalouſie de M. de *Villeroy*, du Chancelier de *Chiverny*, des Ligueurs reconciliés, & des autres ennemis de la fortune de *Rhoſny*, & plus particulierement encore, le crédit de M. le Comte de *Soiſſons*, & de Madame la Princeſſe de *Navarre*, deſquels M. de *Rhoſny* s'étoit attiré la diſgrace en ce tems-là, pour avoir ſçû tirer d'eux avec adreſſe, ſuivant la commiſſion qu'il en avoit du Roy, non-ſeulement les Promeſſes que ces deux Amans s'étoient reciproquement données de s'épouſer, mais de plus un Ecrit en bonne forme portant promeſſe qu'ils ne s'épouſeroient jamais que de l'exprès conſentement de Sa Majeſté (1). Pag.

(1) *Mémoires de Sully*, Tome 1., Chap 44.

Digitized by Google

Pag. 121. l. 5. *Hottoman en ſon Livre de regno vulvarum.*] Si c'eſt du Juriſconſulte *François Hottoman*, que *Sancy* veut parler, je ne ſçai point qu'il ait fait un Livre qui porte ce titre : peut-être entend-on par-là ſon *Franco-Gallia*, dans lequel *Hotman* a pour but de montrer que les femmes ne doivent avoir aucune part au Gouvernement du Royaume de *France*, & que leur Adminiſtration y a toujours eu de funeſtes ſuites : en ce cas-là, ce ſeroit à *d'Aubigné* une imitation de *Rabelais*, qui attribuë à *Theophile* ou *Jacques* (2) *Folengio*, *Benedictin*, ſous le nom de *Merlin Coccaio*, un Livre *de Patria Diabolorum* (3), que M. *Menage* prétend être la *Macaronée* 23, 24, & 25, de ce Moine, où il décrit l'Enfer (4). M. *Bayle* au reſte, n'eſtime pas que le Livre *De Regno Vulvarum* ſoit le *Franco-Gallia*.

[Mais voici le fait ainſi que l'a expliqué M. *Godefroy*, dans une remarque particuliere : Vers l'an 1561, parut, dit-il, un Epigramme à ce ſujet; parce qu'alors la plus grande partie des Etats de l'Europe étoient régis ou du moins gouvernés par des Femmes.

Vulva regit Scotos (5), *Anglos* (6) *quoque vulva gubernat*,
Flandros

(2) Les *Eloges* de M. Teiſſier, Tom. 1, pag. 79 Edit. de Geneve, le nomment *Jacques*; & le *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, *Theophile*.

(3) Rabelais, Livre 2, Chapitre 7. & Livre 3, Chapitre 11.

(4) *Dictionnaire Etymologique*, au mot *Macarons*.

(5) Marie Stuart Reine d'Ecoſſe.

(6) Eliſabeth Reine d'Angleterre.

(7)

Flandros & Batavos, Nunc notha vulva (7)
regit.
Vulva regit populos quos ſignat Gallia Portu (8),
Et fortes Gallos Itala vulva regit (9).
His furiam furiis vulvam conjungito vulvis,
Sic natura capax omnia regna capit.
Ad medicem artem incertam Gallia ſaucia tendis,
Non uti Medicis *eſt Medicina tibi.*
Non credas, Medicis, *vena qui ſanguinis hauſta,*
Conantur vires debilitare tuas.
Ut Regi, Matrique ſuæ ſis fida, Deoque
Utere conſilio Gallia docta meo:
Et pacem tu inter Proceres non ſopito bellum,
Hoſpitalis (10) *artus rodit, agitque tuos.*

Ainſi ce pourroit bien être là ce qu'entend *d'Aubigné*, qui aura metamorphoſé une ſimple Epigramme en un Livre prétendu *De Regno Vulvarum.* Environ douze ans après cette Epigramme, François *Hotman* fit bien connoître dans ſa *Franco-Gallia*, qu'il n'approuvoit pas le Gouvernement des Femmes. Mais je ne ſçai s'il avoit raiſon; j'en laiſſe la déciſion à de plus curieux.]

Pag.

(7) Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'Empereur Charles-Quint, & Ducheſſe de Parme.

(8) Catherine d'Autriche, ſœur de Charles-Quint, & veuve de Jean III Roy de Portugal, Régente pendant la Minorité de Sebaſtien ſon fils.

(9) Catherine de Medicis, qui n'eſt que trop connue dans notre Hiſtoire.

(10) Alluſion au nom du Chancelier de l'Hôpital, à qui Catherine de Medicis fut particulierement redevable de la Régence.

(11)

Pag. 121. l. 9. *N'ayant plus que deux Places.*] Lorſque le Duc de *Mayenne* obtint ſa réconciliation, il ne lui reſtoit plus que deux Villes, *Châlons-ſur-Saône* & *Soiſſons*, leſquelles, avec le Château de *Sevre* qu'il tenoit encore, auſſi lui furent laiſſées pour ſûreté pendant ſix ans, par ſon Edit (11).

Pag. 121. l. 12. *Pour ſe le faire irrumer.*] Il ne tient pas au Satyrique *d'Aubigné* de perſuader ici que le Duc de *Mayenne* avoit eû part aux paſſe-temps du vieux Cabinet, & qu'il auroit même volontiers conſenti de continuer ce métier ſous le nouveau Roy, ſi ce Monarque n'avoit pas abhorré les plaiſirs énormes, ainſi que *Scaliger* & *d'Aubigné* l'aſſurent (12).

Pag. 121. l. 13. *La Sainte qui regne lui a donné le pardon général.*] Cette perſonne étoit *Gabrielle d'Eſtrées*, Maîtreſſe du Roy; & *Sancy* l'appelle *Sainte*, parce qu'elle n'avoit pas moins de pouvoir à la Cour, que les Saints en ont en Paradis : & voici comment le Général de la Ligue en fit une heureuſe épreuve. *Charles de Lorraine, Duc de Mayenne*, Chef de ce Parti, voyant les affaires des *Eſpagnols* en *France*, & celles de ſa faction entierement déſeſperées, depuis le peu de ſuccès qu'avoit eu pour lui le combat de *Fontaine-Françoiſe*, en 1595, avoit fait prier cette Dame de vouloir obtenir de *Henri IV*, que ce Monarque le reçût en grace & lui accordât quelques conditions

(11) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, page 379; & de Thou Tom. 5, Liv. 115, pag. 648. D.

(12) *Scaligerana*, au mot *de Sodomitis*. Et d'Aubigné Tome 3, Livre 3, Chapitre 7.

(13)

ditions honorables & avantageuſes : elle s'y employa & en vint à bout, ſous promeſſe que lui fit ce Duc, que pourvû ſeulement que le Roy, qui n'avoit que des enfans naturels, & qui n'étoit encore ni démarié, ni d'humeur à ſe remarier qu'avec elle, voulût avouer pour légitimes les enfans qu'il en avoit, lui, ſes parens, & tous leurs Partiſans, ſe déclareroient pour eux après la mort de ce Prince, leur pere, & les placeroient ſur le Trône à l'excluſion de tous les Princes du Sang de *France* (13).

Pag. 121. l. 16. *Madame de Montpenſier que nous voulions crucifier en peinture.*] (14) C'étoit *Catherine-Marie de Lorraine*, ſœur du Duc de *Mayenne*. Après le retour du Parlement, de *Tours* à *Paris*, on fit le procès au Duc *d'Aumale*, pour avoir contribué à la mort du Roy *Henri III ;* il fut exécuté en effigie, & la Ducheſſe de *Montpenſier*, comme coupable du même crime, fut contrainte de s'abſenter, juſques à ce qu'elle ſe fût fait comprendre dans l'Edit du Duc de *Mayenne* (15).

Pag. 121. l. 19. *L'Oncle Sourdis a recouvert Chartres.*] Cet oncle étoit *François d'Eſcoubleau-Sourdis*, qui avoit épouſé la tante de *Gabrielle d'Eſtrées* (16). Ce Seigneur qui commandoit dans *Chartres*, & qui avoit laiſſé perdre cette Ville au commencement de 1589, y fut inopinément rétabli, après qu'elle eût été repriſe

(13) De Thou, Tome 5, Liv. 113, p. 562. D. E.

(14) Il faut lire ainſi, au lieu de *voulons*.

(15) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 3.

(16) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 81. p. 392.

(17)

repriſe ſur la Ligue en 1591 (17). *On croyoit tout communément*, dit à ce ſujet d'Aubigné, *que Sourdis avoit vendu cette Place, lorſque les Ligueurs s'en emparerent* (18) *: cependant, quelques-uns voulurent, que lorſqu'elle fut repriſe, il y eut une condition ſecrete, par laquelle le Roy s'obligea d'y remettre le même Sourdis ; & de cela fut cauſe Chiverny, & l'amour qu'il portoit à la femme de Sourdis* (19). Elle ſe nommoit *Iſabelle Babou de la Bourdaiſiere*, & jamais opinions ne furent plus partagées que celles du Public ſur la conduite de cette femme : car ſi l'on en croit les Amours du G. *Alcandre*, & les Obſervations ſur *Alcandre* & ſur ſa Clef, rien de plus réel que cet amour de Madame de *Sourdis* & du Chancelier de *Chiverny ;* on ſçait auſſi les Vers que le Baron de *Fœneſte* dit avoir été faits par Monſieur de *Sourdis* lui-même ſur ſa propre femme, au ſujet de ce que cette belle s'étoit aviſée de faire habiller une femme que ce Seigneur entretenoit fort mal, quoiqu'il en eût fait ſa Maîtreſſe : *Un Seigneur*, dit-il, *aboit à Chartres une praube garce mal bétue, il prit un caprice à ſa femme, en paſſant par-là, de la faire aviller tout à nuf : lors lou Monſur boyant cette vraberie, en dit ce petit mout :*

Oy, ma femme, il eſt tout certain
Que c'eſt vaincre la jalouſie,

Et

(17) De Thou, Tome 4, Livre 94, page 394. A. Et Tome 5, Livre 101, page 156. C.

(18) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 19.

(19) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 11.

(20)

Digitized by Google

Et un trait de grand courtoiſie,
D'avoir rebétu ma Putain.
Si je beux, comme la merbeille
Et l'écellence des Maris,
Rendre à vos Ribaux la pareille,
Cela ne ſe peut qu'à Paris (20).

Cependant Madame de *Sourdis* doit avoir été très-vertueuſe, ou pour mieux dire, la plus ſage perſonne de ſa famille, à juger de cette Dame par d'autres Vers qui furent faits en 1599, ſur une de ſes Nieces qui étoit morte ſubitement à *Paris*, dans la Semaine Sainte de cette année-là. Les voici :

Paſſant, cy gît une Venus,
Qui trépaſſa de mort ſoudaine;
Elle étoit des Putains la Reine,
Et ſon Mari Roy des Cocus.
Elle qui fut putain jadis,
Toutes ſes ſœurs putains putantes,
Sa Grand-mere & toutes ſes Tantes,
Fors que Madame de Sourdis.

Pag. 121. l. 20. *Pour avoir trahi ſon Gouverneur.*] Ce Gouverneur étoit le même *Chiverny*, qui avoit été dépouillé de ſon Gouvernement de *Chartres*, par la trahiſon ou par la lâcheté de *Sourdis*. *Philippe Huraut de l'Hoſpital*, qui affectoit bien autant la qualité de *Chiverny* & celle de Gouverneur de Province, que celle de Chancelier, fut fait Gouverneur de *l'Orleanois*, du *Bleſois*, du *Loudunois*, & du

(20) *Baron de Faneſte*, Liv. 3, Chap. 15.

du *Pays Chartrain*, en 1582, après la mort du Maréchal de *Coſſé*, n'étant encore que Garde des Sçeaux (21). Il paroit d'abord ſurprenant qu'en *France*, où l'on ne manque ni d'emploi, ni de ſujets capables de les remplir, on eût donné ou laiſſé des Gouvernemens au Chancelier du Royaume; mais il eſt bon d'obſerver qu'*Henri III*, ni *Henri IV*, n'étoient pas ſcrupuleux ſur cet article: en effet, en 1582, lorſque ce dernier n'étoit encore que Roy de *Navarre*, il propoſa déja à M. du *Pleſſis Mornay*, l'un des principaux Officiers de ſes Troupes, d'exercer conjointement avec ſon Emploi, la Dignité de Chancelier de *Navarre*, & ce ne fut qu'à ſon refus qu'elle fut donnée à M. *Arnaud Ferrier* (22).

Pag. 121. l. 27. *Au lieu de piquer les Chevaux.*] *François d'Eſcoubleau-Sourdis*, avoit été quelque temps Premier Ecuyer de la Grande Ecurie (23), & avoit été auſſi Premier Ecuyer d'Ecurie de *François*, Duc *d'Anjou*, juſques à la mort de ce Prince; l'emploi lui en ayant été donné en 1576, avec huit cens livres de gages (24). L'Auteur de la Bibliotheque Manuſcrite de M. *Guillaume*, y fait trouver un Livre intitulé: *L'Embraſement de Sodome & Gomorre en Vers François, par le S. de la Bourdaiſiere, dedié à M. de Sourdis.*

L'Auteur de la Bibliotheque M S. de Madame

(21) De Thou, Tome 3, Liv. 75, p. 536. A. B. Et Mezeray, *Abregé Chronologique*, ſur l'an 1599.

(22) *Vie de M. du Pleſſis* Livre 1, page 64.

(23) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tome 1, page 110.

(24) *Mémoires de M. le Duc de Nevers*, Tome 1, page 500.

(25)

dame de *Montpenſier*, y fait trouver un Livre intitulé : *Secret pour depuceler les Pages, par M. de Sourdis.*

Pag. 121. l. 28. *Sans elle étoit auſſi chaſſé M. le Grand, & pour même crime.*] Le premier titre des Livres trouvés en la Bibliotheque de M. *Guillaume*, c'eſt : *Une Paraphraſe ſur la Patience de Job, par M. du Pleſſis Mornay* (25), *dediée à M. le Grand.* Ce Seigneur étoit *Roger de Saint-Larry*, Grand-Ecuyer, depuis Duc de *Bellegarde* & Maréchal de *France :* & la patience qui lui eſt attribuée regarde principalement le prodige de *Chaillot*, rapporté dans les *Remarques* ſur le Chapitre ſeptiéme, & particulierement le Contrat mentionné ci-deſſous dans le même Chapitre.

Pag. 121. l. 29. *Il porta la chandelle à cette Sainte.*] Tel Saint, telle chandelle : *l'Hiſtoire des Amours du Grand Alcandre* nous apprend que *Bellegarde* n'étoit pas mal avec la Belle *Gabrielle*, & cela nous eſt confirmé par les Ligueurs à *Paris*, qui diſoient d'elle & de lui, *que les Belles gardes s'accompagnoient volontiers de beaux fourreaux* (26) : ainſi, qui ſçait ſi l'Auteur ne fait pas ici de la Sainte dont il s'agit, une Lanterne de la nature de celles qui dans la Cour du Lanternois ſe faiſoient ſervir de belles chandelles de moule : la Metaphore eſt autoriſée par *Rabelais* (27), & d'ailleurs elle

(25) Ceci regarde ce qu'on fit ſouffrir à M. du Pleſſis, à la Conférence de Fontainebleau le 4 de May 1600, qui fut appellé *le Martyre de Philippe.* Vie de du Pleſſis, L. 2, p. 278.

(26) *Banquet du Comte d'Arete*, page m. 147.

(27) Livre 5, Chap 33.

elle a été trouvée ſi belle, qu'on l'a fait paſſer dans la Chanſon que voici :

Guillot dit qu'à la taverne,
Son .... lui ſert de flambeau :
Alizon dit qu'au bourdeau,
Son .... lui ſert de lanterne :
Jugez lequel a raiſon,
De Guillot ou d'Alizon.

Pag. 122. l. 4. *La Baſtide.*] *Jacques de la Vigne, Sieur de la Baſtide*, l'un des Quarante-cinq Gentilshommes que le Duc *d'Eſpernon* avoit mis auprès du Roy *Henri III* (28) fut celui qui donna le premier coup de poignard au Duc de *Guiſe*, lorſque ce Prince le fit tuer à *Blois*, en Decembre 1588 (29). Il fut depuis Gouverneur de *Crecy*, *en Brie*, & il étoit en faveur en 1598 (30).

Pag. 122. l. 12. *Les petites Images de la Cour.*] Les Enfans de *France*, mais principalement les enfans naturels du Roy *Henri IV*; ils étoient ſi petits qu'ils ne parloient encore non plus que des Images : chacun en faiſoit déja ſes Idoles, & les plus ſouples Courtiſans les portoient au col, avec auſſi peu de façons que ſi c'euſſent été d'honorables Medailles ou des Images bénites.

Pag. 122. l. 19. *Algame des Maiſons d'Eſtrées & de*

(28) Varillas, *Hiſtoire de Henri III*, Tome 3, Livre IX, page 197.

(29) *Diſcours du Martyre des deux freres*, imprimé en 1589, page 34. De Thou Tom. 5, Liv. 99 page 86. C. Et d'Aubigné Tom. 3, Liv. 2, Chap. 14.

(30) De Thou, *ibid.* Et Tom. 5, Liv. 120, pag. 780. C.

Digitized by Google

& de Lorraine.] Il y avoit deux *Ligneracs*, le pere & le fils : le pere, N. de *Saint-Chamont*, Seigneur de *Lignerac*, étoit à la ſuite & dans le Parti du Duc de *Mayenne*, lors du Combat de *Fontaine-Françoiſe*, en 1595. *Henri IV* qui ſçavoit qu'à cauſe du mauvais ſuccès de cette Journée, le Duc commençoit à déſeſperer des affaires de la Ligue, l'invita d'envoyer vers Sa Majeſté ce *Lignerac*, qui rapporta au Duc ſon Maître, les premieres eſperances du Traité qu'il conclut enſuite par l'entremiſe de *Gabrielle d'Eſtrées*, chez qui ſe fit auſſi l'entrevûë du Roy & du Duc de *Mayenne*, au Château de *Monceaux* (31) : ainſi l'on voit que c'eſt de *Lignerac* le pere, que *Sancy* veut parler : ce qu'il le nomma *Algame*, c'eſt à mon avis, par contraction pour *Amalgame*, & pour éviter le mauvais effet des trois *A. A. A.* dans ce mot, qui, en terme de Chymie, veut dire ce qui ſert à l'alliage des métaux (32), parce que *Lignerac* ayant été employé à procurer le Traité qui ſe fit entre le Roy & le Duc, ſon ſujet, par les ſoins de *Gabrielle d'Eſtrées*, on pouvoit

(31) *Chronologie Novenaire*, Tome 3, fol. 606, rect. De Thou, Tome 5, Livre 112, page 583. C.

(32) Voici à ce ſujet la Note de M. *Godefroy* : *Algame* eſt rendu par Oudin, en ſon Dictionnaire Italien, par *Miſtione d'oro & di Mercurio*, ſemble avoir été fait par Apherese, de celui d'Amalgame, qui en termes de Chymie veut dire, ce qui ſert à l'alliage des Métaux. Mais ſi M. Godefroy avoit conſulté quelque Artiſte, on lui auroit confirmé que la définition d'Oudin eſt très-bonne ; & le terme d'Algame, ou Amalgame, ne ſignifie autre choſe, que le mêlange du Mercure avec l'or, ou les autres Métaux ; il n'a pas d'autre ſignification en Chymie.

pouvoit dire que quelque haine qu'il y eût auparavant entre la Maiſon de *Lorraine* & celle *d'Eſtrées*, *Lignerac* avoit ſervi à les réconcilier : on trouve *Algamana*, pour un terme de Chymie dans *Rabelais* (33). *Lignerac* le fils, qui ſe nommoit *Gilbert Robert de Saint-Chamont*, & qui prit le nom de *Lignerac* après la mort de ſon pere, épouſa *Jeanne*, fille aînée de *Claude de la Chaſtre*, Maréchal de *France* (34). Il quitta la Ligue après avoir rendu au Prince de *Conty*, *Selles*, *en Berry*, où il avoit commandé pour cette Faction en 1591 (35); & il étoit actuellement, en 1594, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, pour le ſervice du Roy *Henri IV* (36).

Pag. 122. l. 20. *Cachat.*] On trouve dans *Fœneſte* le même *Cachat*, *Lignerac*, & autres au nombre des Eſtaffiers, qui faiſoient marcher les miſerables *** au *Triomphe de l'Ignorance* (37); mais je ne ſçai qui c'eſt.

Pag. 122. l. 22. *La Varenne.*] Son nom qui s'écrivoit ainſi, ſe prononçoit *la Varanne*, ſuivant le vicieux accent du Peuple de *Paris*. Cet homme, à qui les *Jeſuites* ſont particulierement redevables de leur rappel en *France*, fut premierement Cuiſinier de Madame ſœur du Roy, long-temps Porte-Manteau de ce Prince, & puis ſon Conſeiller d'Etat (38); c'eſt ce

(33) Rabelais, Livre 5, Chapitre 38.

(34) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 29, pag. 903 de l'Edition de 1628.

(35) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, fol. 496.

(36) De Thou, Tome 5, Livre 111, pag. 498.

(37) *Baron de Faneſte*, Livre 4, Chapitre 18.

(38) D'Aubigné, Tome 3, p. 735 dans l'*Appendice*.

(39.

ce qu'entend M. de *Mezeray*, quand il dit que ce *la Varenne*, Contrôleur Général des Postes, des bas Offices de la Maison du Roy, s'étoit élevé jusques dans le Cabinet, par les complaisances & les ministeres qui sont les plus agréables auprès des Grands (39), & il a pris cela notamment du Chapitre 73 du premier Tome des *Memoires de Sully*. C'étoit de pere en fils que *la Varenne* étoit Cuisinier (40) dans la Maison du Roy de *Navarre* (41); mais son emploi particulier chez la Princesse *Catherine*, avoit été de piquer les viandes, & comme il y excelloit, elle l'avoit donné au Roy son frere, qui le trouvant propre à plus d'une chose, l'avoit déja fait son Porte-Manteau, au mois de Janvier 1592, & l'établit fort peu de temps après Contrôleur Général des Postes (42). Selon *Cayet*, le commencement de la fortune de *la Varenne*, vint de ce que dès avant les Etats de *Blois*, en 1588, il découvroit adroitement les principaux desseins du Duc de *Guise*, par un des Secretaires de ce Duc, & en avertissoit le Roy de *Navarre; la Varenne* lui-même étant allé porter à ce Prince, jusques dans *Niort*, les nouvelles de la mort du Duc & du Cardinal son frere : *Cayet* dit aussi que lorsque le Duc de *Mayenne* se presenta avec son Armée devant

(39) *Abregé Chronologique* sur l'an 1603.

(40) *René son pere, Escuyer* de Cuisine, ensuite Ecuyer du Cabinet de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre. Et dans la Bibliotheque bleuë il se trouve encore un Traité de la Cuisine, sous le nom de *la Varenne*.

(41) *Chronologie Novenaire*, Tom. 2, pag. 276.

(42) *Mémoires de du Pleſſis-Mornay*, Tome 2, page 198.

devant *Dieppe*, en Septembre 1589, ce fut le même *la Varenne* qui fit avancer au ſecours du nouveau Roy le Maréchal *d'Aumont* & le Duc de *Longueville*, des Provinces de *Champagne* & de *Picardie* où ils étoient (43) : qu'il exécuta promptement & heureuſement tous les autres ordres du Roy, quoiqu'il eût été fait priſonnier par ceux de *Soiſſons*, qui ne le relâcherent que moyennant une rançon qu'il fallut que M. *Zamet* payât pour *la Varenne*, & qu'enſuite ce fut encore lui-même qui paſſa en *Angleterre*, & qui obtint le ſecours que la Reine *Eliſabeth* envoya bientôt après au Roy. (44) Mais s'il eſt vrai que tout ce que cet Auteur veut que fit *la Varenne*, lui eût acquis la confiance & les bonnes graces de ſon Maître, il eſt ſûr qu'un autre Employ qu'il avoit y contribua conſiderablement auſſi ; témoin ce qu'il dit un jour au Chancelier de *Bellievre*, qui lui faiſoit quelque difficulté ſur une grace qu'il avoit obtenuë, *Monſieur*, lui dit *la Varenne*, qui ſentoit ſon crédit déchoir à proportion que le Roy devenoit vieux & caſſé, *ne vous en faites pas tant accroire, je veux bien que vous ſçachiez, que ſi mon Maître avoit vingt-cinq ans de moins, je ne donnerois pas mon Emploi pour le vôtre* (45).

Le véritable nom de *la Varenne*, étoit *Guillaume Fouquet*, & *la Varenne* eſt une Terre de l'Election

(43) La Varenne étoit déja Porte-Manteau du Roy. *Mémoires de M. le Duc d'Angoulême*, p. 120.

(44) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, pag. 276, & ſuivantes.

(45) *Menagiana*, Tom. 2, Edition de Paris pag. 20, au mot *Curſor*.

l'Election *d'Angers*, qu'il acquit pendant ſa faveur avec la Baronie de *Sainte-Suſanne*, dont le fils de *la Varenne* porta le nom juſqu'à la mort de ſon pere (46). On raconte que *la Varenne* avoit donné un Gentilhomme à ce fils : le Roy, qui ne connoiſſoit pas ce Gentilhomme, lui demanda qui étoit cet homme qu'il voyoit ordinairement avec ſon fils : *la Varenne* (47) lui répondit que c'étoit un Gentilhomme qu'il lui avoit donné : *Comment*, dit le Roy ! *donner ton fils à un Gentilhomme, je comprens bien cela ; mais donner un Gentilhomme à ton fils, c'eſt ce que je ne puis comprendre* (48). Cet homme étoit en 1606, Gouverneur de la Ville & du Château *d'Angers*, & Lieutenant-Général pour le Roy en *Anjou* ; (49) & parce qu'il étoit de la *Fleche*, en *Anjou*, le Roy lui en avoit auſſi déja précédemment accordé le Gouvernement ; *la Varenne* donc, qui avoit ſes vûës, fut cauſe que *Henri IV*, étant à *Verdun ſur Meuſe*, en 1603, les *Jeſuites* de là, qui ſe ſeroient tenus trop contens de n'en être point chaſſez, en vertu de l'Arrêt de *Jean Châtel*, à cauſe que cette Ville-là n'étoit pas encore cedée à la *France*, demanderent d'être rétablis par tout le Royaume (50) : ſur quoi ayant été remis à un autre tems, ce fut encore lui qui obtint leur entier rétabliſſement au commencement de 1604 ; après quoi il

(46) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, ſur la fin du Livre 21.

(47) Le Roy l'avoit anobli.

(48) *Menagiana*, Tom. 2, *ibid.* Edition de Paris.

(49) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, ſur la fin du Livre 21.

(50) De Thou, Tom. 5, Liv. 129, pag. 1046. A. B.

(51)

il porta auſſi le Roy à fonder la belle Maiſon, l'Egliſe & les autres Etabliſſemens, que les *Jéſuites* ont à *la Fléche :* il ne faut pas croire au reſte, que ce fût par inclination ou par généroſité, que *la Varenne* ſe portât à leur procurer tous ces avantages ; il avoit ſes vûës, ainſi qu'on vient de le dire, & comme par une feinte, mais plauſible affectation de vouloir rendre illuſtre & fameux le lieu de ſa naiſſance, il avoit auſſi déja fait enſorte, que le Roy avoit érigé dans *la Fléche* un Préſidial, un Grenier à Sel, & un Siége d'Election ; de tout cela il avoit tiré des ſommes immenſes, à la foule du Peuple, & à la ruine du Pays voiſin. Son but étoit encore ici, de rendre ſon Gouvernement de *la Fléche* plus conſidérable, par le grand abord de monde, que devoit y produire la création d'une eſpece d'Univerſité Royale, très-richement fondée ; & de ſe ſervir à ſon tour de la protection des *Jéſuites*, pour continuer comme il fit, à remplir plus que jamais ſes coffres, par l'entiere diſpoſition que le Roy lui donna, d'une ſomme de cent mille écus, que le Clergé aſſemblé à *Paris* en 1605, fut obligé de fournir, pour être employée aux Bâtimens que les *Jéſuites* vouloient faire à *la Fléche* (51).

Le Paſſepartout des *Jéſuites* (52) introduiſant un Seigneur, qui avoit ramené les *Jéſuites* en *France*, dit :

(51) De Thou, Tom. 5, Liv. 132, p. 1122 & 1123.

(52) Imprimé en 1606. Le Pere Coton vouloit mal à propos attribuer cette Satyre à d'Aubigné. *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tom. 3, page 172.

Et

Et membris & mole valens,
Agmen agens tacitus, magnique ipſe agminis inſtar.

Ce que le Seigneur *Pantalon* rend en François, par ces quatre Vers :

Ce gros Garçon qui fait d'une Fléche un étuy,
Et prétend y tenir ces bonnes allumelles,
S'avance d'un grand pas pour monſtrer que c'eſt luy,
Qui nous en veut donner les premieres nouvelles.

Dans la même Piece, *Arlequin* le dépeint auſſi, par ces deux Vers Latins, qui ſont ſuivis d'un troiſiéme.

Oſtenditque humeros latos, alternaque jactat
Brachia portendens, & verberat ictibus auras.
Et perſonati factus & regula morum,

Ce que l'Auteur de la Piece interprete par ces ſix Vers :

Il vient d'un port audacieux,
Qui n'eſt propre qu'en maſcarade :
Et toutesfois eſt gracieux
Pour conduire cette Brigade,
Reigle de toutes bonnes mœurs,
Qui doit nous rendre bien meilleurs.

Le même Auteur dit enſuite, que ce Perſonnage fut cauſe, qu'on ne fit pas aux *Jéſuites* une Entrée publique, parce qu'il ne croyoit pas qu'ils euſſent pû ſe rétablir en *France*, ſi l'on

l'on s'y fût apperçû qu'ils y rentroient (53) : tout cela s'applique au Marquis de *la Varenne*, qui fut la premiere cauſe du rappel des *Jéſuites*, & fait voir au reſte, que l'Auteur du Livre intitulé : *Rappel des Jéſuites*, qui eſt une Piece preſque entierement imitée & copiée du *Paſſepartout* de 1606. s'eſt trompé d'avoir pris ce *gros Garçon*, dont parle le *Paſſepartout*, pour un Prélat, & vraiſemblablement pour le Cardinal du *Perron* (54), puiſque ce qu'il eſt dit d'un Seigneur gros garçon, *qu'il vouloit faire d'une Fléche un étuy, pour y mettre les Jéſuites*, ne convient qu'à *la Varenne*, qui étoit Gouverneur de *la Fléche*, & qui y fit donner aux *Jéſuites* la belle Maiſon, & les autres Etabliſſemens qu'ils y ont. *Guillaume Fouquet* nâquit en 1560, & mourut en 1616. *Catherine Fouſſart* ſa premiere femme, lui donna trois enfans : *René*, Marquis de *la Varenne* ; *Guillaume*, Evêque *d'Angers* ; & *Catherine*, Comteſſe de *Vertus*, morte à *Paris* en 1670. Il n'en eut aucun de *Suſanne des Bez* ſa ſeconde femme.

Pag. 122. l. 23. *A fait la Paix d'Eſpagne.*] Je ne vois, ni chez M. *de Thou*, ni chez M. *d'Aubigné*, que *la Varenne* ait contribué à la Paix de *Vervins*, qu'autant qu'aura pû faire tout autre Conſeiller d'Etat, comme il l'étoit : je trouve ſeulement qu'en Septembre 1593, auſſi-tôt après le changement de *Henri IV.* & lorſque ce Prince n'avoit pas encore pris la réſolution de déclarer la guerre au Roy *d'Eſpagne*,

(53) *Paſſepartout des Jéſuites*, pag. 17 & 18.

(54) *Rappel des Jéſuites*, impr. en 1678, p. 10 & 11.

(55)

pagne, il ſe ſervoit de *la Varenne*, pour, ſous couleur d'aller en conſéquence de ſa Charge, travailler à quelque réglement des Poſtes ſur la frontiere, paſſer ſécretement juſqu'en *Eſpagne*, & faire en ſorte auprès de *Philippe II.* que le Roy ne fût pas obligé de rompre entierement avec le Roy *d'Eſpagne*; mais *la Varenne* fit ſi mal ſa commiſſion, ſa vanité de vouloir faire mal-à-propos l'Ambaſſadeur, l'emportant ſur les ordres qu'il avoit de cacher ſon voyage, que tous les Princes Proteſtans, Alliés du Roy, en prirent ombrage, & furent ſur le point d'abandonner les premiers *Henri IV* (55). Cependant, comme *la Varenne* étoit encore jeune, & qu'il occupoit un poſte qui lui donnoit le moyen de courir plus commodément qu'un autre, il eſt fort croyable que le Roy qui l'aimoit, & qui le croyoit habile homme, l'auroit fait, & le fit encore ſouvent tracaſſer pour la Paix de *Vervins*.

Mais ne ſe pourroit-il pas faire auſſi, que ce que *Sancy* dit ici, que *la Varenne* fit la Paix *d'Eſpagne*, ſe rapporte uniquement au voyage qu'il fit ſecretement à la Cour *d'Eſpagne*, en Septembre 1593? Ce que diſent les Mémoires de M. *du Pleſſis*, & *Cayet* auſſi, que *la Varenne* prit ſoin, pendant ſon ſecret ſéjour à la Cour de *Philippe II.* de faire voir à l'Infante le portrait du Roy, & de lui parler en ſecret de Paix, & du Mariage qui ſe pourroit faire entre elle, & Roy de *France* (56);

(55) *Mémoires de du Pleſſis*, Tom. 2, pag. 370. Et *Mémoires de Sully*, T. 1, Chapitre 41.

(56) *Mémoires de du Pleſſis*, ibid. Et *Chronologie Novenaire*, Tome 2, pag. 276 & ſuivantes.

donno

donne lieu de le croire, puiſque toutes ces démarches que fit *la Varenne*, étoient des diſpoſitions à la Paix *d'Eſpagne*, quoique depuis le retour de *la Varenne*, il ſemblât qu'il n'y eut plus d'apparence, à cauſe de la guerre ouverte qui ſurvint.

CHAPITRE IV.

Du Purgatoire.

PUiſque nous avons conſtitué le Purgatoire à la Cour, Galands hommes, ſi faut-il trouver quelque lieu, où nous confeſſions que ſoit le Purgatoire, ſans l'aller chercher *juſques au Trou S. Patrice*, ſelon que *Henry Eſtienne* en diſcourt en l'Apologie *d'Herodote*. Je trouve ce qu'il en dit bien agréable; mais *il n'eſt pas approuvé de la Sorbonne*. Si je voulois traiter cette matiere en Théologien, je me mettrois en grande peine. J'ai conſulté M. le Convertiſſeur, qui ſe prit à rire de ma curioſité. Je lui demandai où il étoit parlé du Purgatoire en la Sainte Ecriture; il ne m'allégua que des *Apocryphes*, & des Paſſages fort douteux. Je m'enquis des Peres, il me dit que *S. Auguſtin* en parloit, Livre 12 de la Geneſe; ſur l'Evangile de *S. Jean*, Traité 47: au Livre de la Cité de Dieu, Chapitre 8, & en pluſieurs autres endroits; où je réſolus ne faire jamais plus le Théologien, en matiere de Purgatoire. J'en ai pourtant trouvé un en ma Théologie, & je baille à deviner à toute la *Sorbonne* où il eſt: je

je demande auſſi où eſt le Tiers-Parti, duquel on a tant parlé en *France*, & la crainte duquel a frappé un plus grand coup à la converſion du Roy, que celle du Purgatoire. Or, je maintiens que je trouve le Purgatoire & le Tiers-Parti, bien logés enſemble à *Nogent*. Quelques-uns l'avoient voulu mettre en *Auvergne*, & y confiner *le Comte d'Auvergne*: mais il eſt dépêché de ſon Purgatoire déambulatoire, en cette heureuſe ſaiſon, où les beaux ſiéges des Paradis, ſont tapiſſés pour les fils de Putain. *Il n'a fait que rire de ſon Chartier verſé*, & eſt prêt de rétablir en ce ſacré lieu les amours, dont il fut inſtruit en ſon abſence. Il y a en *France* quelques autres petits Purgatoires, mais ils ne font pas grande fumée, parce que les Pardons y ſont à trop bon marché. *Le grand Purgatoire eſt donc à Nogent*, où le Comte de *Soiſſons* ſe purge au feu de ſa Veſtale *avec ſon train, qui eſt le Tiers-Parti*; là, où il oit parler des joyes du Paradis de ſa Cour, & en rit *à la mode de S. Medard*. Quelques Anges ou Mercures, comme *la Varenne*, le vont viſiter en paſſant, & dit-on qu'il ira dire adieu à ſa bonne Dame, pour s'en retourner parachever ſes peines; les Complices imaginaires du Tiers-Parti errant par-là, comme étant ames vagabondes, par faute de terre & de Baſtions pour s'enterrer. On dit pourtant que *Nogent eſt fort propre à jouer des couteaux*; & que le Tiers-Parti, qui contraignit le Roy à ſa converſion, le contraindra bientôt à la perſécution des *Huguenots, ou à faire ſon Etat alternatif. Le Comte de Lude* m'ayant loué il y a quelque temps ſon chef, me demanda

manda ſi je ne trouvois pas ſa fortune bonne. Quand vous courez la poſte, lui dis-je, prenez-vous plaiſir à vous embarquer ſur un cheval, qui a les genoux écorchés ? Il me répond que non. Conſidérez donc que quand ce grand Capitaine quitta le feu Roy, pour aller faire le *Huguenot* ; & les *Huguenots* parce qu'ils lui avoient vû *tourner le cul à la mangeoire à Coutras, quand il s'eſt mutiné* à toutes les apparences de batailles, à toutes les avenues du Duc de *Parme*, quand il ravit Madame inviſiblement, à tous ces accidens il y a remedié, pour avoir mis *ſept fois les genoux en terre.* Monſieur le Comte mon ami, voudriez-vous mettre votre couſſinet ſur une haquenée qu'on a chevauché à dos, & qui a les genoux tout écorchés ? Par tels propos, j'ai débauché le *Connétable* du Tiers-Parti du Purgatoire de *Nogent. Lavardin* y voulut mettre le nez, mais on lui demanda la paſſade : il me dit qu'il avoit mis telle Police à la premiere Armée du Tiers-Parti, qu'elle ne fouleroit point le Peuple. De fait, je vois que les Généraux des Finances & des vivres, ont eu beau loiſir d'y jouer dès le matin *au Here & au Malcontent.* Il me ſouvient à ce propos, de la réponſe que fit le Roy, quand le Comte lui écrivit qu'il étoit là pour prier Dieu. Ce Prince pour le rembourſer lui manda, que pour rendre ſes oraiſons parfaites, il mettroit ordre qu'elles fuſſent accompagnées de jeûnes. Le foudre de *Saint Denys* ſe trouva un peu violent, pour feu de Purgatoire, & fit ſurſeoir la délibération de Joutonante. *Le Cul de Bourbon*, j'entends celui que les *Huguenots* appelloient

appelloient tête de Marotte, & que *Maître Guillaume* ne tenoit pas pour un homme, mais pour une reſſemblance ; ce petit Prêtre tira avec un fer d'éguillette dans ſon Bréviaire, & rencontra pour ſa bonne fortune cet Evangile : *Non habet Filius hominis, ubi requieſcat caput ;* & là deſſus dit à *Bellozane*, (celui pour lequel on diſoit, que ma femme étoit belle aux Aſnes) c'eſt-à-dire, que mon frere n'a aucune place qui tienne pour nous. *Maître Guillaume* s'y oppoſe, & dit qu'ils avoient quatre Places pour le Tiers-Parti, Places fort défendues du feu du Ciel ; *Sodome, Gomorrhe, Adma, Iſebom. L'Auteur des Viſions dudit Maître Guillaume*, traitte cette matiere fort amplement. Je conclurai ce Chapitre par une remontrance aux Auteurs du Tiers-Parti, & Habitans du Tiers-Lieu : Sçachez, zélés Catholiques, que ce Parti n'a été condamné, ni abſous, *pour n'avoir fait ni bien, ni mal ;* & pourtant réduit ſeulement au Purgatoire. Votre malheur eſt de n'être pas autoriſés des gens de guerre, mais de ceux qui appelloient la poltronnerie, patience. Le Pape n'a pas établi le Purgatoire par paroles. Votre Parti n'avoit que faire de tant de diſcours, ſur le droit des Princes du Sang ; le Pape a mis le Purgatoire par fulminations, il falloit à votre deſſein une armée fulminante : l'un fait montre des clefs de *S. Pierre*, comme des paſſe-partout aux bourſes des Idiots ; il falloit à l'autre l'épée de *S. Paul*, pour ſurmonter les oppoſans des Décrétales ; & pour établir le Tiers-Lieu, il falloit à coups de canon établir le Tiers-Parti ; & *quand les Lutheriens ont voulu*

diſputer, on a prouvé le feu de Purgatoire, en brûlant ceux qui le mécroyoient. Quand les *Huguenots* ont attaqué les Canons ſpirituels, on s'eſt ſervi des temporels : ainſi par occaſion j'ai comparé le Tiers-Parti au Purgatoire, lequel a été ſeulement *in potentia*. L'autre ne fut jamais *in actu*, & de fait la queſtion n'eſt pas de peu d'importance, témoin ..... qui à l'âge de ſoixante ans épouſa une fille de vingt ans, dont il devint jaloux comme un Tigre ou deux ; & de jaloux, catholiquement Cocu, à quoi il apporta toutes *les Receptes de Hans Carvel*. Ses amis un jour lui demandoient comment il avoit fait cette folie : après s'être frotté les oreilles, eſſuyé le front, il dit en ſe grattant l'*Occiput*, & ſe retrouſſant les C.... les ; ce ſont par la Vertu-bieu les *Huguenots* qui ſont cauſe de ces malheurs. Car au temps paſſé, nos Peres avoient une repuë de quelque ſéjour, pour aller en Paradis, maintenant que ces Paillards ont *démantelé le Purgatoire*, il faut y aller d'une traitte ; c'eſt pourquoi j'avois pris cette hacquenée, pour ſoulager mon .... ſans penſer qu'elle dût broncher ſi ſouvent.

REMARQUES

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE IV.

Pag. 142. l. 10. *Jusques au trou St Patrice.*] Ce que *Henri Etienne* en rapporte, est pris de la Légende de ce Saint, qu'on prétend avoir vécu & prêché en *Irlande*, sur la fin du V. Siécle. On y voit que *St Patrice*, étant un jour dans une extrême tristesse, de ce que ses Prédications faisoient très-peu de fruit, il pria Dieu qu'il lui plût d'opérer par son moyen quelque Miracle, qui pût porter les *Irlandois* Payens à se convertir; que là-dessus Dieu lui commanda de faire avec son bâton, un cercle sur la poussiere; à quoi *St Patrice* n'eut pas plutôt obéi, que la terre s'ouvrit au dedans, & tout à l'entour de ce trou, de maniere qu'on n'y vit plus qu'un Puits très-profond, qui servoit d'entrée au Purgatoire. Cette fabuleuse ouverture, que le Peuple appelle *Trou St Patrice*, n'est autre chose qu'une certaine caverne que l'on voit en *Irlande*, & qui n'est pas la plus affreuse qui soit dans cette Isle, ou ailleurs. M. *Jurieu* qui nous a voulu donner un petit échantillon de la Légende de *St Patrice*, dit qu'on y voit un homme descendre dans les Enfers, par un trou que *St Patrice* avoit fait, & en visiter tous les Appartemens, à l'imitation *d'Enée* dans *Virgile*, avec cette différence pourtant, dit-il, que les imaginations de *Virgile*, & de ce qu'il fait faire & voir à son *Enée* dans les

Enfers, ont quelque choſe de grand, au lieu que celles de la Légende de *St Patrice*, portent le caractere de la baſſeſſe, de l'ignorance, de la bêtiſe, & de la ſuperſtition de ceux qui l'ont inventée (1).

Pag. 142. l. 13. *Il n'eſt pas approuvé de la Sorbonne.*] A l'occaſion de ce Livre, on fit des pourſuites rigoureuſes contre l'Auteur, & il ne ſe garentit du dernier ſupplice, que par une prompte fuite. Cependant on le condamna à mort par défaut, & on fit brûler ſon effigie, dans le tems qu'il étoit caché dans les Montagnes *d'Auvergne* (2).

Pag. 142. l. 20. *Que des Apocryphes.*] On voit dans le *Perroniana*, que pour excuſe de ce que M. du *Perron* ne trouvoit aucun Paſſage bien formel pour le Purgatoire, ce Prélat diſoit qu'il n'y en avoit même dans tout l'Ancien Teſtament, ni pour l'Enfer, ni pour le Paradis; qui, diſoit-il, étoient pourtant bien d'auſſi bonne maiſon que le Purgatoire (3).

Pag. 143. lign. 8. *Le Comte d'Auvergne.*] *Charles de Valois* Grand Prieur de *France*, Comte *d'Auvergne*, puis Duc *d'Angoulême*, fils naturel du Roy *Charles IX.* fut arrêté avec le

(1) *Préjugés du Papiſme*, Part. 1, Chapitre 32.

(2) *Eloges de M. Teiſſier*, Tome 2, page m. 281, dans celui de Henri Etienne. On aſſure que Henri Etienne avoua, que jamais il n'avoit eu ſi froid, que le jour qu'on le brula en effigie à Paris: D'ailleurs ſon Livre méritoit bien quelque petit avertiſſement de la part des Supérieurs; mais le bruler pour un tel cas, cela paroît bien ſévere.

(3) *Perroniana*, au mot *Purgatoire*.

(3)

Digitized by Google

le Maréchal de *Biron :* mais depuis le ſupplice de ce Maréchal, il fut relâché par reſpect, pour le Sang des *Valois*, & à la priere de *Henriette de Balſac d'Entragues*, Marquiſe de *Verneuil*, ſa ſœur de mere (4). Il fut arrêté une ſeconde fois en *Auvergne* l'an 1604. pour une nouvelle Conſpiration, dont la Marquiſe ſa ſœur étoit complice ; mais pour cette fois là, bien lui prit d'aimer la lecture, & d'être même aſſez ſçavant, pour bien goûter tous les meilleurs Livres, car il croupit à la Baſtille près de douze ans : encore *Henri IV.* lui donna-t-il la vie, qu'il auroit perdue ſur un échaffaut, ſi ce Monarque eut laiſſé ſubſiſter l'Arrêt donné contre le Comte, au mois de Février 1605. Avant qu'il fût pris, le Roy qui ne vouloit pas le perdre, lui avoit fait ſçavoir, que pour prévenir la recherche, qu'autrement on alloit faire de ſon crime, il eût à ſortir du Royaume, & à n'y rentrer de trois ans, pendant leſquels il devoit voyager en *Grece*, & même aller juſqu'en *Aſie ;* mais il prit cela pour un honteux exil, qui lui ſeroit reproché, & aima mieux s'expoſer à être pris, comme il le fût effectivement peu après (5), pour ne ſortir de priſon, qu'au commencement de Juillet 1616, par la faveur du Maréchal *d'Ancre*, qui lui fit donner auſſi-tôt après le Gouvernement de *Paris*, & de l'Iſle de *France* (6). Le Comte *d'Auvergne* & la Marquiſe

(4) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 14.

(5) De Thou, Tom. 5, Livre 131, pag. 1134 & 1135. Et Livre 134, page 1187.

(6) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tome 3, p. 973

Marquise de *Verneuil*, étoient enfans de *Marie Touchet*, native *d'Orleans*, laquelle ayant été Maîtresse du Roy *Charles IX.* fut depuis mariée à *François de Balsac d'Entragues* (7). M. de *Mezeray* dit, que *Marie Touchet* étoit fille de *Jean Touchet*, Lieutenant Particulier au Présidial *d'Orleans*, & de *Marie Mathy* (8): c'est dans son *Abregé Chronologique* sur l'an 1574. en May. Voyez particulierement M. *Bayle*, en son *Essay de Dictionnaire Critique*, au mot *Touchet*.

Pag. 143. l. 12. *Il n'a fait que rire de son Chartier versé.*] Soit que ce fût constance ou insensibilité, comme toutes ses disgraces ne le touchoient point, on lui attribue dans la Bibliotheque M S. de M. *Guillaume* un *Commentaire sur la Philosophie Morale des Stoïques*, qu'il dédie au Prince de *Joinville*, prisonnier d'Etat comme le Comte, en l'année 1602 (9).

Pag. 143. l. 18. *Le grand Purgatoire est donc à Nogent.*] *Charles de Bourbon* Comte de *Soissons* avoit quitté *Henri III.* & s'étoit jetté dans le Parti du Roy de *Navarre* en 1586, sous la

& 1080, page qui doit être la 1070.

Il suffisoit que Henri IV eut disgracié le Comte d'Auvergne, pour que le Maréchal d'Ancre, & la Reine mere, Marie de Medicis, s'appliquassent à lui faire du bien; c'étoit le style du temps.

(7) *Annotations sur les Amours du Grand Alcandre* Numero 63.

(8) Elle étoit Bâtarde d'Orable Mathy, Médecin du Roy. Mémoires de *Castelnau*, Tom. 2, pag. 657. Il y a encore de cette race à Paris & à Orleans, & nos Rois leur font l'honneur de signer à leurs Contrats de mariage.

(9) De Thou, Tom. 5, Liv. 128, pag. 1033. B.

(10)

ſous la promeſſe que ce Prince lui avoit faite, de lui donner en mariage *Catherine de Bourbon* ſa ſœur ; qui ſembloit en ce tems-là, devoir être ſon héritiere, dans tous les grands Biens de la Maiſon de *Navarre*, au de-là de *la Loire* (10) : Depuis, *Henri IV.* ayant eu des raiſons de Politique, pour ne point effectuer ſa parole, ce Comte prit ſon tems en 1593, lorſque le Roy étoit le plus engagé au long & opiniâtre Siége de *Rouen*, pour gagner ſur des chevaux de relais la Ville de *Tours*, où il diſoit aller voir ſa mere, qui y étoit malade, mais on ſçût bien-tôt qu'il en étoit incontinent parti, pour aller à *Pau* en *Bearn* ; dans le deſſein d'y épouſer, contre la volonté du Roy, la Princeſſe de *Navarre*, qui y conſentoit : le Roy qui avoit été de bonne heure averti du départ du Comte, le prévint, ayant fait rendre avant ſon arrivée, une perſonne en la Ville de *Pau*, qui fit rompre le mariage, & obligea le Comte à s'en retourner (11). Le Parlement de *Pau* s'étoit mêlé de cette affaire, & c'eſt à ce ſujet-là, que dans une Satyre de ce tems-là, contenant trente *Articles de Paix, entre le Roy & M. du Maine ;* le neuviéme de ces Articles porte, qu'il *ſera permis à M. le Comte de* Soiſſons, *de faire informer contre le Préſident de* Pau, *pour le trouble qu'il a donné à lui, & à Madame, ſur la génération entre eux, d'un Prince du Sang.* Ce fut

(10) De Thou, Tome 4, Liv. 87, pag. 180. B. C.

(11) De Thou, Tome 5, Liv. 105, p. 313. D. E. *Mémoires de du Pleſſis*, Tome 2, page 295. Et *Annotations ſur les Amours du Grand Alcandre* N°. 16.

fut après que le Comte eût ainſi manqué ſon coup, que le Roy ne le voyant plus de bon œil, il établit ſon *Purgatoire à Nogent*, aſſez près de ſa Maîtreſſe, qui étoit à la Cour, où il n'oſoit revenir. Il mourut âgé de 46 ans, d'une fiévre continuë, dans ſon Château de *Blandy*, le 1. Novembre 1612 (12).

Pag. 143. lig. 20. *Avec ſon train, qui eſt le Tiers-Parti.*] M. de *Thou* dit, que le Tiers-Parti ſe forma en 1591, à l'occaſion du Siége de *Chartres*, qui tiroit en longueur, & dont on doutoit que le fils de l'Amiral de *Chaſtillon*, qui l'avoit formé pour le Roy *Henri IV.* pût venir à bout (13): ce Tiers-Parti, qui ſuivant les termes de *d'Aubigné*, n'étoit compoſé que des Mignons du feu Roy, de quelques gens ennemis des hazards & des travaux, auxquels étoient naturellement engagés, ceux qui ſuivoient la fortune du nouveau Roy, & de quelques perſonnes, qui craignoient pour la Religion Catholique, ſous un Roy *Huguenot*, choiſit pour Chef, le Comte de *Soiſſons*, d'ailleurs mécontent du Roy *Henri IV.* Et quoiqu'il n'y eût rien de ſi mal fondé, que ce prétendu Tiers-Parti, continue cet Auteur, ce fut cependant ce qui obligea le Roy à changer de Religion, pour ôter à ces gens-là, le prétexte de ſe déclarer en faveur du Comte, qui étoit Catholique (14). *Cayet* ne dit point comme

(12) *Mémoires de du Pleſſis*, Tom. 3, pag. 430 & 437. Et *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 16, pag. 203.

(13) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 101, page 153. E. F.

(14) D'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chap. 24.

(15)

Digitized by Google

comme M. de *Thou*, que le peu d'apparence qu'il y avoit, que le ſiége de *Chartres* dût réuſſir, eût donné lieu à quelques Catholiques, de former le Tiers-Parti ; mais il en rapporte une autre, qui n'eſt pas non plus ſans vraiſemblance : c'étoit la Publication, qu'on fit à peu près en même tems, de la Bulle Monitoriale du Pape *Gregoire XIV.* par laquelle il exhortoit fortement les *François* Catholiques, à ne rendre aucune obéiſſance à *Henri de Bourbon*, qui étoit *Huguenot* (15) : & je ſuis très-perſuadé, que ce ne fut pas ce qui contribua le moins, à faire rendre les Arrêts de *Tours* & de *Châlons*, qui ordonnoient, que cette Bulle ſeroit brulée par la main du Bourreau.

Pag. 143. l. 22. *A la mode de St Medard.*] Dans un Canton du Dioceſe de *Lyon*, au lieu de *Medard*, on dit *Miard*, qui forme un ſon, ſemblable à la voix d'une perſonne qui ſe lamente en pleurant (16). Or, comme ici rire à la mode de *St Medard*, ſignifie gémir, je m'imagine que ce Proverbe pourroit bien être venu de là.

Pag. 143. l. 3.⊙ *Nogent eſt fort propre à jouer des couteaux.*] C'eſt ici une plaiſanterie, fondée ſur ce qu'on fait d'excellens couteaux, & en quantité, dans le *Perche* (17) ; & particulierement à *Nogent le Rotrou*, dont il s'agit ici.

Pag. 143.

(15) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, pag. 458 verſ. & 459 recto.

(16) *Vocab. Hagiolog.* en tête du *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Medardus*.

(17) *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Pergeois*.

Digitized by Google

Pag. 143. l. 33. *A faire ſon Etat alternatif.*] Cette alternative étoit, que le Roi retiendroit pour lui, le Commandement des Armées ; & remettroit au Comte, ou au Cardinal ſon frere, toute l'autorité dans les autres affaires (18): de cette maniere, les *Huguenots* n'auroient eu qu'à plier bagage, ou à ſe paſſer d'Edit : déja précédemment au mois de Septembre 1589, le Parlement de *Tours*, voyant que ſelon toutes les apparences, le Duc *Mayenne* armé de toutes les forces de la Ligue, alloit acculer *Henri IV.* auprès de *Dieppe*, avoit envoyé des Députés propoſer à ce Prince, d'aſſocier à la Couronne le vieux Cardinal de *Bourbon*, s'il pouvoit avoir la Paix à ce prix-là (19).

[Mais M. *Godefroy* dans ſa Note, dit qu'en matiere d'Offices ou de Charges, l'alternatif eſt, quand deux Particuliers ou Officiers, revêtus d'une ſemblable Charge, n'en exercent les fonctions que tour à tour ; comme nous en avons beaucoup dans le Royaume, ſur-tout dans la Finance : & c'eſt en ce ſens, qu'un Bouffon promettoit à ſon Roy, de lui faire trouver deux millions d'or & plus, de ſa Royauté ; ſi à l'exemple de pluſieurs Offices du Royaume, il vouloit rendre la Couronne alternative. Voyez les Contes de Bonaventure *des Perriers*, *in*-12. *Amſterdam* 1711. pag. 61.]

Pag. 143. l. 34. *Le Comte du Lude.*] *François de Daillon* Comte du *Lude*, entra dans le Tiers-Parti, par dépit de ce qu'on lui avoit refuſé

(18) *Vie de du Pleſſis*, Livre 1, pages 139, & 141.

(19) Mezeray, *Abregé Chronologique* ſur le mois de Septembre 1589.

(20)

refuſé un Gouvernement (20).

Pag. 144. l. 8. *Tourner le cul à la mangeoire à Coutras.*] *D'Aubigné* dit qu'il y eut quelque déſordre, à la tête du Corps que le Comte de *Soiſſons* commandoit à *Coutras* (21).

Pag. 144. l. 9. *Quand il s'eſt mutiné, &c.*] Au Camp *d'Auxerre* en Juin 1595, à la veille du Combat de *Fontaine-Françoiſe* (22), & précédemment lorſque le Duc de *Parme* s'avançoit pour ſecourir *Rouen*; & le Duc de *Mayenne*, pour ſecourir *Chartres*. Les *Mémoires de Sully* diſent, qu'il ne ſe paſſoit pas de ſaiſon entiere en ce tems-là, que le Comte de *Soiſſons* ne fit quelque eſcapade (23).

Pag. 144. l. 13. *Sept fois les genoux en terre.*] Le Comte de *Soiſſons*, qui étoit & timide, & hypocrite, avoit obtenu des Lettres d'Abolition ſous *Henri III.* en 1587, & s'étoit fait encore abſoudre par le Légat *Moroſini*, pour s'être allé joindre au Roy de *Navarre*, l'année précédente: & depuis, s'étant très-ſouvent mis mal avec le Roy *Henri IV.* il lui étoit ſi exactement arrivé d'en demander pardon à chaque fois, qu'il devoit en avoir les genoux écorchés: il n'y avoit donc aucun fond à faire ſur ce Comte.

Pag. 144. l. 25. *Au Here & au Malcontent.*] *Rabelais*, au Chapitre *des Jeux de Gargantua*, fait mention du Jeu de *Maucontent*: je crois que c'eſt une eſpece de Jeu de Here, lequel on appelle

(20) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 24.

(21) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 1, Chap. 17.

(22) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 59.

(23) Tome premier, Chapitre 44.

on appelle en *Languedoc*, le *Malourеux*, ou *Malcontreux* (24): du reſte, il ſemble que l'Auteur ait eu deſſein de traiter ici de heres & de *malheureux*, ceux qui étoient entrés dans le Tiers-Parti, ſans excepter même le Comte de *Soiſſons*, qui étoit également ambitieux & néceſſiteux; témoin les *deux Livres de la Néceſſité & Ambition humaines*, qui lui ſont dédiés par M. de *Guiſe*, dans la Bibliotheque M. S. de M. *Guillaume*.

Pag. 144. lig. 34. *Le Cul de Bourbon, &c.*] Toutes ces Epithetes témoignent, que ce Prince étoit extraordinairement petit & contrefait; & ſi l'on en croit les Ligueurs, il avoit cela de commun avec tous les Cadets de la Maiſon de *Bourbon*, qui vivoient alors, leſquels au nombre de ſix ou ſept, étoient tous Tortus, Boſſus, Borgnes, Bégues ou Boiteux (25). On a appellé *Marotte*, un ſceptre de fou, d'une tête de Marionette, qu'on mettoit au haut de ce ſceptre (26): celui que les *Huguenots* appelloient *tête de Marotte*, étoit *Charles de Bourbon*, Cardinal de *Vendôme*, & puis de *Bourbon*: il étoit troiſiéme frere de *Henri de Bourbon Prince de Condé*, qui mourut de poiſon à *S. Jean d'Angely* en 1588; & le Comte de *Soiſſons*, étoit ſon cadet: M. de *Thou* dit, qu'il étoit mortel ennemi des *Huguenots*, qu'il fut auteur du Tiers-Parti, & que le chagrin qu'il eut de voir, que cette Faction n'eut

(24) *Jugement ſur Rabelais*, dans les *Additions*.

(25) *Paraboles de Chicot*, Livre Comique, imprimé en 1593, page 58.

(26) *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Marotte*.

(27)

n'eut point de ſuite, lui donna la mort à l'âge de trente-deux ans en 1594 (27). Pendant la vie du vieux Cardinal de *Bourbon*, que les Ligueurs reconnurent pour Roy, ſous le nom de *Charles X.* on ne l'appelloit que le *Cardinal de Vendôme*, mais en 1590. après la mort de ce Prélat, qui étoit ſon Oncle, on le nomma le *Cardinal de Bourbon* (28). Son but & ſon eſpérance, en formant le Tiers-Parti, avoient été que ceux qui n'avoient juſques-là ſuivi *Henri IV.* que dans la ſuppoſition qu'il ſe feroit Catholique, voyant qu'il tardoit trop à s'y réſoudre, éliroient pour Roy, lui, ou le Comte de *Soiſſons* ſon frere (29).

[Un Rieur avoit autrefois expliqué *C.... les de Lorraine*, les trois Lettres C. D. L. qui dans les Drapeaux de je ne ſçai quel Charles Duc de Lorraine, ſignifioient : *Carolus Dux Lotharingiæ* (30) Ici, *Cul de Bourbon*, eſt pareillement une alluſion bouffone, à *C ... de Bourbon*, ou *Charles de Bourbon.*] Telle eſt la Note de M. *Godefroy*.

Pag. 145. l. 1. *Maître Guillaume.*] C'eſt le même, ſous le nom duquel on fit courir Manuſcrit, au commencement de ce Siécle, la Satyre intitulée : *Catalogus Librorum, qui reperti ſunt in Bibliothecâ M. Guillelmi, Morionis*

(27) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 110, pag. 492. B.

(28) De Thou, Tom. 5, Livre 98, page 67. A. Et *Thuana, de Vitâ ſuâ*, Lib. 3, pag. 41.

(29) *Mémoires de du Pleſſis*, & *de Villeroy*, & la *Vie de du Pleſſis*, cités par M. Maimbourg, au Livre 4. de ſon *Hiſtoire de la Ligue.*

(30) Voyez la Note ſur la Stance 97 de la *Rome ridicule* de Saint Amand.

(31)

rionis Regii, poſt ejus obitum ; quibus falsè & facetè perſtringuntur mores & vitia, Primatum & Nobilium Galliæ. Autrement, *Inventaire de ſoixante & dix Livres, trouvés en la Bibliotheque de M. Guillaume.* C'étoit un Bouffon de ce temps-là, que pendant plus de cinquante ans après ſa mort, on a toujours fait parler en véritablement bon *François*, dans pluſieurs Dialogues, & autres Ouvrages de Politique & de Satyre (31) : Ce pauvre homme, qui étoit de *Louviers*, s'appelloit *le Marchand*, & comme il avoit des ſaillies fort plaiſantes, on l'avoit donné au jeune Cardinal de *Bourbon*, qui s'en divertiſſoit, auſſi-bien que les perſonnes qui venoient chez lui. Toute la ſcience de ce M. *Guillaume*, étoit tirée du Livre *des Quenouilles* (32), qu'il avoit merveilleuſement étudié : mais outre qu'il avoit auſſi vû quantité de *Tapiſſeries*, dont il lui étoit reſté force Viſions, il en avoit encore naturellement quelques-unes d'admirables ; quand on l'interrogeoit, qui étoit celui-ci, ou celui-là : & avoit auſſi de certains mots propres, qui lui étoient naturels, & que lui ſeul ſçavoit appliquer comme il falloit, dit le *Perroniana*. J'ai vû une eſpéce de Dialogue ſur la mort du Maréchal *d'Ancre* (33), où, dans

(31) Il eſt encore introduit dans les *Viſions de Quevedo*, Viſion ſeconde, pag. 61 & ſuivantes de l'Edition de 1656.

(32) *Les Evangiles des Quenouilles, faits & racontés par pluſieurs Notables Dames*, à Lyon, chez Jean Maréchal, 1593, p. 4. *Bibliotheca Draudii*, T. 2, pag. 140. J'en ai vû des Editions plus anciennes, tant *in*-4. qu'*in*-16.

(33) *Le Retour de la Paix*, imprimé en 1617.

(34)

dans une méchante Planche, M. *Guillaume* eſt repréſenté coëffé d'une barette, & au-deſſous, d'un bonnet à pointes, qui lui couvrent les oreilles ; ſes manches ne ſont gueres moins longues que ſa robbe, qui ne lui va que juſqu'aux genoux ; ſes gants ſont fourrés dans la ceinture de ſa robbe, & il a les mains pendantes & nuës, avec toute la contenance d'un homme ſimple : la figure ne lui donne pas un poil de barbe ; auſſi, dit un Livre de ce tems-là, qu'il n'en avoit non plus que la Papeſſe *Jeanne*, & que même il étoit triſte, blême & ridé (34) : ce qui pourroit faire croire, qu'il étoit Eunuque, cependant il étoit marié ; les Pages & les Laquais étoient ſes grands perſécuteurs, auſſi portoit-il toujours ſous ſa robbe, un bâton court, qu'il appelloit ſon *Oyſel*, & en frappant, il crioit toujours le premier au meurtre. Voyez le *Perroniana*, au mot M. *Guillaume*.

Pag. 145. l. 7. *Bellozane.*] *Jean Touchard* Abbé de *Bellozane*, & Tréſorier de la Sainte Chapelle, & *du Perron*, étoient les deux qui avoient tramé le Tiers-Parti, & qui l'avoient mis en tête au jeune Cardinal de *Bourbon* (35) : ce *Jean Touchard*, de l'Ordre des Prémontrés, natif *d'Iſſi*, proche de *Paris*, autrefois Précepteur du jeune Cardinal de *Bourbon*, avoit encore

(34) *Paſſepartout des Jéſuites*, imprimé en 1606, pag. 116 & 117. Et *Rappel des Jéſuites*, imprimé en 1678, pag. 117 & ſuivantes.

(35) De Thou, Tome 5, Liv. 101, pag. 154. B. C. & 160 D. E. *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Ch. 39. Et *Catholicon d'Eſpagne*, à la Note 8, où il faut lire *Touchard*, au lieu de *Louchard*.

encore assisté aux Etats de *Paris*, en 1593; cependant *Henri IV.* le nomma à l'Evêché de *Meaux*, qui vaquoit depuis cinq ans, par le décès de *Louis de Brezé*, mort en . . . . . 1589. mais *Touchard* mourut en 1596. avant qu'il eut pris possession de son Evêché (36). La femme de *Sancy*, de laquelle on disoit qu'elle étoit *Belle aux ânes*, se nommoit, *Marie Moreau* (37); & la beauté de l'équivoque consistoit, en ce que l'Abbé de *Bellozane*, à qui cette femme paroissoit belle, étoit Moine de l'Ordre des *Prémontrés*, qui sont habillés de blanc, comme des Meuniers, qui sont toujours avec les ânes.

Pag. 145. l. 14. *L'Auteur des Visions dudit M. Guillaume.*] Le *Mercure François* semble parler de ce Livre, & de son Auteur, sur l'an 1605. *L'Esprit de Chicot, Gascon, vint des Vallées de Bretagne*, dit-il, *pour représenter par écrit*, les Rêveries de M. Guillaume: *force* Réponses, Répliques & Dupliques, *faites par des Scholares d'Armes, & le tout pour faire gagner les Imprimeurs: telle étoit la liberté d'écrire en ce tems-là; les Curieux s'y amusoient:* & plus haut dans le même feuillet, il avoit dit: *le* Soldat François (38), *& le* Citadin de Geneve, *furent confisqués: les Auteurs du* Pacifique, *& de* l'Anti-Pacifique, *n'en eurent pas de meilleurs Souliers* (39).

(36) *Gallia Christiana*, premiere Edition, Tom. 3, p. 706, au mot *Meldenses.*

(37) *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit*, Tom. 1, pag. 177.

(38) Fait par un Beartnois, nommé de *Lostaut*, [Lostal] *Scaligerana*, au au mot *Lostaut.*

(39) *Mercure François*, T. 1, p. 52. Edit. de 1612.

Pag.

Pag. 145. l. 20. *Pour n'avoir fait ni bien, ni mal.*] Ce Parti prétendu, qui n'avoit pour lui ni Troupes, ni Places, fut obligé de tâcher à ſe *faire valoir* par la plume; mais dès le premier Ecrit qu'il fit paroître, ſous le Titre d'*Avis, ou Remontrance au Roy, &c.* il ſe vit accablé de tant de Réponſes de tous les côtés, que ceux qui vouloient être les Parrains de cette Faction, furent contraints de l'entretenir ſecretement de douces viandes, dans leurs Cabinets, juſqu'à la Meſſe du Roy, qu'il fut entierement éteint, dit *Cayet.* La ſubſtance de cet *Avis* étoit: *Que l'Egliſe avoit ſa ſucceſſion de Saint Pierre, auſſi-bien que la Couronne de ſa Majeſté qui régnoit, de ſon Prédéceſſeur Saint Louis; qu'il falloit auſſi peu changer une vieille Doctrine, pour une nouvelle, qu'un vieux Prince, pour un nouveau; que le Roy avoit été baptiſé à l'Egliſe, & qu'il y devoit mourir; que tous les Rois juſques à lui avoient été Catholiques; que* Saint Louis *n'avoit été canoniſé à* Geneve, *mais à* Rome: *que ſi le Roy n'étoit Catholique, il ne tiendroit pas le premier rang entre les Rois de la Chrétienté; qu'il n'étoit pas beau que le Roy priât Dieu d'une ſorte, & les Officiers, les Princes & les Seigneurs d'une autre; que le Roy ne pourroit être ſacré;* & enfin, *qu'il ne pourroit être enterré dans* Saint Denis, *s'il mouroit ſans ſe faire Catholique.* Le Parlement défendit à tous les Imprimeurs, ſur peine de la vie, de vendre ni d'imprimer cet Ecrit, ce qui fut étroitement obſervé, & il n'y en eut pour tout que deux cent Copies, qu'on avoit imprimées à *Angers*, avant cet Arrêt. Pluſieurs de la Re-

ligion Prétenduë Réformée répondirent à cet *Avis*, en ce qu'ils trouvoient que la choſe les regardoit : quelques Catholiques Royaux y firent auſſi des Réponſes, & ni les uns ni les autres, ne ſe diſpenſerent d'y mettre, au ſujet de l'autorité du Pape, pluſieurs choſes très-hardies, dont pourtant quelques-unes ne laiſſerent pas d'être trouvées belles & doctes, au goût de tout le monde ; le *Francophile*, imprimé pour lors (40) à *Chartres*, eſt de ce nombre, quoique ce Livre ménageât très-peu la mémoire du Roy *Henri III.* (41)

Pag. 145. l. 35. *Quand les Lutheriens ont voulu diſputer.*] Les Réformés de *France*, furent appellés *Lutheriens*, juſques à l'entrepriſe *d'Amboiſe*, auquel tems on ceſſa peu à peu, de les brûler juridiquement, parce que les guerres, qui commencerent auſſi-tôt après, ne donnerent pas le loiſir, d'y apporter tant de formalités dans la ſuite.

Pag. 146. l. 12. *Les Receptes de Hans Carvel.*] *Rabelais*, qui en fait le Conte après *l'Arioſte*, comme celui-ci l'avoit pris du *Poge* (42), feint que ce *Hans Carvel*, étoit Grand Lapidaire du Roy de *Melinde*, & que ſur ſes vieux jours, il épouſa la fille du Baillif Concordant ; *jeune*, dit-il, *friſque*, *galante*, *& gracieuſe par trop*, *envers ſes voiſins & ſerviteurs* ; de quoi cet homme étant entré en une furieuſe jalouſie, il lui advint une nuit de rêver, que

(40) *Chronologie Novenaire*, Tom. 2, pag. 258, verſ. & 459 rect. ſur l'an 1591.

(41) D'Aubigné Tom. 2, Liv. 4, Chap. 1.

(42) *Jugement ſur Rabelais*, pag. 376.

le

le Diable lui mettoit au maître doigt un Anneau, qui devoit lui ſervir d'une recette infaillible contre ſon mal, tant que cet Anneau lui demeureroit au doigt. On peut voir le Conte plus au long dans *Rabelais*, Livre 3. Chap. 28. & dans les Contes de *la Fontaine*.

Pag. 146. lig. 21. *Démantelé le Purgatoire.*] La même penſée ſe trouve dans *Fœneſte*, Liv. 4. Chap. 9. où elle eſt attribuée à Frere *Ange de Joyeuſe*, en un Sermon qu'il fit le jour de la Paſſion.

CHAPITRE V.

De la Juſtification par les œuvres, & les œuvres méritoires.

SUivant cette ſainte Méthode, de traiter les Points Théologiques par ſimilitudes, il n'eſt pas beſoin que tous les Chrétiens ſe fient aux interceſſions des Saints : il y a des gens de bien, & des honnêtes gens, qui ont gagné place au Paradis de la *France*, par braves & bonnes œuvres ; comme *par la priſe d'un Rouen*, pour s'être faits Chefs de *Toulouſe*, & de *Narbonne*, & de *Carcaſſonne*, & Pays adjacens. Un autre, d'*Orleans*, de *Bourges*, & dépendances : un autre, de *Poitiers*, & quelques menus ſuffrages : un autre, de *trois Frontieres de Bretagne* : ce ſont œuvres de par Dieu, leſquelles ont été juſtifiées ; & ſans dire, *ut mereamur*, elles ont mérité, ou pour le moins acquis graces & pardon général ; les

Opérateurs ont châtré les Finances du Roy, & ont été juſtifiés par icelles. Que les Héretiques avec leur *S. Paul*, prêchent la grace, la foi & la fidélité tant qu'ils voudront ; ceux-ci avec leur *S. Jacques*, fut-ce *S. Jacques d'Eſpagne*, ont prouvé leur foi par leurs œuvres. C'eſt ici, *Huguenots*, qu'il faut avouer nulle juſtification d'œuvre être difficile, après telles œuvres être juſtifiées. Ceux-ci ont obtenu une loi, & cette loi leur a été loi de grace ; & *quand ce ſera à vous d'obtenir une loi*, vous l'aurez ſi pauvre & avec tant de peine, que vous m'avouerez, qu'il falloit *impetus* par œuvres, non par foi & fidélité, vous ne croyez pas aux Indulgences du Pape. Voici quelles ſont les Indulgences du Roy, qui n'eſt pas du Pape, nous trouverons bien plus, que ces bonnes œuvres que vous tenez difficiles à juſtifier, ſont devenues méritoires (1), & ont mérité, ou pour le moins gagné au pauvre *Villars*, une Amirauté, & de beaux Gouvernemens : aux autres Maréchaux de *France* ſans forge, dont ils forgent monnoye à leur volonté ; & au lieu que les Bigots s'amuſent à gagner Pardons pour milliers d'années, ceux-ci ont gagné les écus par milliers ; ſi bien que calculant les payemens des mérites de la Ligue, la ſomme vérifiée à *Rouelle*, ſe monte à *ſept millions ſept cent ſoixante & tant de mille écus*. Il y a plus, ces œuvres ſont venues de

(1) On a fait dans le tems des reproches à Henri IV. à ce ſujet, & d'Aubigné lui-même en a parlé dans ſon Hiſtoire. Mais ſur ces ſortes de reproches, voyez l'Avis au Lecteur du Tome IV. pages XI & XII.

ſuperéroga-

ſuperérogations & bienfaits, pour les autres Exacteurs ſubalternes, qui avoient pris Villes & Châteaux à leur nombre : ces ſuivans ont été canoniſés par la ſuperabondance du mérite de leurs Chefs. Je ne mets point en ce rang ni *Mercœur*, ni *Eſpernon*, ils ſont après à ſentir, ce que c'eſt de s'être fié aux œuvres. Or voyons que ſont devenus, ceux qui ſe ſont amuſés à garder la foi au Roy & à l'Etat, qui ont voulu être juſtes, penſant que le juſte doit vivre de ſa foi. Ceux-là ont fait œuvres dignes de repentance, & non pas bonnes œuvres ; & ont fort bien ſenti, que la foi ſans les œuvres à la mode, eſt morte, auſſi meurent-ils de faim, & ſont par la Baſſecour du *Louvre*, *Capitaines déchirés*, Meſtres de Camp morfondus, Chevau-légers eſtropiés, Canoniers jambes de bois, Pétardiers déviſagés, Eſpions pieds nuds, tout cela entre à troupes par les degrés en la Sale des *Suiſſes*, après avoir diſcouru, *In genere petitorio, non ſuaſorio*, à déclamer contre Madame l'Ingratitude. Les Capitaines portant la hotte, & les pauvres Soldats le hoyau, exalter leur fidélité, montrer leurs playes, compter leurs combats, leurs états perdus, faire de mauvais Paſquins, crier contre moi, & les autres Financiers, diſcourir ſur un ordre nouveau, menacer de ſe faire *Croquan*, & ſur la monnoye de ſa réputation, mandier quelque pauvre repas. Mais quelqu'un dira, tous ces pauvres Diables que vous comptez, n'ont-ils pas aſſez travaillé, que ne comptez-vous leurs œuvres ? Je réponds que c'étoient œuvres d'iniquité, pource qu'il eſt inique de ſervir les ingrats : & de plus la

Limaille, reprochant un jour au Roy, la longueur de ſes ſervices, & ſa patience, & qu'il s'étoit rendu irréconciliable à ſes voiſins, pour avoir executé fidelement les Commandemens de ſa Majeſté, la chute du diſcours fut, qu'il n'avoit pas dequoi dîner. Ventre S. Gris, dit le Roy, qui alors ne juroit pas à la Romaine, il y a tant d'années que mon Royaume eſt au pillage, pourquoi n'avez-vous rien volé ? Volez (2) comme les autres, le rien montre que les œuvres de telle nature, ne ſont point œuvres, par conſéquent indignes de récompenſe. Le pauvre homme continua juſques à la mort, & emporta pour ſa condition la plûpart de l'honneur du Siége *d'Amiens*, & mourut dans les Mines du Foſſé, & cela s'appelle en rien faiſant. Qui veut voir diſputer cette matiere plus doctement, qu'il liſe l'Apologie

(2) Il eſt bon de rapporter ici le trait d'un des deſcendans de ce grand Roy; c'eſt M. de Vendôme, qui eſt mort en Eſpagne. Un nouveau domeſtique entre dans ſa maiſon, il paroiſſoit d'une conſcience timorée, ou du moins le vouloit-il faire croire. Il ne fut pas long-tems à s'appercevoir, à quel point ce Prince étoit volé; en qualité de bon valet, il ne put s'empêcher de faire connoître à ſon Maître, combien on le trompoit: celui-là prend ſur telle choſe, celui-ci ſur une autre; chacun faiſoit ſes affaires, aux dépens de celles de ſon Maître. M. de Vendôme l'écouta patiemment débiter toute ſa Litanie; dès qu'il eut fait, ce Prince lui demanda bien ſérieuſement s'il étoit bien certain de tout ce qu'il avançoit: Oui, Monſeigneur, lui dit ce délateur, & je puis en donner la preuve. Hé bien, mon ami, lui dit le Prince, fais comme les autres, & ne m'en viens pas rompre la tête. Il le fit, & s'en eſt bien trouvé.

(3)

Digitized by Google

pologie du Roy (3), composée par M. *Cahier*, étant lors Miniſtre de Madame ; le Roy me la montra comme ſtyle de Madame de *Rohan* ; c'eſt une *Apologie en prévarication*, laquelle *Roquelaure* oyant lire, s'écria : O Mort bieu ! que ceux qui ont écrit cela, ſçavent de vos nouvelles ! Quelques-uns en accuſent *la Ruffie*, parce qu'après avoir diſcouru de l'humeur du Roy, qui eſt de punir les ſervices, & de récompenſer les offenſes, il dit à ceux qui ſe plaignent de ſa Majeſté : Vous devez vous plaindre de vous, non de lui ; car ayant connu ſon naturel, ſi vous vouliez des récompenſes, il falloit les mériter par œuvres dignes, comme il a été dit ci-deſſus. De-là il parle à ceux qui ont l'honneur d'être parens de ſa Majeſté, leſquels ils rendent encore plus maltraités que les ſimples ſerviteurs, & c'eſt ce qui me feroit ſoupçonner *la Ruffie*, d'être Auteur de cet Ecrit, car il ſe dit parent du Roy : témoin une Harangue que feuë ſa mere fit à Madame, étant à *Bergerac*. Madame, lui dit-elle : *Io varromendy lou pouvret Gillot*, la Ruffie. *Vou avé plo raiſon de l'aima ma que lou autre, per amo que you ho connagut lou Roy voſtre pere.* Si ont bien d'autres, mamie, répliqua Madame. La *Périgourdine* répliqua : Madame, *ſi voſtra gratia you intendy, ſe l'honor de Dis garde & de la compania, carnaument.* Depuis *la Ruffie*, pour ne compoſer plus, fut honoré d'un état d'Eſpion à *Chaſtellerault* (4), où il fit œuvre méritoire, car il déroba

(3) Elle eſt imprimée à la ſuite du Journal de Henri III. Tome IV.

(4) L'Aſſemblée de Chaſtellerault

il déroba quelques papiers, & fut fait Conſeiller d'Etat, & Cocu major en payement. Qui voudra encore voir Hiſtoire à propos, il faudroit lire le Teſtament *de Salbeuf*, Gentilhomme de *Gaſcogne*, qui, bien qu'il fut fort Catholique, ſervit le Roy dès ſa fuite de *Paris*, juſqu'au Siege; vendit enſuite ſept Chevaux, qu'il avoit de ſon train, remontrant tous les jours au Roy ſa diminution. Enfin la honte le chaſſa de la Cour du Roy, mais le déſir de mourir à ſon ſervice, le retint dans l'Armée; & il en vint là, qu'il ſe rendit Soldat d'une Compagnie de ſes Gardes, commandée par ſon jeune frere. Il advint que quand on eut ruiné les Boutiques qui ſont ſous la *Porte S. Honoré*, à coups de Canon, celui-ci avoit demandé d'être mis en ſentinelle perduë dedans ces ruines. Le Roy viſitant la nuit ſes Gardes & ſes approches, le Capitaine lui montra, du coin d'une maiſon avancée, ſon frere aîné, en lieu duquel on avoit déja retiré deux ſentinelles par les pieds: le Roy voyant ſes reproches, ſans parler ſortit de là. Ce pauvre Gentilhomme après quelques jours, ayant de nouveau tâté le cœur de ſon Prince, enfin vaincu de paſſion d'eſprit, & de fatigues du corps, mourut; & en mourant, quoiqu'il fût homme ſans lettres, voulut dicter ſon Teſtament: par lequel il demandoit premierement pardon à Dieu, & puis au Roy ſon maître, d'avoir ſervi aux infâmes amours de ce Prince, avec *Catherine du Luc d'Agen*, qui depuis

ſtellerault ſe tint en 1596, & l'Apologie que quelques-uns attribuoient à *la Ruffie*, eſt de l'année 1595.

mourut

mourut de faim, elle & l'enfant qu'elle avoit du Roy. De *la Damoiſelle de Montagu*, que le Chevalier *Montluc* avoit livré entre les mains de ce Prince, par les mains dudit *Salbeuf*, à quoi il eut beaucoup de peine: l'une, qu'elle aimoit ledit Chevalier juſques au point, qu'elle avoit couru juſques à *Rome* après lui; & auſſi pour le mépris qu'elle avoit conçû de ce Prince, pour lors plein de Morpions, gagnés pour coucher avec *Arnaudine*, garce du Veneur *la Broſſe*. Ces poux *Eſpagnols*, las de poſſéder les parties baſſes, ou étant trop preſſés de logis, avoient pris un domicile éminent dans les uſſes, & dans les ſourcils, & le rond des cheveux, ſiége de la couronne. Il alléguoit encore pour preuve *une Chaude-piſſe*, qu'il lui fit prendre dans l'étable de *Tignonville* à *Agen*, lui aidant à ſurprendre la Putain du Palfrenier. Il avoit auſſi aidé aux amours de la petite *Tignonville*, qui fut imprenable avant d'être mariée. Il l'avoit accompagné, allant voir de nuit la garce de *Goliath*, & même lui avoit ſauvé un coup de Volant, que le goujat lui tira du lit, en ſortant d'avec elle. Puis ſe fit l'entrepriſe ſur *Rebours*, à laquelle il ne fit rien, que de prendre pour ſerviteur l'Amiral *d'Amville*, qui l'aimoit plus honnêtement. Il avoit encore aſſiſté aux amours de *Dayel*, *Foſſeuſe*, *Fleurette* fille du Jardinier de *Nerac*, de *Martine* femme d'un Docteur de la Princeſſe de *Condé*, de la femme de *Sponde*, *d'Eſther Imbert*, qui mourut, auſſi-bien que le fils qu'elle avoit eu de lui, de pauvreté, auſſi-bien que le Pere *d'Eſther*, mort de faim à *Saint Denys*, pourſuivant

pourſuivant la penſion de ſa fille. Il contoit de plus l'Hiſtoire de *Maroquin*, & l'aventure de *Billebaud*, telle qu'elle eſt décrite au ſecond Livre de *Feneſte*. Après venoient les amours d'une Boulangere de *S. Jean*, de Madame de *Petonville*, de la *Baverefſe*, nommée ainſi pour avoir ſué, de Mademoiſelle de *Duras*, de la fille du Concierge, de *Picotin Pancouſſaire à Pau*, de la Comteſſe de *S. Maigrin*, de la Nourrice de *Caſtel-jaloux*, qui lui voulut donner un coup de coûteau, parce que d'un écu qu'il lui faiſoit bailler par cette Dame, il en retrancha 15 ſols pour la Maquerelle, & puis des deux ſœurs de *l'Eſpée*. Tous ces maquerellages déduits en ce Teſtament, pour montrer qu'en ce Regne on paye mal, & qu'on ſe mocque des Maquereaux. Après ces contes, le Teſtateur continua ſon ſtile, laiſſant pour dernier préſent à ſes enfans une remontrance, pour faire leur profit de ſa perte, les faiſant ſouvenir des morts miſérables, pareilles à lui, comme du Sieur *des Hadrits*, Gentilhomme de *Bearn*, fort vaillant homme, qui ſe conſomme tout de même lui; du Capitaine *Belle-Hache*, vaillant & docte, pour lequel les Chirurgiens lui remontroient, qu'ils le traiteroient de deux arquebuſades (qu'il avoit eues en un aſſaut) pour l'honneur de Dieu; mais qu'ils ne le pouvoient plus nourrir. Cettui-ci guérit des arquebuſades, mais il mourut de faim dans le lit du Capitaine. *La Porte*, Exempt des Gardes, qui avoit ſauvé la vie à ſon Maître, & à la Troupe de retraite, par un coup valeureux, qui eſt décrit dans l'Hiſtoire Livre 4,

du

Digitized by Google

du 2 Tome, Chapitre pénultiéme (5), fut depuis pris en haine, caſſé, mort de miſere à *Paris*. Il eſt vrai que l'on le pouvoit excuſer, ſur ce qu'il s'étoit fait *Huguenot*. Après tels exemples, il contoit les réjouiſſances qu'il avoit vûes à ce Prince, quand il voyoit mourir quelqu'un des ſiens, qui avoit bon équipage : combien il étoit habile à ſuccéder, pour en payer, comme il diſoit, ſes dettes : les bruſques réponſes qu'il faiſoit aux Veuves & Orphelins, qui demandoient les manteaux de leurs maris & peres ; le Teſtateur n'oubliant les noms des Particuliers, comme *d'Arbilly*, *S. Gilles*, & autres morts à *la Rochelle*. Mon frere m'a dit, qu'il fit tenir un Conſeil, pour ſe délivrer de toutes importunités, & fit débattre ſi les Capitaines n'étoient pas héritiers de l'équipage de leurs Soldats. Les *Huguenots* rudes & fâcheux, déclarerent cette Loi inique, & n'avoir jamais été pratiquée que par des *Albanois*, qui étoient ſans ſucceſſeurs. Mais pour revenir au Teſtament, ce pauvre le finiſſoit par injures, qui ne ſeroient pas belles à dire, envoya ſes recommandations particulierement à un de ſes compagnons, lequel trouvant un jour par les rues un vieux Chien, nommé *Citron*, qui avoit accoutumé de coucher ſur le lit du Roy, ſe mourant de faim, & chaſſé de trois côtés ; il faiſoit ſouvenir ce ſien compagnon d'un Sonnet, qui fut attaché au col de cette pauvre bête, au point que le Roy arrivoit à *Agen* ; ſi bien qu'il ſe préſenta *lui & ſon Sonnet*, que vous

(5) C'eſt au Chapitre VIII.

(6)

que vous verrez ailleurs ; ce Sonnet eſt à la fin de ce Volume. *Il fit ſouvenir l'Auteur* (6), qu'après avoir commandé long-tems un Régiment de huit Compagnies, gagné un Gouvernement avec grands & hazardeux combats; il lui arriva d'être porté par terre, & pris en une embuſcade. Etant entre les mains des ennemis, le Roy & la Reine firent telle dépêche qu'il falloit pour le faire mourir, en haine de dix-huit ans de fidele ſervice, de pluſieurs playes, & notamment accuſé d'avoir ſauvé ſon Maître de la priſon de *Paris*, lequel importuné du priſonnier de le ſauver, vendit aux ennemis ſon Gouvernement. Il y avoit d'autres points plus aigres au Teſtament de *Salbeuf*, lequel mourut damné, s'il n'y a autre Paradis que la Cour. Il y eut en ce tems un autre Teſtament, fait par *le petit fils du Chancelier de l'Hoſpital*, lequel ayant quitté tous ſes états, pour ſuivre les miſeres de ſon Maître, & la foi à ſon Parti & Religion, pour jurer aux paroles du même Prince, penſant avoir trouvé un Port de ſes erreurs à *Quillebœuf*, que de Bourg, il avoit traduit en Ville de guerre ; ce miſérable reçut par le Sieur *du Pleſſis*, la ſentence de refus & de diſgrace. Il prononça de ſa bouche celle de ſa mort, demanda une main de papier, & fit un Teſtament de ſtile plus relevé & de même argument, que celui de *Salbeuf:* mais les Valets du Teſtateur violerent ſa derniere volonté, & rendirent l'original, lequel, à ce qu'on dit, juſtifioit mon opinion, ſur la Juſtification des œuvres.

REMARQUES

(6) D'Aubigné.

(1)

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE V.

Pag. 163. l. 18. *Par la priſe d'un Rouen.*] *André de Brancas*, Sieur de *Villars*, tenoit *Rouen* pour la Ligue, depuis qu'il en avoit ſoutenu le Siege contre l'Armée du Roy (1): il fit ſa Paix en 1594 à des conditions honorables, & très-avantageuſes. Voyez ce qui eſt dit ci-deſſous Note 13, ſur la Page 164.

Pag. 163. l. 19. *Toulouſe.*] *Henri de Joyeuſe* obtint pour ſa perſonne, & pour la Ville de *Toulouſe*, un Edit particulier, en Janvier 1596 (2).

Pag. 163. l. 20. *Carcaſſonne & Pays adjacens*] *Alby*, *Rhodez*, avec quelques autres petites Villes. Mezeray, *Abregé Chronolog.* ſur la fin de 1589.

Pag. 163. l. 21. *Un autre d'Orleans*] *Claude de la Châtre*, depuis Maréchal de *France*, fit ſa Paix à *Mantes* en 1594 (3). Il avoit quitté le Roy *Henri III*, & s'étoit jetté dans le Parti de la Ligue en 1589, ſous prétexte que les *Huguenots*, qui venoient de ſe remettre dans *Sancerre*, publioient que ce Prince leur avoit permis d'y rentrer, & que c'étoit en ſon nom qu'ils tenoient cette Place: ce qui rendoit *la Châtre*

(1) De Thou, Tom. 5, Livre 102, pag. 200 C. D.
(2) Tome 5, Livre 115, page 651. B. C.
(3) Tome 5, Livre 108, pag. 416. C.

Digitized by Google

Châtre ſi ſenſible à la ſurpriſe de *Sancerre* par les Réformés, c'eſt que l'ayant aſſiegée ſur eux en 1573, il n'avoit pû s'en rendre maître que par famine, encore après y avoir perdu beaucoup de tems & de monde (4). On peut voir l'Hiſtoire de ce Siege par *Jean de Lery*, imprimée en 1574; elle eſt curieuſe & peu commune.

Pag. 163. l. 22. *Un autre de Poitiers.*] La Ville de *Poitiers* s'étoit révoltée en 1589. du vivant même du Roy *Henri III.* par les menées de *Jean le Jay de Bois-Seguin*, Gouverneur du Château de *Poitiers*, & de *Godefroy de Saint Belin* Evêque de la Ville. (5) En 1594. cette Ville ſe remit ſous l'obéïſſance du Roy, & par le Traité fait pour *Poitiers*, le Gouvernement en fut ſecretement promis à *Charles de Lorraine* Duc *d'Elbeuf*, qui en avoit déja précédemment dépoſſedé *Charles de Coſſé* Comte de *Briſſac*. (6) *Outre le Gouvernement de Poitou, M. d'Elbeuf ſera Général des Bouteilles*, (7) dit une Satyre de ce temps-là (8), ce qui joint à ce qu'une autre Satyre du même temps parle de *l'Hiſtoire de la conqueſte des*

(4) De Thou, Tom. 2, Livre 56, page 957, D. Et Tome 4, Livre 94, page 409. A. B. &c.

(5) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, fol. 206 rectò. Et de Thou Tom. 4, pag. 440 & 441.

(6) Tom. 5, Liv. 108, pag. 413 D. Et Livre 109, pag. 434. C. D. E.

(7) Dans le Traité de la Fortune de la Cour, à la ſuite des Mémoires de la Reine Marguerite, il eſt fait mention pag. 368, du Maréchal des Bouteilles

(8) C'eſt le XXIII des *Articles de Paix entre le Roy & M. du Maine*, Satyre manuſcrite qu'on fit courir en 1596.

(9)

des Indes par le Dieu Bacchus, traduite par M. d'Elbeuf & commentée par le Comte de Maulevrier, (9) fait croire que ce Seigneur aimoit le bon vin.

Pag. 163. l. 24. *Un autre de trois Frontieres de Bretagne.*] *Philippe Emanuel de Lorraine* Duc de *Mercueur*, qui ne fit ſon Traité qu'en 1598. (10)

Pag. 164. l. 5. *Leur Saint Jaques F ..... Saint Jaques, d'Eſpagne.*] *Saint Jaques d'Eſpagne*, eſt le cri militaire des *Eſpagnols*, dans les Combats & dans les attaques, (11) parce qu'ils croyent que le corps de cet Apôtre Patron de *l'Eſpagne* repoſe chez eux à *Compoſtelle* dans la Province de *Gallice*. L'Auteur veut dire ici que les Ligueurs avoient mérité les bonnes graces du Roy, non en lui montrant leur fidélité par des actions de bons François, ſuivant le Précepte de l'Apôtre *Saint Jaques*, qui veut que la Foy ſe montre par les œuvres, mais en combatant juſqu'à l'extrémité

(9) C'eſt le Titre du V. Volume de la *Bibliotheque de Maître Guillaume.*

(10) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 780. D. E. Ce Traité ne fut pas même fort avantageux pour lui, parce que l'ayant fait dans un tems où le Roy étoit ſupérieur à la Ligue, on ne lui fit pas un fort bon parti, ce qui le dégoûta : il alla donc ſervir en Hongrie, & mourut en Allemagne. Nous avons ſa Vie paſſablement écrite, par le Sieur *Brulé de Montplainchant*, Chanoine de Sainte Gudule de Bruxelles ; bon homme & médiocre Ecrivain, qui a fait d'autres mauvais Livres. Il eſt mort depuis une vingtaine d'années.

(11) *Commentaire de la Guerre des Pays-Bas, par Bernardin de Mendoſſe*, Livre 17, Chap. 10, page 349, verſo. Edition de 1591, à Paris, chez G. Chaudiere.

(12)

Digitized by Google

l'extrêmité contre lui pour les *Eſpagnols* & & ſous leurs Enſeignes.

Pag. 164. l. 11. *Et quand ce ſera à vous d'obtenir une Loy.*] Cette Loy fut l'Edit de *Nantes*, que les Réformés furent près de neuf ans entiers à ſolliciter avec toutes ſortes de peines & de ſoumiſſions, & qu'ils n'obtinrent enfin beaucoup moins avantageux, que pluſieurs des précédens Edits de Pacification, qu'après que tous les Chefs de la Ligue & toutes les Villes liguées eurent faits leurs Traités. (12)

Pag. 164. l. 21. *Au pauvre Villars une Amirauté.*] Ce Gentilhomme étoit de la Maiſon *d'Oiſe* en *Provence*, deſcendu de l'ancienne Famille de *Brancatio* originaire du Royaume de *Naples*, & non pas de celle des Marquis de *Villars*, qui viennent de *Honoré Bâtard de Savoye* Marquis de *Villars*. (13) *André de Brancas-Villars*, qui avoit défendu *Rouen* contre l'Armée du Roy pendant ſi long-temps, fit ſon Traité en 1594. par l'entremiſe du Marquis de *Roni*, & fut fait Amiral de *France* & Gouverneur de *Rouen* & de *Calais* (14) il fut depuis fait priſonnier au Combat de *Dourlens* en 1595. & poignardé de ſang froid par ordre de *Contreras* Commiſſaire Général des *Eſpagnols : ceux de cette Nation*, diſent M. de *Thou* & *d'Aubigné*, *ne pardonnant jamais à un homme que le ſort des armes fait tomber*

(12) D'Aubigné, Tome 3, Livre 5, Chap. 2.

(13) *Chronologie Novenaire*, Tom. 2, pag. 500.

(14) De Thou, Tome 5, Liv. 109, pag. 433. C. D. E. *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Ch. 46.

(15)

tomber entre leurs mains, s'il ſe trouve qu'il ait pris autrefois ſolde ou penſion du Roy d'Eſpagne. (15)

Pag 164. l. 29. *Sept Millions ſept cens ſoixante & tant de mille écus.*] La ſomme totale des Traitez de la Ligue ſe montoit à *Trente deux Millions, deux cens ſoixante treize mil trois cens quatre-vingt & une livres :* M. de *Rony* en vérifia l'état, & l'envoya au Roy par ordre de Sa Majeſté du 31 de Mars 1605. parce que *Henry IV.* en avoit beſoin, pour le faire voir à ceux qui ſe plaignoient qu'avec tous ſes Tréſors, il ne payoit perſonne, ni ne donnoit même rien à ceux qui croyoient l'avoir ſervi le mieux. (16)

Pag. 165. l. 6. *Ni Mercueur.*] Parce que ce Prince n'avoit pas encore fait ſon Traité, qui fut le dernier de tous ceux de la Ligue (17)

Pag. 165. l. 6. *Ni Epernon.*] *Jean Louis de la Valette*, qui pouſſa ſi loin ſa fortune, n'avoit pas plus de quatre cens écus de rente vers l'an 1574. auquel temps il n'avoit point d'autre nom que de *Cadet la Valette* (18) & ſa faveur ne commença que cinq ans après, juſtement dans le temps que le Maréchal de *Bellegarde* faiſoit ſoulever le Marquiſat de *Saluſſes* en faveur du Duc de *Savoye*, & que la Citadelle de *Carmagnole* étoit ſur le point de

(15) De Thou, Tome 5, Liv. 112, pag. 552. A. B. Et d'Aubigné, Tom. 3, Liv. 4, Chap. 9.

(16) *Mémoires de Sully*, Tom. 2, Chap. 50.

(17) De Thou, Tome 5, Livre 120, page 780. D. E.

(18) *Epîtres de Busbecq.* C'eſt la 17 à l'Empereur Rodolphe II.

de ſe rendre. (19) Le Roi *Henri III.* duquel il devint bien-tôt aprés le principal Favori, l'ayant créé Duc *d'Epernon* au mois d'Août 1581. (20) il ſe fit appeller *Nogaret* au lieu de *la Valette*, & vouloit qu'on crût qu'il deſcendoit de cette ancienne Maiſon, mais bien des gens n'en crûrent rien : voici ce qu'en diſoit *Joſ. Scaliger* : M. d'Eſpernon *dit qu'il eſt ſorti de* Nogaret, *il ſe trompe, le pere de ſon grand-pere qui étoit ſon biſayeul, étoit Notaire ;* la Valette *étoit ſon nom ; M.* de Bartas *avoit encore beaucoup d'inſtrumens du Notaire* la Valette *d'où eſt deſcendu* d'Eſpernon. *Le fils du Notaire vécut en Gentilhomme, & le pere de M.* d'Eſpernon *d'aujourd'hy étoit un très-honnête Gentilhomme & homme de bien.* (21) M. de *Thou*, au Tome III. de ſon Hiſtoire l. 74. p. 627. C. D. où il pouvoit parler des Ayeux du Duc *d'Eſpernon*, ne remonte que juſqu'à *Jean de la Valette* ſon Pere, qu'il dit avoir acquis beaucoup de gloire & de réputation à la guerre ; auſſi cet endroit eſt-il retranché de l'Edition de *Geneve*. Les Ligueurs diſoient *qu'Eſpernon* étoit deſcendu d'un Notaire, ou même d'un Porte-panier (22) C'eſt dans le *ſecond Avertiſſement des Catholiques Anglois*, &c. au Feuillet 28. V°. de l'Edition de 1590.

Le Roy *Henri le Grand*, qui n'avoit jamais aimé le Duc *d'Eſpernon*, & qui contoit juſqu'à

(19) Brantome, *Hommes Illuſtres François*, Tome 3, pag. 440, en la Vie du Maréchal de Bellegarde.

(20) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 3, Livre 74, pag. 527.

(21) *Scaligerana*, au mot *Eſpernon*.

(22) L'Hiſtorien d ſa Vie le fait deſcendre d'une Nobleſſe de cinq cent ans.

(23)

qu'à huit principaux ſujets que ce Duc lui avoit donnés de le haïr (23), l'aima encore moins depuis qu'il fallut employer la force des armes, pour l'obliger à quitter ſon Gouvernement de *Provence* au jeune Duc de *Guiſe*, à qui ce Prince l'avoit donné : le Duc avoit de tout temps été ſuſpect au Roy *Henri IV.* & ce n'étoit pas ſans raiſon, puiſqu'incontinent après la mort du Roy *Henri III.* & lorſque ſon Succeſſeur avoit plus de beſoin d'être ſecouru, le Duc *d'Eſpernon* par un feint ſcrupule d'aſſiſter un Roy *Huguenot*, dont pourtant il n'avoit point fait difficulté de lui demander la propre ſœur en mariage, s'étoit retiré avec ſes Troupes dans ſon Gouvernement de *Provence.* (25)

Pag. 165. l. 16. *Capitaines déchirés, &c.*] Sur tout ce chap. Voyez *d'Aubigné* T. 3. l. 2. ch. 8. ſur l'an 1588.

Henri IV. pourvut en quelque maniere à la ſubſiſtance de tous les Officiers hors de ſervice, par ſon Edit vérifié au Grand-Conſeil le 7. de Juillet 1602. en leur accordant la Maiſon Royale de la Charité chrétienne, fondée des deniers provenant du reliqua des comptes des Hôpitaux, Aumôneries, Léproſeries, Maladeries, Confrairies, &c. Voyez *Ducheſne*, Antiquités des Villes & Châteaux de *France*, Livre 1. chapitre 6. page 122.] Telle

(23) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 57.

(24) *Mém. de Sully*, Ibid.

(25) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 97, pag. 8. A. B. Livre 12, pag. 504. A. & ſuiv. pag. 512 & ſuiv. Et *Vie de M. du Pleſſis*, Livre 2, page 272.

Telle eſt la Note de M. *Godefroy*.

Pag. 165. l. 29. *Croquans.*] Les premiers qu'on nomma ainſi, étoient des Payſans qui ſe ſouleverent en 1593. *d'Aubigné* prétend qu'on leur donna le nom de *Croquans*, à cauſe que ceux de la Paroiſſe de *Croc* en *Limoſin*, commencerent la ſédition (26). M. de *Thou* dit que ce fut, *quod omnia devorarent*, parce qu'ils ruinoient & ſaccageoient tout ce qu'ils ne pouvoient manger ou emporter (27) : c'étoient des Payſans des Provinces de *Perigord*, *Limouſin* & *Poitou* : après que leur révolte eût duré plus de deux ans, il furent défaits, & entierement diſſipés par les Sieurs de *Malicorne* & *d'Abin*, & par le Vicomte de *Bourdeilles* (28). Ceux des autres Provinces, qui ſe ſouleverent depuis, furent nommés *Tard aviſés* ; parce qu'ils s'aviſoient un peu tard de prendre les armes à la veille d'une paix ; & ces derniers rejetterent le nom de *Croquans* ſur les Gentilshommes, qui les forçoient à s'armer pour ſe deffendre de leurs violences & de leurs pilleries (29) : c'eſt de ces derniers *Croquans*, que vouloient être les Gentilshommes & les Officiers congédiés ou ruinés, dont *Sancy* parle en cet endroit. L'Hiſtoire de l'Edit de *Nantes* de M. *Benoît*, Tome 2. l. 11. fait mention de nouveaux *Croquans*, qui s'éleverent en 1639 (30). M. de *Mezerai*, qui préfere

(26) Tome 3, Livre 4, Chap. 15.

(27) De Thou, Tome 5, Liv. 107, pag. 393. B.

(28) De Thou, *ibidem.*

(29) Chronologie Novenaire, Tom. 3, fol. 35.

(30) Il y a eu une autre Révolte de *Croquans* en Rouergue, en 1646. Journal des Sçavans, du mois de Mars 1713.

(31)

préfere l'étymologie du mot *Croquans* donnée par M. de *Thou* à celle *d'Aubigné*, a été ſuivi par M. *Ménage* (31).

Mais voici ce que dit M. *Godefroy* dans ſa Note ſur cet endroit. [Je doute que l'une de ces étymologies vaille mieux que l'autre. *Croquan*, ſelon moi, vient de *croc*, ou de *croix* ; & ce mot déſigne un Payſan, qui, ne ſçachant écrire, fait ordinairement un croc ou une croix.] Mais, n'en déplaiſe à M. *Godefroy*, ſon étymologie me paroît bien forcée, & je m'en tiendrois à celle de M. de *Thou*, où l'on voit que le mot de *Croquan* vient de *croquer*, manger, dévorer avec avidité.

Pag. 166. l. 1. *La Limaille.*] *Jean-Robert la Limaille*, dit le Capitaine *la Limaille*, mourut au lit d'honneur au Siége *d'Amiens* en 1597. (32) & il avoit déja précédemment rempli tous les devoirs d'un excellent Chef, & d'un fort brave homme au combat *d'Oleron* en 1585. (33). Cependant, ſous ombre que c'étoit un Soldat de fortune, ou plûtôt un *Huguenot*, Bourgeois de *la Rochelle*, le Maréchal de *Matignon*, qui avoit manqué de prendre *Blaye* en 1593. voulut en rejetter la faute ſur *la Limaille*, en ce qu'avec une Flotte de quinze Navires, de laquelle les *Rochelois* l'avoient fait Amiral, & avec quelques Vaiſſeaux *Anglois* & *Hollandois*, il n'avoit pas empêché les *Eſpagnols* de jetter du ſecours dans la Place, mais

(31) *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Crocans*.

(32) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 18.

(33) Tome 3, Livre 1, Chap. 3.

ce ; mais *la Limaille* s'en excuſa, ſur ce que les vents lui avoient été contraires (34) : Et ſi l'on en croit *d'Aubigné*, ſa juſtification ne ſe fit pas ſans que la réputation du Maréchal en reçût une atteinte conſidérable ; *la Limaille* ne s'étant pas contenté de produire en ſa faveur deux Lettres de la Cour, qui lui défendoient tout combat, mais ayant fait voir de plus par les régles de la Marine, que même il n'auroit pû combattre ſans une entiere défaite (35).

Pag. 167. l. 4. *Apologie en prévarication.*] Elle avoit été inſerée ſous le nom de Madame de *Rohan*, dans le *Recueil de Piéces ſervant à l'Hiſtoire du Roi Henri III.* Edition de 1666. & elle a été miſe auſſi dans celle de 1693. Madame de *Rohan*, à qui le Roi attribuoit cette Satyre, étoit *Catherine de Parthenay*, fille & héritiere de *Jean de Parthenay*, *L'Archevêque*, Seigneur de *Soubiſe*, mariée en 1568. au Baron *du Pont*, & remariée en 1575. à *René de Rohan*, ſecond du nom, duquel elle demeura veuve en 1585 (36).

Pag. 167. l. 8. *La Ruffie.*] Cette Maiſon ſubſiſte

(34) De Thou, Tome 5, Livre 107, page 339. C. D. E.

(35) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 19.

(36) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Parthenay*. [Si j'oſe dire ici ce que je penſe : Je ne crois pas que l'ingénieuſe Apologie de Henri IV. ſoit de Cayet ; elle eſt écrite avec trop de légereté, pour venir d'un Pédant du caractere de Cayet, qui écrivoit ſenſément, à la vérité, mais peſamment, & ſans goût. Ainſi c'eſt l'ouvrage d'un eſprit délié, ou d'une perſonne de Cour. Voyez ci-deſſus au Tome IVe.

(37)

ſubſiſte encore aujourd'hui en France.

Pag. 178. l. 4. *Salbeuf.*] La Terre de *Sallebœuf* eſt ſituée dans l'Election de *Bourdeaux*, Juriſdiction de *Cardaryac*.

Pag. 168. l. 32. *Catherine du Luc d'Agen.*] Cette amourette & autres débauches du Roi *Henri IV.* avec les mêmes circonſtances que l'on voit ici, ſont rapportées par *d'Aubigné*, T. 2. l. 2. ch. 8.

Pag. 169. l. 2. *La Demoiſelle de Montagu.*] Il y avoit en *France* des *Montaigus* de trois ſortes, pour le moins : les premiers deſcendoient d'un Bâtard de la Maiſon de *Bourbon*, & prenoient la qualité de Vicomtes de *Lavedan* (37) : *Henri de Bourbon*, premier du nom, Vicomte de *Lavedan*, Baron de *Malauze* & de *Caudes-aigues*, qui avoit été élevé ſous la tutelle de la Reine de *Navarre*, mere du Roy *Henri IV.* mourut en 1611. & laiſſa entre autres enfans, deux filles, *Madelaine* & *Françoiſe* ; la premiere mariée au Seigneur de *Malrival en Quercy*, & la ſeconde fut femme du Sieur de *Saint Chomarant* dans le même pays (38) : Il y avoit auſſi un *François de Fumel*, Baron de *Montaigu*, qui épouſa *Sylvie de Pons* (39), & M. de *Mezeray* parle d'un *Jean de Balſac Montaigu*, qui étoit dans la confidence du Prince de *Condé*, pour la guerre qui ſe préparoit dès le Siége de *Rochelle* en faveur de M. *d'Alençon*, contre le Gouvernement

(37) De Thou, Tome 5, Liv. 115, p. 666. A. B.

(38) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 16, page 250. au verſo.

(39) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 28, pag. 778. C.

vernement de la Reine Mere (40). La Demoiſelle de *Montagu* pourroit bien avoir été fille ou parente de ce dernier. A l'égard de l'Amant de cette perſonne, c'étoit *Jean de Monluc*, troiſiéme fils du Maréchal ; il fut d'abord Chevalier de *Malthe*, puis Evêque de *Condom*.

Pag. 169. l. 10. *Arnaudine, garce du Veneur la Broſſe.*]

Pag. 169. l. 17. *Une chaude p.....*] La Satyre MS. intitulée : *Articles de Paix entre le Roi & M. du Maine*, porte à l'Art. 28. qu'*Informations ſeront faites ſecretement contre celles qui ont baillé la V..... aux Chefs des deux Partis, excepté les Dames de* Monmartre *& de* Senlis : ce qui ſuppoſe à l'égard du Roy, que s'il avoit quelque incommodité vénérienne, ce n'étoit pas un mal invéteré, puiſqu'il ne lia ſes intrigues avec l'Abbeſſe du Mont de Mars qu'en 1590. pendant le Siége de *Paris* (41) : mais ayant paſſé pour conſtant que ce Prince avoit une carnoſité, qui le mit un jour en danger de la vie (42) ; il y a bien de l'apparence que c'étoit-là quelque vieux reſte de la maladie, qu'on veut qu'il eût pris à *Agen*.

Pag. 169. l. 20. *La petite Tignonville.*] Il y a de l'apparence que cette perſonne étoit fille de la Baronne de *Tignonville*, Gouvernante de

(40) Grande Hiſtoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 2, pag. 1156.

(41) Amours du Grand Alcandre, N°. 4. & Note 4.

(42) *Mémoires de Sully*, Tome 4, pag. 238 & 239. Et Mezeray, *Abregé Chronologique* ſur le mois de Juin 1603.

de la Princeſſe de *Navarre* en 1576. (43) & que ce fut elle que *Cayet* dit qu'on voulut marier en 1595. avec le fils de la Baronne *d'Aroz*, qui ne voulut pas y donner les mains (44).

Pag. 169. l. 23. *Un coup de Volant.*] Ce que l'Auteur appelle *Volant*, eſt une eſpece de *bâton-court* fort gros, que l'on fait voler après la perſonne qu'on en veut offenſer : le Baron de *Fœneſte* (45) parle de *vâtons bolans*, tirés pour ſéparer un cheval & une jument.

Pag. 169. l. 25. *L'entrepriſe ſur Rebours.*] Fille d'un Préſident à *Calais* (46). L'amour du Roi de *Navarre* pour Mademoiſelle de *Rebours*, commença dans *Pau*, pendant que ce Prince & ſa femme y étoient avec leur petite Cour en 1579. Ce qui y donna lieu, fut l'éloignement de Mademoiſelle *Dayelle*, que ce Prince avoit aimé juſqu'alors : il arriva que le Roi de *Navarre* & ſa Maiſon, furent obligés de partir de *Pau* & d'y laiſſer *Rebours*, qui y étoit tombée malade : ainſi, ſoit que comme le veut *Sancy*, cette fille n'eût point répondu à la paſſion de ſon illuſtre Amant, ou que la maladie de *Rebours*, ou peut-être, comme le prétend la Reine de *Navarre* en ſes Mémoires, l'abſence de cette perſonne eût éteint les feux que les charmes de la belle *Rebours* avoient allumés dans le cœur du Roi de *Navarre* ;

(43) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX*, Tom. 1, pag. 169. verſo, Edition de 1579. Et d'Aubigné, Tome 2, Livre 3, Chap. 1.

(44) Chronologie Novenaire, Tome 3, f. 549, verſo.

(45) *Baron de Faneſte*, Livre 4, Chap. 16.

(46) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tom. 1, pag. 329.

Digitized by Google

varre ; il ceſſa de l'aimer, ou du moins de lui en conter, pour ſe donner tout entier à Mademoiſelle de *Foſſeux*, qui lui fut plus favorable, & devint groſſe d'une Princeſſe, qui étoit morte lorſque la Mere accoucha d'elle à *Nerac :* Voyez les *Mémoires de la Reine Marguerite*, Livre III. où cette Princeſſe, qui n'eſt pas d'ailleurs une Hiſtorienne fort fidelle (47), parle de Mademoiſelle de *Rebours* comme d'une fille malicieuſe, corrompuë & de double cœur, qui lui rendoit toutes ſortes de mauvais offices, & qui, ſi on l'en croit, ne chercha depuis qu'à perdre *Foſſeuſe* dans l'eſprit du Roi de *Navarre*, pour tâcher d'y reprendre la place de Maîtreſſe de ce Prince. *Brantome* rapporte que Mademoiſelle de *Rebours* étant tombée malade à *Chenonceaux*, Maiſon-Royale ſur le *Cher* en *Touraine* (48), la Reine de *Navarre* à qui elle avoit joué pluſieurs mauvais tours, la voyant ſouffrir beaucoup, ne laiſſa pas de la voir & de la ſecourir juſqu'à ce qu'elle fût morte (49) : mais ce galant Auteur étoit ſi fort dans les interêts de cette Princeſſe, qu'il n'eſt pas toujours sûr de ſe fier à ce qu'il dit d'elle. J'ignore ſi Mademoiſelle de *Rebours* étoit *Huguenote*, mais il y eut un *Mont-abert*, Sieur de *Rebours*, *Huguenot*, qui fut maſſacré des premiers à *Paris*, lors de la *Saint Barthelemy* (50) : elle étoit fille

(47) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 82.

(48) De Thou, Tome 4, Liv. 85, pag. 143. B.

(49) Brantome, *Dames Illuſtres*, pag. 266 & 267, en la Vie de Marguerite de France Reine de Navarre.

(50) De Thou, Tome 5,

fille d'honneur de la Reine de *Navarre* (51), & la Terre de *Rebours* eſt ſituée entre *Vienne* & *Romans* dans le *Dauphiné*.

Pag. 169. l. 29. *Dayel.*] ou *Dayelle* (52); car ce nom ſe trouve écrit différemment dans *Brantome* & dans *d'Aubigné :* cette fille, qui étoit *Grecque*, avoit été ſauvée du ſac de *Cypre* en 1571. & *Brantome*, qui nous apprend cette particularité, la met au nombre des filles de la Cour de la Reine Mere : c'eſt dans la Vie de cette Princeſſe, au volume des *Dames Illuſtres*. L'amourette dont *Sancy* parle en cet endroit, avoit commencé environ l'année 1575. lorſque le Roy de *Navarre* étoit encore détenu à la Cour de *France* (53). *D'Aubigné*, qui parle auſſi de *Charlotte de Beaune*, femme de *Bernard de Fizes*, Sieur de *Sauves* en *Poitou*, Sécretaire d'Etat ; dit que cette perſonne, qui étoit auſſi de la Cour de la Reine Mere (54), & *Dayelle*, Demoiſelle *Cypriote*, étoient les deux femmes que la Reine employa pour amuſer le Roy de *Navarre*, au voyage qu'elle fit en *Gaſcogne* vers ce Prince en 1578 (55). Cette belle *Grecque* épouſa dans la ſuite *Jean d'Hemeries*, Gentilhomme *Normand*,

5, Livre 52, pag. 820. A. D'Aubigné, Tom. 2, Liv. 1, Chap. 4.

(51) Brantome, *Dames Illuſtres Françoiſes*, page 266 & 267.

(52) *Dayelle* étoit Italienne ; la Grecque dont il eſt ici parlé, ſe nommoit *Damville*. Brantome, au lieu cité ; & Caſtelnau, Tome 1, pag. 328.

(53) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 3, Chap. 1.

(54) Brantome, *Dames Illuſtres*, en la Vie de la Reine Mere.

(55) D'Aubigné, Tom. 2, Livre 2, Chap. 18. & Livre 4, Chap. 3.

Digitized by Google

mand, l'un des plus braves & renommés Officiers que le Roy *Henri III.* eût dans ſon Armée en 1588. (56): Et *Horatio Dayelle*, qui pourroit bien être ſon frere, avoit en 1576. cinq cens livres de gages annuels de Monſieur le Duc d'*Anjou*, en qualité de Gentilhomme de la Chambre de ce Prince (57).

Pag. 169 l. 29. *Foſſeuſe.*] Fut l'une des filles de la Cour de *Marguerite de Valois*, Reine de *Navarre :* Voyez la Vie de la Reine Mere, dans le volume des Dames Illuſtres de *Brantome :* cette Intrigue du Roi de *Navarre* avec Mademoiſelle de *Foſſeux*, qu'on nommoit *la belle Foſſeuſe* (58), & que ſon illuſtre Amant ne traitoit que de *ma fille* (59), fit naître en 1579. la *guerre des amoureux* (60), & il n'y eut pas juſqu'au nouveau Duc *d'Anjou*, qui ne prît auſſi de l'amour pour elle, pendant le ſejour qu'il fit à la Cour de *Navarre* vers ce rems-là (61). Cette perſonne n'avoit que quatorze ans, lorſque pouſſée par la Reine de *Navarre*, outrée contre le Roi ſon frere, elle porta le Roi de *Navarre* à entreprendre cette guerre, à force de lui faire de faux rapports, la plûpart de l'invention de la Reine ſa Maîtreſſe & d'une fille de Chambre nommée *Xaintes*, avec laquelle le Roi de *Navarre* familiariſoit

(56) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, pag. 504 & 505.

(57) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 588.

(58) Mezeray, *Abrégé Chronolog.* ſur l'an 1579.

(59) Mémoires de la Reine Marguerite, Liv. 3, pag. 348. Edit. de 1628.

(60) Mezeray, *Abregé Chronolog.* ſur lan 1579.

(61) Mémoires de la Reine Marguerite, Liv. 3, pag. 345 & 346.

(62)

miliariſoit (62). Elle ſe nommoit *Françoiſe* ; elle étoit la cinquiéme des filles de *Pierre*, Marquis de *Thury*, Baron de *Foſſeuſe* au Doyenné de *Beaumont*, Election & Diocèſe de *Beauvais* ; ſa mere fut *Jacqueline d'Avaugour*. *Françoiſe* épouſa *François*, Sieur de *Broc*, Baron de *Cinq-Mars*, & fut mere de l'Evêque *d'Auxerre* (63).

Pag. 169. l. 30. *Martine.*] Il y a de l'apparence que c'eſt la même dont M. du *Fay*, Chancelier de *Navarre*, étoit amoureux en 1589. (64).

Pag. 170. l. 2. *L'Hiſtoire de Maroquin de l'avanture de Brillebaud.*] *Jean-Baptiſte de la Chaſtre*, Sieur de *Brillebaut*, marié à *Gabrielle Lamy*. *La Maroquin* étoit une *Gaſconne* vieille & débauchée, à qui l'on avoit donné ce Sobriquet, *parce qu'elle avoit la peau grenée & quelque verole*, dit *Enay* dans *Fœneſte*, Livre II. chap. 18. où cette avanture ſe trouve agréablement racontée.

Pag. 170. l. 6. *Madame de Petonvillet*]

Pag. 170. l. 8. *Mademoiſelle de Duras.*] Le Roy *Henri III.* n'avoit pas bonne opinion de la vertu de Madame de *Duras*, qui étoit de la ſuite de la Reine de *Navarre*, puiſqu'il lui fit faire affront en 1583. juſques ſous les yeux de ſa Maîtreſſe (65), ce Prince la fit même arrêter priſonniere : voyez le Tome I. de cette Collection, pag. 403. Je ne ſçai ſi celle-ci n'auroit

(62) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 5.

(63) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tom. 1, p. 329. Ancienne Edit.

(64) *Vie de du Pleſſis*, Livre 1, page 127.

(65) *Idem* page 71.

(66)

n'auroit pas été ſa fille, ou la niéce de ſon Mari (66).

Pag. 170. 9. *Pancouſſaire à Pau.*] *Pancouſſaire*, c'eſt une *Boulangere*, au pays de *Gaſcogne*, & principalement dans le *Bearn*, où il n'y a guéres que les femmes qui faſſent le pain, qui le cuiſent & qui le vendent : M. *du Cange*, en ſon *Gloſſaire* latin, au mot *Pancoſſeria :* Pancoſſeria, *Piſtrix*, *Mulier quæ* pancoſſeriæ *artem exercet. In Conſuetudinibus Toloſæ part. 2. Rubr. de Debitis. Occitanis verò*, Pancouſſier *eſt Piſtor.*

Pag. 170. l. 10. *La Comteſſe de Saint Megrin.*]. Un *Saint Megrin* avoit en 1568. un Régiment de dix Compagnies dans le ſervice de la Reine de *Navarre* (66) : ſeroit-ce de ſa femme qu'il s'agiroit ici ?

Pag. 170. l. 35. *Dans l'Hiſtoire.*] C'eſt celle de *d'Aubigné*, ſur l'an 1580.

Pag. 171. l. 13. *Arbilly, Saint Gilles.*] *Arbilly* & *Saint Gilles* ſont deux Paroiſſes de l'Election de *Chinon* en *Poitou.*

Pag. 171. l. 33. *Lui & ſon Sonnet.*] Ce Sonnet fait partie des *petites Oeuvres mêlées de M. d'Aubigné*, imprimées à *Geneve* en 1630. à la page 166. Celui qui le fit & qui l'attacha au col du chien, c'eſt *d'Aubigné* lui-même, comme il en convient dans le Manuſcrit qu'il a laiſſé de ſa vie.

Pag. 172. 2. *Il fit ſouvenir l'Auteur.*] Cet Auteur

(66) Il n'a point eu d'enfans, & ſon frere n'a été marié qu'en 1603, ainſi il falloit que ce fut ſa ſœur. *Anſelme*, Tome 1, pag. 813. E.

(67) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 5, Chap. 12. & 13.

(68)

Auteur, (de la Confeſſion de *Sancy*) eſt infailliblement *d'Aubigné*, à qui toutes ces choſes arriverent: voyez ſon Hiſt. T. 3. l. 1. ch. 6. & l. 2. ch. 7. ſur les années 1586. & 1588.

Pag. 172. l. 18. *Le petit-fils du Chancelier de l'Hôpital.*] C'étoit *Michel Huraut de l'Hôpital*, Sieur de *Bel-ébat* & de *Fay*, Chancelier de *Navarre* : Il prit le nom de *l'Hôpital*, & l'ajouta au ſien qui étoit *Huraut*, en exécution du Teſtament du Chancelier de *l'Hôpital*, qui, ne laiſſant point d'enfans mâles, voulut que les fils & tous les deſcendans de ſa fille, qui étoit entrée dans la famille des *Hurauts*, joigniſſent à leur nom celui de *l'Hôpital* : Voyez ce Teſtament du Chancelier de *l'Hôpital*, dans les *Divers Mémoires ſervans à l'Hiſtoire du temps*, imprimés à *Paris* en 1623. p. 207. (68). On éclairera ci-deſſous (69) ce que *Sancy* dit en cet endroit, de la diſgrace & de la mort de M. *du Fay*.

CHAPITRE V.

Des Miracles & Voyages.

FEU M. le Cardinal, de bonne mémoire par excellence, c'eſt-à-dire, de *Lorraine*, ayant ſçu que le Maréchal de *Fervaques*, de bonne mémoire auſſi, avoit découvert une garce, que le Prêtre de *Belovet*, autrement dit le

(68) Ce Teſtament eſt auſſi imprimé dans la Bibliotheque choiſie de M. Colomiez, p. 52. II. Edit.

(69) Dans les Remarques ſur le Corollaire.

Digitized by Google

dit le Saint homme, inſtruiſoit à faire la Démoniaque pour en tirer un miracle notable à à la Pentecoſte prochaine ; ce grand Prélat prononça contre l'impiété dudit *Fervaques*, diſant, combien que ces miracles fuſſent faux, ils étoient pourtant utiles *ad pias fraudes*, fraudes pieuſes ; & de fait, il ſe fit une grande place au pays, car en lieu inhabité il s'étoit bâti en trois ans quatre-vingt maiſons & cinquante hôtelleries, qui ne pouvoient fournir à recevoir les pelerins de toutes parts, & même des grands Seigneurs hors de *France* ; Et quand il n'y eût eu autre miracle que ce bâtiment de maiſons, l'étenduë & la durée d'une opinion convertie en créance ſans fondement, il n'y a ſchiſmatique, qui n'avoue que cela eſt monſtrueux ; & c'eſt ce qui fait enrager les hérétiques, quand ils voyent que le peuple brûle de bonnes intentions. Vrai eſt que je voudrois admoneſter les bons Peres qui conduiſent les choſes, de couvrir un peu mieux le jeu. Celui qui conduiſoit *la Démoniaque de Laon*, fit le ſot de lui apprendre à dire qu'il falloit extirper les Huguenots ; car comme remarque *Poſtel*, que cela ſonneroit que le Diable fût Seigneur de notre bien. Quand donc les Prélats voyent de telles inventions, qui ne ſont pas aſſez bien compoſées & colorées, ils les doivent racoutrer, polir & faire valoir, non pas s'oppoſer, comme fit *l'Evêque d'Angers* (1), quand deux jeunes Religieux

(1) C'eſt un Conte que M. Bayle contredit dans ſon Dictionaire Critique, au mot *Broſſier*. Cet habile homme nous avertit, que ce Conte de d'Aubigné lui eſt

Religieux, pleins de zele, lui amenerent une jeune Dame instruite de Démonologie, qui joüoit aussi-bien que feu Monsieur *François Villon en la Diablerie de Saint Maixant.* L'Evêque se fit amener la Démoniaque, sur laquelle il fit une très-curieuse inquisition; il demanda à quels signes plus violens on avoit conjecturé qu'elle fût farcie de Diables : un des protocoles lui répond, qu'à deux choses on connoissoit la violence de ses tourmens; l'une, quand on lui touchoit la peau de quelque Croix, où il y eût du bois de la vraie Croix; l'autre preuve se voyoit clairement, à ses tressauts & mugissemens qu'elle rendoit, quand on lui lisoit quelque texte de l'Evangile. L'Evêque avoit dans le col une de ces Croix, dont nous parlerons au chapitre des reliques; car son pere, de qui j'ai sçu les plus secrets articles de la vie du feu Roy, avoit reçu mêmes joyaux que les autres, & *les guérissoit habilement de leurs chancres*, (cela soit dit en passant.) Le conducteur de la démoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'Evêque, trousſa la galante, qui étoit couchée à terre, jusques au jarret, & fit signe au Prélat qu'il la touchât de la croix subtilement : mais ce mauvais homme arracha bien la croix de

est un peu suspect, quand il compare le narré de M. de Thou touchant la conduite de cet Evêque envers Marthe Brossier, avec ce que raconte d'Aubigné de la conduite de ce même Evêque, envers une Démoniaque précedente. Qu'on se prévienne tant que l'on voudra, on n'excusera jamais, si l'on y songe murement, la licence que d'Aubigné s'est donnée, contre la foi de tout ce qu'il y a d'Historiens.

ſon col, & avec l'autre main il tira bien ſubtilement une clef de ſa pochette, & la bonne Dame ne ſentit pas plûtôt la froidure de la clef à la cuiſſe, qu'elle effraya les aſſiſtans de ſes gambades. Il fallut pour la ſeconde preuve lire l'Evangile devant elle. L'Evêque tira de ſa pochette un *Petronius Arbiter*, qu'il portoit au lieu de Bréviaire, & commença à lire *matrona quædam Epheſi*, *&c.* & ladite d'écumer & faire miracle; & quand ce fut à *Placito-ne etiam pugnabis amori?* lors elle tomba évanouie. Ce Prélat à demi Lutherien, dit qu'il ne peut fomenter ces fauſſetés; mais il n'a bien lû un Docteur ancien, qui dit, qu'il vaut mieux laiſſer les ſuperſtitions, pour n'ôter les dévotions. On lui en a fait de bonnes réprimandes: ſi bien, qu'il ne s'eſt pas montré tout contraire à la ſeconde Démoniaque, qu'on lui préſenta dernierement, nommée *Marthe*, inſtruite & conduite par un honnête Capucin. Celle-ci a deux Diables; l'un nommé *Belzebub*, l'autre, *Aſtarot*. Le premier eſt un rude Diable, fort ennemi des *Huguenots*, qui frappe tout le monde, & eût frappé Monſieur *Matras d'Angers*, s'il n'eût pris un bâton, en lui diſant, *Belzebub*, Maître Mouche, ſi vous vous jouez à moi, je vous batterai en Diable. *Aſtarot* eſt un honnête Diable, jeune & galant, qui veut que *Marthe* ſoit bien traitée & bien vêtuë: cet équipage fut préſenté devant la Juſtice & devant le Clergé *d'Angers*. Le Clergé voulut que ces deux Diables de bon lieu fuſſent examinés premierement par l'Egliſe. Un des Juges de la Ville, dit qu'il y alloit de leur honneur; & pour examiner ces

Eſprits,

Esprits, commença à Latiner, *Matras* à dire du Grec. Voilà *Belzebub* en colere, qui dit que s'il vouloit, il répondroit aussi-bien au Grec qu'au Latin. Le Capucin, pour lui fournir d'excuse, dit, *Belzebub*, mon ami, il y a ici des hérétiques, c'est pourquoi vous ne voulez pas parler. On se mit à Latiner avec *Astarot*, qui s'excusa sur sa jeunesse; *Belzebub* s'excusa, disant qu'il étoit pauvre Diable. Là il y eut grande dispute entre ceux de la Justice, si les Diables étoient tenus d'aller à l'école; les Jurisconsultes maintinrent que c'étoit le *proprium in quarto modo* des Démoniaques de parler toutes langues, comme celui de *Cartigny* en *Savoye*, qui fut éprouvé en seize langues; aux enseignes que les Ministres de *Geneve* n'oserent essayer de l'exorciser: ceux *d'Angers* furent plus hardis entre autres, qui commencerent en cette façon: *Commando tibi ut exeas, Belzebub & Astarot, aut ego augmentabo vestras pœnas & vobis dabo acriores.* A la seconde fois il redoubla: *Jubeo exeatis super pœnam excommunicationis majoris & minoris.* Enfin, tout en colere, il ajouta; *nisi vos exeatis, vos relego & confino in infernum centum annos magis quam Deus ordinavit.* Les Conseillers en voulurent rire & découvrir la méche; mais peuple se mutina, & l'Evêque pour faire sa paix allegua qu'il avoit empêché un Imprimeur Catholique par excommunication, qui vouloit imprimer un Livre de *du Plessis*; & que si l'on vouloit, il excommunieroit *Hautain de la Rochelle.* Ce qui fâche le plus de ces diableries mal jouées, c'est que l'affront en est à *Notre-Dame des Ardilliers*;

car il falloit que ſon Curé jettât hors les Démons par la puiſſance & au nom de la bonne Dame, ayant refuſé de ſortir au nom de Dieu, cela eût fort accrû la dévotion & le nombre des pélerins; quelques-uns diſoient que ce miracle ſe réſervoit à Frere *Ange* par préference. *Lugolis* (2), Lieutenant du Grand-Prevôt, étoit fort contraire à ces faiſeurs de fables, qui nous feront tous devenir hérétiques; & ſi j'étois crû, on en pendroit: Et comme je lui dis qu'il ne falloit pas parler ainſi, il repliqua qu'il y avoit deux mille ames au Ciel, & autant en la terre, qui répondroient pour lui qu'il n'étoit point *Huguenot*, & que la *Saint Barthelemy* en pouvoit parler: on ſe mocqua de lui, & on n'a pas laiſſé de faire enrager les *Huguenots*, voyant arriver aux *Ardilliers* de toutes parts de la *France*, boiteux, aveugles, ſourds, ladres d'eſprit & de corps, & de voir cette levée pleine d'allans & retournans de même, leſquels s'ils ne guériſſent, c'eſt pour le certain faute de foi, comme diſoit le Prêtre de *Belovet* à ſes pelerins. Il ne faut donc point ſe ſcandaliſer de voir retourner les malades comme ils ſont venus; car l'operation du miracle ne ſe fait qu'après la croyance; pourtant cet homme inſtruiſoit les aveugles à dire qu'ils voyoient, les ſourds à dire qu'ils oyoient; il n'y avoit que les boi-

(2) Ce Lugoli eſt connu dans l'Hiſtoire de Henri IV. C'eſt lui qui pour tirer le ſecret & les Complices de Jean Chaſtel, ſe déguiſa en Prêtre, & voulut confeſſer ce Parricide: mais ce dernier ſçut bien reconnoître ce faux Prêtre, & l'intrigue de Lugoli, mauvaiſe en elle-même, ne pût réuſſir.

teux,

teux, qui ne pouvant tromper autrui de leur tromperie, disoient qu'ils ne marchoient point dutout auparavant. *Juxta illud, obedientiam expostulat Ecclesia.* Où comme dit Bernardo Ochino, *che i miracoli della missa sono invisibili.* Qui ne sçait son métier ferme la boutique : Si les Hérétiques eussent pû convertir en miracles les guérisons qui se font aux eaux chaudes, ils auroient beau jeu ; & nos gens ont donné habilement des noms de Saints aux fondations de *Pougues*, & partout ailleurs établi de bons miracles naturels. Il faut donner un échantillon aux méchans des miracles de la bonne Dame, qui soit approuvé jusques à la résurrection, par l'Histoire notable qui s'ensuit. *Madame de la Chastre* étant devenuë fort jalouse de son mari & de l'une de ses filles, se racommoda avec le *Seigneur de Montigni*, contre lequel elle avoit exercé de grandes inimitiés devant ces guerres : il fallut peu de semonces pour rappeller cet homme, parce qu'il étoit fort amoureux de la *Marcousti*. Le premier office de reconciliation fut de tuer la *Barthelemy*, messagere des amours du pere & de la fille. Ce meurtre eut de l'apparence, parce qu'en effet elle s'étoit bandée contre *Montigny*. Après, le cœur content de cette exécution, vint à elle sur un cheval de poste, jambe deçà, jambe delà, *Madame Avoye de S. Laurent des eaux*, laquelle commença par un signe de croix la harangue de *Nathan* & de *David*. Ces deux belles Dames, après s'être confessées, résolurent d'aller faire pénitence aux *Ardilliers*. Madame *Avoye* fit préparer un habillement, un batteau, prit les habillemens

billemens de Madame de *la Chaſtre*, elle ceux de Madame *Avoye*. La Maîtreſſe ſe nomma Mademoiſelle *S. Laurens*, la *Sourdaine* prit le nom de *Celeſtine*. Arrivées aux *Ardilliers*, le Curé du lieu ouït la confeſſion du meurtre avec ſanglots & ſoupirs; premierement de la part du Curé, & puis de *Celeſtine*: ſi fut d'avis le Pere Confeſſeur, que Notre-Dame prît plûtôt la peine de réparer ce malheur par une réſurrection que par une interceſſion; dont advint que la pauvre alcahuëte, qu'on penſoit avoir été enterrée, ſe trouva reſſuſcitée par le mérite du Curé. Ce fut une belle viſion, quand après la neuvaine, Madame *Celeſtine* étant proſternée en terre devant l'Autel, ſa Maîtreſſe Mademoiſelle *S. Laurens*, tenant la queuë du Curé pour montrer l'Hoſtie (car il n'y avoit pas plus de témoins,) ſortit la groſſe *Barthelemy* de derriere l'Autel, laquelle ayant jetté ſon ſuaire par terre, vint pardonner à ſa Maîtreſſe, lors habillée en ſœur pénitente, laquelle s'agenoüilla promptement devant cette ame nuë, qu'elle prenoit au commencement comme un phantôme; mais elle lui montra toutes les pieces qu'il faut au corps d'une femme. Madame *Avoye* la court embraſſer, Mademoiſelle *la Chaſtre* la baiſer; elles s'entrebaiſent l'une l'autre, & le Curé les baiſa toutes trois. La peine fut de couvrir la nudité de la reſſuſcitée; car déja il y avoit des pelerins laſſés de voir ſi longtems la Chapelle fermée. Madame de *la Chaſtre* & Madame *Avoye* lui partagerent leurs vêtemens. Madame de *S. Laurens* lui donna ſon cotillon, *Celeſtine* ſa cappe, & l'amenerent, criant miracle,

cle, au logis du Curé, où étoit caché *Montigni*. Qui voudra ſçavoir le reſte de l'hiſtoire, le procès en eſt au Grand-Conſeil, & ne put être vuidé à ce dernier Carême-prenant; je croi que l'on le garde pour l'autre. Les Hérétiques diſent là-deſſus, que c'étoit un mouton que *Montigni* avoit tué. La *Barthelemy* elle-même l'avoit enſeveli dans un galetas, & puis Madame de *la Chaſtre*, après avoir danſé une Canarie ſur le ſang, & chanté, Je ſuis vengée, elle aida à traîner le corps au retrait. Ils diſent auſſi que ce fut *Montigni* qui fit prendre la poſte à Madame *Avoye*, pour amener par frayeur cette femme enragée, afin que durant ſon abſence on fît ſortir la *Barthelemy* de *Boijanci* & l'amener à *Saumur*, pour après ſa réſurrection s'employer aux amours du bienfaicteur. Ils dirent plus, que le Curé des *Ardilliers* fut payé en chair; que la *Barthelemy* avoit fait la neuvaine avec lui, parce qu'il trouva Madame de *S. Laurens* & *Celeſtine* ſi vieilles & ſi maigres, qu'il n'en voulut qu'une fois. Je vous conterois tout cela, les priſons rompuës, les batailles entre les gardes du Maréchal de *la Chaſtre*, les valets de la Dame, les préparatifs de *Marcouſſi* pour empoiſonner ſa femme: mais le Sécretaire *du Molier* de *Poictou* en *a fait un traité*, pour célebrer le miracle, & puis je me ſuis aviſé que cela paſſoit un peu les bornes de Théologie. Je finirai ce Chapitre par le tombeau de la pauvre *Barthelemy*, & cet Epitaphe compoſé aux *Ardillieres* par Madame *Avoye*, en ſtyle de S. Innocent:

Cy giſt & ne giſt pas icy,
Un mouton y fut mis pour elle,
La Barthelemy, *maquerelle*
De la femme de Marcouſſi :
Montigni *ne la tua pas ;*
Et le Curé des Ardillieres
La reſſuſcita ſans prieres,
Quinze mois après ſon trépas.

Si vous trouvez ce tombeau ailleurs, le traité des miracles le demande.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE VI.

Pag. 191. l. 25. *LE Prêtre de Bellouet*] *Bellouet* eſt une Paroiſſe de l'Election de *Liſieux*, dans la Baſſe *Normandie*, c'étoit environ l'an 1575. qu'arriva cette Hiſtoire, (1) laquelle eſt racontée fort plaiſamment dans *Fœneſte* l. 2. ch. 6. Le Cardinal de *Lorraine* & tous ſes amis avoient publié que *Fervaques* avoit pris la fuite au Combat de *Dormans : d'Aubigné* attribue cette calomnie du Prélat à la haine qu'il portoit à *Fervaques*, pour n'avoir pas voulu comme lui, donner la vogue à ce prétendu Miracle, (2) dont la fraude étoit dès ce temps-là venue à la connoiſſance de M. le Convertiſſeur, parce

(1) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 2, Chap. 19.

(2) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 2, Chap. 19.

Digitized by Google

parce qu'il demeuroit encore chez ſon pere, qui étoit Miniſtre dans le voiſinage de *Bellouet.* (3)

Pag. 192. l. 22. *La démoniaque de Laon.*] C'étoit une fille nommée *Nicole Aubry*, native de *Vervin* en *Picardie :* on la crut poſſédée dès le 3. de Novembre 1565. premierement par Belſebut, puis à diverſes fois par trente Diables juſqu'à la fin de Janvier 1566. qu'on prétend que par l'interceſſion de Notre-Dame de *Lieſſe*, & par l'application du Saint Sacrement de l'Autel tous ces malins Eſprits furent chaſſés, après que pour la Cérémonie de l'expulſion des trois derniers on eût fait dreſſer un Théatre dans la Nef de l'Egliſe Cathédrale de *Laon.* D'abord les *Huguenots* crierent à la fauſſeté ſur tout cela, mais ils n'y gagnerent rien ; au contraire, comme les exorciſmes s'étoient faits en préſence de plus de dix mille témoins, & que d'ailleurs on avoit pris la précaution de faire dreſſer de bons Actes publics de toute la procédure, un Prêtre nommé *Jean Boulæſe* en fit auſſi-tôt un gros Livre (4) qu'il intitula : *le Tréſor & entiere Hiſtoire de la triomphante victoire du corps de Dieu ſur l'Eſprit malin Belſebut, obtenue à Laon l'an* 1566. & de cette maniere l'affront en demeura tout entier aux Hérétiques. Du reſte, (5) *Moreri*, qui avoit vû dans les Additions de *H. Spon-*

de

(3) *Evangile de Rome, &c.* par J. L. de Beaulieu, page 589.

(4) Il y en a une Edition *in*-4. à Paris, chez Nicolas Cheſneau.

(5) Moreri, au mot *Florimond de Raimond.*

de(6) aux Annales de *Baronius : Nicolaa Obri energumena Laudini* § s'eſt trompé de croire que ce *Laudini* ſignifiât Loudun, car le nom latin de Loudun c'eſt *Juliodanum*, & *l'énergumena Laudini de Sponde*, c'eſt proprement *la Démoniacque de Laon.* Selon le Jeſuite *Richeome*, qui par rapport à l'ignorance & aux pauvres raiſonnemens de cet Auteur, eſt traité de *pauvre homme*, par *Paſquier* (7), c'étoit un puiſſant argument en faveur de l'Egliſe Romaine, parce que, dit le Jeſuite, les Démons qui s'étoient emparés du corps de cette fille, arguoient de fauſſeté la Doctrine des Proteſtans, & prétendoient qu'elle contînt des abſurdités. (8)

Pag. 192. l. 31. *L'Evêque d'Angers.*] *Charles Miron*, qui fut depuis Arhevêque de *Lyon.*

Pag. 193. l. 4. *François Villon.*] *François Corbueil dit Villon* étoit un Poete d'auprès de *Paris ;* il naquit en 1431. (9) & commença d'écrire en 1456. comme on le peut voir dès le premier vers de ſon premier Poeme intitulé : *le Petit Teſtament de Villon :* C'étoit l'homme de ſon temps qui faiſoit le mieux des vers *François*, mais comme il s'étoit gliſſé

(6) Page 76, *Additions*, Tome 2 de *l'Abregé des Annales de Baronius*, Edition *in-fol.* de Lyon en 1686 § C'eſt *Lauduni* qu'il faut lire, & non *Laudini.*

(7) *Lettres de Paſquier*, Tom. 2, Liv. 21, p. 698.

(8) Traité des Miracles par Richeome, Chap. 31 & 34, au I. Tome de l'Edition de ſes Œuvres en 1628.

(9) Voyez le premier Vers de ſon Poëme, intitulé *Le grand Teſtament de François Villon*, & le premier Vers du fol. 12 recto de ſes Œuvres, revûes par Clement Marot.

(10)

ſé pluſieurs fautes dans ſes Poeſies, par les différentes Editions qui s'en étoient faites, *Clement Marot*, (10) qui étoit l'un de ſes admirateurs, entreprit de les corriger, & en donna au Public un très-petit volume *in*-16. avec un Prologue & des Notes marginales de ſa façon, que *Marot*, qui ne paroît pas en cela bien d'accord avec *Paſquier* (11) prétend être toutes les Oeuvres de *Villon* : là-même, *Paſquier* parle de *Villon* comme d'un ignorant, qui n'étoit ſçavant qu'en apparence, & qui ne fut loüé par *Marot*, que parce que lui-même n'étoit pas ſçavant non plus : mais M. *Patru* de l'Académie *Françoiſe*, fameux Avocat, n'eſt pas du Sentiment de *Paſquier*, car dans le Volume de ſes œuvres, il donne de grands Eloges à *Villon*. (12)

Villon vient de *guille* vieux mot *François* qui ſignifie *tromperie*, & ſi le Poete *François*

(10) L'Auteur du Jugement ſur Rabelais, page 427 ſe trompe, de croire que ce fut Jean Marot pere de Clement. Le Livre même de Villon fait voir le contraire.

(11) *Recherches de Paſquier* ; Liv. 8, Chap. 60.

(12) II. Partie dans ſa Lettre à M. Chevrier, pag. 922 de l'Edition *in*-8. à Paris, chez Sebaſtien Cramoiſy, en 1691. On peut encore ajouter ici deux Ecrivains, qui ont une grande autorité en Poëſie ; le premier eſt l'illuſtre M. *Deſpreaux*, qui n'accordoit des louanges qu'avec peine. C'eſt lui néanmoins qui parlant de la Poëſie de Villon, dit dans ſon Art Poëtique :

Villon ſçut le premier dans ces Siecles groſſiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers.

& le celebre M. *Rouſſeau*, charmé de la facilité de ce Poëte, ne fait pas difficulté de ſe dire l'un des ſucceſſeurs de Villon.

Corbeuil

Corbeuil eſt encore aujourd'hui connu ſous le ſurnom de *Villon*, c'eſt proprement à cauſe des fréquentes tromperies & friponneries de cet homme, pour raiſon deſquelles ayant été condamné au gibet par ſentence du Juge de *Melun*, il s'attendoit ſi peu de pouvoir en échapper, que par une humeur folâtre, dont il ne pouvoit ſe deffaire, il fit lui-même environ l'an 1460. ſon Epitaphe dans les Vers ſuivans, ſelon que *Marot* les a publiés.

Je ſuis François (*dont ce me poiſe*)
Né de Paris, *emprès* Pontoiſe :
Or d'une corde d'une toiſe
Scaura mon col, que mon cul poiſe.
Oeuvres de Villon, imp. chez les *Angeliers* f. 55. V°.

Ou, ſuivant que ces vers ſe trouvent dans *Rabelais* l. 4. ch. 67.

Ne ſuis-je badaut de Paris ?
De Paris *dis-je*, *auprès* Pontoiſe :
Et d'une corde d'une toiſe
Scaura mon col, que mon cul poiſe.

Villon n'ayant depuis en cauſe d'appel été condamné qu'au banniſſement, il changea & ajoûta quelque choſe à cette Epitaphe, & ſelon M. le Préſident *Fauchet*, il mit le tout en ces termes :

Je ſuis François, *dont ce me poiſe*,
Nommé Corbueil *en mon ſurnom*,
Natif d'Auvers *emprès* Pontoiſe,
Et du commun nommé Villon.

Or

Or d'une corde d'une toiſe,
Scauroit mon col que mon cul poiſe
Se ne fût un joly appel :
Le jeu ne me ſembloit point bel.

Oeuvres du Préſident Fauchet, au Livre *de l'origine des Chevaliers*, aux feuillets 508. V°. & 509. R°. de l'Edition de 1610.

Guillon & *Willon* en la ſignification de *trompeur*, ne ſont qu'un même mot, parce qu'anciennement le G. & le W. ſe prononçoient de la même maniere : de-là vient, dans la bonne Edition de *Rabelais*, citée par *Paſquier* au Livre 8. de ſes Recherches. ch. 59. l'équivoque ſur *Guillaume* & *Willaume* ou *vieilhomme*, pour ſignifier le vieux Poete *Guillaume Cretin*, déſigné par *Rabelais* ſous le nom de *Raminagrobis*. (13)

Enſuite de l'Arrêt, qui modéroit la peine de *Villon* au Banniſſement, il ſe retira à *St. Maixent* dans le *Poitou*, ſous la protection de l'Abbé, & c'eſt-là qu'au rapport de *Rabelais*

(13) Rabelais, Livre 3, Chapitre 23. Le Pere *du Cerceau* Jéſuite, dans une Lettre que l'on a jointe à l'Edition des Œuvres de Villon en 1723, montre fort bien que le nom de *Villon* n'étoit pas un attribut relatif aux mœurs de ce Poëte ; mais un nom de famille, puiſque ſon pere & ſon grand-pere le portoient auſſi-bien que lui : & nous avons vû dans le XVII Siecle un celebre Philoſophe, qui portoit le même nom, condamné par Arrêt du Parlement, pour s'être écarté des Sentimens d'Ariſtote. D'ailleurs le Préſident Fauchet eſt le ſeul qui nous rapporte cette Epigramme, car par-tout ailleurs elle eſt écrite & citée, comme on vient de la voir ci-deſſus.

Digitized by Google

belais, (14) il fit jouer la Farce dont *Sancy* parle en cet endroit, & de *S. Maixent* il paſſa en *Angleterre*, où il devint le Favory *d'Edouart V.* (15)

Pag. 193. l. 21. *Les guériſſoit habilement de leurs chancres.*] Le pere de l'Evêque *d'Angers* étoit *Marc Miron* Seigneur de l'Hermitage & premier Médecin du Roy *Henri III.* (16) Certains Seigneurs de la Cour, qu'il avoit traités de quelques maladies ſecretes, l'avoient mal payé : pour s'en venger il publia la choſe, ce qui le fit chaſſer de la Cour en 1588. (17)

Pag. 194. l. 20. *Marthe*] *Marthe Broſſier*, fille de *Jacques Broſſier* Tiſſeran de *Romorantin* au Païs de *Sologne* : cette fille à force d'avoir lû & relû le Diſcours du Diable de *Laon*, ſe remplit tellement l'eſprit & l'imagination de tout ce qu'elle avoit lû dans ce gros Livre, que dès lors elle parut avoir tous les élancemens & tous les tranſports de ceux, qui ſont véritablement Démoniaques. Son Pere, qui étoit d'ailleurs un homme remuant, & d'inclination Ligueuſe ayant remarqué en ſa fille certains de ces mouvemens, quelquefois

(14) Rabelais, Livre 4, Chap. 13.

(15) Rabelais, Livre 4, Chapitre dernier. Toutes ces Notes de M. *le Duchat*, au ſujet de Villon, ſont remplies d'un très-grand nombre de fautes : mais pour y ſuppléer, je renvoye à la fin de ce Volume toutes les corrections qui ſont un peu longues, & qui formeroient même une Vie de ce Poëte.

(16) Du Cange, en ſon *Gloſſaire Latin*, au mot *Archiatri*.

(17) D'Aubigné, Tome 2, Livre 5, Chap. 7. & Tom. 3, Liv. 3, Chap. 3.

furieuſe,

Digitized by Google

furieuſe, quelquefois comme toute ſtupide, & toujours effroyable à voir, feignit d'être des premiers à croire ce qu'il ne vouloit que perſuader aux perſonnes, qui accouroient de toutes parts, pour voir ce nouveau Démon, plus terrible encore que celui de *Laon*. Pour cet effet, il entreprit de la mener avec deux autres de ſes ſœurs dans tous les Lieux voiſins de la *Loire* : c'étoit en 1598. peu après la publication de l'Edit de *Nantes*, auquel temps en haine de cet Edit, il y avoit dans les eſprits de pluſieurs particuliers un merveilleux penchant à voir renaître la guerre civile : cependant on ſe douta de la fraude incontinent : enſorte qu'à *Orleans* & dans le Bourg de *Cléry*, on fit deffenſes d'exorciſer cette fille : étant de-là venue à *Angers* l'Evêque *Charles Miron*, avant que de ſouffrir qu'elle fût exorciſée, voulut voir ſi par quelque adreſſe il ne pourroit pas découvrir la vérité : on publioit que cette prétendue poſſedée ne pouvoit ſouffrir l'eau bénite, il lui en fit donner à table ſans le lui dire, & voyant qu'elle ne s'en étoit point émue, il lui fit verſer de l'eau commune, & lui ayant fait croire que c'étoit véritablement de l'eau bénite, il la vit d'abord feindre de tomber en de grandes convulſions : étant dès lors entré en ſoupçon que le tout n'étoit qu'une Farce, pour s'en aſſurer tout-à-fait, il commanda tout haut, qu'on lui apportât le Cérémonial, où ſe trouvent les Exorciſmes, & s'étant fait donner en la place un Virgile, au premier vers qu'il lût de l'Enéide, cette fille, qui continuoit à ſe méprendre feignit par d'horribles contorſions, que

que le Malin Eſprit la tourmentoit extraordinairement : alors, cet Evêque la congédia, ayant en même temps mandé *Jaques Broſſier* pere de *Marthe*, auquel il fit en ſecret une ſevere réprimande, lui ordonnant de s'en retourner chez lui avec ſa fille, & de ne plus abuſer le Peuple, comme il avoit fait par l'horrible friponnerie, que cet Evêque venoit de découvrir : (18) ce pere, au lieu d'obéïr à un Prélat ſi honnête homme, continua ſon chemin vers *Paris*, ne doutant pas qu'il n'y trouvât la populace diſpoſée à croire la choſe, & pluſieurs autres perſonnes prêtes à en faire le ſemblant pour leurs deſſeins particuliers : lui & ſes filles y étant arrivées ne ſe furent pas plutôt allés loger à l'Abbaïe *Sainte Genevieve*, que d'abord les *Capucins* s'emparerent de la perſonne de *Marthe* ; & ſur ce qu'aux Exorciſmes qu'on lui fit ſans différer, elle affectoit de treſſaillir de tous ſes membres, ces bonnes gens, trompés peut-être les premiers, perſuaderent à une foule de petit peuple qui ſe trouvoit-là, que cette fille

(18) On a renouvellé dans le dernier Siecle ces ſortes de ſingeries, dans l'affaire de Loudun, où le Cardinal de Richelieu fit jouer tant d'intrigues, pour ſe venger d'Urbain Grandier, Chanoine & Curé de Loudun, qui en fut brûlé comme Sorcier, & comme Enchanteur. On en peut voir tout le récit dans l'*Hiſtoire des Diables de Loudun*, Ouvrage très-curieux, & très-bien écrit ; on trouve encore un abregé de toutes les ſupercheries qui s'y pratiquerent dans le *véritable Pere Joſeph*, qui l'a copié mot pour mot, de ce qui eſt dit dans le Menagiana. On ne ſçauroit s'empêcher de remarquer, que dans toutes ces fourberies, on employe toujours des femmes & des Moines.

étoit

étoit véritablement poſſedée. Tout *Paris* étoit déja rempli de ce bruit, lorſque *Henri de Gondy* Evêque de *Paris*, entreprit d'approfondir la choſe : il envoya vers *Marthe* cinq des plus célébres Médecins de la Ville : ceux-là, ſans s'arrêter à tous les étranges mouvemens de cette fille, commencerent par l'interroger en Grec & en Latin, & comme on ne lui avoit pas donné la moindre teinture d'aucune de ces deux Langues, après quelque autre examen qui regardoit leur Profeſſion, la prétendue Démoniaque ayant avoué ſon ignorance, ils déclarerent unanimement devant l'Evêque, que le Démon n'avoit aucune part à tout ce que faiſoit *Marthe*, qu'il pouvoit bien y avoir un peu de maladie, mais, que ſans contredit, il y avoit beaucoup de friponnerie.

Le lendemain & les jours ſuivans *Marthe* fut exorciſée de nouveau par le Pere *Seraphin Capucin*, lequel, ſur ce qu'un jour entr'autres, cette fille ſe traînoit ſur le dos avec une viteſſe extraordinaire, prétendit que tous les Aſſiſtans, à moins que de vouloir paſſer pour de francs hérétiques, devoient reconnoître que *Marthe* étoit Démoniaque, mais l'affront en demeura cette fois à lui & à ſes Compagnons, par la vigueur & la fermeté de *Mareſcot* l'un des Médecins qui ſe trouvoient là lequel ayant appuyé de ſes genoux ſur ceux de *Marthe* pendant qu'elle demeuroit ainſi couchée ſur le dos, & la ſaiſiſſant en même temps par le col, en ſorte qu'elle ne pouvoit plus remuer, obligea cette fille pour ſe tirer de ſes mains, à dire que le Diable avoit ceſ-

ſé de la tourmenter & l'avoit quittée : enfin, lorſqu'on croyoit la choſe finie, & que chacun ſembloit devoir être entierement déſabuſé, on recommença d'exorcizer *Marthe*, mais on ne permit point à *Mareſcot*, ni à ceux de ſon humeur de s'y trouver : le tout ſe paſſa en préſence du ſeul Pere *Seraphin* & de Pere *Benoit Anglois*, autre Capucin, & ſoit que *Marthe* ou que ſes Démons euſſent été recordés depuis les précédens exorciſmes, on publia qu'à cette derniere fois la Démoniaque avoit non-ſeulement fort bien parlé Grec & Latin, mais auſſi répondu trés-pertinemment à toutes les demandes que ſon Exorciſte lui avoit faites en *Anglois*. Ces deux & *Joſeph le Foulon* (19) Abbé de *Sainte Genevieve* dreſſerent là-deſſus par devant l'Evêque un Ecrit d'Atteſtation, où, ſur pluſieurs fauſſetés par eux inventées, *Marthe* étoit déclarée Démoniaque : à cet Ecrit le Medecin *Mareſcot* en oppoſa un autre, par lequel il réfuta pleinement le Jugement des trois Moines.

Le Roy *Henri IV.* qui ſçavoit que cette inſigne fourberie avoit pour Auteur les ennemis particuliers de ſa perſonne & ceux de ſon Etat, ayant été d'ailleurs informé que de la maniere dont cette affaire partageoit différemment les eſprits d'un chacun, elle étoit capable de produire une nouvelle guerre civile, manda au Parlement de *Paris* d'en prendre connoiſſance : en effet, *Marthe* fut remiſe entre les mains du Lieutenant Criminel & du Procureur de Roy au Châtelet, qui par ordre

(19) De Thou, Tome 5, Livre 123, page 870. C.

(20)

ordre du Parlement la tinrent en chambre pendant quarante jours, au bout desquels, eux deux & quinze Médecins fameux, qui l'avoient bien examinée, déclarerent n'avoir remarqué en elle ni dans tous ses mouvemens rien que de tout-à-fait naturel : aussi communia-t-elle tranquillement aux Fêtes de *Pâques* 1599. qui approchoient, & peu à peu elle se défit de l'habitude qu'elle avoit prise de contrefaire la Démoniaque : il se passa encore plusieurs choses à ce sujet, jusqu'au mois de Juin suivant, auquel temps, après que cette affaire, eût duré quinze mois entiers, il y eût Arrêt du Parlement de *Paris*, toutes les Chambres assemblées ; par lequel *Jaques Brossier*, fut chargé de répondre de sa fille, enjoint au Lieutenant Criminel de Robe-Courte de ramener le pere & ses filles au lieu de leur demeure, avec défenses à ce pere de laisser sortir de *Romorantin* sa fille *Marthe*, sans expresse permission du Juge, de veiller à la conduite de *Marthe*, & d'en certifier la Cour de Parlement de quinzaine à autre : *ainsi*, dit du Chêne, *le Diable fut condamné par Arrêt.* (20)

Après que *Marthe* eût été remise chez elle, son affaire eut encore une autre suite fâcheuse : *de la Rochefoucaut* Evêque de *Clermont* en *Auvergne*, & *Louis Comte* de *Randan* son frere Lieutenant de Roi de cette Province y avoient été Chefs de la Ligue, & *Alexandre* leur frere, Abbé de *Saint Martin en Valée*,

(20) Duchêne, *Antiquités des Villes de France*, au titre du Comté de Blois, Chapitre 3.

lée (21), ne ſouhaitoit rien tant que de voir renaître cette Faction : cet homme paſſant par *Romorantin* au retour d'un voyage, où il s'étoit abouché avec l'Evêque de *Clermont*, toujours Ligueur ſecret, engage le pere de *Marthe*, elle, & une autre de ſes ſœurs à le ſuivre, & par la plus criminelle de toutes les bravades, les conduit à *Rome*, où les *Jeſuites* ſe propoſoient bien de redonner la vogue aux artifices de *Marthe*, mais ils furent tout à coup empêchez par M. *d'Oſſat*, qui repréſenta au Pere *Jaques Sirmond* l'un des plus autoriſés d'entr'eux, que ſi ceux de ſa compagnie entreprenoient de ſoûtenir l'Abbé de *Saint Martin* & *Marthe*, dans leur rébellion aux ordres du Roi, & aux Arrêts de ſon premier Parlement, c'étoit le vrai moyen que les *Jéſuites* ne fuſſent jamais reçus en *France* : cela arrêta la choſe pour toujours, l'Abbé de *Saint Martin* n'oſa plus remuer, & mourut peu après de chagrin de ſe voir le rebut & la raillerie de la Cour de *Rome*, d'où il n'avoit oſé revenir en *France* : pour *Marthe*, ſon pere & ſa ſœur, ils furent bien-tôt réduits à ſe retirer dans les Hôpitaux de *Rome* : cette Hiſtoire de *Marthe* eſt rapportée par *Cayet* & par *Mathieu* (22) avec pluſieurs particularités qui ne ſont point ici, mais, comme ils en ont obmis d'autres qui m'ont paru plus curieuſes, & qui ſe trouvent chez M. *de Thou*, j'ai ſuivi

(21) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 30, pag. 1012.

(22) Cayet, *Chronologie Septennaire*, Livre 2. Mathieu, *Hiſtoire des ſept années de Paix*, Tome 1, pag. 335 & ſuiv.

(23)

vi principalement ce dernier, qui rapporte la choſe fort amplement ſur l'année 1599. T. 5. l. 123 p. 868. & ſuiv. On peut voir auſſi les Lettres du Cardinal *d'Oſſat*, livre ſixiéme. Lettr. 211. & 215. le Baron de *Fœneſte* l. 2. ch. 5. Mez. Abr. Chron. ſur l'an 1599. & l'Hiſtoire de l'Edit de *Nantes* par M *Benoit*, ſur la même année.

Après toutes ces ſingeries qui reviennent de tems en tems, doit-on s'étonner de les avoir vû renouveller de nos jours dans les petits Prophêtes des *Sevennes* & *d'Angleterre*, qui ont deshonnoré les Réformés, qui s'y ſont entiérement livrés, tels qu'étoient le Miniſtre *Jurieux*, le fameux *Jaques Abbadie*, qui prit leur défenſe par quatre beaux Volumes; & même, ce qu'on ne croiroit pas, *Maximilien Miſſon*, homme qui paroiſſoit exempt de toutes ces bagatelles n'y donna-t-il pas comme un ſimple femmelette.

Pag. 194 l. 25. *Monſieur Matras d'Angers.*] M. *Bayle* nous apprend que c'eſt ici *René Bautru des Matras*, Aſſeſſeur au Préſidial *d'Angers*, & Maire *d'Angers* en 1604. (23) Au l. 2. ch. 5. de *Fœneſte*, il eſt appellé le *Conſeiller Matras*. Et c'eſt de là que viennent Meſſieurs de *Bautru* & le Comte de *Nogent*.

Pag. 195. l. 21. *Augmentabo veſtras pœnas, &c.*] Les termes des exorciſmes dans le Cérémonial ſont: *augeo tibi pœnas, &c.* ce que les Docteurs Catholiques expliquent des peines accidentelles, qui ſelon les mêmes Docteurs augmentent

(23) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Beautru des Matras* [Jean.]

augmentant dans les Démons, autant de fois que ces malins Eſprits ont induit le pécheur à offenſer Dieu. (24)

Pag. 195. l. 33. *Hautain de la Rochelle.*] C'eſt *Haûtin* qu'il faut lire : ce qu'au reſte, l'Auteur déſigne le Libraire *Haûtin* par le nom de la Ville de *la Rochelle*, c'eſt qu'il y avoit deux *Haûtin* Imprimeurs en deux Villes différentes, *Denis*, à *Montauban*, où il vivoit encore en 1610. & *Hierome de la Rochelle* : ce dernier donna au Public la premiere Edition du Traité de l'Euchariſtie de M. *du Pleſſis*, en 1598 (25) & réimprima l'année d'après ſon Traité de l'Egliſe.

Pag. 195. l. 35. *Notre-Dame des Ardilliers.*] C'eſt un lieu de Dévotions & de Pellerinages proche *de Saumur : Marthe Broſſier* y fut menée avant qu'on la produisît à *Angers.* (26)

Pag. 196. l. 7. *Lugolis.*] *Pierre Lugoli*, Lieutenant Criminel de Robe-Courte : ce fut lui & *François de Villemontée* Subſtitut du Procureur Général au *Châtelet*, qui eurent la garde & l'inſpection de la perſonne de *Marthe*, pendant les quarante jours qu'on la tint en chambre. (27)

Pag. 197. l. 16. *Madame de la Châtre, &c.*] *Jeanne*

(24) *Hiſtoire admirable d'un Magicien, &c.* imprimée en 1613. dans l'*Apologie à la* 10 *difficulté*, où l'on cite Saint Jerôme ſur le Chapitre 5 de Saint Matthieu.

(25) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tome 2, page 866.

(26) Duchêne, *Antiquités des Villes de France*, au titre du Comté de Blois, Chapitre 3.

(27) De Thou, Tome 5, Liv. 107, pag. 872. B.

(28)

Jeanne Chabot Veuve de *René d'Anglure*, pere *d'Anne d'Anglure* Seigneur de *Givry*, qui fut tué au ſiege de *Laon* en 1594. avoit épouſé en ſecondes nôces *Claude de la Châtre* qui fut depuis Maréchal de *France* : de ce mariage ſortirent un fils & cinq filles, dont la ſeconde, qui ſe nommoit *Marie*, étoit femme de *Charles de Balſac*, Seigneur de *Marcouſſi*, fils aîné de *François de Balſac d'Entragues* (28) Gouverneur *d'Orleans* pendant la Ligue ; c'étoit d'elle que *François de la Grange Montigny* étoit amoureux, mais je ne ſçai laquelle des cinq ſœurs avoit donné de l'amour à ſon pere & de la jalouſie à ſa vieille (29) mere, qui n'étoit pas en ce temps-là fort ſage non plus à en juger par la Satyre MS. intitulée, *Articles de Paix entre le Roy & M. du* Maine, où on lit pour Art. 16. que *M. de* la Châtre *pourra changer de femme, s'il s'apperçoit des déportemens de la ſienne.*

Dans la Bibliotheque MS. de Madame de *Montpenſier* eſt fait menſion d'un livre intitulé, *la Réthorique des Maquerelles par Madame de* la Châtre.

Pag. 197. l. 18. *Le Seigneur de Montigny.*] *François de la Grange* ſecond du nom Seigneur de *Montigny*, Lieutenant Général pour le Roy dans le *Dunois* & dans le *Vendomois*, & M. de *la Châtre* Gouverneur du *Berry* & du *Bleſois*

(28) Varillas, *Hiſtoire de Henri III*, Tome 3, Livre 10, page manuſcrite 155.

(29) Le 10 Titre des Livres de la Bibliotheque de M. Guillaume porte : *Trois Livres du tems paſſé, faits par Madame de Gondy, dédiés à M. de la Châtre.*

Bleſois pour la Ligue, s'étoient fait durant les Troubles une guerre continuelle (30) & d'autant plus animée qu'ils étoient voiſins & tous deux de la Province de *Berry*. M. de *Montigny* fut créé Chevalier du Saint Eſprit en 1595. & devint Maréchal de *France*. (31)

Pag. 197. l. 29. *Madame Avoye de Saint Laurens des eaux.*] Le Bourg de *Saint Laurens* des eaux eſt ſitué près de *Beaugency* ſur *Loire*, à huit lieues *d'Orleans*, à huit lieues de *Blois*, & à trente bonnes lieues de *Saumur*.

Pag. 198. l. 3. *La Sourdaine.*] Je croi qu'il faut entendre *Soubrette :* Sourdine, eſpece de trompette qui fait peu de bruit, ſe dit auſſi d'une perſonne, qui chuchette aux oreilles des autres (32) ; & telle eſt effectivement une Soubrette, qui doit parler bas, & qui parle aux oreilles de ſa Maîtreſſe.

Pag. 198. l. 4. *Celeſtine.*] Le nom que l'Auteur donne à cette Sourdaine, eſt pris d'une ancienne Tragi-comédie, intitulée : *Celeſtine*, qui traite *des déceptions des Serviteurs envers leurs Maîtres, & des Maquerelles envers les Amoureux :* cette Piece fut réimprimée *in* 8°. à *Paris*, chez *Oudin Petit* en 1542 (33).

Pag. 198. l. 11. *Alcahuëte.*] *Alcahueta*, terme *Eſpagnol*, qui ſignifie *Maquerelle*, comme

(30) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 4, Livre 95, pag. 439. E.

(31) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tome 1, page 147. de l'Edition de Paris en 1695.

(32) Le Grain, *Decade de Henri le Grand*, Liv. 4, pag. 351 & 352.

(33) *Bibliotheca Draudii*, Tom. 2, pag. 201.

(34)

me *Alcahuete*, Maquereau. Du reſte, ce terme étranger, quoique bien plus modeſte que l'autre, ne devoit apparemment pas ſon établiſſement parmi nous à la naturelle chaſteté de la langue *Françoiſe*, & je ne ſçai s'il ne s'étoit pas introduit à la Cour de *France* ſeulement depuis la Ligue, en faveur de laquelle M. de *Mezerai* dit, que toute la Cour du Roy *Henri III.* imita les habits, les geſtes, les mœurs & le langage des *Eſpagnols* (34).

Pag. 199. l. 28. *En a fait un Traité.*] Ce Traité eſt de l'année 1594. ou environ ; un Miniſtre le refuta par une *Lettre adreſſée à M. l'Evêque d'Angers :* voyez les premieres lignes du *Traité des Miracles*, par *Richeome*. Dans une Lettre de M. du *Pleſſis Mornay* à Meſſieurs de *la Croix* & *Conſtantin*, Miniſtres à *Saint Fort* ſur *Gironde*, on voit que ces Meſſieurs lui avoient mandé, que ce qu'en leur langage ils appelloient *l'Idolatrie* des Ardilliers, *étoit fort en vogue en leurs quartiers ;* ſur quoi, par cette même Lettre du 28. Septembre 1600. M. du *Pleſſis* leur récrit, qu'il s'étonne que l'on parle encore ſi fort des miracles de ce lieu, *puiſque depuis huit ans qu'on publie qu'il s'y en fait, on n'y reconnoît que des bourdes, juſques-là que M. le Procureur Général lui avoit dit tout recemment à* Paris, *qu'il vouloit écrire à M. l'Evêque* d'Angers, *pour l'obliger à abolir ce Pélerinage : les eaux de cette Fontaine, qu'on prétendoit miraculeuſes, n'étant pas même minérales, mais ſeulement*

(34) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, pag. 557, ſur l'an 1588

ment bonnes à boire (35) : voyez auſſi le *Baron de Fœneſte*, Livre ſecond, chap. 5.

Pag. 199. l. 34. *Style de S. Innocent.*] Style de certains miſérables Ecrivains, qui tiennent ordinairement leur bureau dans les Charniers de *S. Innocent :* les Valets & les Servantes qui ne ſçavent écrire, ont recours à eux pour dreſſer des Agenda, des Mémoires & des Lettres : le rôle de cette écriture eſt ordinairement depuis deux ſols juſqu'à cinq, & ne paſſe jamais quinze ſols.

CHAPITRE VII.

Des Reliques & Dévotions du feu Roy.

UNE des choſes qui m'émeut le plus à dédaigner l'Egliſe, fut la lecture de quelques Livres, qui ſont, Dieu merci, comme abolis aujourd'hui, à ſçavoir *le Livre des Marchands*, le *Chevalier Chreſtien*, *ſac & pieces entre le Pape & Chriſt :* mais ſurtout *l'Inventaire des Reliques*, & autres que je ne veux pas nommer, de peur d'y envoyer les eſprits trop curieux de leur ſalut, & trop diſpoſés à rejetter les œuvres autentiques. Un jour je trouvai un *Auguſtin* avec un biſſac ſur le col, criant, Paradis à vendre. Un *Huguenot* me vit ſcandaliſé de ce mot, & prit ce tems pour me faire voir tous ces petits Livres, leſquels je défends à tout homme qui voudra vivre à ſon

(35) *Mémoires de du Pleſſis*, T. 3, p. 12 & 13.

aiſe

aiſe en bon Catholique Romain, pour le repos de ſa conſcience. On ſçait que j'ai été treize fois Ambaſſadeur ; par ce moyen, en voyageant aux dépens d'autrui, j'ai été ſi mal aviſé que de vouloir verifier cet inventaire des Reliques, & un autre Livre intitulé : *Le coſe maravigliosè dell' alma città di Roma*, imprimé au même lieu en 1545. *con licenza de' ſuperiori per Giovanni Oſmarino Gigliolo.* Ce Livre confirme l'inventaire que fait *Calvin.* Ce que j'en trouvai à mon voyage, & la lecture de tels Ecrits, m'apprirent à mépriſer les Reliques des Saints, voyant quinze ou ſeize corps à *Saint Pierre*, dix-huit à *Saint Paul*, ſept ou huit corps à chacun Saint, *dix mille Martyrs enterrés en la grandeur d'un coffre*, *les traces des pieds de Notre-Seigneur* & des Anges, des marques des feſſes de *Saint Fiacre* en *Brie*, ſur une pierre. A *Joſſé* en *Auvergne*, en *Catalogne* & ailleurs, un linge ſale de la Vierge ayant ſes fleurs, des plumes de l'Ange *Gabriel*, *une hache de Saint Joſeph* fendant une buche, les pierres de la fenêtre par où l'Ange entra, *du lait de la Vierge ;* à *Maillezais in una parva burſa ſatini rubri* les rognures de ſes ongles : pluſieurs chefs de *Saint Denys* & de *Saint Jean* en pluſieurs lieux ; du ſang du même, qu'on dit boüillir le jour de ſa fête, & *un éternuëment du Saint-Eſprit.* Comme hérétique, je me mocquois de telles choſes, & trouvois étrange cette diſſipation des membres des Martyrs, vû que nous reprochons aux *Huguenots*, qu'ils les ont ôtés de leur repos. J'ai encore à demander pardon à Monſieur le Convertiſſeur ; car je me veux confeſſer

confeſſer à bon eſcient en ce Chapitre, de m'être mocqué de ſes grains bénits, qu'il fit imprimer l'an paſſé, pour les raiſons que le lecteur amaſſera de ce qui s'enſuit. J'ai des contes un peu étranges à faire, pour prouver la vertu des Reliques. Je proteſte que j'aimerois mieux voir les *Huguenots* ſe mocquer de la vertu de *Saint Goyaux*, que de mettre telles Hiſtoires au vent, ſi elles n'étoient communes aux pages & laquais; car nous devons cacher les vices de nos Princes; mais puiſqu'ils ſont découverts, il en faut autoriſer les ſtatuts du Saint Siége. *Saint Luc* fut le premier qui découvrit le pot aux roſes; car il s'enfuit à *Broüage*, quand la Sarbatane & l'Ange, qu'il avoit contrefait pour donner frayeur à ſon maître & treves à ſa perſonne, furent découverts par le Duc de *Joyeuſe*. *Rochepot* eut tort de faire l'anagramme de *Sainct Luc*, *Cats in cul*. Ce pauvre garçon avoit en horreur cette vilenie, & fut forcé la premiere fois; le Roy lui faiſant prendre un livre dans un coffre, duquel *le Grand-Prieur* & *Carmille* lui paſſerent le couvercle ſur les reins, & cela s'appelloit prendre le lievre au colet. Tant y a que cet honnête homme fut mis par force au métier, & donna ſi grande frayeur à ſon Maître, qu'il ſe fût repenti ou mort ſans le Duc de *Joyeuſe*, qui découvrit l'entrepriſe pour ne ruiner pas ſa fortune. Je ne ſuis pas coupable de découvrir le conte du Tapiſſier; car le Roy le voyant au haut de ſes deux échelles pour racoûtrer des chandeliers de la ſalle, en devint ſi amoureux, qu'il ſe mit à pleurer avant que d'en ſortir, & cria qu'on lui amenât

nât M. le Grand, qui a lui-même découvert l'amour du *borgne Reveillon*, Capitaine des Guides, qui fut empoigné par impatience d'attendre un jeune guide qu'il avoit promis, & ceux du Duc *d'Eſpernon* & de lui; quand le jour de la mort du feu Roy il ſe mit à genoux en la chambre, entre le Roy mort & celui qui eſt vivant, devant deux cens Gentilshommes; & qui pis eſt, la plûpart *Huguenots*, il s'écria, le viſage couvert de larmes: *Mon couſin, pardonnez-moi;* car le Roy me le fit par force au commencement, & je n'ai pris vôtre place pour vous faire tort. *Eſpernon*, honteux & plus aviſé, repliqua: Vous parlez comme une femme; je ne ſçai que c'eſt. *Siblot* en une audience publique, le Roy l'ayant fait approcher pour rire; & lui inſtruit de Maître..... qui, pour lui faire remettre un cheval de livrée, faillit en ſon baragouin à reprocher le violement de ſon Gouverneur; & parce qu'il ne s'expliqua pas bien, je n'en dirai pas davantage: mais *Loignac s'en alla criant* & pleurant juſques à *Poitiers*, où étant viſité par les principaux de la Ville, qui le croyoient encore en faveur, il leur fit des plaintes de ſon honneur perdu, d'être abandonné & non payé preſque en même-tems. On vit depuis celles de la femme de *Salettes*, en une Lettre priſe au bagage de Monſieur de *Joyeuſe* à *Coutras*. *Saint Severin*, depuis appellé pour cet acte, *le poulain farouche*, s'étant ſauvé du Cabinet du Roy par le renverſement de *Duhalde & de Soupitre*, qui gardoient les portes des deux hautes chambres, s'enfuit parmi les gardes, conter au Maréchal *d'Aumont* que le Roy l'avoit

Digitized by Google

voit envoyé querir par *Montigny ;* que lui bien glorieux d'être admis au Cabinet, après que le Roy lui eût demandé, qui étoit cette Maîtreſſe pour l'amour de laquelle on ne pouvoit jouir de lui, ayant répondu à demi François, *ſe io non haveſſe miga de patrona, ny voy ſervir altero que voſtra Majeſtà ;* le Roy lui répondit : je vois bien que vous tenez le parti des femmes ; mais je vois que vous n'êtes pas ignorant de l'amour Philoſophique & ſacré. Moi, dit *Saint Severin*, *Io jon ſoldato, & non migo Philoſopho.* Ce fut aſſez diſputé ; car en même-tems le Maître lui porte la main à la braguette, *Montigny* au colet, & Monſieur *d'O* aux éguillettes : or ils coururent après ce ſire dans la ſalle, pour appaiſer les gardes ſcandaliſées du chapeau & du manteau ; & le pis fut que ce vieux *François*, le Maréchal *d'Aumont*, faillit à tuer ce pauvre homme quand il lui conta ces choſes. Mort bieu, dit-il, je voudrois être mort ſi cela étoit vrai ; il vous faut mettre en priſon. Cette priſon ſervit pour achever la tragédie, il fut un mois enfermé, &, dit-on, pis ; la vérité eſt, qu'il ſe rendit après entre les mains du Duc de *Mayenne :* les ſeize de *Paris* ne pouvant croire cette hiſtoire, le prirent pour un *Zopire*, & pourtant lui baillerent à garder *Saint Germain des Prez*, & fut tué avec deux ou trois cens hommes, quelques mois après, voulant regagner la Ville. Telles choſes & autres, comme le Courier du Duc de *Longueville*, à qui le Roy demanda l'autre pacquet auparavant que de voir celui du papier, qui s'en recourut avec ſon poſtillon, rapporter en *Picardie*

Picardie leurs infâmes actions. Le Courier du *Connêtable* fit les mêmes plaintes jusques au *Languedoc*, se plaignant sur tout du Comte de *Maulevrier* qui l'avoit produit : mais son Maître lui reprocha qu'il s'étonnoit de peu, le renvoya avec ses pacquets. N'est-ce pas assez pour me justifier que ces secrets ne sont pas divulgués par moi ? Si je contois ce que m'a dit en secret le Prince de *Condé*, quand ils furent toute une nuit très-contens de l'apprentissage du Comte *d'Auvergne* à son nombril ; ou si je contois le bannissement du *jeune Rosni*, pour être mal garni : de *Noailles*, pour avoir écrit sur son lit ces vers :

Nul heur, nul bien me contente,
Absent de ma Divinité.

Le Roy, lors de *Navarre*, y avoit apostillé de sa main ;

N'appellez pas ainsi ma tante,
Elle aime trop humanité.

On connut par-là qu'il aimoit les femmes, contre les regles de l'amour sacré ; cela le fit chasser à coups de pied, comme le Duc de *Longueville*, pour avoir demandé au Roy ses couleurs en une lettre de papier illuminé. Si je contois les épousailles de *Quelus*, l'autre contrat signé du sang du Roy, & du sang de *d'O* pour témoin, par lequel *il épousoit Monsieur le Grand ;* de plus, si je redisois les paroles de ce Prince, agenouillé sur *Maugiron* mort, ayant la bouche collée entre les deux parties honteuses, je ferois déplaisir au Comte de *Caravas*, qui, leur ayant prêté sa chambre,

Digitized by Google

bre, les épia par le trou de ſon cabinet. Si je découvrois encore la porte que le *Connétable* fit faire à *Folembray*, pour aller coucher avec le Grand: en contant ces choſes, qui ſont encore un peu ſecrettes, on blâmeroit mon humeur ſatyrique. Si je contois ce que m'a conté *le Pont*, comment il fut pris au colet par impatience d'attendre Monſieur le *Grand*, lequel n'oſoit paſſer, pource que le Duc *d'Eſpernon* ſe promenoit dans le chemin, le chapeau enfoncé & l'épée hors des pendans, jurant ſon Paufardious, nul Maître que moi n'y paſſera pour ce jour. Les jeunes Députés des Etats de *Blois*, ne ſe ſont-ils point plaint aux Provinces qui les avoient envoyés, de ce que l'on corrompit leur chaſteté & leur corps, pour corrompre leur fidelité & leurs voix, ſans les oſer nommer, ſous le nom de *Mirepoix*, le Baron de *Coze*, de *Monac* & le jeune *Miron*. Mais pour tirer profit de ces choſes divulguées, je dis, & je le ſçai, (car mes ſervices me donnoient accès aux choſes) que le Roy ayant pris une merveilleuſe frayeur de ces choſes, *dès le tems de la ſarbatane*, devint enfin ſi peureux, qu'il trembloit à la vûë du moindre éclair & à l'ouïe du moindre tonnerre. Monſieur *Rocz* lui ôta la plûpart de cette frayeur par un *Agnus Dei*, bénit de la main de Sa Sainteté: mais depuis il changea ſa fantaiſie d'agent en celle de patient; il devint ſi timide, qu'il craignoit même les vents, & lors le bon Prince eut beſoin de remedes plus violens, & par le conſeil de Frere *Ange* (1), qui

(1) Henri de Joyeuſe, Comte du Bouchage, Maréchal

qui se repentit, & lui montra qu'il avoit commis inceste masculin, parce qu'il étoit frere du Duc de *Joyeuse*, ils ne firent pas grande dévotion ; les fondations des *Capucins*, *Jérosolimites* & *Feuillans*, où vous avez vû le Duc de *Joyeuse* d'aujourd'hui en son lustre, & là où l'on dit qu'il retournera quelque jour (2), quand il sera saoûl des plaisirs de ce monde. Pour toutes ces choses, ce dévotieux Prince n'ayant perdu la peur, furent dressées les Confrairies des Pénitens & autres, qu'on a vû par la *France*. La frayeur croissoit avec l'artifice exquis des voluptés, quand Monsieur le Convertisseur y mit la main avec des *amulettes* plus puissantes, *il fit venir de Rome des chapelets*, des grains bénits, desquels le Roy fit présent à tous les Confreres du Cabinet, & fut avisé que leurs voluptés s'exerceroient à travers lesdits chapelets ; ce qui se pratique depuis aux Bordels de *Paris*, pour se garentir de la vérole. Monsieur *Pinars* m'a dit, qu'un *Jésuite* lui a avoué s'en être bien trouvé, & parce que quelqu'un de la bande sacrée eut des chancres en mauvais endroits, fut ajouté la Messe qu'un Aumônier disoit en un plancher dérobé sur le lit du Cabinet : Messe sacrée, de laquelle les ornemens étoient accommodés à ce péché, l'application sur les épaules d'une Croix pleine de saint bois, les lavemens d'échine & les clisteres d'eau bénite, avec grains qu'on appelloit bénits, & autrement quiriquenaudes. On a ouï

réchal de France, mort en l'année 1608.

(2) Il est effectivement rentré aux Capucins en 1599

parler, comment le feu du Ciel embrasa; il y a environ vingt ans, *les Cordeliers de Paris*; mais on n'a pas découvert, que le Roy ayant ouï conter qu'ils se mêloient de ces amours sacrées, fut averti que les reliques de *Saint François* & de Frere *Macé* leur servoient de laurier contre les foudres; le Roy fit le Gardien son Confesseur & Prédicateur, à la charge de dérober ces Reliques, lesquelles ne furent pas long-tems au Cabinet du Roy que le feu se mit aux *Cordeliers*, *juxta illud l. 2. titulo 7. fulgura de sursum depellit.* Le même Gardien lui apprit aussi, que ce péché n'étoit point péché sous l'habit d'un *Cordelier*, & en bonne intention de se rendre conforme à *Saint François*, & à Frere *Macé* son mignon; c'est pourquoi ceux qui ont hérité des heures du feu Roy, ont montré à leurs familiers tous ceux qui sont nommés en ce chapitre, & *enluminés en Cordeliers*, aux enseignes qu'à la fin desdites heures sont aussi peints ceux sur lesquels il n'a pû exercer son entrepriſe, comme *Chastillon* & *Chambret*, le Premier avec ses manches trouſſées, pour montrer ses bras gras & blancs, & un *non per amor, mà per vendetta.* Cela est encore un peu secret, mais qui n'a point sçû le coup de tonnerre, qui en temps très-serain, parmi cinq cens Gentilshommes & autant de *Suisses*, à une heure après midi, donna sans redoubler *en la chambre basse du Comte de Soissons*, où Monsieur le Grand & lui prenoient leurs ébats sur un lit, deux autres sur un autre lit; le cinquiéme étoit à la fenêtre? Le foudre les partagea, car il en tua deux, & laissa le troisiéme à demi-

mort,

Digitized by Google

mort ; à tous trois le coup entroit dans le trou de la verge, & sortoit par celui du derriere. Or voici dequoi faire dresser les cheveux d'un Réformé, car les deux qui n'eurent point de mal avoient chacun un chapelet ; il n'en fut point trouvé sur les deux morts : Je présuppose que la..... qui n'étoit qu'à demi mort pendant deux mois, avoit perdu la moitié du sien. Voilà pour autoriser les Reliques ; & prenez garde que vous verrez Agnus, Croix & Chapelets au bras de tous les freres de la sacrée société. A propos de Reliques, ce méchant Comte de la *Rochefoucaut*, dînant un jour avec les filles de la Reine, qui le piccottoient par ordre exprès, & lui demandoient de ces belles Reliques qu'il avoit pillées à *Tours* aux premieres guerres ; il dit s'en être défait comme de bagatelles : Enfin, étant importuné, il le leur accorda, à la charge qu'elles le viendroient toutes baiser, & qu'il leur donneroit des brassieres de *Sainte Catherine*, qui leur feroit à toutes revenir les têtons aussi durs que quand elles étoient pucelles. C'est pour achever ses horreurs en riant ; car on fait ainsi à la Cour. Pour moi, si je ne fais tel cas des Reliques, & seulement je fais semblant de les adorer : excusez-moi ; car étant allé un soir à *Bosny*, à deux lieues *d'Orléans*, qui est le siége de Messieurs de Saint *Lazare*, je fus tout ébahy en me levant au matin, d'ouïr force clochettes à l'entour de la maison, voir entrer la banniere & la Croix, & force Chanoines de *Saint Agnan d'Orléans* ; mais autant de voix & de bannieres qu'il en peut entrer dans une petite galerie qui va aux privés.

Le fait étoit, qu'une garce du Chevalier *Salviati*, lors Grand Prieur de l'Ordre, avoit trouvé quelques coffres qu'en tems de guerre on avoit jetté dans le privé; en les crochetant pour dérober, elle vit dans un des coffres une boîte seule, sur laquelle il y avoit écrit *R. de Coti.* Le Commandeur averti y courut, & son Sécretaire, nommé *Valderie*, qui prirent le R. avec le point, pour le Pere de *S. Catherine :* là-dessus fut défendu d'y toucher, & son Maître & lui allerent trouver l'Evêque *d'Orléans ;* les Docteurs, & entre autres *Picard*, appellés en consultation, résolurent que cette boîte se devoit ouvrir par les mains sacrées de l'Evêque, assisté des processions voisines. Les voilà donc arrivés au matin, & après une Messe du Saint-Esprit, on lui lave les doigts d'eau bénite; il fait trois pas à genoux vers le coffre, ouvre la boîte, qui se trouva une boîte de bon Cotignac *d'Orléans ;* & ainsi que les Propheties ne se connoissent qu'après leur effet, il se trouva que le R. signifioit Reste, & *de Coti*, de Cotignac.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE VII.

Pag. 218. l. 15. *LE Livre des Marchands.*] C'est un petit Livre anonyme, mis au jour en *François* sur la fin de l'année 1534. qu'on nomma *l'année des Placards*

Parts (1), à cauſe qu'on y afficha publiquement dans *Paris* quantité de Placards, où la Doctrine que l'Egliſe *Romaine* enſeignoit actuellement étoit tournée en ridicule, & fortement attaquée (2). A en juger par le titre, il n'y avoit rien dans ce Livre qui ſemblât mériter la cenſure: cependant l'Appendice au Catalogue des Livres défendus, imprimé à *Anvers* en 1570. le condamne (3), & non ſans quelque raiſon, puiſque l'Auteur, qui etoit un Bel-Eſprit d'entre les Proteſtans, y tourne finement en ridicule le Culte & les Cérémonies de l'Egliſe *Romaine*, dont toutes les parties ne tendent, ſelon lui, qu'à enrichir les Prêtres & les Moines (4). Le Livre, auſſi-bien que les Placards dont on a parlé, fut

(1) La fin de l'année 1534 fut extrêmement agitée par des Libelles & des Placarts odieux, que l'on ſema, & que l'on afficha même à Paris contre la Religion, & ſur-tout contre le Très-Saint Sacrement. Le Roy François I. crut qu'il devoit lui-même faire une pénitence de toutes ces inſultes; il indiqua donc une Proceſſion générale, pour l'an 1535, & y aſſiſta auſſi-bien que la Reine, & les Princes ſes enfans. Dès-lors on rechercha dans Paris, tous ceux qui avoient donné dans les nouveautés de Luther & de Zuingle; pluſieurs furent brulés, & beaucoup d'autres que l'on ſoupçonna, ſe virent contraints de quitter le Royaume. Clement Marot fut de ces derniers, & ſe retira chez Madame Renée de France, Ducheſſe de Ferrare, qui donnoit dans les nouvelles opinions: il y trouva Jean Calvin, qui pour la même raiſon, avoit trouvé bon de ſortir, & de ſe mettre en lieu de ſûreté.

(2) Hiſtoire des Martyrs Proteſtans, Edition de 1608, page 105, ſur l'an 1531.

(3) *Appendice François*, ſous la Lettre M.

(4) *Hiſtoire de Sleidan*, Liv. 9, ſur l'an 1534.

fut fait & imprimé dans la Ville de *Neufchâtel* (5), & M. *des Preaux* ſemble avoir pris dans cette Satyre, ou dans *Sleidan*, qui nous en donne l'Abregé, la plûpart des traits dont il a embelli celle qu'il a faite ſur les Gens d'Egliſe (6), à cela près, que l'Auteur du *Livre des Marchands* anime de toute ſa force les Princes & les Magiſtrats à congédier & Prêtres & Moines, ce que M. *des Preaux* n'a pas crû devoir faire. Outre ce Livre, qui fut réimprimé *in 16.* à *Frankental* en 1588. ſous le titre de *Livre des Marchands, ou plûtôt des affronteurs ou vendeurs de hapelourdes* (7). On a de *Jean Chaſſanion l'Excellent Traité de la Marchandiſe des Prêtres*, imprimé *in 12.* à *Hanau* en 1603 (8). On voit auſſi le *Livre des Marchands de* Paris, qui eſt une Satyre que le Maréchal de *Montmorency* fit faire contre la Maiſon de *Guiſe* environ l'année 1565. par le fameux *Louis Regnier, Sieur de la Planche* (9), qui a fait depuis *l'Hiſtoire de l'Etat de* France,

(5) Hiſtoire des Martyrs Proteſtans, Livre 5, pag. 105, recto, ſur l'an 1534.

(6) Ceux qui connoiſſent les Œuvres de M. Deſpreaux, ſçavent que la Satyre contre les Gens d'Egliſe, n'eſt pas de ce Poëte, quoiqu'on l'ait miſe dans pluſieurs Editions de ſes Poëſies, faites en Hollande. Elle n'a pas même la correction, que cet habile homme ſçavoit donner à ſes Vers. On l'a cru longtems du P. Sanlecque, Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, qui avoit de la facilité pour la Verſification, mais qui étoit ſujet à beaucoup de négligences.

(7) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 110.

(8) *Idem*, T. 2, p. 6.

(9) *Reveille-matin des François*, Dialogue 1, pag. 104, Edition de 1574.

(10)

de France, *&c. ſous le Regne de* François II.

Pag. 218. lign. 16. *Le Chevalier Chrétien.*] *Jean de Billy*, *Chartreux*, a fait le *Manuel du Chevalier Chrétien*, à ce que nous apprend la Bibliotheque de cet Ordre-là (10); mais ce n'eſt pas du Livre de ce Moine qu'il eſt queſtion ici : *le Chevalier Chrétien*, dont l'Auteur parle, ayant été premierement fait en Latin par *Eraſme de Roterdam*, fut peu après traduit en *François* par *Etienne Dolet* (11), célebre Imprimeur de *Lyon*, qui fut brûlé pour la Religion à *Orléans* le 3. d'Août 1546 (12). & tant l'Original *Latin*, que toutes les Traductions faites & à faire de ce Livre, ſont dans l'*Appendice François & Eſpagnol*, au Catalogue des Livres prohibés, ſoit par le Concile de *Trente* ou par *Philippe II.* Pag. 76. Lettre C. & Page 99. Lettre E. de l'Imprimé à *Anvers*, chez *Chriſtophle Plantin*, en 1570.

Pag. 218. l. 16. *Sac & Pieces entre le Pape & Chriſt.*] Ce Livre eſt cité ſous le nom de *Sac & Pieces du Pape*, comme un Ecrit déteſtable, par *Jean Chriſti* dans ſon Epitre en tête de l'Edition de 1580. des Sermons de M. *Vigor*, où il l'attribuë aux Miniſtres de *Geneve : Thomas Beaux-amis* y répondit (13) par un

(10) Les *Eloges* de M. Teiſſier, Tom. 1, pag. m. 549 & 550.

(11) Lui-même l'imprima *in*-16 en 1542. *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, p. 30.

(12) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome 1, pag. 386. Ce ne fut point à Orleans qu'Eſtienne Dolet fut brulé, mais à Paris, dans la Place Maubert ; il eſt vrai qu'il étoit d'Orleans. Peut-être eſt-ce une faute d'Impreſſion, en tout cas la voilà réparée.

(13) En 1572 le Livre

par un Livre *in 8.* qu'il intitula : *Enqueſte & Griefs ſur le Sac & Pieces, & dépoſitions des témoins produits par les favoris de la nouvelle Egliſe contre le Pape*, &c. (14).

Pag. 218. l. 17. *L'Inventaire des Reliques.*] C'eſt un petit Traité que *Sleidan* dit avoir été compoſé par *Calvin* en 1543 (15). L'Auteur l'intitula : *Avertiſſement ſur le fait des Corps & Reliques des Saints, & le profit qui en reviendroit, ſi on en faiſoit un Inventaire. L'Inventaire des Reliques*, & l'Extrait *François* du Livre *Italien* intitulé : *Le coſe maravigliose dell' Alma Citta di Roma, dove ſi tratta delle Chieſe, Stationi è Reliquie de Corpi Santi che ivi ſono*, imprimé à *Rome* en ..... & réimprimé à *Veniſe* en 1575. *per Giovani Oſmarino Gigliotto, con Licenzia de' Superiori* (16), ont été réimprimés, avec un Traité de *Chemnice* contre *Bellarmin* ſur le même ſujet, à *Geneve*, chez *Pierre de la Rouiere* en 1599. & *Le coſe maravigliose*, &c. traduit tout entier en *François* par *Pompée de Launay*. a été imprimé à *Rome* en 1625: à l'occaſion du Jubilé de cette année-là, comme celui de *Veniſe* cinquante ans auparavant.

Pag. 219. l. 15. *Dix mille Martyrs enterrés en la grandeur d'un coffre.*] Ce ſont dix mille Soldats, qu'on prétend avoir été martyriſés à cinq cens ſtades ou environ de la Ville *d'Alexandrie* en *Egypte*, au tems & par les ordres de

fut imprimé à Paris, chez Jérôme de Marnes, & Guillaume Cavellat.

(14) *Biblioth. Draudii*, Tome 2, page 22.

(15) Sleidan, Liv. 15.

(16) *Baron de Faneſta*, Liv. 2, Chap. 2.

(17)

dres de l'Empereur *Adrien*, pour n'avoir pas voulu ſacrifier aux Idoles. Dans le *Hortulus animæ*, il y a aux feuillets 117. V°. & 118. R°. de l'Edition de *Strasbourg* en 1509. chez *Jean Knoblauch.* deux Oraiſons à Dieu, par les mérites de ces dix mille Martyrs, dont on peut voir, dit-on, mais non pas toucher, les oſſemens à *Rome* dans l'Egliſe de *Scala Cœli*, où eſt auſſi le Coûteau dont ils furent égorgés: A l'égard de leurs corps, ils ſont pareillement tous à *Rome*, enterrés ſous une Croix dans l'Egliſe de Sainte *Marie de l'Annonciate* (17).

Pag. 219. l. 16. *Les traces des pieds de Notre-Seigneur.*] C'eſt l'impreſſion que ſes pieds firent où il marcha, quand depuis ſon Aſcenſion il apparut à quelques perſonnes: Il y a une de ces Reliques à *Rome*, en l'Egliſe de *S. Laurens*; une au lieu où il rencontra *Saint Pierre*, quand il lui prédit qu'il ſeroit martyriſé à *Rome*; une à *Sainte Radegonde de Poitiers*, une à *Soiſſons*, & une à *Arles* (18).

Pag. 219. l. 17. *Saint Fiacre en Brie.*] Aſſez proche de *Fermonſtier* (19), dans la Forêt de *Fordille.* C'eſt une Egliſe renommée par toute la *France*, dit du Chêne en ſes *Antiquités des Villes*, &c. du chap. 10. des Pays de *Champagne* & *Brie.* A *Rheims*, où l'on montre la marque des feſſes de Notre-Seigneur ſur une pierre

(17) *Indulg. Rell. & Stat. Romanæ Romæ* 1492. Et *Merveilles, &c. de Rome*, imprim. à Rome en 1625, pag. 62.

(18) *Inventaire des Reliques*, Edition de 1599, pag. 36 & 37.

(19) Ou Foreſt-Monſtier en Brie.

(20)

pierre derriere le grand Autel, ils disent que cette marque s'imprima-là du tems que N. S. bâtit lui-même le Portail de leur Eglise (20). A l'égard de *S. Fiacre*, duquel le corps repose aujourd'hui dans la Carhedrale de *Meaux*, on dit qu'il étoit fils d'un Roi *d'Ecosse*, & qu'étant venu en *France*, il y mourut en l'année 670. dans un Hermitage qu'il s'étoit choisi à l'endroit, où est présentement l'Eglise de *S. Fiacre* (21).

Pag. 219. l. 22. *Un han de Saint Joseph.*] C'est ainsi qu'il faut lire, & non *une hache :* Voyez *Rabelais* au commencement du ch. 20. du 4. Liv. où le mot *han* se trouve en la même signification par Onomatopée, pour le son qui sort de la poitrine d'un homme qui se peine à fendre du bois. On garde un de ces *hans* à *Courchiverny* près de *Blois* (22).

Pag. 219. l. 24. *Du lait de la Vierge.*] Dans une infinité de Villes, de Villettes & de Couvens d'hommes & de femmes (23), nommément à *Genes*, selon l'Apologie pour Herodote ch. 38.

Pag. 219. l. 29. *Un éternuëment du Saint-Esprit.*] C'est *Enay*, ou plûtôt *d'Aubigné* lui-même, qui dit dans son *Baron de Fœneste*, qu'entre

(20) *Inventaire des Reliques*, pag. 37.

(21) Moreri, au mot *Fiacre*. Saint Fiacre est un Prieuré dans le Diocese de Meaux, occupé maintenant par les Moines Bénedictins de la Congregation de Saint Maur.

(22) *Défense de la Foi Catholique du Roy de la Grande Bretagne*, par du Moulin, Part. 1, Art. 17. *de Rell.* pag. 376, Edition de 1612.

(23) *Inventaire des Reliques*, pag. 40 & 41. Edition de 1599.

(24)

qu'entre les Reliques de *S. Front*, on trouve dans une petite phiole un éternûment du Saint-Esprit. Ce qu'il en fait, ce n'est apparemment que pour outrer la raillerie contre ceux qui veulent que dans la Religion tout soit visible : du reste, il est bien sûr qu'à *Saint Front de Perigueux* on montroit la coëffe de Notre-Dame, qu'on prétendoit y avoir été apportée par un Gentilhomme du Pays, Cadet de la Maison *d'Authon* en *Saintonge*, à son retour de l'Isle de *Metelin*. Les *Huguenots* ruinerent cette Relique & les autres avec l'Eglise du lieu, dit *Brantome* (24).

Pag. 220. l. 8. *S. Goyaux.*] *Gudualdus*, prétendu Evêque *d'Angleterre*, honoré sous le nom de *Saint Goau*, à *Yevre le Châtel*, près de *Pluviers*, & à *Locoal*, Prieuré dépendant de *Redon* au Diocèse de *Vannes*, où il est Patron sous le nom de *Saint Goal* (25). De la maniere dont *Sancy* parle de *Saint Goyaux*, on voit bien qu'il en a voulu faire un second Saint *Ives* de *Bretagne*, duquel *Rabelais* & le *Catholicon d'Espagne* s'étoient mocqués (26). Or, comme l'un & l'autre de ces Saints est vénéré dans le Duché de *Bretagne*, je ne doute point que la raillerie de l'Auteur ne doive tomber particulierement sur les *Bretons*, chez qui les Saints se sont autrefois trouvés fort nombreux, ou plûtôt extrêmement *drus*, pour

(24) Brantome, *Hommes Illustres François*, Tome 4, pag. 158 & suiv.

(25) *Vocab. Hagiolog. de M. Châtelain*, au mot *Gudualdus*.

(26) Rabelais, Livre 3, Chapitre 4. Et dans les *Vertus du Catholicon d'Espagne*.

(27)

pour me ſervir des termes du même *Rabelais*.

Pag. 220. l. 18. *Rochepot.*] *Antoine de Silly*, Comte de la *Rochepot*, Gouverneur *d'Anjou*, frere cadet de *Henri* Comte de *Rochegu yon* (27).

Pag. 220. l. 20. *Cats in cul.*] *Cazzo*, terme *Italien*, ſignifie le membre viril ; & *Cats* c'eſt une *braguette*, dit le *Scaligerana* (28).

Pag. 220. l. 23. *Le Grand-Prieur & Camille.*] C'eſt ainſi que je crois qu'il faut lire, & non pas *Carmille.* Le Grand-Prieur étoit le Chevalier *Salviati ;* & l'autre étoit pareillement Italien, entierement dévoüé à tous les plaiſirs du Roy *Henri III.* & qui ſe trouvoit reglément au coucher de ce Prince dès les premieres années de ſon Regne (29).

Pag. 221. l. 2. *Borgne Reveillon.*] *Louis d'Anſinville*, Sieur de *Reveillon*, à qui appartenoit le Château *d'Epoiſſe* en *Bourgogne ;* le Duc de *Nemours*, qu'il avoit obligeamment reçu dans ce Château en 1591. s'en empara ſur ſon chemin de *Paris* à *Lyon* (30).

Pag. 221. l. 10. *Mon couſin pardonnez-le moi, &c.*] *Si la modeſtie de l'Hiſtoire ne me tenoit la bride*, dit d'Aubigné, *je nommerois ceux qui demanderent pardon à genoux, des places de Mignons uſurpées, en termes (comme un Duc ſçut fort bien répondre) qui ſentoient à la honte, à l'horreur, à la femme* (31). Les Ligueurs

(27) De Thou, Tom. 5, Livre 101, pag. 172. A.

(28) *Scaligerana*, au mot *Cats.*

(29) Mémoires de la Reine Marguerite, en pluſieurs endroits du Liv. 2.

(30) De Thou, Tome 5, Livre 102, page 191. B.

(31) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 24.

(32)

gueurs de *Paris* firent un crime au Roy *Henri III.* de ce que ce Prince avoit fait poſer le lit du Duc *d'Épernon* ſon favori, joignant le ſien en ſon cabinet de *Vincennes* (32).

Pag. 221. l. 22. *Loignac s'en alla criant*, &c.] ..... de *Monpeſat Lognac* & *Saint Lary Bellegarde*, partageoient aſſez également la faveur du Roy *Henri III.* en 1588. *Lognac* ayant eu la principale part à la mort du Duc de *Guiſe*, le Roy, qui commençoit à ſe repentir d'avoir fait tuer ce Duc, ſe dégoûta de *Lognac* inſenſiblement, & le lui témoigna, en donnant à *Bellegarde* la Charge de Grand-Ecuyer que l'autre avoit demandée : *Lognac* demanda ſon congé, & l'obtint avec de rudes paroles (33) ; mais cet homme n'alla pas loin, puiſqu'il ſe trouva encore dans la chambre du Roy, lorſque ce Prince y fut tué par le *Jacobin* (34).

Pag. 221. l. 31. *Appellé le Poulain farouche.*] Ce *Saint Severin* étoit un vieil Officier *Piémontois*, *fort laid & balaſſré*, dit *d'Aubigné* ; on lui donna le ſobriquet de *Poulain farouche*, par rapport à l'hiſtoire ſuivante : *Un jour*, ajoute cet Auteur, Saint Severin *ſouffrit quelque violence de la part des Mignons du Cabinet : c'eſt qu'on le vit ſortir de la garderobe faiſant grand bruit, en ſe battant entre les Huiſſiers des autres portes, ſon chapeau perdu, & ſon manteau*

(32) *Mœurs, humeurs & comportemens de Henri de Valois*, imp. en 1589, page 89.

(33) Varillas, *Hiſtoire de Henri III.* Tom. 3, Liv. pag. m. 205 & 206.

(34) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 4, Livre 96, page 757. D.

(35)

manteau étant engagé entre la porte & la muraille : Le Maréchal d'Aumont *& les principaux coururent, ne pouvant que penſer, ſinon que c'étoit quelque aſſaſſin qui ſe ſauvoit ; le bruit appaiſé par* Montigny, *qui courut après, & aſſura que ce n'étoit qu'une raillerie* (35). Outré d'un ſi vilain affront, *Saint Severin* ſe jetta dans le parti de la Ligue, où il fut tué d'un coup de mouſquet la même année, à la priſe des fauxbourgs de *Paris*, lorſqu'il vouloit regagner la Ville (36).

Pag. 221. l. 32. *Du Halde & Soupitre.*] *Pierre du Halde*, premier Valet-de-chambre du Roy *Henri III.* & fort chéri de ſon Maître, étoit Domeſtique de ce Prince dès le temps qu'il n'étoit encore que Duc *d'Anjou* . . . . . *Soupitre*, Seigneur de *Luciennes* près de *Verſailles*, étoit auſſi l'un des Valets-de-chambre de *Henri III. Villequier*, *du Halde* & un nommé *du Mas*, ſont qualifiés les *Maquereaux ordinaires du Duc* d'Anjou, dans le *Tocſain des Maſſacreurs*. Page 47. de l'Edition de 1579. ſur quoi l'on peut voir auſſi *d'Aubigné* T. 2. l. 4. ch. 1. où l'on trouve que cet emploi lui duroit encore en 1577. les *Mémoires de M. du Pleſſis* nous apprennent, que *du Halde* avoit en 1583. un Office dans la Garderobe (37), de laquelle le Marquis *d'O* étoit Grand-Maître (38).

Pag. 222. l. 28. *Zopire.*] *Zopire* étoit un *Perſan*,

(35) D'Aubigné, Tom. 3, Livre 2, Chap. 16. ſur l'an 1589.

(36) *Id.* T. 3. L. 3. C. 4.

(37) Tome 1, pag. 285.

(38) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du Saint Eſprit*, Tom. 1, pag. 95.

(39)

Perſan, qui, dans le deſſein que le Roi *Darius* ſon Prince naturel lui fût redevable de la priſe de *Babylone*, que ce Monarque aſſiégeoit en vain depuis vingt mois, ſe coupa le nez & les oreilles, & s'enfuit en cet état vers les aſſiégés, auxquels il perſuada que le Roy ſon Maître lui avoit fait cet outrage, & que pour s'en venger il étoit venu ſe mettre à leur tête : ces pauvres gens le crurent, & ſur ce que de concert avec les aſſiégeans il avoit défait quelques troupes du Roy de *Perſe*, les *Babyloniens* lui ayant confié le Gouvernement de leur Ville, il la livra à *Darius* (39).

Pag. 222. l. 32. *Duc de Longueville.*] *Henri d' Orléans*, Duc de *Longueville*, Gouverneur de *Picardie* (40).

Pag. 223. l. 4. *Comte de Maulevrier.*] *Charles de la Mark*, Comte de *Brenne* & de *Maulevrier*, &c. Capitaine des cent *Suiſſes* de la Garde du Roy : Il fut créé Chevalier du Saint-Eſprit l'année même de la création de cet Ordre (41). On a vû dans les Remarques ci-deſſus, qu'il paſſoit pour homme de table & de bonne chere (42).

Pag. 223. l. 13. *Jeune Rôny.*] *Philippe de Bethune*, Baron de *Selles* en *Berry* & de *Charrot*, Chevalier des Ordres du Roy, Bailly de *Mante* & de *Meulan*, par deux fois Ambaſſadeur à *Rome* pendant les Regnes de *Henri* le Grand & de

(39) Au Livre 3 de l'*Hiſtoire d'Herodote.*

(40) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 4, Livre 95, page 442. B.

(41) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du Saint Eſprit*, Tom. 1, pag. 35.

(42) *Remarques* ſur la page 124, Livre 25.

(43)

& de *Louis XIII.* Il étoit le plus jeune des deux freres du Duc de *Sully* (43).

Pag. 223. l. 13. *Noailles.*] *Charles*, appellé le Baron de *Noailles*, né le 5. de Decembre 1560. En Septembre 1581. il obtint les Provisions de Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, & fut fait Capitaine de cent Chevaux-légers le 2. Avril 1585. Ce Seigneur, qu'on nomma le brave *Noaille*, mourut ſans poſterité.

Pag. 223. l. 29. *N'appellez pas ainſi ma tante.*] *Jeanne d'Albret*, mere de *Henri* le Grand, étoit fille unique, & l'Hiſtoire ne marque point que le pere de cette Princeſſe ait eu des enfans naturels : ainſi cette tante que le Roy de *Navarre* ſe donne ici, ne pouvant être du côté maternel de ce Prince, il faut que ç'ait été une ſœur *d'Antoine :* il en eut ſix de légitimes : 1. *Marie*, décedée en 1538. à l'âge de 23. ans. 2. *Marguerite* (44), femme de *François de Cleves*, Comte, puis premier Duc de *Nivernois*, morte au Château de *la Chapelle Dam-Gilon* en *Berry* le 20. Octobre 1589. 3. *Madelaine*, Abbeſſe de *Sainte Croix de Poitiers.* 4. *Catherine*, Abbeſſe de *Soiſſons*, morte à *Paris* en 1594. 5. *Renée*, Abbeſſe de *Cheles*, décedée en 1583. 6. & *Eleonor*, Abbeſſe de *Fontevraut* depuis l'an 1575. juſqu'au 26. de Mars 1611. (45). De toutes les ſix, je ne vois gueres

(43) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 30, page 1009.

(44) Il ſemble que ce ſoit la même, qui ci-deſſous eſt appellée Marie.

(45) *Tableau Généalogique de la Maiſon Royale de France, &c.* par le P. Labbe, ſeconde Edition de Paris en 1652, pag. 294 & 295.

Digitized by Google

gueres qu'*Eleonor*, la cadette, qui puiſſe avoir donné de l'amour au Baron de *Noailles*, encore avoit-elle quarante-huit ans en l'année 1580. qui eſt le tems dont *Sancy* parle : ainſi, je m'imagine que ce pourroit bien être auſſitôt *Marie* de *Bourbon*, fille unique & héritiere de *François* de *Bourbon*, Comte de *Saint Paul* & d'*Adrienne d'Etouteville* ſa femme: elle avoit épouſé *Jean* de *Bourbon*, Comte *d'Anguien*, ſixiéme fils de *Charles de Bourbon*, Duc de *Vendôme*, pere *d'Antoine de Bourbon* Roi de *Navarre* ; & elle étoit encore jeune, lorſque n'ayant point d'enfans du Comte *d'Anguien* ſon mari, elle ſe remaria en 1563. à *François* de *Cleves*, Duc de *Nevers*, & enſuite à *Leonor d'Orléans*, Duc de *Longueville* (46).

Pag. 223. l. 31. *Il épouſoit Monſieur le Grand.*] C'eſt par rapport à ce beau Contrat, que dans les Remarques ci-deſſus nous avons vû qu'on dédia à M. le Grand une *Paraphraſe ſur la patience de Job.*

Pag. 223. l. 35. *Comte de Caravas.*] *Claude Gouffier*, Comte de *Caravas* après la mort de ſon frere (47).

Pag. 224. l. 2. *Le Connétable.*] *Henri de Montmorancy*, *Connétable de France* & Gouverneur du *Languedoc :* il avoit eu ce Gouvernement ſous le Regne de *Charles IX.* mais c'étoit *Henri le Grand* qui l'avoit créé *Connétable* en Decembre 1593. (48). la Satyre intitulée ;

(46) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 16, page 138 & 139.

(47) *Id.* T. 2. L. 29. p. 886.

(48) De Thou, Tome 5, Liv. 92, pag. 534. Q.

tulée les *Articles de Paix entre le Roy & Monſieur* du Maine, porte à l'Art. 5. que *M. le Duc de* Montmorancy (49) *ſera pourvû de l'état de Vidame, attendu ſa capacité en fait de mariage, & qu'il lui ſera aſſigné de ſes gages ſur* Gomorre.

Pag. 224. l. 8. *Le Pont.*] Il y avoit en *France*, dans le ſeiziéme ſiécle, ſous les Regnes de *Charles IX.* de *Henri III.* & de *Henri le Grand*, des *du Pont*, *le Pont*, *de Pont-du-vigean* & *Pont-de-Pont*, *de la Caſe*: de plus le Capitaine *Pont*, & *Corquilleray Sieur de Pont*, de tous leſquels M. de *Thou* fait mention particuliere : je ne ſçai ſi celui dont parle *Sancy* ne ſeroit pas ce brave manchot nommé *le Pont*, qui faiſoit la guerre en *Dauphiné* ſous le Baron *des Adrets* en 1562. (50) : Il étoit bien vieux pour lors ; mais le *Piémontois S. Severin*, qui n'étoit gueres plus jeune & qui avoit le viſage entierement défiguré, n'avoit pas laiſſé d'être trouvé beau.

Pag. 224. l. 21. *Monac.*] C'étoit *Antoine de Neufville*, Baron de *Magnac* (51), l'un des Députés pour la Nobleſſe aux Etats aſſemblés à *Blois* en Octobre 1588. (52). A meſure que lui

(49) C'eſt le Connétable de ce nom. C'étoit celui des fils du Connétable de Montmorency, que l'on appelloit M. de Damville, qui ſe ſoutint dans ſon Gouvernement, malgré Henri III & la Reine mere, & même malgré toutes les fureurs de la Ligue. Comme il s'étoit joint au Parti Huguenot, quoique Catholique, Henri IV fit bien de l'élever à la Charge de Connétable.

(50) De Thou, Tome 2, Livre 3, pag. 136. B.

(51) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 28, page 829.

(52) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap. 5.

(53)

lui & les autres Députés étoient arrivés à *Blois*, le Roy s'étoit empreſſé de ſe les faire amener l'un après l'autre au Cabinet, *pour les catéchiſer à ſon appétit*, dit *d'Aubigné* dans ſon Hiſtoire (53): c'eſt cette affectation qu'eut le Roy d'entretenir ces Meſſieurs chacun à part dans ſon Cabinet, qui donna lieu à quelque éventé d'entre eux de publier ces diſcours, ſur leſquels eſt fondée la ſatyre de l'Auteur en cet endroit.

Pag. 224. l. 26. *Dès le tems de la Sarbatane.*] Ce fut environ l'an 1580. que, ſelon *d'Aubigné*, *S. Luc* & *Joyeuſe*, tous deux Mignons du Roy *Henri III.* pour donner lieu à ce Prince de renoncer à ſes débauches, auſquelles ils ne contribuoient qu'à regret, entreprirent par le conſeil de la Dame de *Raix*, de percer un Cabinet, & de faire couler par la ruelle du lit, entre la contenance & le rideau, une ſarbatane d'airain par le moyen de laquelle ils vouloient contrefaire un Ange, & faire couler en l'oreille du Roy des menaces du Ciel, & quelques terreurs contre ſon péché: ils y réüſſirent un peu mieux qu'ils ne vouloient, car ce Prince devint tout-à-coup ſi peureux, qu'au moindre coup de tonnerre il ſe cachoit ſous les lits & juſques ſous les baſſes-voûtes du Louvre. *Joyeuſe* voyant que le ſouvenir de l'Ange contrefait pourroit bien affoiblir tout-à-fait l'eſprit du Roy, & qu'ainſi ſa fortune ſeroit perduë, découvrit à *Henri III.* ſa fourberie & celle de *Saint Luc*; enſorte que ce fut à ce dernier à ſe ſauver; en effet, il gagna *Brouage*,

(53) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 5.

Brouage où il étoit Gouverneur, & s'y maintint depuis pour la Ligue, juſqu'à ce que ce Roy étant mort, il reconnut incontinent ſon Succeſſeur (54). L'ancienne & bonne Edition de M. *de Thou* s'accorde pour cette hiſtoire avec *d'Aubigné*, hors en deux points; l'un, que ſuivant M. de *Thou*, ce fut *Jeanne Coſſé-Briſſac*, femme de *Saint Luc*, qui donna ce conſeil à ſon mari; & l'autre, que celui qui découvrit la tromperie de *Saint Luc* fut le Mignon *d'O*; mais cet endroit eſt retranché de l'Edition de *Geneve*. T. 3. l. 74. p. 526. D. Ligne 8. où il devoit ſuivre les mots *malè ominati*. *François d'Epinay*, Seigneur de *Saint Luc*, fut fait Grand-Maître de l'Artillerie & Maréchal de *France* par *Henri le Grand*, & fut tué au ſiége *d'Amiens* en 1597. (55).

Pag. 224. l. 29. *Monſieur Rocz.*] Ne ſeroit-pas ici *Guillaume Roze*, Evêque de *Senlis* & Prédicateur du Roy *Henri III.* (56).

Pag. 224. l. 32. *Sa fantaiſie d'agent en celle de Patient.*] Vous oyez dire tout haut, dit *d'Aubigné*, que depuis que ce Prince (*Henri III.*) s'étoit proſtitué à l'amour contre nature, même avoit tourné ſes voluptés à pâtir au lieu d'agir, on cottoit la perte du courage qu'on avoit vû à Monſieur avant la naiſſance de telles énormités (57): en effet, on a remarqué que de pluſieurs Capitaines qui avoient été

(54) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 15.

(55) De Thou, Tome 5, Liv. 113, Liv. 581 & Liv. 118, pag. 739. F. F.

(56) *Gallia Chriſtiana*, Tome 3, au mot *Sylvanectenſes*.

(57) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 5, Chap. 12.

(58)

été coupables de ce vice énorme, on ne ſçavoit que *Jule-Ceſar* qui n'en fût pas devenu moins brave & moins laborieux (58).

Pag. 225. l. 3. *Frere du Duc de Joyeuſe.*] Frere *Ange* & *Anne* Duc de *Joyeuſe*, tous deux Mignons du Roy *Henri III.* étoient freres, & le Duc, au fort de ſa faveur en 1581. avoit épouſé *Marguerite de Vaudemont*, ſœur de la Reine *Louiſe*, femme de ce Roy (59) du côté de *Nicolas de Lorraine* Duc de *Mercueur* & Comte de *Vaudemont*, pere de *Louiſe* & de *Marguerite*; mais cette derniere étoit née d'un ſecond mariage.

Pag. 225. l. 15. *Amuletes.*] *Amuletum*, dit Scaliger, *ab amoliendo dictum, quod venena amoliatur, Gallicè*, rejetter loin. *quæ vulgò vocantur propriè apud Medicos* Alexand. Trallianum & Paulum Æginetam, *ut quæ occultâ proprietate juvant appenſa collo. Vocantur & Præbra à prohibendo. Antidotus etiam præbrum aut contra-datum dicitur. Hæc duo nempè Amuleta & Antidoti ſunt in abditis rerum cauſis* (60). Amulete eſt un remede ſpécifique, un Antidote qui ſe pend au col, pour détourner le venin des maladies.

Pag. 225. l. 16. *Il fit venir de Rome des Chapelets, &c.*] A conferer cet endroit avec celui ci-deſſus p. 76. l. 18. & la Remarque qu'on y a faite, il ſemble que M. *du Perron* ait fait venir par deux fois des Reliques de *Rome* pour l'uſage

(58) Brantome, *Dam. Gall.* imprimé en l'an 1656 chez la Tourrelliere, Tom. 1, pag. 184.

(59) De Thou, Tom. 3, Liv. 74, p. 526. D. E.

(60) *Scaligerana*, au mot *Amuletum*.

l'uſage de la Cour du Roy *Henri III.* ſans parler de celles qu'il en rapporta depuis aux deux voyages qu'il y fit, du vivant de *Henri le Grand.*

Pag. 225. l. 21. *Monſieur Pinars.*] (*Claude*) Sieur de *Cramailles.* J'ai vû ſon nom à des Proviſions de Maître des Requêtes de l'année 1581. où il ſignoit *Pinart ;* il étoit Sécretaire d'Etat ſous *Henri III.* qui le relegua en 1588. à *Château Thierry*, dont il étoit Gouverneur (61) : depuis, y ayant introduit le Duc de *Mayenne*, cela augmenta ſa diſgrace, qui ne fut pourtant pas de durée, car ſon fils, qui avoit proprement fait ce coup-là, fut rétabli peu après dans ſes biens, après quoi le pere ſe retira dans ſa maiſon de *Cramailles*, où il mourut le 14. de Septembre 1605.

Pag. 226. l. 2. *Les Cordeliers de Paris.*] L'embraſement que *d'Aubigné* dans ſon Hiſtoire, T. 2. l. 4 ch. 1. & ici, attribuë au feu du Ciel, arriva un Samedi 19. de Novembre 1580. entre neuf & dix heures du ſoir (62). M. de *Thou* dit, qu'à cauſe de la haine qu'on portoit aux *Huguenots*, qu'on faiſoit auteurs de la guerre qui venoit de ſe rallumer, on publia qu'ils avoient méchamment cauſé cet incendie ; mais que dans la ſuite il fut averé que le malheur en étoit arrivé par la faute d'un Frere-lai, qui étant yvre, s'étoit endormi dans une Chapelle où le feu s'étoit pris à la charpente, par le moyen d'un cierge que le Moine y avoit

(61) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 4, Livre 92, pag. 333 A. B.

(62) *Antiquités de Paris*, par Corrozet, imprim. en 1586, pag. 199. R.

y avoit apporté & qu'il avoit laiſſé brûler (63).

Pag. 226. l. 20. *Enluminés en Cordeliers.*] Cette dépenſe, (en petits chiens de Lyon) fut ſuivie d'une autre, dit *d'Aubigné*, à ſçavoir des enluminures que *Henri III.* faiſoit couper par les Livres du temps paſſé, & les achetoit au prix du vendeur, & puis on fit une grande recherche des Enlumineurs, par les mains deſquels le Roy faiſoit enluminer des Heures de portraits des perſonnes qu'il aimoit violemment, & leſquelles, étant peintes au naturel, il faiſoit draper & habiller en Saints & en Saintes, les plus favoriſés en Crucifix, & les plus aimées en Notre-Dames : je vous donne pour pleiges de ſi rares pieces, continue-t-il, les plus ſerieux Catholiques qui en ont écrit : de-là nous vîmes des plus excellens jeunes Capitaines de notre âge peints en *S. Hierômes* & en Cordeliers, dès le premier deſir de leur fréquentation (64). Si par ces *plus ſerieux Catholiques, d'Aubigné* prétend déſigner M. de *Thou*, il eſt vrai qu'il parle des dépenſes du Roy *Henri III.* en chiens, en perroquets & autres oiſeaux, & même de ces miniatures que le Roy faiſoit couper d'après les feuillets des Livres du temps paſſé, auquel l'Imprimerie n'étoit pas encore en uſage, ſoit pour les caracteres ou pour les tailles-douces; (65) mais il ne fait aucune mention de ces enluminures en Cordeliers ou autres habits.

Pag.

(63) De Thou, Tome 3, Liv. 72, pag. 459. A. B.

(64) D'Aubigné, Tome 3, Livre 1, Chapitre 12, ſur l'année 1587.

(65) De Thou, Tome 4, Livre 85, pag. 143. F. & pag. 144. A. B.

Pag. 226. l. 23. *Chambret.*] *Louis de Pierre-Buffiere*, Seigneur de *Chambret*. *Henri IV.* le fit Gouverneur de *Saint Yrier-la-Perche* en *Limoufin*, où les Ligueurs le vinrent aſſiéger en 1591. De jeunes Seigneurs & quelques vieux Chefs du parti du Roy en ce pays-là étoient venus à ſon ſecours ; mais la diviſion pour le commandement s'étoit miſe entre eux, & ils avoient été repouſſés & battus : cependant *Chambret* continua de ſe défendre, fit faire de nouveaux travaux, & fit tant, qu'enfin après vingt jours de ſiége les rebelles, qu'il avoit repouſſés à trois furieux aſſauts, abandonnerent leur entrepriſe. C'étoit un jeune Gentilhomme *Huguenot*, très-bel homme & des mieux faits qu'on pût voir, mais encore ſans comparaiſon plus ſpirituel, d'une converſation charmante, extrêmement brave, & qui, par une préſence d'eſprit peu commune, avoit ſçu ſe tirer admirablement bien de tous les mauvais pas où s'étoient engagés pluſieurs autres Seigneurs de la Cour du Roi *Henri III.* (66).

Pag. 226. l. 25. *Non per amor, mà per vendetta.*] C'étoit *François de Coligny*, le plus brave & le plus accompli de tous les fils de *l'Amiral de Châtillon :* cette deviſe qu'on donnoit à ſon portrait dans les Heures de *Henri III.* marquoit la vengeance que ce Prince auroit volontiers continué de prendre de *l'Amiral* qu'il avoit tant haï, ſur la perſonne même de *Châtillon* ſon fils.

Pag. 226. l. 27. *Le coup de Tonnerre.*] Ce prodige

(66) De Thou, Tome 5, Liv. 101, pag. 169. C.

(67)

prodige arriva en 1590. dans la Maiſon Royale de *Chaillot*, où le Roy *Henri le Grand* avoit dîné avec dix de ſes plus privés ſerviteurs : *d'Aubigné* qui le raconte, le prend ſur ſa foi appuyée de ſa vûë même, il ajoute que depuis la premiere Edition de ſon Hiſtoire avoit été trouvée une *Remontrance au Roy*, du ſtyle de l'Archevêque de *Lyon*, qui exprimoit ce qu'il avoit laiſſé échapper de plus particulier dans le récit de la choſe, comme la chambre du Grand-Ecuyer & autres circonſtances (67). Le Grand-Ecuyer étoit *Roger* de *Saint Lary*, Baron, puis Duc de *Bellegarde* & Maréchal de *France* (68).

Pag. 226. l. 30. *En la chambre baſſe du Comte de Soiſſons.*] Cela ſert à expliquer ce que *Sancy* dit du Comte de *Soiſſons*, ci-deſſus dans le chap. *du Purgatoire ;* parce qu'on voit ici que le Comte avoit les loüables inclinations & les qualités eſſentielles auxquelles le Maréchal *d'Aumont* reconnoiſſoit les fauteurs du Tiers-parti dont ce Chap. le fait Chef.

Pag. 227. l. 28. *Boſny.*] Château du Roy *Louis le jeune*, qui le donna pour Chef-d'Ordre & Maiſon principale deçà la mer aux Chevaliers de *Saint Lazarre*, qu'il avoit amenés de la Terre-Sainte en *France* environ l'an 1119, (69) & à qui elle eſt reſtée.

Pag. 228. l. 1. *Chevalier Salviati.*] *François Salviati*, Grand-Maître de l'Ordre de *Saint*

(67) D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 3, Chap. 7. Edit. de 1626.

(68) De Thou, Tome 5, Liv. 103, pag. 215. B.

(69) Maimbourg, *Hiſtoire des Croiſades*, Livre troiſiéme.

Saint Lazare, premier Ecuyer de *Marguerite de Valois* Reine de *Navarre*, Chef de ſon Conſeil (70), & Chambellan de *François* Duc *d'Anjou* (71).

Pag. 228. l. 7. *R. de Coti.*] J'ai vû une Lettre qui parloit d'une mépriſe à peu près ſemblable arrivée à *Strasbourg*, lors qu'après que les *François* y eurent été reçus, les Catholiques voulurent faire une recherche trop exacte des endroits attenans à la Cathédrale, où les Lutheriens pouvoient avoir autrefois enfoüi les Reliques.

Pag. 228. l. 13. *Picard.*] *François le Picart*, Docteur de *Paris*, Doyen de *Saint Germain de l'Auxerrois*, né le 16. d'Avril 1504. à *Paris*, & mort le 17. de Septembre 1556. *Paſquier* dit que ce fut lui qui opina le plus fortement pour la rejection de l'Ordre des *Jeſuites* & pour la cenſure de leur Doctrine en 1554. & qu'après la mort de ce Docteur, ſon corps étant expoſé en ſa maiſon au Doyenné de *Saint Germain de l'Auxerrois*, le peuple de *Paris* lui baiſoit à l'envi les pieds, tant il l'eſtimoit avoir vêcu ſaintement (72) : mais dans le fond c'étoit un ignorant, un ſuperſtitieux & un cruel, qui ne s'étoit attiré l'affection de la populace Pariſienne que par l'extrême ardeur qu'il avoit témoignée à perſécuter les pauvres Réformés, qu'on fit mourir de ſon tems

(70) Mémoires de la Reine Marguerite, Edition de 1628, Livre 2, page 230.

(71) *Mémoires de M. de Nevers*, Tome 1, pag. 578.

(72) *Catechiſme des Jéſuites*, Liv. 1, Chap. 6. F. 29 recto, Edit. de 1602.

(73)

tems à *Paris* pour la Religion (73). On raconte pourtant qu'il parut touché de la constance de cinq Martyrs qui y furent exécutés en 1546. & qu'ayant exhorté l'un d'eux à la patience, ce pauvre homme, qui sçavoit que *Picart* avoit accoutumé de rudoyer les autres en de pareilles occasions, le prit pour à moitié converti, tant le Martyr loüa Dieu de l'entendre ainsi changer de langage (74) : on peut néanmoins juger à quel point ce Sorboniste avoit paru alteré du sang des Réformés, de ce qu'ayant laissé pour successeur dans la fonction de Convertisseur des Lutheriens un autre Docteur de *Paris*, qui ne respiroit & ne prêchoit aussi que meurtre & le sang de ces gens-là, on crut ne pouvoir le désigner mieux qu'en l'appellant *l'ame de feu Picart* (75). Le Passavant de M. de *Beze*, fait du vivant de *Picart*, reproche à ce Docteur qu'il s'étoit causé une descente de boyaux à force d'avoir crié un jour en chaire contre les Lutheriens, *Mater Dei !* qui étoit son exclamation ordinaire (76) : c'est apparemment cette coutume de *Picart*, & quelques autres de ses manieres superstitieuses qui font que l'Auteur le fait ici venir en consultation touchant la prétenduë Relique d'*R. d. Coti.*

CHAPITRE

(73) Histoire des Martyrs Protestans, Livre 4, sur l'année 1526. Hist. 1, & suiv.

(74) *Ibidem*, Livre 4, fol. 179, recto. Edition de 1608.

(75) *Ibidem*, Livre 7, fol. 456, recto. seconde Colonne,

(76) Page 118 & 126 du *Recueil* imprimé à Viliorban en 1593, où cette Satyre se trouve.

CHAPITRE VIII.

Des Vœux.

MAître *Pierre Poncet*, Gentilhomme Prêcheur, à qui M. *d'Eſpernon* reprochoit qu'il faiſoit rire les gens, & qui lui répondit, qu'il les faiſoit aſſez pleurer. (1) Ce bon homme prêchant un jour aux Mathurins, fit un grand diſcours des miſeres des *Chartreux*, qui ne mangent que du poiſſon; des *Bons Hommes* qui ne mangent rien qui ait eu vie, des *Capucins* qui n'ont rien ſur leurs pieds; des *Feuillans* qui ſont ſi mal vêtus & *vivunt in diem; di Frati ignoranti d'Italie*, qui n'oſeroient rien ſçavoir; des *Pourceaux Saint*

(1) Cette Reponſe eſt rapportée d'une maniere beaucoup plus vive & plus agréable dans le Journal de Henri III. au mois de Mars 1583. Le Duc d'Eſpernon voulut voir Poncet, & lui dit en riant : » Mr notre » Maître, on dit que vous » faites bien rire les gens » à votre Sermon, cela » n'eſt gueres beau; un » Prêcheur comme vous, » doit prêcher pour édifier. » Monſieur, répliqua Pon- » cet, ſans s'étonner autre- » ment : Je veux bien que » vous ſçachiez, que je ne » prêche que la parole de » Dieu, & ne vient point » de gens à mon Sermon » pour rire, s'ils ne ſont » méchans, ou Athéiſtes; » & auſſi n'en ai-je jamais » tant fait rire en ma vie, » que vous en avez fait » pleurer. Reponſe hardie, » continue le Journaliſte, » à un Seigneur de la qua- » lité de d'Eſpernon, & » qui pour le tems fut trou- » vée fort à propos ». Pour moi je trouve qu'au ſujet du Duc d'Eſpernon, Poncet avoit raiſon; auſſi d'Eſpernon ne répondit rien.

Antoine

Antoine d'auprès de *Roanne*, des Pénitens qui ſe fouettent. Ce Prêcheur fit pleurer beaucoup de bonnes perſonnes, & de toutes ces dévotions & ces vœux auſteres tira cet argument, que ſi la religion Romaine étoit fauſſe, on n'y verroit point accomplir des vœux ſi durs & ſi difficiles. Je donnai le lendemain à dîner audit *Poncet* & *Renardiere de Bretagne*, nous mettons les raiſons ſuſdites ſur le bureau, & Maître Fol de *Renardiere* mit l'autre en grande colere, lui diſant que ces auſtérités de vœux & de vies, étoient plutôt marques d'une fauſſe Religion, que d'une vraie; témoin, diſoit-il, que les ſacrifices des hommes étoient défendus aux *Iſraëlites*, & obſervés par les Gentils, comme leur eſt reproché à la pag. 230. & puis alla conter qu'il avoit vû en *Turquie* leurs enragés de *Caloyers*, n'ayant toute l'année pour couverture qu'un rets: mais en la main droite un grand raſoir duquel ils ſe font faire une playe nouvelle quand la précédente acheve de guérir; & quant à leurs jeunes & abſtinences, celle du vin qui eſt enjointe à toutes perſonnes, eſt plus dure que toute autre. Quand ils jeûnent, ils ne boivent ni mangent. Quant aux pélerinages: où trouverez-vous une ſi violente dévotion, que celle des pélerins de *la Mecque*, deſquels pluſieurs, après les incommodités du voyage & la vûë de ſépulcre de *Mahomet*, ſe font crever les yeux, pour après choſe tant ſacrée n'en voir jamais une prophane? Après il allégua l'étrange zèle des *Calignois*, & comment on trouva au grand temple de *Mexique*, les parois frottées du ſang des

des enfans immolés au Diable par leurs peres & par leurs meres, & ce ſang par tout l'épaiſſeur de deux doigts ; à la verité j'ai ouï confirmer cela par le Gardien des Cordeliers de *Mexico*, & par deux autres de ſes compagnons. *Renardiere* concluoit par-là, que telles inventions étoient de gens fanatiques, ou des Diables mêmes, qui ſe font par commandement ſervir ainſi. Là-deſſus ce maître fol ſe mit ſur les antiquités, & je ne ſçai où diable il en avoit tant appris : ſçavez-vous pas, diſoit-il, que les *Druides François*, les *Anglois* auſſi, ſacrifioient à certains jours, & tenoient les ſacrifices les plus ſaints quand ils faiſoient mourir les hommes le plus cruellement ? Ceux de *Carthage* prenoient les enfans des meilleures maiſons, les habilloient à la Royale, & n'étoit permis aux parens d'en arracher un ; ſi bien qu'étant vaincus par *Agatocles*, ſur l'opinion qu'ils eurent que leurs Dieux étoient courroucés par la diſcontinuation de tels ſacrifices, ils aſſommerent tout d'un coup ſur leurs autels deux cens Gentilhommes. Ceux de *Rhodes* & de *Crete* faiſoient enyvrer leurs hoſties avant que de les immoler. En *Chio* & *Salamine* ils déchiroient les hommes pour les immoler à *Diomedes*. Les *Arcadiens* fouëttoient les pucelles juſqu'à ce qu'elles fuſſent mortes. Ceux de *Sparte* en faiſoient autant des enfans à l'autel de *Mercure* & de *Diane* ; quelques-uns faiſoient un grand monceau d'éclifſes, l'empliſſoient d'hommes, deſquels *Théopompe* étoit l'un. Les *Thraces* tuoient leurs hoſties humaines à coups de lances à l'autel de *Tamolus*. Quelques *Allemans* & *Bourguignons* faiſoient

faiſoient carrouſſe du ſang des ſacrifices. Les *Perſes*, les *Grecs* & quelques *Anglois* enterroient toutes vives leurs hoſties. Je ne veux pas dire les autres vilenies qui ſe faiſoient des filles & des garçons, & autres folies exercées par les *Corinthiens* & *Bretons*. Je dis donc que ces vœux auſteres & cruels ont été de tout tems ſervices de diables. Là-deſſus *la Renardiere* ſe mit ſur la Théologie, allégua de *Saint Mathieu* ch. 16. les paroles, Mon joug eſt doux, & autres, & nous dit, Meſſieurs, le meilleur vœu que nous puiſſions faire, c'eſt à *Saint Mathurin*; car je vous aſſure que le plus ſage d'entre nous eſt tenu pour fol. Tout le monde n'a pas connu *Renardiere*; c'étoit un diſeur de verités au feu Roy, qui, deſirant être défrayé par ſes Maréchaux de camp, il lui dit un jour, qu'il faiſoit plus que Dieu, qui dit, du labeur de tes mains tu vivras commodément; & lui faiſoit ſes Maréchaux de camp vivre très-commodément, du labeur & du métier où ils n'entendoient rien. A la fin *Poncet* ſe mit en colere, & lui repliqua que c'étoient des diſcours d'un *Huguenot*: l'autre pourſuivit en ſouriant, & commença à cauſer ſur les *Pythagoriciemens* des *Chartreux* & *Bons-hommes*, entre leſquels on ne laiſſe pas de voir bien ſouvent..... Il nous conta comment Monſieur du *Bouchage* étant las d'être feſſé par le Roy & mis en priſon entre quatre écrans, ſe confeſſa à un de ſes compagnons de *Piquepuce*; lequel ayant ouï les violences du cabinet, lui enjoignit de ſortir du monde, & lui révela que s'il vouloit faire quelque-tems la vie des *Capucins*, il le verroit un jour Pape:

Pape : ce que l'enchanteur *Raoul* lui a confirmé ; & vous verrez, dit *Renardiere*, que d'ici à quelque-tems il y retournera, & disoit que les fols prophetisoient. Nous nous mocquâmes de lui, *Poncet* & moi, & le bon-homme en colere commença à dire, vous êtes aussi méchans que le Maréchal de *Biron*, qui se mocqua du pauvre Frere *Ange*, quand il alla jouer la passion devant le Roy à *Chartres*, se faisant fouetter, & portant une croix de poids insupportable. Là étoit Monsieur de *Montpensier*, s'enquerant qui étoit le maître de la moralité (2). Ce n'étoit pas celui qui fit couper le douzil de son vin de *Gascogne*, *ayant ouï de Babelot*, qu'il étoit digne de faire le sang de Christ. C'étoit celui, qui pour faire *bona bocca*, vouloit ouïr vêpres aux *Augustins*. Ce Maréchal donc le tirant à part, lui dit, par le corps B. Monsieur, ce fat en a bien dans le cul, si d'aventure il n'y a *point de Paradis*. Le Duc lui répond, par *Saint Picaud* (3), mon maître, voici qui est encore assez-bien joué, hormis que la musique est un peu aigre. *C'étoit un cornet de terre* qu'il avoit pris au four de *Palaiseau* en passant, sans oublier le fournier pour en sonner. Telles gens que vous, furent ces beaux Evêques du *Lionnois*, qui assemblerent un Synode pour réformer la

(2) Ce qu'on nommoit autrefois une Moralité, étoit une de ces pieuses Comedies, avec lesquelles nos Ancêtres amusoient la pieté des Fideles, & dont les deux freres *Parfaits* nous ont donné depuis quelques années, une Histoire assez curieuse, & assez détaillée.

(3) *Voyez* Rabelais, Livre 3, Chap. 29, page 158, de l'Edit. de 1711.

coutume

coutume de *Saint Antoine* de ce pays-là ; les Religieux du lieu s'appellent *Pourceaux de Saint Antoine* par humilité; ils ſont obligés de faire huit repas, comme montrant la fragilité du genre humain. Il y eut quelques *Jeſuites*, *Freres-Mineurs*, & quelques jeunes Evêques, qui firent de belles & longues harangues pour montrer que telles conſtitutions peuvent changer *habitâ ratione temporum*, & que ce que nos peres avoient fait à bonne intention étoit aujourd'hui ridicule. Mais à toutes ces raiſons le Sous-Prieur de *Saint Antoine*, qui ronfloit, ne répondit qu'une grave ſentence & remarquable en nos jours, gardons-nous des novalités. On recommença de plus belle contre les mocqueurs de ce ſiécle comme vous autres, & ce Sous-Prieur à quatre mentons commença gar, gar, gar, gar, gardons-nous, &c. ouï mais, vous dites que ſous ombre de dévotion il s'y fait de grandes folies. Par *Saint Jean*, je le ſçai bien ; mais l'Egliſe n'en peut mais : qui a plus crié contre le Roy & ſes mignons que moi, qui ai preſque conté en chaire l'hiſtoire qui s'enſuit ? Le Roy étant amoureux à *Lyon* de la femme du ſire ..... le marché fait par le Comte de *Maulevrier* avec la galande, il ne reſtoit que de pratiquer l'abſence du mari, ſi jaloux qu'il refuſa un emploi honorable, & une commiſſion ſur le ſel de *Peccais* profitable pour y joindre. Il pratiqua un *Cordelier*, Confeſſeur du jaloux, lui remontrant que les plus apparens de *Lyon* avoient l'œil ſur ce pauvre homme & le ſoupçonnoient d'héréſie, parce qu'il n'étoit pas confrere des Pénitens. Le *Cordelier* répond ; à

d'autres, Meſſieurs, je ſuis trop matois pour vous ſoupçonner de dévotion : parlez-moi *S. François*, & vous trouverez que les *Cordeliers* ſont bons compagnons. Par la vertu, dit le Comte, c'eſt que nous voulons chevaucher ſa femme, & il y a trente écus pour toi. Le *Cordelier* réplique : allez-vous-en, Meſſieurs, & me laiſſez faire. De-là à ſix jours, qui fut un jeudi, voilà le pauvre ſire au reveſtiaire, qui ſe prépare à porter la croix comme dernier novice. Le Roy, le Comte & *Clermont d'Entragues* vont jouer leur jeu, & peu de tems après virent par la vître de la chambre venir la proceſſion & le porte-croix, lequel *dentro del ſacer* ſe mit à rêver & à fantaſtiquer en ſon cerveau ce qui en étoit, ſi bien qu'à la porte de ſon logis il lui prit une pamoiſon. La proceſſion s'y arrêta pour changer de porte-croix. Il fallut ouvrir la porte, cacher les trois compagnons dans un comptoir, où ils étoient en grand danger, ſans le *Cordelier* & un Confrere, qui vinrent perſuader au ſire que c'étoit ſon devoir de rapporter l'habit au reveſtiaire. Qui a plus crié que moi contre le feu Roy, qui portoit ſes mignons en ſes heures, enluminés, comme il eſt dit ailleurs, en *Cordeliers ? N'ai-je pas connu la Ducheſſe de Guiſe & de Nevers*, qui portoient *Roquemont* & le Baron de *Fumel* peints en crucifix en leurs heures & cabinets ; & eux leurs maîtreſſes tout de même en Notre-Dame ? Mais vous autres hérétiques, vous avez tort de blâmer l'Egliſe pour cela. Je rompis le propos de M. *Poncet*, diſant, l'invention des habits & des heures n'eſt pas coupable du mauvais uſage. Mais pour

pour vous rembourſer tous deux de vos mauvais contes, je vous en donnerai un tout nouveau. Qui penſez-vous qui ait fait quitter le monde au *Comte de la Chapelle ?* C'eſt, dit *Renardiere*, le *Cardinal de Florence*, qui lui fit je ne ſçai quoi, & lui promit qu'il deviendroit Pape. Je me pris à ſecoüer la tête. Pourquoi non, dit *Poncet*, auſſibien que le Pape..... qui fut pris à la porte pauvre garçon, parce que la *ſingeſſe du Cardinal*..... le prit en amour ? Quelques-uns diſent, qu'elle l'aimoit pour la grande quantité de poux qui étoient ſur lui. Tant y a, qu'étant débarboüillé, il fut agréable à ſon maître, avancé depuis & nommé le Cardinal *della Simia*, & enfin Pere Saint (4). Aux enſeignes que le College lui remontrant qu'il avoit fait Cardinal un gueux & un ignorant, il répondit, c'eſt ce que vous trouvâtes en moi, & s'il devient vieux, c'eſt ce qui le fera Pape. Tout cela, dis-je, n'y touche point. C'eſt que ſa mere étant laſſe de lui, partie parce qu'il tombe du haut mal & qu'elle le trouvoit fort ſot, mais principalement parce que ſon frere virginal entroit en ſervice, elle lui fit faire le voyage d'*Italie*, & lui ſuſcita un Confeſſeur nommé *Fra Jeronimo*. Cettui-ci tira ſi bien les vers du nez de ce jeune veau, qu'il lui confeſſa des péchés que j'ai honte de dire, pour leſquels il fit croire, qu'il n'y avoit aucune expiation

(4) Oh pour Saint Pere il ne l'a pas été ; l'Egliſe fut aſſez deshonorée de le voir au nombre des Cardinaux : ç'auroit été bien pis s'il avoit été Pape, mais Dieu a preſervé l'Egliſe de cette honte. Ce fut en 1550 que le Pape Jules III le fit Cardinal.

que de quitter le monde & ſe voüer à l'Egliſe. Je ſçai bien, dit *Renardiere*, ce que vous n'avez oſé dire. J'oüis à la fenêtre de l'écurie à *Saint Denis*, un qui importunant ſon compagnon de lui dire, ſi le Comte de *la Chapelle* devoit venir; la réponſe fut: je ne ſçaurois non plus dire cela, que deviner qui a eu ſon pucelage, le pere, la mere, l'oncle ou la ſœur. Mais à ce propos, ce vœu étoit auſſi rude que l'expiation de ſes forfaits; comme celui que décrit *l'Aretin* en la perſonne de Meſſer.... Sa pauvre mere penſant mourir en douleur d'enfantement, le voüa à être Cardinal par humilité. C'eſt de lui que Paſquin prononça: *C'ha fatto il Cardinale, la laſciato il ſuo Elemoſinario all'oſpitale.* Enfin M. *Poncet* ſe fâcha de ce diſcours, & nous dit; ſi vous autres *Huguenots* ne fuſſiez venus à la traverſe, on eût bien appris au feu Roy des vêtemens, des tonſures & des vœux ſecrets: car on l'eût mis à la grande *Chartreuſe*, bien fortifiée des baſtions au lieu de raiſons: on l'eût habillé comme l'étoient les bardaches dans ſes heures: on eût changé ſa couronne en couronne de tonſure; & pour vous dire adieu & finir nos diſcours, on eût payé ſa deviſe *manet ultima cœlo*, de ce diſtique, qui fut trouvé affiché ſur l'Horloge du Palais:

Qui dedit ante duas, *unam abſtulit, altera nutat:*
Tertia tonſoris nunc facienda manu.

C'eſt-à-dire, celui qui devant en a donné deux, en ôte l'une, & l'autre branle, & la troiſiéme ſe fera maintenant par la main d'un barbier.

Digitized by Google

barbier. Adieu, Messieurs, je suis mari de voir si mal user des œuvres pies : mais *Poncet* passa la porte, & *Renardiere* m'acheva son conte. C'est, dit-il, que l'Evêque de *Xaintes* est un des meilleurs compagnons qui se puisse trouver. Il y a aussi *une Abbesse aux fauxbourgs*, le Couvent de laquelle est plûtôt une Cour qu'un Monastere. Car n'en déplaise à *Maubuisson*, où durant le siége de *Pontoise* il y demeura huit Religieuses que la vérole retenoit, & *cinq qui étoient en couche.* N'en déplaise à *Lonchamp*, ni à *Montmartre*, que l'on appelloit *le magasin des engins de l'armée.* N'en déplaise aussi à la Trinité de *Poitiers*, à *Vilmur d'Albigeois*, au *Lis*, vrai *séminaire des Enfans rouges*, au *Saint Esprit*, à ..... où *Suresne* mena ces jours *Fervaques*, & dit à l'Abbesse, qui est sa fille, qu'elle fît l'honneur de la maison au nouveau Duc & Pair, pendant qu'il lui alloit débaucher une Religieuse fort belle, & seule cause de leur voyage. Dans demi-heure *Suresne* revint dire à l'oreille de son compagnon, allez, morbieu la galande m'a donné de la peine, mais votre cas est prêt. Non est, par le corps bieu, dit *Fervaques*, car j'ai cependant joüé deux actes avec l'Abbesse. Comment ? *c'est ma fille.* L'autre dit, je suis donc ton gendre. Soit dit à propos en passant. L'Abbesse de *Xaintes* ne cede à aucune autre en galanteries & mascarades, & en un mot, il s'y fait tout ce qu'on fait à la Cour. Mais quelquefois l'Evêque & l'Abbesse se dérobent en quelques lieux écartés & accommodés exprès, & lors tout le Couvent est en dévotion, parce que Monsieur & Madame sont allés aux

œuvres pies. Chacun étoit en peine quelles œuvres c'étoient : mais le Prieur du *Pont l'Abbé* les ayant un jour découverts, écrivit à M. de *Potonville* ce que c'étoit, en ces termes :

L'Evêque & l'Abbeſſe de Xaintes,
Pour faire œuvres pies & ſaintes,
Vont au ſilence fort ſouvent.
La plus finette du Convent
Y fait un trou & les eſpie,
Puis voyant preſſer flanc à flanc
Le roquet noir, le ſurcot blanc,
Vit bien que c'étoit œuvre pie.

Il conclut par la réponſe de *Verville*, ſur tant de bâtimens pour la réception des *Cordeliers*, *Capucins*, & autres tels ; à ſçavoir pour empêcher que les fols ne vous crevent les yeux, ou bien par ce petit Epigramme :

Huguenots *faſcheux & auſteres,*
Qui blaſmez tant les Monaſteres,
A la pareille, dites-nous,
Où l'on pourroit loger les Fous ?

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE VIII.

Pag. 251. l. 1. *Maître Pierre Poncet.*] Voyez le Journal du Regne de *Henri III.* ſur le mois de Mars 1583. M. *d'Aubigné* s'eſt mépris car celui dont *Sancy* veut parler ſe nommoit *Maurice Poncet*,

(1)

(1) ce qui peut avoir causé l'erreur de *d'Aubigné*, c'est qu'il y avoit effectivement de son temps un *Pierre Poncet*, qui fit imprimer en 1595. à *Lion* un Traité de Droit : *De jure municipali, quo ea, quæ ad Cives, Municipes & Incolas, muneraque & privilegia eorum, nec non & quæ ad Civitates & Municipia spectant fusius tractantur.* (2) Fr. *Maurice Poncet* qui est celui dont il s'agit ici, étoit Docteur en Théologie dans l'Université de *Paris*. C'étoit un homme sçavant, mais satyrique, & qui par ses piquantes railleries, qu'il répandoit jusque dans ses Sermons, n'épargnoit ni *Henri III.* ni ses Favoris. Il fut relegué pour quelque temps dans son ancien Monastere de *S. Pierre* à *Melun*, pour le sujet qui suit : le Roy & ses Mignons venoient de passer tout le Carnaval dans leurs excès ordinaires : on fut extrêmement surpris de les voir avec toute leur Confrairie de Pénitens, assister un jour de Carême qu'il faisoit une fort grosse pluie, à une Procession où chacun d'eux étoit vêtu d'un sac de toile fort fine : leur zèle fut même si outré, qu'encore que la pluie n'eut point cessé pendant tout le jour de cette Procession, tous, jusqu'au Roy même, aimerent mieux n'en pas perdre une goute, que de quitter la partie : *Poncet* ayant sçû la chose, & ne pouvant se résoudre à taire un de ses bons-mots, ne fut pas plutôt monté en Chaire

(1) Ce Maurice Poncet est mort à Paris le 23 Novembre 1586, il est enterré dans l'Eglise de S. Pierre des Arcis. *Ephemerides* de Dom Pierre de Saint Romuald.

(2) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 771.

Chaire le lendemain, que déclamant ſelon ſa coûtume, contre l'hypocriſie & les vices de toute la Cour, il dit en parlant de cette Dévotion, que ceux qui y avoient aſſiſté croyoient peut-être avoir fait ainſi une fort bonne pénitence de toutes leurs débauches du Carnaval, mais que ſuivant le Proverbe, ils s'étoient à la lettre & ſimplement couverts d'un ſac mouillé. (3) On a de lui : *trois Livres de l'Oraiſon Eccléſiaſtique : avec une explication de l'Oraiſon Dominicale :* (4) une *Remontrance à la Nobleſſe de* France, *de l'utilité & repos que le Roy apporte à ſon Peuple, & l'inſtruction qu'il avoit pour le bien gouverner* (5); une *Oraiſon funébre prononcée aux funérailles* d'Euſtache de Conflans *Vicomte* d'Auchy, *&c.* (6) *le dernier jour d'Août 1574. en l'Egliſe de* Brecy-le-Buiſſon. Un *Diſcours de l'Avis donné à* Pierre de Gondi *Évêque de* Paris, *ſur la propoſition qu'il fit aux Theologiens, touchant la traduction de la Sainte Bible en langage vulgaire,* (7) & des *Méditations familieres ſur l'Hiſtoire de l'Incarnation du Fils de Dieu.* Imp. *in*-8. à *Rheims* chez *Jean de Foigny*, & enfin une *Inſtruction pour aimer Dieu.* Imp. *in*-8 à *Paris* chez *Sebaſtien Molin* en 1584. (8) *Maurice Poncet*, qui avoit été pourvû de la Cure de *Saint Pierre-des-Arſci*, mourut de frayeut ayant appris le ſupplice d'un

(3) De Thou, Tome 3, Liv. 78, pag. 627. C. D.

(4) Imprimée *in*-8. à Paris, chez Michel Sonnius, en 1568.

(5) *In*-8. *ibid.* en 1572.

(6) *In*-8. *ibid.* en 1574.

(7) Imprimé *in*-8. à Paris, chez Pierre Cavellat en 1578.

(8) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 41 & 88.

(9)

d'un Avocat, nommé *François le Breton*, qui avoit composé une satyre contre le Roy & le Parlement de *Paris*. *Maimbourg. Hist. de la Ligue.* l. 1. sur l'an 1586. où il cite à ce sujet *Cayet* en sa *Chronologie Novennaire*, imprimée à *Paris* chez *L. Richer*, en trois Tomes *in*-8. Voyez aussi M. *de Thou.* T. 4. l. 86. p. 151. & 152.

Pag. 253. l. 8. *Renardiere de Bretagne.*] Ce que l'Auteur ajoute que la *Renardiere*, dont il veut parler étoit de *Bretagne*, est pour le distinguer d'un autre *Renardiere*, méchant homme, lequel en 1593. fit courir un bruit dans *Saumur*, comme si M. *du Plessis* avoit dû y faire égorger tous les Catholiques la nuit de la *Saint Barthelemy*, sur quoi il fut pris, & l'Information faite à ce sujet contre lui envoyée au Parlement de *Paris* : (9) à l'égard de la *Renardiere*, dont *Sancy* parle, c'étoit un homme *moitié Soldat, moitié Procureur, moitié Gentilhomme qui briguoit d'être Ayde-de-Camp, & qui disoit au Roy tout ce qui lui venoit à la bouche*, dit le Sieur du *Beaujeu* dans le *Baron de Fœneste* où il y a plusieurs contes de lui. (10) Il arriva un jour à cet homme d'oser témoigner à *Henri IV.* en paroles couvertes néanmoins, qu'il n'ignoroit pas que M. *Alibour* Médecin du Roy avoit autrefois donné à entendre à sa Majesté qu'elle se trompoit de croire être le pere de *Cesar de Vendôme* : (11) le Roi voulut bien dissimuler

(9) *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 2, pag. 343. & suiv.

(10) Liv. 4, Chap. 7.

(11) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 58.

(12)

Digitized by Google

diſſimuler d'avoir entendu un diſcours ſi hardi, mais tôt après il lui ſuſcita un ennemi en la perſonne de *l'Amiral de Villars* qui le battit bien, & fit plaiſir au Roy d'obliger cet homme à ſe retirer de la Cour, où il ne pouvoit plus reſter ſurement ni avec honneur : (12) c'eſt à ce ſujet que la Bibliotheque M S. de M. *Guillaume* fait mention d'une *Remontrance faite au Roy par la* Renardiere, *pour la deffenſe des coups de bâton, par le conſeil de du* Pleſſis-Mornay, qui en avoit reçû pareillement du jeune *Saint Phal*, mais en trahiſon & par un très-lâche attentat. (13)

Pag. 255. l. 26. *Les Pythagoriciemens des Chartreux, &c.*] Parce que le ſcrupule qu'ils font de manger de rien qui ait eu vie, donne à penſer, mais fauſſement, qu'ils croyent la Métempſicoſe de *Pythagore.*

Pag. 255. l. 29. *M. du Bouchage.*] Le Comté du *Bouchage* étoit entré dans la Maiſon de *Joyeuſe* par le mariage de *Marie de Baſtarnai*, Comteſſe du *Bouchage* avec *Guillaume de Joyeuſe* pere *d'Anne*, Duc de *Joyeuſe* & de *Henri* qu'on nomme ici Comte du *Bouchage*; *Henri de Joyeuſe* premierement appellé *d'Arques*, & depuis Comte du *Bouchage* l'un des Favoris du Roy *Henri III.* avoit paſſé du Cabinet au Monaſtere, pour quelques déplaiſirs qu'il avoit reçûs en la fréquentation de ce Prince, à ce que dit *d'Aubigné* (14) depuis, les deux freres, *Anne de Joyeuſe*, & *Claude* Seigneur

(12) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 79.
(13) *Vie de du Pleſſis*, L. 2, p. 241, ſur l'an 1597.
(14) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 13.

(15)

Seigneur de *Saint Sauveur* étant morts à *Coutras*, en 1587. & le troiſiéme *Antoine-Scipion* Grand-Prieur de *Toulouſe* s'étant noyé à *Villemur*, il rentra dans le monde en 1592 (15) & ayant achevé de s'y ruiner en dépenſes & en voluptés vicieuſes, continue *d'Aubigné*, il reprit le nom de frere-Ange & l'habit de Capucin. (16) M. de *Thou* dit qu'il ſe fit Capucin en 1587. & qu'ayant quitté l'habit à cauſe de la mort de ſes trois freres, il le reprit en 1599. mais il ne l'a pas mis au nombre des Mignons, comme il y avoit mis *Anne* ſon frere, au contraire, il parle de lui fort honorablement. Du vivant *d'Anne* que le Roy *Henri III.* créa Duc de *Joyeuſe* en 1581. *Henri* ſon cadet étoit indifféremment appellé *Arques* & du *Bouchage*, mais depuis la mort de ce Duc, il aima mieux être appellé Comte du *Bouchage*, que Marquis ou Baron *d'Arques*. Etant allé à *Rome* pieds-nuds en vrai *Capucin*, & voulant s'en retourner de même par le plus grand froid de l'hyver, après avoir déja repaſſé les *Alpes*, il lui prit une fiévre dont il mourut à *Rivoli* dans le *Piémont*, le 27. de Décembre 1608. ſon corps fut ramené en *France*, & enterré aux *Capucins* de *Paris* (17). La vie de Frere Ange de *Joyeuſe* a été imprimée, & l'on y attribue la converſion de ce Favori à quelque choſe de bien plus beau que la raiſon qu'en donnoit ci-deſſus

(15) De Thou, Tom 5, Liv. 103, pag. 219. D.

(16) *Ibid.* & de Thou, Tome 5, Liv. 122, page 356. B. C. Et *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 91.

(17) *Mercure François*, Tom. 1, ſur l'an 1608.

d'Aubigné:

d'Aubigné : C'eſt que quelques jeunes Seigneurs & le Comte de *Bouchage* étant allez une nuit de propos déliberé à la porte de l'Egliſe des *Capucins*, pour entendre ſi ces bons Péres étoient auſſi exacts à chanter Matines qu'on le croyoit, & ayant oui dans leur Egliſe une mélodie charmante, ils furent curieux d'apprendre de ces Peres dès le lendemain quels d'entre leurs Religieux avoient de ſi belles voix que celles qu'ils avoient oui dans cette Egliſe la nuit précédente : ſur quoi le Gardien qui ne doutoit pas que ces Meſſieurs ne vouluſſent ſe mocquer d'eux, leur ayant avoué, non ſans quelque confuſion, que cette nuit on avoit malheureuſement négligé de chanter Matines chez eux, à cauſe que perſonne ne s'étoit éveillé à temps pour cela, tous unanimement conclurent qu'il falloit donc que ç'euſſent été des Anges qui euſſent pris cette nuit la place des Religieux endormis pour chanter les Matines en leur abſence : ce qui toucha tellement M. du *Bouchage*, que dès le moment il renonça au monde pour entrer dans un Ordre où les Anges faiſoient au beſoin l'Office des Religieux : à bon compte nous avons la vie de cet Illuſtre Capucin, qui a brillé dans le monde de plus d'une maniere.

Pag. 256. l. 15. *Ayant oui de Babelot*] *Babelot* étoit un Cordelier Confeſſeur de *Louis* deuxiéme du nom Duc de *Montpenſier*, & Aumonier de l'Armée que ce Prince commandoit contre les *Huguenots* : c'étoit à ce Cafard & bon vivant de Cordelier que le Duc grand ennemi des *Huguenots* renvoyoit tous

tous les priſonniers, pour les confeſſer, & de-là les mener pendre ſur le champ, (18) il reſta néanmoins en vie quelques *Huguenots*, qui ſçachant que *Babelot* s'étoit imprudemment enfermé dans *Champigny* Maiſon du Duc de *Montpenſier* dans le *Poitou*, l'y vinrent aſſiéger (19) dans la ſeule vûë de ſe vanger de ce Moine leur perſécuteur : en effet, la place n'ayant pû réſiſter à un furieux aſſaut qu'ils lui livrerent, *Babelot* fut pris & pendu lui-même à ſon tour à un gibet extrêmement haut, (20) par honneur ou autrement. Le Duc de *Montpenſier* dont parle ici l'Auteur, & qui ſe trouva à *Chartres* lors de la Proceſſion de Frere-*Ange*, étoit *François de Bourbon*, Gouverneur de *Normandie*, mort le 4. de Juin 1592. (21)

Pag. 256. l. 20. *Point de Paradis.*] Touchant ces impies paroles du vieux Maréchal de *Biron*, voyez *Brantome* en ſes *Dames Illuſtres*, p. 389. en la *vie de Jeanne II. Reine de Naples.*

Pag. 256. l. 24. *C'étoit un Cornet de terre.*] Peu après les Barricades du douziéme de Mai 1588. dit *d'Aubigné.* » Les *Pariſiens*, pour » engager le Roy *Henri III.* à retourner » à *Paris*, deſtinerent à ce Prince une Proceſſion

(18) Brantome, *Hommes Illuſtres François*, Tome 3, pag. 280. Vie de M. le Duc de Montpenſier.

(19) C'étoit pendant la troiſiéme Guerre Civile.

(20) Varillas, *Hiſtoire de Charles IX.* Tome 2, pag. 147, cité par M. Bayle en ſon *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, au mot *Babelot.*

(21) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tom. 2, Livre 16, pag. 223 de l'Edition de 1628.

» ceſſion dont le Chef étoit Frere-*Ange*, au-
» trefois *Joyeuſe*, cettui-ci, avec tous les Ca-
» pucins de ſon Convent, & autres qui en
» voulurent être, fit partie pour aller à *Char-*
» *tres*, ſans rien oublier de toutes les piéces
» qui ſervent à jouer la Paſſion ; lui donc,
» ſuivi des ſiens, tenant à peine une Croix de
« bois, deux de ſes Compagnons le fouet-
» tant, un autre ſonnant d'un Cornet de ter-
» re, qu'ils avoient pris au Fournier de *Pa-*
» *laiſeau*, trouva le Roy à Vêpres, & toute la
» Troupe ſe mit à crier *Miſericorde* : eux-mê-
» mes ont expliqué la moralité de cette entre-
» priſe, voulant que comme Jeſus-Chriſt
» avoit pardonné à ceux qui l'avoient mal-
» traité, ainſi le Roy pardonnât aux *Pari-*
» *ſiens* : cela fut reçû diverſement, car quel-
» ques Aumôniers du Roy, & Prêtres ſe mi-
» rent à pleurer avec eux, quelques Courti-
» ſans à rire : à ceux-ci, (qui étoit contre
» ſon humeur) ſe joignit le Duc de *Mont-*
» *penſier*, & comme *Biron* en diſoit ſon avis,
» ce Duc ajouta : tout iroit encore bien n'é-
» toit que la muſique eſt un peu aigre, & que
» l'on fait ſemblant de fouetter. (22) M. de *Thou* parlant de cette Proceſſion Ligueuſe, dit que ce fut un artifice dont les plus factieux *Pariſiens* ſe ſervirent pour reconnoître de plus près l'état des affaires du Roy *Henri III.* & diſpoſer le Peuple de *Chartres* à ſecouer le joug de l'obéiſſance, à la premiere occaſion, qui s'offrit effectivement dès l'année ſuivante. Toute cette Hiſtoire a été fort hardiment retranchée

(22) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 1, Chap. 23.

(23)

retranchée des dernieres Editions de M. de *Thou*, (23) car, ſelon la bonne Edition, la Croix que portoit Frere *Ange* étoit à la vérité peinte de couleur de bois, mais elle n'étoit que de carton : Frere *Ange* portoit auſſi une Couronne d'épines, mais il avoit au-deſſous une eſpece de calotte, & le ſang qui ſembloit lui découler de la tête, y avoit été mis par artifice, & cela étoit ſi vrai, que, pendant que la Proceſſion s'arrêtoit devant le Roy, Frere *Ange* ayant été obligé de s'eſſuyer à cauſe du grand chaud, on vid qu'à quatre endroits qui ſembloient piqués par les épines, il n'y avoit pas la moindre égratignure, de ſorte qu'étant ainſi eſſuyé, & la Farce n'étant pas encore achevée de jouer, il fut obligé de diſparoître aſſez long-temps pour ſe faire de nouveau mettre du ſang artificiel où il étoit effacé. (24)

Pag. 257. l. 14. *Gardons nous des Novalités.*] *Eraſme, de Rat. Concionandi* l. 2. pag. 190. de l'Edition de Froben 1535. *Vacare ſacris litteris, aut ad ſyncériorem pietatem aſpirare nec licet, ſi fors alicui liberet. Mox audiunt, utere conſuetis, ſi vis eſſe Benedictinus.* Or, c'eſt également dans toutes les Communautés Religieuſes, qu'on ſe rend ſuſpect pour peu qu'on s'écarte des uſages reçus ; mais ſur tout eſt plaiſant cet *en nos jours*, par rapport au XVI. ſiécle, où, au gré du Sous-Prieur les Réformateurs n'avoient déja que trop

(23) Voyez *Thuanus reſtitutus*, pag. 74.

(24) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tom. 4, Liv. 91, pag. 295, lig. 1, après le mot *Aſſentitur.*

(25)

trop innové. On voit au reſte que M. *Bayle* s'eſt mépris d'avoir cru que ce mot de Sous-Prieur de *Saint Antoine* étoit proprement de la Préface du Catéchiſme des *Jeſuites* : on l'y trouve effectivement dans l'Edition de *Hollande* 1678. mais celle de *Villefranche* 1602. qui eſt la premiere n'a aucune Préface.

Pag. 258. l. 27. *La Ducheſſe de Guiſe & de Nevers*] *Catherine de Cleves* Ducheſſe de *Guiſe* étoit ſœur cadette de *Henriette de Cleves* Ducheſſe de *Nevers*. (25) Outre les galanteries que l'Auteur attribue en cet endroit à l'une & à l'autre : l'aînée avoit déja eu une affaire de cœur avec le Comte de *Coconas* qui fut décapité en 1574. (26) & la Cadette une intrigue fort tendre avec le Comte de *Saint Megrin*, à qui il en coûta la vie en 1578. (27) A l'égard de *Roquemont*, & du Baron de *Fumel* que *Sancy* dit être auſſi devenus leurs Amans, je ne ſçai qui étoit le premier, ſinon qu'il y a une Paroiſſe & un Château de ſon nom dans l'Election de *Crepi en Valois* : & pour le Baron de *Fumel*, c'étoit *Charles de Belleville*, qui fut tué à *Coutras* en 1587. (28)

Pag. 259. l. 4. *Comte de la Chapelle.*] Ce Comte étoit *François d'Eſcoubleau*, qui comme aîné des fils de *François d'Eſcoubleau Sourdis*, prit d'abord la qualité de *la Chapelle Bertrand*;

(25) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 28, pag. 814.

(26) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, page 75. Et *Divorce Satyrique.*

(27) Journal de Henri III, ſur le mois de Juillet 1578.

(28) De Thou, Tome 4, Livre 87, pag. 182. E. Et d'Aubigné, Tome 2, Liv. 1, Chap. 17.

(29)

Bertrand ; puis s'étant fait d'Egliſe, fut créé Cardinal de *Sourdis* & Archevêque de *Bourdeaux*, c'eſt lui qui par rapport à ſon nom de *Sourdis*, & à celui de ſon Archevêché de *Bourdeaux* fut traité d'*il Cardinale Sordido*, *Arciveſcovo di Bordello*, dans un Placart qu'on afficha de nuit dans *Rome* à la porte de ſon Palais : (29) Virginal *d'Eſcoubleau* ſon cadet prit le nom de Comte de *la Chapelle*, lorſque ſon frere eut pris le petit collet, & peu après il ſe fit nommer *le Duc d'Alluye :* il épouſa *Catherine Huraut* de *l'Hôpital*, fille du Chancellier de *Chiverny*, & mourut jeune & ſans enfans : (30) le pere de ces deux Meſſieurs fut Gouverneur particulier de *Chartres*, & Premier Ecuyer de la grande Ecurie : *Sancy* dit ci-devant p. 121. & 127. qu'il fut *caſſé aux gages à cauſe qu'il piquoit les Pages*, &c. Leur mere étoit *Iſabelle Babou de la Bourdaiſiere*, de laquelle l'Hiſtoire des Amours du G. *Alcandre* rapporte les amours avec le Chancellier de *Chiverny :* Leurs Oncles Paternels furent *Louis*, tige des Seigneurs du *Coudrai-Montpenſier*, & *Henri* Evêque de *Maillezais* Commandeur des Ordres, mort en 1615. Leur Oncle Maternel étoit *Georges Babou de la Bourdaiſiere*, qui commandoit dans *Chartres* lorſque le Roy *Henri le Grand* reprit cette Ville ſur la Ligue en 1591. (31), & leurs ſœurs furent *Marie*, Epouſe en premier lit de

(29) *Chevræana*, p. 41.
(30) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tome 1, page 110. de l'Edition de Paris en 1695.
(31) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 101, pag. 156. B.

de *Claude du Puy*, Seigneur de *Vatan*, & en ſecond lit de *René de Froulay* Comte de *Teſſé*, *Catherine*, mariée à *Henri de Clermont* Comte de *Tonnerre*, Chevalier des Ordres du Roy, *Madelaine* Abbeſſe de *Notre-Dame de Saint Paul* lès *Beauvais*, & *Iſabelle morte* ſans enfans de *Louis Huraut*, Baron *d'Huriel* ſon mari. (32) Je ne ſçai ſur qui de tous ces Oncles & de toutes ces Sœurs doit tomber la médiſance de *Sancy*.

Pag. 259. l. 5. *Le Cardinal de Florence.*] *Alexandre de Medicis* Cardinal de *Florence* envoyé Legat en *France* par *Clement VIII.* en 1596. Il s'y acquitta de ſes fonctions en honnête homme pendant deux ans, au bout deſquels il s'en retourna en *Italie.* (33)

Pag. 259. l. 10. *La Singeſſe du Cardinal.*] *d'Aubigné.* T. 1. l. 1. ch. 3. & le *Baron de Fœneſte.* l. 4. ch. 20. Ce jeune garçon étoit un nommé *Innocent*, qui ſervoit, à ce qu'on prétend, de Ganimedes à *Jean Marie de Monte*, avant & après qu'il fut Pape ſous le nom de *Jule III.* Il étoit de la taille de celui de *Jupiter*, & en avoit aucunement le trait de viſage, (ſelon que les Poëtes l'ont décrit.] C'eſt ce qu'en dit *Henri Etienne* pour l'avoir vû & contemplé à loiſir, mêmement une fois qu'il étoit à table avec ſon *Jupiter.* (34) Les *Romains*, qui traiterent les premiers cet Innocent de *Ganimedes du Pape Jule III.* dans quelques

(32) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tom. 1, pag. 111.

(33) De Thou, Tome 5, Livre 116, pag. 682 & 683.

(34) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 39.

(35)

quelques petites Satyres, publierent qu'il ne laiſſoit pas d'être fort laid, & qu'auſſi ce Pape ne le prit ſi fortement en amitié, qu'à cauſe que ce Garçon prodigieuſement laſcif, ſe portoit de lui-même & par tempéramment à plus que tout ce que ſon Maître pouvoit exiger de lui. (35) *Le Pape* Jule III. dit Paſquier, *fut d'un jugement fort bizare, témoin de ſon gros Singe & magot, qui ne ſe laiſſoit gouverner que par un petit garçon mendiant, que lui, étant Cardinal* de Monte, *prit en telle affection, qu'ayant été fait Pape, il ſe dépouilla de tous ſes Bénéfices ſur lui, & en fit un nouveau Cardinal, que les gens de bien & d'honneur* d'Italie *appelloient :* Le Cardinal *Singe.* (36)

Pag. 260. l. 29. *Qui dedit ante duas, &c.*] De ce Diſtique les Ligueurs de *Paris* en firent les quatre Vers ſuivans, que j'ai vûs manuſcrits d'une vieille Lettre, ſur un Exemplaire du Livre de *Boucher : De juſtâ* Henrici III. *abdicatione*, &c,

De trois Couronnes, la premiere
Tu perdis, ingrat & fuyard :
La ſeconde court grand hazard :
Un razoir ſera la derniere.

Pag. 261. lign. 6. *Une Abbeſſe aux Fauxbourgs.*] Ce doit avoir été l'Abbeſſe de *Notre-Dame*

(35) Sleidan, Livre 1, ſur l'an 1550. Et Jean Balæus, en ſon *Catalogue des Papes*, imprimé en François à Geneve, en 1561, Liv. 7, pag. 659 & ſuiv. ſous Jules III.

(36) *Catechiſme des Jéſuites*, Livre 2, Chapitre troiſiéme.

Dame de Xaintes ; car il y a effectivement là un Fauxbourg, qu'on appelle le *Fauxbourg des Dames* (37), apparemment à cauſe de cette Abbaye, où toutes les Religieuſes ſont de qualité.

Pag. 261. l. 8. *Maubuiſſon.*] L'Abbeſſe de *Maubuiſſon* étoit *Angélique d'Etrées*, ſœur aînée de la Marquiſe de *Monceaux* (38).

Pag. 261. l. 11. *Qui étoient en couche.*] La Cornette du Roy avoit logé dans cette Abbaye pendant tout le tems du ſiége de *Paris* (39).

Pag. 261. l. 13. *Le magaſin des engins de l'Armee.*] L'équivoque eſt ſur le mot *engin*, qui, dans ſa propre ſignification, vient du Latin *ingenium*, & dénote toutes ſortes de machines de guerre, qui ont du rapport aux fonctions des Ingénieurs : l'autre ſignification de ce mot eſt employée ci-deſſous par le *Boiteux la Meauſſe*, au ch. 7. du Livre 2. Sur cette hiſtoire & les ſuivantes, on peut voir le *Baron de Fœneſte* l. 4. au chap. des *Nonains* & *Mezerai* (40).

Pag. 261. l. 15. *Vrai Séminaire des Enfans rouges.*] L'Abbaye du *Lis* eſt ſituée à quelques cent pas de la *Seine* vis-à-vis de *Melun : Catherine de la Trimouille* en étoit Abbeſſe (41) au temps dont *Sancy* parle, & l'on dit qu'à une des viſites que le Roy *Henri IV.* lui rendoit

(37) *Baron de Faneſte*, Livre 2, Chapitre 16.

(38) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 68.

(39) *Baron de Faneſte*, Livre 4, Chapitre 12.

(40) *Abregé Chronolog.* ſur le mois d'Août 1590.

(41) *Gallia Chriſtiana*, Tom. 4. Et Généalogie de Sainte Marthe, Tome 2, Liv. 28, pag. 848.

(42)

Digitized by Google

doit assez fréquemment, ce Prince eut la curiosité de sçavoir d'elle combien de Religieuses il y avoit au *Lis*, & combien de Religieux elles avoient pour leurs Directeurs : la Dame le satisfit sur ces deux demandes ; mais il parut un peu surpris que suivant le détail que l'Abbesse venoit de lui faire, il se trouvât moins de Directeurs pour les Religieuses du *Lis* qu'il n'y avoit de personnes : votre étonnement, Sire, est assez juste, lui dit l'Abbesse fort ingénûment ; mais c'est que Votre Majesté ne fait pas réflexion, qu'il en faut aussi quelques-unes pour les survenans ; ce qui n'arriveroit point si chacune avoit ordinairement le sien. Le titre du 55. Livre de la *Bibliotheque* MS. de M. *Guillaume*, est : *Une Louange sur la reformation nouvelle des Religieuses, par Madame de* Chanvallon, *dédiée à Madame du* Lis.

Pag. 261. l. 22. *Suresne.*] C'est *Souraine* qu'il faut lire, ou plutôt *Sorraine*, comme M. de *Mezerai* a rendu *Suranius*, qui est le nom Latin que M. de *Thou* donne à ce Gentilhomme (42) : les Mémoires de M. le Duc de *Nevers* le nomment pourtant *Suresne* (43), comme *Sancy* ; mais je crois que c'est une faute, puisque *Suresne*, d'où on pourroit s'imaginer que ce nom lui seroit venu, est un Village qui appartient aux Religieux de S. Germain des Prez. M. de *Sorraine* avoit été Maître-d'Hôtel de *François, Duc d'Anjou*, en 1576. au temps que

(42) L'Indice de M. de Thou dit *Souraine.*

(43) Il est aussi nommé *Suresne* dans l'Histoire du P. *Anselme*, Tom. 1, pag. 791. A.

que M. de *Fervaques*, Chambellan de ce Prince, étoit ſon principal Favori (44). Depuis, il fut l'un des quatre Maréchaux de Camp ſous la Lieutenance Générale de *Fervaques*, dans l'Armée que Monſieur, leur commun Maître, conduiſit dans les Pays-Bas en 1581. (45).

Pag. 261. l. 27. *C'eſt ma fille.*] *Sorraine* avoit épouſé *Anne Rouxel*, fille de *Jaques* premier, Sieur de *Medavy* & veuve de N. *Bouillonne*. *Anſelme*, au lieu cité ci-deſſus.

Pag. 262. l. 2. *Pont l'Abbé.*] Il y a une Abbaye de ce nom près de *Brouage*; mais celle dont il s'agit ici en eſt une autre, qui reſſortit au Pont de *Xaintes*: Il y a deux Prieurés de ce nom; l'un d'hommes, l'autre de filles: car dans le temps même des intrigues de l'Evêque & de l'Abbeſſe de *Xaintes*, *Jeanne de la Rochefoucaut*, ſœur de cette Abbeſſe, étoit Prieure de *Pont l'Abbé*.

Pag. 262. l. 4. *M. de Potonville.*] M. de *Thou*, ſur l'année 1594. & ailleurs, parle d'un Chevalier de *Potonville*, Colonel d'un Régiment d'Infanterie pour le ſervice du Roy en l'Armée que le Maréchal *d'Aumont* commandoit dans la *Bretagne*: ci deſſus, p. 129. l. 32. *Sancy* parle de Madame de *Petonville*: je crois que c'eſt un même nom.

Pag. 262. lign. 5. *L'Evêque & l'Abbeſſe de Xaintes.*] *Nicolas le Cornu*, Conſeiller d'Etat, fut fait Evêque de *Xaintes* en 1576. & n'eſt

(44) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 578 & ſuiv.

(45) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 3, page 512. A. Et grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3. page 247.

(46)

n'eſt mort qu'en 1617. (46) ; ainſi il y a bien de l'apparence que c'eſt de lui que parle l'Epigramme. *Françoiſe de la Rochefoucaud* avoit ſuccedé en l'Abbaye de *Xaintes* à *Louiſe* ſa ſœur, & elles étoient filles de *François II.* Comte de la *Rochefoucaud*, Prince de *Marſillac*, & *d'Anne de Polignac*. *Françoiſe* mourut en 1607. & ſa niéce & Coadjutrice, qui lui ſucceda, introduiſit la Clôture & la Communauté dans cette Abbaye, où s'étoient gliſſés pluſieurs déſordres (47).

Pag. 262. lign. 6. *Oeuvres pies.*] Le Roquet noir de l'Evêque & le ſurcot blanc de l'Abbeſſe, rendoient cette œuvre-là *pie ;* en la même maniere que certains Religieux furent autrefois appellés *Freres pies ;* non pas qu'ils fuſſent plus dévots que le commun des Moines, mais parce que leurs habits étoient en partie noirs & en partie blancs. *Fratres*, pies, *dicti quidam Religioſi ac Monachi*, dit M. du Cange, *quod inſtar* Picarum, *albis & nigris veſtibus unâ & ſimul induerentur* (48).

Pag. 262. l. 13. *Verville.*] *François Beroaldo*, *Sieur de Verville*, fils de *Mathieu*, qui fut Miniſtre à *Geneve* & enſuite Profeſſeur à *Sedan*, étoit né à *Paris* le 28. d'Avril 1558. Outre pluſieurs de ſes Ouvrages, ſur leſquels on peut conſulter *Moreri* (49), la Croix du Maine, & particulierement M. *Bayle* (50), qui

(46) *Gallia Chriſtiana*, Tom. 3, au mot *Santones.*

(47) *Galla Chriſtiana*, Tom. 4, pag. 600.

(48) Du Cange, en ſon *Gloſſaire Lat.* au mot *Pies.*

(49) Moreri, au mot *Beſſon.*

(50) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Beroalde.* [François.]

ne donne pas une grande idée de ce *Verville :* on a de lui une Piéce mêlée de proſe & de Vers, intitulée *le Cabinet de Minerve*, &c. (51).

Pag. 262. l. 25. *Où l'on pourroit loger les Fous.*] Cette penſée a pour auteur *Laurent de Medicis*, lequel interrogé par un Envoyé *Turc*, d'où venoit qu'à *Florence* on ne voyoit pas à beaucoup près tant de fous dans les ruës qu'au Grand-Caire & dans les autres Villes de la domination du Grand-Seigneur, lui répondit : *Nous tenons nos fous tous enfermés en divers lieux, ſelon la diverſité de leurs phrénéſies ;* & le menant hors de *Florence*, il lui montra un grand nombre de Monaſteres, lui diſant *que là étoient leurs fous & leurs folles, qu'on appelloit Moines & Nonains* (52). De même avis que *Laurent de Medicis* étoit celui, qui, voyant le Duc de *Joyeuſe* & la Marquiſe de *Belle-Iſle* entrer en Religion à quelques jours l'un de l'autre en l'année 1599. (53). en prit le ſujet d'ajouter à la *Bibliotheque* MS. *de M. Guillaume* un Livre, dont le titre étoit : *Invention pour faire rire le monde à ſes dépens, par le Duc de* Joyeuſe, *dédié à Madame de* Belle-Iſle.

(51) Imprimé *in*-12 à Rouen, chez Guillaume Vidal, en 1597. Il eſt connu pour Auteur de beaucoup d'autres Ouvrages, qui la plûpart regardent la Chymie ; mais le plus connu, eſt *le Moyen de parvenir.*

(52) *Apologie pour Herodote*, Chap. 39.

(53) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 122, p. 856. B. C. D.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

Des diverſes manieres de pêcher les hommes.

LA Naſſelle de *Saint Pierre* & ſes Succeſſeurs ont maintenant changé de maniere de pêcher ; car tant que les ténebres ont duré, l'Egliſe Réformée a pêché au feu : le bois n'y a pas été épargné, par lequel on a conſumé les corps de ceux qui appréhendoient par trop le feu des ames. Les Convertiſſeurs de ces tems-là ne failloient point de convertir l'ame par la terreur du feu, ou de faire converſion des corps en cendres. La lumiere étant venuë, & le feu n'ayant plus de vogue, il faut pêcher en eau trouble, & cela ſe fit durant les troubles, où pluſieurs par l'exil de leurs maiſons *entrerent dans les filets* des pêcheurs. Quand l'eau n'étoit plus trouble, on pêcha à l'endormie ; à quoi ne fut pas épargnée la *coque de Levant*, qui eſt fournie par les droguiſtes *d'Italie*. A cela furent pris les plus peſans, comme les Maréchaux de *Montmorency & de Coſſé*. Après on guetta le gros poiſſon au fray, à quoi fut pris *Antoine*, Roy de *Navarre*, par *Roüet ; Louis de Bourbon*, par *Limeuil :* mais ce dernier, pour être vigoureux, ſe ſentant pris, *rompit les mailles & ſe ſauva*. Quelques poiſſons ſe perdent en la ſuite des Dauphins, comme font les chiens, les barbuës, les maquereaux, & tout le menu des ſuivans de la Cour,

Digitized by Google

Cour, qui entrent à la ſuite de leur maître dans cette grande & profonde baleine de l'Egliſe Romaine. Le menu peuple eſt déçû au travail, où on le fait ſortir de ſes cachettes à force de fouler. Pour cela il n'y a petite Paroiſſe aujourd'hui en *France*, où par bonne & ſainte intelligence les *Huguenots*, plus foulés que les autres, ne ſoient contraints d'entrer aux filets de *Saint Pierre*, de même que les gelées font courir le poiſſon morfondu aux fontaines. Les hyvers d'afflictions en font courir pluſieurs aux grandes ſources d'honneurs & de biens, comme la Cour de *Rome*, celle de l'Empereur, celle des Rois de *France* & *d'Eſpagne*. C'eſt à ce jeu que nous avons pris en ces dernieres ſaiſons pluſieurs eſprits relevés, impatiens de petiteſſe & de pauvreté, & entre ceux-là *Morlas*, qui, ne pouvant mettre d'accord la baſſeſſe de ſa naiſſance & l'élévation de ſon eſprit, accourut aux ſources alleguées, lorſque les *Huguenots* étoient plus bas. Et même pour tirer profit des autres, il ſe ſervit d'un artifice nouveau, tenant en cela quelque choſe du Dauphin, *hormis l'iſſuë :* Il amenoit ſes crédules à la diſpute contre Monſieur le Convertiſſeur ; les avertiſſoit premierement de ſe donner garde de lui comme d'un impoſteur dangereux, & les exhortoit à tenir bon, & puis ſe laiſſoit prendre avec eux. Je lui vis un jour amener au bord de la naſſe le petit Baron de *Courtomer*, auquel il donnoit de la main par le côté au milieu de la diſpute, & dit, courage, mon petit Baron ; & toutefois il faut conſiderer ce que dit M. *du Perron :* là-deſſus, avec une artificieuſe & ſacrée prévarication,

varication, il se laissoit vaincre d'une violence bien simulée. Ce petit Baron se sauva : aussi est-il *du pays de sapience.* Je me suis dépêtré plusieurs fois du même filet. M. de *Chastillon* fut averti par les vieux serviteurs de son pere, que l'entrepriſe étoit pour l'amener au Cabinet, & autant sur son corps que sur sa conscience : mais il en est parlé ailleurs. Monsieur le Convertisseur, un des plus grands pêcheurs qui ait été en l'Egliſe, a plus heureusement que les autres épié en ces saisons les manieres de pêcher à la ligne, fait haye en cela par lui-même, qui fut apâté d'un bon Evêché ; mais il est de l'humeur de ceux qui tirent l'échelle après eux : car il a trouvé l'invention de mettre les apas si avant dans l'hameçon, que le poisson est pris sans que l'apas soit avalé. Témoin le pauvre de *Sponde*, duquel l'apas a été pour un autre, & qui ayant sacrifié son ame pour l'Egliſe, a tellement été pipé, qu'il a vû devant que mourir, ses enfans aux portes, sa femme au bordel, & *sa perſonne à l'hôpital.* Témoin le pauvre *Cahier*, qui a abbayé après l'Abbaye promiſe, & n'en voit que *l'image & le clocher.* Les bonnes gens du temps passé faisoient leur pêcherie par prêcherie, & & pêchoient avec le salut ; mais en ce tems nous laissons roüiller les saluts, parce que le poisson est trop éveillé, & on ne le peut tromper en lêchant la bouë. *Dandelot ne coûta gueres*, car il fut pris à belles mains, & cela fut pour énigme aux bons compagnons. Je dirai encore ce mot de la prudence de Monsieur le Convertisseur que là où il triomphe le plus, c'est aux eaux dormantes. Ce ne sont pas

pas celles que de *Sponde* faiſoit enfler *chez M. de Guerres ;* c'eſt qu'il épie ceux de qui la maiſon s'en eſt allée par les fenêtres, comme quand l'étang ſort par la bonde ; & ſont demeurés à ſec, comme étoit le *Baron de Saligнac* quand ſa femme le convertiſſoit. Les autres ſont pris par la prévoyance de tels accidens, comme moi. Pour pêcher encore ſur les eaux dormantes, M. le Convertiſſeur a pris la peine de venir *prêcher & pêcher à S. Merry*, à la barbe du peuple, là où il prend les grenoüilles en dormant ; là *il prêche à Diacre & Soûdiacre ;* ſon frere & quelques autres de ſes apôtres, ont un banc chargé de beaux Livres devant ſa chaire ; ils les ouvrent à la citation des paſſages ; ils les ferment le plus fort qu'ils peuvent pour réveiller l'aſſiſtance : mais tant eſt douce la polylogie de ce perſonnage, que la plûpart y dorment trois heures, & comme à la pêcherie y gagnent force rhumes ; en quoi la Faculté de Théologie apporte des commodités nouvelles à la Faculté de Medecine.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE IX.

Pag. 281. l. 14. *Entrerent dans les filets.*] Cette expreſſion eſt priſe des *Mémoires de l'état de France ſous Charles IX.* T. 1. au feuillet 423. R°. de l'Edition de 1579. ſur le tems des maſſacres, au ſujet deſquels pluſieurs d'entre les Réformés avoient déja

déja quitté leur Patrie : mais la même choſe arriva depuis encore, & notamment par la rigueur de deux Edits, l'un du mois de Juillet 1585. & l'autre du 16. Octobre ſuivant : par le premier, on donnoit à ceux de la Religion ſix mois pour ſe faire Catholiques ou ſortir du Royaume ; & par le dernier, qui étoit fait en forme de Déclaration, ce terme étoit réduit à quinze jours, à l'exception des femmes, qui devoient joüir du terme porté par le premier Edit. *Mem. de la Ligue* T. 2. p. 117. voyez auſſi la *Remontrance* adreſſée au Roy dans l'Aſſemblée des Etats de *Blois* en 1588. par les *François* exilés pour la Religion. *Mem. de la Ligue* T. 3. p. 41. & ſuiv. où l'on repréſente qu'une infinité d'honnêtes gens avoient été obligés d'abandonner le Royaume par la violence de ces deux Edits ; mais comme pluſieurs avoient ſuccombé d'ailleurs, & particulierement ſous cette derniere perſécution, ſuivant les Lettres Paſtorales adreſſées à quelques-uns d'entre ceux des Egliſes de *Niort*, de *S. Gelais* & *d'Angers*, par les Miniſtres de ces lieux, qui s'étoient retirés à *la Rochelle* & à *Saint Jean d'Angely* (1), l'Auteur a raiſon de dire que ces pauvres gens, par l'exil de leurs maiſons, étoient entrés dans les filets des Pêcheurs.

Pag. 81. l. 16. *La coque de Levant.*] M. de *Thou* ne dit pas qu'on ait voulu empoiſonner les Maréchaux de *Montmorency & de Coſſé*, mais ſeulement qu'en 1575. la Cour & les Favoris qui étoient à *Vincennes*, furent tentés de

(1) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 1, p. 311 & ſuiv.

de faire étouffer le premier dans ſa priſon, & que ce coup barbare fut adroitement détourné par *Gilles de Souvré*, Grand-Maître de la Garderobe & Capitaine du Château de *Vincennes*, qu'on avoit chargé de l'exécuter (2): cependant M. de *Varillas*, dans ſon *Hiſt. de Henri III.* ſur cette année-là, dit poſitivement, que ſur la nouvelle qu'on eut que le Maréchal *Danville* étoit malade à l'extrêmité dans ſon Gouvernement de *Languedoc*, les Favoris, qui, ſelon *Mezerai*, avoient déja fait donner le boucon à *Danville* (3), firent encore conſentir le Roy à ce qu'on empoiſonnât le Maréchal de *Montmorency* ſon frere aîné: à quoi il ajoutoit que le Médecin *Miron*, qui étoit chargé d'empoiſonner ce Seigneur, propoſa à deſſein de le faire avec un poiſon lent; ce qui ayant été approuvé, donna lieu aux Favoris de changer de deſſein, parce que dès le lendemain la nouvelle vint que *Danville* étoit hors de danger.

Pag. 281. l. 19. *Les Maréchaux de Montmorency & de Coſſé.*] Ce dernier étoit *Artur de Coſſé-Briſſac. Catherine de Medicis*, qui craignoit qu'arrivant la prochaine mort de *Charles IX.* & pendant que ſon Succeſſeur ſeroit encore éloigné, ces deux principaux Officiers de la Couronne ne fiſſent quelque entrepriſe en faveur du Duc *d'Alençon*, qu'elle avoit fait arrêter, afin de pouvoir mieux s'emparer de la Régence,

(2) De Thou, Tome 3, Liv. 61, pag. 105. A. B. C. Et *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du Saint Eſprit*, Tome 1, pag. 54.

(3) Mezeray, *Abregé Chronologique* ſur le mois d'Août 1575.

(4)

la Régence, fit tant, à force de leur perſuader que le Roy les aimoit, & que ce Prince mourant vouloit les voir, pour leur donner des marques de la grande confiance qu'il avoit en eux, qu'elle les attira l'un & l'autre à *Vincennes* où la Cour étoit alors, puis ayant fait accroire au Roy mille calomnies d'eux & de leurs deſſeins, elle le fit conſentir de les envoyer à *la Baſtille*, où après quelques jours de détention à *Vincennes*, ils furent conduits avec de grandes huées de Peuple, qui les prît pour des Criminels d'Etat & pour des Traitres les plus infâmes qu'on eût jamais vûs. (4) Le Maréchal de *Montmorency* n'étoit alors âgé que de quarante cinq ans, mais celui de *Coſſé* l'étoit de plus de ſoixante & quinze ; le premier beaucoup plus craint que l'autre, & par conſéquent plus coupable au gré de la Reine, ſe fit pourtant enfin abſoudre par Edit du Mois de Décembre 1576. de tous les crimes qu'on avoit voulu lui imputer ; (5) mais on négligea de rendre la même juſtice au vieux Maréchal de *Coſſé*, dont le grand âge fit qu'il ne s'empreſſa pas même de le demander. (6)

Pag. 281. l. 21 *Rouet.*] Au commencement du Regne de *Charles IX.* lors que la Reine-mere

(4) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX.* Tom. 3, pag. 313 & ſuiv. Et de Thou, Tom. 2, Liv. 57, pag. 983. D. E.

(5) De Thou, Tome 3, Liv. 63, p. 162. A. B. C.

(6) Caſtelnau, Tome 2, page 584, dit qu'il fut declaré innocent, comme le Maréchal de Montmorency ; & il faut bien que cela ſoit, puiſqu'en 1579 le Roy Henri III. le fit Chevalier de ſon Ordre du Saint Eſprit.

(7

mere s'empara de la Régence, qui devoit appartenir à *Antoine de Bourbon* Roy de *Navarre*, elle lui produisit Mademoiselle de *Rouet* l'une des filles de sa Cour, par laquelle il se laissa captiver au lieu de veiller à ses intérêts, & il en devint si fort amoureux, que même ayant été blessé devant *Rouen*, le 25. d'Octobre 1562. & n'ayant pû se résoudre à interrompre cet amoureux commerce, les excès qu'il commit si fort à contre-temps avec cette personne; le firent mourir (7) à l'âge de quarante deux ans le 17 de Novembre 1562. & non le 7. d'Octobre précédent comme plusieurs Historiens l'ont assuré. *Geneal. de la Maison de France par Messieurs de Sainte Marthe* T. 2. l. 16. p. 144. J'ignore au reste, dans quelle Edition de M. de *Thou*, Messieurs de *Sainte Marthe* avoient vû qu'il étoit de ceux qui rapportoient la mort de ce Prince au Septiéme d'Octobre, car dans celle de *Geneve* en 1626. elle est rapportée au quinziéme des Calendes du mois de Décembre (8), qui est justement le 17. de Novembre. Mademoiselle de *Rouet* étoit fille de *Louis de la Beraudiere* de la *Guiche*, Seigneur de *l'Isle-Rouet* en *Poitou*, & fut mere de *Charles de Bourbon* Archevêque de *Rouen*. (9)

Pag. 281. l. 22. *Limeuil.*] *Isabelle de la Tour* de

(7) *Histoire Ecclésiastique de Beze*, Liv. 8, sur l'an 1563. Et M. de Thou, Tome 2, Liv. 33, p. 197. E. F. & 198 A. où il supprime le nom de la Demoiselle.

(8) De Thou, en son Histoire, Tome 2, Livre 33, pag. 199. C.

(9) *Intrigues Galantes des Rois de France*, imprimé en 1694, Tom. 1, pag. 297 & 298.

(10)

de *Turennes* Dem. de *Limeuil ;* ſon pere étoit, à ce que je croi, *Gilles de la Tour* Baron de *Limeuil*, qui eſt un vieux Château, dans le *Perigord* (10) & ce qui me le perſuade eſt que ce Pere qui vivoit à peu près dans le temps dont il s'agit, eut non-ſeulement quatre ou cinq filles, dont l'Hiſtoire & Meſſieurs de *Sainte Marthe* font mention, mais encore d'autres enfans, diſent ces Meſſieurs : (11) qui apparemment auront voulu ſupprimer en cet endroit le nom de Mademoiſelle de *Limeuil* à cauſe que l'avanture de cette perſonne deshonoroit ſa Maiſon.

Ce fut pendant le voyage de la Cour à *Lion* en Juillet 1564. que la jeune *Limeuil* accoucha d'un fils mort tôt après ſuivant la nouvelle qui en vint à *Paris*, le 7. du même mois. Les nouvelles en Rime proſaique, publiées en ce temps-là par les *Huguenots*, ſous le nom de *Jean Philoglutius* Docteur de *Sorbonne*, qui les adreſſoit à M. *Pandolphe Verunculus* Bachelier le 9. Juillet 1564. parlent ainſi de ce fait.

Puella illa nobilis,
Quæ erat tam amabilis,
Commiſit adulterium,
Et nuper fecit filium. (12)
Sed dicunt Matrem Reginam.
Illi fuiſſe : (13)

Et quod

(10) Duchêne, *Antiquités des Villes de France*, &c. Liv. 3, Chap. 12.

(11) *Génealogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 28, page 780.

(12) Als. *Puerum.*

(13) *Matronam.*

Et quod hoc patiebatur
Ut Principem lucraretur.
At multi dicunt quod Pater
Non eſt Princeps, ſed eſt alter,
Qui Regi eſt à ſecretis.
Omnibus eſt notus ſatis.

Contra hanc tamen Regina
Se oſtendit tantum plena
Cholera, ac ſi neſciſſet
Hoc quod Puella feciſſet
Et dedit illi cuſtodes
Superbos nimis & rudes,
Mittens in Monaſterium
Quærere refrigerium.
Sed certe pro tam levi re,
Sic non dedebat tractare (14)
At excuſare modicum,
Tempus, perſonam, & locum,
Aliis non fit taliter
Quæ faciunt ſimiliter.

Pridie venit nuncium
Puellum eſſe mortuum,
Et fuit magna jactura
De tam pulchra creatura,
Quæ nunc eſt cum cœlitibus.
Rogans Deum pro patribus,
Et ut Patri ſit melius. (15)

Du reſte, *ſi les Plaintes des Réformés*, dit d'Aubigné,

(14) Als. *Sævire.*

(15) Mémoires de Caſtelnau, Tome 2, page 371, ancienne Edition.

(16)

Digitized by Google

d'Aubigné, *alloient juſqu'au Prince de* Condé, *les careſſes de la Reine & les amours de* Limeuil *occupoient tout ſon eſprit.* (16) Ces plaintes conſiſtoient en ce que les Réformés imputoient au voluptueux tempéramment de *Louis de Bourbon* Prince de *Condé* la premiere Paix, qui leur étoit fort déſavantageuſe. Il y avoit en ce temps-là deux ſœurs, qui portoient le nom de *Limeuil*, toutes deux en même temps de la ſuite de la Reine-Mere : (17) celle dont parle Brantome, T. 2. p. 415. de mon Edition de ſes *Dames Galandes* étoit l'aînée, & comme il dit, elle mourut à la Cour : la Cadette dont il s'agit ici devint groſſe, & prit ſi mal ſes meſures, qu'elle accoucha dans la Garderobe de la Reine-Mere, au ſçû de tout le monde, à raiſon dequoi elle la chaſſa avec ignominie ; mais non ſans qu'elle parlât bienhautement, dit M. de *Mezerai* : (18) ayant donc, mais ſeulement après ſes couches été obligée de ſe retirer de la Cour, la Reine la fit conduire par un Valet de Chambre nommé *Gentil* au Couvent des *Cordelieres* de la Ville *d'Auxone* (15) & l'Auteur qui nous apprend toutes ces dernieres particularités, ajoute que Mademoiſelle de *Limeuil*, qui avoit crû que le

(16) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 4, Ch. 1. C'étoit en 1563.

(17) Brantome, *Dames Illuſtres Françoiſes*, en la Vie de Catherine de Medicis.

(18) Grande Hiſtoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 2, pag. 923.

(19) Cette circonſtance eſt priſe des Notes marginales ſur l'Hiſtoire de Charles IX de M. de *Varillas*, Edition de Paris, *in*-12. M. Bayle qui dit cela, croit que c'eſt M. d'Hozier qui a fait ces Notes.

le Prince de *Condé*, l'épouſeroît, tâcha après ſes couches de ſe conſoler de la perte de ſes hautes eſpérances, en épouſant *Geofroy de Cauſac* Seigneur de *Fremon*, qui l'aimoit depuis long-temps, & qu'elle avoit négligé depuis qu'elle avoit été en intrigue avec le Prince de *Condé* : (20) mais comment accorder en cela, cet Auteur, avec ceux deſquels M. *Bayle* a pris que Mademoiſelle de *Limeuil* fut mariée à *Scipion Sardini* ou de *Sardiny* Noble *Lucquois*, Baron de *Chaumont* ſur *Loire*, & que de ce mariage ſortirent des enfans ? (21)

Pag. 281. l. 32. *Rompit les mailles & ſe ſauva.*] Cette retraite du Prince de *Condé* fut le commencement des ſeconds troubles.

Pag. 282. l. 18. *Morlas.*] *Jean de Morlas*, Bâtard du Préſident *Sallette*, fut nourri des aumônes de la Reine de *Navarre*, & depuis élevé aux Ecoles par l'Egliſe de *Bearn : d'Aubigné*, qui dit cela de lui, ajoute que ne pouvant accorder un courage fort ambitieux, un eſprit hautain & ſa naturelle pauvreté, il cachoit ſon élection au Miniſtere, pour ſe faire Courtiſan du Cabinet : c'étoit environ le tems de la Treve concluë en Avril 1589. entre *Henri III.* & le Roy de *Navarre* (22).

Pag. 282. l. 24. *Hormis l'iſſuë.*] *Les Naturaliſtes*,

(20) *Intrigues Galantes des Rois de France*, Tome 1, pag. m. 310 & ſuiv. M. Bayle, en une de ſes Lettres à l'Auteur des Remarques imprimées ſur Sancy, en 1693, dit que cet Auteur paſſe pour le même, qui a fait la Vie de M. de Colbert, & le Teſtament Politique de M. de Louvois.

(21) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Limeuil*.

(22) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 24.

(23)

liſtes, dit ailleurs d'Aubigné, *aſſurent que le Dauphin tient compagnie aux poiſſons qu'il enferme dans la Baleine, parce qu'il eſt aſſuré d'en ſortir par l'oreille* (23) : mais *Morlas*, qui s'étoit laiſſé prendre, & qui tâchoit d'entraîner avec lui le Baron de *Courtomer*, étoit bien éloigné de vouloir ni de pouvoir ſe dégager.

Pag. 283. l. 3. *Du Pays de Sapience.*] Le Baron de *Courtomer*, *Huguenot*, étoit de la *Normandie*, qu'on appelle encore aujourd'hui le *Pays de Sapience*, à cauſe que les *Normands* paſſent pour de fines-gens. Il lui arriva un jour de ſoutenir contre le Baron de *Caniſy*, *Normand* comme lui, mais Catholique Romain, qu'il n'y avoit point de conſécration au Sacrement de l'Autel, à moins que le Prêtre n'eût intention formelle de conſacrer : *Caniſy* ayant trouvé cette propoſition fort choquante, ce fut entre eux la matiere d'une gageure ; ils parierent un bon cheval, & *Courtomer* voulut bien s'en rapporter à Pere *Coton*, qui, ne pouvant diſconvenir que le *Huguenot* n'eût dit vrai, voulut pallier cette doctrine, en diſant que tout ainſi qu'on n'avoit accoutumé de juger de l'intention de l'homme que par ce qu'il en montroit au dehors ; au fait de la Meſſe, il ſuffiſoit que le Prêtre témoignât par toutes ſortes de démonſtrations exterieures qu'il avoit intention de conſacrer, pour qu'on ne dût point douter qu'il ne l'eût euë : *Courtomer* ne ſe paya point de ce détour, & comme il ne ſatisfaiſoit pas non plus le Baron de *Caniſy*, pour partager le jeu en deux, au lieu

(23) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap. 3.

lieu d'un bon cheval qu'il en devoit couter au perdant, par accommodement ce dernier donna au Baron de *Courtomer* un petit cheval, que quelques Courtiſans railleurs appellerent *le Courtaud de la conſécration*, & d'autres, le *Courtaud de l'intention* (24).

Pag. 283. l. 22. *Sa perſonne à l'hôpital.*] Le pauvre & malheureux *Jean Sponde* finit la *Déclaration* des motifs de ſa converſion, en diſant : qu'il ne ſçauroit plus diſputer à l'heure qu'il écrit, *parce qu'il eſt obligé de courir au débris de ſes affaires domeſtiques. Etienne Bonnet*, Miniſtre à *Saintes*, dans ſa *Réponſe* à la *Préface* de cet Ecrit, laquelle ne ſe trouve qu'à la premiere Edition de la Déclaration de *Jean de Sponde*, après lui avoir reproché entre autres choſes, qu'il préferoit les Dialogues de *Lucien* à la parole de Dieu, *comment donc*, dit-il, *penſes-tu qu'on trouve étrange ce que tu as fait ? joint à tout cela le déſeſpoir, qui ne t'a pas fait Moine d'habit (car ta femme t'en empêche) mais pire qu'un Moine en ton ame ; & cependant Evêque par imagination & par eſperance, & dont tu aurois bon beſoin pour payer tes dettes, tant à* Geneve *qu'ailleurs, à quoi les revenus des deux meilleurs Evêchés de* France *ne fourniroient pas : Sponde* & les ſiens, mais lui particulierement, n'avoient depuis longtemps ſubſiſté que des bienfaits du Roy *Henri IV.* qui même avoit pourvû *Jean de Sponde* de l'Office de Lieutenant Général de *la Rochelle :* Il n'y fut pas plûtôt reçu, qu'ayant voulu empieter ſur l'état du Maire & ſur les Privileges

(24) *Baron de Faneſte*, Livre 2, Chap. 3 & 4.

(25)

privileges de la Ville, on le contraignit de vendre ſa Charge, par vengeance de quoi il en employa le prix à acheter quelques Navires, avec leſquels s'étant mis à faire une rude guerre aux *Rochellois* (25), je ne doute point que l'entrepriſe qu'on veut qu'il ait fait ſur *Bayonne* en faveur des *Eſpagnols*, & qui penſa le faire rouer (26), ne ſoit auſſi de ce tems-là; toujours eſt-il certain que cet Armement acheva de le mettre à l'aumône; & de-là vient qu'en 1602, l'Evêque *d'Evreux* recommandant la fortune & les interêts du jeune *Sponde* au Cardinal *Aldobrandin*, rappelle à ce Prélat le mérite de *Jean de Sponde* ſon frere aîné, qu'il dit n'avoir ſouffert de très-grandes pertes & perſécutions pendant ſa vie, qu'à cauſe de ſa converſion (27): mais la verité étoit, que ceux qui l'avoient fait changer de Religion ſous promeſſe de lui faire du bien, l'abandonnerent ſi fort, qu'ils le porterent par déſeſpoir à tout entreprendre & à tout riſquer pour ſortir de ſa miſere.

Pag. 283. lign. 25. *L'Image & le Clocher.*] *Pierre Cayet*, de *Montrichard* en *Touraine*, né de parens fort pauvres, & qui avec leur fils avoient embraſſé la Réformation (28), avoit

(25) *Réponſe d'Etienne Bonnet, à la Préface de la Déclaration de Jean de Sponde*, imprimée en 1596, pag. 10 & ſuiv.

(26) Voyez ci-deſſus l'Epître à M l'Evêque d'Evreux, & les Remarques ſur cette Epître.

(27) *Ambaſſade de du Perron*, imprimée *in-folio*, page 91.

(28) Voyez à la pag. 201 des *Poëſies Latines de M. de Beze*, Edition *in*-4. de Geneve, en 1597. l'*Epigramme de Beze, ſur la révolte de Cayet.*

avoit en ſa jeuneſſe étudié à *Geneve*, dès lequel tems *Calvin*, dont il étoit domeſtique, prédit au pere de cet homme que ſon enfant *ſeroit une peſte en l'Egliſe, & qu'il feroit la guerre à Dieu* (29) : cependant s'étant rendu habile homme, ſur tout dans les Langues Orientales, il fut d'abord Miniſtre à *Poitiers*, enſuite près de-là chez M. de *la Noüe* (30), à *Monſtreuil Bonnin*, & donna déja dans ces deux lieux de grandes marques d'ambition & de légereté d'eſprit : de-là il fut fait Miniſtre de Madame, ſœur du Roy *Henri le Grand* ; pendant quoi lui étant arrivé de s'attirer de la part des Miniſtres ſes Collegues une fort âpre cenſure & enſuite une dégradation formelle, pour avoir publié pluſieurs Ecrits impies & d'autres ſcandaleux & pleins d'héréſies : quelques Catholiques *Romains* prirent le temps de ſon plus grand dépit pour lui inſinuer, que s'il vouloit changer de Religion, au lieu d'une ſimple Chaire de Miniſtre, qu'on lui avoit ôtée, M. *du Perron* lui feroit donner une riche Abbaye vers *la Rochelle* (31), ou quelque autre bon Bénéfice, d'où il pourroit un jour, comme ce Prélat, parvenir à l'Epiſcopat (32). *Cayet* s'y réſolut enfin après pluſieurs combats contre ſes propres lumieres ; mais toutes ces belles promeſſes qu'on lui avoit faites, ſe terminerent à lui procurer une place

(29) *Avis aux Fideles, ſur l'Apoſtaſie de M. Pierre Cayet*, Edit. de 1596, p. 7.

(30) Vie de M. de la Noue, pag. 203, ſur l'an 1576.

(31) Cayet, *Chronologie Novennaire*, Tom. 3, pag. 539 & ſuiv.

(32) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, pag. 344 & ſuiv.

(33)

ce de Lecteur ordinaire du Roy dans les Langues Orientales : Voyez le Privilege qui lui fut accordé le 15. de Juin 1596. pour quelques-uns de ſes Ouvrages ; il eſt datté de l'Abbaye de *Saint Martin*, & ſe trouve joint à ſon *Admonition*, &c. De ſorte que, puiſqu'au lieu de l'Abbaye promiſe à *Cayet*, on s'étoit contenté de le loger à *S. Martin des Champs*, où il eſt mort ; *Sancy* a eu raiſon de dire, que du moins *Cayet* voyoit de ſon logis le clocher d'une Abbaye.

Pag. 283. l. 30. *D'Andelot ne couta gueres.*] *Charles de Coligny*, Seigneur *d'Andelot*, fils aîné de l'Amiral de *Châtillon :* les Pariſiens l'ayant fait priſonnier à une ſortie qu'ils firent ſur les troupes du Roy en Juillet 1590. (33), il conſentit à demeurer parmi les Ligueurs & ſe donna au Duc de *Nemours : à cette affaire* (celle de la priſe de *Lyon* ſur la Ligue en 1594.) *ſervit* Andelot, *fils du feu Amiral de* Châtillon, dit d'Aubigné, *lequel ayant quitté le Roy de* Navarre *& ſa Religion pour ſe donner à* Henri III. *s'étoit fait de la Ligue au Siége de* Paris, *ayant été pris, comme on diſoit, de ſon conſentement, pour ſe donner particulierement au Duc de* Nemours ; *ce fut lui qui, par ſes rapports, fit mettre enſuite ce Duc priſonnier à* Lyon, *où lors il aida à ce que nous venons de dire, pour entrer aux bonnes graces du Roy ; mais n'en étant pas reçû à ſon gré, il ſe rattacha au Comte* d'Auvergne *pour des deſſeins particuliers* (34).

Pag. 284.

(33) De Thou, Tom. 5, Livre 99, pag. 73. D.

(34) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 2.

(35)

Pag. 284. l. 2. *Chez M. de Guerres.*] Parce que *Jean de Sponde* avoit engroſſé la fille de ce M. de *Guerres*, qui étoit ſon hôte : voyez ci-deſſus *l'Epitre à M. le Convertiſſeur*, & les *Remarques* ſur cette Epitre.

Pag. 284. l. 5. *Le Baron de Salignac.*] *Jean de Gontaud de Biron*, Baron de *Salignac*, avoit épouſé *Marguerite Huraût* de l'Hôpital, ſœur de M. de *Fay*, Chancelier de *Navarre* : *Richeome*, qui, parlant de la converſion du Baron de *Salignac*, le qualifie *vaillant & docte*, nous apprend qu'il étoit Lieutenant pour le Roy en *Limouſin* environ l'année 1596. lorſqu'il changea de Religion (35). *Morlas* avoit fort ébranlé ce Gentilhomme, en lui inſpirant du dépit contre le Vicomte de *Turenne* (36) pendant qu'ils alloient enſemble ſolliciter le ſecours *d'Allemagne* en faveur du Roy *Henri IV.* en Octobre 1590. (37) : ainſi, lorſqu'il vit que *Sancy*, *Sallette* & quelques autres ſe prévaloient de la crainte que ce Prince avoit du tiers-parti, pour lui perſuader de ſe faire Catholique, il ſe mit auſſi de la partie (38), excité à cela par ſa femme, qui devint enſuite une Convertiſſeuſe de profeſſion ; juſques-là, qu'au rapport du Pere *Gontier*, Jéſuite, en ſa Lettre de 1608. au Roy, Madame de *Salignac*,

(35) Richeome, en ſon *Traité des Images*, Chap. dernier.

(36) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 3. Et Tome 3, Liv. 1, Ch. 19.

(37) *Mémoires de du Pleſſis-Mornay*, Tome 2, pag. 94. *Vie de du Pleſſis*, Liv. 1, pag. 163. De Thou Tome 5, Liv. 101, page 143. & *Thuani de Vita ſua, Lib. 5, pag. 77 & 78, & ſeq.*

(38) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 39.

(39)

gnac, qui avoit ouï diſputer ce Jeſuite contre M. *du Moulin* au ſujet de la Dame de *Mazencourt*, entreprit en cette même année de reprendre la diſpute contre ce Miniſtre, & convertit cette Dame, qui changea de Religion la veille de Pâques de la même année (39).

Pag. 284. l. 10. *Prêcher & pécher à S. Merry.*] Ce fut enſuite de la diſpute dont il a été parlé ci-deſſus, entre l'Evêque & M. *Tilenus*, touchant l'autorité de l'Ecriture-Sainte : *Le lendemain de la Conference*, dit M. Tilenus, *je ſollicitai l'Evêque* d'Evreux *par un mot de Lettre, de pourſuivre la diſpute avec la plume, déſireux, comme beaucoup d'autres, de voir quelque piéce de Théologie ; car alors il ne s'en recouvroit que de ſa poëſie : il me répondit, ſelon ſa modeſtie accoûtumée ; que j'avois trop peu de nom pour lui, & que dans peu de jours il déconfiroit nos Docteurs tous enſemble : pour ruer ce grand coup*, continuë M. Tilenus, *l'Evêque choiſit pour théatre la Paroiſſe* S. Merry, *où ayant fait porter une charretée de Livres de nos Docteurs, il monta en Chaire comme en un char de triomphe plûtôt qu'en un champ de bataille, aſſuré que nul de ces Livres, qu'il réfutoit devant le peuple, ne ſe défendroit, & s'imaginant que le moindre de ſes Enthymemes ſeroit ſuivi de cet Epiphoneme :* la voix de Dieu, & non d'un homme : *enfin, après y avoir furieuſement chargé les abſens, luité avec les morts, eſcrimé avec ſon ombre, & en ſomme bien battu l'air, il s'en retourna couronné de vent,*

(39) Mercure François, Tome 1, ſur l'an 1608.

ent, avec des trophées de fumée (40). C'étoit en hyver 1596. peu de mois après que l'Evêque *d'Evreux* fût revenu de ſon Ambaſſade de *Rome ;* & tant de Sermons, de Diſputes & d'Ecrits qu'il entreprit, n'eurent pour objet & pour but principal, que de faire valoir les Indulgences & les bagatelles qu'il en avoit apportées. *Evangile de Rome*, &c. par J. L. de *Beaulieu*, imprimé en 1600. dans la *Préface :* Voyez auſſi le *Bref* du Pape *Clement VIII.* à l'Evêque *d'Evreux*, du 5. de Juin 1597. (41).

Pag. 284. l. 12. *Là il prêche à Diacre & à Soudiacre.*] *François Hotman*, en ſon *Fulmen Brutum*, voulant par une eſpece de préterition donner à entendre avec quelles ſolemnités fut célebrée dans l'Egliſe Notre-Dame de *Paris* la Meſſe *à Diacre & à Soudiacre* qu'on y chanta pour le mariage du Roy de *Navarre* avec la Princeſſe *Marguerite*, ſœur du Roy *Charles IX. Ut omittam*, dit-il, *Epiſcopum, qui Miſſam illam in ſummo Pariſienſi templo, tanta cum ſolemnitate occentavit : Diaconum & Subdiaconum qui ſuccentarunt : Canonicos ejuſdem templi, & cæteros Symphoniacos atque Organiſtas omnes qui concentarunt* (42). On voit par-là que ce qu'on appelle une *Meſſe à Diacre & à Soudiacre*, c'eſt une Meſſe pompeuſe & ſolemnelle, chantée le plus ſouvent

(40) Juſtification du titre de l'*Inſuffiſance des Ecritures*, donnée par M. Tilenus, à l'Ecrit de l'Evêque d'Evreux, pag. 29.

(41) *Ambaſſade de du Perron*, pag. 59 & 60.

(42) *Fulmen Brutum*, Edition de Geneve, page 157.

par

par un Evêque, *auquel un Diacre & un Soudiacre répondent :* or il ne ſçauroit arriver rien de pareil dans les Sermons. Ainſi, ce que veut dire ici l'Auteur, que l'Evêque *d'Evreux prêchoit à Diacre & à Soudiacre* dans *Saint Merry*, ne ſignifie autre choſe, ſinon que ce Prélat, qui aimoit l'éclat, les loüanges & les applaudiſſemens, avoit ſoin, quand il devoit prêcher, de raſſembler pour auditeurs des gens accoutumés à témoigner par leurs geſtes, par leur acclamations & par des battemens de mains, qu'ils admiroient, les uns ſon éloquence, & les autres la force des raiſons dont il combattoit les Hérétiques. Ceux qui lui ſervoient plus particulierement de Diacre & de Soudiacre dans ces occaſions, étoient ſon propre frere & le Bedeau, qui lui donnoient de main en main les Livres dont il avoit beſoin.

CHAPITRE X.

De la Tranſubſtantiation.

NOus ne pouvons pas dire beaucoup ſur le point de la Tranſubſtantiation ; car elle eſt plus mal-aiſée à prouver qu'à prononcer, quoique le mot ſoit bien long. Mais, comme dit M. *le Convertiſſeur*, après avoir confeſſé que c'étoit un point abſurde, encore le faut-il débattre pour l'honneur de l'Egliſe ; & pour n'éplucher en cela la volonté de Dieu, il me défendit de lire la plûpart des Anciens, notamment

tamment S. Auguſtin (1) : *lib. de Agone Chriſtiano, cap. 26. De præſentia Dei ad Dardanum. cap. 17. In Pſalmos 33. & 34. In Evangelium Joannis, tract. 27. Ad Bonifacium epiſt. 23. In ſermone ad Infant. lib. 3. de doctr. Chriſt. c. 9. & 10.* Il m'a défendu auſſi de lire tous les autres, ſinon corrigés par l'indice expurgatoire, & m'apprit ſur cette diſpute à ne prouver rien que la toutepuiſſance. Or voici les argumens que j'ai cherchés de mon invention. Pourquoi ſous le nom de Dieu ne peut-on changer les ſubſtances de toutes choſes, vû que ſous le nom du Roy on en a fait & fait-on tous les jours de ſi étranges métamorphoſes & tranſubſtantiations ? La ſueur d'un miſérable laboureur en la graiſſe d'un proſperant Partiſan & Tréſorier : la moëlle des doigts d'un vigneron de *Gaſcogne*, qui réjoüit le cœur d'un chacun & remplit le ventre du paraſite ; les pleurs de la veuve ruinée en *Bretagne*, font avoir du fard à *la femme de Santory ;* le ſang d'un ſoldat perdu à *chaſſer Eſpernon de Provence*, ſe change en hypocras : Pour l'hôte de la roſe de *Blois*, on le voit aujourd'hui tranſubſtantié en *M. de Buſſy-Guibert.* Les impôts de la *France* ont tranſubſtantié les champs du laboureur en pâturages ; les vignes en friche, les laboureurs en mendians, les ſoldats en voleurs, avec peu de miracles. Les

(1) Le Cardinal du Perron a fait un petit Volume *in-folio* pour l'explication des ſeuls paſſages de Saint Auguſtin, ſur la Préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ; & c'eſt même le moins commun des Ouvrages de ce Prélat.

vilains

vilains en gentilshommes, les valets en maîtres, les maîtres en valets, les argoulets en hauberaux, les Princes en carabins, les partisans en momie, s'il plaît à Dieu notifiée au gibet; & en nos jours, des insolens en des Souverains & des Princes à la mode, *in partibus infidelium.* Quelle alteration a souffert le domaine du Roy ? Qui est-ce qui ne s'écrie en passant, *ô domus antiqua, quam dispari domino dominaris !* Les putains des Princes sont *transubstantiées en femmes, & les femmes en putains : les maquereaux s'en vont Marquis.* La *Varenne* a transubstantié les potages de cuisine en *hipotages d'Etats*, & les poulets de papier en *poulets de chair humaine.* Pardonnez à *Morlas* s'il a fait semblant de croire la transubstantiation, lui qui s'est vû dans le berceau, changé d'un bâtard de *Sallette* en fils d'un couturier ; de-là nourri par les aumônes des Eglises de Pau, puis écolier aux dépens de la Reine, d'écolier devenu Ministre, espion des *Huguenots* à *Paris*, d'espion Gendarme, de Gendarme disciple de *du Perron*, de-là Courtisan ; de Courtisan, traître, & enfin Général des vivres. Qui pourroit dire les changemens notables de *Lansac*, de *Lavardin*, du Marquis de *Belle-Isle* (*Monluc*,) & de Protasius (*Balagny ?*) *Le feu Evêque de Valence*, qui ne croyoit point la Transubstantiation, qu'eût-il dit de son fils de *Champis*, Capitaine ; de Capitaine, Prince souverain ; de Prince, poltron ; de poltron, banni ; de *banni*, *Maréchal ; de Maréchal*, *cocu ;* & Maréchal aussi cocu que le Maréchal *Vulcain ?* Mais ce qui m'a confirmé davantage en la

créance

créance de la Tranſubſtantiation, ç'a été ; connois-toi toi-même, en voyant combien j'ai changé & augmenté mes ſubſtances. Je me ſuis vû d'écolier, Conſeiller ; de Conſeiller, Ambaſſadeur ; *d'Ambaſſadeur, ſaffranier ;* de ſaffranier, matois ; de matois, financier ; de financier, Colonel, Capitaine & Châtelain du petit *Châlons*. Ç'eût été encore un bel argument de tranſubſtantiation étrange, ſi le Comte *Maurice* eût été auſſi prompt à contribuer les quatre cens mille écus, que furent ceux de *Berne* & *Geneve* les dix mille écus ſur les gages de ma troiſiéme converſion. A propos, je ne conte point mes quatre commiſſions entre mes notables changemens. Mais, laiſſons cela, & diſons que ſi je me fuſſe vû Comte de *Bourgogne*, j'euſſe payé mes *Suiſſes* en ſel. *Rolan* eût gagné le cœur des peuples comme primat du pays, & on y eût accommodé les Religions. Je ſçai bien où j'euſſe marié mes enfans. Mais je change trop de diſcours en parlant du changement de conſcience. Nous avons vû la ſalle baſſe du *Louvre* changée en ſalle de Comedie, de ſalle de Comedie en ſalle de Tragédie ; de *Palais de Rois en gibet*, quand le Préſident *Briſſon* & ſes compagnons y furent pendus ; & depuis réconciliée au Dieu de paix, *par la prédication de ſa parole*. A quoi je n'ajouterai plus que l'exemple de M. *de Mercœur*, qui de petit Prince morfondu ſe vit beaufrere du Roy, delà Gouverneur de *Bretagne ;* de Gouverneur, tyran ; de tyran, Duc ; & par fantaiſie la frayeur de la *France* & l'eſperance de l'*Eſpagne*. Il eſt tellement tranſubſtantié, que c'eſt aujourd'hui

le

le proverbe des *Eſpagnols*, le mépris des *François*, la honte de *Lorraine*, le dédain de la *Bretagne*. Il n'eſt ni Duc, ni Tyran, ni Gouverneur, & lui qui avoit gagné des batailles, a laiſſé ruiner cette belle grande fortune ſans tirer un coup de piſtolet, hormis après la paix faite, *un pauvre pet qu'il fit l'autre jour* de ſang froid en la préſence du Roy.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE X.

Pag. 301. l. 31. *M. Le Convertiſſeur.*] *C'étoit un dire notable dont* du Perron *ſe paroit lors de ſa révolte, & qui étoit encore en 1602. en la mémoire de pluſieurs perſonnes d'honneur*, dit un Livre de cette année-là, (1) *que pour défendre l'Egliſe Romaine, ce nouveau Champion avoit fureté quelque vingtaine de Paſſages des Peres, & que pour maintenir la Religion Réformée, il avoit lû la Bible toute entiere & toute claire, qu'avec cela, il avoit dequoi faire trancher ſa Langue & ſa plume des deux côtés, de diſcrétion, ſelon le temps; mais qu'enfin les Croſſes, les Mitres, & les Chapeaux rouges, étoient des fruits qui ne ſe cueilloient qu'eñ Terre Papale, au lieu que la Profeſſion de la pure Religion Chrétienne, n'etoit ſuivie que de diſgraces continuelles, de larmes & de Croix, & n'avoit que des épines pour Couronnes.*

(1) *Cenſure de l'Evêque d'Evreux*, pag. 18.

Couronnes. Auſſi a-t-on remarqué que pluſieurs Traités de Controverſe, compoſés par le Cardinal *du Perron*, n'ont pû mériter l'approbation de *Rome*, qu'il témoigne quelque part être incertain ſi le feu de Purgatoire eſt un feu réel ou ſeulement métaphorique, & qu'il reconnoît que le retranchement de la Coupe ôte au Sacrement l'intégrité de ſa ſignification, ce qui eſt proprement avouer la dette, puiſque tout Sacrement eſt eſſentiellement un ſigne : (2) on dit auſſi qu'il tenoit la Doctrine de la Tranſubſtantiation pour un Monſtre, & qu'étant un jour enquis confidemment pourquoi donc il la ſoutenoit, il répondit que c'étoit par les mêmes raiſons qu'un Avocat ſe trouvoit quelquefois engagé à deffendre une mauvaiſe Cauſe. Il eſt ſur que la mort de ce Prélat édifia fort peu ceux de ſa Communion, & qu'on crut qu'il étoit mort très-mauvais Catholique : (3) on ſait les ſupercheries qu'il fit à M. *du Pleſſis Mornay*, dans la conférence qu'ils eurent enſemble à *Fontainebleau*, le 4. de Mai 1600. on ne doutoit pas auſſi qu'en cette occaſion le Cardinal *du Perron* n'eût agi contre ſes propres lumieres : ce Cardinal étant à l'article de la mort, ſa conſcience l'obligea de faire une eſpèce de réparation à M. *du Pleſſis* & à la vérité ſur laquelle il avoit particuliérement ce jour-là, pris plaiſir d'inſulter en la perſonne & dans les Ecrits de M. *du Pleſſis* : il chargea ſon frere, qui lui ſucceda en

(2) P. du Moulin, *Nouveautés du Papiſme*, Livre 7, Controverſe 3, Chap. 1. & Controv. 12.

(3) *Vie de M. du Pleſſis*, L. 4, p. 418, ſur l'an 1618.

(3)

en l'Archevêché de *Sens*, de faire ſon Adieu à cet honnête-homme ; de lui déclarer qu'il n'avoit jamais honnoré perſonne plus que lui, & qu'il mouroit ſur cet aveu & ſur ces louanges-là : cela même en plus de paroles, & plus ſignificatives, préſens Madame la Princeſſe de *Conty*, & pluſieurs Perſonnages d'honneur Eccléſiaſtiques, entre autres, M. l'Evêque de *Châlon ſur Sône*, de la Maiſon de *Biſſy* en *Bourgogne*, Prélat de réputation ; ſur quoi quelques-uns s'écrierent : Voilà une grande confeſſion : là-deſſus on remarque auſſi qu'il n'y eut aucune Oraiſon funebre, & qu'on vit à peine une Epitaphe à l'honneur ou à la mémoire d'un perſonnage ſi grand & ſi célebre, qui mouroit à *Paris* dans le centre des Sciences & des bonnes Lettres, dont il étoit regardé comme le Patron. (4) M. *de Thou* dit que le Cardinal *du Perron* parloit ſans comparaiſon mieux qu'il n'écrivoit & que ſon principal talent conſiſtoit en beaucoup d'effronterie : c'eſt dans le Tome 5. l. 101 p. 154. B. C. mais cet endroit eſt retranché de l'Edition de *Geneve*.

Dans la Bibliotheque de Madame de *Montpenſier* il eſt fait mention d'un Livre intitulé : *Avant propos de l'Eſpérance de trois beaux livres contre* le Pleſſis *par le Sieur* du Perron *avec la forcluſion de ladite Eſperance.*

Pag. 302. l. 21. *La femme de Santory.*] Il y avoit en ce temps-là les *Centorio* & *Sanctorio*, ce dernier, Cardinal, & l'autre du nom *d'Aſcagne*, tous les deux Italiens, ce qui me fait croire

(4) *Vie de du Pleſſis*, Liv. 4, pag. 485 & 486.

croire qu'il pouvoit bien y en avoir quelqu'un de ces noms-là, qui étoit Partisan en *France :* sinon, il faut que ce soit, le nommé *Centeny*, comme il est appellé dans les *Mémoires de Sully*, T. 2. p. 340. de l'Edition *d'Amsterdam*, ou *Sentiny*, comme son nom se trouve écrit plus bas au ch. 51. p. 420. qui fut fait Intendant des Finances aprés la mort de M. d'O, & qui étoit un de ces Partisans que les *Mémoires de Sully* appellent *Sang-Sues & Donneurs d'avis, à l'oppression des Particuliers :* (5) les noms propres sont fort corrompus dans cette Edition-là. *Centeny, Senteny Santeni*, comme on lit aussi dans ces Mémoires (6) est un nom de Seigneurie, & l'on m'a dit que ce Partisan étoit de la famille des *Sanguin*. Du reste, on voit dans la *Biblioteque* MS. attribuée à M. *Guillaume, un Livre de la proprieté du blanc & du rouge, par Madame de* Simié, *dedié aux Dames de la Cour.* Seroit-ce peut-être là cette femme, dont le nom auroit été mal copié, soit dans *Sancy*, soit dans cette Bibliotheque. (7)

Pag. 302. l. 22. *A chasser Epernon de Provence.*] Par le Traité que le jeune Duc de *Guise* avoit obtenu en 1594. le Roy s'étoit obligé de lui donner un Gouvernement considérable : il n'en trouva point qui convînt mieux à ce nouveau reconcilié, que celui de *Provence*, parce que le Duc *d'Epernon* qui en étoit

(5) *Mémoires de Sully*, Tom. 2, Chap. 50. p. 128.
(6) *Mémoires de Sully*, Tom. 3, pag. 124.
(7) *Mémoires de la Ligue*, Tome 2, page 390. Et *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 57.

Digitized by Google

étoit pourvû, étoit depuis long-temps ſuſpect à ce Monarque; *Epernon* reçut ordre de céder ſon Gouvernement au jeune Duc de *Guiſe*, lequel en même-temps marcha de ce côté-là avec des Troupes, avec ordre de ſe joindre à M. de *l'Ediguieres* pour contraindre conjointement *Epernon* à quitter la *Provence* au cas qu'il refuſât d'en ſortir volontairement. Enfin, après une guerre de quelques mois, dans laquelle le Duc *d'Epernon* eut toujours du pire, il fut obligé de quitter ſon Gouvernement en Juillet 1595. (8)

Pag. 302. l. 25. *M. de Buſſi Guibert.*] Il étoit environ l'année 1580. Commis de Monſieur de *Bellaſſiſe* Tréſorier de l'Epargne (9). Dans la ſuite il devint Intendant des Finances auquel le Roi établit pour Chef M. le Prince de *Conti* en 1595. (10) *L'Index Thuani*, Lettre G. parle d'un *Arnaud Guibert*, je ne ſçai ſi ce ſeroit lui.

Pag. 303. l. 9. *Quam diſpari Domino dominaris.*] Voyez le Baron de *Fœneſte*. l. 4. ch. 19.

Pag. 303. l. 11. *Tranſubſtanciées en femmes.*] *Gabrielle d'Eſtrées*, qui pour ſe tirer de la contrainte où ſon pere la tenoit, ſe maria à *Nicolas d'Amerval* Seigneur de *Liancourt* : (11) depuis elle réuſſit à ſe démarier, dans l'eſpérance que le Roy l'épouſeroit, & on ne l'apella

(8) De Thou, Tome 5, Liv. 111, pag. 504. A. & 512 & 513.

(9) Œuvres Poëtiques de *Paſſerat*, imprimées en 1606, pag. 436 & 437.

(10) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 59. & Tom. 2, Chap. 57.

(11) *Annotations ſur les Amours du Grand Alcandre* Numero 13.

l'appella même jamais du nom de ſon mari (12).

Pag. 303. l. 11. *Les femmes en putains.*] Voyez le Divorce ſatyrique.

Pag. 303. l. 12. *Les Maquereaux s'en vont Marquis.*] C'eſt le Marquis de *la Varenne* que plus haut l'Auteur appelle *Mercure*, (13) & qui eſt appellé le *Maître ou Miniſtre des voluptés du Roy* Henri IV. dans la *vie de M. du Pleſſis* (14) Dans le *Recueil des Pieces les plus curieuſes qui ont été faites pendant le regne du Connétable de Luyne*, il y en a une intitulée : *les Pſeaumes des Courtiſans*, où il eſt dit qu'on ne ſçait ce qu'a fait M. de la *Varenne*, mais qu'il crie nuit & jour comme s'il étoit fou : *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*, & qu'il invoque *Marie* (la Reine mere *Marie de Medicis*) afin qu'elle ne le châtie pas, à cauſe de deux Dames, qui par le moyen de *la Varenne* ont tenu long-tems la place de cette Princeſſe : (15) on ſçait que *la Varenne*, avant que d'être à *Henri IV.* avoit été à la Princeſſe *Catherine* ſœur de ce Roy, depuis Ducheſſe de *Bar ;* ſon emploi chez cette Princeſſe étoit de piquer les viandes, & comme il y excelloit, elle l'avoit donné au Roy ſon frere. *Catherine* paſſant par *Paris* pour aller en *Lorraine*, vit *la Varenne* ſon ancien Cuiſinier, & ſçachant ſon emploi auprès de *Henri IV.* elle lui dit : *La Varenne, tu as plus gagné à porter les Poulets*

(12) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 122, page 866. B. Et *Annotations ſur les Amours du Grand Alcandre.*

(13) *Confeſſion de Sancy* Livre 1, Chapitre 4.

(14) *Vie de M. du Pleſſis* Livre 2, page 264, ſur l'an 1600.

(15) Page 404 de l'Edition de 1625.

(16)

Poulets de mon frere, qu'à piquer les miens. (16)

Pag. 303. l. 14. *En hypotages d'Etat.*] Lorſque de Cuiſinier qu'avoit été *la Varenne*, il fut devenu Conſeiller d'Etat. [Je crois néanmoins qu'il faut lire *Tripotages d'Etat*, parce que *la Varenne* fut employé à la Paix de 1598.]

Pag. 303. l. 15. *En poulets de chair humaine.*] Tout cela regarde encore *la Varenne*, dont les fonctions l'engageoient à porter les poulets ou billets doux, & à introduire les Poulettes auprès de ſon Maître. (17) De ce temps ſont *ſept Livres de la chaſteté faits par* la Varenne, *dédiés à Madame de* Retz, & *les Préceptes de production, autrement de Maquerelage compoſés par Madame de* Villers, *commentés par Madame de* Vitry, *dediés à* la Varenne. *Bibliotheque* M S. de Mre *Guillaume.*

Pag. 303. l. 26. *Lanſac.*] Pendant que *Louis de Saint Gelais Lanſac* étoit Ambaſſadeur de de *Charles IX.* au Concile de *Trente*, il avoit remarqué tant de deffauts dans le procedé & dans les déciſions de cette Aſſemblée, que dans une Lettre qu'il en écrivit à *André Guillard* Sieur de *l'Iſle*, pour lors Ambaſſadeur de *France à Rome*, il crut ne pouvoir mieux lui repréſenter toutes ces irrégularités qu'en lui apprenant que le S. Eſprit qui regiſſoit le Concile, ne venoit pas de plus loin que *Rome*, (18) d'où il étoit envoyé toutes les ſemaines par Couriers exprès à *Trente* dans une valiſe : cet homme fut cependant un de ceux qui lors des

(16) *Menagiana*, Tom. 2, de l'Edition de Paris.

(17) Voyez ci-deſſus, dans les Remarques du Chapitre 3, la Remarque ſur la Varenne.

(18) *Thuana*, au mot *Eſpeiſſes.*

des Etats assemblés à *Blois* en 1588. insisterent le plus fortement pour la pure & simple réception de ce Concile en *France* : sur quoi, *Jacques Faye* Sieur *d'Epeisses* Avocat Général, qui étoit là pour le Roy, ayant fait l'affront à *Lansac* de le convaincre de prévarication en lui montrant cette Lettre & l'obligeant de la lire tout haut, lui & ses deux fils se déclarerent dès lors ouvertement pour la Ligue. (19) Cette Lettre étoit du 19. de Mai 1562. & on la voit dans le Volume (20) *in-8.* des *Instructions & Missives des Rois de France & de leurs Ambassadeurs au Concile de Trente*, publiée en 1608. par M. de *Brecourt* (21) Gentilhomme *Normand.*

Pag. 303. l. 26. *Lavardin.*] *Jean de Beaumanoir* Sieur de *Lavardin*, pour son quatriéme changement, s'étoit fait de la Ligue en 1589. (22) il rentra dans le parti du Roi avec le Marquis de *Belle-Isle* en 1591. (23) puis il fut encore du Tiers-Parti (24) & mourut Maréchal de *France.*

Pag. 303. l. 27. *Marquis de Belle-Isle.*] Environ

(19) De Thou, en son Histoire, Tome 4, Livre 93, pag. 361 & suiv.

(20) Page 104.

(21) M. Colomiez attribue ce Recueil à M. Gillot. Voir sa Bibliotheque choisie. Depuis cette Edition de 1608, ou plutôt de 1607, il y en a eu deux autres *in-4.* plus amples, l'une de 1613, l'autre de 1654; & cette derniere Edition de 1654, a été donnée par Mrs du Puy : mais il y auroit encore bien des choses à y ajouter, & je m'étonne que depuis près de 90 ans, on n'ait pas pris cette peine.

(22) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap 20.

(23) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 11.

(24) *Ibid.* Liv. 3. Ch. 24.

(25)

Digitized by Google

Environ le mois de Mars 1573. *Montgommery* avec les *Anglois* qu'il amenoit au ſecours des Réformés, s'étoit emparé de *Belle-Iſle*, mais il fut obligé de l'abandonner à l'approche du Maréchal de *Retz*, qui venoit avec douze Galeres pour le chaſſer de-là : immédiatement après ſous prétexte que *Belle-Iſle* avoit beſoin d'un Seigneur particulier pour la deffendre, le Maréchal obtint que le Roy par ſon autorité ſouveraine, la fit diſtraire de l'Abbaye de *Sainte Croix de Quimperlay*, & l'érigea en Marquiſat pour lui en faire don : (25) Voilà comment *Belle-Iſle* fut érigée en Marquiſat & tomba à Meſſieurs de *Rets : Charles de Gondi* Marquis de *Belle-Iſle* en *Bretagne*, fils du Maréchal & Duc de *Rets Albert de Gondi*, rentra dans le Parti de la Ligue en 1591. & fut tué un Jeudi ſur la fin de Mai 1596. par *Guoy Laurens* Commandant pour le Duc de *Mercueur* au *Mont S. Michel* au péril de la Mer en *Normandie*, en voulant s'emparer de cette Forteresſe au nom du Duc ſon Maître, ſous prétexte que celui qu'il y avoit mis lui étoit devenu ſuſpect. (26) M. de *Mercueur* ne crut pas ſes affaires de beaucoup empirées par cette double diſgrace, parce que le Marquis de *Belle-Iſle* étant l'homme du monde le plus méchant & le plus déloyal, il s'attendoit d'en être pareillement trahi tôt ou tard (27). Le *Réveil matin des François*, &c. imprimé en 1574.

(25) Mezeray, *Abregé Chronologique* ſur le mois de Février & ſuiv. 1573.

(26) *Mémoires de du Pleſſis*, Tom. 2, p. 667.

(27) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 117, pag. 690. A. B.

Digitized by Google

1574. dit que le pere du Maréchal de *Retz* étoit un *Florentin*, qui fit banqueroute à *Lyon*, où il trafiquoit (28) ; que le Maréchal lui-même avoit été garçon de comptoir en la même Ville de *Lyon* chez *Bonvizi*, & qu'il fut un temps que *Marie de Pierre vive* (29), fille d'un autre Marchand de *Lyon*, que ce Maréchal y avoit épousée, couroit l'éguillette par tout. (30). On assure aussi que le fils du Maréchal de *Retz* ne prit la qualité de Marquis de *Belle-Isle*, qu'après que pendant les guerres de la Ligue son pere se fût retiré à deux lieuës de *Florence*, en un Moulin où le grand-pere du Marquis avoit été Meûnier, & que le Maréchal lui-même fut long-tems un simple Commissaire des vivres sous *Henri II.* dans le tems que ce Prince ayant établi cette *Marie de Pierre vive* Gouvernante de ses enfans, le second, qui fut le Roy *Charles IX.* apprit du mari de sa Gouvernante à jurer & à blasphemer, ce qu'il ne faisoit pas avant qu'on eût mis cet homme près de sa personne (31). Si tout ce qu'on dit là du pere & de l'ayeul du Marquis de *Belle-Isle* & de son origine étoit vrai, cela rendroit la métamorphose de ce Marquis encore plus surprenante.

Pag. 303. l. 28. *Portasius.*] *Jean Portaise*, (32) Cordelier, émissaire & principal suppôt de

(28) Voyez le Journal de Henri III.

(29) *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit*, Tome 1, page 30.

(30) *Reveille-matin des François*, Dialogue 2, pag. 66, Edition de 1574.

(31) Brantome, *Hommes Illustres François*, T. 4, pag. 6, en la Vie de Charles IX.

(32) La Grande Histoire de

de l'Evêque de *Poitiers*, grand Ligueur, avoit par ſes prédications ſéditieuſes, contribué plus que perſonne à faire entrer cette Ville dans le parti de la Ligue en 1589. Cependant ce Moine, qui en 1593. appelloit encore le Roy dans ſes Sermons *Bearnois* & *Bâtard*, n'eut pas plûtôt touché quelque argent pour changer de langage, que tout-à-coup, dans la même ſemaine & dans la même Chaire, il le nomma *Reſtaurateur de l'Etat* & *noble préſent du Ciel*, tout *Huguenot* que ce Prince étoit encore. *Joſ. Scaliger*, qui avoit vû & ouï ce Moine, en faiſoit pluſieurs bons contes: *Prothaiſe*, dit le *Scaligerana*, prêchant à *Poitiers*, & ayant ouï parler des débauches d'un Médecin nommé *Lumeau*, qui, quoiqu'il eût une femme aſſez belle, ne laiſſoit pas d'aller quelquefois au change, le déſigna un jour aſſez plaiſamment en Chaire, quand après avoir parlé contre ce vice en général, il vint au particulier, & dit : Nous apprenons, même avec douleur, qu'il y a des gens aſſez perdus pour s'abandonner à l'adultere, bien qu'ils ayent en leurs maiſons des femmes qui ſont telles, que quant à nous, nous nous en contenterions bien : le même prêchant au même lieu, débitoit impudemment à ſes auditeurs de grandes périodes en bas *Breton*, ſon langage maternel, qu'il leur faiſoit paſſer pour de *l'Hebreu*, mais il fut découvert par Monſieur de *l'Eſcale*, qui, l'ayant été un jour ouïr par curioſité, & n'ignorant ni *l'Hebreu*, ni le bas *Breton*, fit connoître la fourbe à ceux qui l'avoient mené

de Mezeray le nomme François.

mené au Sermon de *Prothaiſe :* ce Prédicateur avoit été auſſi des plus animés contre *Henri IV.* avant que Dieu l'eût affermi ſur le Thrône ; mais depuis, les choſes ayant changé, *Prothaiſe* changea auſſi de note, & entre autres, étant à *Saumur*, il vint faire ſa cour à Monſieur *du Pleſſis-Mornay*, qui en étoit Gouverneur, duquel ayant obtenu la permiſſion de prêcher à *Saint Pierre* à la charge d'exhorter bien le peuple à être fidele au Roy, le compagnon n'y manqua pas, & après avoir déployé là-deſſus toutes les voiles de ſon éloquence ; que ſi, mes chers auditeurs, ajouta-t-il, vous me reprochez que vous m'avez ouï parler autrefois tout autrement, je vous avouerai qu'il eſt vrai que j'ai fort déclamé contre le Roy de *Navarre*, mais, quel Roy de *Navarre* penſez-vous que j'entendois ? ce n'étoit pas notre bon Roy, que Dieu nous conſerve, & qui eſt en effet Roy de *Navarre* de droit & de juſtice ; mais ce méchant Don *Philippe*, uſurpateur & injuſte poſſeſſeur de *Navarre*, que je nomme ainſi, parce qu'effectivement il poſſede ce Royaume, dont notre Roy n'a que le nom & la prétention (33) : ce qu'au reſte les Ligueurs, par la bouche de *Protaiſe* & dans leurs Libelles, avoient voulu faire paſſer *Henri IV.* pour bâtard, venoit de ce qu'environ le 13. de Juin 1541. *François I.* avoit de ſon autorité fait célebrer le mariage de *Jeanne d'Albret*, mere de *Henri IV.* laquelle n'avoit pas encore douze ans, avec le Duc de *Cleves*, dont il rechercha l'alliance contre l'Empereur *Charles*

(33) *Scaligerana*, au mot *Prothaiſe.*

(34)

Charles V. mais les Ligueurs n'ignoroient pas que ce prétendu mariage, qui s'étoit fait ſans le conſentement de la fille, ni de la plûpart de ſes parens, & qui ne fut pas conſommé, avoit été annullé par une Bulle, que l'on gardoit encore à la Chambre des Comptes en 1586. (34) Nonobſtant quoi cette Princeſſe ayant épouſé en 1548. *Antoine de Bourbon*, pere de *Henri IV.* (35), ils avoient la malice & la mauvaiſe foi de vouloir faire paſſer ce mariage pour une bigamie. On a de *Jean Portheſius*, je ne ſçai ſi c'eſt le nôtre, *les catholiques Démonſtrations ſur certains diſcours de la Doctrine Eccléſiaſtique.* (36). *Intendits des Catholiques vrais & légitimes enfans de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt* (37): plus, un *Traité de la vraie & fauſſe Aſtrologie, contre les abuſeurs de ce temps*, à *Paris* chez *Gab. Buon*, en 1578. & à *Poitiers*, chez *François le Page* en la même année. 8°. (38).

Pag. 303. l. 20. *Le feu Evéque de Valence, &c.*] *Jean de Monluc:* voici ce que Monſieur de *Mezerai* dit de ce Perſonnage: » J'ai oüi » raconter

(34) *Reponſe* au Catholique Anglois, par M. *du Pleſſis*, imprimée en 1587, pag. 50. Elle ſe trouve auſſi dans ſes Mémoires, & dans ceux de la Ligue.

(35) *Hiſtoire de Sleidan*, Liv. 21, ſur l'an 1548.

(36) *In*-8. à Paris, chez Guillaume Julien, en l'année 1567.

(37) Imprimé à Bourdeaux.

(38) *Biblioth. Draudii*, Tome 2, page 42 & 159. Nous avons auſſi ſous le nom de *Jean Portaiſe*, qui ſe qualifie de Théologal de Poitiers, des *Sermons ſur la ſimulée Converſion de Henri Roy de Navarre*, *in*-8. à Paris 1594. Comment auroit-il fait imprimer en 1594 ces Sermons, ſi on l'avoit gagné par argent dès l'an 1593.

(39)

Digitized by Google

» raconter de lui, je ne ſçai s'il eſt vrai, que » ſon eſprit ayant toujours été irréſolu ſur les » controverſes de la Religion, principale- » ment ſur le point de l'Euchariſtie, qu'il » voyoit débattu par tant d'opinions ſi diffé- » rentes, & ſe diſant toutes fondées ſur l'E- » criture-Sainte & ſur les Peres des premiers » ſiécles, il ne put pas ſe déterminer, ou ne » voulut pas ſe déclarer même au lit de la » mort; comme on lui apporta le ſacré Via- » tique, qu'il avoit demandé avec beaucoup » de ferveur, & que toute l'aſſiſtance prêtoit » l'oreille attentivement, pour ſçavoir quelle » étoit ſa créance ſur cet ineffable Myſtere, » il embarraſſa encore davantage leur curio- » ſité; car après quelques prieres tirées de » l'Ecriture-Sainte, hauſſant les yeux & la » voix vers le Ciel, il dit: *O Seigneur, fais-* » *moi la grace que je puiſſe te recevoir en la* » *même maniere que tu t'es donné à tes Apô-* » *tres* (37). Or comme d'ailleurs, vers le milieu du ſeiziéme ſiécle, il ſuffiſoit d'être ſçavant pour ſe faire ſoupçonner d'avoir donné dans les nouvelles opinions (40), il n'eſt pas ſurprenant que cet Evêque, qui paſſoit pour habile Théologien, ait été regardé comme l'un des fauteurs de la Réformation, d'autant plus que pluſieurs de ſes Sermons (41), entre autres ceux qu'il fit imprimer en 1559. chez *Vaſcoſan*,

(39) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, pag. 168 & 169.

(40) *Parallele* de M. Jurieu, premiere Partie, Chapitre 2

(41) Il y en a un Volume *in*-16. imprimé en 1561, contenant douze Sermons ſur divers ſujets; & de plus un long Diſcours ſur les dix Commandemens.

(42)

coſan, furent défendus (42) : mais de prétendre là-deſſus que les *Huguenots* ayent voulu faire de l'Evêque de *Valence* un de leurs héros, il ſemble que M. de *Meaux* ait eu tort de le croire (43), ſur tout eu égard à l'aventure qui arriva à *Jean de Monluc* étant en *Irlande* (44) : ſi par cette aventure, & par certaine liberté qu'il ſe donna un jour de prêcher dans le *Louvre* en habit court & vêtu à peu près comme un Miniſtre (45), l'on vouloit juger de ſes ſentimens pour la Réformation ; ce qu'on en pourroit croire, c'eſt que comme ſes habits Pontificaux pouvoient l'embarraſſer beaucoup en de certaines occaſions, il auroit été ravi d'introduire une reforme dans ces ſortes d'habits incommodes, & qu'ainſi l'Evêque de *Valence* n'aimoit à la verité pas tant le faſte que l'aimoit certain Abbé de *Caſtelliers* (46), mais que dans le fond il n'étoit gueres moins débauché que cet Abbé ; ce qu'on peut dire de Jean de *Monluc*, c'eſt qu'encore que ſes lumieres ne lui permiſſent pas de croire la Tranſubſtantiation, il ſe ſentoit d'autant moins porté à inſpirer ſes ſentimens à perſonne, que ni le penchant de ſes mœurs, ni le caractere de ſon ame, ne lui permettoient pas d'en faire une profeſſion ouverte & ſincere ; ainſi,

(42) Catalogue d'Anvers en 1570, dans l'*Appendice*, pag. 80.

(43) *Hiſtoire des Variations, &c.* Edition *in*-12. en 1691, Liv. 7, pag. 128 du Tom. 2, où il cite M. Burnet, en ſon Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre, Part. 2, Livre 17, pag. 125.

(44) M. Burnet, *ibid.*

(45) *Critique Générale*, Lettre 15, N° 7.

(46) Rabelais, Livre 5, Chapitre 4.

quand

quand il se seroit hautement déclaré Protestant, ce qu'il n'a jamais fait, il n'est pas croyable que les *Huguenots*, dont la profession austere étoit si opposée au genre de vie & au naturel de ce Prélat, ayent voulu se faire honneur de sa personne, ni même le compter parmi ceux de leur Secte: on en sera encore mieux persuadé, si l'on veut se mettre devant les yeux la conduite de cet Evêque pendant son Ambassade de *Pologne*, & les duretés que dèslors elle lui attira de la part des Protestans *François* & étrangers: on l'avoit envoyé en *Pologne*, sur la fin du Regne de *Charles IX.* pour tâcher de faire tomber sur la personne du Duc *d'Anjou*, l'Election à la Couronne vacante, par le décès de *Sigismond*, dernier Roy de la Race des *Jagellons* en *Pologne:* mais comme en ce Royaume, où les Protestans étoient puissans, on étoit fort prévenu contre le Duc *d'Anjou*, que l'on regardoit comme le principal auteur des massacres de l'an 1572. c'étoit pour l'Evêque de *Valence*, un grand obstacle à surmonter, que cette juste repugnance des *Polonois* Protestans à se donner un Roi, qui, n'étant encore que sujet, avoit tout fraîchement donné de si sanglantes marques de la haine qu'il portoit à leurs freres de *France:* que fait en cette rencontre l'Ambassadeur *Monluc?* d'abord il nie le fait; mais voyant qu'on en étoit bien informé, & qu'on lui alléguoit les propres Lettres & Déclarations du Roy qui avouoient le massacre; il suppose à tous ces pauvres massacrés le crime exécrable d'une formelle conspiration contre la personne du Roy, toute la Maison Royale, & même contre les deux Princes

Princes du Sang qui étoient *Huguenots*. On lui répondit à cela, que les premieres Lettres du Roy attribuoient la choſe à la ſeule animoſité des *Guiſes* contre *l'Amiral de Châtillon*, ſans que le Roy y eût aucune part, & ne parloient d'aucune conſpiration; mais que quand il y en auroit eu, la bonté du Prince & l'humanité de ſes Conſeillers, ſembloient même en ce cas requerir qu'on fît ſeulement punir les principaux auteurs d'un tel attentat, ſans étendre la peine, par une boucherie générale, à un nombre prodigieux de femmes, d'enfans & de peuple innocent. *Monluc*, qui voyoit bien qu'avec des gens d'honneur, & qui ne s'imaginoient pas qu'un homme de ſon caractere dût mentir, il falloit payer d'impudence, repliqua qu'auſſi n'avoit-on fait mourir en tout qu'environ quarante Gentilshommes: cependant il étoit très-convaincu que les maſſacres de la *Saint Barthelemi* avoit fait périr en *France* en moins d'un mois douze cens Seigneurs & Gentilshommes, & plus de trente mille ames de tout ſexe, âge & qualité, pour la ſeule cauſe de la Religion Réformée qu'ils profeſſoient: auſſi cela lui fut-il vivement reproché dans une Réponſe que fit un *François* réfugié, nommé *Hugues Doneau*, ſous le nom de *Zacharie Furneſterus*, aux deux Harangues & à quelques Ecrits de cet Evêque (47); ces deux Harangues furent imprimées à *Paris* en 1573. avec privilege du Roy, chez *Jean Richer*, ruë *Saint Jean de Latran*, à l'arbre verdoyant, & on peut les voir encore

(47) De Thou, Tome 3, Liv. 53, pag. 842. E.

voir encore avec les Réponſes qui furent faites, tant à ces deux Pieces qu'à quelques autres de certains Partiſans de l'Evêque, dans les *Mem. de l'Etat de France* ſous *Charles IX.* (48). *Jean de Monluc* mourut en 1579. à *Toulouſe*, à la ſuite de la Cour, n'ayant jamais pû ſe réſoudre à renoncer aux charmes qu'il y trouvoit, quoique diſgracié par *Henri III.* qui s'étoit perſuadé qu'il avoit beaucoup moins ſongé à lui plaire en lui procurant la Couronne de *Pologne*, qu'à faire ſa Cour au Roy ſon frere, que la préſence & le grand crédit du Duc inquiétoient extraordinairement : ainſi *Monluc*, avant que de mourir, ſe vit univerſellement mépriſé, pour avoir mieux aimé finir ſes jours parmi les Dames, qu'il aimoit toujours, que de faire une retraite honorable lorſque ſa diſgrace ſembloit l'y inviter (49). L'on trouve dans *Varillas*, que ce Prélat étoit ſorti de l'Ordre de Saint *Dominique* (50); ce qu'il a pris de *Brantome*, qui dit auſſi que ce fut *Jeanne d'Albret*, Reine de *Navarre*, qui porta *Monluc* à jetter le froc, enſuite de quoi elle le fit connoître à la Cour, lui fit du bien, & le fit employer à des Ambaſſades (51).

Pag. 303. l. 30. *De Champis, Capitaine, &c.*] Champis *ou* Avoître, *c'eſt un enfant* bâtard, *dont la mere eſt ribaude*, dit *Rabelais* (52), qui,

(48) Tome 2, de l'Edition de 1579.

(49) De Thou, Tome 3, Livre 68, pag. 325. B. C.

(50) Hiſtoire de Henri III, Tome 1, Livre 13, ſur l'année 1576.

(51) Brantome, *Hommes Illuſtres François*, Tome 2, pag. 261, en la Vie de M. de Monluc.

(52) Rabelais, Livre 3, Chapitre 14.

(53)

qui, au dire de M. *Ménage*, dans ſon *Dictionnaire Etymologique*, au mot *Avoûtre*, a pris ces mots de *Pierre de Fontaines* ch. 16. n. 63. Ce mot eſt vieux, & je croyois qu'il n'étoit plus en uſage que dans le *Limoſin*, dans la *Saintonge* & dans le *Quercy*; mais voici un paſſage de M. *Coſtar*, où l'on voit qu'on ſe ſert auſſi de ce mot en *Poitou* : » On les nom-» me, dit-il, des enfans naturels, *champis* » en *Poitou*, comme qui diroit, faits dans » les *champs*; & il n'y a pas encore deux » jours qu'un Gentilhomme de ce pays-là me » diſoit d'un de ſes voiſins qui lui conteſtoit » quelques honneurs dans l'Egliſe, *c'eſt un* » *coquin, je prouverai qu'il eſt* Champis *de* » *quatre races* (53). C'eſt auſſi le ſentiment de M. *Ménage* touchant l'étymologie de *Champis*, dans ſes *Etymologies*, au mot *Champignon*, où il ajoute que dans la *Saintonge* on prononce *Campi*. Tel étoit *Jean de Monluc Balagny*, fils naturel de l'Evêque de *Valence*, à moins qu'on ne veuille ſoutenir avec le même *Balagny*, que tout Evêque qu'étoit ſon pere, paſſant pour *Huguenot*, il avoit pû ſe marier & avoit effectivement épouſé la mere de *Balagny* (54). En 1580. lorſque les *François* s'aviſerent de vouloir tenir *Cambray* ſous le nom de la Reine mere, *Balagny*, qui y avoit été mis pour Gouverneur, s'y maintint en cette qualité juſqu'à la mort de cette Princeſſe en Janvier

(53) Entretiens de M. Voiture & de M. Coſtar, page 42.

(54) Varillas, *Hiſtoire de Henri III.* Tom. 1, Liv. 3. Et Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, page 168.

en Janvier 1589. auquel tems *Balagny*, qui vouloit dominer, comme la plûpart des autres Officiers *François*, s'étoit à peine attribué la qualité de Prince Souverain dans ſon Gouvernement (55), qu'étant accouru au ſecours des *Pariſiens* qui aſſiégeoient *Senlis*, il eut ſur les bras *la Noüe Bras de fer*, qui ayant battu les troupes Ligueuſes, le fit fuir en vrai poltron juſqu'à *Paris :* voilà comment *Balagny* de *Champis* devint Capitaine, de Capitaine Prince Souverain, & de Prince Poltron : par ſon Traité avec le Roy en 1594. Sa Majeſté l'avoit créé Maréchal de *France*, & avoit engagé le peuple de *Cambray* à le reconnoître pour ſon Prince ſous la protection de la Couronne (56) ; mais étant aſſiégé par les *Eſpagnols* en 1595. il agit toujours en poltron, rendit ſa Place à la charge qu'on l'acquitteroit de toutes les dettes qu'il y avoit contractées ; (57) & par une inſenſibilité ſurprenante, étant à quelques jours de-là venu trouver le Roy à *Peronne*, cet homme, qui venoit de perdre honneur, femme, Souveraineté & biens par ſa faute, ſe prit à raconter à tout le monde l'hiſtoire de ſon infortune, auſſi tranquillement & avec autant d'indifférence, que s'il eût parlé des guerres de *Simandius* & de *Seſoſtris* (58). La Bibliotheque MS. de Meſſire *Guillaume*, fait mention de trois *Harangues militaires à la louange de la vaillance de l'Archiduc*

(55) Varillas, *Hiſtoire de Henri III*, T. 3. L. 11.

(56) De Thou, Tome 5, Liv. 111, page 498.

(57) De Thou, Tom. 5, Liv. 113, pag. 567. C.

(58) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 6.

(59)

chiduc d'Autriche, dédiées au Prince de Cambray.

Pag. 303. l. 33. *De banni, Maréchal.*] Le banniſſement de *Balagny* doit s'entendre du tems que n'étant pas encore reconcilié, les Arrêts donnés en *France* contre lui & ſa femme & contre leurs biens, ſubſiſtoient dans toute leur force (59).

Pag. 303. l. 33. *De Maréchal, cocu.*] Une ſi lâche défenſe que *Balagny* avoit faite de ſa Place, ayant donné la mort à *Renée de Clermont d'Amboiſe*, ſa premiere femme (60), ſept ou huit mois après il épouſa *Diane d'Etrées*, l'aînée des ſœurs de la Ducheſſe de *Beaufort*, qu'on appelloit encore la Marquiſe de *Monceaux, belle & honnête Demoiſelle*, (61) ſelon *Brantome*; & ce fut cette *tant belle, tant prude & tant honnête femme* (62) qui le fit cocu : ce qui n'eſt pas ſurprenant, puiſque par toute la ſuite des *Dames Galantes* de l'Abbé de *Brantome*, paroît que toutes ces qualités d'une femme, ſont toujours pour le pauvre mari comme autant de diſpoſitions à porter les cornes, & laiſſent deviner qu'il étoit cocu. *Antoine d'Etrées*, pere de la Maréchale de *Balagny*, de l'Abbeſſe de *Maubuiſſon* & de la belle *Gabrielle*, avoit lui-même ſi mauvaiſe opinion de ſes filles, par rapport à la bonne éducation qu'elles tiroient de leur

(59) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 111, pag. 500.

(60) De Thou, Tom. 5, L. 113, p. 567. P. & 568.

(61) *Dames Galantes*, Edition de 1666, pag. m. 424 & 425.

(62) *Voyez* Rabelais, Livre 4, Chap. 5.

leur mere, qu'il disoit de cette femme qu'elle lui feroit de sa maison un clapier de putains. (63). La *Bibliotheque* MS. de Messire *Guillaume*, fait mention d'un Livre intitulé : *Le remede de la Peronelle contre la solution de la continuité, dédié à la Maréchale de* Balagny. *Balagny* mourut en 1608. selon *Moreri*, qui le fait naître (64) en 1567. d'une Demoiselle nommée *Anne Martin ;* mais je crois qu'il se trompe, du moins à l'égard de l'année ; car il n'y a pas d'apparence que s'il fût effectivement né en 1567. on lui eût donné en 1580. n'étant encore âgé que de treize ans, le Gouvernement & le commandement d'une Place frontiere aussi considérable qu'étoit *Cambray*.

Pag. 304. l. 5. *D'Ambassadeur Saffranier.*] *Cayet*, ami de *Sancy*, dit que ce fut parce que cet homme ayant engagé tous ses biens pour fournir à la levée des troupes qu'il mena à *Henri III.* en 1589. il fut ensuite obligé d'en souffrir la vente à faute de pouvoir être payé de ses avances. (65). En 1605. le pauvre *Sancy*, qui avoit autrefois donné libéralement au Roy Don *Antonio* soixante mille livres au-delà de quarante mille, pour lesquelles ce Prince lui avoit engagé un diamant, (66) se trouva si dénué d'argent, qu'il étoit sur le point d'envoyer vendre hors du Royaume

(63) Observations sur les Amours du Grand Alexandre, &c.

(64) C'est une faute corrigée dans les dernieres Editions ; il a dû dire légitimer, ainsi que Brantome le dit dans ses Mémoires.

(65) *Chronologie Novenaire*, Tome 1.

(66) Histoire Secrette de D. Antoine Roy de Portugal, imprimée en l'année 1696.

(67)

me ce diamant & les autres pierreries qui lui reſtoient, ſi *Henri IV.* qui étoit le ſeul en *France* qui pût les payer comptant, n'eût donné ordre à M. de *Sully* de les racheter (67).

Pag. 304. l. 6. *De matois, Financier.*] On appelle les filoux *matois*, ou enfans de la *Mate* (68), d'une place de ce nom où ils s'aſſembloient à *Paris* (69).

Pag. 304. l. 18. *Rolan.*] Je crois que c'eſt l'Elû *Rolland*, frere de *Nicolas Rolland* créé Echevin de *Paris* pendant les troubles: l'un & l'autre avoient été grands Ligueurs, & furent obligés de ſortir de *Paris* à la réduction de la Ville (70).

Pag. 304. l. 25. *De Palais de Rois engibet.*] Entre autres horreurs que *d'Aubigné* raconte du ſiége de *Paris* en 1590. il dit que le *Louvre* y devint la boucherie des *Lanſquenets*, & la grande Salle un gibet (71): mais ce ne fut pas, comme il le dit ici, que le Préſident *Briſſon* & ſes compagnons y euſſent été pendus, car on les pendit au petit *Châtelet*, dans une chambre haute (72); ce furent *Louchard* & trois autres des ſeize, qui furent enſuite pendus dans la Salle baſſe du *Louvre* par ordre du Duc de *Mayenne* (73).

Pag. 304.

(67) *Mémoires de Sully*, Tome 2, Chap. 50, page m. 328.

(68) *Baron de Faneſte*, Liv. 3, Chap. 1.

(69) Furetiere, au mot *Matois.*

(70) De Thou, Tome 5, Livre 109, pag. 433. B.

(71) Tome 3, Livre 3, Chapitre 7.

(72) Lettres de Paſquier, Tome 2, Livre 17, page 304 & ſuiv.

(73) *Ibid.* Tome 2, Liv. 17, pag. 316 & ſuiv.

Pag. 304. l. 28. *Par la prédication de ſa Parole.*] Ceci ſe rapporte au tems de la Treve concluë entre le Roy *Henri III.* & le Roy de *Navarre* en Avril 1589. par laquelle *Henri III.* accordoit l'exercice de la Religion Réformée dans ſes Armées & dans ſa Cour : Voyez la Lettre de M. *du Pleſſis*, envoyée à *Henri IV.* par M. de *la Borde*, Maître des Eaux & Forêts de *Poitiers* (74), & les *Mem. de la Ligue :* (75) & remarquez que ce conſentement de *Henri III.* pour l'exercice de la Religion Réformée dans les Armées & dans la Cour de ce Prince, ſe trouve ſeulement dans les Articles ſecrets de cette Treve (76). En 1596. *Henri IV.* permit à Madame la Princeſſe de *Navarre* ſa ſœur, de faire prêcher publiquement dans ſon Hôtel, qui eſt celui de *Soiſſons* (77): mais ce ne fut pas ſans beaucoup de murmures & de plaintes que les factieux firent au Légat, lequel pourtant ne jugea pas à propos de s'en remuer (78). A *Mante*, ſur la fin de 1593. il avoit été convenu qu'il y auroit exercice de la Religion Réformée à la Cour, même librement, lorſque Madame, ſœur du Roy, y ſeroit, en ſon abſence auſſi, quoi qu'avec plus de retenuë, & même à l'Armée, chez les Capitaines de Gens-d'armes & chez les Meſtres de Camp, ſoit que le Roy y fût en perſonne,

(74) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tom. 1, pag. 346. & ſuiv.

(75) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, pag. 441.

(76) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tome 1, p. 900.

(77) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, page 441, à la marge.

(78) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 106, page 683. E. F. & 684. A. B. C.

(79)

perſonne, ou ſeulement ſes Lieutenans (79).

Pag. 304. l. 30. *M. de Mercueur.*] *Philippe Emmanuel de Lorraine* Duc de *Mercueur*, fils de *Nicolas* Comte de *Vaudemont*, & frere germain de *Louiſe de Lorraine* femme du Roy *Henri III.* Ce Duc s'étoit flaté que dans le démembrement que les Ligueurs prétendoient faire de la Monarchie *Françoiſe* (80) il auroit pour ſa part le Duché de *Bretagne*, à laquelle il prétendoit avoir droit à cauſe de ſa femme héritiere de la Maiſon de *Pentievre* : (81) c'étoit *Marie de Luxembourg* fille de *Sebaſtien de Luxembourg* Seigneur de *Martigues*, & elle fondoit ſes prétentions à la Duché de *Bretagne*, ſur ſa qualité d'héritiere de la Maiſon de *Pentievre* (82) laquelle, dès le temps que les anciens Comtes de *Blois*, dont elle ſe diſoit pareillement deſcendue, & les Comtes de *Montfort* étoient en débat pour la proprieté de cette Duché, vers l'an 1340. ſoutenoient déja qu'elle devoit leur appartenir. (83) *Henri IV.* crut long-temps ces prétentions du Duc de *Mercueur* aſſez juſtes, & ne ſçavoit ce qu'on pouvoit y répondre (84): mais le Cardinal *d'Oſſat* le déſabuſa, pour ainſi dire, & lui mit l'eſprit en repos là-deſſus par une Lettre qu'il écrivit de *Rome* à ce Monarque, le 20 d'Avril

(79) Vie de M. du Pleſſis Livre 2, page 211.

(80) Vie de M. du Pleſſis Livre 2, page 215.

(81) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 102, page 174. A. Et Mémoires de du Pleſſis, Tome ſecond, page 210.

(82) De Thou, Tome 3, Liv. 99, pag. 91. D.E.

(83) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 111, pag. 504. B. C. D.

(84) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 23.

(85)

Digitized by Google

d'Avril 1594. (85) Le Roi *Henri III.* avoit ôté le Gouvernement de la *Bretagne* au Duc de *Montpenſier*, & contre l'avis des Grands de ſa Cour, & particulierement du Chancellier de *Chiverny*, il en avoit gratifié le Duc de *Mercueur* frere de la Reine : cet ingrat ne laiſſa pas de lui tourner le dos des premiers, ayant fait révolter preſque toute la *Bretagne* dès le commencement de l'année 1589. (86) Comme il continuoit d'y faire des progrès, le Nouveau Roy *Henri IV.* lui avoit oppoſé dans ce Païs-là les Princes de *Dombes* & de *Conty* avec une Armée ; il fut aſſez heureux pour les défaire à *Craon* en 1592. (87). & il n'eſt pas croyable combien dans la ſuite il ſe rendit difficile & peu traitable à toutes les avantageuſes propoſitions que le Roy lui fit faire depuis par la Reine *Louiſe* & par M. *du Pleſſis* : enfin, ce dernier, qui ne goutoit pas trop les ménagemens que le Roi ne ceſſoit d'avoir pour ce Rebelle obſtiné, écrivit à *Henri IV.* en 1595. *que le Duc de* Mercueur *à meſure qu'il voyoit le Roy s'éloigner & diſtrait à d'autres affaires, ſe rendoit plus aliéné de la Paix. Qu'il ſembloit toujours attendre quelque coup ; & de fait que ſes Prêcheurs à* Nantes, *n'entretenoient le peuple en leurs Sermons d'autres eſpérances. Qu'il étoit outre cela ſi lent & ſi irréſolu de ſon naturel, qu'il lairroit perdre la ſaiſon de traiter à ſon profit. Pourtant, que pour ſon regard la voye*

(85) Lettres du Cardinal d'Oſſat, Liv. 3, Lettre 94.

(86) De Thou, Tome 4, Liv. 94, p. 410 & 411.

(87) De Thou, Tome 5, Liv. 103, pag. 231. A. B. & pag. 236. E. F.

voie des armes roidement employée étoit le plus droit chemin d'une paix. Et que ſi S. M. pouvoit une fois tourner la tête vers lui, jamais il n'eut meilleur marché de guerre ; rencontrant un homme qui ne ſçauroit ni ſe rendre, ni ſe défendre : ce conſeil pris ſur le champ (88) mais ſurſis depuis n'eut pas plutôt été repris vigoureuſement en 1598. que le Duc, voyant en cette année-là le Roy s'avancer vers lui avec une Armée, devant laquelle ſes meilleures Places Frontieres avoient fait joug, fut obligé d'en paſſer par toutes les conditions que le Monarque victorieux voulut lui impoſer, & il crut obtenir la Paix à bon marché, que de l'acheter au prix de ſa fille unique & de ſon Gouvernement qui furent donnés à *Ceſar de Vendôme* fils naturel de ſa Majeſté (89). Le Duc de *Mercueur*, au moyen de cet indigne Traité, ſe voyant devenu tout à coup, de craint & reſpecté qu'il avoit été d'un chacun, la riſée, le mépris, la honte & le dédain des uns & des autres ; avoit pris le parti de s'en aller finir ſes jours aux gùerres de *Hongrie* ; mais la raillerie & les Satyres le pourſuivirent juſque dans ce Païs-là ; & comme avant que d'en entreprendre le voyage, on lui avoit apparemment oui dire que la *France* lui étoit déſormais & à tous les vrais Catholiques une *Babylone*, de laquelle Dieu leur commandoit de ſortir : on prit de-là le ſujet d'augmenter la *Bibliotheque* MS. de M. *Guillaume*

(88) Vie de M. du Pleſſis Liv. 2, pag. 226 & 227, ſur l'an 1594.

(89) De Thou, Tom. 5. Liv. 120, p. 779. E. F. & 781. C. ſur l'an 1598.

(90)

laume d'un Livre intitulé : *La tranſmigration de* Babilone *traduite en vers François par Olenix de Mont-ſacré, dedié à M. de* Mercueur. Il a déja été parlé pluſieurs fois de M. le Duc de *Mercœur*. Voyez ce qui en eſt dit ci-deſſus, Tome II. de cet Ouvrage, page 48, où l'on explique le Titre de ce Livre imaginaire. De plus, j'ai marqué ailleurs que nous avions une Vie de ce Duc de *Mercœur*, publiée en un Volume *in*-12. par le Sieur de *Montplainchant*, Chanoine de *Sainte Gudule de Bruxelles*, bon homme, & médiocre Ecrivain.

Dans la Bibliotheque de Madame de *Montpenſier* il eſt fait mention d'un livre intulé ; *Les épouvantables menaces du Duc de* Mercure *contre le Roy de* Navarre *& les hérétiques de* Poitou *imprimé à* Nantes.

Pag. 305. l. 7. *Un pauvre pet en préſence du Roy.*] Un autre plus honteux que le Duc de *Mercueur*, mourut ſubitement devant l'Empereur *Claude*, pour n'avoir oſé peter un méchant coup en préſence de cet Empereur. (90)

(90) Rabelais, Livre 4, Chapitre 17.

CHAPITRE

LIVRE II.

CHAPITRE I.

Dialogue de Mathurine, & du jeune du Perron.

ON m'a donné une piéce nouvelle de Théologie moderne, digne, à mon avis, de tenir une place en cette honnête marquetterie. C'eſt une honnête conference entre les conferences que le ſiécle a conferées, & vous verrez par-là combien la bonne ménagere Ste Mere Egliſe Réformée employe de gens à ramener le monde à la grande voye. *Mathurine* ſortoit de faire leçon à *Vignoles*, chez Madame de *Monluc : Du Perron* alloit faire la ſienne, qui changea de couleur à la vûë de *Mathurine*, paſſa la main ſur *ſon front chauve*, puis commença : Et à vous, belle Dame; on m'a dit que vous vous vantez par tout que vous avez converti *S. Marie du Mont. Math.* Et qui ſeroit-ce donc, mon bel ami ? *Per.* Par ma foi il y auroit bien de l'apparence, vous êtes une belle Théologienne. *M.* Oui, comme s'il falloit convertir les gens par la Troulogie : c'étoit du vieux tems, quand on faiſoit à la pareille; hé, pauvre *Job*, te ſouvient-il pas qu'il

qu'il me le promit la nuit, & que j'en allai donner la bonne nouvelle à ton frere, ſi matin, que je trouvai là la *De la Cour*, qui ſortoit de ſa chambre ? *P.* Tout beau, Madame la galande ; parlez vous ainſi d'un tel Prélat ? *M.* O mon ami, cela n'empêche point la converſion, témoin *la Cheſnaye*, qui pour être venu trop matin, vit un chaperon dans les *ſacrées beſognes* de ton frere. *P.* Laiſſons-là les ſotiſes, car je me fâcherois ; en continuant à propos, je ne dis pas que *S. Marie* ne t'eût promis la nuit ; mais le jour précédent j'avois procedé à l'inſtruction, témoin trois charges de Livres qui furent portées chez Madame la Marquiſe. *M.* Et penſes-tu que je ne ſçache pas à quel jeu vous joüâtes, au lieu de diſputer ? Mon ami, ce fut moi qui entrai par tout, & qui entrai la premiere en familiarité avec lui ; je lui appris le pont du coil, le coil du pont ; je lui mis la main à la braguette, auſſi privément que je fis à toi à notre premiere connoiſſance : tu ne l'as accoſté de deux mois après moi ; pour le moins ai-je l'honneur de t'y avoir appellé, pauvre pelé. *P.* Vraiment elles ſont belles, tes entrées ; & penſes-tu que pour avoir hurlé un air de la façon de *Guedron*, tu ayes accès à venir parler de choſes ſi difficiles que la converſion. *M.* Et penſes-tu que l'invention que tu as trouvée, de traduire les Epitres familieres de *Ciceron* pour te rendre familier, ſoit quelque choſe de bien ferial ? J'ai ouï dire à la *Broſſe*, que quand il étoit Régent de la troiſiéme en *Bourgogne*, il eût foüetté ſes grimaux s'ils n'euſſent mieux fait. *P.* Penſes-tu que je ne lui ai rien appris

que

que cela ? il étoit tout brutal & barbare ; je lui ai appris à parler des Peres, ſans les avoir lûs, des Conciles mêmes, & lui ait fait part, non-ſeulement de la Mathéologie, mais à parler de l'Etat, à admirer *ce grand corps d'Eſpagne*, à régler tout au conſeil de *Rome*, & m'a fallu lui montrer juſques aux termes : au lieu de dire le Pape, je lui ai appris à dire Sa Sainteté ; au lieu de Roy, Sa Majeſté ; il diſoit le petit *la Roche*, *Zamet*, la *Varenne* ; comme s'ils étoient encore nains, valets de garderobe & cuiſiniers, & lui ai appris à dire, Monſieur de la *Varenne*, & l'r bien ſonnée ; ainſi des autres : il ſe prit à rire, quand je lui dis que parler autrement c'étoit un eſpece de leze-majeſté : mais je lui fis voir que ce crime avoit bien plus de poids au temps paſſé, & qu'honorer à demi les créatures de Sa Majeſté étoit manque de reſpect au Créateur. Je lui appris encore à dire ſouvent, maxime d'Etat, maladie d'Etat, periode d'affaires ; intereſſer, prendre la garantie, faire fortune, courir riſque, ſymboliſer, jalouſer, ambitionner, un eſprit poli, & mille autres termes de cette façon, à quoi on connoît aujourd'hui une belle ame. *M.* Bel âne, mon ami, je ne lui ai point appris toutes ces pédanteries, mais bien ſes contenances ; il marchoit droit comme *Guillars faiſoit les réverences par devant* ; il ne rioit point s'il n'y avoit dequoi rire. Je lui donnai de la tablature de M. le *Grand* : Je lui appris à tourner les talons en dedans, à cheminer en oye, & de pareille gravité, à eſcrimer des deux bras, à s'amonceler le ventre, à reculer la tête, à la bordeliner de bonne

ne grace, à faire les réverences en quan & en revers, à rire du coin des dents, ou comme un chien à qui on préſente de l'ail ; à parler de la gorge, à peigner ſes cheveux, au moins aux pauſes des diſcours ; à dire ma foy hai, au lieu de dire ma foy. Il a bien appris à dire toutes les admirations, comme, *Jeſus ;* le plus du monde, oh, oh, oh : il y a de l'excès : *c'eſt pour en mourir.* Quand il rencontre un des fardés de la Cour : *Ho !* que vous êtes bien aujourd'hui épanoui comme une roſe, & là-deſſus parler des couleurs ſelon la nouveauté, & comme elles ſont déduites dans ce méchant *Feneſte.* Je lui ai appris à mettre des roſes par tous les coins où le *Marquis de quatre ſols* en porte ; relever ſa ceinture à la foſſe de l'eſtomac, comme le petit *Auger*, barbier de *Paris ;* à faire accroupir le chapeau à ſes perruques, quoiqu'il portoit ſon rabat ſans empois, comme du tems des hauſſe-cols ; je lui en ai donné ſix qui viennent juſques à la moitié de l'échine, & des manchettes juſques aux coudes. *P.* Vraiment il t'eſt bien obligé : Il étoit allé dîner chez le Marquis de *Beuvron ;* comme ils lavoient, le Marquis *d'Arly*, qui tournoit la tête à ſes viſions, prit une de ſes manchettes pour la ſerviette, & *s'en eſſuya les mains.* Mais moi je lui ai appris des choſes ſerieuſes ; comme à deviner des premiers ceux qui entrent en faveur ; entre vingt paroles dire dix fois, Monſieur ; feindre le bizarre, ſe retirer en un coin, courtiſer les valets de ceux à qui on voit un beau commencement, non-ſeulement des Princes & Cavaliers, mais auſſi de gens de robbe longue

gue courtisans, comme les Présidens *d'Aubeville* & de *Caumartin*, doctes en jurisprudence moderne; & qui sçavent bien faire un procès à la mode, se trouver à leur dîner, & se faire caresser chez M. le Chancelier pour sa réduction. *M.* Et n'appelles-tu rien le branlement de la main, à faire enfler les plis de son colet *à la mode de Gratiane*, & enfin tout le petit dictionnaire de la mode, contrefaire toutes les douces mines de *Fecan*, si bien que le Maréchal *d'Ancre* l'a nommé le bel Egyptien, & le compte entre les beaux? Enfin je lui donnai une entrée, de laquelle il se sent tant mon obligé, que c'est pour l'amour de moi qu'il porte cette corne de cheveux. *P.* Allez, morbieu, vous êtes une maquerelle pour tout potage; & qu'on dise à *Rome* que c'est vous qui avez converti *S. Marie!* Les *Huguenots* diroient bien, que pour amener les paillards à la grande putain de *Rome*, que les maquerelles seroient nos docteurs. *M.* Et depuis quand, frere, dis-tu mal du métier? A quoi as-tu gagné chausses & pourpoint avant que ton frere fût Evêque, qu'à produire à l'Université la controleuse: la libraireſſe & la femme du chandelier: je t'en nommerai vingt, qui t'ont bien contenté d'un pauvre quart d'écu. Mais quand ton frere t'eût donné ce manteau doublé de mizane, tu pris crédit aux Conseilleres, & depuis aux Présidentes, & tu fus lors le maquereau de la Cour du Parlement, & *puis de la Cour.* Tu ne devois point venir ôter les pratiques à la pauvre M. *du Tillet* & à moi: Elle ne produit que pour avoir crédit; & moi, qui suis pau-

vre fille, j'ai beſoin de toutes mes pieces. Ecoutes, ſi la *du Tillet* te peut faire bailler ſur les jarrets, il y paroîtra. Et puis la Reine a déja dit à la *Marquiſe de Guercheville : Io ho inteſo che queſto Perro ſi diletta della ruffaneria.* *P.* Pardieu tu es une méchante langue. Je ne crains ni la *du Tillet*, ni *la Tignonville* (1). Et pour toi, comment oſes-tu parler, qui couches avec les laquais, pages & *Suiſſes ?* tu as donné un chancre au *Pont du Courlay*, & à *Engoulevent* la vérole. Enfin au Baron de *Vignoles*, en traitant de nos converſions. Le pis eſt que tu es bougreſſe ; car tu as gagné le cheval & ta robe de velours verd figuré, en payement du pucelage de ton petit..... à M. le *Grand*, ſans rien nommer. Tu es laide comme un diable, la tête mole comme feu *Sibilot*, tonduë, puante par les aiſſelles & par les pieds. Vas au diable, tu me feras rendre gorge. *M.* Tête pelée, *tête de Saint Innocent*, bougre agent, bougre patient au tems paſſé ; me feras-tu dire que ton frere te vendit à l'Abbé *Tiron ?* veux-tu que je conte de toi & de ce beau parain d'amour ſacré, autant de ſodomies, beſtialités, ſorcelleries & empoiſonnemens qu'il y en a en *l'abolition de La Fin* & en la *Légende de Saint Nicaiſe ?* *P.* Ho, vertu bieu, je te ferai bien taire, maraude. *M.* Aux mains, coquin. Voilà *Flamberge* qui en fera raiſon. Ne te joües pas à moi. Ne ſçais-tu pas que j'ai une arquebuſade au travers de la cuiſſe, & que je ſuis ſoldate ? *P.* Je ſçai bien que tu as été goujate, & que tu as couru le

(1) Voyez ci-devant, page 184.

Régiment

Régiment de *Picardie*. Mais ne faiſons point ici la comédie ; ne nous reprochons point nos ordures, & te contentes que c'eſt moi qui ai converti *Sainte Marie*, par l'argument de la viſibilité & de la ſucceſſion perſonnelle. *M.* Tu as menti ; il te répondit que s'il falloit à l'Egliſe un conducteur viſible, il faudroit un viſible Saint-Eſprit : & quant à la ſucceſſion perſonnelle, il dit que nous ſerions tous fils de putains, puiſque les Prêtres ne ſont pas mariés. Mais je l'étonnai, moi qui avois couché deux ou trois nuits à *Saint Martin* pour apprendre les argumens de *Cahier :* Je lui appris comment *Caïn avoit chanté la Meſſe*, & commis le ſacrifice de l'Autel en la perſonne de ſon frere *Abel*. *P.* Ho ! voilà un ſot argument ; *Cahier* ne paye-t-il point ſon hôteſſe de meilleure marchandiſe ? avez-vous point fait le petit homme ? *M.* Ha ma foi nenny, *il faut qu'il ſuë encore une fois*. *P.* Ho ! que pour cettui-là, pour des pois tu lui rendrois des féves : ce n'eſt pas ce que je veux dire. As-tu point aidé à ſouffler le feu lent ſous la coque d'œuf où eſt le germe, la ſoye cramoiſie, & cela dequoi les magiciens faiſoient leur pâque avec la petite mandragore, &c. *M.* Il m'a bien montré dans un cabinet ce qu'ils appellent l'œuvre de création ; mais de vérole, attens que les cheveux te ſoient revenus, & puis nous en parlerons. *P. En ma viſite chez la Princeſſe*, tu ne me ſçaurois nuire par ta médiſance. Pour ton argument, s'il étoit ainſi, *Judas*, les *Juifs*, & les bourreaux ſeroient les prédeceſſeurs de nos Prêtres : Mais je l'arrêtai-là tout court, par un ſophiſme bien

mieux trouſſé. Croyez-vous, dis-je, que le Pape eſt l'Antechriſt ? Oui, dit-il, il n'eſt pas Chrétien qui ne le croit. Je replique : Or cet Antechriſt doit s'aſſeoir au Temple de Dieu, qui eſt l'Egliſe ; *le lieu donc où eſt le Pape eſt l'Egliſe*, & l'Egliſe ſans faillir. *M.* Je ſçai bien que tu lui dis cela & qu'il ne répondit rien ; mais il me dit au ſoir que cela lui avoit fait peur, qu'il n'y eût point moyen de prouver l'Egliſe de Chriſt que par le regne de l'Antechriſt. Là-deſſus je le relevai d'un autre argument de l'invention de *Bonniere*, ou du moins de *Guedron* & du *Couroy*, qui l'ont converti. *P.* Ha, de cettui-là, je l'avouë ; car il a mieux aimé chanter la palinodie, que de prendre la ſurintendance des *Chartreux*. *M.* Laiſſez-moi achever. Vous dites, Meſſieurs les *Huguenots*, que ceux qui aujourd'hui tiennent les premiers rangs en l'Egliſe Réformée, ſont brigands & voleurs, qui pillent le bien des pauvres. Or il eſt dit : Ma maiſon eſt une maiſon d'oraiſon, mais ils en font une caverne de brigands. Or donc : puiſque nos gens d'Egliſe ſont brigands, notre Egliſe, qui leur ſert de caverne, eſt par conſéquent & de néceſſité maiſon d'oraiſon. *P.* Par le corps bieu ! il faut que j'avouë que tu es une bonne vilaine. Ce trait eſt bon & délicat. Et tout de même ſur ces mots : *Et ſederunt Scribæ & Phariſæi ſupra Cathedram Moiſis*. Nous maintiendrons, que tenons la chaiſe de *Moïſe*. Qu'il faut faire tout ce que nos Evêques diſent : car il ne faut pas faire leurs œuvres, leſquelles, auſſi-bien que leur doctrine, les montrent en tout & par tout Scribes

& Phariſiens. Mais pour te rembourſer, je t'en apprens un autre, que je garde pour *Vignoles*. Quand il faut prouver que *Saint Pierre* a été à *Rome*, nous alléguons l'Epitre de *Saint Pierre*, là où il fait des recommandations de ceux qui étoient avec lui à *Babylone*. Nous ne pouvons nier aux *Huguenots*, que *Rome* n'eût ainſi nom, & particulierement en l'Apocalypſe, puis donc que *Babylone* étoit *Rome*, *Saint Pierre* a écrit de *Rome*. *M.* Celle-là pourra ſervir avec les gages que lui donne *Monluc*. Convertis de ton côté, & moi du mien. J'eſpere faire parler de moi. J'eſpere débaucher quelques-uns des apôtres de ton frere, comme j'ai fait de ſes trompettes la *Broſſe* & *Beaulieu*. Je leur changerai de tant de viandes, qu'ils parleront de mes converſions comme ils ont commencé chez la *Connétable* à un dîner, où ils dirent que j'avois plus porté *Sainte Marie* à la converſion, que ton frere le Convertiſſeur. Vois-tu, ils ſont las d'attendre. Ton frere parvint *par les loüanges de l'Abbé Tiron ;* perſonne ne s'avance par celles de ton frere. Ils m'ont fort bien dit, qu'ils ne le loüeroient plus : Pourquoi ne les a-t-il pas contentés, puiſqu'ils étoient loüés pour loüer ? *Quant à Duret, on connoît bien ſa langue ;* il fut bien ſi impudent à l'Arſenal, de dire devant moi qu'il ne venoit point dîner, quand mon frere & l'Abbé *Tiron* y ſeroient, ſi on ne marquoit leurs verres, & que *l'un étoit pourri de vérole, & l'autre de lépre*. Si ces émiſſaires cherche-dîners ſe veulent égaler à mon frere, on leur répondra ce que fit le *Comte de Tonnerre à Beaulieu*, le-

quel parlant d'une maſcarade, diſoit à tous propos, les Comtes de *Soiſſons*, *d'Auvergne* & moi. *Tonnerre* lui fit ſouvenir de la fable des étrons, *etiam nos poma natamus.* Mon frere n'eſt plus de leurs amis, & ne leur aidera pas à démêler cette fuſée. Or ils ne nâgeront plus enſemble, parce que M. le Comte a commandé au Capitaine de ſes gardes de lui couper les mains & le jetter dans la riviere, & là-deſſus il alla demander grace au Roy à genoux pour commettre ce meurtre, qui devoit être datté du jour du commandement. Eſt-ce pas une grande impudence, d'avoir oſé dire & écrire en aſſez mauvaiſes rimes, que *le Roy & M. de Roſny*, pour l'Epargne, à laquelle ils étoient ſi attachés, devoient congédier les Comédiens; encore que le Roy, par une prudence à lui particuliere, ayant dépendu l'autre hyver ſept teſtons, (il eſt vrai qu'ils étoient rognés, car il les avoit tirés au jeu, & encore trois teſtons & demi;) celui-ci, pour ouïr les comédies, a trouvé une belle invention: c'eſt qu'il a menacé les Comédiens de les interdire, s'ils ne vouloient recevoir ſa perſonne ſans payer, & depuis encore a eu le même privilege pour Madame la Marquiſe; & ſi on dit qu'ils avoient tous les mois quelque comédie au ſoir qui ne leur coutoit rien. Tout cela n'a pas empêché que ce *Duret*, je ne ſçai s'il penſe devenir Tréſorier de l'Epargne, ne lui ait conſeillé de chaſſer les Comédiens, alléguant qu'il avoit dans ſa Cour la comédie toute complette. *Qu'il avoit pour capitaine Upance, Vitry, qui eſt devenu zbizé.* Le *Comte de Soiſſons*, qui joüe le Docteur, quand

quand à voir ſa mine de magiſter de claſſe, il fait ſes leçons de guerre à la porte du cabinet. Il commence par *concluſion en ſes comédies.* Il dit auſſi que le Roy a pourvû à ſes perſonnages ; que les *Italiens* repréſentent *Rempino forca impica* . . . . . qui ſont tous déchirés ; il a en ſa baſſe-cour force Meſtres de Camp & Capitaines, comme *Gourdeau*, qui joüent ce perſonnage. *M.* Ma foi, auſſi ton frere veut être le premier de trop loin. Il avoit bien affaire de mécontenter *Sallette* & un autre de ſes apôtres, pour cette *garce de Condel ?* Il ne peut endurer ce compagnon, & ne peut s'endurer ſoi-même. Et toi, à cauſe que tu as appris le Latin par eſcalade, tu ne voulois pas tantôt m'endurer pour ta compagne à la converſion de *Sainte Marie. P.* Pour le moins, ſi quelqu'un de nous deux eſt le ſecond en mérite, il faut que le plus jeune & le plus nouveau ait appris du plus viel, & ſoit ſon imitateur par tout droit de nature. *M.* Gardes-toi bien d'établir cette maxime, & en donne avis à ton frere ; car les *Huguenots* en feroient trop leur profit. Sçais-tu pas bien que toutes les cérémonies des Catholiques de *Calicut*, où l'Egliſe adore viſiblement le Diable, ſont toutes ſemblables aux cérémonies de l'Egliſe *Romaine*, en diverſité de moines & de moinettes, de jeûnes, confeſſions auriculaires, comme il eſt dit plus au long ailleurs, juſques au nom de leur ſouverain Pontife, qui s'appelle *Pape*, & a la tiate du Pape, qui n'a pas un clou moins que celle du S. Pere ? Les *Jeſuites* diſent là-deſſus que c'eſt le Diable, qui eſt ſinge du bon Dieu en terre : & les *Huguenots* au contraire

maintiennent que ce ſont les Papes, qui ont été en tout & par tout les ſinges du Diable, par la même raiſon que tu as dit, c'eſt que le Diable eſt plus vieux. Or, regarde par où tu te lairras emporter, pour l'ambition que tu as contre moi. *P.* Parle bas. Le Diable la folle : Voilà le Baron de *Salignac* (2) qui paſſe. *M.* C'eſt tout un : c'eſt un de mes peres d'élite. *P.* Tu veux dire proſélytes, fauſſe veſſe que tu es. Attens, le voilà paſſé. Vois-tu ! il y a des heures qu'il maugrée de s'être converti, & des autres qu'il n'y penſe pas. Je ne voudrois pas pour beaucoup qu'il nous eût écoutés, ou quelque autre qui ne fût pas bien réſolu. Tu m'as appellé maquereau : Je t'ai appellée paillarde, qui t'es encore plus honorable. Qui croiroit que telles gens ſont propres à tirer de l'héréſie, & à ſauver les ames qui ſont en danger ? *M.* Pour toi, maquereau major, cela eſt ſans exemple ; mais non pas pour moi, qui ſuis pauvre paillarde, comme étoit *Rahab*. Sçais-tu pas bien que *Rahab*, paillarde, retira & ſauva les Eſpies *d'Iſraël* ? Et ainſi moi & force autres paillardes à la Cour, avons retiré *Sainte Marie*, qui n'étoit pas eſpie pour *Iſraël* ; mais il ſervoit d'eſpion au Roy parmi les *Iſraëlites Huguenots*. *P.* Touche-là : Je ſuis ton ſerviteur ; & ſi j'oy dire que tu as donné la vérole à *Sainte Marie*, je dirai bien que non, & que tu l'as encore par devers toi. *M.* Dis que tu as trouvé ta maîtreſſe. Bon jour. Je m'en vais conter notre diſpute à *Guedron*.

LIVRE

(2) Voyez ci-devant, page 298.

(1)

LIVRE II.

REMARQUES SUR LE CHAPITRE I.

Dialogue de Mathurine & du jeune du Perron.] *Le Lunatique à M.* Guillaume, imp. en 1605. parle ainſi à ce Bouffon *Tu fais bien de ne les aimer pas*, (les Réformés) *le Diable même ne les voit qu'à regret. Car s'ils étoient crûs, comme tu dis, ils rendroient l'Enfer preſque auſſi déſolé que le Purgatoire. S'ils étoient crûs, on reformeroit tout le monde, la Cour & le Bordeau. On régleroit la cuiſine & les Lardons : on retrancheroit les Fous & les Bouffons. Et pauvre* Maturine, *pauvre* Angoulevent, *pauvre M.* Guillaume, *& tous tant que vous êtes de Fous à chaperon & ſans chaperon, où ſeroient vos penſions déſormais ? Et moy qui aurois bien perdu ma peine à venir de ſi loin.* (1) M. Ogier, page 74. de l'edition *in*-4. de ſon *Apologie pour M. de Balzac*, imp. chez Claude Morlot en 1627. *En vérité, c'eſt une choſe étrange que ces grands Perſonnages, qui ont été nourris toute leur vie avec tous les*

(1) *Le Lunatique*, &c. page 15.

(2)

les Perroquets & les Singes du Louvre, & qui ne ſont pas moins de la Cour, qu'en étoit feue Maturine, *qu'en ſont les Nains de la Reine mere, n'ayent point appris dans les Cabinets à écrire raiſonnablement, & que tant en leur proſe qu'en leurs vers, on ne remarque que de fauſſes ſubtilités, des ſotiſes étudiées, & des raiſons contraires aux bonnes.* M. *Menage* à qui je ſuis redevable de ce Paſſage, cite pour ce qu'il en allegue la page 100 de cette Apologie : (2) ce qui doit s'entendre de l'Edition qui s'en fit *in*-12. la même année 1627. en plus petits caracteres, chez le même *Claude Morlot.* M. de *Mezeray*, ſur le mois de Décembre 1594. à l'endroit où il parle de l'attentat de *Châtel* ſur la perſonne de *Henri IV. D'abord, le Roy croyant que c'étoit un trait de* Mathurine, *qui faiſoit la folle, à laquelle il avoit donné la liberté de ſe jouer quelquefois avec lui, ne dit autre choſe, ſinon, faites retirer cette folle, elle m'a fait mal* (3). C'eſt ſans doute ici notre *Mathurine*, & l'on voit qu'effectivement cette femme ſuivoit la Cour depuis long-temps, mais que c'étoit ſans avoir l'eſtime de perſonne, & comme ledit M. *Oger*, ſur le pied des Perroquets, des Singes & des Nains, dont le babil, les grimaces & la figure plaiſent & & font rire : il y avoit pourtant de certains *Huguenots* que cette femme avec ces bouffonneries, étoit venue à bout de convertir : & comme pour cet effet, elle s'étoit en quelque façon aſſociée de *Jean Davy du Perron*, Sieur de la

(2) *Dictionnaire Etymologique*, à l'Adjectif *Feu*.

(3) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tom. 3, p. 1112.

(4)

de la *Guette*, frere cadet de l'Evêque *d'Evreux*, n'y a-t-il pas beaucoup d'apparence que *Mathurine* & le jeune du *Perron* étoient deux perſonnes qui ſe reſſembloient en pluſieurs choſes ? Auſſi ce caractere du jeune *Perron* paroît-il clairement dans le Portrait que M. *Tilenus* fait de cet homme en diſant, qu'après certain bon mot que l'Evêque *d'Evreux* croyoit avoir dit dans une Conférence qu'il eut avec ce Miniſtre, *il y eut une huée univerſelle de toute la cohorte des Paraſites de cet Evêque, ſon frere ayant, comme le Comite de la Galere, donné le ton à toute cette Chiorme* (4.). Voilà à quoi du *Perron* le jeune étoit propre ; & ſi l'on y ajoute ſes qualités de *Mercure* & d'entremeteur des intrigues Galantes de la Cour, on tombera d'accord qu'il n'y eut jamais rien de mieux imaginé que ce Dialogue dans les remarques duquel nous allons entrer.

Pag. 333 l. 9. *Vignoles*] *Bertrand de Vignoles* Seigneur & Baron de *Vignoles* au païs de *Saintonge*, étoit Capitaine des Gardes du Roy de *Navarre* en 1588. (5) & s'étant trouvé deux ans après à la Bataille *d'Ivri*, M. du *Pleſſis*, qui venoit d'y avoir eû ſon cheval tué ſous lui, ne pouvoit aſſez ſe louer de *Vignoles* qui l'avoit remonté ſur le champ fort à propos (6) : il fut depuis Maréchal de Camp ſous *Henri IV. Louis XIII.* le fit Chevalier du S. Eſprit,

(4) Juſtification & Déclaration, &c. & Diſcours véritable de la Conférence entre l'Evêque *d'Evreux*, & M. *Tilenus*, en 1597, page 27 de l'impr. en 1602.

(5) *Mémoires de la Ligue*, Tome 2, pag. 414.

(6) *Mémoires de* M. *du Pleſſis*, Tom. 2, p. 58.

Eſprit, en 1619 (7). Au temps dont parle cet endroit du Dialogue, *Marguerite de Balaguyer* Dame de *Montjalès*, femme en premier lit de *Bertrand d'Ebrard* Sieur de *Saint Sulpice*, étoit veuve du petit fils du Maréchal de *Monluc*, *Charles de Monluc* (8) qu'elle avoit épouſé en ſecondes nôces : *Vignoles*, qui étoit *Huguenot*, voyoit cette veuve qui étoit Catholique ; il ſe fit Catholique, & il y a de l'apparence que ce fut pour lui plaire, puiſque dans la ſuite, il épouſa cette perſonne (9) chez qui *Mathurine* & du *Perron* le jeune alloient faire leurs leçons de Controverſe.

Pag. 333. l. 12. *Son front Chauve.* Le Cardinal du *Perron* ſon frere étoit pareillement fort chauve, témoin le Portrait qu'on voit au-devant de ſes Ambaſſades.

Pag. 333. l. 15. *Sainte Marie du Mont.*] *Henri Robert Aux épaules*, Baron de *Sainte Marie du Mont*, Lieutenant de Roy en *Normandie*, lequel n'ayant laiſſé que des filles, ſes biens paſſerent pour la plus grande partie à *Jean François de la Guiche*, Seigneur de *S. Geran* Maréchal de *France*, qui avoit épouſé *Suſanne Aux-épaules* ſa fille aînée (10). Cette Maiſon portoit de Gueules à une Fleur de Lis d'or (11). *Sainte Marie de Mont* qui eſt aujourd'hui

(7) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tome 1, page 250.

(8) Tué à la défenſe d'Ardres en 1596. De Thou Tome 5, Liv. 115, pag. 666. D.

(9) Obſervations ſur les Epîtres de Rabelais, page 4, & 5. Edition de 1657.

(10) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tome 1, pag. 233 & 234.

(11) *Blaſon Royal* du P. Labbe, pag. 50, de l'Edition de Paris en 1652.

(12)

d'hui Chatellenie & Vicomté, eſt ſitué au Pays de *Caux* en *Normandie*, près de la Mer & de *Treport*, & ce fut là que le Cardinal de *Chatillon* ſe pourvut d'un bateau pour prendre la Mer & paſſer en *Angleterre* en 1568 (12) Le Baron de *Sainte Marie du Mont*, Gentilhomme d'ancienne Maiſon & allié dès l'an 1487. dans celle des Comtes de *Dreux* (13) avoit accompagné le Nouveau Roy *Henri IV.* à ſon voyage de *Dieppe*, en Septembre 1589. (14) à la tête de ſon Régiment d'Infanterie, & s'étoit trouvé auſſi-tôt après au Siége du petit *Andely* dans la *Normandie* (15). Il avoit toujours fait profeſſion de la Religion Proteſtante, mais en 1598. il s'oppoſa formellement au deſſein que Meſſieurs de *Bouillon*, de la *Trimouille* & du *Pleſſis* avoient eu de faire comprendre l'Egliſe de *Sedan* parmi celles du Royaume (17) : ce qui marquoit bien qu'il n'avoit gueres d'union avec les principaux d'entre les Reformés : Or en l'année 1600. il réſolut d'abandonner ouvertement ſa Religion, ſoit que les promeſſes du Roy euſſent achevé de l'ébranler ou que ſa vie libertine, dont il ne vouloit pas ſe corriger, l'avertit de quitter de lui-même une Communion de laquelle il couroit riſque d'être retranché bien tôt s'il ne l'étoit déja. Cet homme ſe réſolut

(12) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 5, Chap. 2.

(13) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 20, page 433. D.

(14) Mémoires de M. le Duc d'Angoulême, p. 134.

(15) Le Grain, *Décade de Henri le Grand*, Livre 5, pag. m. 382.

(16) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 89.

(17)

ſolut donc à changer de Religion, & voulut pourtant faire la choſe avec quelque eſpece de formalité : Madame la Princeſſe *d'Orange* avoit beaucoup de zèle & d'affection pour la Religion Reformée : cela fit que cette digne fille de l'Amiral de *Chatillon*, ayant été avertie du deſſein de cet homme pria M. *du Pleſſis* de lui remontrer la faute qu'il alloit commettre, offrant pour cela ſa Maiſon, qui fut acceptée de tous les deux : mais lorſque dans la Conférence, qui s'y tint à ce ſujet, *du Pleſſis* voulut entreprendre de convaincre cet homme par le propre témoignage des Peres, ſur leſquels il appuyoit beaucoup, il ne voulut ni rien écouter ni rien vérifier, il ſe contenta de dire & de rabattre toujours que tout ce que M. *du Pleſſis* avoit allegué des Peres dans ſon Traité de l'Euchariſtie étoit faux, & que l'Evêque *d'Evreux* le lui avoit fait voir (17). *Sainte Marie du Mont* mourut à *Fontainebleau* le dernier de Novembre 1607. & le Roy qui par un effet de l'amitié qu'il lui portoit, lui avoit donné un employ non néceſſaire, & apparemment fort à charge à ſes Finances, ne voulut point lui donner de Succeſſeur (18). Nous apprenons de la vie de M. *d'Epernon* que *Sainte Marie du Mont* avoit été Capitaine de Chevaux Légers juſqu'en 1589 (19).

Pag 334. l. 3. *La De la Cour.*] Ne ſeroit-ce point

(17) *Vie de M. du Pleſſis* L. 2, p. 262, ſur l'an 1600.

(18) *Mémoires de Sully*, Tome 3, page 147, en une Lettre du Roy à M. de Sully, du dernier Novembre 1607.

(19) Vie de M. le Duc d'Eſpernon, Liv. 8, Tom. 1, pag. 278.

(20)

te point la femme d'un Magiſtrat, auquel l'Evêque *d'Evreux* adreſſoit une Lettre en 1602. (20). La Confeſſion de *Sancy*, l. 2. ch. 4. parle auſſi d'un Miniſtre de même nom.

Prg. 334. l. 7. *La Cheſnaye.*] La *Cheſnaye Lalier*, Gentilhomme *Huguenot*, voiſin de *Craon* en *Anjou*, s'étant fait Catholique il devint Gentilhomme ordinaire chez la Reine Mere *Marie de Medicis*, & fut des plus avancés dans la confidence (21) de cette Princeſſe, qui ſe ſervoit de lui pour découvrir les deſſeins des *Huguenots*. (22) C'étoit ſon pere ou lui, qui ayant ſurpris *Craon* pour les Réformés en 1562. & peu après encore, comme il s'en retournoit *d'Oleans* avec ſa Troupe, ayant fait priſonnier deux Gentilshommes Catholiques Romains, chargés de Lettres qu'ils apportoient de la Cour, fut lui-même attrapé par eux, en ce qu'ayant ouvert ces Lettres que la Cour tâchoit exprès de faire intercepter, & qui promettoient des merveilles aux *Huguenots*, qui voudroient ſe tenir à repos dans leurs maiſons, il prit le parti de ſe retirer en ſa maiſon, & fut depuis fait Enſeigne de la Compagnie de M. de *Malicornes* Catholique Romain (23) : comme on n'obligeoit pas poſitivement ceux de ſa ſorte à changer de Religion, mais ſeulement à demeurer neutres, ils furent appellés par un ſobriquet *Saintongeois*

(20) *Ambaſſade de du Perron*, pag. 79.

(21) *Vie de M. du Pleſſis* Liv. 3, pag. 384.

(22) *Ibid.* Liv. 3. p. 368.

(23) *Hiſtoire Eccléſiaſtique de Beze*, Tome 2, Liv. 7, pag. 569 & ſuiv.

(24)

geois Guille-Bedouins (24), du mot *guille* qui ſignifie *trompeur*, & *Beduins* qui veut dire *Aſſaſſins* ou *Maſſacreurs*, parce que ces gens-là, qui croyoient qu'on les laiſſeroit en paix, & les Catholiques qui s'étoient attendus à les exterminer, ſe trouverent réciproquement trompés (25). M. *du Puy de Saint Sauveur*, qui a fait l'*Indice* des Noms propres de l'Hiſt. de M. de *Thou*, y a traduit le *Quercetanus Lalierius* par *Du Chêne Lallier*, mais il s'eſt trompé, car M. de *Beze* que M. de *Thou* n'a fait ici que copier appelle ce Gentilhomme *la Cheſnaye Lalier* : c'eſt au reſte, *Guille-Bedouin* qu'il faut lire au ch. 8. du 4 Livre de *Fæneſte*, & non *Guillebidonin*. Que ce ſoit de la *Cheſnaye* Pere, ou de ſon fils que *Sancy* veut parler en ce chap. on y voit que l'un ou l'autre changea de Religion, ce qui eſt d'autant plus ſûr que ſi ce la *Cheſnaye* avoit toujours été *Huguenot*, la Reine *Marie de Medicis* ne l'auroit pas pris pour l'un de ſes ordinaires. Il y avoit deux freres la *Cheſnaye* tous deux de profeſſion *Huguenote*, Gouverneurs pour le Roy à *Royan* en 1622. l'aîné qui commandoit dans la Ville & le Cadet dans le Château qui venoient d'être repris ſur ceux de la Religion. (26).

Pag. 334. l. 9. *Sacrées beſognes.*] Beſognes eſt un vieux mot qui ſignifie proprement les hardes

(24) De Thou, Tom. 2, Liv. 33, pag. 211. A. B.

(25) *Hiſtoire Eccléſiaſtique de Beze*, Tom. 2, Liv. 6, page 106. & Livre 7, page 587.

(26) *Mercure François*, Tom. 11, p. 260 & ſuiv.

(27)

hardes dont on ſe ſert journellement, *Machurine* appelle ces hardes de l'Evêque *d'Evreux* Sacrées, par une apparence de reſpect pour le ſacré caractere de ce Prélat.

Pag. 335. l. 5. *Ce grand corps d'Eſpagne.*] Ce langage étoit devenu à la mode depuis la Paix de *Vervins*; mais pendant plus de vingt ans auparavant, ç'avoit été à cette exagération qu'on avoit reconnu à la Cour de *France*, les Partiſans *d'Eſpagne*, & ceux qui n'avoient point été d'avis qu'on fît la guerre à cette Couronne (27), comme le Roy y avoit été invité dès l'an 1578. par *Mondoucet* ſon Ambaſſadeur aux Pays-Bas (28).

Pag. 335. l. 10. *Le petit la Roche.*] *Fœneſte* dit qu'il avoit autrefois été donné pour Nain (29). Dans la ſuite, le Roy *Henri III.* l'ayant jugé propre aux Négociations, il lui ordonna de ſuivre la Reine mere au premier & au ſecond voyage qu'elle fit vers le Roy de *Navarre* (30) & ce fut lui, qui, malgré les défiances des *Huguenots*, alla & revint ſi ſouvent, que la Treve ayant été arrêtée, le Roy de *Navarre* ſe rendit à la Conférence de *Saint Brix*, le 13. de Décembre 1586. (31).

Pag.

(27) D'Aubigné, dans l'*Attache* aux deux premiers Tomes de ſon Hiſtoire.

(28) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, page 180.

(29) *Baron de Faneſte*, Livre 4, Chapitre 20.

(30) Vie de M. de la Noue, pag. 176, ſur l'an 1575. Et d'Aubigné, Tome 3, Liv. 1, Chap. 13, ſur l'an 1586.

(31) *Mémoires de la Ligue*, Tome 2, page 26. Dans la Bibliotheque de Madame de Montpenſier, il y a un Livre intitulé: *le Foutiquet des Demoiſelles*, de l'invention du petit *la Roche*;

Pag. 335. l. 10. *Zamet.*] Un honnête homme qui avoit connu particulierement Madame la Comteſſe de *Vertus*, fille du Marquis de la *Varenne*, m'a dit avoir oui dire à cette Dame, que *Zamet* avoit été Cordonnier du Roy *Henri III.* & que ce qui l'avoit depuis rendu agréable à ſon Succeſſeur, étoit entre ſes autres bonnes qualités, ſon humeur plaiſante & enjouée. Cet *Italien* (32), qui par les talens de ſon eſprit n'avoit pas mis beaucoup de temps à pouſſer ſa fortune, s'étoit vû engagé dans le parti de la Ligue, mais le Roy *Henri IV.* commença à lui vouloir du bien, enſuite de la maniere dont il employa ſon crédit auprès du Duc de *Mayenne* à procurer ſur la fin de Juillet 1593. une Treve entre ce Monarque & le Duc (33). Dans la ſuite, ce Prince étant devenu Roi paiſible il continua de l'honorer de ſon amitié juſqu'à s'en aller ſouvent ſouper familierement chez *Zamet*, que même il n'appelloit plus autrement que *Baſtien* (34). Un jour, entr'autres, *François de Velaſco*, Ambaſſadeur *d'Eſpagne*, qui venoit de négocier la Paix entre *l'Eſpagne* & *l'Angleterre*, en 1604. paſſant ſur ſa route par *Fontainebleau* où

Roche, Chevaucheur ordinaire de la Paix.

(32) Sebaſtien Zamet étoit originaire de Lucques; mais lui, Horace, & Jean-Antoine ſes freres, avoient été naturaliſés François, par Lettres données à Saint Maur des Foſſés, en Juillet 1581.

(33) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 6, pag. 63. Et de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 107, pag. 169.

(34) *Mémoires de Sully*, Tom. 2, Chap. 12. & 65. Et Amours du Grand Alcandre, & Annotations ſur ce Livre.

(35)

Digitized by Google

où le Roy étoit, *Zamet* regala l'Ambaſſadeur, & le Roy vint inopinément ſe mettre à table avec eux (35) : & précedemment, 1601. *Marie de Medicis* nouvelle Reine, étant à peine arrivée de *Florence* à *Paris*, on l'engagea de prendre le logis de *Zamet*, avant que de deſcendre au *Louvre* (36). En 1600. lorſqu'il fut de nouveau queſtion de ſçavoir ſi le Concile de *Trente* ſeroit reçû en *France*, ce fut chez *Zamet* que le Roy aſſembla le Conſeil qui devoit opiner là-deſſus (37). Dès l'année 1585. il étoit interreſſé dans le parti du Sel, pour une ſomme de ſoixante & dix mille écus en deux parties (38) : de ſorte que c'étoit en qualité de gros Partiſan, que le Duc *d'Epernon* avoit à prendre ſur lui en 1588. une ſomme de trois cens mille écus (39) que *Henri III.* le plus libéral de tous les Roys (40) lui avoit donnée. Sous *Henri IV.* il devint ſi pécunieux, que le Notaire, qui paſſoit le contrat de mariage d'une de ſes filles avec un homme de conſidération, ne ſçachant quelle Seigneurie donner au pere de la mariée, *Zamet* lui dit froidement de le qualifier *Seigneur de dix ſept cens mille écus* (41), comme le racontoit auſſi la

(35) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 131, pag. 1105. B.

(36) De Thou, Tome 5, Liv. 125, pag. 948. F.

(37) *Vie de du Pleſſis*, Liv. 2, pag. 261.

(38) *Mémoires de Sully*, Tome 2, Chap. 5, page m. 336.

(39) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 4, Livre 92, page 326. E.

(40) M. de Gomberville en ſa Préface ſur les Mémoires de M. le Duc de Nevers,

(41) Mezeray, *Abregé Chronologique* ſur l'année 1598.

la Comteſſe de *Vertus*. Ainſi, cet homme étoit bien en état de donner de magnifiques repas, mais les plus ſplendides n'étoient pas toujours ceux qui faiſoient le plus de bien aux conviés, témoin le dernier qu'il fit à la Ducheſſe de *Beaufort*, ſur laquelle les viandes exquiſes & délicates qu'il lui fit ſervir le jour du Jeudi ſaint firent à peu près le même effet que les champignons, qui mirent au rang des Dieux l'Empereur *Claude*, qui en avoit mangé (42). La *Bibliotheque* MS. *de M.* Guillaume, parle d'un *Livre de la Simplicité, fait par M.* Zamet, *dedié à M. de* Frénes, *& imprimé en Hebreu :* Ne ſeroit-ce point par cette action, & par quelques autres tours de duplicité, que *Zamet Italien* auroit fait juger que la ſimplicité qu'il affectoit au dehors, devoit s'entendre à rebours comme on lit l'Hebreu ? *Zamet*, dans le cours de ſa bonne fortune ſe qualifia Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Gouverneur de *Fontainebleau*, Surintendant de la Maiſon de la Reine *Marie de Medicis*, & ſucceſſivement Baron de *Murat* & de *Billy*, du nom de deux Terres qu'il avoit achettées après s'être dégoûté d'avoir tout ſon bien en argent (43) : Il mourut âgé de 62. ans à *Paris*, un Lundi 14. de Juillet 1614. & laiſſa deux fils : l'aîné Maréchal de Camp, que les *Huguenots*, dont il s'étoit déclaré le perſécuteur, appellerent *le Grand Mahomet*, mourut le 8. Septembre 1622. d'un coup de canon, dont il avoit eu la cuiſſe emportée au Siege de *Montpellier*

(42) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 90.

(43) *Gallia Chriſtiana*, Tom. 2, au mot *Lingones*.

(44)

lier(44): l'autre qui étoit Evêque de *Langres* & premier Aumônier de la Reine-Mere, mourut le deuxiéme de Février 1655. (45).

Pag. 335. l. 29. *Faiſoit les révérences par devant.*] Dans la *Bibliotheque MS. de M.* Guillaume, on trouve : *la mode de bien faire la révérence écrite par le Comte de* Rude, *adreſſée aux Galans de la Cour*, Sur toutes les modes & les manieres de ce temps-là débitées ici par *Mathurine*, voyez le *Baron de Fœneſte* l. 1. ch. 2.

Pag. 336. l. 9. *C'eſt pour en mourir.*] Les *Memoires de M. de Sully* font mention de ces façons de parler, & les attribuent à *un tas de Cajoleurs de Cour* ſur la fin du ſeiziéme ſiécle, & au commencement du ſuivant : elles ſe trouvent auſſi dans *Fœneſte* l. 1. ch. 2.

Pag. 336. l. 15. *Marquis de quatre ſols.*] Marquis de Triqueniques ou de trois Nicquets (47). Le Decameron de *Boccace* de la traduction *d'Antoine le Maçon*, journée 7. nouvelle 8. *Avez vous ouï comme votre beaufrere de foin traitte votre ſœur ? Marchandereau de quatre tournois qu'il eſt.*

Pag. 336. l. 28. *S'en eſſuya les mains.*] Dans *Fœneſte*, *d'Aubigné* met cette hiſtoire ſur le compte de ſon Baron ; *à propos des manchettes*, dit ce Baron, *yettois allé diner chez Monſur*

(44) *Mercure François*, Tome 8, pag. 819.

(45) *Gallia Chriſtiana*, Tome 2, au mot *Lingones.*

(46) Niquet eſt une ancienne Monnoye, valant trois mailles ; elle eſt encore connue à preſent à Dijon, où trois Niquets valent cinq deniers Tournois. Voyez le grand Coutumier, Edition de 1664, Tom. 1, pag. 646.

Monſur Lou Bidame, un fadaſſe de Caitene prit mes manchettes pour la Serbiette, & s'y eſſuya les mains, je l'uſſe trucquai, mais il aboit fait cela par ignorance (47).

Pag. 337. l. 1. *Les Préſidens d'Aubeville & de Caumartin, &c.*] Je croi qu'au lieu *d'Aubeville* il faut lire *Jambeville*, qui étoit le nom d'un Préſident au Parlement de *Rouen*. Cet homme que *Mezerai* traite de *Magiſtrat d'une grande vigueur & fermeté*, avoit en l'année 1602. été envoyé par le Roy en *Limouſin*; où au ſujet de la Pancarte qu'on ne vouloit pas y recevoir, il avoit ôté le Chaperon aux Conſuls de *Limoges*, qui étoient en charges, & fait paſſer (48) par les rigueurs de la Juſtice trois ou quatre des plus opiniâtres à rejetter cet impôt, qu'on vouloit continuer au-delà du temps pour lequel les Etats aſſemblés à *Rouen* en 1596. en avoient accordé la levée (49) : Or comme *Jambeville* ſe rendoit exécuteur de cette eſpece de violence faite aux loix, au lieu de s'y oppoſer, comme ſon Caractere ſembloit l'y obliger, *d'Aubigné* l'appelle ici par raillerie *Docte en Juriſprudence moderne*. A l'égard de M. de *Caumartin*, c'étoit *Louis le Fevre* Sieur de *Caumartin*, Préſident du Grand-Conſeil, & Conſeiller d'Etat : le Roy lui avoit donné la Commiſſion en 1603. d'arrêter & de faire conduire à la Cour le Duc de *Bouillon*, ſur ce que ce Seigneur demandoit ſon renvoi

(47) *Baron de Faneſte*, Livre 4, Chapitre 2.

(48) Mezeray, *Abrégé Chronologique* en Avril & May de l'an 1602.

(49) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 128, pag. 1015. A.

(50)

renvoi à la Chambre de *Caſtres*, & refuſoit de ſe venir mettre entre les mains du Roy, qui le ſoupçonnoit d'avoir trempé dans la conjuration du Maréchal de *Biron* (50) : M. de *Caumartin*, au lieu de remontrer au Roy que ce renvoi que demandoit le Duc étoit juſte, n'avoit rien plus à cœur que de pouvoir exécuter ſes ordres : il n'en falloit pas davantage à *d'Aubigné Huguenot* inflexible, ſerviteur particulier de M. de *Bouillon* & mécontent comme lui, pour ne pas mieux traiter ici le Préſident de *Caumartin*, qu'il venoit de traiter le Préſident de *Jambeville*. M. de *Caumartin* fut fait Garde des Sceaux, le 23. d'Octobre 1622. par le decès *d'Emery de Vic*, & mourut auſſi-tôt après (51) : au temps dont parle ce Chap. il étoit déja Conſeiller d'Etat, témoin deux lettres que lui écrit l'Evêque *d'Evreux* (53). Pour ce qui eſt de M. de *Jambeville*, je ne ſçai s'il ne devint pas Premier Préſident de *Rouen* ; mais enfin il aſpiroit à cette Dignité en 1607. & s'il n'y parvint pas alors, c'eſt que celui qui la rempliſſoit n'étoit point mort, comme le bruit en avoit couru. (52).

Pag. 337. l. 8. *A la mode de Gratiane.*] Il y avoit en 1597. Mademoiſelle *Gratiane*, l'une des filles de la ſuite de Madame la Princeſſe de *Navarre* (54). Peut-être qu'elle avoit donné lieu

(50) De Thou, Tome 5, Liv. 128, pag. 1030. C.

(51) *Mercure François*, Tome 8, pag. 824.

(52) *Ambaſſade de du Perron*, imprimée *in-folio*, pag. 66 & 67.

(53) *Mémoires de Sully*, Tom. 3, pag. m. 146.

(54) *Ibid.* T. 3. Ch. 65.

né lieu à cette mode, soit en la pratiquant elle-même sur ses collets, ou en l'approuvant sur ceux de quelque jeune Courtisan.

Pag. 337. l. 32. *Et puis de la Cour.*] Le jeune *du Perron* menageoit en l'année 1600. les Amours du Roi *Henri IV.* avec la Demoiselle *d'Entragues*, *Henriette de Balsac*, Marquise de *Verneuil* (55).

Pag. 337. l. 4. *La Marquise de Guerchéville.*] *Antoinette de Pons* Marquise de *Guercheville*, &c. Voyez les *Annotations* sur les Amours du G. *Alcandre*, & la *Clef* de ces mêmes Amours. Lettre S. sur le nom de *Scilinde.*

Pag. 338. l. 5. *Ruffaneria.*] Ce mot signifie proprement Maquerellage, mais on le prend aujourd'hui plus communément pour le vice d'un homme débauché aux femmes : ici la premiere signification convient mieux au jeune *du Perron* menacé ci-dessus de coups sur les jarrets ; ordinaire châtiment des messagers d'amour.

Pag. 338. l. 10. *Pont du Courlay.*] *D'Aubigné* met la *Roche-Jaquelin* & *Pont du Courlay* son cadet au nombre des vingt sept Gentilshommes, qui se retirerent au Château de *Niort*, après que les Réformés eurent surpris la Ville au Printems de 1586. (56) le Roy *Henri III.* étant mort, ces deux freres furent des premiers à reconnoître son légitime Successeur, & tous les deux ayant suivi ce Prince dans sa marche vers *Dieppe* au mois de Septembre de la même

(55) *Vie de M. du Plessis* Livre 2, page 263.

(56) Tome 3, Livre 2, Chap. 15. Voyez aussi les Mémoires de la Ligue, Tom. 3, pag. 169.

(57)

la même année, le cadet qui combattoit à *Arques* près de la perſonne du Duc *d'Angoulême*, y eut ſon cheval tué de cinq coups de lance (57) *Cayet* dit que le Sieur de *Pont de Courlay* fut de ceux, qui avec *Sainte Marie du Mont* publierent les premiers, qu'il ſe trouvoit pluſieurs fauſſes citations dans ſes Paſſages allegués par M. *du Pleſſis* dans ſon Traité de l'Euchariſtie, à deſſein d'engager quelque Diſpute entre l'Auteur & l'Evêque *d'Evreux* (58) : les *Memoires de Sully* ſur l'an 1604. parlent auſſi d'un Sieur *du Pont de Courlay*, qui s'entendoit avec *Armand du Pleſſis* depuis Cardinal de *Richelieu*, contre le Marquis de *Rony* & les *Huguenots* (59) : Il y a bien de l'apparence que tous ces Paſſages ne dénotent qu'un même homme, qui eſt celui dont parle *Sancy* ; & que c'eſt *René de Vignerod* Sieur du *Pont de Courlay* en *Poitou*, que *Guy Patin* dit avoir été l'un des Eſpions du Marquis *d'Ancre* à mille livres par an, avoir eu pour pere un Notaire de la Ville de *Breſſuyre* en *Poitou* : & avoir épouſé *Françoiſe* de *Richelieu*, l'une des ſœurs du Cardinal de ce nom (60) : mais j'oubliois de dire que M. le Duc *d'Angoulême* contoit les deux freres au nombre des principaux, qui ſuivirent le Roy à *Arques* (61) ; & d'ailleurs, dès-là que *d'Aubigné* qui devoit connoître le Sieur du *Pont*

(57) Mémoires de M. le Duc d'Angoulême, pages 95, 134 & 135.

(58) Chronologie Septenaire, ſur l'an 1600.

(59) Tome 2, Chapitre 40.

(60) *Lettres de Guy Patin*, Tome 1, Lettre 29, de l'Edition de Hollande en deux Tomes.

(61) Mémoires de M. le Duc d'Angoulême, pages 134 & 135.

Pont de Courlay, puiſqu'ils étoient d'un même pays, dit poſitivement qu'il étoit Gentilhomme, à quoi il y a d'autant plus d'apparence, que le même *Pont de Courlay* fut l'un des ôtages donnés au Roy de *Navarre* pour le Château de *Niort* (62), le moyen de croire ce que *Patin* rapporte de la baſſe extraction de cet homme ? une choſe m'embarraſſe davantage : c'eſt de ſçavoir ſi c'étoit un Converti.

Pag. 338. l. 11. *Engoulevent.*] C'étoit un homme de ce temps-là, de même caractere que *Mathurine* & M. *Guillaume* (63) : il couroit les rues & ſe faiſoit appeller le Prince des Sots. (64).

Pag. 338. l. 17. *Sibilot.*] *Sibilot* étoit le Bouffon de *Henri III.* comme on le peut voir dans la Confeſſion de *Sancy* (65), dans les Notes, & dans les Remarques ſur le Catholicon d'Eſpagne. (66). Quand il ſe mettoit en humeur de battre, il donnoit de ſa marotte à tout le monde, hors au Roi ſon Maître, qu'un inſtinct merveilleux l'obligeoit de reſpecter. (67).

Pag. 338. l. 20. *Tête de Saint Innocent.*] Auſſi pelée que celles des Charniers de *Saint Innocent.*

Pag. 338. l. 26. *L'Abolition de La-Fin.*] *Jacques de La-Fin*, Oncle du Vidame de *Chartres*,

(62) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 3, pag. 169.

(63) Voyez la premiere Remarque ſur ce Chapitre.

(64) Note 142 ſur le Catholicon d'Eſpagne.

(65) *Confeſſion de Sancy*, Livre 17, Chapitre 7.

(66) Note & Remarque ſur la page 107. Edition de 1696.

(67) *Antichopinus*, pag. 91 de l'Edition de Chartres en 1592.

Digitized by Google

tres, étoit de la Conſpiration du Maréchal de *Biron* : il en découvrit au Roy tout le détail, & obtint pour récompenſe une abolition générale pour toute ſa vie paſſée, où l'on dit qu'il y avoit un horrible Catalogue de toutes ſortes de crimes, ſans en excepter celui de Beſtialité (68) : ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Maréchal ayant ouï la dépoſition de *La-Fin* contre lui, commença à l'accuſer de Sodomie, de Sorcellerie, d'avoir des Images de cire qu'il faiſoit parler, & d'être faux-monnoyeur, ce qu'il repeta depuis (69) : ainſi les Lettres d'Abolition, qui ſpécifioient tous les crimes de *La-Fin*, devoient contenir un grand nombre d'horreurs.

Pag. 338. l. 27. *La Legende de Saint Nicaiſe.*] C'eſt un Livre aſſez gros, qui parut en 1574. ſuivant M. *d'Aubigné*, & qui fut réimprimé l'an 1581. *in*-8. de l'épaiſſeur d'un bon doigt & de Lettre aſſez menue : M. de *Thou* (70), qui en parle auſſi ſur l'année 1574. dit que l'Auteur de ce Livre étoit un nommé *Dagoneau* Sieur de *Vaux*, Juge de *Cluny*. (71). Le Cardinal de *Lorraine*, qui pouvoit tout en *France* lors des Maſſacres de l'année 1572. avoit obtenu des ordres du Roy *Charles IX.* pour faire empriſonner à *Mâcon* cet homme & ſes deux freres, ſous ombre qu'ils avoient eu

(68) D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 5, Chap. 14.

(69) *Hiſtoire des derniers Troubles de France*, par Matthieu, Livré 2, page 422 & ſuiv. Edition *in*-4. de Paris, en 1622.

(70) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 2, Livre 2, Chap. 12.

(71) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 2, Livre 41, pag. 448 B. Et Tome 3, Liv. 59, pag. 48. C.

(72)

eu de l'emploi dans le parti des Reformés pendant les Troubles, & on devoit instruire incessamment leur procès : le Juge de *Cluny* échapa néanmoins, on ne sçait comment, & comme il connoissoit fort bien son ennemi, il voulut se vanger en publiant contre lui ce Libelle : c'est une satyre horriblement sanglante contre *Claude de Guise* Abbé du *Cluny* : il passoit pour Bâtard de *Claude de Lorraine* Duc *de Guise*, mais dans ce Livre on prétend qu'il étoit fils d'un Pallefrenier, frere du Bourreau de *Langres*, auquel avec l'âge il vint à ressembler si fort, qu'on ne pouvoit plus le méconnoître, ni le prendre pour être de la race de Lorraine (72) : on donna à cette Satyre le titre de *Legende de Saint Nicaise*, parce que les plus énormes crimes, qu'elle impute à *Claude de Guise* plus Scélerat encore que cette Legende ne le décrit (73), furent commis par lui dans le temps qu'il étoit seulement Abbé de *Saint Nicaise de Rheims*, c'est-à-dire depuis le mois de Décembre 1568. jusqu'au temps qu'il fut fait Abbé de *Cluny* par le décès du Cardinal de *Lorraine* en 1574. (74).

Pag. 339. l. 14. *Caïn avoit chanté la Messe.*] Ceci est pris du *Traité préparatif à l'Apologie pour Herodote*, au chap. 33.

Pag. 339. l. 20. *Qu'il fuë encore une fois.*] Le Sonnet qui se lit à la fin de la *Confession de Sancy*, dit que *Cayet* avoit la vérole.

Pag. 339.

(72) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 2, Chap. 12.

(73) Grande Histoire de Mezeray, Tome 3, pag. 52 de la premiere Edition.

(74) *Gallia Christiana*, Tome 4, au mot *Cluniacenses*.

(75)

Pag. 339. l. 30. *En ma viſite chez la Princeſſe.*] *Catherine de Bourbon*, ſœur du Roy *Henri le Grand* : A la priere du Duc de *Bar*, époux de cette Princeſſe, & par permiſſion du Roy ſon frere, les deux du *Perron* avoient entrepris de la convertir, avant & depuis ſon mariage; pour raiſon de quoi le Duc de *Bouillon* entretenoit ordinairement auprès d'elle à *Paris* pluſieurs Docteurs & habiles Miniſtres (75) : Voyez les *Mem. de du Pleſſis* T. 2. p. 959. *Amb. de du Perron* p. 84. 90. & 92. & un grand nombre de petits Livres, faits à ce ſujet ſur la fin du ſeiziéme ſiécle & au commencement du dix-ſeptiéme.

Pag. 340. l. 12. *Le lieu donc où eſt le Pape eſt l'Egliſe.*] C'étoit effectivement là le raiſonnement de pluſieurs Catholiques ; & ſi l'on en croit le Chevalier *Eduïn Sandis*, dans ſa *Relation de l'état de la Religion*, & les trois quarts des gens de lettres, & tous ceux que les partiſans du Pape en *France* y appellent Catholiques Parlementaires, ne laiſſent pas de regarder le Pape comme Antechriſt, quoique le conſiderant d'ailleurs comme Chef de l'Egliſe, ils ne ſe croient pas moins obligés pour cela d'adherer à ſa Communion (76). [Mais c'eſt une ſottiſe de *Sandis*.]

Pag. 340. l. 12. *Bonniere.*] *Bonnieres*, *Huguenot*, étoit Gentilhomme-Servant chez le Roy de *Navarre*, & fort familier avec ſon Maître, lorſque ce Prince parvint à la Couronne de

(75) D'Aubigné, Tome 3, Livre 4, Chap 24.

(76) *Relation de l'état de la Religion*, par E. Sandis, Chap. 36, pag. 241, & 242. Edition de 1626.

(77)

de *France*. Peu de jours après la mort de *Henri III*. il s'étoit ſelon ſa coutume préſenté à la porte du Cabinet du nouveau Roy ; mais ſur ce que l'entrée lui en avoit été refuſée, ayant voulu forcer l'Huiſſier, *Bonnieres* avoit été réprimandé pour cette action (77). Il étoit ambitieux, & n'ignoroit pas que ſa croyance l'éloigneroit toujours davantage des bonnes graces du Roy, qui s'étoit fait Catholique : il changea donc auſſi de Religion, & fut du nombre de ceux que *Henri IV*. traitoit de *Hauthupés*, comme *Roquelaure*, *Frontenac*, *la Riviere*, *du Laurens*, *Harambure*, *la Morlas*, *Salette*, *la Varenne*, *du Jon*, *Beringuen*, *Lozerai*, *Armagnac*, & ſur tout *Jacquinot* & *Perroton*, à qui ce Prince faiſoit du bien ; nonobſtant quoi ils ne pouvoient ſouvent s'empêcher de blâmer ſa conduite (78).

Pag. 341. lign. 16. *Beaulieu*.] *Théophraſte Bonju*, Sieur de *Beaulieu*, l'un des Proſelytes de l'Evêque *d'Evreux*, qui lui fit avoir une place de Conſeiller & Aumônier du Roy. *Pierre du Moulin*, parlant d'un Livre qu'il publia contre ce *Beaulieu* en 1603. ſous le titre de *Cartel de défi du Sieur de* Beaulieu : *neuf mois après ce Livre*, dit-il, (*qui eſt le terme des accouchées*) *le Sieur de* Beaulieu *nous a enfanté un gros Livre avec peu de travail ; car ayant par devers lui quelques papiers broüillars de M.* d'Evreux, (du *Moulin* ſe trompe, c'étoient deux Tomes, à la verité non encore publiés,

(77) Mémoires de M. le Duc d'Angoulême, p. 26.

(78) *Mémoires de Sully*, Tome 3, Chap. 15, page 136, en une Lettre du 8. d'Avril 1607.

(79)

bliés, mais déja imprimés.) *il les a couſus enſemble tumultuairement, y mêlant quelque choſe du ſien par-ci par-là ; dont ledit Sieur Evêque étant couroucé, il lui en a fait publique ſatisfaction* (79) : Voilà l'origine de leur différend : le ſujet duquel fut un Livre intitulé : *Méthode de convaincre toutes ſortes d'Héréſies* (80) *par l'Ecriture*, auquel *Jacques Cappel*, Miniſtre répondit dans ſes *livrées de Babel* : l'Evêque *d'Evreux*, qui avoit confié à *Beaulieu*, comme au meilleur de ſes amis, les deux premiers Tomes non encore publiés d'un Ouvrage auquel il travailloit contre M. *du Pleſſis*, trouva que la plus grande partie de cette *Méthode*, *&c.* qui paroiſſoit ſous le nom de *Beaulieu*, étoit copiée mot à mot de ces deux Tomes, que du *Perron* ſoutenoit n'avoir prêtés à *Beaulieu* que ſur la parole que cet homme lui avoit donnée, que perſonne n'en verroit jamais rien par ſon moyen ; il s'en plaignit à lui par une longue lettre pleine de reſſentiment, envoya à *Paris* préſenter requête à M. le Chancelier & au Conſeil, aux fins de faire arrêter le cours & la vente du Livre de *Beaulieu*, & écrivit à mêmes fins à M. de *Villeroy* (81) : Depuis ſur un accommodement que *Beaulieu* avoit propoſé à l'Evêque, ce Prélat

(79) M. du Moulin. *Nouvelles Briques pour le Bâtiment de Babel*, imprimé en 1601, dans *l'Avertiſſement* que j'ai Manuſcrit, de la main d'un homme qui écrivoit ſous ce Miniſtre, qui envoya l'un & l'autre à M. Ferry Miniſtre de Metz, de la Bibliotheque duquel je les ai acquis.

(80) Imprimé *in* - 4. à Paris, chez Marc Orry, en 1604.

(81) Ambaſſade de du Perron, pag. 121 & ſuiv.

(82)

Prélat lui écrivit une ſeconde Lettre, où il ſe remettoit touchant leurs démêlés entre autres perſonnes à *la Broſſe* leur ami commun. C'eſt le Cardinal *du Perron* lui-même, qui raconte ainſi la choſe dans ces deux Lettres, & l'on y voit auſſi que *du Perron* avoit fait imprimer & dédié à M. de *Sancy* un Diſcours de Controverſe, & que le Marquis de *Rony* étant un jour entré en diſpute de Religion contre le même *Sancy*, c'étoit ce Prélat, qui donnoit les ſolutions (82).

A l'égard de la Broſſe : *la Broſſe écrit fort bien en François & nettement*, dit le Perroniana : il *avoit commencé la vie du feu Roy* (Henri IV.) *je ne vis jamais ſi bel avant diſcours ; que les Poëtes avoient accoutumé de ne point repréſenter les Dieux que déja hors de l'enfance ; auſſi lui ; il vouloit laiſſer ce qui étoit de l'enfance du Roy ; pour venir tout d'un coup à ſes faits génereux* (83), On dit du nommé *Pierre Loyer d'Anjou*, Sieur de *la Broſſe*, qu'il étoit Philoſophe, Juriſconſulte & Poëte, qu'il ſçavoit les Langues & qu'il avoit beaucoup d'érudition (84) : je ne crois pas que ce ſoit lui ; ni ne ſçai ſi le nôtre étoit nouveau Converti comme *Beaulieu*, ni s'il avoit été pareillement broüillé avec l'Evêque *d'Evreux* ; mais au dernier égard il paroît par deux Lettres de notre *la Broſſe*, qu'en tout cas ils s'étoient parfaitement réconciliés dans la ſuite. On voit au reſte, par la derniere de ces Lettres,

(82) Ambaſſade de du Perron, pag. 121 & ſuiv.

(83) *Perroniana*, au mot *la Broſſe*.

(84) Moreri, au mot *Loyer*.

(85)

tres, que *la Broſſe*, tout grand Catholique qu'il vouloit paroître, étoit pourtant perſuadé qu'on ne pouvoit donner à tous les paſſages de *Tertullien* un ſens clairement favorable à la doctrine, que tient aujourd'hui l'Egliſe Romaine. L'Evêque *d'Evreux*, à ce que dit *la Broſſe*, l'avoit pouſſé à entreprendre de traduire en François les deux parties du Livre *des Preſcriptions* de ce Pere : il étoit déja bien avancé dans la traduction de la premiere, qui étoit la moins difficile ; mais ſon embarras étoit d'en ſortir d'une maniere qui ne donnât point de priſe aux Proteſtans ſur les Catholiques. A cet égard, *la Broſſe* avoüe qu'il ne le peut pas, & invite du *Perron* à l'entreprendre : mais en ce qui touche la ſeconde partie de ce Traité de *Tertullien*, ſon avis eſt, qu'abſolument il ne faut point qu'elle voye le jour en *François*, parce que, ſelon lui, quelque tour qu'on pût donner à cette verſion, *elle n'apporteroit jamais tant de fruit à leur Egliſe, qu'elle jetteroit de doutes & de ſcrupules dans les ames foibles & vacillantes en la Foi Catholique* (85).

Pag. 341. l. 18. *La Connêtable.*] *Louiſe de Budos*, ſeconde femme de *Henri de Montmorency*, Connêtable de *France*, étoit morte dès l'an 1599. (86) & l'Auteur parle ici d'une choſe arrivée chez la Connêtable après la converſion de *Sainte Marie du Mont*, qui eſt de l'année

(85) Ambaſſade de du Perron, pag. 625, 626, & 690.

(86) Mezeray, *Abregé Chronologique* ſur le mois d'Avril 1599.

l'année ſuivante (87) : ainſi il ſemble que cette Connêtable, chez laquelle on parle de la converſion de ce *Huguenot*, devoit être *Laurence* de *Clermont*, troiſiéme femme du Connêtable : cependant je ne ſçai ſi *d'Aubigné*, qui pourroit bien avoir ici commis un parachroniſme, ne veut point parler de *Louiſe de Budos*.

Pag. 341. l. 22. *Par les loüanges de l'Abbé Tiron.*] *Tiron* eſt une Abbaye de l'Ordre de *Saint Benoît*, au Diocèſe de *Chartres : Philippe Des-portes*, qui en fut pourvû en 1582. obtint encore l'Abbaye de *Joſaphat* au même Diocèſe le 13. de Fevrier 1589. & finalement celle de *Bon-port*, Ordre de Cîteaux au Diocèſe *d'Evreux*, près du *Pont-de-l'Arche* (88), en laquelle il mourut en 1606. (89). C'étoit un excellent Poëte *François*, & comme il avoit ſuivi la Cour en cette qualité dès le Regne de *Henri III. Des-portes* ayant trouvé à du *Perron* un eſprit vif avec beaucoup de talens pour notre Poëſie, il produiſit ce jeune homme à la Cour, où il ne fut pas plûtôt, qu'il trouva le moyen de s'inſinuer dans les bonnes graces du Roy *Henri III.* & depuis dans celles de ſon Succeſſeur. (90) Ce que *Mathurine* dit ici, que du *Perron* parvint par les loüanges de l'Abbé *Tiron*, M. de *Thou* l'a exprimé

(87) Vie de M. du Pleſſis Livre 2, page 202.

(88) *Gallia Chriſtiana*, Tome 4, aux mots *Tiron*, *Joſaphat* & *Bonport*.

(89) De Thou, Tom. 5, Liv. 136, pag. 1247. A. B.

(90) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 101, où cet endroit eſt retranché de la page 154 B. de l'Edition de Geneve.

(92)

exprimé par ces termes : *Jacobus David Perronius Adoleſcens . . . . . Philippi Portæ . . . . . commendatione in Aulam ſe inſinuaverat.*

Pag. 341. l. 27. *Quant à Duret, on connoît ſa langue.*] *Jean Duret*, Seigneur de *Chevry*, Médecin du jeune Cardinal de *Bourbon* & confident de ce Prince. M. de *Thou* le nomme *Louis* (91) ; mais il ſe trompe, car *Guy Patin*, qui nous en avertit, aſſure que ce Médecin ſe nommoit *Jean*, & que *Louis Duret* étoit mort dès l'an 1586. (92). L'Auteur met enſemble ici comme amis *Duret*, du *Perron* & l'Abbé *Tiron*, parce que tous les trois avoient été bien avant dans les intrigues du tiers-parti ; les deux premiers nommément, comme domeſtiques du Cardinal de *Bourbon*, Chef de ce parti ; & l'Abbé *Tiron*, à cauſe que pendant la Ligue & lors de la conjuration de *Mante*, il ſe tenoit près de l'Amiral de *Villars*, qui étoit auſſi de cette entrepriſe, où le tiers-parti avoit réſolu de ſe défaire du Roy (93). Les Mémoires de *Sully*, parlant de la conſpiration du tiers-parti contre le Roy à *Mante* en 1591. y comprennent deux *Durets*, (94) dont l'autre étoit *Charles*, fils du Medecin

(91) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 123, page 869. C. & 870.

(92) Guy Patin, Lettre 197 & derniere de l'Edition en un Tome, ſuppoſée de Roterdam en 1689. Elle eſt du 4 Février 1672, à M. G. D. M. & a été omiſe dans l'Edition de Hollande en deux Volumes.

(93) De Thou, Tom. 5, Liv. 101, pag. 160. E. Et le Catholicon d'Eſpagne, à la Note ſur la page 51 de l'Edition de 1696.

(94) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 38, marqué fautivement 39.

cin *Duret*, pareillement dans la confidence du Cardinal de *Bourbon :* ce dernier, Seigneur de la *Grange du Milieu*, Préſident en la Chambre des Comptes, Intendant, puis Controlleur-Général des Finances, avoit été envoyé à *Mante* en la même année 1591. par le Cardinal de *Bourbon* vers le Roi *Henri IV. pour lui perſuader d'abjurer l'Héréſie de Calvin, & l'avoit obtenu de Sa Majeſté, qui y étoit déja diſpoſée*, dit un Auteur moderne (95) ; mais il ne dit pas que cette invitation qu'on fit au Roy de ſe faire Catholique, avoit été précedée immédiatement de la conjuration de *Mante*, qu'on venoit de découvrir, & qu'elle n'opera la converſion de ce Prince, que dans la crainte, où il étoit de ne pouvoir autrement en arrêter les ſuites (96). Entre pluſieurs autres que nomment les *Mémoires de Sully*, le Médecin *Duret*, dont le jeune du *Perron* blâme ici la mauvaiſe langue, étoit des plus appliqués à entretenir par ſes diſcours la diviſion entre le Roy & la Reine (97) ; auſſi n'avoit-il jamais aimé ce Prince, ayant même été reçû dans le moment de ſa mort au Conſeil ſecret de ceux qui s'en réjoüiſſoient (98).

Pag. 341. l. 32. *Pourri de vérole.*] *Guy Patin* diſoit ſçavoir de bonne part que le Cardinal du *Perron* étoit mort de la vérole (99) : Il eſt certain que ce Prélat ſouffroit ordinairement

(95) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tom. 1, pag. 363.

(96) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 38.

(97) *Ibidem*, Tome 3, Chapitre 19, pages 193 & 194.

(98) *Ibid.* Tom. 4. p. 8.

(99) Lettre 29 de l'Edition de Hollande en deux Tomes.

Digitized by Google

ment de grandes douleurs aux jambes ; il s'en plaint lui-même en plus d'un endroit du *Perroniana* ; d'ailleurs le portrait que nous avons du Cardinal du *Perron* à la tête de ſes *Ambaſſades*, ne le fait pas moins chauve que ſon frere, à qui *Mathurine* reproche en ce Dialogue que la vérole lui avoit fait tomber les cheveux : ces deux ſymptômes, avec ce que *Guy Patin* avoit ouï dire du Cardinal, donnent lieu de croire que *Duret*, habile Médecin, ſçavoit bien ici ce qu'il diſoit (100).

Pag. 341. l. 32. *L'autre de lepre.*] Le *Catholicon d'Eſpagne* parlant des vertus de cette drogue, dit que le Poëte de l'Amirauté (*Desportes*) en avoit été guéri de la gratelle, dont il étoit rongé juſques aux os.

Pag. 341. l. 35. *Le Comte de Tonnere à Beaulieu.*] *Charles-Henri*, Comte de *Clermont* & *de Tonnerre*, Vicomte de *Tallard*, qui eut pour femme *Catherine-Marie d'Eſcoubleau*, fille de *François d'Eſcoubleau*, Marquis de *Sourdis* & *d'Alluye* (1). A l'égard de *Beaulieu*, dont parle ici le jeune du *Perron*, c'étoit le nom de pluſieurs perſonnes de ce tems-là. *Jean-François le Petit*, en ſon *Hiſtoire des Pays-Bas*, parle d'un *Baron de Beaulieu* de la ſuite du Duc *d'Anjou*, qui fut mis en priſon pour le fait *d'Anvers* en 1583 (2). Un nommé le *Capitaine Beaulieu*, tenoit *Vincennes*

(100) A la Note ſur la page 12, de l'Edition de 1696.

(1) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tom. 2, Livre 30, pag. 971 de l'Edition de 1628.

(2) Tome 2, de l'Edition *in*-8. de 1602, Liv. 5, page 87.

cennes pour la Ligue, & rendit au Roy ce Château, le 27. de Mars 1594. (3). *Martin Ruzé, Sieur de Beaulieu*, étoit Sécretaire d'Etat en 1590. (4) & *d'Aubigné*, qui dans le premier chap. de la Confeſſion de *Sancy*, parle d'un *Bouffon de Prevôt de Beaulieu*, parle déja ci-deſſus dans ce Dialogue, de *Theophraſte Bouju*, Sieur de *Beaulieu*. Je crois qu'ici le jeune du *Perron* veut parler du Sécretaire d'Etat *Beaulieu*.

Pag. 342. l. 15. *Le Roy & M. de Roſny, &c.*] Les Satyres du temps ne ſe taiſoient pas de l'exceſſive œconomie du Roy *Henri IV.* & de ſon Miniſtre favori, témoin la *Bibliotheque* MS. *de M. Guillaume*, où l'on trouve : *un Livre de la liberalité, écrit en lettres d'or par M. de Roſny, dédié au Roy :* c'eſt pourquoi auſſi *d'Aubigné*, qui n'étoit content de pas un des deux, a été ravi de ne les épargner ici ni l'un ni l'autre : c'étoit au reſte M. de *Sully*, qui, pour raiſon de ſon Emploi dans les Finances, étoit chargé de payer aux Comédiens *Italiens* les penſions que le Roy leur faiſoit encore en 1608. (5).

Pag. 342. l. 34. *Pour Capitaine Upance, Vitry, qui eſt devenu Zbirre.*] Si, comme je le penſe, il faut lire effectivement *Zbirre* au lieu de *Zbizé*, il faut que celui qui faiſoit alors ordinairement le perſonnage de Capitaine des Gardes

(3) *Chronologie Novennaire*, Tome 3, fol. 344. acto.

(4) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 99, pag. 74. C. & Liv. 129, pag. 1037. F.

(5) *Mémoires de Sully*, Tome 1, pag. 25, Lettre premiere de la page 247.

(6)

Digitized by Google

Gardes à la Comédie *Italienne* s'appellât *Upance ;* & comme dans la plûpart des Piéces de Théatre il y a des Gardes, ou même un Capitaine des Gardes, lorſqu'il s'agit d'arrêter quelque perſonne conſidérable ; le reproche d'avoir ſervi à cet emploi tombe ici ſur M. de *Vitry*, Capitaine des Gardes du Roy, qui, ſelon le ſatyrique *d'Aubigné*, avoit fait l'office d'un *Zbirre* en arrêtant en 1602. le Maréchal de *Biron* de la part du Roy (6) : car on ſçait qu'en *Italie*, & principalement à *Rome*, on appelle *Zbirres* ou *Birres*, ceux qui font la fonction d'archers ou de Gardes & de guet pendant la nuit, comme il étoit à l'heure que M. de *Biron* fut arrêté par le Marquis de *Vitry*.

Pag. 342. l. 35. *Le Comte de Soiſſons, &c.*] On a déja vû que *d'Aubigné* n'avoit pas une grande opinion de la bravoure du Comte de *Soiſſons*, qui d'ailleurs n'étoit pas bien fait, non plus que tous ſes freres ; préſentement, ſous ombre que perſonne ne diſconvenoit que ce Prince ne fût un grand Politique (7), cet Auteur veut le faire paſſer pour un *Magiſter* de claſſe, qui feroit des leçons de guerre à la porte du Cabinet, au lieu de les réduire en pratique comme un Général y eſt obligé.

Pag. 343. l. 3. *Par concluſion en ſes Comédies.*] Le Comte de *Soiſſons* n'aſpiroit effectivement qu'à la concluſion du Roman, tant que la ſœur du Roy ne fut pas mariée ; témoin lorſqu'il

(6) De Thou, Tom. 5. Livre 128, page 1017, A. C.

(7) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 16, page 204.

lorſqu'il voulut l'épouſer à *Pau*, ſi ce Prince n'y eût donné ordre.

Pag. 343. l. 5. *Que les Italiens repréſentent Rampino forca impica* . . . . .] C'eſt à-dire : Que *ſi* les *Italiens*, &c. *Rampino* ; car il faut lire ainſi ; c'eſt un croc ; *forca* c'eſt une fourche ; & l'*impica* . . . . . reſſemble fort à la penderie ; ainſi, comme les deux termes *Italiens* précedens repréſentent un attirail de *Bohemes*, je ne ſçai ſi *d'Aubigné* dans l'humeur ſatyrique qui le domine extraordinairement ici, ne voudroit pas y comparer à de vrais *Bohemes* les vieux Officiers des troupes du Roy, que ce Prince avoit congediés ſans récompenſes, & qu'il ne ſe laſſoit point de voir déchirés & demi-nuds ſe promener dans la baſſecour de ſon Palais, après les avoir vû dans les occaſions ſe ruiner & prodiguer leur ſang pour ſon ſervice. L'Auteur parle déja de même à peu près ci-deſſus au ch. 5. du premier Livre, & dans ſon Hiſtoire T. 3. l. 2. ch. 8.

Pag. 343. l. 11. *Sallette.*] Il y avoit le Préſident *Sallette*, dont, à ce que dit *d'Aubigné*, *Jean de Morlas* étoit fils naturel ; & un *Sallette*, *Bearnois*, qui diſputa en Mai 1580. contre *Mathieu de Launoy*, qui avoit changé de Religion dès avant l'année 1577. (8). *Cayet* parle auſſi d'un *Sallette*, Gouverneur *d'Oleron* en 1591. (9); puis encore d'un *Sallette*, Conſeiller d'Etat de *Navarre*, qu'il dit avoir

(8) Réponſe Chrétienne à Pierre Pineau, dit Des aigues, & par Matthieu de Launoy en 1581, Chap. 10, page 125, recto.

(9) *Chronologie Novenaire*, Tome 2, fol. 537. recto.

(10)

avoir été entretenu dès ſa jeuneſſe aux Ecoles de *Bearn*, comme *Morlas*, & n'être mort que long-tems après s'être fait Catholique, à l'imitation du Roy *Henri IV.* (10). C'eſt ſans doute ce dernier que *d'Aubigné* met au nombre de ceux qui perſuaderent au Roy de ſe faire Catholique; & c'eſt de lui-même, *eſprit ſubtil & gentil, ayant toutes les parties d'un vrai Courtiſan*, dit encore *d'Aubigné* (11), que parlent les Mémoires de *Sully* T. 1. ch. 38. où l'on voit que *Henri IV.* le conſulta avec quelques autres de ſes plus confidens ſerviteurs, pour ſçavoir comment il pourroit reprimer le tiers-parti. Enfin il eſt parlé d'un Chanoine *d'Evreux* nommé *Sallettes*, que M. du *Perron*, Evêque *d'Evreux*, envoya vers Madame à *Paris* en 1599. pour faire entendre à cette Princeſſe les conditions ſous leſquelles il vouloit bien entrer en conference avec les Miniſtres (12). C'eſt de *Sallettes*, Chanoine *d'Evreux*, que *Mathurine* parle ici, où elle reproche au jeune du *Perron*, que l'Evêque *d'Evreux* ſon frere ne s'étoit point ſoucié de mécontenter un de ſes Chanoines pour une garce de *Condel*, qui eſt un Prieuré dépendant de l'Abbaye de *Saint Lomer* au Diocèſe de *Chartres*.

Pag. 344. l. 33. *Guedron.*] Ci-deſſus encore, *Guedron & du Couroy*, & ailleurs dans le même chapitre, *un air de la façon de Guedron.*

(10) *Chronologie Novenaire*, Tome 3, page 539.

(11) D'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chapitre 24.

(12) Diſcours de cette Conférence, imprimé en 1601, pag. 75.

(13)

Digitized by Google

dron. Guedron & du *Couroy*, ou plûtôt *du Cauroy*, étoient deux célebres Muſiciens de ce tems-là. *Nicolas Rapin*, dans ſon Elégie ſur la mort du Poëte *Des-portes*, où il introduit à l'enterrement de ce Poëte illuſtre tout ce qu'il y avoit à *Paris* de perſonnes illuſtres dans les lettres & dans les beaux arts : *Et cum Malductο*, Guedro *cantôre venis* (13), *le Perroniana*, lettre C. *Du Cauroy a grand art ; il étoit grand perſonnage ; c'eſt le meilleur des François, qui ont écrit en muſique.* Il étoit Sous-Maître de la Chapelle de muſique du Roy *Henri IV.* Antiquités de la Chapelle & Oratoire du Roi de *France* par *Guill. du Peyrat*, imprimé *in folio* à *Paris* en 1645. l. 1. 483. C'étoient apparemment des gens que M. du *Perron* employoit à mettre en muſique les paroles qu'il rimoit, pour en faire des airs de Cour ; car il n'avoit fait que cela avec quelques autres Poëſies juſques bien avant dans l'année 1596. (14). Il y avoit eu un *du Couroy*, Capitaine de Bourgeois à *Paris*, qui avoit entretenu intelligence avec les Royaliſtes au plus fort de la Ligue (15).

(13) Œuvres de Nicolas Rapin, Edition *in*-4. de Paris en 1610, pag. 49.

(14) Diſcours de la Conférence entre M. du Perron & M. Tilenus, pag. 25.

(15) Dialogue du Mah. & du Manant, fol. 100. R.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

De la réunion de la Religion.

ETant choſe très-malaiſée de détruire l'opinion des *Huguenots* par diſputes, ni par perſécutions, nous avions très-bien déſigné d'y proceder par réünion de religions, par les ouvertures & intelligences des *Miniſtres gagnés :* mais de ſix qu'ils étoient, il y en a cinq de morts, & *l'autre chaſſé.* Pour certain il n'y avoit point de danger de leur quitter force points Théologaux, pourvû que l'autorité de l'Egliſe & du Pape demeuraſſent entiers. La raiſon en eſt prompte ; qu'eux étant ſoumis à l'autorité, euſſent après facilement perdu les raiſons par elle. Et quand nos *Jeſuites* ſe ſont oppoſés à pluſieurs articles que l'on leur vouloit conceder, ils ignoroient le deſſein, & quelques-uns avoient pour but la guerre civile plûtôt que la paix des conſciences. Or voici ce que nous autres honnêtes gens voulions que l'Egliſe Romaine laiſsât aller. Premierement que le ſervice fût en *François*, pourvû que l'on ôtât quelques drôleries, qui euſſent fait rire les gens ; comme de *commencer la Meſſe par un &*, & autres abſurdités, qui ſont proprement & ſubtilement écrites par *Bernard Ochino*, au Traité *della natività della Miſſa.* Quant aux ornemens, en ôter les plus ridicules, & pour le reſte, répondre à ce que dit ledit *Ochino*, que c'eſt la Cêne du Seigneur déguiſée, & qui s'eſt fait religieuſe,

per

Digitized by Google

per parer più ſanta. Qu'il fût permis aux Prêtres de ſe marier, & quitter leurs femmes quand elles ſeroient fâcheuſes. En tout cas uſer du ſaint Decret & de ſes libertés, comme il eſt porté au Canon, qui porte, *is qui non habet uxorem, loco illius*, &c. Il le dit notamment *in rubrica decreti.* Quod, *qui non habet uxorem, loco illius debet concubinam habere. Ita nefas Epiſcopum creari, niſi ſaltem unius concubinæ dominum.* Diſtinct. 34. qu. 9. per de Var. Stud. vol. lib 4. §. 5. *Villavinceni* ibid. c. 4. Si ces privileges étoient bien établis, fils de putain qui ne ſeroit d'Egliſe. Après nous voulions ôter tous les jeûnes, ſinon aux pauvres & aux malades. Eviter cette frayeur de purgatoire imaginaire; ſans toutefois gâter la priere des Saints, de peur de ruiner l'Egliſe. Je ne dis pas ſans raiſon, ôter le purgatoire: il n'y a rien qui ait fait tant d'eſprits curieux de leur ſalut vers la fin, que ce qui s'enſuit. Un Prêtre conſolant ſon malade, enſeigne que les angoiſſes de la mort ſont les entrées aux gehennes du purgatoire. Un Miniſtre; qu'elles ſont comme angoiſſes d'enfantement pour entrer en la vie bienheureuſe, & ſe fonde ſur ce texte: Tu ſeras aujourd'hui avec moi. Je dirai hardiment que l'Indice expurgatoire devoit donner une touche à ce paſſage. Or le goût de ces deux différences de mourir, a fait renier le purgatoire à beaucoup de bons Catholiques au lit de la mort, où les eſperances & les craintes de ce monde font place à celles de l'autre. Nous leur euſſions donné par deſſus le marché le vendredi & ſamedi, le Carême & les vigiles; ſinon

ſinon que la police en eût autrement ordonné, comme en *Angleterre*, & par ce moyen nous euſſions fait paix avec *Saint Paul*, au 4. de la premiere à *Timothée*. C'eſt encore une oubliance à l'indice ; il falloit ôter ces marques de la revolte de la foi, des abuſeurs, des docteurs de menſonge, d'hypocriſie & de doctrine des diables. *Calvin* n'eût pas ſçû dire pis. Que nul liſe *Saint Paul* juſques à l'accord fait & bien ſigné, & le fonds des penſions des Miniſtres conſentans bien aſſigné. En même-tems l'autre Egliſe devoit reprendre les pompes, la muſique, les danſes, force fêtes, & beaux & grands revenus d'Egliſe. Ces Miniſtres euſſent été en caroſſe, force chiens & oiſeaux à leur ſuite. Nous euſſions établi le franc arbitre ; ſurtout chaſſer cette fâcheuſe diſcipline, qui leur a fait perdre tant d'honnêtes gens. Nous n'euſſions point tenu entre les péchés la ſimple fornication, ni l'adultere par amour, ſuivant le cahier de *Cahyer* en ſon docte Livre du retabliſſement des bourdeaux, & ſa docte diſpute ſur le ſeptiéme Commandement. Je dis le ſeptiéme, parce que nous avons remis le ſecond, que *le Concile de Trente a voulu ôter ;* mais il n'y a pas moyen de couvrir cette honte. Ce ſeptiéme Commandement, qui eſt, *Non mœchaberis*, défend ſeulement le péché des enfans *d'Onan ;* car μοιχένειν dérive ſelon cette Théologie moderne ἀπο τῦ μοίχυς & χεῖν, *quod eſt humidum fundere*. C'eût été une brave religion, qui eût rejetté les incommodités des deux, & eût établi ce qui eſt plauſible à l'une & à l'autre : chacun y eût été reçû & content ; nul de chaſſé. Je

ſçai

ſçai que des *Ariſtarques* controlleront mon bon deſir ; mais je dis contre eux : premierement, que ſainte Egliſe doit avoir les bras ouverts à toutes ſortes de gens : or ce n'eſt pas les recevoir, que de chaſſer leurs vices ou incommodités. Ce ſont les *Huguenots*, qui diſent que l'Egliſe n'eſt que des élûs. Et à ce propos nous les renvoyons ici à un Sonnet, qui prouve bien cette matiere, ce me ſemble : Il ſe trouve en ſon lieu, & commence ainſi : *Huguenots, vous voyez qu'au doux ſein de l'Egliſe*, &c. Secondement je demande à ces ſourcilleux, s'ils veulent être plus ſages que les Apôtres, qui voulurent enterrer le Judaiſme avec honneur ? Vous voyez dans l'Epitre aux *Galates*, comment Monſieur *Saint Pierre* s'accommodoit en galand homme aux humeurs & aux infirmités des *Juifs*. *Saint Paul* l'en reprend ; mais, comme diſoit *Frere Gilles*, il ſe ſeroit bien paſſé de dire beaucoup de choſes qui ſentoient le fagot. Mais épluchons auſſi ce que firent nos Saints Peres, quand ils voulurent enterrer le Paganiſme avec honneur. Ils nous ont appris à peindre Notre-Dame à l'ancienne mode de *Veſta*, tenant en ſon ſein *Jupiter Bambino ;* la Trinité, comme *Medius fidius*. Ils ont mis la *Guillanneuf* en la place des *Saturnales*, les Rois pour les *Lupercales*, le Mardi-gras pour le jour de la fête de *Bacchus* & des fous. Ils nous ont laiſſé le premier jour de Mai pour l'amour de *Cloris*, en la place de laquelle eſt canoniſée *S. Thaïs :* les *Perveils*, autrefois appellés *pervigilia*, ſe font encore à *Beaucaire* le jour de *la Madeleine*, en commémoration de ſa premiere

miere vie. Les putains ont une Messe à part, après laquelle elles vont courir le prix qui leur est ordonné. La Chandeleur, qu'est-ce autre chose que le *Februaria* des Anciens, avec leurs chandelles allumées ; *Arvalia*, ce que l'on fait au temps des moissons ? & la veille de la *Saint Jean* n'est autre chose que *Palilia*, fête de *Palés*, Déesse des troupeaux, que l'on croyoit garantir de tous maux, en les faisant passer près des feux que l'on allumoit durant la nuit. Ce que les Anciens appelloient supplications, nous le retenons en nos processions, notamment à *Poitiers*, où l'on fait processions pour demander de l'eau aux *Naïades*, & à *Paris* la descente de la Châsse de *Sainte Genevieve* est à même fin. Nous avons encore de la gentille Antiquité l'eau lustrale, & le pain & le vin que l'on porte aujourd'hui sur la fosse des morts ; de quoi il échapa un jour au bon-homme *Benoist* de dire, *ista paganismum sentiunt*. Mêmement les instituteurs de nos cérémonies n'ont pas eu honte des plus anciennes pieces de l'Antiquité, puisque l'on a adoré le Dieu des jardins en tant d'endroits de la *France* ; témoin *Saint Foutin de Varailles* en *Provence*, auquel sont dédiées les parties honteuses de l'un & de l'autre sexe formées en cire : le plancher de la Chapelle en est fort garni, & quand le vent les fait entrebattre, cela débauche un peu les dévotions à l'honneur de ce Saint. Je fus fort scandalisé, quand j'y passai, d'ouïr force hommes qui avoient nom *Foutin* ; la fille de mon hôtesse avoit pour sa maraine une Demoiselle nommée M. *Foutine*. *Quand les Huguenots prirent Embrun*,

Embrun, ils trouverent entre les Reliques de la principale Egliſe un *Priape* de trois piéces, à l'antique, qui avoit le bout rougi à force d'être lavé de vin : les femmes en faiſoient le *ſaint Vinaigre*, pour être appliqué à un uſage aſſez étrange. *Quand ceux d'Orange* ruinerent le Temple de *Saint Eutropy*, on trouva une même piéce, mais plus groſſe, enrichie de peau & de bourre : il fut brûlé publiquement en la place par les hérétiques, qui cuiderent tous crever de puanteur, & le tout par miracle & punition du Saint. Il y a un autre *Saint Foutin* à la ville *d'Auxerre*. Un autre en un Bourg nommé *Verdre*, aux marches de *Bourbonnois*. Il y a un autre *Saint Foutin* au bas *Languedoc*, Diocèſe de *Viviers*, appellé *Saint Foutin de Cives :* Et un autre à *Porigny*, où les femmes ont recours en leurs groſſeſſes & pour avoir des enfans. Voilà comme nos Docteurs ont appointé le paganiſme avec nous. Il falloit de par Dieu ou de par l'autre, découdre & ne déchirer pas, comme ont fait ces Miniſtres fâcheux, qui ont voulu ſervir Dieu avec trop de pureté. Je trouve *la Riviere*, premier Médecin, de meilleure humeur que ces gens-là : Il eſt bon Galeniſte & très-bon Paracelſiſte. Il dit que la doctrine de *Galien* eſt honorable & non mépriſable pour la pathologie, & profitable pour les boutiques. L'autre, pourvû que ce ſoit de vrais préceptes de *Paracelſe*, eſt bonne à ſuivre pour la verité, pour la ſubtilité, pour l'épargne, en ſomme pour la Therapeutique. Partant il fait de ſon ame comme de ſon corps : étant *Romain* pour le profit, & *Huguenot* pour la guériſon

riſon de ſon ame. M. *Gervais*, Philoſophe de *Magné*, le prend plus haut ; car ſans ce paradoxe, il maintient que toutes les guerres ne ſont nées que *faute de grammaire*. Si nous euſſions ſuivi *Grandem matrem*, nous euſſions bien parlé, partant bien nous nous fuſſions entendus. *Ergo*, d'accord ; car les diſcords ne s'émeuvent que faute de s'entendre. Sa premiere regle étoit, que l'on fît un grand retranchement de Tréſoriers, qui ſont les participes ; d'interjections, pour ôter les exclamations aux Prêcheurs ; de quelques noms & de pluſieurs adverbes, comme corporellement, tranſubſtantiellement, charnellement, & autres tels. Ce gaillard ſe vantoit de ſçavoir plus de l'Etat que *Biſouze*, ni que ſon baſque, ni que M. de *Royan*, *Ambaſſadeur de Canada*. Mais pour fortifier encore mon bon œuvre par exemple, *Roquelaure* diſoit, que qui ne voudroit juger des différends à trois coups de dez, comme *Bridoye*, il falloit enfermer une douzaine de Docteurs & autant de Miniſtres avec vivres pour un jour, & ne leur en bailler plus qu'ils n'euſſent dévalé par une fenêtre *leur accord bien écrit & ſigné*. *Le Curé des Echillets* diſoit pourtant que ce ſeroit ſupercherie, parce que les Miniſtres ſont accoutumés de vivre petitement. Quant à lui, pour ne tomber point en ces peines, il mit les religions d'accord en ſa Paroiſſe ; & quand on lui apportoit un enfant à baptiſer, il demandoit de quelle Religion étoient les peres & meres. S'ils diſoient, Nous ſommes de la Religion de nos peres, lors il couroit à l'autel & l'étole, & demi vêtu commençoit *Adjutorium*.

rium. Adjutorium noſtrum in nomine Domini. S'ils diſoient qu'ils avoient la connoiſſance de Dieu par ſa grace, il tournoit une chaiſe devant derriere, & mettant les mains ſur le haut, il commençoit après l'interrogation : Notre-Seigneur nous montre en quelle pauvreté nous naiſſons tous, &c. Si c'étoit un mariage, après pareilles queſtions, il ſe mettoit ſur *Adjutorium*, ou, Notre aide ſoit au nom de Dieu, &c. puis, Dieu notre pere, après avoir formé l'homme, &c. Voilà un habile homme cettui-là, & non pas ce paſſionné *Frere Jean Bonhomme*, qui pèta ſenſiblement de colere en la chaire, en criant ſur la converſion du Roy : Courage, mes paroiſſiens, les hérétiques ſont bien étonnés ; ils n'oſent plus nous appeller Papiſtes, ni manger de la chair en Carême devant les gens, ils chommeront les fêtes, quelques Miniſtres s'y accordent, ils ſont devenus *mols comme couilles de Lorraine*, & nos bons Catholiques ſe roidiſſent comme beaux vits d'aſes de *Mirebeau*. Or voilà en diſcourant de l'accord des Religions, une deſcription de la mienne.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE II.

Pag. 379. l. 5. *Miniſtres gagnés.*] L'ouverture à la réünion, dit *d'Aubigné*, fut faite par *Rotan*, & par *Morlas*, qui étoit encore *Huguenot ;* à eux joints le

le Miniſtre *Serres*, & *Cayet*, qui peu après fut dépoſé du Miniſtere pour crime de magie, & à cauſe de deux infâmes Ecrits par lui compoſés : ces quatre & deux autres, dont l'un étoit un *Devaux*, Miniſtre, eſperoient de ſe faire élire & députer par les leurs vers le Roy, & qu'étans arrivés au lieu de la Conférence, ils trouveroient l'occaſion de trahir leur parti : En effet, *Rotan*, Miniſtre *Piémontois*, profond Théologien & Philoſophe ſubtil, mais avare & connu pour tel du Roy *Henri IV.* continuë *d'Aubigné*, ſe fit choiſir ſur la fin de l'an 1593. pour diſputer à *Mantes* contre du *Perron*; & il avoit promis de faire une prévarication ſubtile ; mais lorſqu'il en étoit ſur le point, quelque gloire ou crainte le fit chanceler & feindre une maladie (1). Si du reſte l'Auteur a été bien informé touchant cet homme, & que ce ſoit le même *Rotan* qui fit en 1596. cette belle Réfutation des prétextes que *Cayet* alléguoit de ſa revolte, il faut que depuis la Conference de *Mante* il eût bien changé de ſentimens ; car cette Réfutation, qu'il ne compoſa que plus de deux ans après, eſt un Diſcours également pieux & ſolide ; & j'attribuerois volontiers à la médiſante humeur de *d'Aubigné* ce qu'ailleurs encore il voudroit nous perſuader, que du moins il changea de Religion en 1598. à l'ouverture du Synode de *Montpellier* (2) : Il eſt vrai que M. *Maimbourg* dit auſſi que *Rotan* ſe fit

(1) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Ch. 11.

(2) Voyez ci-après, Chapitre IX.

ſe fit Catholique (3) ; mais quels ſont ſes garans ? ſi ce n'eſt peut-être *d'Aubigné*, puiſque *Cayet* lui-même, qui avoit tant d'interêt de le dire, n'en parle point dans ſa Chronologie Novennaire qu'on n'a imprimée qu'en 1608. (4). Ainſi je me trompe fort ſi *Rotan* n'eſt mort *Huguenot*, & ce qui m'en convainc tout-à-fait, c'eſt que ni *Reboul* dans ſes Ecrits de ce tems-là, pas même dans les réimpreſſions qui s'en ſont faites depuis l'année 1598. ni *Richeôme*, dans la nouvelle édition de ſon *Traité des Images* en 1599. où l'un & l'autre ſe ſont fait un plaiſir d'étaller les noms de quelques Réformés de robe & d'épée, qui ſe firent en ce tems-là Catholiques, n'ont en aucune façon parlé du Miniſtre *Rotan*, quoiqu'ils y ayent nommé les deux *Spondes*, un certain *Doremet*, duquel il ſera parlé ci-deſſous ; *Morlas*, *Cayet* (5), de *Vaux*, un nommé le Sieur de *Coturie*, *Salignac* & *Sancy*. (6). A l'égard de celui que mon Edition du *Traité des Images* de *Richeôme* nomme *la Coturie*, c'étoit un nommé *Gilles de la Coulture de l'Iſle en Flandres*, lequel ayant abjuré la Religion Proteſtante entre les mains des *Jéſuites* de *Saint Omer* le 12. Avril 1585. publia en 1588. à *Anvers*, chez C. *Plantin* un *in* 8°. ſous le titre de *Reſcriptions* entre lui & *An-*

(3) Avertiſſement ſur ſon Hiſtoire de la Ligue.

(4) En trois Volumes *in*-8. chez E. Richer.

(5) Reboul, *Cabale des Réformés*, imprimée pour la premiere fois en 1597, pag. 124. & dans l'Edition de 1601. fol. 53. verſo.

(6) Richeome, ſur la fin de ſon *Traité des Images* Edition de 1599.

toine

toine l'Eſcaillet, Miniſtre de l'Egliſe *Wallone de Cantorbery*.

Pag. 379. l. 7. *Et l'autre chaſſé.*] Par ces cinq l'Auteur entend *Rotan*, de *Serres*, & *De-Vaux* Miniſtres, & *Morlas* & le Conſeiller d'Etat *Sallettes*, qui avoient été deſtinés au Miniſtere : & celui qui fut chaſſé, c'eſt *Cayet* qu'on dépoſa pour raiſon du ſcandale qu'il avoit donné par pluſieurs de ſes Ecrits.

Pag. 379. l. 28. *Commencer la Meſſe par un &.*] Le Baron de *Fæneſte*, diſoit ſes Graces Latines en commençant auſſi par un *&* : *& beata viſcera Mariæ quæ portaverunt æterni Patris filium.* Voyez *Fæneſte*, Livre ſecond, ch. premier.

Pag. 379. l. 30. Traité *della Natività della Miſſa.*] Je penſe, dit M. *Bayle*, en ſon *Dict. Hiſt. Critique*, au mot *Ochin*, *que pour parler plus exactement* en cet endroit de *Sancy*, *il eût fallu dire*, *non pas au Traité*, *mais au Sermon* della Natività della Miſſa, *car en parcourant tout à l'heure les douze Sermons* d'Ochin *ſur la Cene*, *j'ai trouvé que le* 7. *a pour titre*, *Miſſæ tragedia*, le 8. eſt intulé, *Quemadmodum nutrita, educataque fuerit Miſſa, adoleveritque & ornata, ditataque ad ſummam dignitatem præſtantiamque pervenerit*, le titre du 9. eſt *Miſſæ accuſatio ejuſdemque reſponſio, & adverſus eam acta*, celui du 10. eſt, *Sententia à Deo contra Miſſam lata.* Les Sermons *Italiens d'Ochin* ont été imprimés en trois parties *in*-8. la premiere à *Geneve* en 1543. & les autres en deux volumes en 1563. & en 1561. ceux de *Bâle* imprimerent un de ſes Traités *Italiens* intulé : *Diſputa del medeſimo, intorno alla preſenza del*

Corpo di Gieſu Chriſto nel Sacramento della Cena. (7).

Dans l'indice des Livres défendus à la ſuite du Concile de Trente ſe trouve *Antonius Anglus author libri de Origine Miſſæ.* Item. *Anatomia Miſſæ & lamentatio Miſſæ.*

Pag. 380. l. 6. *Is qui non habet uxorem, loco illius*, &c.] C'eſt un Canon du Concile aſſemblé à *Tolede* au temps *d'Arcadius* & de *Honorius* vers l'an 392.

Pag. 381. l. 26. *Que le Concile de Trente a voulu ôter.*] Il eſt entiérement ſupprimé dans le *Manipulus Curatorum* François, imprimé à *Paris* plus de cinquante ans avant la clôture de ce Concile.

Pag. 382. l. 19. *Frere Gilles.*] Voyez *l'Apologie pour Herodote* ch. 22.

Pag. 382. l. 26. *Jupiter Bambino.*] *Jupiter* encore enfant entre les bras de la Déeſſe *Veſta* que les anciens Payens ſuppoſoient avoir toujours été vierge.

Pag. 382. l. 33. *Les Perveils.*] M. *Menage*, dans ſon *Dictionnaire Etymologique*, au mot: *Preveils :* J'ai appris de M. le Duc de *Montauſier*, qu'on appelloit ainſi en *Poitou* certaines Aſſemblées que font les Villageois, où ils danſent & chantent toute la nuit en faiſant un grand fromage qu'ils appellent *Preveil*, & que ce mot a été fait de *Pervigilium.* Il y a, continue-t-il, une Chanſon *Poitevine* qui commence ainſi. *Un jour étant en un Preveil. Jaques de Fouilloux*, de *Gaſtines* en *Poitou*, a fait mention de ce mot dans ſon Adoleſcence, en ces vers.

(7) *Bibliotheca Telleriana*, pag. 132.

Je

Digitized by Google

Je fus ainſi quelque eſpace de temps,
Avec Bergers me donnant du bon temps ;
Qui ſont Joyeux, & n'ont autre ſomeil,
Quand le bruit court, que trouver le Preveil:
Là où ſe voit de Gaſtines les perles,
Plus plaiſantes, & réjouies que Merles
Tant bien danſant au ſon des Cornemuſes,
&c. Ménage *ibidem.*

Pag. 382. l. 35. *Le jour de la Magdeleine*, &c.] La veille proprement, les *Preveils de Beaucaire* conſiſtoient à y faire courir l'aiguillette la veille de la *Magdelaine* aux coureuſes qui ſe trouvoient à la foire du lieu.

Pag. 383. l. 25. *Saint Foutin de Varailles.*] *Foutin* par corruption pour *Potin* ou *Photin* nom du premier Evêque de *Lyon* martyriſé dans le deuxiéme ſiécle, d'où le peuple a pris occaſion de forger à ce Saint un emploi convenable à ſon nom. C'eſt ainſi que H. *Etienne* prétend qu'il en eſt arrivé aux prétendus *Saint Maturin*, *Acaire*, *Avertin*, *Mammart*, *Fiacre*, *Main*; *Genou*, *Agnan* ou *Tignan*, à *Sainte Claire* & à *Sainte Luce*, qui paſſent pour guérir les Fous, les Acariâtres, & les Avertineux, les ulceres aux mammelles, le mal de Phy ou fic ou fondement ; la rogne aux mains, la goute aux genoux, la tigne, & les vûës bleſſées : le même Auteur parle auſſi d'un ſaint *Guerlichou*, révéré de ſon temps, dit-il, en une Abbaye de la Ville du *Bourg-Dieu* en tirant à *Romorantin*, ſur la ſtatue duquel couchée de plat, s'étendoient les femmes pour devenir groſſes, en prenant tous les jours, pen-

dent la neuvaine qu'elles faiſoient en ce lieu, de la poudre des génitoires de cette ſtatuë (8), laquelle, ajoute-t-il, en étoit horriblement fournie, mais il ne s'eſt pas apperçû que *Guerlichou* ou plutôt *Guerlichon*, comme on lit ce nom-là dans *Viret*, de la vraie & fauſſe Religion, l. 7. ch. 35. étoit auſſi un nom forgé & cela par rapport à la vertu prolifique des génitoires ou grelos de la ſtatue de *Saint Grelichon. Gracilis, Gracilicia : Gracilicio, Onis, One, Grele, Greliche, Grelichon.* Du reſte ce qui aura donné lieu au changement de *Photin* en *Foutin* pourroit bien être le Priape des Romains, appellé mal à propos *Futinus* au lieu de *Mutinus* dans les vieilles éditions de *Lactance : De falſa Religione* l. 1. ch. 20.

Pag. 383. l. 35. *Quand les Huguenots prirent Ambrun.*] C'étoit en 1585. Je ne ſçai perſonne de ce temps-là qui ait écrit du pillage fait à cette priſe que *d'Aubigné*, & depuis lui je n'en ai rien lû que chez M. *Maimbourg* (9) : chez M. de *Varillas* (10), & chez M. de *Mezerai* qui dans ſa grande Hiſtoire rapporte que les *Huguenots* eurent pour butin à *Ambrun* entr'autres choſes une Image de *Saint Marcel* valant ſix mille écus. (11).

Outre les autheurs ci-deſſus marqués qui ont parlé de la priſe *d'Ambrun* on en trouve encore

(8) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 38.

(9) Hiſtoire de la Ligue, Livre 1, ſur l'année 1585.

(10) Hiſtoire de Henri III, Livre 8.

(11) Grande Hiſtoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 3, pag. 254.

(12)

encore un récit assez étendu dans l'histoire du Connétable de l'*Esdiguieres* par *Louis Videl* imprimée in-folio en 1638. Voici une partie de ce qui en est rapporté à la page 57. *Les Soldats & les Chefs mémes ne laisserent pas de se jetter dans l'Archevêché & dans l'Eglise, quoi qu'elle brûlât encore*, les Orres & Bardonnanche (le premier Gentilhomme de M. de l'Esdiguieres le second Capitaine dans l'Armée commandée par ce Général) *furent loués de s'être abstenus d'y entrer : entr'autres précieux ornemens, dont elle étoit enrichie & qui furent enlevés il y avoit deux grandes images d'argent, l'une de la Sainte Vierge, l'autre de saint Marcellin, cette-cy massive pesant environ six mille écus, l'autre quatre ou cinq cens seulement, pour ce qu'elle étoit creuse : la premiere fut le partage du Petardier & le Saint tomba entre les mains de l'un des principaux Lieutenans de* l'Esdiguieres, *à qui les Ligueurs* (*pour rendre sa personne plus odieuse*) *imputoient d'avoir fait ce butin.*

Pag. 384. lig. 6. *Quand ceux d'Orange*, &c.] En 1562. (12). Cette Eglise porte le nom d'un ancien Evêque *d'Orange* contemporain du Pape *Hilaire* & de *Sidonius Apollinaris* environ 465. Ce que *Sancy* dit en cet endroit est fondé sur ce qu'effectivement, au pied d'un rocher qui est assez près de la Ville *d'Orange*, il y a une Fontaine qui emprunte son nom d'une vertu prodigieuse qu'on lui attribue, de rendre fécondes les femmes stériles, qui s'y vont laver. C'est le Sieur *Coulon* qui dit cela dans

(12) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 3, Chap. 7.

(13)

dans ſes *Rivieres de France.*, imp. en 1644. T. 2. p. 153. où l'on voit qu'il n'a pas bonne opinion de ce Miracle.

Pag. 384. l. 24. *La Riviere.*] N. *Ribit de Riviere* premier Médecin du Roy *Henri IV.* ſur la fin du ſeiziéme ſiécle (13) & au commencement de celui-ci. *Jean Ribit* ſon pere avoit profeſſé la Théologie à *Geneve* (14), & le fils s'étoit fait Catholique; mais ſoit que c'eût été de bonne foi ou ſeulement par ambition, les Mémoires de *Sully* diſent qu'il n'avoit pas grande Religion, quoiqu'il inclinât plus à la Reformée, qu'à la Catholique Romaine. (15). Cet homme que je ſuppoſe avoir été pareillement connu ſous le nom de *Roche le Bailly* Seigneur de la *Riviere*, étoit de *Falaiſe* en *Normandie*: il ſe vit obligé de publier une Apologie de la maniere qu'il avoit priſe d'exercer la Médecine ſuivant les principes de *Paracelſe*, & en 1578. il donna au Public trois cens Aphoriſmes contenant l'Abregé de la Doctrine du même *Paracelſe.* Le Médecin la *Riviere* mourut en 1605. au grand déplaiſir du Roy qui ſe trouvoit bien de lui. (16).

Pag. 385. l. 1. *M. Gervais*, &c.] *Magné* eſt un Bourg à deux bonnes lieuës de *Niort*, & l'Hiſtoire que fait ici l'Auteur eſt par lui rapportée en *Poitevin* dans *Fœneſte* l. 3. ch. 22.

Pag. 385. l. 4. *Faute de Grammaire.*] *Joſ. Scaliger*

(13) De Thou, Tome 5, Livre 123, page 872. B.

(14) *Anti-Cavalier Genevois*, imprimé en 1606, page 42, où cela paroît extrait des Regiſtres de l'Univerſité.

(15) *Mémoires de Sully*, Tome 2, Chap. 5.

(16) *Mémoires de Sully*, Tome 2, Chap. 51.

(17)

Scaliger avoit très-ſérieuſement la même opinion, & voici comment il la ſoutenoit : *Utinam eſſem bonus Grammaticus*, diſoit-il, *ſufficit enim ei qui Auctores omnes probè vult intelligere eſſe bonum Grammaticum. Porrò quicunque Doctos viros, Grammaticos* pour tout potage *vocant, ſunt ipſi indoctiſſimi, idque ſemper obſervabis. Non aliundè diſſidia in Religione pendent, quam ab ignoratione Grammaticæ.* (17)

Pag. 385. l. 16. *Biſouze.*] C'eſt M. de *Viçoſe* : il étoit Sécretaire du Roy de *Navarre* en 1586. (18) & devint Sécrétaire d'Etat de ce Prince environ l'an 1593. (19). En mettant *Biſouze* au lieu de *Viçoſe* ou *Viſçoſe*, qui étoit le nom de ce Perſonnage, *d'Aubigné* fait malicieuſement deux fautes, la premiere devant être conſiderée comme une raillerie contre les *Gaſcons*, qui manquent très-rarement de prononcer *B.* pour *V.* & la ſeconde, comme une ingénieuſe mocquerie de pluſieurs Courtiſans de ſon temps, qui croyoient parler fort poliment de dire de *couſté* pour *coſté*, *couſte* pour *coſte*, & *chouſe* pour *choſe*, ce que *Henri Etienne* avoit déja blâmé long-temps auparavant en ces ſortes de Gens-là. (20).

Pag. 385. l. 16. *Ambaſſadeur en Canada.*] Il eſt parlé de lui dans la ſuite de cet Ouvrage. C'étoit *Gilbert de la Trimouille* Marquis de *Royan*.

Du

(17) *Scaligerana*, au mot *Grammatica.*

(18) *Vie de M. du Pleſſis* Liv. 1, pag. 107.

(19) *Mémoires de du Pleſſis-Mornay*, Tom. 2, pages 314, & 317.

(20) Deux Dialogues du nouveau Langage François Italianiſé, Dialogue 1, pag. 264 de l'Edition d'Anvers, en 1579.

(21)

Du reſte, cette qualité qu'on lui donne ici d'Ambaſſadeur en *Canada*, marque bien qu'en *France* on ne faiſoit pas grand cas de l'habileté dont il ſe piquoit ; Il faut même que ſon ſçavoir dans la Politique tint de la pédanterie puiſque la *Bibliotheque* MS. de M. *Guillaume*, lui attribuë le *Catalogue des* Régens *qui ont regné en France*, &c. où l'on voit bien que ce mot de *Régens* eſt équivoque, & ſe prend non pour un Viceroi, mais pour un Pédagogue.

Pag. 385. l. 25. *Leur accord bien écrit & ſigné.*] Le Marquis de *Rony* ſurvenant un jour en 1599. à l'iſſuë d'une Diſpute, qui s'étoit paſſée entre le Docteur *du Val* Sorboniſte, & M. *Tilenus* au ſujet de Madame la Princeſſe de *Navarre*, & voyant que tous les deux, comme il arrive ordinairement, s'en attribuoient l'avantage, conclut de-là bruſquement, qu'il ne falloit plus diſputer, que préalablement l'Ecriture ſainte, tout cet amas de Livres écrits par les Peres & les Docteurs de l'Egliſe, tous les Canons des Papes, & tous les Regîtres des Conciles, qui s'accordoient comme chats & rats, diſoit-il, n'euſſent été ſupprimés ou bien conciliés. (21).

Pag. 385. l. 26. *Le Curé des Eſchillets.*] *Eſchillais*, car c'eſt ainſi qu'il faut lire, eſt un Village de *Saintonge*, du reſſort du *Pont-de-Xaintes*. » Doncques ; *dit Fœneſte*, lou » Curé *d'Eſchilais* qui aboit été Moine, & » puis Diacre *Huguenot*, de-là s'étoit fait Her» mite, d'Hermite Prêchur Reformé en *Bre*» *tagne* ſans aboir eû l'impoſition des mains, » il

(21) *Mémoires de Sully*, Tom. 1, Chap. 90, p. 420.

(22)

» il ſe jetta encor dans une Auvaye debant » laquelle lou Comte de *la Rouchefoucaut* paſ- » ſant avec quauques vandes, il ſort lui pré- » ſenter un dizain tendant à Sauber l'Auvaye : » lou Comte qui lou connut lui demanda s'il » compoſeroit vien en Comédie, en Tragé- » die ; aprés qu'il eut répondu qu'ouï, lou » Comte, hé les feriez bous pas vien jouer » auſſi ? très-vien Monſeignur, répond lou » Moine, je le croi, dit lou Seigneur, car » bous abez joué toute ſorte de perſonnaïes ; » & le renboya enſi, il parbint donc à être » Curé *d'Eſchilais*, & rendit *Guille-Beduin* » (22) lou Seigneur dou liu. Quand qu'au- » qu'un de la Paroiſſe lui apportoit un enfant » à vaptiſer, il en uſoit comme bous boyez » de lui amplement en la Confeſſion de *San-* » *cy* : J'admirai l'eſprit de l'homme qui ma- » rioit, & vaptiſoit les Papiſtes à lur moude, » & les *Huguenaux* à la lur. (23).

Pag. 386. l. 13. *Frere Jean Bonhomme.*] C'étoit un Religieux Minimes appellé Frere *Jean de Han* (24) du Couvent des Bonshommes près de *Paris*, qui dès l'an 1561. exhortoit par ſes ſermons le peuple de *Paris* à courir ſus à ceux de la Religion (25) les Minimes furent appellés en *France Bons-hommes*, de *François de Paule* leur Fondateur, que le Roy *Louis XI.* qui l'avoit fait venir *d'Italie* auprès

(22) Voyez ci-devant, page 352.

(23) *Baron de Faneſte*, Liv. 4, Chap. 8.

(24) Moreri dit, de *Hem*.

(25) *Commentaire de l'état de la Religion & République en France ſous Charles IX*, fol. 191 recto de l'Edition Françoiſe imprimée *in*-8. l'an 1565.

(26)

auprès de ſa perſonne, appelloit ordinairement le *Bon-homme.* (26).

Paſquier parle auſſi de ce ſéditieux Minime en deux de ſes lettres à M. de *Fonſſomme* (27), & dit dans la premiere, qu'il ſe nommoit Frere *Jean de Hans* qu'il étoit natif de *Saint Quentin* en *Picardie* (28), & que pendant tout l'Avent de l'année 1561. il monta en Chaire tout les jours deux fois, & ne manqua jamais d'y crier fort & ferme, contre la licence qu'il diſoit que la Cour avoit accordée par l'Edit de Janvier aux *Huguenots*, de prêcher en *France* & particulierement à *Paris* : dans la ſeconde *Paſquier* rapporte, que peu avant le Tumulte arrivé à *Saint Medard* aux environs de Noël 1561. La Cour ayant reçû des plaintes de la part des Reformés ſur les inſolens ſermons de ce Moine, elle le fit enlever un matin par le Prevôt *Rouge aureille*, qui le mena lié & garotté à *Saint Germain-en-Laye*, mais que pluſieurs notables Bourgeois de *Paris*, qui y étoient accourus tumultuairement redemander leur Prêcheur, non contens qu'il leur eût été rendu ſur le champ, ne le reconduiſirent pas ſeulement à *Paris*, comme en Triomphe & comme un grand Prince, avec une groſſe Troupe de gens de pied & de cheval, ils firent encore dès le lendemain une grande Proceſſion à l'Egliſe *Saint Barthelemy*, pour rendre graces à Dieu de la délivrance de ce Moine. Frere *Jean Bon-homme* mourut de la peſte

(26) *Voyez* Rabelais, Livre 3, Chap. 24.

(27) *Lettres de Paſquier*, Tom. 1, Liv. 4, pag. 203 & ſuiv.

(28) Moreri dit, de *Corbie*.

(29)

la peſte le ſeiziéme de Décembre 1562. (29) ainſi, lorſque *Sancy* lui fait annoncer à ſes Auditeurs avec tant de véhémence, la converſion du Roy qui n'arriva qu'en 1593. il n'a pas prétendu nous dire une vérité, mais ſeulement dépeindre ce Cafard, les emportemens & l'effronterie duquel étoient encore bien avant dans la mémoire de pluſieurs perſonnes au temps dont parle *d'Aubigné*.

Pag. 386. l. 20. *Mols comme C..... de Lorraine.*] C'eſt-à-dire *lâches & ſans vigueur comme des Lorrains*. M. *de Thou*, qui a rendu ces termes par ceux de *teſticulati homines*, les attribuë dans le même ſens au Mignon *Saint Megrin*, qui, pour témoigner la mauvaiſe opinion qu'il avoit du courage des Princes *Lorrains*, qu'on l'avoit averti qui le guettoient pour le tuer, les traita de *C..... de Lorraine*, un jour que le Roy lui donna cet avis, pour l'empêcher de ſortir du *Louvre* le ſoir que le Duc de *Mayenne* ou ceux de ſa Troupe le poignarderent effectivement. (30). La raiſon pourquoi les *Lorrains*, ne paſſoient pas en effet pour courageux, c'eſt que ceux de ce Païs-là étoient en réputation d'avoir les génitoires fort groſſes. Et par conſéquent ſujettes à deſcendre de la brayette dans le fond des chauſſes; témoin *Rabelais* qui dit au Livre 2. ch. 1. qu'il n'en falloit que trois de cette ſorte pour

(29) Moreri, au mot *Hem*, où il cite Hilarion de Coſte, en ſon *Hiſtoire Catholique des Hommes & des Dames Illuſtres.*

(30) De Thou, Tom. 3, Livre 74, où cet endroit eſt retranché de la pag. 526 D. &c. de l'Edition de Geneve.

(31)

pour emplir un Muy, & ailleurs, qu'un premier jour de Mai il trouva à *Nancy* le Noble *Valentin Viardiere*, qui pour plus gorgias être, décrotoit ſes C..... étenduë ſur une table comme une cappe-à-*l'Eſpagnole* (31) : c'eſt pourquoi auſſi, par une façon de parler plus commune, on appelle généralement tous les poltrons C....., molles; ce que les *Italiens* expriment par le mot *Coglione*, d'où les *François* ont fait *Coyon* en la même ſignification. *Coyon* de l'Italien *Coglione*; c'eſt celui que les Athéniens appelloient λαικοχέας *cui ſemper laxus erat teſticulorum Sacculus*, dit M. Ménage, dans ſon *Dictionnaire Etymologique*, où il cite ſes *Origines Italiennes* au mot : *Coglione.*

CHAPITRE III.

Des cauſes qui me pouſſerent à ma deuxiéme réformation, qui fut ma troiſiéme Converſion.

Daniel, comme dit ſon Livre, prêchoit à fenêtres ouvertes, ayant la face tournée vers l'Orient. O que je vis un jour triompher M. le Convertiſſeur ſur ce texte. C'eſt un merveilleux homme, quand il trouve un point de Mathéologie propre pour ſes allégories. C'eſt, diſoit-il, que comme *Daniel*, pour faire ſa priere, tournoit ſa face vers le Soleil levant,

(31) Rabelais, Livre 3, Chapitre 8.

il faut

il faut toujours qu'un galant homme adreſſe toujours ſes dévotions vers le Soleil levant, aux grandeurs naiſſantes, & tourne le dos à celles qui vont en décadence. Je ne fis pas grand cas du feu Roy depuis la fête des Barricades, mais ayant promptement jugé les proſpérités de cettui-ci, j'ai tourné mes dévotions aux rayons de ce beau Soleil levant, lequel après avoir diſſipé tous les nuages, mettoit entre ſes mains toutes les forces du feu Roy, à ſes pieds celles de la Ligue. Je revenois *d'Auvergne*, & des confins *d'Italie*, où j'avois apris qu'à *Rome* les diſputes publiques avoient pour theſes ordinaires la comparaiſon du Roy *d'Eſpagne*, & de celui de *France*. Les Devineurs de-là trouvoient par figure de *Geomance*, par oracles, par le nom fatal de *Bourbon*, que ce Prince doit convertir les hiérarchies à l'Empire, la chaire en throne, & les clefs en épées, qu'il doit mourir Empereur des Chrétiens. *Les Vénitiens* adoroient ce Soleil levant avec telle dévotion, que quand il paſſoit par leur Ville un Gentil-homme *François*, ils couroient après lui de même ferveur, que les forcenés papimanes après le Pape de *Rabelais*; crians l'avez-vous vû? Sur l'aveu du Gentil-homme les meilleurs de leurs Peintres contrefaiſoient ſon portrait, & ſi-tôt qu'il ſe trouvoit un tableau reconnu pour ſemblable au Roy, le paſſant étoit traité publiquement. Et après que les Pantalons avoient demeuré demi-heure la bouche beante de quatre doigts, comme ravi en admiration, le Peintre outre le prix ordinaire, en recevoit un préſent & honneur public, & le tableau étoit logé en

lieu ſacré. A la Cour de l'Empereur & en *Pologne* on oyoit vœux publics, pour mettre l'Empire en ſes heureuſes mains, avec diſpute pour la réunion des Religions, ou la tolérance de toutes. Force diſcours d'amener *l'Italie* à cette raiſon, & de rendre le titre de Roy des *Romains* efficacieux, & non point titre vain, par la réduction du Pape à ſon Evêché. Le Duc de *Saxe* faiſoit faire en ſa préſence des homelies ſur les ſimilitudes de *David* & de ce Prince, honnoroit & guerdonnoit ceux qui trouvoient plus de grace au dernier qu'au premier, envoya juſqu'à *Zurich* une chaîne d'or de récompenſe à l'Auteur du Livre, intitulé *Carolus Magnus redivivus*. Ce grand luſtre de réputation, ſecondé de tant d'exploits de Guerre, que promettoit-il de ce Prince ? ſe ſervant des diviſions déja créées entre les *Moſcovites*, *Polonois* & *Suedois*, les *Tranſilvains* & *l'Empereur*, & autres affaires du Septentrion ; connoiſſant les infirmités du Roy *d'Ecoſſe*, les deſſeins divers ſur la vieilleſſe de la Reine *Eliſabeth*, les révoltes de *l'Irlande*, la vieilleſſe & mort certaine du Roy *d'Eſpagne*, l'ambition & la ſubtilité de ſa fille, la pauvre réputation pour lors de ſon fils, les machinations des Princes *d'Italie*, pour parvenir à leur liberté, ſur la décadence des ans & affaires de leur tyran. *La Cour du Grand Duc ouverte au Roy. Dom Ceſar de Ferrare* cherchant appui en *France* pour la ſucceſſion qu'il voyoit branler. Le Duc de *Savoye* en diſpute pour l'accompliſſement des points de ſon mariage. *La Breſſe* perduë ; le reſte bien enfoncé par *Leſdiguieres*, mal ſecouru par

par les ſiens. Sur toutes choſes les appareils des *Turcs* faiſoient une merveilleuſe diſtraction des eſprits & forces de la Chrétienté. Toutes ces occurrences déſignoient le Roy pour ſeul chef de la Chrétienté ; leſquels eſtimans en leurs cœurs, que cette perſonne étoit agréable à Dieu pour la pureté de ſa Religion, tous ſe préparoient à la ſouffrir, ou à la ſuivre. Je m'aviſai en même temps de ſecouer le joug du Pape, & mettre au tréſor de la Guerre *tous les bénéfices ſans cures*, changer l'ordre Eccléſiaſtique en ordre équeſtre. C'étoit mettre quatre fois le *Perou* entre les mains du Prince, ſans la dépenſe & les hazards des convois. Je m'en vins à la Cour, gros de ces ouvertures, pleines de tant d'avantages, pour être compagnon de tant de belles eſpérances, maître de tant de Finances, & bon ſerviteur de ma conſcience par même moyen : qui étoit la derniere conſidération. Jugez, Meſſieurs, ſi cette mutation n'étoit pas ſoutenable. En vérité je ne connoiſſois pas aſſez la cabale du monde, les infirmités des Princes, & encore moins les grands intérêts des Conſeillers de l'Etat à maintenir la *Diane* des *Ephéſiens*.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE III.

Pag. 401. l. 21. *LEs Vénitiens, &c.*] Ce fut lorſque la nouvelle ut venue à *Veniſe*, que, immédiatement après

la mort de *Henri III.* l'Armée de ce Prince & toute la Nobleſſe avoit reconnu le Roi de *Navarre* pour ſon Succeſſeur. M. de *Thou* raconte que s'étant en ce temps-là trouvé dans la boutique d'un Peintre de *Veniſe*, un vieux portrait preſque effacé qu'on aſſuroit reſſembler au nouveau Roy *Henri IV.* on s'empreſſa d'expoſer ce portrait, & qu'en très-peu de temps on en prit une infinité de copies, qui furent étalées non-ſeulement aux coins des ruës & dans les Places publiques, mais même ſur les grands degrés du Palais de *Saint Marc*, pour faire dépit aux Ambaſſadeurs *d'Eſpagne*, & des autres Puiſſances ennemies de la *France*, qui ſe rendoient ordinairement au Palais par cet eſcalier. (1) M. de *Mezerai*, pour rendre le procedé du Peuple de *Veniſe* en cette occaſion plus ſage & plus judicieux, fait ſemblant de croire que ce Portrait étoit effectivement celui du Roi de *Navarre*, (2) mais à cela près il raconte la choſe comme M. de *Thou*.

Pag. 402. l. 15 *Carolus Magnus redivivus.*] *Carolus Magnus redivivus, hoc eſt, Caroli Magni Gallorum, Germanorum, Italorum & aliarum gentium Monarchæ Potentiſſimi, cum Henrico Magno, Gallorum & Navarrorum Rege florentiſſimo comparatio, utriuſque Regis Hiſtoriam complectens. Auctore Jo. Guilielmo Stukio Tigurino.* à Zurich en 1597. réimprimé *in* 4°. en 1612.

Pag. 402.

(1) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 97, pag. 28 & 29.

(2) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tom. 3, p. 717. de la premiere Edition.

(3)

Pag. 402. l. 29. *La Cour du Grand Duc ouverte au Roi.*] Après que le Grand Duc & le Duc de *Mantoüe* eurent donné parole à l'Ambaſſadeur de *France* de s'unir avec les *Venitiens* en faveur du nouveau Roy *Henri IV.* Ce premier, qui avoit autrefois offert de prêter trois cens mille écus à *Henri III.* offrit de les faire inceſſamment toucher à ſon Succeſſeur, pourvû ſeulement que ce Prince voulût bien l'honorer de ſon alliance, en obligeant le Prince de *Dombes* d'épouſer ſous quelques conditions *Marie de Medicis*, fille du frere du Grand-Duc (3).

Pag. 402. l. 30. *Don Ceſare de Ferrare, &c.*] En 1597. après la mort *d'Aphonſe II.* Duc de *Ferrare* (4).

Pag. 403. l. 11. *Tous les Bénéfices ſans cures.*] *D'Aubigné* dit que ce fut lui qui donna ce conſeil à *Henri IV.* lorſque ce Prince lui parut incertain s'il devoit changer de Religion ou non: moyennant quoi, lui diſoit cet Hiſtorien, ſelon le calcul bien fait, outre que ſans cela il ne ſeroit jamais Roy abſolu, il auroit pû entretenir trois Armées, chacune de cent mille hommes & cent canons; ſes garniſons fournies, ſes Officiers bien payés, le tiers des Tailles ôté, & un million d'or mis tous les ans en tréſor: mais la crainte du Tiers parti, continue-t-il, la trahiſon de *Sallette* & de *Morlas*, & ſur tout les charmes de la Marquiſe de *Monçeaux*, depuis Ducheſſe de *Beaufort*, porterent ce Prince à ſe ſoumettre au Pape

(3) Grande Hiſtoire de Mezeray, T. 3, p. 719.

(4) De Thou, Tome 5, Liv. 119, p. 773. C. D.

Pape (5). Au surplus, ce que l'Auteur dit ici des grands avantages qui seroient revenus à la *France*, si tous les revenus des Bénéfices sans cure d'ames eussent été mis au tréfor de la guerre, fut déja proposé à *Henri III.* en 1581. dans un Livre qui a pour titre : *Le Cabinet du Roi de* France ; *dans lequel il y a trois Perles d'inestimable valeur, par le moyen desquelles Sa Majesté s'en va le premier Monarque du Monde, & ses Sujets du tout soulagés :* lequel Livre, qu'on réimprima l'année suivante, & que la Communauté des Libraires de *Londres* a réimprimé en 1624. (6) renvoie encore à un autre, intitulé : *la Poligamie sacrée ;* où l'Auteur s'efforce, comme dans le précedent, de prouver qu'il n'y a pour cet effet qu'à réünir à la Couronne les trop grandes richesses des Moines, & généralement de tout le Clergé, en établissant tout d'un train une bonne & sainte Réformation dans l'Eglise & dans l'Etat. On peut voir aussi *Le Secret des Finances de* France, *découvert & départi en trois livres ; par N.* Froumenteau, imprimé en 1581. & dédié au Roy *Henri III.* comme *le Cabinet, &c.* Je suis bien trompé, si ce *Fromenteau* n'a pas fait *le Cabinet*, & peut-être *la Poligamie Sacrée ;* car *le Cabinet* & *le Secret des Finances* sont de même style, & tous les trois traitent le même sujet.

Pag. 403. l. 25. *Diane des Ephésiens.*] Qui examinera bien ces quatre dernieres lignes, verra qu'elles attaquent *Henri IV*, M. de *Rosni*, & la Duchesse de *Beaufort.*

(5) D'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chap. 24.

(6) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 94.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Apologétique pour ma longue demeure entre les Hérétiques.

ASſez amples ſont les conſidérations par leſquelles je fus allêché à une Religion, déja une autre fois goûtée & ſuivie, de laquelle j'avois été jetté hors par les miſeres qui l'accompagnoient, leſquelles miſeres ſembloient être laſſées d'affliger cette pauvre Egliſe, laquelle de militante prenoit le chemin de triomphante. Quelque jour de ſalut m'y alléchoit; & quiconque aura autrefois eſſayé tels combats d'eſprit, m'excuſera facilement d'avoir quelque-tems balancé avant que de me réſoudre. Mais auſſi, ayant vû de loin qu'il faudroit faire le ſaut, je me réſolus en moi d'obliger le parti Catholique, aidant premierement à mon Maître de faire la gambade, afin que le valet la pût faire après ſans honte. Il fut donc queſtion *d'affoiblir le parti Huguenot*; pour à quoi parvenir, il fallut ſapper deux des principales colomnes: la premiere, cette diſtinction d'Etat, par laquelle ſous la loi de treves, ils étoient ſéparés de notre police. L'autre colomne étoit cette différence des Religions, qu'il falloit rendre moindre, pour puis après l'annuler. Nous touchâmes à la premiere de ces différences quand les *Huguenots* ſe virent le cœur en joye, lorſque mal-à-propos ils concluoient, qu'ayant un

Roy & un Protecteur en une perſonne, ces deux qualités étoient inſéparables, ſans perte de la choſe, *abſque rei interitu.* Sur ce point nous dépêchâmes ce *Maître Aliborum du Fay*, juſtement trompeur & trompé, comme il a paru par ſon teſtament, auquel il a confeſſé avoir trahi le parti de Dieu, pour faire ſa fortune. Mais il y a défenſe de parler de ce teſtament. Cettui-ci ayant quelque caquet à la bouche, & ſur le front aſſez d'impudence, mit en un mois la Meſſe où il vouloit, *caſſa toutes les chambres de juſtice*, leur fit quitter toutes leurs finances, apprit à leurs gens de guerre à parler d'Etats, ne reconnoître que le Roy, lequel ayant ce point, mit tôt après le Protecteur derriere; & puis quand ce nom de Protecteur lui peſa ſur les épaules, il l'enſevelit auprès des Rois *à la porte du Temple de Saint Denis.* Pour faire toutes ces belles préparations à tous ceux qui demandoient au *Fay* ſa commiſſion particuliere, du *Fay* leur montroit la clef des poulets de Madame *Martine*, qu'il diſoit être *la Clef des ſeaux de nature.* Quelques *Huguenots* malicieux voulurent s'oppoſer à cette menée, les autres *Huguenots*, ou ſimples ou gagnés, les accuſent vers le Roy. Si bien que voilà tout au pouvoir d'un ſeul : *Omnia penes unum.* Leur juſtice & leurs finances tombent entre les mains de Madame Formalité, par laquelle nous leur ſouſtrayons en peu de tems les Places de *Clermont*, *Joinville*, *Châteaudun*, & en *Lorraine*, *Stenay*, *Ville-Franche*, *Dun* & *Beaumont*, *Chavigny*, *Aubena* & pluſieurs autres. Voilà la Huguenotaille à gronder, chacun à

part

part, ſans pouvoir dire Nous. Or je me puis vanter d'avoir frappé les plus grands coups à ſapper le rempart de cette différence. Pour le deuxiéme, Dieu ait l'ame de feu *Morlas ;* mais ſi lui & ſes compagnons euſſent auſſi-bien joué pour le fait de la Religion, comme fit pour l'Etat du *Fay*, il n'y auroit aujourd'hui *d'Huguenots* en *France* que *les conſiſtoriaux & les bruſlables ;* les *Huguenots* d'Etat ou d'épée, comme je les appelle, euſſent fait leur pacquet. Encore avons-nous entrepris, pour étonner les plus ſaints, d'avoir gagné les ſix plus huppés de leurs Miniſtres, leſquels avoient juré qu'étant choiſis pour la diſpute, après avoir fait les mauvais, ils uſeroient d'une ſacrée prévarication. Qu'ainſi ne ſoit, mon M. *Rotan* allant à la diſpute de *Mantes*, me dit à l'oreille qu'il vouloit comme *Ottho*, quand il ſe tua, quitter à la Chrétienneté ſon dernier échec, c'eſt-à-dire, donner & quitter à la Chrétienté ſes interêts particuliers, pour la ſauver de ſa ruine. *Remittere Reip. Chriſtianæ noviſſimum caſum :* mais le mal de ventre le prit & l'empêcha. *Celui qui le ſeconda* n'étoit pas ſi honnête homme que lui : Il avoit gagné parmi les *Huguenots* qu'on l'éliſoit en toutes affaires, & préſidoit preſque toujours ; la moitié de *la Rochelle* étoit bandée contre l'autre pour lui. Il avoit poſé pour queſtion parmi les Synodes, ſi l'Egliſe *Romaine* n'étoit pas l'Egliſe de Chriſt ἁπλῶς pour le moins, κατὰ τι..... ſi l'on n'y pouvoit pas faire ſon ſalut. Et voilà la bréche par où le Roy & d'autres ſe ſont rendus. Il fit ôter de leurs prieres le mot de Papiſtes entre les infidelles, & apprit

prit à leurs jeunes Miniſtres à parler doucement. Juge tout de bon, Catholique, ſi durant ces ſaints exercices j'ai été inutile à notre Religion. *Salvaiſons* diſoit, qu'il aimoit mieux trois hommes dans une Ville, qu'il vouloit prendre, que trois mille dehors. Si j'euſſe été impatient comme *Cahier*, ou *ſolliciteur d'aſſignations comme Serres*, je n'euſſe pas fait au nom des *Huguenots* l'élection de la Chambre. Je n'euſſe pas eu le crédit de renvoyer *Choupes* ſans recuſer les Parlemens; car ce vieillard étoit invincible, s'il ne m'eût penſé zelé. Je ne ſçai qui en ce tems-là alla barboüiller le *Dialogue de Roſne & de Revel:* je mourois de peur en le liſant d'y voir mon nom; car ſi j'euſſe été découvert par ce devin, auſſi-bien que *Morlas*, j'euſſe perdu mon crédit. Ce fut de mon invention, durant les aſſemblées des *Huguenots*, d'en faire dépêcher dix en leurs dix Provinces, pour faire ſemer la zizanie, qui a ainſi multiplié. Ils furent dépêchés de ma main, & preſque tous furent pouſſés à cette entrepriſe en me croyant de même Religion qu'eux; notamment *Source*, ancien, *De la Cour, qui a fait de ſi beaux ſermons; & Marmet de Nerac.* Cettui-ci, encore que nous l'euſſions mortifié par une longue famine, me proteſta qu'il n'eût pris ni mon argent ni mes inſtructions, ſans l'aſſurance de ma piété en ce tems-là. J'ai appris aux plus fringans *Huguenots* cette ſentence dorée: ce qu'on demande pour le public, vient tard; gagne les bonnes graces auſſi-tôt. Fais tes affaires particulieres, & laiſſe les publiques. *Tarda ſunt quæ in publicum poſtulantur. Privatam gratiam*

citò

citò mereare, citò accipies. Je ne vous conte point les aphoriſmes d'Etat, deſquels j'ai inſtruit le petit *Biſouſe*, ſon petit laquais, *Lomenie*, *Mainville* & M. de *Royan*. Tant y a que j'ai fait le pis que j'ai pû; comme ceux qui ont peur dans un ſiége de Ville: avant ſauter la muraille ils épouvantent le plus qu'ils peuvent leurs compagnons, & quand ils l'ont ſautée, menés devant le Général qui aſſiége, ils diſent & font le pis qu'ils peuvent pour n'être pas ſeuls déshonorés. Et de plus, il n'y a point de Catholiques plus renforcés, ni qui faſſent plus de mal aux *Huguenots* que les nouveaux convertis; pour preuve de quoi je me vais rendre *ſolliciteur des Jéſuites*, pour leſquels je veux faire une apologie contre ce qu'on les accuſe de faire jouer le couteau par tout. Par cela même ils montrent qu'ils ſont imitateurs de J. C. venus, comme lui, mettre la guerre entre le pere & le fils; non porteurs de la paix, mais du glaive; & ce ſont ces petits glaives qui ſortent des manches de leurs apôtres, pour ſe défaire des Princes peu complaiſans à leurs maximes. Il faut que les proſelytes ſignalent leur zele par le ſang de leurs anciens compagnons. Et *Fougaſſe, Gouverneur du Prince de Condé*, m'a promis qu'il rendroit ſon nourriſſon le plus infidele & le plus ſanglant ennemi de ceux qui ont ſuivi ſon grand-pere & ſon pere, en toutes occaſions où il pourra tuer ſans être tué.

REMARQUES

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE IV.

Pag. 407. l. 17. *D'Affoiblir le parti Huguenot.*] D'Aub. T. 3. l. 4. ch. 11.

Pag. 408. l. 4. *Maître Aliborum.*] Le vieux Maréchal de *Biron* ſe nommoit lui-même ainſi par galanterie, dit *Mezerai*, parce qu'il ſe piquoit de réüſſir à tout ce dont il vouloit ſe mêler (1), ayant même fait pendant un aſſez long-tems la fonction de Chancelier de *France* & de Garde des Sceaux ſous *Henri IV.* (2). Or, comme *du Fay* étoit de ſon côté Chancelier de *Navarre*, & que cet homme, qui faiſoit profeſſion des belles-lettres, & principalement de la ſcience Politique, avoit entrepris pluſieurs choſes repugnantes à ſon caractere, & particulierement de fortifier *Quillebeuf*, & de garder cette Place au préjudice du Marquis de *Bellegarde*, à qui le Roy en avoit donné le Gouvernement, la qualité de Maître *Aliborum* ne lui convenoit pas moins qu'au vieux Maréchal de *Biron*.

Pag. 408. l. 12. *Caſſa toutes les Chambres de Juſtice.*] Sur les plaintes que l'Aſſemblée, qui commença à la *Rochelle* le 16. de Novembre 1588. forma contre les Officiers du Roy de *Navarre*,

(1) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tome 3, pag. 814 de la premiere Edition.

(2) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 98, pag. 74. C.

Digitized by Google

Navarre, & contre ce qu'on nommoit la *Tyrannie Protectorale*, avec menaces que pour obvier à ces déſordres, ſi le Prince n'y remédioit, on alloit créer en chacune des dix-huit Provinces *Huguenotes* un Protecteur particulier, ou bien pour toutes un Protecteur général, autre que le Roy de *Navarre*, ce Prince avoit conſenti d'ériger ſix Chambres de Juſtice particulieres dans les Villes de *Saint Jean d'Angely*, *Bergerac*, *Montauban*, *Nerac*, *Foix* & *Gap* en *Dauphiné*, par le moyen deſquelles ſes Officiers avoient été quelque-tems contenus dans le devoir, ſuivant les Reglemens qu'avoit faits cette Aſſemblée (3); mais parvenu à la Couronne, il ne différa pas plus d'un an à caſſer toutes ces Chambres (4), ſoit à l'inſtigation de *du Fay*, dont l'avarice & l'ambition ſe trouvoient gênées par ces Reglemens; ou que le Roy, déja tout diſpoſé à changer de Religion, comme *du Fay* ſon confident le publioit, ne prit plus aucun interêt aux injuſtices que cette caſſation faiſoit ſouffrir aux Réformés (5).

Pag. 408. lign. 18. *A la porte du Temple de S. Denis.*] » Le Roy, dit *d'Aubigné*, voyant » lorſqu'il eut changé de Religion, qu'il n'y » avoit plus d'apparence en ſa protection, & » que même le titre, bien que ruineux aux » Réformés, en offenſoit les Catholiques, » voulut

(3) Cayet, *Chronologie Novennaire*, T. 1, p. 87.

(4) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 11. Mémoires de du Pleſſis, Tome 1, pag. 25 & ſuiv. & 34 & ſuiv. Et Mezeray, Abrégé Chronologique ſur l'an 1588.

(5) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tom. 2, pag. 21, & ſuiv.

Digitized by Google

» voulut que de-là en avant les Assemblées » obtinssent un Brevet, & eussent pour prin- » cipale occasion l'élection de quelques Dé- » putés en Cour. A cela se rapporte la Lettre de M. du *Plessis* au Roy *Henri IV.* insérée dans ses *Mémoires*, où l'on voit que ce Prince ne pouvant plus être le Protecteur des Réformés, pour en cette qualité présenter leurs requêtes, & sçachant d'ailleurs mieux que personne ce qui leur étoit nécessaire, pour y avoir eu autrefois interêt & les avoir lui-même présentées, il est supplié de prévenir leurs justes demandes par un volontaire octroi des choses nécessaires .... afin qu'ils ne soient pas contraints de choisir en sa place un autre Protecteur (6). La Vie de M. du *Plessis*, où cette Lettre se trouve aussi, dit qu'elle fut une espece de prophetie de ce qui arriva depuis (7): en effet, les Réformés de *France* furent réduits dans la suite à demander du secours au Roy *d'Angleterre*, lequel, parce qu'il prétendoit être leur Protecteur en qualité de garant du Traité fait avec eux en 1626. (8), se mit en devoir de secourir la *Rochelle*.

Pag. 408. lig. 22. *Madame Martine.*] Maîtresse du Chancelier du *Fay*, & femme d'un Medecin du Prince de *Condé* (9), mort à *Saint Jean d'Angely* en 1588.

Pag. 408. l. 23. *La clef des Seaux de Nature.*] Si

(6) *Mémoires de M. du Plessis*, Tom. 2, p. 246.

(7) *Vie de M. du Plessis* Livre 2, page 200.

(8) Histoire de l'Edit de Nantes, par M. Benoît, Tome 1, Livre 9.

(9) Ci-dessus, pag. 169 & 189. Et Vie de M. du Plessis, Liv. 1, pag. 127.

(10)

re.] Si ce n'eſt pas une faute d'impreſſion dans les Editions modernes, l'Auteur aura voulu équivoquer ſur le mot *Navarre ;* témoin ce qui ſuit : *ce fut alors*, (dit d'Aubigné, ſur l'année 1590.) *que le Roi de* Navarre *dépêcha* du Fay, *petit-fils du Chancelier de* l'Hôpital *& Chancelier de* Navarre, *lequel montrant pour toute Commiſſion* la Clef des Seaux de Navarre, *en une courſe qu'il fit par la* Guienne, *caſſa toutes les Chambres de Juſtice & l'ordre des Finances* (10). L'Edit de caſſation fut donné à *Mante* au mois de Decembre 1590. (11).

Pag. 409. l. 8. *Les Conſiſtoriaux & les brûlables.*] A la Cour on nommoit *Huguenots brûlables*, ceux qui, n'étant que médiocrement inſtruits de la Diſcipline de la Religion Réformée, n'en étoient pas déja moins capables de tout ſouffrir pour ſa Doctrine ; & ceux qu'on y traitoit de Conſiſtoriaux, étoient les *Huguenots* qui ne vouloient pas même ſouffrir qu'on relâchât jamais rien de la ſéverité de la Diſcipline de leurs Egliſes (12) : laquelle Diſcipline *Sancy* dit ci-deſſus avoir rebuté bien des honnêtes gens, qui ne pouvoient ſe réſoudre à faire publiquement la reconnoiſſance de leurs fautes (13). Sur quoi *Cayet* dit auſſi que ſur la fin de l'année 1593. un Miniſtre avec lequel il ſe trouvoit à *Mante*, lui avoit dit qu'il improuvoit cette rigueur, d'obliger

(10) D'Aubigné, Tome 3, Livre 4, Chapitre 12.

(11) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 59, page 93. C. D. Et Mezeray, Abregé Chronologique, ſur l'an 1592.

(12) *Admonition, &c.* par P. Cayet, pag. 10.

(13) *Confeſſion de Sancy* Livre 2, Chapitre 3.

(14)

d'obliger une perſonne à confeſſer & déteſter ſolemnellement ſon péché (14). On avoit pareillement appellé *Conſiſtoriaux*, ces auſteres *Huguenots*, qui n'avoient pas approuvé, que pour empêcher que les Etats aſſemblés à *Blois* en 1588. ne déclaraſſent le Roy de *Navarre* inhabile à ſucceder à la Couronne à cauſe de ſa Religion, des gens qui vouloient paſſer pour Réformés euſſent conſeillé à ce Prince d'y envoyer proteſter qu'il conſentoit d'être inſtruit (15).

Pag. 409. l. 23. *Celui qui le ſeconda, &c.*] Comme *Sancy* parle ici de la Diſpute de *Mante* & de M. *Rotan*, il eſt évident que par celui qu'il dit en cet endroit y avoir ſeconde le Miniſtre *Rotan*, il veut déſigner le Miniſtre de *Montauban Beraut*, lequel effectivement ſeconda *Rotan* dans cette Diſpute : (16) Or, diſant que le ſecond de M. *Rotan* ne fut pas ſi honnête homme que lui, *Sancy* dit tout le contraire de ce qu'il inſinuë cideſſus page 7. dans ſon Epitre à l'Evêque *d'Evreux* : tant il eſt vrai que l'eſprit de médiſance & de ſatyre fait aiſément paſſer les bornes de la verité auſſi-bien que celles de la moderation.

Pag. 410. l. 4. *Salvaiſons.*] *Jacques de Salvazon*, *Salvaiſon* ou *Salvoiſon*, car ce nom ſe trouve de ces trois manieres dans les *Commentaires de Monluc* (17), dans *l'Indice François*

(14) *Admonition, &c.* par P. Cayet, pag. 10.

(15) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap 13.

(16) Voyez ci-deſſus la Remarque ſur la page 7, & pag. 28, &c.

(17) Livre 2, pag. 211, de l'Edition *in*-8. faite en l'année 1607.

(18)

çois des noms propres de l'Hiſtoire de M. de *Thou* (18), & dans la *Grande Hiſtoire* de M. de *Mezerai* : C'étoit un Gentilhomme de *Perigord*, mais ſi pauvre, qu'en ſa jeuneſſe il n'étoit que Maître d'eſcrime à *Toulouze*. Y étant arrivé de ſon tems un meurtre, dont il ne ſe ſentoit pas tout-à fait innocent, il ſe ſauva vers le *Piémont*, & n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il prit une forte réſolution d'effacer le mieux qu'il pourroit la honte & le reproche de ſa vie paſſée. L'occaſion n'en pouvoit être plus belle pour lui, puiſque le *Piémont* étoit alors pour la guerre une école extrêmement fameuſe, à cauſe que l'Armée *Françoiſe* y étoit commandée par le brave Maréchal de *Briſſac*, l'homme de ſon temps ſous les yeux duquel il étoit plus avantageux de ſe ſignaler dans les fréquentes occaſions qu'il en faiſoit naître. *Salvaiſon*, qui n'étoit pas moins vigilant & hardi qu'homme inventif & ſubtil, ſe propoſa pour un de ſes exploits, qui le feroit connoître de ſon Général, de ſurprendre *Verrüe*, où il avoit déja quelques intelligences : il n'en fut pas plûtôt venu à bout environ l'année 1552. (19), que le Gouvernement lui en ayant été donné avec le commandement en chef & la direction de tous les eſpions de l'Armée & du Pays, tous ſes ſoins ne furent plus déſormais que de ſurprendre les autres Places des ennemis par le moyen des eſpions, qu'il ne manquoit jamais d'y entretenir ou d'y faire entrer : ce qui lui ayant

(18) Au mot *Salvaſo*.
(19) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 1, Livre 11, pag. 335. F.

ayant encore réüſſi trois ans après ſur la Ville & le Château de *Caſal*, qu'il trouva moyen d'emporter l'un & l'autre dans peu de jours, (20) *Salvaiſon* s'acquit pour long-tems la réputation d'être ou d'avoir été le premier homme du Royaume pour ſurprendre toutes ſortes de Places.

Pag. 410. lig. 7. *Solliciteur d'Aſſignations, comme Serres.*] *D'Aubigné* dit ailleurs que *Serres* étoit ſolliciteur d'aſſignations pour dix mille écus (21). C'eſt ici *Jean de Serres*, Miniſtre à *Orange*, Auteur de *l'Inventaire général de l'Hiſtoire de France* juſqu'au Roy *Louis XII.* continué d'abord par *Monliart* & depuis par d'autres: Il eſt vrai, ſelon *Cayet*, que *Serres* voulut comme lui & quelques autres ſe mêler d'accommoder les deux Religions, & qu'il fit imprimer à ce ſujet un Traité (22); mais il n'avoüa jamais, que je ſçache, à aucun Proteſtant, d'avoir quitté la Religion Réformée, ni même d'en avoir formé le deſſein. On peut voir dans les *Mémoires de M. du Pleſſis* une Lettre de *Jean de Serres*, où il ſe plaint en termes fort touchans, de ce qu'on jugeoit & parloit mal de ſa conduite en Avril 1596. & où il dit reſſentir une extrême joie de l'approche du Synode, *parce*, dit ce Miniſtre, *qu'à l'aube de ce Synode on pourra*

(20) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 1, Livre 15, pag. 452 & 473. D. Et Grande Hiſtoire de Mezeray, Tom. 2, pag. 659. de la premiere Edition.

(21) D'Aubigné, Tom. 2, Livre 4, Chap. 9. & Tome 3, Liv. 3, Ch. 24.

(22) Chronologie Novenaire, Tome 3, page 547. recto.

(23)

pourra compter ſes pas (23). On voit au reſte, dans les *Mémoires de M. du Pleſſis*, pluſieurs Lettres réciproques de lui & de Meſſieurs, *Morlas*, *Rotan* & *Sanci* mêmes, par leſquelles il paroît que cet honnête homme n'avoit pas ſi mauvaiſe opinion d'eux que M. *d'Aubigné*. Cependant, ſi l'on en croit le *Perroniana*, *de Serres* changea de Religion en 1597. un an après ſa Lettre, & quelques dix mois depuis ce Synode. Voici ce qu'on y fait dire à ce Prélat : » *De Serres* étoit Catholique Ro» main, je lui ai vû faire ſon abjuration en» tre les mains du Légat le Cardinal de *Flo*» *rence ;* mais il ne fit point ſa déclaration, » parce que l'on eſperoit qu'il feroit quelque » profit parmi ceux de la Religion : en ce » tems M. de *Sanci* ſe convertit, & *de Serres* » fut cauſe que M. de *Sanci* ſe hâta & qu'il » ſe déclara, & dit à *Sanci*, *Monſieur*, *ſi* » *j'avois ma famille & tout mon bien*, *je* » *n'arréterois pas à me déclarer* (24). Le ſujet qu'eurent les Réformés de ſoupçonner M. *de Serres* d'être infidéle à leur parti, c'eſt qu'il avoit compoſé le projet de réünion dont il eſt parlé ci-deſſus ; à cauſe de quoi *Cayet* voudroit même perſuader que la ſubite mort de M. *de Serres* avoit été l'effet de quelque poiſon qu'ils lui donnerent (25).

Pag. 410. l. 14. *Dialogue de Rône & de Revel.*] *Chrétien de Savigni*, Baron de *Rône*, & créé

(23) Tome 2, pag. 651 & 652, dans une Lettre du 24 d'Avril 1596.

(24) *Perroniana*, au mot *Serres*.

(25) *Chronologie Novenaire*, Tome 3, pag. 547. recto.

créée Maréchal de *France* par le Duc de *Mayenne* (26), étoit en ce tems-là, comme je crois, le seul de son nom qui fît figure en *France*; mais comme il faisoit la guerre au Roy, il n'étoit pas assez bien instruit des affaires de ce Prince & des *Huguenots*, pour l'introduire dans un Dialogue qui en parlât à fond; & pour *Revel*, je ne sçache non plus qu'une petite Place de *Savoye* qui se nomme ainsi: de maniere qu'il pourroit bien y avoir deux fautes en cet endroit, où l'on doit peut-être lire *Rony* & *Revol*, qui étoient les noms de deux personnes considérables dans la Cour de *Henri IV.* le premier étant homme d'Etat, & son Favori, quoique *Huguenot*; & l'autre, Sécretaire d'Etat de ce Prince, qui même l'employa pour traiter de sa conversion (27). Du reste, n'ayant jamais vû, ni pû trouver ce Dialogue; tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il doit être de l'année 1594. puisqu'on voit en cet endroit de *Sanci* que cette Piéce fut faite à peu près dans le tems que *Chouppet* osa proposer de recuser tous les Parlemens de *France*; ce qu'il fit à l'Assemble de *Sainte Foy*, dans le mois de Juin de cette année-là (28).

Pag. 410. l. 25. *De la Cour, qui a fait de si beaux Sermons.*]

Pag. 410. l. 26. *Marmet de Nerac.*] Il y a un beau Dialogue, publié par M. du *Plessis* en 1584.

(26) De Thou, Tome 5, Livre 103, page 228. A.

(27) De Thou, en son Histoire, Tome 5, Livre 106, pag. 337. E.

(28) Mémoires de M. du Plessis, Tome 2, page 426 & suiv. Et M. Benoît en son Histoire de l'Edit de Nantes, Tom. 1, Liv. 1, pag. 129 & 130.

(29)

1584. peu après que M. *d'Epernon* eût été envoyé par *Henri III.* vers le Roy de *Navarre* à *Nerac* en la même année (29). Là ſont introduits trois Perſonnages, le Sieur du *Ferrier*, M. de *Roquelaure*, qui fut depuis Maréchal de *France* (30), & ce *Marmet*, Miniſtre à *Nerac* (31); leſquels en préſence du Roy de *Navarre* & dans ſon cabinet, examinent ſi pour gagner les bonnes graces du Roy *Henri III.* & ſe mettre en poſture de ſuccéder un jour à la Couronne de *France*, ce Prince doit quitter ſa Religion & s'accommoder de celle de ſes ancêtres, ou bien s'il doit continuer à faire ouverte profeſſion de la Religion Réformée, au hazard de perdre par-là de ſi grands ayantages. *Roquelaure* eſt du premier avis, par de pures raiſons humaines: *Marmet* eſt du ſecond, par des raiſons de piété & de Théologie; & *Ferrier* en eſt auſſi par d'autres raiſons, dont les unes ſont d'Etat, & les autres de conſcience & d'honneur. (32) L'Auteur du *Contre-aſſaſſin*, imprimé en 1612. parle de M. *Marmet*, Miniſtre de *Nerac*, comme d'un homme mort dès l'année 1611. & dit avoir vû une Lettre du Roy *Henri IV.* à ce Miniſtre, écrite toute entiere au dedans & au dehors de la main de ce Prince, où il témoignoit à *Marmet* beaucoup de faveur

(29) De Thou, Tome 3, Liv. 80, pag. 689.

(30) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du Saint Eſprit*, Tome 1, page 141

(31) Mémoires de M. du Pleſſis, Tome 1, page 645, ſur l'an 1586.

(32) L'Impreſſion de ce Dialogue eſt ſuppoſée avoir été faite à Francfort, en 1585, & il eſt intitulé: *Double d'une Lettre, &c.*

veur & d'affection (33). M. de *Primeroſe*, Miniſtre à *Bourdeaux*, y avoit pour ſubſtitut en 1614. un E. *Marmet* (34), qui fut depuis Miniſtre en l'Egliſe *Françoiſe* de *Londres*, & dont on a un volume de Sermons ſur divers textes de l'Ecriture, imprimé à *Rouen* par *Jacques Cailloüé* en 1637.

A l'égard *d'Arnaud Ferrier*, c'étoit un Perſonnage rempli d'érudition, excellent Juriſconſulte, qui avoit été honoré de pluſieurs Ambaſſades, même de celle du Concile de *Trente* en 1562. & qui, pour objet de ſes dernieres études, avoit choiſi en ſa vieilleſſe l'Ecriture-Sainte, l'Hébreu & le Grec: comme il revenoit en 1582. d'une autre Ambaſſade, où il avoit été envoyé à *Veniſe*, M. du *Pleſſis*, qui s'en alloit à *Paris*, l'ayant rencontré à *Artenay*, le fit réſoudre par ſes exhortations à faire publiquement profeſſion de la Religion Réformée, de la verité de laquelle il y avoit déja pluſieurs années qu'il étoit convaincu; & pour le dédommager en quelque maniere de quatorze mille écus qui lui étoient dûs de ſa derniere Ambaſſade, & qui ſelon les apparences ne lui ſeroient jamais rendus, ne fût-ce que parce qu'il s'étoit fait *Huguenot*, M. du *Pleſſis* lui procura la Dignité de Chancelier de *Navarre*, que le Roy vouloit qu'il acceptât pour lui-même (35). Dès l'an 1611. pendant l'Aſſemblée de *Saumur*, M. du *Pleſſis* avoit envoyé par un M. des *Bordes* à M. de

(33) *Contre-Aſſaſſin*, Chap. 8, pag. 200.

(34) Mémoires de M. du Pleſſis, Tom. 1, p. 689.

(35) *Vie de M. du Pleſſis* Liv. 1, pag. 64 & 65.

(36)

M. de *Thou*, des Notes de ſa façon ſur le troiſiéme Tome de l'Hiſtoire de M. de *Thou*, qui finiſſoient incluſivement à la profeſſion que M. du *Ferrier* fit de la Religion Réformée; M. de *Thou*, qui ne les reçut que le premier de Juin 1614. mourut trop-tôt après pour pouvoir en profiter, comme il s'étoit propoſé de le faire à la premiere édition de ſon Hiſtoire (36); & c'eſt ſans doute auſſi la raiſon pourquoi l'Eloge de ce grand homme, l'abrégé de ſa vie, ni le jour de ſa mort ne ſe trouvent point dans M. de *Thou :* cependant M. du *Pleſſis* nous apprend qu'il mourut environ le mois d'Octobre 1585. de douleur & de regret, de voir par les Edits de cette année-là les précedens Edits de pacification revoqués & la guerre civile ſe rallumer en *France* (37). On voit au reſte l'Eloge *d'Arnaud Ferrier* au Livre premier des Eloges de *Scevole de Sainte Marthe*, où cet Auteur nous apprend que ce Perſonnage étoit de *Toulouſe*. Pour ce qui eſt *d'Antoine de Roquelaure*, il fut fait Maréchal de *France* en 1615. & mourut le 9. de Juin 1625. (28). M. *Maimbourg*, dans ſon *Hiſtoire de la Ligue* ſur l'an 1584. tourne plaiſamment toute l'hiſtoire de ce Dialogue de Meſſieurs de *Roquelaure*,

(36) *Mémoires de* M. *du Pleſſis*, Tom. 3, pag. 618 & 619, dans une Lettre de M. de Thou à M. du Pleſſis, du 3 de Juin de l'an 1614.

(37) *Réponſe au Catholique Anglois, par un Gentilhomme, &c.* imprimée en 1587, pag. 34 & 35. Mémoires de M. du Pleſſis, Tom. 1, pag. 619 & ſuiv. Et Mémoires de la Ligue, Tom. 1, pag. 454 & ſuiv. Edition de 1602.

(38) *Mercure François*, Tome 11, page 118, de l'an 1626.

Roquelaure, du *Ferrier*, & *Marmet*.

Pag. 411. l. 3. *Son petit Laquais.*] C'eſt le même que l'Auteur avoit appelle *Baſque de M. de Biſouze*, ci-deſſus l. 2. ch. 2.

Pag. 411. l. 3. *Lomenie.*] *Antoine de Lomenie*, Seigneur de la *Ville-aux-Clercs*, Secretaire d'Etat (39).

Pag. 411. l. 4. *Mainville.*] *Maineville*, car c'eſt ainſi qu'il faut lire (40), étoit un zelé partiſan des Princes de *Lorraine*, qui le firent pourvoir de la dignité de Conſeiller d'Etat par le Roy *Henri III.* en exécution du Traité fait avec eux à *Nemours* en 1585. (41).

Pag. 411. l. 4. *M. de Royan.*] *Gilbert de la Trimouille*, Marquis de *Royan*, qui épouſa *Anne Huraût*, fille du Chancelier de *Chiverny* (42) : Il étoit Grand-Sénéchal de *Poitou* & fut fait Chevalier des Ordres du Roy le 5. de Janvier 1597. (43) : Voyez ci-deſſus la Remarque ſur la page 302. ligne 18.

Pa5. 411. lig. 15. *Solliciteur des Jeſuites.*] Pour connoître toute l'étenduë de cette ironie, il eſt bon de ſçavoir que tout infidéle que *Sanci* ſe trouvoit en 1594. envers les Réformés, dont il profeſſoit encore la Religion, par

(39) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tome 1, pag. 287.

(40) François de Roncherolles - Menneville. Liſez la Satyre Menippée, Tom. 2, pag. 81.

(41) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 2, page 58. verſo.

(42) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 123, pag. 835. B.

(43) *Chronologie Novenaire*, Tom. 3, pag. 665. Et Généalogie de Sainte Marthe, Tome 3, Livre 28, pag. 847.

(44)

Digitized by Google

par ſon crédit, qui duroit encore alors, il n'avoit pas peu contribué à l'Arrêt du banniſſement des *Jeſuites :* M. du *Pleſſis* l'en félicite & l'en loue en une de ſes Lettres, qui eſt du 30. de Janvier 1595. (44).

Pag. 411. lig. 26. *Fougaſſe, Gouverneur du Prince de Condé.*] Liſez *Conty.* Des deux *Henris de Bourbon*, Princes de *Condé*, qui ſont les ſeuls que ces paroles pourroient regarder, j'ai crû long-tems qu'elles s'adreſſoient au dernier, qui, ſuivant le quatriéme article de l'Abſolution du Roy *Henri IV.* fut élevé dans la Religion Romaine (45), & qu'on ſçait n'avoir pas aimé les Proteſtans & le reſte: mais faiſant réflexion que le Gouverneur de ce Prince fut, ſelon M. de *Thou*, *Jean de Vivonne*, Marquis de *Piſani*, lequel, ſuivant le même Auteur & M. *d'Aubigné*, étoit un parfaitement honnête homme (46), j'avois renoncé à ma conjecture : ainſi, dans l'impoſſibilité que ces mêmes paroles déſignaſſent l'autre *Henri* ſon pere, ſi fort aimé des *Huguenots* & ſi généralement eſtimé, je n'étois pas peu embarraſſé, lorſqu'ayant repaſſé avec quelque attention ſur l'Hiſtoire de M. *d'Aubigné*, j'ai trouvé que toute ma difficulté venoit d'une faute d'impreſſion dans cet endroit de la *Confeſſion de Sanci*, où l'on doit lire

(44) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tome 2, p. 500.

(45) Voyez dans les Ambaſſades du Cardinal du Perron le 10. de ces Articles, pag. 156, & l'Annotation ſur cet Article, page 160. Et la Vie de M. du Pleſſis, Liv. 2, pag. 231.

(46) De Thou, Tome 5, Liv. 112, pag. 534. D. F. & Liv. 122, p. 866. B. C. Et d'Aubigné, Tome 3, Liv. 1, Chap. 24.

(47)

lire *Conti* au lieu de *Condé*. En effet, on voit dans *d'Aubigné* que *Fougaſſe*, (*François* de, Sieur de la *Bartelaſſe*) (47) qui étoit Gouverneur du Prince de *Conti*, fut envoyé par la Reine-mere en 1580. vers le Prince de *Condé*, pour, ſous ombre de négocier de la part de cette Princeſſe avec le Prince, reconnoître *la Fere* qu'il venoit de ſurprendre au lieu de *Peronne*, où on ne vouloit pas le recevoir; (48) & c'eſt au ſujet du conſentement que le jeune Prince de *Conti* ſembloit donner à cette menée qui ſe faiſoit contre la Maiſon de *Bourbon* & contre les *Huguenots*, que l'Auteur le traite ſi mal. Il y a eu dans ce ſiécle un autre *Fougaſſes*, (*Nicolas* (49), Seigneur de *Taillades*) marié avec *Jeanne de la Baume*, fille *d'Anne de la Baume*, Comte de *Rochefort* (50).

CHAPITRE V.

Des miſeres des Huguenots.

VOyant que j'ai ouvert un beau champ aux freres, pour diſcourir de ma converſion, j'ai déliberé en ce Chapitre contenter mieux

(47) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 2, Livre 31, pag. 136. C.

(48) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 13, ſur l'an 1580.

(49) Il eſt nommé Jean-Pierre, Seigneur de Taillade & de Beaulieu; & ſa femme eſt dite de Roſtaing de la Baume, dans l'Hiſtoire du P. Anſelme, Tom. 2, pag. 1662. A.

(50) *Recherches Hiſtoriques de l'Ordre du S. Eſprit*, Tome 1, page 61.

les

les eſprits curieux, que je n'ai fait les conſciences ſérieuſes. Chacun s'enquiert qui a induit *Sancy* à ſa révolte ? Je demande, qui a contraint le Roy à cela même ? S'ils répondent, pour ſauver un Etat ; & moi le mien, dirai-je. Oui : mais cela eſt honteux. La pauvreté l'eſt davantage. *La miſerable pauvreté* n'a rien de plus dur, que ce qu'elle rend les hommes ridicules & contemptibles : tendant au port propoſé par navigation ..... Mais changeant de route & de vent. Philoſophons un peu ſur cette queſtion. Ce n'eſt pas changer que de ſuivre toujours le même but. J'ai eu pour but, ſans changer, le profit, l'honneur, l'aiſe & la ſûreté. Tant que le deſſein des *Huguenots* a été conforme à ces quatre fins, je l'ai ſuivi ſans changer. Quant au contraire j'eus dommage, honte, peine & danger, c'eût été inconſtance de changer de deſſeins ſi diamétralement oppoſés. J'ai donc ſuivi mon but. Je n'ai changé que de moyens. *Ad conſtitutum portum tendens eadem prorſus navigatione, ſed velificatione mutatâ.* Or pour reprendre le premier de nos quatre points, qui eſt l'utilité, quel moyen a de s'avancer un pauvre Huguenot *en temps de Paix* ? S'il eſt roturier, nous avons commandé qu'on fît les Aſſoyeurs & Receveurs Catholiques, & *les Collecteurs Huguenots.* S'il a des procès civils, nos Juges les changeront en criminels. S'il eſt Gentilhomme, & qu'il eſpere quelque choſe du Roy, nous n'avons laiſſé en ſa puiſſance de diſpoſer d'aucun bien-fait. Si M. le *Huguenot* prétend quelque bénéfice, nous avons fait prêter ſerment à tous les Eccléſiaſtiques, de retirer leurs noms,

Digitized by Google

noms, & rompre leur foi, ſuivant l'Article du Concile de *Conſtance*. Leurs titres leur ſerviront autant que firent ceux de *Cheradame*. C'étoit un *Huguenot* de la ſimplicité ancienne. Je lui demandois un jour s'il jouiſſoit paiſiblement du bénéfice de *Bandouille*, que le Roy lui avoit donné. Oui, dit-il; car *ce ſont les bénéfices dont tu ſeras jouiſſant.* Item, mais *les bénins hériteront la terre.* Je répliquai : Oui, mais quel titre avez-vous pour montrer qu'elle vous appartient? Bon titre : *La terre au Seigneur appartient.* Je le preſſai encore : n'êtes-vous point mieux fondé, que cela? Car tout cela ne parle point de *Bandouille*. Il conclud : comment puis-je être mieux fondé, que ſur ces paroles Saintes, *Sur mer fondement lui donnas*? Et pour vous montrer, ſi vous avez été à *Bandouille*, qu'il parle de ce lieu-là ſans autre, voyez la cauſe, *l'enrichit & l'environna de mainte riviere très-belle.* Toutes les raiſons que les *Huguenots* allégueront, ſerviront autant à nos Juges que celles de *Cheradame*. Quant à l'honneur, ceux qui auront à ſe faire recevoir en la Cour, après l'Edit reçû m'en diront des nouvelles. Et cela ſoit ſecret entre nous. Quelle joie peut-il y avoir entre gens, qui n'oſeroient s'être réjoüis, ni avoir raillé avec un de leurs voiſins, qu'ils n'ayent auſſitôt un ſurveillant au côté, comme une eſcarcelle? Quelle ſûreté à gens à qui on fait le procès après s'être pendus? Si c'eſt en temps de guerre (ce que la paix *d'Eſpagne* & le Jubilé prochain nous fait appréhender,) que peut eſpérer un homme de mon état en leurs affaires? Peut-on grignotter en leurs fidéles & bizares

bizares formalités ? On me conta un jour, que durant ces dernieres guerres, il y avoit en *Poitou* deux financiers, qui ſeuls exerçoient tous les Etats des Préſidens & d'Elûs de cinq Elections, des Receveurs généraux & particuliers, & de leurs Commis & Controlleurs, mais Payeurs : car c'étoit à la banque un à un. Ceux-là aſſiſtoient aux jugemens criminels & civils, & avoient la moitié du temps à ſe jouer. Les Capitaines ne les pouvoient ttomper d'un paſſe-volant. Il paſſa deux millions d'argent par les mains d'eux deux. Quand il fallut ſuivre le Roy deçà *Loire*, il fallut auſſi qu'un d'eux empruntât cent écus. Oyant ce conte il me ſouvient auſſi d'un *Eſpagnol* qui avoit ſervi dix-huit ans M. le *Connétable* ; & lui voyant renouer ſon éguillette, le galand la prit & la baiſa, & ne l'eût pas ſi-tôt remiſe en ſa place par le commandement de ſon Maître, qu'il lui dit pour adieu, *beſo las manos*. Auſſi j'en dis autant à Meſſieurs les *Huguenots*, entre leſquels il ſe voit des Financiers pauvres. Quant à l'honneur il ne ſe gagne avec eux qu'à coups d'épée : choſe *que je dédaigne fort* ; encore que l'on m'ait fait Colonel des *Suiſſes*. Mais quel aiſe peuvent ſentir les *Huguenots* couſus dans leurs cuiraſſes, comme tortuës dans leurs coquilles ? Pour leur ſûreté *ils n'ont que Dieu pour tout potage*, où un homme de mon humeur ne ſe fie que médiocrement. Mais pour traiter cette matiere un peu plus généralement : Je vis que la même violence qui avoit ébranlé le Roy, devoit ébranler les têtes plus relevées. Je vis en *France* qu'ils avoient une ame agitée au gré de leurs enne-

mis.

mis. Qu'ils cherchoient leurs ſûretés ailleurs que chez-eux & en eux-mêmes : prenoient leurs réſolutions chez leurs ennemis, & non pas chez eux-mêmes, comme font les *Suiſſes* : tenoient la Paix parfaite, avant qu'elle fût bien commencée à traitter, & ſe dépouilloient de leurs avantages & diſtinctions, premier qu'elle fût exécutée. Qui pis eſt, nous avions gagné trois ou quatre de leurs principaux, qui les faiſoient traitter comme déja couſus dans le parti du Roy, non en Guerre ; car ils portoient les armes pour lui ; non en Paix, puiſqu'il falloit traiter ; non en treve, car ils avoient abandonnés leurs diſtinctions. Leur juſtice, leurs finances, & leurs forces ſeparées : par ainſi n'étant ni en guerre, ni en Paix, ni en treve, ils s'imaginoient un quatriéme état, qui ne fut jamais, & branloient un pied l'air, qui n'eſt pas pour faire une bonne démarche. Il y en avoit parmi eux, qui crioient haut ces choſes. Les autres n'y vouloient pas remédier, que les Grands, qui étoient gagnés par le Roy, ne rentraſſent avec eux, pour enfler leur partie de pieces heterogenées, l'aimant mieux gros que ſain. Ils appréhenderent leur foibleſſe, ſans conſidérer les diſtinctions des affaires de l'Etat : de-là ils commencerent de traiter avec reſpect, pour conclure ſans ſûreté. Ils en faiſoient aſſez pour offenſe, non pour deffenſe. Voyant ces pauvres gens en leur ſimple fidélité, condamnés à être *le jouet des plus Grands* : aviſés aux affaires du Roy, diviſés aux leurs, avoir pitié de la *France*, quand la *France* n'en avoit point d'eux, la vouloir garder, & n'y avoir rien, la fortifier

fortifier quand on les en chaſſe. Je dis *Beso las manos* de *l'Eſpagnol* de M. le *Connétable*, jugeant qu'à celui qui a les mains liées de la crainte de Dieu, & le front bas du reſpect de ſon Prince, ſa paix ne ſera jamais paix, mais accord de ſervitude : *ſed pactio ſervitutis.*

REMARQUES SUR LE CHAPITRE V.

Pag. 427. l. 7. *A miſérable pauvreté.*] C'eſt *Juvenal* qui a dit cela dans la 3. de ſes Satyres. Verſ. 152. & 153.

Pag. 427. l. 26. *En temps de Paix.*] L'un des Articles de l'Abſolution du Roy *Henri IV.* fut qu'il excluroit ceux de la Religion des Dignités & de la Magiſtrature (1) : auſſi voit-on par toute l'Hiſtoire de ce temps-là, que depuis que ce Prince fut parvenu à la Couronne, & ſur-tout depuis ſon changement de Religion, il ne conſerva tout au plus pour les *Huguenots* ſes anciens & fidéles ſerviteurs qu'un peu de bonne volonté, dont même ils ne reſſentirent jamais d'effets, qui ne fuſſent beaucoup au-deſſous de leurs ſervices, & leur zèle pour ſon Etat & pour ſa perſonne, tant ce grand Prince appréhendoit de déplaire au Pape & d'offenſer les Catholiques.

(1) Ambaſſade de du Perron, pag. 156, Art. 10. Et Vie de M. du Pleſſis, Livre 2, page 231.

Pag. 427.

Pag. 427. l. 28. *Les Collecteurs Huguenots.*] M. le Duc de *Sully* reprenant en 1607. un Commiſſaire nommé du *Monceau*, de ce qu'il traitoit avec trop de rigueur les ſujets du Roy dans le *Berry*, lui dit que l'intention du Conſeil *n'eſt pas que l'on pourſuive aucun Collecteur des Tailles, ni du ſel, d'autant*, continuë-t il, *que c'eſt une charge ſi pénible & ſi fachenſe, que nul ne l'a fait quaſi que par force, & ſi qu'il s'en trouve peu de cette condition qui ne ſoient ruinés.* (2).

Pag. 428. l. 3. *Cheradame.*] Il y a de l'apparence qu'il étoit des deſcendans de *Jean Cheradame* Profeſſeur en la Langue Grecque établi dans l'Univerſité de *Paris* par le Roy *François* premier en 1529. (2). Les gens de la Profeſſion de ce *Jean Cheradame* étoient preſque tous Luthériens dans l'ame, & s'ils n'oſoient pas profeſſer publiquement la Réformation ſous le Regne de ce Prince, leurs enfans qu'ils avoient pris ſoin d'élever dans la Religion Proteſtante, n'avoient pas manqué de ſe déclarer *Huguenots*, dès qu'ils l'avoient pû faire.

Pag. 428. l. 6. *Bénéfice..... que le Roy lui avoit donné.*] C'étoit le Prieuré de *Bandouille.*, ſitué dans le Dioceſe de *Maillezais* à préſent *la Rochelle*, & dépendant de l'Abbaye de *Grammont*, chef d'Ordre au Dioceſe de *Limoges.* (4). M. *Benoît*, dans ſon Hiſtoire de l'Edit

(2) *Mémoires de Sully*, Tom. 3, Chap. 10, pag. 96 & 97.

(3) *Recherches de Paſquier*, Liv. 9, Chap. 18.

(4) Pouillé géneral des Abbayes de France, page 606. Paris 1626.

(5)

l'Edit de *Nantes*, T. l. 4. 161. *C'étoit une Coutume autoriſée, que de donner aux Laïques des Prieurés, des Abbayes, des Evêchés même, dont ils jouiſſoient ſous le nom d'un* Eccléſiaſtique confident : *& les Reformés ſous le Regne de* Henri IV. *avoient part aux bienfaits de cette nature comme les Catholiques :* ainſi les Eccléſiaſtiques, dont il eſt dit quelques lignes plus haut de *Sancy*, qu'ils retiroient leurs noms, & rompoient la foi aux *Huguenots* comme *Cheradame*, c'étoient ces *Eccléſiaſtiques confidens*, qui ſous prétexte qu'ils avoient à faire à des gens qu'ils traitoient d'hérétiques, abuſoient de la *confidence* pour s'approprier les Bénéfices dont les *Huguenots* auroient dû jouir ſur leurs noms.

Pag. 429. l. 24. *Choſe que dédaigne fort.*] Si *Sancy* n'étoit point brave de ſa perſonne, il avoit encore moins d'habileté pour le Généralat que de bravoure : c'eſt dequoi il donna des marques dans la guerre de *Geneve* contre le Duc de *Savoye*, en 1589. où il employa pendant quelques mois, en faveur de cette République les Troupes, qu'il conduiſit enſuite au ſecours du Roy *Henri III.* lorſque ce Prince aſſiegeoit *Paris*. Les Mémoires de la Ligue ſur ce temps-là rapportent pluſieurs fautes qu'il fit, & en font préſumer d'autres. (5).

Pag. 429. l. 28. *Ils n'ont que Dieu pour tout potage.*] Ces paroles ſont priſes du *Cathechiſme du Docteur Pantalon & de ſon Diſciple Zani*, où *Zani* répondant au Docteur, qui lui demande *en qui il croit*, dit entre autres choſes : *je ne daignerois faire comme ces harangs forets*

(5) Tome 3, pag. 737 & ſuiv. de l'Edit. de 1601.

forets & ſots Hérétiques Royaux, qui croyent en Dieu ſeul, & en un ſeul Roy pour tout potage. (6).

Pag. 430. l. 32. *Le jouet des plus grands.*] Sur tout ce Chap. voyez *d'Aubigné* T. 3. l. 4. Ch. 11. & l. 5. Ch. 2. & 3. ſur l'année 1598.

Pag. 431. l. 6. *Sed pactio Servitutis.*] Ceci eſt pris des Memoires de la Ligue, en une Remontrance faite au Roy par les Etats aſſemblés à *Blois* en 1588. (7) Mais le Paſſage eſt de *Zonare : Pax quæ nimio pretio emitur, & ut potentior hoſtis reddatur, non eſt pax, ſed pactio ſervitutis.* (8).

CHAPITRE VI.

Examen de quelques Livres de ce temps.

QUand M. le Convertiſſeur vint à mon logis, il y fit apporter trois charges de livres, pour faire la cérémonie de ma converſion. Quelques Cenſeurs de ce temps ont découvert que nous n'en feuilletâmes pas un, mais que l'après dinée fut paſſée à jouer au Cent, & à la Dépêche. Je veux montrer à ceux qui prirent la peine d'épier cette journée, que j'en ai bien employé d'autres en Théologie moderne, pour autoriſer mon deſſein. *J'ai lû les réponſes que l'on a faites au livre de du Pleſſis*

(6) Catholicon d'Eſpagne, Edition qu'on ſuppoſe de Turin, en 1594, page 181.

(7) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 3, pag. 113.

(8) Zonar. *in Arcad. & Honor.*

Mornay.

Mornay. C'eſt grand dommage que M. le Convertiſſeur n'a eu le loiſir d'y travailler, *comme il y commença il y a dix-huit ans* : mais lors il avoit ſur les bras tant d'affaires d'Etat, tant d'autorité à ſoutenir, une ſi *grande famille à conduire*, qu'il n'a encore rien paru de lui. Le Théologal de *Xaintes*, voyant tous nos dogues abboyer cet ours, ſans mordre, ne l'oſant prendre à l'oreille, a fait pour le moins une gambade par deſſus. Que chacun en faſſe autant : Car encore qu'il n'ait répondu que *par élevation*, ce qui ne ſert en détail & à part, ſert en gros : *quæ non proſunt ſingula, plura juvant*. Il a fallu uſer de dextérité contre cet *orthodoxe*, & aſſurer les matieres, ſans démêler à bon eſcient les argumentations ſerrées, qui prouveroient toute l'orthodoxie. Quant à *Richeome*, les hérétiques ſont contraints d'avouer, que c'eſt le plus courtiſan, qui ſoit ſorti en lumiere de ce temps ; pour le moins la préface : & ſi on dit qu'elle n'eſt pas de lui, ſi eſt-elle ſienne ou par don ou par achat. *Si le corps de l'œuvre eſt groſſier* ; ne voit-on pas la jeuneſſe de ce temps porter le Linon empeſé au colet & aux poignets, bien que le corps de la chemiſe ſoit de groſſe toile & pourrie, & auſſi peu couſue aux extrémités, comme ce livre à ſes prolégomenes ? Ne fait-il pas bon voir *ces trois bataillons*, que l'on amene devant le Roy, pour lui faire recevoir les *Jéſuites* ? Car à la vérité trois bataillons, de huit mille chacun accompagnés de cinquante Canons & leur ſuite, ſeroient bien autant perſuaſifs pour le moins, & *feroient mieux taire l'Avocat Arnauld, que le livre de la Vérité défendue*.

fenduë. Or pour ſuivre mon propos, je prîs mes lunettes, comme quand je joue aux dés, & voyant de près ces trois bataillons, dès le premier rang, je ne vis que des *Croquans, qui portoient morions dorés d'or de feuille.* Mais tout ſert au guerres civiles. A la tête je vis un bel argument, *pour prouver les miracles*: La nature peut ceci ou cela. Contre ſon ordre ſont avenues telles & telles choſes. *Ergo* les miracles des *Ardilliers* ne ſont point faux. Les enſeignes étoient de beau taffetas, & bien neuves. Celui qui portoit la Colonelle, en voulut faire des tourdions à la mode de *Paris*, & la paſſer ſous ſa jambe à la façon des badauts, mais il l'embrena toute: car là il ſe trouva *une pierre qui le fit broncher. C'eſt la confeſſion du défunt Beze*, qui donne tout à ſa femme, & le reſte aux Cordeliers, meurt *bon Catholique Rom.* & ce qui s'enſuit. On m'a dit qu'un vieux héreſiarque a lû ce traité avec beaucoup de plaiſir. J'y veux faire répondre *Paſſavant*; mais peut-être qu'il crevera d'en rire, & ce ſeroit un bel argument, pour prouver les miracles, qui eſt le ſujet de ce Livre. Je ſçais que force Catholiques ont trouvé monſtrueuſe la ſuppoſition de cette mort. Mais en un livre qui traite des merveilles, faut-il pas un diſcours merveilleux? Moi je tiens & maintiens auſſi vrai que les autres miracles, que *Beze* eſt mort. Premierement par l'argument par lequel nous prouvons la Tranſubſtantiation. Dieu peut faire qu'il eſt mort. *Ergo* il eſt mort. Puis après ce Livre, qui eſt au rang des traditions, doit être mieux crû que la Bible, comme prêcha ces jours *le Curé de Saint Gervais:*

Gervais : les traditions ſont plus croyables que le Vieil & Nouveau Teſtament ; attendu qu'ils ſont autoriſés par traditions, & non pas les traditions par eux. Et puis *Beze* eſt mort de mort civile ; à ſçavoir par banniſſement, & de mort ſpirituelle. *Morte civili, utpote exilio, & morte ſpirituali*, à ſçavoir par l'excommunication. Mais prenons qu'il ne ſoit pas mort : cette nouvelle a toujours ſervi d'une peau de vautour à l'eſtomach de quelque Catholique débile, à fraudes pieuſes du bon homme Cardinal, ſuivant ce livre, *& juxta illud* de la *feuë bonne Reine ſa compagne*, qu'une nouvelle fauſſe crûë trois jours pouvoit ſauver une Etat. Penſez-vous que *ce Livre de Saint Clement*, que *Capil Venitien* trouva en l'Iſle de *Crete*, n'ait pas fait grand bien à l'établiſſement des Meſſes privées ? car tout le monde n'a pas l'eſprit pénétrant, en voyant la lettre par laquelle *ſaint Clement* avertit *ſaint Jacques* de la mort de *ſaint Pierre*, de ſçavoir que *ſaint Jacques* étoit mort ſept ans devant l'autre ; & auſſi le même conte *ſaint Pierre* de la mort de *ſaint Jacques*. C'eſt bien à un honnête homme à ſçavoir lequel dit vrai, ou *Anaclet*, qui ſe dit ſucceſſeur de *ſaint Clement*, ou *Irenée* & *Euſebe*, qui diſent que *Clement* fut ſucceſſeur *d'Anaclet*, lequel écrivit pourtant une belle lettre audit *Clement* après qu'il fut mort. Il parle du temple de *ſaint Pierre*, mais cent ans avant que les Chrétiens euſſent aucun temple. J'allegue ces trois choſes, comme auſſi ce bon pere, qui étoit trois cens ans avant *Conſtantin*, & ne laiſſe pas d'appeller *Byzance Conſtantinople*. Pour faire que l'on ne ſe mocque

pas de la lettre que..... écrit à la Vierge *Marie*, lui dédiant ſon livre, de celle que Jeſus-Chriſt écrit à trois bons Catholiques, trouvée ſous la Croix *d'Azé* en *Poitou* par un Maréchal, prônée par les Curés des Paroiſſes. Mais pour ne faire point tort au Chapitre des miracles, & pour vous montrer que je ne ſuis pas converti ſans ſcience; j'ai lû preſque tout *Bellarmin*, & me ſuis bien gardé, étant réſolu de me convertir, de lire *Witaker*, *Labert* ni *Reinoldus*. J'ai lû *les belles déclamations & fictions de Campanus*, où j'ai vû tant de Martyrs de la nouvelle Egliſe Catholique. Il fait bon lire ce livre ſans l'examiner. J'ai plus fait; car j'ai bouché mes oreilles, comme l'aſpic contre les enchantemens, oyant un héretique, qui me vouloit montrer tous ces Martyrs être faux; & m'alléguant, qu'il falloit deux marques aux Martyrs, l'une la pure querelle de la Religion, l'autre qu'il ſoit abſolument à ſon choix de vivre ou de mourir; *penes quem ſit liberum ſuæ vitæ neciſque arbitrium*, juſqu'à la mort. Je me mis à jurer que la Reine *d'Ecoſſe* étoit vraie martyre. Ah! dit l'Héretique, miſérable Religion, qui n'a point de martyre plus pur qu'une homicide, ni plus chaſte qu'une putain! Je faillis le frapper, mais c'étoit un homme d'épée. J'ai lû *les ſermons amoureux de M.S. Panigarole*, & ne voi point ce que les Héretiques diſent de ſon *bardache*. Quant à ſa maîtreſſe, pour laquelle il commença ſon ſermon ainſi: *C'eſt pour vous, belle, que je meurs:* Je ne reprouve point cette galanterie; car il ajouta quelques pauſes après, diſoit Jeſus-Chriſt à ſon Egliſe. Ç'a été un hardi Prêcheur,

cheur, & toutefois il n'a pas été ſi hardi, que je n'aye lû en ſes leçons faites à *Turin*, qu'encore que les Saints ſoient canoniſés, il ne tient pas pourtant qu'ils ſoient en Paradis. Et lui ſage de ne répondre pour perſonne. J'ai lû *les braves ſermons de l'Evêque de Bitonte*, qui m'ont préparé le cœur au prochain maſſacre. Qui a jamais lû une ſi belle clauſe que celle-ci : *Che la crudeltà loro era pietoſa* ! J'ai lû les écrits de *Reboul*, qui a bien dit les ſecrets de l'école, pour y avoir été fouetté : & ce livre eſt bon pour ſervir de farce après ces matieres tragiques, qui affligent la conſcience en ſuſpens d'un nouveau converti. J'ai lû *le Docteur Boulanger*, qui a écrit en Diable, promptement & ſans y ſonger, qui ne me voudra croire, le liſe. Il ſçait bien mieux maintenant la Logique, que quand il diſputa à *Niort*, & s'il avoit encore à faire à cet aveugle, il le rembarreroit bien mieux qu'il ne fit. Car il a répondu à la Préface de du *Pleſſis*; pour le moins il parle bien à lui : toujours réſolu comme les chefs du S. Parti, que ès grandes affaires c'eſt aſſez d'avoir bonne volonté. *In magnis voluiſſe ſat eſt.* Si ne me ſuis-je pû tenir de rire en liſant le *Jambonicum de Michau* contre lui. On ſçait que la *Sorbonne* lui a défendu d'écrire ſur une lettre de M. Convertiſſeur. Mais par tout il y a de l'envie. Mais je blâme en la réplique de *Michau* ce qu'il dit, que les Boulangers ſont de *Troye* en *Champagne*. *Michau* ne ſçavoit pas qu'ils étoient venus de *Lion*, où ils n'avoient pû demeurer, pour être trop près de la *Provence*, qui avoit vû M. *Auguſte* ſur l'échaffaut ou à l'échelle.

J'ai lû *l'entrée de Doxemel*, mais il m'ennuya dès le commencement. J'ai pris plaisir aux façons d'argumenter *du jeune Sponde*. Car nous avons *Sponde le jeune*, comme nous avons le *jeune Nostradamus*. On dit aussi que la Veuve écrit. Il y en aura bien d'étonnés, car on pensoit qu'elle eût déja mis tout en public. Je n'ai point parlé des traités de son mari, parce que les premiers gâtent les derniers, lesquels ne semblent point faits de si bonne humeur, *ni de si bon cœur que les autres*. Ceux-ci sont pleins de discours agencés seulement pour l'apparence; *Oratione in speciem compositâ;* les autres pour persuader, *ad fidem faciendum*. Mais le jeune, *traittant des cimetieres sacrés*, tire de l'étenduë de son livre cet argument conséquentieux. Les *Juifs*, dit-il, ont été curieux des sépulcres; comme il paroît par plusieurs Histoires alléguées à ce propos. Les *Turcs* tiennent les sépulchres sacrés, & vont en voyage au tombeau de *Mahomet*. Les Payens ont fait de si belles piramides, ont canonisé leurs morts, & leur ont ordonné des supplications. *Ergo* les Chrétiens doivent faire de même, pour ressembler aux *Juifs*, aux *Turcs* & aux Payens Mais pour n'ôter à personne l'honneur qui lui est dû; nous avons bien sçû, que ce labeur est de M. *Raymond*, ou, pour mieux dire, de son hôte, auquel on attribuë aussi l'épitre liminaire de *Richeome*. Quoi que ce soit, tous deux ensemble m'ont appris de belles choses. Comme le premier, qu'il faut porter le Pape sur les épaules. Les *Romains*, dit-il, élevoient leurs Empereurs sur le bouclier, & les portoient sur les épaules.

lés. Les Payens le faiſoient aux *Druides* & aux *Veſtales*. Les *Romains* faiſoient porter leurs lictieres par des éclaves. Ceux de *Tunquin*, en la *Chine*, portent auſſi leurs Religieux : & les Payſans de *Xaintonge* ſe font porter le jour de leurs nôces, comme auſſi font les épouſées en *Lorraine*. *Ergo* on doit auſſi porter les Papes, Cardinaux, & Evêques : pour reſſembler en Religion aux *Chinois* & aux Payens : ſe montrer eſclaves, comme ceux qui portoient les lictieres des *Romains*, & faire ce qu'on dit que font les mariées, principalement les Payſans & Payſannes à leurs nôces. Le même Auteur dit, que Madame *Simonite*, voulant dire la *Sunamite*, baiſa les pieds *d'Eliſée* : *ergo* les Rois, qui ſont *Simonites*, doivent baiſer les pieds du Pape. Ce M. *Raymond*, & ſes compagnons, ont bien parlé aux *Huguenots*, & *à leurs plaintes imprimées*, en leur montrant qu'ils *ſe plaignent de tête ſaine*. Car, comme dit *Raymond* à *Rabeſne*, briguant ſa voix, pour faire perdre à une Demoiſelle *Huguenotte* la garde de ſes enfans : Les loix ne ſe doivent point obſerver aux jugemens des Proſcrits : Et depuis ſollicitant pour faire mourir un *Huguenot*, *pour un meurtre qu'un bon Catholique avoit commis* : il ne faut pas, dit-il, faire difficulté de faire perdre les biens de ceux, deſquels la vie eſt condamnée, ni de condamner à mort les particuliers, deſquels le corps général eſt condamné entre nous. Il n'a pas mis cela en ſon livre ; parce que l'Edit n'étoit pas encore modifié. J'ai lû de plus un Livre de ſa façon, pour effacer la mémoire de *la Papeſſe Jeanne*. Et pour vous montrer que j'ai

étudié,

étudié, & de plus que j'ai intelligence avec les doctes, je lui ai envoyé une Epigramme sur ce sujet. Il commence : *Fœmina quod mentita virum.* Vous la trouverez en son lieu au Livre des épigrammes. Elle est bien de ma façon, & attens la réponse.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE VI.

Pag. 434. l. 24. *Les Réponses que l'on a faites au Livre de du Plessis Mornay.*] C'étoit son Livre *de l'Institution, usage & Doctrine de l'Eucharistie*, publié au mois de Juillet 1598. (1). Plusieurs Catholiques entreprirent d'y répondre l'un & l'autre ; sçavoir, *Boulanger*, Aumônier du Roy, qui n'attaqua que la *Préface ; & G. du Puy*, Chanoine & Official de *Bazas*, ou plûtôt sous ce nom-là *Arnaud de Pontac*, Evêque de *Bazas : Sub G. du Puy, Lectoris Ecclesiæ Vasatensis nomine Episcopus Vasatensis scripserat in Plessæum*, dit le *Scaligerana* (2). Le *Jesuite Fronton du Duc*, publia aussi plusieurs Ecrits & repliques sur le sujet du même Livre : le *Jesuite Richeome* dit que le P. *Jean des-Bordes* écrivit pareillement contre ce Livre ; & *Richeome* lui-même parut en cette occasion sur les rangs avec un *Traité de la Messe ;*

(1) Vie de M. du Plessis, Liv. 2, pag. 251.

(2) Aux mots *Pontacus* & *du Puy*.

Digitized by Google

ſe ; & ſur la *Réponſe* qu'y fit M. *du Pleſſis*, le même *Richeome* revint à la charge dans un Traité qu'il intitula, *Victoire de la verité* (3). Tous ceux-ci, diſoit-on, n'étoient en quelque façon que de ſimples Carabins, qui, par leurs Ecrits envoyés devant comme à l'eſcarmouche, ne faiſoient qu'annoncer la bataille que le redoutable Evêque *d'Evreux* devoit bien-tôt livrer à M. *du Pleſſis* (4) : mais ce Prélat, duquel on attendoit merveilles, peu content de deux Tomes, qu'il avoit compoſés ſur cette matiere, & qu'il avoit déja fait imprimer, non-ſeulement n'oſa pas continuer, il ne put même jamais ſe réſoudre à les publier, quoiqu'il en fût extrêmement preſſé par le Roy (5). On raconte un bon mot de *Henri IV.* au ſujet des délais que le Cardinal du *Perron* lui demandoit perpétuellement, pour publier la réponſe, qu'il diſoit compoſer depuis ſi long-tems contre le Livre de *l'Euchariſtie* de *du Pleſſis* : En 1608. ce Prince ayant demandé à l'Entrepreneur de quelqu'un de ſes bâtimens, pourquoi l'ouvrage avançoit ſi peu, & cet homme ne lui ayant donné que de méchantes raiſons ; *je vois bien ce que c'eſt*, dit le Roy, *vous attendez comme l'autre* (le Cardinal) *des manuſcrits de* Rome (6).

Pag. 435. l. 3. *Comme il y commença il y a dix-huit ans.*] La liaiſon de ces paroles avec les

(3) Richeome, dans ſon *Avis ſur l'Avertiſſement publié par M. du Pleſſis*, en Août 1601.

(4) Vie de M. du Pleſſis, Livre 2, page 352.

(5) *Avertiſſement* publié par M. du Pleſſis, en Août 1601.

(6) *Vie de du Pleſſis*, Liv. 2, pag. 384.

(7)

les précédentes, fait voir qu'il s'agit encore ici du *Traité de l'Euchariſtie* de M. *du Pleſſis*, & qu'ainſi cet endroit de *Sanci* n'a été compoſé par *d'Aubigné* que peu avant la mort du Cardinal du *Perron :* c'eſt pourquoi je m'étois trompé dans la premiere édition de mes remarques, de croire que l'Auteur voulût ici parler du Traité de l'Egliſe publié par M. *du Pleſſis* en 1577. (7). Il eſt au reſte en effet bien ſûr que la Confeſſion de *Sanci*, qu'on peut dire avoir été commencée auſſitôt après que cet homme ſe fût fait Catholique, ſçavoir vers le Printemps 1597. fut augmentée & pourſuivie par l'Auteur pendant plus de vingt ans : cela paroît non-ſeulement de cet endroit-ci, mais auſſi de ce qu'ailleurs on y cite le quatriéme livre du *Baron de Fæneſte* (8), qui conſtamment n'a paru qu'après l'année 1619 (9).

Pag. 435. l. 5. *Une ſi grande famille à conduire.*] L'Evêque *d'Evreux* étoit Conſeiller d'Etat, Grand Aumônier de *France* & Convertiſſeur de profeſſion ; ainſi la grande famille qu'on lui attribuë, conſiſtoit dans le grand nombre de pauvres, dont il avoit l'inſpection dans tous les Hôpitaux du Royaume, à cauſe de ſa dignité de Grand Aumônier (10), mais particulierement encore en quantité de ſes proſelytes, qui jettoient les yeux ſur lui

(7) *Vie de du Pleſſis*, Liv. 1, pag. 44.

(8) Ci-deſſus, Livre II, Chap. 1.

(9) L'Edition de 1619 ne contient que 3 Livres.

(10) En vertu de l'Ordonnance du Roi Henri II. Voyez le Traité des Revenus Eccléſiaſtiques, par Jérôme à Coſta, ou Richard *Simon*, pag. 302.

comme

comme ſur leur pere, pour en obtenir des penſions ou des Benefices.

Pag. 435. lig. 12. *Par élévation.*] Cette expreſſion, qui eſt tout-à-fait Latine, veut dire en termes de mépris, & traitant de bagatelles les plus preſſans endroits du Livre.

Pag. 435. l. 15. *Cet orthodoxe.*] Ceci s'entend de certain Livre intitulé : *Traité orthodoxe de l'Euchariſtie*, imprimé à *la Rochelle* en ..... *Cayet* y fit une Réponſe, imprimée *in* 8°. à *Paris* chez *Gilles Robinot* en 1595.

Pag. 435. l. 23. *Si le corps de l'Oeuvre eſt groſſier.*] M. *du Pleſſis*, dans ſon *Avertiſſement* du mois d'Août 1601. parlant du Traité de la Meſſe, que *Richeome* avoit publié contre lui, dit que c'eſt un eſprit plus lourd & plus *groſſier*, que ceux de ſes autres adverſaires n'étoient légers. C'eſt un gros Livre diviſé en quatre parties, où l'Auteur n'a fait entrer ni méthode, ni Théologie : A l'égard de la Préface, elle eſt faite avec beaucoup d'artifice.

Pag. 435. l. 29. *Trois bataillons.*] Pour entendre ce que c'eſt que ces *trois bataillons*, il faut ſçavoir que *Richeome* ayant fait imprimer en 1597. *trois Diſcours* en un volume ; le premier *des Miracles*, le ſecond *des Saints*, & le troiſiéme *des Images*, remplis de miſérables lieux-communs, cent fois rebattus & refutés : dans l'Epitre, par laquelle il dédioit ces *trois Diſcours* au Roy *Henri IV.* il les comparoit à *trois bataillons* de vieilles troupes, qui feroient, diſoit-il, remporter à l'Egliſe Romaine une entiere victoire ſur les Proteſtans ; d'où il prenoit occaſion de perſuader au Roy, qu'il rappellât les *Jeſuites*, qui auroient

auroient rendu un si important service à l'Eglise & à l'Etat.

Pag. 435. l. 34. *Feroient mieux taire l'Avocat Arnaud que le Livre de la Verité défenduë.*] C'est ainsi qu'il faut lire, & non *faire*, ni *fuir*. Maître *Etienne Pasquier* ayant plaidé en 1564. pour l'Université de *Paris* contre les *Jesuites*, qui demandoient d'être admis à ne faire qu'un Corps avec elle; & sur l'appel au Conseil, la Cause ayant été de nouveau plaidée en 1594. par Maître *Antoine Arnaud* pour la même Université, elle ne fut jugée diffinitivement que le 29. de Decembre 1594. après l'assassinat entrepris contre *Henri le Grand* par *Jean Châtel*, qui avoit été disciple des *Jésuites*; auquel tems l'ancien Plaidoyer de *Pasquier* & celui de M. *Arnaud* ayant eté rendus publics, les *Jésuites*, qui regardoient ces deux Pieces, & principalement la derniere, comme la cause de leur exil, duquel ils esperoient bien de se faire relever un jour, s'aviserent en 1595. d'y faire répondre *Richeome*, sous le nom de *François des Montaignes* (11), par un gros *in* 8°. qu'il intitula: *la Vérité défenduë pour la Religion Catholique en la Cause des Jesuites, contre le Plaidoyer d'Antoine Arnaud*; & comme *Pasquier*, non-content que son Plaidoyer fût déja imprimé (12) & qu'on le vendît publiquement, l'avoit encore inseré par forme de Chapitre, dans le troisiéme

(11) L'Indice des Noms propres de M. de Thou le nomme *de la Montagne*; mais mal.

(12) *In*-8. chez Abel Langelier, au premier Pilier de la Grande Sale du Palais, à Paris.

(13)

troiſiéme Livre de ſes *Recherches*, qu'il faiſoit imprimer avec les trois ſuivans en 1596. les *Jeſuites* y firent auſſi répondre en 1597. ſous le nom de *René de la Fon* par le même *Richeome*, qui dans ce Livre en vouloit principalement à l'Avocat Général *Marion*, au ſujet d'un fameux Plaidoyé qu'il avoit fait contr'eux le ſeiziéme d'Octobre 1597. (13). Ce qui rendoit les *Jeſuites* ſi prompts à écrire & ſi fertiles en repliques après le Jugement & la perte de leur procès, c'eſt que dans l'eſperance qu'ils avoient conçûe d'être bien-tôt rétablis, leurs Peres, qui s'étoient maintenus à *Bourdeaux* & à *Toulouſe* nonobſtant l'Arrêt de leur banniſſement, avoient interêt de ſe juſtifier au plûtôt des reproches, qui leur étoient généralement faits, au ſujet de leur dangereuſe doctrine. En effet, on a déja vû ci-deſſus comment en 1598. ils préſenterent au Roy une *Requête* ou *Remontrance* de la façon du même *Richeome*, dans laquelle ils preſſoient leur rappel envers ce Prince dans les termes les plus humbles, & qui ſembloient marquer le plus de zele pour la *France* & pour ſon Roy. *Paſquier*, qui n'avoit pas ſi bonne opinion d'eux, & Maître *Antoine Arnaud*, dont le Plaidoyer avoit merveilleuſement contribué à leur exil, prirent occaſion de cette Requête, que les *Jeſuites* diſtribuoient par tout, & principalement entre les plus conſidérables perſonnes de la Cour, pour compoſer chacun un Livre qui achevât de décrier entierement leur morale & leur doctrine : le premier fit

le

(13) *Mémoires de la Ligue*, T. 6, p. 690 & 691.

(14)

le Catéchiſme des Jeſuites, *ou l'Examen de leur Doctrine, diviſé en trois parties*, imprimé *in 8.* en 1602. chez *Guillaume Grenier* à *Ville-franche*, ou plûtôt à *la Rochelle*, comme le crurent les *Jeſuites* (14), qui ſuppoſerent que *Paſquier* n'avoit pris les noms de *Ville-franche* & de *Guillaume Grenier* qu'à l'imitation de *René de la Fon*; & le ſecond publia la même année le *Franc & veritable Diſcours au Roi, ſur le rétabliſſement demandé à Sa Majeſté pour les Jeſuites*; ſans que ni l'un ni l'autre mît ſon nom à ſon Ouvrage : là-deſſus voilà *Richeome* de nouveau en campagne avec un autre gros volume *in 8.* ſous le titre de *Plainte Apologetique, &c.* ſur ces deux Ecrits; mais il s'y prit ſi mal, notamment à l'égard de celui de *Paſquier*, que pour ne le point laiſſer abſolument ſans réponſe, le même *Paſquier* ſe contenta d'écrire à ce ſujet au Général des *Jeſuites Aquaviva* une Lettre, pour lui faire connoître que *Richeome* ce grand homme, que ſon prétendu mérite avoit depuis peu de tems élevé à la dignité d'Aſſiſtant *d'Aquaviva* dans la Province de *Guienne*, étoit veritablement un *pauvre homme*, qui, dans un fort gros volume, n'avoit répondu que de *pures âneries* à environ trente feuillets de ſon Catechiſme, qui étoit tout ce qu'il avoit jugé à propos d'en attaquer (15). A l'égard de l'Avocat *Arnaud*, qui avoit plaidé ſi fortement contre

(14) *Plainte Apologetique* de Richeome ſur ces deux Ouvrages, Edition d'Avignon en 1603, p. 21.

(15) Lettres de Paſquier Tome 2, Livre 21, pag. 697 & ſuivantes, de l'Edition *in*-8.

(16)

contre les *Jesuites* le douziéme & le treiziéme de Juillet 1594. le Livre de *la Verité défendue*, ni la traduction qui en fut faite en Latin par un autre *Jesuite* (16), ne le firent point taire, puisqu'il écrivit ensuite son *Franc & veritable Discours*, avec une liberté tout-à-fait généreuse; & s'il ne repliqua point à ce que *Richeome* y avoit répondu, c'est qu'il vit bien que la faveur des *Jesuites* à la Cour du grand *Henri*, l'emporteroit à la fin sur toutes les raisons qu'on pourroit encore alleguer pour maintenir l'Arrêt de leur expulsion: En effet, ce pauvre homme eut même tant de peur d'en avoir trop dit dans son petit Livre, qui n'étoit que de six feuilles, que j'en ai vû un Exemplaire, où un habile homme de ce tems-là avoit fait de sa propre main la remarque suivante: *Ce Livre, composé par Maître* Antoine Arnaud, *leur bon ami*; & plus bas: *les copies retirées par l'Auteur*: Aussi, selon toutes les apparences, cet Ecrit seroit-il demeuré supprimé; mais l'horrible assassinat commis contre le Roy *Henri IV.* ayant rendu à chacun la liberté de se déclarer contre les *Jesuites*, qu'on en croyoit coupables, non-seulement l'Auteur eut bon débit de ces Copies qu'il avoit retirées en 1602. il fallut même faire une seconde édition du *Franc & veritable Discours*, qui fut réimprimé *in 8.* en 1610.

Pag. 436. l. 4. *Croquans qui portoient morions*

(16) *Francisci Montani Apologia pro Societate Jesu, contra Antonium Arnoldum Causidicum, in-8.* à Ingolstat, en 1596. *Bibliotheca Draudii*, T. 1. p. 328.

rions dorés d'or de feuille.] Raiſonnemens qui, pour être inſerés dans un Livre bien propre & doré ſur tranche, n'en étoient ni moins plats ni moins groſſiers ; en quoi ils reſſembloient aux Croquans (17), qui avoient bien quelque apparence de ſoldats, mais n'étoient que des pieds-plats & mal-adroits payſans.

Pag. 436. l. 6. *Pour prouver les Miracles.*] Ceci regarde le *Traité des Miracles* de *Richeome*, à *Paris* en 1597. on y voit pluſieurs raiſonnemens ſemblables.

Pag. 436. l. 16. *Une pierre qui le fit broncher. C'eſt la confeſſion de défunt Beze*, &c.] Le bruit avoit couru que M. de *Beze* étoit mort bon Catholique, & le *Jeſuite*, auteur de cette bourde, avoit bâti là-deſſus ce qui s'étoit débité de la miraculeuſe converſion de ce Miniſtre célebre : s'étant trouvé que *Beze* n'étoit ni mort ni converti, le faux bruit de ſa mort & de ſa converſion avoit fait broncher le *Jéſuite*, qui s'étoit vû l'objet de la riſée publique. Les mots de *Pierre* & de *Confeſſion*, ſont au reſte employés en cet endroit par *Sanci*, dans le même ſens que les Peres ont dit que la Confeſſion de *Saint Pierre* étoit la *pierre* ſur laquelle Jeſus-Chriſt avoit dit qu'il bâtiroit ſon Egliſe.

Pag. 436. l. 18. *Bon Catholique Romain*, &c.] Ce fut le *Jeſuite*, *Clement du Puy*, frere de *Claude* & oncle de *Pierre* & de *Jacques du Puy* (18), qui inventa cette bourde & qui la publia

(17) Il y a eu en Rouergue une Révolte de Croquans, Journal des Sçavans, Mars 1713.

(18) *Thuana*, dans la Note ſur le mot *Puy*.

(19)

publia en l'année 1596. J'ai écrit, dit *Joſeph Scaliger*, une Lettre bien longue à *Velſerus* touchant ſes amis les *Jeſuites*, qui font courir le bruit que *Beze* eſt mort (19) : Il eſt honnête homme, & ne maintiendra pas les *Jéſuites* contre un homme docte ; & les *Jeſuites* diſent que c'eſt nous qui avons forgé cela, & que nous leur attribuons ; *at ſcimus illum eſſe Clementem Puteanum Fratrem Claudii* (20).
» Les incommodités de la vieilleſſe de M. de
» *Beze*, *dit M. Bayle ſur le même ſujet*, com-
» mencerent à ſe faire ſentir en 1597. mais
» ſa veine poëtique n'étoit point encore tel-
» lement tarie en ce tems-là, qu'il ne fît des
» Vers pleins de feu contre les *Jeſuites*, à
» l'occaſion du bruit que l'on avoit fait cou-
» rir de ſa mort, & qu'avant que d'expirer
» il avoit fait profeſſion de la Foi Romaine :
» les Miniſtres de *Geneve* ne ſe tûrent point
» en cette rencontre ; ils publierent deux
» Ecrits revêtus de toute l'autenticité néceſ-
» ſaire pour refuter ce ſot conte : l'un de ces
» Ecrits étoit (21) en Latin, & l'autre en
» François. Une Lettre de Theodore de *Beze*
» à *Guill. Stukius* refuta le même conte (22).
» Le *Jeſuite Clement du Puy*, que l'on regar-
» da

(19) Il avoit couru un bruit de la mort de M. de Beze, dès le mois de Juin 1591. Mémoires de M. du Pleſſis, Tom. 2, pag. 94.

(20) *Scaligerana*, au mot *Velſerus*.

(21) *Editis nomine ſuo publicis duobus Scriptis, altero Latinè (cui Beza redivivus nomen fecerunt) altero Gall. Fajus*, pag. 59 *de vita & obitu Theodori Beza.*

(22) Voyez auſſi la Préface de ſon Nouveau Teſtament, de l'Edition de 1598.

» da comme l'inventeur de la fable, attira ſur » ſa perſonne en particulier & ſur ſon Or- » dre en général une grêle de (23) Vers ſatyri- » ques, que les Muſes de *Theodore de Beze*, » toutes vieilles qu'elles étoient, ne laiſſe- » rent pas de rendre bien terraſſante (24). Le *Theodorus Beza redivivus, id eſt, Reſponſio ad impudentiſſimum commentum de obitu Theodori Bezæ*, imprimé *in 8.* à *Hanau* en 1596. (25) faiſoit du bruit à ſon tour; mais il ſe préſentoit quelque choſe de plus preſſé pour les *Jeſuites*, que de répondre à cet Ecrit Latin, que tout le monde ne pouvoit pas entendre; c'étoit un Ecrit François imprimé à *Geneve*, intitulé: *Lettre de M.* Theodore de Beze, *avec la réponſe des Miniſtres & Profeſſeurs de l'Egliſe & Ecole de* Geneve, *au faux & impudent Ecrit des fauſſement nommés* Jéſuiſtes, *par lequel ils ont publié la mort de* Theodore de Beze *& la revolte d'icelui & de toute l'Egliſe de* Geneve *au Papiſme.* Ils jugerent donc à propos de refuter cette Lettre, mais un peu tard & ſeulement en 1598. & ce fut ſous le nom d'un Gentilhomme *Savoiſien*, par une Lettre qu'il adreſſoit à un Gentilhomme *Lyonnois*, *ſur la fauſſe allarme que* Theodore de Beze *s'étoit donnée de la nouvelle de ſa mort & converſion à la Religion Catholique.* Dans cet Ecrit, qui ſe termine en défis aux Miniſtres de *Geneve* d'en venir à des Conferences

(23) Antoine la Faye rapporte ces Vers, pag. 60 & 61.

(24) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Beze.*

(25) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 1287.

(26)

rences sur des points de Controverse, les *Jésuites* soutinrent que la prétendue Lettre à eux attribuée sur la mort & conversion de *Theodore de Beze*, n'étoit qu'une pure imposture de *Beze* lui-même & des *Bezeens* de *Geneve*, parce qu'elle ne portoit pas le nom de son Auteur, & devoit conséquemment passer pour un Libelle suivant la Loi *Unica de famosis Libellis C. tit. 36.* En second lieu, l'Auteur de cette Lettre où l'on avoit publié la mort & la conversion de *Beze*, disoit avoir appris cette nouvellle de *Clement Puteanus*, qu'il disoit résider à *Dole*, & qu'il appelloit Pere Général des *Jesuites :* Or ce Général se nommoit *Aquaviva* & ne résidoit pas à *Dole ;* d'ailleurs, comme on pourroit prétendre que ç'auroit été ici une mépriſe de l'Auteur de la Lettre, qui, n'étant que Catholique & non pas *Jesuite*, auroit ignoré que ceux de cette Compagnie, outre leur Général, ont en chaque Province un Provincial & en chaque College un Recteur ; on répondoit que le Provincial de cette Province étoit *Gentilius*, & avant lui *Bernardinus Castorinus*, & le Recteur un nommé *Jean Falkestein*, qui l'étoit depuis plusieurs années : enfin les *Jesuites* remarquoient que l'Auteur de la Lettre qu'on leur supposoit, disoit que *Beze* s'étoit adressé à la Republique de *Geneve* assemblée en plein Sénat, tout comme on auroit pû parler de l'ancienne *Rome ;* ce qui n'étoit pas d'un Catholique, encore moins d'un *Jesuite* (26). Cependant,

(26) Lettre d'un Gentilhomme Savoysien, &c. imprimée en 1598, jusqu'à la page 20.

pendant, quoique ces Peres puſſent alleguer en cette rencontre pour leur juſtification, le blâme de cette Lettre ne laiſſa pas de leur demeurer, même entre les Catholiques ; & *Paſquier* traitant en 1602. des faux Miracles & des menteries des *Jeſuites*, ne manqua pas de faire revenir ſur le tapis la fauſſe nouvelle de la mort » de M. de *Beze*. » Depuis quelques années en- » çà, *dit ſon Catéchiſme des Jeſuites*, les *Jeſui-* » *tes* firent courir un Livre par la *France*, par « lequel ils nous racontoient la mort de *Theo-* » *dore de Beze*, & que mourant il avoit été con- » verti à la Foi Catholique par un des leurs ; à » l'exemple de quoi pluſieurs Citoyens de *Gene-* » *ve* avoient fait le ſemblable, le tout par le mi- » niſtere de leurs confreres *Jeſuites*. Nous le » crûmes pour quelque tems, *continue le Cate-* » *chiſme ;* mais depuis, par un nouveau mira- » cle, *Beze* s'eſt trouvé reſſuſcité, qui a écrit » une Lettre Latine & Françoiſe, par laquelle il » il les dément de leur impudence (27). On a déja vû ci-deſſus que dès l'année 1596. M. de *Beze* avoit pris le ſoin d'avertir les *Jeſuites* qu'il étoit encore en vie & toujours *Huguenot ;* cependant le *Jeſuite Richeome*, qui, croyant toujours le contraire ſur le bruit commun, avoit appuyé ſur cet évenement miraculeux dans ſon Traité des Miracles, &c. qu'il compoſoit en 1597. y inſiſtoit encore deux ans après, dans une autre Edition qu'il fit faire de ce Livre en 1599. (28). Cette bourde, au reſte, avoit été précedée de deux

(27) *Catechiſme des Jéſuites*, Liv. 1, Chap. 17. Edition de 1602.

(28) Richeome, en ſon *Traité des Miracles, &c.* pag. 625. Edition de 1599.

(29)

deux autres, pareillement de l'invention des *Jesuites*, & toutes trois firent grand bruit à *Rome*: la premiere portoit que le Patriarche *d'Alexandrie* avec toute l'Eglise *d'Affrique* s'étoit soumis au Pape; la seconde, que *Jacques*, Roy *d'Ecosse*, avoit fait exécuter à mort deux Ministres, & avoit donné la chasse à tous les autres de son Royaume; & la troisiéme, touchant M. de *Beze*, portoit que toute la Ville de *Geneve* s'étoit convertie avec ce Ministre. Il en courut peu après une quatriéme, que la Reine *d'Angleterre*, *Elisabeth*, avoit actuellement à *Rome* un Ambassadeur, qui venoit demander l'absolution pour elle, & pour tous ses Sujets qui s'étoient convertis (29).

Pag. 436. l. 22. *Passavant.*] Plusieurs Auteurs se sont déguisés sous ce nom (30); mais ici, c'est M. de *Beze* qui, sous le nom de *Benedictus Passavantius*, composa contre le Président *Lizet* (31) une Epitre en style Macaronique, laquelle est, au jugement de M. *Naudé*, la plus excellente Piéce qui ait jamais été faite en ce genre-là (32): On peut juger qu'elle fut publiée environ l'année 1552. (33) de ce que *Calvin*, qui étoit né le dixiéme de Juillet 1509. (34) est dit âgé de quarante-trois ans, & pour le reste, voici quel fut le sujet de cette Satyre. *Pierre Lizet*, Premier Président

(29) *Relation de l'état de la Religion*, par E. Sandis, Ch. 24. Edit. de 1626.

(30) M. Baillet, en son *Traité des Auteurs déguisés.*

(31) *Scaligerana*, au mot *Beze*, & la Note de P. C.

(32) Les *Eloges* de M. Teissier, Tome 2, page 369. Edition de 1683.

(33) La premiere Edition est de l'an 1553.

(34) M. de Beze en la Vie de Jean Calvin, p. 2.

dent au Parlement de *Paris*, pur Légiſte; mais fort habile homme pour ſon tems, fut obligé par le Cardinal de *Lorraine* de quitter ſa Dignité, pour avoir voulu ſoutenir ſon rang en plein Conſeil, où le Cardinal préſidoit (35), & pour avoir un jour à l'Audience fait taire un Avocat, qui donnoit aux Cadets de la Maiſon de *Lorraine*, la qualité de Princes, laquelle, par un ancien uſage, ne devoit ſe donner en ce lieu qu'aux Princes du Sang de *France* (36). *Henri II.* par commiſération de la pauvreté où cette diſgrace avoit réduit le Préſident *Lizet*, lui donna l'Abbaye de *Saint Victor*, de laquelle cet homme ne fut pas plûtôt pourvû, que ne pouvant plus envoyer au feu les Proteſtans, comme il avoit fait juſques-là par les Arrêts d'une Chambre ardente, de laquelle il fut l'inventeur (37), il voulut leur livrer une autre ſorte de guerre dans un gros Livre qu'il fit imprimer en 1551. *de ſacris libris in linguam vulgarem non vertendis, &c. adverſus Pſeudo-Evangelicam Hæreſim* (38). Comme il étoit un peu novice, pour ne pas dire fort ignorant en Théologie, *Theodore de Beze*, qui avoit examiné cet Ouvrage, ne jugeant

(35) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 1, Livre 6, pag. 182. D. E.

(36) Légende du Cardinal de Lorraine, imprimée en 1569, fol. 11. verſo. Mémoires de la Ligue, Tom. 1, pag. 395. Et de Thou, Tom. 1, Liv. 25, pag. 756. B.

(37) *Commentaire de l'Etat de France ſous Charles IX*, Edition *in*-8. de 1679, page. 7. verſo. Et Apologie pour Herodote, Chapitre dernier.

(38) Voyez là-deſſus particulierement M. Bayle en ſon Dictionnaire, aux mots *Beze* & *Beda*.

ne jugeant pas à propos de le refuter ſerieuſement, y répondit par une Satyre qu'il intitula : *Epiſtola Magiſtri Benedicti Paſſavantii, Reſponſiva ad commiſſionem ſibi datam à venerabili D.* Petro Liſeto *nuper Curiæ Pariſienſis Præſidente, nunc verò Abbate Sancti Victoris propè muros.* Dans cette Lettre, *Paſſavant*, qui ſe dit le meilleur ami de *Lizet*, & qui par ſon ordre s'étoit adroitement coulé dans *Geneve* pour découvrir ce que les Hérétiques y diſoient de M. l'Abbé, trouve le ſecret de lui apprendre ſur le pied d'une confidence, que les *Huguenots* de *Geneve* étoient bien informés que M. l'Abbé *Lizet* avoit la v..... à un tel point (39), qu'elle ne lui avoit laiſſé ni cheveux ni barbe, que le vénérable Abbé paſſe à *Geneve* pour une groſſe bête, qui fait pourtant des miracles, en ce que n'étant pas tout à fait ſi gros qu'un éléphant, il ne laiſſe pas d'enfanter de gros Ouvrages, qui ſont de vraies montagnes d'ignorances & de ridiculités ; puis à l'occaſion de la rudeſſe & de la barbarie du ſtyle de *Lizet*, il lui fait une Hiſtoire que les *Genevois* publioient du ſort de ſon Livre, auquel le Pape *Jules. III.* ayant prétendu faire grace d'en employer les feuillets à torcher ſon derriere, un Ouvrage ſi mal poli lui avoit mis les feſſes tout en ſang ; ce que les Hérétiques attribuoient à l'âpreté des montagnes *d'Auvergne*, où *Lizet* avoit pris naiſſance. Cette penſée du *Paſſavant* eſt priſe de *Rabelais*, où l'on voit Frere *Jean*, qui raconte qu'au tems que les Décretales

(39) *Apologie pour Herodote*, Chap. 17 & dernier.

tales regnoient, lui étant arrivé à *Sevillé* dans le *Poitou* de ſe torcher le cul d'un feuillet d'une méchante *Clementine* que *Jean Guimara*, Receveur de l'Abbaye avoit jetté au préau du cloître, les rhagadies, dit-il, & les hémoroïdes lui en avinrent ſi très-horribles, que le pauvre trou de ſon clos-bruneau (40) en fut tout déhingandé (41). La Satyre du *Paſſavant* fut réimprimée en 1568. ſans nom de lieu ni d'Imprimeur, en 1584. *Lutriviani apud Vliſſes Viſc.* avec une Epitaphe de *Lizet* & des Vers François ſur ſon trépas, & depuis encore en 1593. dans un Recueil de Piéces burleſques de *Jean Hotman*, Sieur de *Villiers*, imprimé à *Viliorban*, qui eſt un nom de Ville accommodé à celui de ſa Terre de *Villiers*. (42).

Pag. 436. l. 35. *Le Curé de Saint Gervais.*] Ce pourroit bien être *Jean Guinceſtre*, qui avoit été un des plus emportés & ſéditieux Prêcheurs de la Ligue : lorſqu'il vit que *Henri IV.* avoit été reçû dans *Paris*, il prêta obéïſſance & ſerment de fidelité, comme beaucoup d'autres Docteurs de *Sorbonne*, & fut maintenu dans la Cure de *Saint Gervais*, qu'il avoit acquiſe par de mauvaiſes voyes. (43).

Pag. 437. l. 13. *La feue bonne Reine ſa compagne.*] Comme cette Princeſſe avoit beaucoup

(40) C'eſt un eſpece de Cul-de-Sac dans le Quartier de l'Univerſité.

(41) *Voyez* Rabelais, Livre 4, Chap. 52.

(42) Elle a été réimprimée à la ſuite des Lettres d'Ortuinus Gratius, à Londres, chez Henri Clements en 1710.

(43) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 6, pag. 105.

(44)

coup d'ennemis, on fit pendant toute ſa vie une infinité de médiſances de ſes mœurs & de ſa conduite ; mais inſenſiblement elle ſi accoutuma ſi fort, qu'elle ne daignoit pas s'en reſſentir, ſi ce n'étoient des perſonnes du premier rang qui euſſent mal parlé d'elle : le *Connétable de Montmorency* fut de ce nombre : il avoit par une eſpece de plaiſanterie oſé dire à *Henri II.* que *Diane* ſa fille naturelle, femme du Maréchal de *Montmorency* fils aîné du *Connêtable*, étoit de tous les enfans de ce Prince l'unique qui lui reſſemblât. Ce Diſcours faiſoit peu d'honneur à *Catherine de Medicis* ; auſſi s'en vengea-t-elle cruellement ſur le *Connétable* (44) : mais, quoique pût dire la canaille, cette Reine ſouffroit tout & en rioit la premiere, juſques-là que les goujats chantoient impunément ſous ſes yeux toutes ſortes de chanſons faites exprès pour donner d'elle les idées les plus odieuſes. » J'ai ap-
» pris du Sieur de *Talſi*, *dit à ce ſujet d'Au-*
» *bigné*, qu'en 1562. lors de la Conference
» de *Talſi*, le Roy de *Navarre* & la Reine-
» mere étant à la fenêtre, dans une chambre
» aſſez baſſe, écoutoient deux goujats, qui,
» faiſant rôtir une oye à une broche de bois,
» chantoient des vilenies contre la Reine :
» l'un diſoit que le Cardinal l'avoit engroſ-
» ſée d'un petit goret ; l'autre diſoit d'un
» petit mulet, & puis ils maugreoient la
» chienne, tant elle leur faiſoit de maux : le
» Roy de *Navarre*, *continuë d'Aubigné*, pre-
» noit congé de la Reine pour les aller faire
» pendre,

(44) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 2, Chap. 14.

(45)

» pendre ; mais elle, après avoir dit par la
» fenêtre, *hé ! que vous a-t-elle fait ? elle eſt*
» *cauſe que vous rôtiſſez l'oye ;* ſe tourne vers
» le Roi de *Navarre* en riant, & lui dit : *mon*
» *Couſin, il ne faut pas que nos coleres deſcen-*
» *dent-là, ce n'eſt pas notre gibier* (45).

Pag. 437. l. 15. *Ce Livre de Saint Clement.*] C'eſt celui des *Conſtitutions Apoſtoliques de Saint Clement ;* & le paſſage dont il s'agit eſt au quarante-ſixiéme chapitre du ſeptiéme Livre (46).

Pag. 438. l. 11. *Les belles déclamations & fictions de Campanus.*] Liſez *Campianus. Edmond Campian de Londres*, étoit un *Jeſuite*, qui y fut ſupplicié pour crime de haute trahiſon le premier de Décembre 1581 (47). Le Livre dont il s'agit, intitulé : *Epiſtolæ & Orationes Edmundi Campiani* (48), imprimé *in 8.* à *Ingolſtat* en 1602. fut réimprimé à *Cologne* en 1619. (49).

Pag. 438. l. 28. *Les Sermons amoureux de M. S. Panigarole.*] Ce ſont cent de ſes Sermons ſur la Paſſion de Notre-Seigneur, traduits par *Gabriel Chappuis*, & imprimés *in 8.* à *Paris* en 1597. (50). *François Panigarole*, Cordelier, Evêque *d'Aſt* en *Piémont*, étoit venu jeune en *France ;* cela paroît de ce qu'en tête

(45) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 3, Chap. 5.

(46) *Anti-Choppinus*, Edition de Chartres en l'année 1592, pag. 81.

(47) De Thou, Tome 3, Livre 74, page 523. A. B.

(48) Les deux Editions faites en Allemagne, & la Bibliotheque de Draudius, diſent *Compani.*

(49) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 1425.

(50) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 40.

(51)

tête du dernier de vingt-huit de ſes Sermons, imprimés en 1601. à *Paris* chez *Jean Fevrier*, il eſt dit qu'il n'étoit encore qu'étudiant lorſqu'il le prononça à *Saint Thomas du Louvre*, un an après le maſſacre de la *Saint Barthelemi* : dans la ſuite il fit le voyage *d'Italie*, où il prononça les autres vingt-ſept en d'illuſtres occaſions à *Rome* & à *Bologne la graſſe* ; puis étant revenu à *Paris* à la ſuite du Cardinal Légat *Cajetan*, il fut l'un de ceux qui s'y enfermerent en 1590. pour encourager les *Pariſiens* à ſoutenir le ſiége (51). Il y a encore de lui un volume *in 4.* de Sermons violens & ſéditieux, qu'il prononça à *Paris* pendant le dernier ſéjour qu'il y fit & notamment durant le ſiége : ces Sermons imprimés à *Lyon* avec privilege du Duc de *Mayenne*, comme Chef de l'Union. *Le Grain* dit que *Panigarole* s'échauffoit ſi fort à crier en ce tems-là dans ſes Sermons, *guerra, guerra, guerra*, qu'il étoit obligé de les interrompre en buvant un grand verre de vin, tant pour ſe donner des forces que pour reprendre haleine (52).

Pag. 438. l. 30. *Son bardache.*] Le *Scaligerana* (53) Panigarolæ *Epiſtolam ad amicam* (54) *valde laſcivam vidit dominus Legatus* (de Buzanval) *cum Rex* Franciſcus *bellum gereret in*

(51) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 98, page 69. C. Et d'Aubigné, Tome 3, Livre 3, Chap. 7.

(52) Le Grain, *Décade de Henri le Grand*, Livre 4, page 350. & Livre 5, pag. 150, Edition *in-4.* de 1603.

(53) *Scaligerana*, au mot *Panigarole.*

(54) Il eſt dit *ad amicum*, dans l'Edition de 1668, ce qui change tout-à-fait le ſens.

Italia

Italia le Mont Cenis étoit clos, *Cardinales* Genevâ *tranſibant &* Panigarola *illuc tranſivit, erat Sodomita in ipſius Comitatu, ſciverunt* Baſileæ *& non puniverunt;* Genevenſes *non auſi fuiſſent* ils ſont trop petits compagnons, Tiguri *ſi ſciviſſent, combuſſiſſent.* Cela a fait ſoupçonner du vice de non conformité deux perſonnes du nom de *Panigarole;* l'un que l'on a cru qui vivoit du temps du Roy *François I.* & que l'on a ſuppoſé dans la précédente édition avoir été Cardinal, quoiqu'il n'y en ait point eu de ce nom; l'autre, nommé *François Panigarole*, Evêque *d'Aſt:* cependant, à bien examiner cet endroit du *Scaligerana*, il ſemble que celui qui l'a recueilli s'eſt mépris, & qu'il y a mêlé aſſez légerement le Roy *François I.* du tems duquel la reforme de la Religion étoit à peine connue: s'il y avoit eu lors un *Panigarole* ſujet à la Pederaſtie, on l'auroit laiſſé paſſer à *Geneve*, à *Baſle* & à *Zurich*, ſans faire paroître à ſon endroit le zele que les Réformés ont témoigné dans leur établiſſement pour punir cet horrible vice; l'addition du mot de *Buzenval* que l'on a faite dans le texte de ce paſſage du *Scaligerana*, n'y a été miſe que par rapport à ce qui y eſt dit auparavant ſur le mot de *Buzenval* en ces termes: D. *Buzenvallius Legatus diſceſſerat præterito anno ſine revocatione Regis. Rex ſtatim juſſit illum redire, ut vix illi licuerit domum viſitare. Legati ſunt mancipia, non audent diſcedere niſi revocati.* Cela ne peut s'entendre que de Monſieur *Chouart de Buzenval*, qui étoit du tems de *Scaliger* Ambaſſadeur de *France* en *Hollande*,

lande, où il eſt mort à la *Haye* en 1607. (55) & n'a aucun rapport au temps du Roy *François I.* On peut donc croire que l'Auteur du *Scaligerana* n'a pas été fort exact en cet endroit ; le perſonnage dont il y eſt parlé, ainſi que dans la Confeſſion de *Sanci*, eſt certainement le Cordelier *Panigarole* : Voici comme on lui fait avouer ſon crime dans le dernier quatrain de la Confeſſion de la Sainte Union.

Rome, pardonne-moi ; dans ta ſuperbe enceinte,
J'ai rebâti les murs de Sodome & ſes tours,
Aux Anges j'ai penſé preſque faire une atteinte
Quand je ſentis le feu de mes molles (56) *amours.*

Pag. 438. l. 32. *C'eſt pour vous belle que je meurs.*] La même choſe ſe dit de notre *Panigarole* dans *Fæneſte* (57).

Pag. 439. l. 6. *Les braves Sermons de l'Evêque de Bizonte.*] C'eſt *Bitonte*, & non *Bizonte*, qu'il faut lire : *Bitonto* eſt un Marquiſat dans la *Pouille*, & l'Evêque de *Bitonte* eſt ſuffragant de l'Archevêque de *Barri* dans le Royaume de *Naples*. Cet Evêque dont *Sanci* parle, ſe nommoit *Cornelio Muſſo* (58) : On dit qu'il étoit bâtard, & qu'un jour le Pape,

(55) Négociations du Préſident Jeannin, & Mémoires de Wicquefort.

(56) Ou plutôt *Mâles*.

(57) *Baron de Fæneſte*, Livre 4, Chapitre 8.

(58) Il y a dans le premier Tome de *Lettere di Principi*, une Lettre qui lui a été écrite en l'année 1559, par l'Evêque de Troyes.

(59)

Pape, à qui il étoit allé faire sa Cour pour être Cardinal, lui ayant dit qu'on l'avoit averti du défaut de sa naissance, il répondit sur le champ : *U. S. a fatto tanti altri Cardinali asini, che possebo far un mulo* (59) · c'est de lui que l'Ecrit burlesque, *de aqua benedicta*, imprimé vers l'an 1554. & réimprimé quarante ans après à *Wiliorban*, dit : *R. D. Cornelius Episcopus Bitonti, qui amat Sanctiss. D. N. Papam plus quam animam suam..... & certè si non esset*, naturalis, *mereretur fieri Cardinalis tantum propter hoc* (60). Outre quelques Commentaires & Traités Latins de Théologie & de Morale qu'on a de cet Evêque, il y a de lui plusieurs Tomes de Sermons *Italiens*, dont les traductions *Françoises* ont été imprimées successivement à *Paris* en 1584. & en 1597. (61). Ce qu'au reste *Sanci* raconte de cet Evêque *Italien*, *d'Aubigné* le rapporte en ces termes : » A minuit, » (*au moment que la Saint Barthelemi alloit* » *commencer*,) la Reine, qui craignoit au » Roy quelque mutation, descend dans la » chambre de son fils, où se trouverent les » Ducs de *Guise* & de *Nevers*, *Birague*, *Ta*» *vannes* & le Comte de *Rais*, tous menés » là par Monsieur. Ayant trouvé le Roy en » quelque doute, la Reine, entre autres pro» pos pour l'encourager, y apporta ces pa» roles : Vaut-il pas mieux, dit-elle, déchi» rer

(59) *Menagiana*, Tom. 1, de l'Edition de Hollande en l'an 1693, page 198. Et page 39 de l'Edition de Viliorban, en l'an 1593.

(60) *Biblioth. Draudii*, Tom. 1, pag. 238 & 1559.

(61) *Ibid.* T. 2. p. 40.

(62)

» rer ces membres pourris, que le ſein de » l'Egliſe Epouſe de Notre-Seigneur ? Elle » acheva par un trait pris aux Sermons de » l'Evêque de *Bitonte*, en le citant, *che pie-* » *ta lor ſer crudelè, che crudelta lor ſer pieto-* » *ſa* (62).

Pag. 439. l. 10. *Reboul.*] *Guillaume de* (63) *Reboul*, qui a fait pluſieurs méchantes Satyres contre les Réformés, entre autres les Salmonées, l'Antihuguenot, l'Apologie de *Reboul*, la Cabale des Réformés & la *Satyre Ménippée* contre le Synode de *Montpellier* (64).

Pag. 439. lig. 11. *Pour y avoir été foüetté.*] *Reboul* étoit de *Nîmes :* Il avoit été Secretaire de M. le Maréchal de *Bouillon*, & avoit été chargé de quelques-unes de ſes affaires en *Languedoc* & en *Dauphiné ;* pour raiſon deſquelles M. de *Boüillon* lui redemandoit une ſomme de douze cens écus : comme *Reboul* vivoit fort mal, & que d'ailleurs en ſuite de deux voyages qu'il fit, l'un à la Cour & l'autre à *Avignon*, on remarqua qu'il s'étoit laiſſé corrompre & gagner, en ce qu'à ſon retour il avoit voulu ſemer la diviſion dans le Conſiſtoire de *Nîmes ;* il fut excommunié à la pourſuite principalement de *Jean de Falgueiroles*, Miniſtre, & on fit en même-temps à *Orange*,

(62) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 1, Chap. 4. Voyez la Bibliotheque choiſie de M. Colomiez, ſeconde Edition, pag. 162 & 186.

(63) Dans le Titre des premiers Vers Latins & des Vers Grecs, qu'on mit à ſa louange au-devant de ſes *Salmonées*, *in*-12. Edition de Lyon, chez Jacques Rouſſin en 1597, on voit qu'il ſe nommoit *Guillaume.*

(64) *Mercure François*, Tom. 1, p. 134. recto.

Orange, & en d'autres lieux où *Reboul* avoit demeuré, des informations contre ſa conduite, qui ne juſtifierent que trop le procedé du Conſiſtoire envers cet homme. Peu après, en 1596. (65) *Reboul* ne manqua point de changer de Religion; & comme il vouloit beaucoup de mal au Conſiſtoire de *Nîmes*, & ſur tout au Miniſtre *Jean de Falgueiroles*, qu'il regardoit comme celui qui avoit contribué plus que perſonne à le faire excommunier & connoître pour ce qu'il étoit; en la même année 1596. il publia contre ce Conſiſtoire au ſujet de ſon excommunication un Libelle, qu'il intitula, *Salmonée :* dans ce Libelle, s'attaquant perſonnellement au Miniſtre *Jean de Falgueiroles*, dans le nom duquel il trouva depuis par Anagrame les mots *d'enragé fils d'Eole*, il ſe mocquoit de ſon excommunication, réſolue à *Nîmes* par les ſoins de ce Miniſtre, & la comparoit à l'entrepriſe de *Salmonée*, *fils d'Eole*, lequel ayant voulu contrefaire un jour la foudre de *Jupiter*; & tous ſes efforts n'étant allés qu'à faire de la fumée, du bruit & rien plus, fut foudroyé aux enfers par *Jupiter*, pour punition de ſa témerité. Il y eut une Réponſe à ce premier *Salmonée*, à laquelle *Reboul* en ajouta pour Replique un ſecond beaucoup plus gros, dirigé contre tous les Miniſtres du *Languedoc*. Il fit auſſi de même ſtyle une autre Piéce intitulée *le Schiſme*, diviſée en pluſieurs parties, & fut, ou voulut bien être crû Auteur de la *Cabale des Réformés* & des *Actes du Synode*

(65) Richeome en ſon *Traité des Images*, Ch. dernier.

(66)

node de Montpellier, ſus-mentionnés, & fit même ſon *Apologie* ſur tous ces Ecrits en 1598. (66). Il diſoit auſſi qu'il avoit deux autres Piéces prêtes à paroître ; l'une, qui étoit une ſuite de la Cabale, intitulée *les Bacchantes*, ou la *furieuſe réception de la Cabale par les Peres Conſiſtoriaux de Nîmes ;* & l'autre, qui étoit une eſpece de Poëme Cornique, ayant pour titre *les Miniſtreſſes ;* mais comme *Reboul* étoit très-décrié, que même les Egliſes de *Guienne* le pourſuivoient devant le Roy & à la Chambre mi-partie, pour raiſon des inſolences & des calomnies contenues dans tous ſes Libelles, & que d'ailleurs, à la veille comme il l'étoit de perdre ſon procès contre le Maréchal de *Boüillon*, il ſe voyoit réduit à finir ſes jours en priſon, ou à reſtituer une ſomme qui paſſoit de beaucoup la valeur de tout ſon bien ; il quitta la partie à tous ſes ennemis pour ſe ſauver d'abord à *Avignon*, d'où le Pere *Coton*, duquel il ſe diſoit le proſélite, lui fit prendre le chemin de *Rome*.

Selon toutes les apparences, un homme tel que (67) *Reboul* ne pouvoit choiſir de retraite

(66) Imprimée *in*-8. à Lyon chez Jacques Rouſſin, & réimprimée *in*-12. en 1601, ſans nom de lieu : le Titre de la premiere Edition porte, *avec Permiſſion*, ſans que cette Permiſſion paroiſſe en l'une ni en l'autre Edition.

(67) Il faut que ce Reboul fut un bien mauvais ſujet, puiſque dans les Manuſcrits de M. Dupuy, il y en a un ſous le Titre d'*Ecrit de Reboul contre M. de Villeroy*, c'eſt le Manuſcrit N°. 28. Il y avoit bien de l'honneur à proteger un pareil ouvrier, qui ſe déclaroit contre ſes Protecteurs.

traite qui lui convînt mieux que la Ville de *Rome ;* & comme il avoit en *France* de bons protecteurs en la perſonne du Roy *Henri IV.* & de M. de *Villeroi* (67), il ſembloit que du caractere dont il étoit, il acquerreroit bien-tôt en ce pays-là de puiſſans Patrons, qui lui feroient une belle fortune : En effet, M. le Cardinal *d'Oſſat* eut ordre de le recommander au Cardinal *Baronius*, qui ſe déclara le Mécene de *Reboul ;* mais la mauvaiſe phiſionomie de cet homme, ſon viſage pâle & blême, ſes yeux affreux, un port inquiet & un regard furieux, qu'il avoit & qui ne lui annonçoient rien que de funeſte (69), ſembloient rebuter quiconque auroit voulu s'employer pour lui : on ne l'avançoit donc pas ; & après dix ans & plus de ſejour à *Rome*, loin qu'on lui eût donné quelque bon Bénéfice, à peine, depuis la mort du Cardinal *Baronius*, trouvoit-il quelqu'un qui voulût lui donner un chétif repas : cependant ce malheureux, au plus fort de ſa miſere, conſervoit encore toute ſa haine & toute ſa fierté contre ceux qui l'avoient autrefois avec tant de ſujet diffamé dans le *Languedoc ;* il ne déſeſperoit pas même, diſoit-il, s'ils avoient le courage de venir le pourſuivre juſques dans *Rome*, comme ils l'en menaçoient, de les faire envoyer au ſupplice, dont lui-même étoit pourtant tout proche. *Reboul* avoit écrit ces inſolentes vanteries à un de ſes amis de *France*

(68) Lettres du Cardinal d'Oſſat, Liv. 8, Lettr. 298 & 302.

(69) Apologie de Reboul pag. 70 de l'Edition *in*-8. & fol. 20 de celle *in*-12.

(70)

France depuis la mort du Roy *Henri IV.* auquel temps déſeſperant de rien obtenir déſormais de la Cour de *Rome*, qu'il ne le demandât lui-même, il fit de vigoureuſes pourſuites auprès du Pape *Paul V.* pour en impétrer certain Bénéfice qui l'auroit accommodé ; mais en vain, car un autre en fut pourvû ; ce qui mit *Reboul* en un tel déſeſpoir, qu'il ne put cette fois-là ſe refuſer le plaiſir de ſe venger du Pontife par une Satyre ou Paſquinade, dans laquelle il fit entrer tout le fiel & tout le venin que la mauvaiſe humeur où il ſe trouvoit, put fournir à ſon eſprit naturellement impatient & ſatyrique : le Pape l'ayant vûë, il ne fut plus queſtion que d'en découvrir l'Auteur ; la Piéce ayant été reconnuë pour être de *Reboul*, toute la grace que ce Pape mal-endurant voulut bien faire, fut que le nouveau converti & mal-aviſé *Reboul*, qu'on avoit d'abord arrêté, ſeroit décapité dans ſa priſon ; ce qui ayant été exécuté le vingt-cinquiéme de Septembre 1611. ſon corps fut depuis expoſé long-temps au bout du Pont S. Ange, au même endroit où *Reboul* avoit peu auparavant placé par imagination & par eſperance les cadavres de ſes ennemis les Miniſtres du *Languedoc* (70).

Pag. 439. l. 14. *Le Docteur Boulanger.*] Le Livre de M. *du Pleſſis* ſur l'Euchariſtie ayant paru en Juillet 1598. *Jule Ceſar Boulanger*, Aumônier du Roy, attaqua le premier la Préface, & accuſa les Paſſages de fauſſeté : M. *du Pleſſis*

(70) *Mercure François*, Tome 8, pag. 159. B.

du Pleſſis lui fit en ſix jours une Réponſe ſi ſolide, que M. l'Archevêque de *Bourges*, Grand Aumônier, reprit âprement *Boulanger* de ſe l'être attirée par ſa témerité.

Pag. 439. l. 24. *In magnis voluiſſe ſat eſt.*] C'étoit en effet la Deviſe que portoient les deux Maſſiers du Duc de *Mayenne* aux Etats de la Ligue, à la Proceſſion que leur fait faire le Catholicon *d'Eſpagne*.

Pag. 439. l. 26. Le *Jambonicum* de *Michaut* contre lui.] *Jule Ceſar Boulanger*, qui eſt celui contre qui ſe fit le *Jambonicum*, étoit natif de *Loudun*, fils d'un Medecin natif de *Troyes :* étant encore aſſez jeune il ſe fit *Jéſuite* à *Paris*, & comme il étoit ſçavant, il y faiſoit leçon le matin, & le Pere *Jacques Sirmond* y enſeignoit l'après-dinée. L'habit que *Boulanger* portoit étant *Jeſuite*, étoit tanné & non pas noir ; & parce qu'il n'étoit pas encore Prêtre, il n'étoit nommé que Maître *Jule*. Il ſortit des *Jeſuites* & enſeigna dans *Paris* en divers Colleges, & entre autres à *Harcourt* & aux *Graſſins*, puis il devint Aumônier du Roy, puis Alchymiſte, fripon & débauché, & enfin allant à confeſſe à un *Jeſuite* en un certain Jubilé, il fut reconquis & regagné après une parentheſe de vingt & deux ans, & il ſe remit aux *Jeſuites*, chez leſquels il eſt mort environ l'an 1628. à *Tournon*, ou près de là : Il étoit ſçavant ; mais tout ce qu'il a écrit n'a pas réüſſi (71) : les *Jeſuites* vouloient l'obliger d'écrire contre l'Hiſtoire de M. le Préſident

(71) Par rapport à ſa Réponſe, à la Préface du Livre de M. du Pleſſis-Mornay.

(72)

Préſident de *Thou* & contre *Caſaubon* (72). *Boulanger* avoit pareillement écrit contre le Miniſtre *Rotan* en 1598. (73) : ainſi je m'imagine que quelqu'un des amis de ce Miniſtre, comme pouvoit être *Michel Beraud*, qui lui avoit déja ſervi de ſecond à la Diſpute de *Mante* au mois de Decembre 1593. (74) auroit entrepris de lui répondre ſous le nom de *Michaut*, par une Piece burleſque, qu'il auroit intitulée *Jambonicum*, ſoit par rapport à l'habit enfumé qu'il avoit affecté de porter étant jeune & *Jeſuite*, ſoit peut-être parce qu'étant devenu de l'humeur de *Panurge*, comme l'a dit ci-deſſus *Gui Patin*, *Boulanger* trouvoit auſſi comme ce débauché, que

Le mal temps paſſe, & retourne le bon,
Pendant qu'on trinque autour du gros jambon (75).

Pag. 439. l. 35. *M. Auguſte.*] Ce M. *Auguſte* ne déſigneroit-il pas quelque neveu de *Jule-Ceſar Boulanger*, comme l'Empereur *Auguſte* l'étoit du premier des *Ceſars* ?

Pag. 440. l. 1. *L'entrée de Doremet.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire, & non *Doxemel.* Soit ou non que cet homme ſe nommât ainſi, *d'Oromet*, qui eſt une Paroiſſe de la Châtellenie de *Courville*, Election de *Chartres ; Doremet* étoit

(72) Lettres de Guy Patin, en deux Volumes, Tome 2, Lettre 412.

(73) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Rotan.*

(74) Voyez ci-deſſus la Remarque de la page 28 & les ſuivantes, ſur *Rotan* & *Beraud.*

(75) Rabelais, Livre 4, Chapitre 65.

étoit un Proteſtant, qui changea de Religion peu après *Jean de Sponde* (76) : incontinent après ſon changement il fit un Traité ſur la réünion des Religions ; c'étoit pour ſa bienheureuſe *entrée* en l'Egliſe Catholique, & il adreſſa ſon Livre au Miniſtre J. L. de *Beaulieu*, qui dédaigna d'y répondre ; ce qui fait dire à *Cayet* que *Doremet* avoit rendu muet ce Miniſtre. Dans la ſuite *Doremet* compoſa encore un Ouvrage, où ſon but étoit d'établir la créance de l'Egliſe Romaine touchant la Tranſubſtantiation, en refutant toutes les interprétations que les Miniſtres donnoient aux paroles ; *hoc eſt corpus meum* (77). C'eſt ce premier Traité que *Sanci* appelle *l'entrée de Doremet*, parce qu'il le fit *d'entrée* étant Catholique, & qu'il y invitoit les Proteſtans *à rentrer avec lui dans l'Egliſe Romaine.*

Pag. 440. lign. 3. *Du jeune Sponde.*] *ô le grand Théologien !* dit *Joſ. Scaliger* (78), mais je ne ſçai ſi c'eſt du jeune *Sponde* ou de l'aîné qu'il fait cette exclamation ironique.

Pag. 440. lig. 5. *Le jeune Noſtradamus.*] Pronoſtiqueur comme *Michel* ſon pere, il avoit aſſuré que le *Pouſin* ſeroit brûlé ; il fut trouvé y mettant le feu après la Ville priſe en 1574. Le lendemain *Saint Luc*, ſoit pour ſe mocquer de lui, ſoit qu'ayant fait deſſein de le punir il n'en cherchât que l'occaſion, lui demanda s'il ſe croyoit bien ſûr que le jour

(76) *Cabale des Réformés*, Edition de l'an 1597, page 124.

(77) *Admonition, &c.* par P. Cayet, pag. 24. Edition de 1596.

(78) *Scaligerana*, au mot *Sponde.*

(79)

jour même il ne lui arriveroit aucun accident : Oüi, très-sûr, répondit-il effrontément : Il n'eut pas plûtôt achevé de parler, que *Saint Luc* ayant donné à son cheval un coup de baguette, cette bête donna au jeune *Nostradamus* un coup de pied qui lui creva la rate (79).

Pag. 440. l. 11. *De si bon cœur que les autres, &c.*] De nos jours on a fait le même reproche à M. de *Bruyeis*, qui s'étoit fait prosélite & défenseur de M. de *Meaux*, après avoir écrit contre son *Exposition de la Doctrine catholique*, lorsque *Sponde* l'aîné étoit encore *Huguenot*, il avoit écrit en prose & fait des vers pour la défense & à l'honneur de sa Religion : ces Pieces sembloient partir d'un cœur veritablement persuadé ; au lieu que ce qu'il avoit écrit contre cette Religion depuis qu'il avoit été Catholique, & principalement ses derniers Ouvrages, paroissoient ne s'accorder pas bien avec les lumieres & les mouvemens de sa conscience (80).

Pag. 440. l. 15. *Traitant des Cimetieres sacrés, &c.*] C'est *Henri de Sponde*, en son Traité des *Cimetieres sacrés*, qu'il fit en François, puis en Latin, après avoir changé de Religion : son but étoit de faire voir que les Cimetieres ayant toujours été regardés comme sacrés chez toutes les Nations & dans toutes sortes de Religions, les Protestans avoient eu tort de traiter d'injustice dans leurs Plaintes imprimées

(79) Grande Histoire de Mezeray, Tome 3, pag. 42 de la prémiere Edition, où il cite d'Aubigné, Tome 2, Livre 2, Chapitre 10.

(80) Voyez l'Epître à M. l'Evêque d'Evreux, & les Remarques sur cette Epître.

imprimées en 1597. le refus que faiſoient & qu'avoient toujours fait les Catholiques de ſouffrir que les Cimetieres de leurs Egliſes fuſſent communs entre eux & les Proteſtans. (81).

Pag. 441. l. 19. *Plaintes imprimées.*] » Ce » fut l'Aſſemblée de *Châtelleraud* qui produiſit le Livre de ces Plaintes en 1597. elles » avoient déja paru manuſcrites l'année précedente, & elles contenoient en ſubſtance » la même choſe qui avoit été préſentée au » Roy pendant le ſiége de *la Fere* en 1596. » mais on les rendit publiques au commencement de l'année 1597. (82) par l'impreſſion, avec quelques faits nouveaux qu'on » avoit eu occaſion d'y ajouter, & quelques » changemens dans la forme. Il y eut quelques Reformés qui déſaprouverent l'impreſſion de ces Plaintes ; mais on ne s'en étonnera pas, *dit un Hiſtorien moderne*, lorſqu'on ſçaura qu'il y avoit des Réformés » Politiques & Courtiſans, qui n'étoient jamais de l'avis des autres, & dont la Cour » ſe ſervoit, ou pour diviſer les eſprits, ou » pour éluder les pourſuites vigoureuſes des » Aſſemblées ; cependant, *continue-t-il*, tous » convenoient de la verité du contenu de ces » plaintes, & hors environ trente faits, tous » les autres étoient nouveaux des années » 1596. ou 1597. (83). Dans le ſixiéme Tome des *Mémoires de la Ligue*, où ces plaintes ſe trouvent,

(81) Voyez ci-deſſus la Remarque de la page 17, ſur la page 6.

(82) *Chronologie Novenaire*, T. 3, p. 702.

(83) Hiſtoire de l'Edit de Nantes, par M. Benoît, Tom. 1, Liv. 5, pag. 201,

trouvent, on voit qu'effectivement, comme *Sanci* le dit, on y fit une Réponſe, laquelle pourtant l'Auteur de ces Mémoires n'a pas jugé à propos d'y inſerer, *à cauſe*, dit-il, *de la calomnieuſe prolixité de cette Réponſe* (83): elle eſt imprimée à *Lyon* chez *Jean Pillehotte* en 1598. ſur la copie de *Bourdeaux*, où *Richeome*, qui en eſt l'Auteur, l'avoit fait d'abord imprimer par *Simon Millange*. Le *Jeſuite* y fait aſſez mal, encore n'entreprend-il de refuter que les faits qui regardent la *Guienne*.

Pag. 441. l. 20. *Se plaignent de tête ſaine.*] Se plaindre de tête ſaine, c'eſt *ſe plaindre de peu de choſe, & ne ſçavoir pas qu'on eſt à la veille de ſouffrir de plus grands maux*. *Henri Etienne* nous apprend qu'on parloit ainſi de ſon temps en commun proverbe; & je ne me ſouviens pas d'avoir vû cette expreſſion ailleurs qu'ici, dans *l'Apologie pour Herodote* (85), & dans la traduction Françoiſe que M. *Amiot* a faite de l'Hiſtoire *Ethiopique d'Héliodore*, au ch. 20. ſur la fin du ſeptiéme Livre; où le Traducteur l'explique de la même maniere.

Pag. 441. l. 21. *Rabeſne.*] *Jean de Rabeſnes*, Seigneur *d'Uſſon*, qui avoit épouſé *Louiſe de Pons*, fille de *François de Pons* Baron de *Mirambeau*, & de *Françoiſe Geofroy* de la Maiſon de *Dompierre* près de *la Rochelle* (86).

Pag. 441. l. 26. *Pour un meurtre qu'un bon Catholique avoit commis.*] C'eſt ce *Florimond de Raimond* ou *Raimound*, Conſeiller au Parlement

(84) *Mémoires de la Ligue*, Tome 6, pag. 643.

(85) *Apologie pour Herodote*, Chapitre 16.

(86) *Géneal. de S. Marthe*, T. 2, L. 28, p. 778.

(87)

Parlement de *Bourdeaux*, qui a écrit avec tant de paſſion contre les Proteſtans qu'il avoit quittés; le même que Meſſieurs *Maimbourg* & *Varillas* ont copié dans une infinité de faits qu'ils avancent ſans preuve contre les Reformés. On voit dans ces mêmes Plaintes, que l'origine de la haine de cet homme contre les *Huguenots* venoit de ce qu'à la repriſe des armes après les maſſacres de 1572. ils l'avoient fait priſonnier & mis à une rançon de mille livres, pour laquelle il ſe vantoit de s'être déja fait donner quatre mille écus (87). Pag. 507. du ſixiéme Tome des *Mémoires de la Ligue*, on trouve que l'Arrêt qui condamne à mort en Décembre 1595. le nommé *Bourron*, *Huguenot*, pour un meurtre qu'un bon Catholique avoit commis, fut rendu au rapport du même M. *Raimond*, & que lui-même reconnoiſſoit l'injuſtice de ſon Arrêt: Enfin, page 522. il eſt parlé d'un Arrêt de grande Audience, prononcé par lui comme plus ancien Conſeiller; par lequel Arrêt un Enfant *Huguenot* enterré au Cimetiere *d'Oqillac* en *Xaintonge* fut déterré, & ordonné que tous les corps de ceux de la Religion qui depuis dix ans auroient eu terre en quelque Cimetiere, ſeroient déterrés. C'eſt-là préciſément ce qui ſe lit de *Florimond de Raimond* dans ces *Plaintes*, & pas tout-à-fait ce qu'en a prétendu alleguer l'Auteur de la Lettre dont l'extrait a été inſeré par M. *Burnet*, dans la Défenſe qu'il a faite du neuviéme Livre de l'Hiſtoire

(87) Voyez les pages 513 & 514 du Tome 6 des Mémoire de la Ligue, où ces Plaintes ſe trouvent.

Digitized by Google

l'Hiſtoire des Héréſies, de M. *Varillas :* apparemment qu'il n'avoit pas cette Piece ſous les yeux lorſqu'il faiſoit ſa Lettre.

CHAPITRE VII.

De l'impudence des Huguenots.

TOut Prince qui voudra regner ſans qu'on le barbouille par l'équité, & ſans être controllé par la parole de Dieu, il faut qu'il exterminé les *Huguenots.* Car ils ſont gens qui, pour la gloire de Dieu, foulent aux pieds toute gloire des hommes, même des Princes. Il eſt vrai que ceux de ce tems ſont un peu plus reſpectueux. Chacun a lû ce que dès les premiers troubles ils ont fait courir contre la feuë Reine, Mere du Roy : l'accuſant de paillardiſe avec Monſ. le Cardinal de *Lorraine*, bien que ce ſoit le moindre de ſes vices, comme celle qui, prenant le ſouci des hommes, avoit dépouillé les vices des femmes : *quæ virilibus curis muliebria exuerat vitia.* En ce tems-là ils firent des vers contre ce Cardinal pour un bénéfice de ventre *que lui moyenna le Prince de Porcian.* Mais *S. Nicaiſe*, bâtard dudit Cardinal (1), en empoiſonna bravement ledit Prince. Ces paillards firent impudemment courir par

(1) Ceci n'eſt pas juſte, car la Légende de Saint Nicaiſe, ou de Don Claude de Guiſe, qui étoit rare, & que l'on vient de réimprimer, en un Ouvrage *in-quarto*, ne dit pas qu'il fut fils du Cardinal de Lorraine, mais qu'on le vouloit faire paſſer pour Bâtard de Claude de Lorraine, premier Duc de Guiſe.

toute la *France les nouvelles du tableau*, où le Cardinal, la Reine d'*Ecoſſe* ſa niéce, & autres Perſonnes étoient embraſſées d'un étrange artifice, & tous ces contes imprimés, deux mois après les grandes batailles & juſtice de la *S. Barthelemy*. En même-tems ils furent *ſi impudens* de mander à *Milhaud*, & ſe faire ordonner une paix, lorſqu'ils n'avoient que quatre ou cinq places, plus avantageuſe pour eux que la derniere paix, que leur a concedé la Cour de Parlement. On ne ſçauroit croire combien peu de reſpect ils portoient à la Reine, & aux Conſeillers d'Etat qui l'accompagnoient : M. de *Pibrac* avoit uſé deux paires de topiques, pour conſtruire une oraiſon, laquelle il adreſſa aux Députés des *Huguenots* en la préſence de la Reine: Toute l'Aſſiſtance fut rangée ; la Reine ſe frottoit d'un mouchoir, le Duc de *Montpenſier* pleuroit, *Richelieu* ſoupiroit, l'Abbé de *Gadaigne* ne montroit que le blanc des yeux. Quand on fut au *dixi*, la Reine demanda, & bien mes amis, que pouvez-vous dire à cela ? voici *la réponſe du boiteux la Meauſſe*, Madame, ſi Monſieur que voilà a bien étudié, eſt-ce à dire que nous mourions pourtant ? Le même boiteux paſſant par la chambre des filles, ouit *Altri*, qui diſoit, faut-il que nous ſoyons confinés en cette maudite *Gaſcogne*, pour trois ou quatre épées rouillées de députés ? Mademoiſelle, répondit le boiteux, elles ne ſont pas ſi ſouvent fourbies que vos engins. *La pauvre Altri* ſe plaignit de l'effronterie des *Huguenots*, y ajoutant la réponſe du Comte de la *Rochefoucault* ; à qui, comme elle demanda de ſes reliques, qu'il avoit dérobées à *Saint Martin*

Martin de Tours. Le Comte répondit, ouï mamie, je t'en donnerai qui feront miracle, ſi elles te font revenir les tetons durs, comme quand tu étois pucelle. Or je dis & maintiens que ces gens étoient moins honteux que putains, puiſqu'ils faiſoient rougir ces dames. C'eſt un grand cas de leur hardieſſe effrontée, de leurs réponſes hardies, & n'eſt pas croyable comment ils ont tenu tête aux plus grands Princes, par réponſes bruſques, comme celle du P. de *Condé* à la Reine Mere, laquelle voyant paſſer une troupe de caſaques blanches, lui reprocha que ces gens étoient meûniers. Ouï, dit le Prince, Madame, *pour toucher vos aſnes.* Le conte eſt vieux, comme auſſi l'interprétation que le Comte ſuſdit donnoit du mot de Catholique *Romain*, en bougre univerſelle. Le même, le Roy l'enquerant pourquoi il ne reconnoiſſoit pas la Vierge *Marie* pour Reine du Ciel, pource, dit le Comte, qu'un ſi beau Royaume ne doit pas tomber en quenouille. Pour marque plus fraîches de leur audace, le Roy, pour lors Roy de *Navarre*, *ayant envoyé d'Aubigny* vers le Roy *Henri III.* pour lui remettre entre les mains l'honneur de ſon alliance, avant qu'il fît juſtice ou de ſa ſœur, ou des affronts qu'elle avoit reçûs; le Roy tout en furie dit à *Aubigny*: Que votre Maître, puiſque vous l'appellez ainſi, regarde ce qu'il fera, s'il méconnoit que je ſuis ſon Roy, je lui mettrai ſur les bras un fardeau, qui feroit ployer les épaules au grand Seigneur. Ce *Huguenot* réplique impudemment, Sire, le Roy de *Navarre* mon maître, a été à ſon grand regret, élevé ſous ce grand

fardeau

fardeau, ſans ménaces, il hommagera toujours ſous V. Majeſté ſa vie & ſes conditions, mais de ſon honneur il n'en rendra hommage à Prince du Monde, tant qu'il aura une goute de ſang & un pied d'épée. Mais ſans conter les hardieſſes de ceux qui en font profeſſion, que direz-vous du pauvre *Potier M. Bernard*, à qui le même Roy parla un jour en cette ſorte : Mon bon homme, il y a quarante cinq ans que vous êtes au ſervice de la Reine ma mere & de moi, nous avons enduré que vous ayez vêcu en votre Religion, parmi les feux & les maſſacres ; maintenant je ſuis tellement preſſé par ceux de *Guiſe* & mon peuple, qu'il m'a fallu malgré moi mettre en priſon ces deux pauvres femmes & vous : *elles ſont demain brûlées* & vous auſſi, ſi vous ne vous convertiſſez. Sire, répond *Bernard*, le Comte de *Maulevrier* vint hier de votre part pour promettre la vie à ces deux ſœurs, ſi elles vouloient vous donner chacune une nuit. Elles ont répondu qu'encore elles ſeroient martyres de leur honneur comme de celui de Dieu. Vous m'avez dit pluſieurs fois que vous aviez pitié de moi, mais moi j'ai pitié de vous, qui avez prononcé ces mots : J'y ſuis contraint : ce n'eſt pas parler en Roy. Ces filles & moi, qui avons part au Royaume des Cieux, nous apprendront ce langage Royal, que les *Guiſarts*, tout votre peuple, ni vous ne ſçauriez contraindre un *Potier* à fléchir les genoux devant des ſtatuës. Voyez l'impudence de ce bélître. Vous diriez qu'il auroit lû ces vers de *Seneque*. On ne peut contraindre celui qui ſçait mourir : *Qui mori ſcit, cogi neſcit.* Or il a paru encore

core plus d'effronterie à ces gens au dernier traité de paix, & aux assemblées qui ont duré quatre ans, où ces opiniâtres ont impudemment résisté, non seulement aux plus honnêtes députés que le Roy pût choisir en son Conseil d'Etat, mais aussi aux plus grands Seigneurs de leur parti, lorsque considérant les affaires du Royaume, ils les vouloient ployer à quelques honnêtetés. Vous voyez paroître d'entr'eux un *au front d'airain* qui répondoit franchement; ces propositions ne répondent pas à la bonne opinion qu'ont prise de nous ceux qui nous ont envoyés. On demande l'explication de cela: *la Valiere* s'avance, & dit en expliquant, cela s'appelle, Messieurs, trahir l'Eglise de Dieu. J'ouïs ces jours M. de *Villeroi*, qui contoit comment lui avec Messieurs de *Rôny* & de *Thou*, & autres, s'étant abouchés avec quatre de ces mal honnêtes gens, cependant que *Calignon* de la part du Roy vouloit *adoucir ces esprits* par son bien dire, *le gros Chamier*, ayant mis son manteau sous ses fesses, avoit le coude gauche avancé jusqu'au milieu de la table, de l'autre main faisoit ses ongles avec des ciseaux, les coupeaux voloient à la moustache & à la bouche de l'Orateur: un donna dans l'œil de *Rôny*: & cette contenance reprouvoit tout ce que l'on pouvoit dire de lui. *Choupes* a été si effronté, que d'avoir porté jusqu'au Conseil privé la recusation de tous les Parlemens de *France*, & fut à peine retiré de la porte par les honnêtes *Huguenots* de la Cour. *Aubigné fut si dévergogné*, que le Roy lui faisant une honnête reception à *Senlis*, & lui ayant demandé

familierement ce qu'il diſoit du coup de coûteau que *Jean Chaſtel* lui avoit donné dans la levre, ce ruſtre répondit; Je dis, Sire, que le Dieu, que vous n'avez renoncé que des lévres, ne vous a percé que les lévres, mais ſi-tôt que le cœur renoncera, il vous tranſpercera le cœur. On ne m'a encore pû nommer qui fut un autre vieux Député, lequel étant un jour aſſis avec ces compagnons ſur un bahut de l'antichambre, prit garde que M. *d'O;* le jeune *Róny*, & quatre ou cinq autres, des galands de la Cour, ſe rioient de voir ces députés *habillés à la vieille mode* : ces Courtiſans s'étant dit pluſieurs fois l'un à l'autre, frere, je te tiendrois pour brave ſi tu voulois aller demander le nom de ce vieux héreſiarque *d'O*, qui ſe voulut montrer plus impudent que les impudens, s'en va dire de caprice au plus vieux : Mon Gentilhomme, ces honnêtes gens & moi ſommes en peine de ſçavoir votre nom. Si je ſçavois, dit le vieillard, comment vous appeller, je vous répondrois : Je ſuis bien Gentilhomme, *mais non pas vôtre.* L'autre répond, *on m'appelle d'O.* Or a donc, dit le Député, ſi vous aviez été aux batailles, vous me connoîtriez. Pour O, il eſt mieux connu à la chambre des Comptes, que là où je vous dis. Je le connois pour un zero, qui fait compte avec tous les autres, & tout ſeul ne vaut rien. Voilà les compagnons du cabinet qui s'éclattent de rire, & le meſſager fort étonné; auquel le Député ajouta : Allez, mon ami, *allez tuer quelqu'un*, afin que le Roy vous donne une grace, autrement vous n'en avez point. Le Seigneur de *Bellievre*, depêché

ché par le Roy vers le Roy de *Navarre* au *Mont de Marſan*, voyoit tous les matins par la fenêtre de ſon logis la *Comteſſe de la Guiche*, lors garce en quartier, qui alloit à la Meſſe, accompagnée *d'Eſprit*, de *la petite Lambert*, d'un *Maure*, d'un *Baſque*, avec une robbe verte, du *magot Bertrand*; d'un page *Anglois*, d'un barbet & d'un laquais: ce Sénateur remontroit à un *Huguenot* leur défaut en ces termes : J'ai vû pluſieurs fois de mon temps quelques amies de nos Rois, mais les plus grands, voire les Princes mêmes, étoient bien heureux de guetter l'heure qu'elles ſortoient de leurs logis, pour leur faire honneur. Je vois cette femme, qui eſt de bonne maiſon, qui tourne & remuë ce Prince comme elle veut, la voilà qui va à la Meſſe un jour de fête, accompagnée pour tout potage d'un ſinge, d'un barbet & d'un bouffon. Monſieur, repliqua le *Huguenot*, c'eſt qu'en toute cette Cour il *n'y a ſinge, ni barbet, ni bouffon* que ce que vous voyez. Le bon homme fut étonné, mais il le fut bien davantage, quand il ſçut *la frizarde de Saint Maixant* ſur la jouë de Madame de *Duras*.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE VII.

Pag. 477. l. 17. *Quæ virilibus curis, &c.*] Cela avoit été dit originairement *d'Agrippine*, femme de *Germanicus*, mais ce fut *du Fay*, qui l'appliqua le premier à *Catherine de Medicis* dans le *Franc & libre*

bre Diſcours, &c. que *d'Aubigné* (1) ne lui attribuë qu'aprés M. *du Perron*, ſi l'on en croit le *Perroniana*. (2).

Pag. 477. l. 20. *Que lui moyenna le Prince de Porcian.*] *Antoine de Croy*, Prince de *Porcian*, le même que la Verſion de M. de *Thou* nomme *Jacques de Croy* (3) : ces paroles dénotent la peur que le Prince de *Porcian* fit en 1565. au Cardinal de *Lorraine*, que M. de *Thou* traite à ce ſujet de *homo meticuloſus* (4), & qui avouoit librement qu'il étoit auſſi poltron que feu ſon frere *François Duc de Guiſe* avoit paſſé pour être brave. (5) Cet Hiſtorien & *d'Aubigné* rapportent que le Cardinal de *Lorraine* à ſon retour du Concile de *Trente*, s'étant mis en tête la vanité de vouloir entrer dans *Paris* accompagné de ſon frere le Duc *d'Aumale*, & du jeune Duc de *Guiſe* leur Neveu, ſuivis de quantité de ſerviteurs de la maiſon de *Lorraine*, portans armes deffenduës, le Maréchal de *Montmorency* Gouverneur de Paris lui envoya faire deffenſes de paſſer outre en cet équipage, mais que le Cardinal n'en ayant tenu compte, & toute ſa Troupe ayant déja paſſé la porte *Saint Denis*, ſe trouva en leur chemin au Cimetiere *Saint Innocent*, le Prince de *Porcian* qui menoit la tête de la Troupe que le Gouverneur avoit fait avancer

(1) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 23, ſur l'an 1593.

(2) *Perroniana*, au mot *Fay*.

(3) De Thou, Tome 2, Livre 37.

(4) De Thou, Tom. 2, Liv. 37, pag. 313. D. E. & Liv. 41, pag. 448. A. B.

(5) Brantome, *Hommes Illuſtres François*, T. 3, en la Vie de François Duc de Guiſe.

(6)

avancer pour s'oppoſer à leur paſſage : les voilà chargés, & les plus avancés par terre, le Cardinal & ſon petit Neveu quitterent leurs chevaux & ſe jetterent dans les maiſons : ſur le ſoir le Duc *d'Aumale* & le Cardinal, qui étoit auſſi Abbé de *Cluny*, ſe retirerent à l'Hôtel de ce nom, où tous les jours paſſoient en armes ceux de *Montmorency*, qui apprenoient au Peuple à chanter *Fi, fi, fi, du Cardinal.* (6). Ces paroles au reſte, que *d'Aubigné* nous a conſervées, ſont les ſeules qu'on trouve aujourd'hui des vers que *Sancy* dit qu'on fit alors pour tranſmettre à la poſterité la mémoire du parfum que produiſit le Bénéfice de ventre que le Prince *Porcian* moyenna dans cette occaſion à ce grand Bénéficier le Cardinal de *Lorraine* ; la légende duquel aſſûre qu'il étoit plus couard qu'un liévre, & qu'effectivement les chauſſes de ce Prélat lui ſervirent alors de baſſin & ſon pourpoint de ſelle percée (7) : *Cardinalis ſuis ita perturbatis*, dit pareillement un livre encore plus ancien que cette légende, *in domum vicinam noti Mercatoris ſe proripere, & in illa domo quaſi non ſatis eſſet tutus, proximæ domus parietem effringi jubet, ut longius aufugeret. Ita diſturbata Cardinalis expeditio ridiculo & pudendo exitu, pervagata etiam per publicas voces & cantiunculas infamia, quaſi Cardinalis pavorem ſuum inhoneſtè, exonerato pavidiùs alvo demonſtraſſet* (8) à quoi ſe rapporte

(6) D'Aubigné, Tome 1, Livre 4, Chap. 5.

(7) Légende du Cardinal de Lorraine, Edition de 1579, fol. 59. recto.

(8) *Commentarium de Statu Relligionis & Reipublicæ in Regno Gallia*, Liv.

ſe rapporte auſſi ce que dit *d'Aubray* dans le Catholicon *d'Eſpagne*, que le Maréchal de *Montmorency* obligea le Cardinal de *Lorraine* & ſon frere de faire tout en leurs chauſſes, parce qu'ils portoient des armes deffenduës ſans ſon Paſſeport. (9).

Pag. 477. l. 22. *Empoiſonna hautement ledit Prince.*] Ce ne fut pas le ſeul Prince de *Porcian* que ce malheureux empoiſonna ; il tua de la même maniere les trois enfans de la Reine, le Cardinal de *Châtillon*, la Reine de *Navarre*, la Princeſſe de *Condé*, quelques Miniſtres pluſieurs autres perſonnes & même le Bourreau de *Langres*, parce qu'étant bâtard d'un Pallefrenier frere de ce Bourreau, ſa reſſemblance avec cet homme lui reprochoit le vice & l'infamie de ſa naiſſance, dit la *Légende de Saint Nicaiſe*, & *d'Aubigné* après elle. (10). Le Prince de *Porcian* mourut à l'âge de vingt-ſix ans en 1567. empoiſonné par *Mathurin Garnier* communément appellé *Saint Barthelemy* (11), l'un des plus abominables Suppôts de *Claude de Guiſe* Abbé de *Saint Nicaiſe-de-Rheims*, & depuis de *Cluny* : du reſte, on doit être d'autant moins ſurpris qu'un ſi grand ſcelerat que Dom *Claude de Guiſe* ait fait donner du poiſon à ce pauvre Prince, que ſi l'on en croit cette Légende & une Hiſtoire du même temps, il n'épargna pas non plus le Cardinal

7, pages 56 & 57, de la troiſiéme Edition de 1589.

(9) Voyez la Note ſur la page 139, & la Remarque ſur la pag. 140, Liv. 2. de l'Edition de 1696.

(10) D'Aubigné, Tom. 2, Livre 1, Chap. 2. & Liv. 2, Chap. 12.

(11) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 3, Livre 59, pag. 48. C.

(12)

dinal de *Lorraine* ſon bienfaicteur & ſon pere prétendu, ſoit qu'il crût avoir lieu de ſe défier de ce Prélat, ou principalement pour en hériter, & pour lui ſuccéder en l'Abbaye de *Cluny*. (11).

Pag. 478. l. 2. *Les nouvelles du tableau, &c.*] La Légende du Cardinal de *Lorraine* parle de ce Tableau, mais comme ce n'eſt qu'en paſſant qu'elle en fait l'hiſtoire (13), il vaut mieux la prendre dans un Dialogue qui fut publié, deux ans après les maſſacres de la *Saint Barthelemy* : voici donc comme ce Livre la raconte : » le Pape averti du fait *d'Amboiſe*, & du bon devoir que le Cardinal de *Lorraine* avoit fait à maintenir le Party de Sainte Mere Egliſe *Romaine* contre les Luthériens & *Huguenots*, (qui ſembloient ne ſe contenter pas que les feux allumés ceſſaſſent, ſi quant & quant ils ne parloient & diſputoient publiquement de leur Religion & Doctrine) lui récrivit par un Courrier exprès des lettres gratulatoires, le remerciant de la bonne volonté qu'il avoit montrée à maintenir le party du Saint Siége *Romain*, & le priant de continuer de bien en mieux en cette bonne affection : en reconnoiſſance de laquelle il lui envoyoit en don par le porteur, un Tableau conſacré par ſa Sainteté, d'une Nôtre-Dame de grace tenant ſon Fils entre ſes bras, que *Michel-*

(12) *Recueil des Choſes mémorables, &c.* Edition de 1595, fol. 244. verſo. Voyez auſſi d'Aubigné, Tom. 2, Liv. 2, Chap. 12.

(13) Légende du Cardinal de Lorraine, fol. 34. recto. Edition de 1579.

» *Ange* de ſa plus docte main avoit pourtrait
» comme un Chef-d'œuvre : avint, (comme
» Dieu voulut) que le Courrier qui portoit les
» lettres du Pape avec le préſent du Tableau,
» étant tombé malade par les chemins, ren-
» contra un jeune Marchand *Lucquois* Catho-
» lique qui s'en alloit en Cour & ſe diſoit être
» au Cardinal de *Lorraine* (combien qu'à vrai
» dire il fût ſon ennemi mortel & déſeſperé
» parce qu'il ne pouvoit avoir ſûre aſſignation
» du Cardinal, qui manioit les Finances de
» *France*, d'une grande ſomme qu'il avoit
» fournie au Roy *Henri*, lors des guerres de
» M. *Guiſe* en *Toſcane*) lequel il crut facile-
» ment, bien aiſe de cette occaſion, puiſque
» ſa maladie l'empêchoit de paſſer outre :
» ayant donc appris le nom du *Lucquois* : &
» doutant que le retardement des lettres de
» ſa Sainteté ne lui fût domageable, il le pria
» de ſe charger des lettres, & du Tableau
» qu'il lui remit pour les livrer, comme il
» promit, au Cardinal. Ce *Lucquois* ne fut
» pas plûtôt à *Paris*, qu'ayant rencontré un
» Peintre à ſa poſte, & l'occaſion de faire une
» Piece à M. le Cardinal, il fit faire un Ta-
» bleau de même grandeur, où le Cardinal de
» *Lorraine*, la Reine ſa Niece, la Reine me-
» re & la Ducheſſe de *Guiſe* étoient *peints au*
» *vif nuds, ayant les bras au col, & les jam-*
» *bes entrelacées l'un avec l'autre :* puis il le
» fit ſoigneuſement empaqueter dans le tafe-
» tas & toile cirée de l'autre Tableau, &
» trouva moyen de le faire conſigner, avec
» les lettres de ſa Sainteté, en la Chambre du
» Cardinal, lorſqu'il étoit en Conſeil, entre
» les

» les mains d'un de ſes Sécretaires : quand » M. le Cardinal revenu du Conſeil, eût lû » les lettres de ſa Sainteté, il réſerva de voir » le Tableau au lendemain diner : auquel tout » exprès il convia Meſſieurs les Cardinaux de » *Bourbon*, de *Tournon* & de *Guiſe* ; les » Ducs de *Montpenſier* & de *Guiſe*, & quel- » ques autres Grands-Seigneurs : ils ne furent » pas au ſecond ſervice, que M. le Cardinal, » ayant fait lire tout haut les Lettres de ſa » Sainteté, émût tellement le déſir de la com- » pagnie à voir Notre-Dame de grace, que » quittant le repas du corps pour repaître leurs » eſprits, ils firent apporter le Tableau, le- » quel bien dextrement dévelopé, étant regar- » dé par eux & trouvé tel que je viens de le » dire, je vous laiſſe à penſer ſi ces Seigneurs » en furent étonnés & M. le Cardinal fâché. (24). Le même Livre ou plutôt Libelle, parle encore d'un autre Tableau qu'il dit avoir un jour été mis ſur le lit de l'Antichambre de la Reine-mere par le Chevalier de la *Batteresſe* en la place d'un autre qui contenoit le deſſein de ſa Maiſon des *Thuilleries*, & ce Tableau, qui ne repréſentoit pas moins de quatorze de ſes Serviteurs ſecrets peints au vif avec elle, entre leſquels du *Perron* tenoit le premier rang, avoit été placé là par ce Chevalier, piqué qu'il étoit de n'avoir pû obtenir le même honneur avec tant d'autres, qu'il croyoit ne le valoir en aucune maniere : de plus, ſi l'on en croit ce livre, le Tableau de queſtion qui fut

(14) *Reveille-matin des François*, Dialogue 1, pag. 11, Edition faite en l'année 1574.

(15)

fut pareillement vû en bonne compagnie fit grand tort à la réputation de cette Princeſſe (15) : mais il eſt bon de ſçavoir, que c'eſt une Satyre pernicieuſe en pluſieurs manieres, & que l'Auteur qui fait le bon *Huguenot* en beaucoup d'occaſions, fut déſavoué quelque temps après l'impreſſion de cette Piece par les Députés de la Religion, qui proteſterent à la Reine-mere que cet homme n'étoit point connu chez eux, & que ſi on l'y connoiſſoit on ſe feroit un agréable devoir de le livrer pour en faire une juſtice exemplaire & rigoureuſe. (16)

Pag. 478. l. 7. *Si impudens, &c.*] Ce fut à la faveur des Ambaſſadeurs de *Pologne*, que les *Huguenots* ayant obtenu de pouvoir s'aſſembler en 1574. à *Millaud*, firent des demandes pour tout le Parti, *plus audacieuſes*, ce diſoit la Reine-mere, *que s'ils euſſent encore eû leur Amiral & une Armée de trente mille hommes.* On ne les rejetta pas néanmoins tout à fait, & l'on maintint le Traité de *la Rochelle*, avec une ſurſéance d'armes juſqu'à la fin de Novembre (17) : ſur quoi intervint la Paix de Monſieur, donnée à *Paris* en Mai 1576. l'Edit de laquelle accordoit aux *Huguenots* de *Paris* le lieu de la Trinité pour Cimétiere, & pluſieurs avantages tout autrement grands que les précédens : (18) mais dont on avoit deſſein de ne les pas laiſſer jouir long-temps.

Pag. 487.

(15) *Reveille-matin des François, &c.* Dialogue 1, pag. 123.

(16) Mémoires de M. de Nevers, T. 1, p. 343.

(17) Grande Hiſtoire de Mezeray, Tom. 2, p. 1150 de la premiere Edition.

(18) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 2, Chap. dernier.

(19)

Digitized by Google

Pag. 478. lign. 23. *La réponſe du boiteux la Meauſſe.*] C'étoit en 1578. lorſque *Laurens de Maugiron*, qui avoit été fait Lieutenant de Roy en *Daufiné* par la faveur du Mignon ſon fils, ayant accordé aux *Huguenots* de la Province, qu'ils pourroient garder les Places qu'ils tenoient juſqu'à l'entiere éxécution de l'Edit de 1577. La Reine-Mere, ſe trouva à *Montauban* (19), & y fit faire par M. de *Pibrac* une Harangue tout-à-fait pathétique tendante à perſuader aux Réformés de ce Pays-là de rendre leurs Places & de ſe fier à la parole du Roy, pour ce qui regardoit l'exécution de cet Edit. d'Aub. T. 2. l. 4. ch. 3. où il attribuë à ce *la Meauſſe* Gouverneur de *Figeac* en *Quercy* pour les Réformés encore une autre réponſe plus ſérieuſe & beaucoup plus hardie. M. *de Thou* parle de *Nerac*, & *d'Aubigné* de *Montauban*, comme ſi ces choſes n'avoient été traitées que dans l'une ou l'autre de ces deux Villes; c'eſt que ce qui ſe paſſa à *Nerac* (20), fut une ſimple négociation de la Reine-Mere avec le Roy de *Navarre*, à laquelle le Prince de *Condé* n'ayant pas voulu acquieſcer ſans conſulter ceux du Party, il en fit aſſembler les députés à *Montauban.* (21). La défiance qui paroît dans la réponſe de *la Meauſſe* à la Reine venoit de ce qu'ayant été fait priſonnier quelques années

(19) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 3, Livre 66, pages 285 & 286. & Liv. 72, pag. 452. A.

(20) Conférence de Nerac, achevée le dernier de Février 1579. Matthieu, Hiſtoire de Henri III, *&c.* Livre 1, page 9, Edition *in*-4. de Paris en l'année 1622.

(21) Mezeray, *Abrégé Chronologique* ſur le mois de Janvier 1579.

(22)

Digitized by Google

nées auparavant à *Andances* par les Catholiques, cette Princeſſe l'avoit fait conduire au bois de *Vincennes*, où parce qu'on l'y traitoit en Criminel, on croit qu'elle lui auroit fait un très-mauvais parti, ſi ce brave homme n'eût été répeté par les Députés de la Religion qui négocioient la Paix à la Cour du Roy *Henri III.* en Mai 1575. (22).

Pag. 478. lig. 32. *La pauvre Altri.*] Cette perſonne eſt nommée *d'Altrie* dans *Brantôme* (23), comme auſſi dans les *Mémoires* de la Reine *Marguerite* (24), où l'on voit qu'elle fit le voyage *des Pays-Bas* avec cette Princeſſe: mais ni *Altri*, ni *d'Altrie* ne valent, il faut lire *Atrie* à l'Adjectif, autrement c'eſt toujours *Atri* ou *d'Atri*. Cette fille qui ſe nommoit *Anne Aquaviva* étoit des deux côtés de Parens Illuſtres que les *Eſpagnols* avoient chaſſés du Royaume de *Naples*, parce que les Ducs *d'Atri* dont elle deſcendoit & le Prince de *Melfe* pere de ſa mere y favoriſoient la faction *d'Anjou* (25); du reſte, ce que *d'Aubigné* dit ici de Mademoiſelle *d'Atri* regarde encore l'Aſſemblée qui ſe tint à *Montauban* en 1578. voici comme il en parle dans ſon Hiſtoire: » la Rei-
» ne Mere

(22) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 328, 329 & 340.

(23) Brantome, *Dames Illuſtres*, en la Vie de la Reine Mere, pag. 101.

(24) Livre 2, page 174. Edition de 1628.

(25) Brantome, Hommes Illuſtres Etrangers, Tome 2, pages 37 & 38. Vie de D. Pedre de Tolede, & Génealogie de Sainte Marthe, Tome 2, Livre 29; Chap. 4, page 889. Cayet, Chronologie Novennaire, Tome 3, ſur l'an 1594, en la Harangue du Sieur de la Chaſtre, à ceux d'Orleans.

(26)

» ne-Mére de ſon côté, *dit-il*, avoit apris » par cœur pluſieurs locutions qu'elle appel- » loit *conſiſtoriales* : comme *d'approuver le* » *conſeil de Gamaliel*, dire que *les pieds ſont* » *beaux de ceux qui portent la Paix* : appelle » le Roy *l'Oint du Seigneur*, *l'Image du Dieu* » *vivant*, avec pluſieurs ſentences de l'Epître » de *Saint Pierre*, en faveur des Domina- » tions : s'écrier ſouvent, *Dieu ſoit Juge en-* » *tre vous & nous* : *J'atteſte l'Eternel devant* » *Dieu & ſes Anges* : tout ce ſtile qu'ils ap- » pelloient entre les Dames le *langage de Ca-* » *naan*, s'étudioit au ſoir au coucher de la » Reine, & non ſans rire, la bouffonne » ATRIE préſidente à cette leçon. (26). Une Satyre de ce temps-là témoigne que cette rieuſe n'étoit point exempte des médiſances qu'on faiſoit de la plûpart des filles de la Cour de nos Reines : *nul n'ignore*, dit-elle, *l'impudicité non-ſeulement en général de toutes les filles de la Cour, mais auſſi en particulier de celles de la ſuite de la Reine-Mere, témoin la* Rouet, Montigny, Château-neuf; *ATRI & autres, deſquelles la chaſteté eſt ſi peu connuë, qu'elle ne trouveroit pas un ſeul témoin chez tous les Courtiſens* : (27) & c'étoit apparemment ſur quoi ſe regloit le vieux *d'Uſſac* Gentilhomme *Huguenot* Gouverneur de *la Reolle*, quand pour plaire à cette fille qui ne faiſoit que rire de la paſſion qu'elle avoit inſpirée à ce bon-homme changea de Religion, & livra ſa Place aux Catholiques comme le diſent M. *d'Aubigné*.

T. 2.

(26) D'Aubigné, Tome 2, Livre 4, Chapitre 3.

(27) *Tocſin des Maſſacres*, Edit. de 1579, p. 49.

(28)

T. 2. l. 4. ch. 2. & de *Thou* T. 3. l. 72. p. 456. A. où ce dernier ſe contente de déſigner Mademoiſelle *d'Atri* par les mots de *puella quædam ex Reginæ gynæceo, &c.* Il y avoit en *France* un Noble (28) *Florentin* nommé *Louis di Ghiaceti* (29), lequel comme beaucoup d'autres de ſa Nation avoit acquis de grands biens à faire marchandiſe d'Impôts & de Traités avec le Roi (30) : Mademoiſelle *d'Atri* devint Comteſſe de *Château-Villain* en épouſant cet homme, qui avoit acheté cette belle Terre en 1578. pour la ſomme de quatre cens mil livres (31) de ce mariage nâquit *Angelique Dajacette*; laquelle ayant été mariée à *Claude d'Anglure* Baron de *Bourlaimont* (32), de-là vient que le Comte de *Bourlaimont* prend aujourd'hui la qualité de Duc *d'Atri* : ſi nous en croyons M. de *Thou*, qui avoue qu'il avoit une amitié fort étroite avec M. *Dajacette* Comte de *Château-Villain*, la Comteſſe ſa femme avoit beaucoup d'eſprit, le cœur grand, & une haute vertu : il nous apprend auſſi que ſon Epoux ayant été tué méchamment en 1593. par un Officier de la garniſon de *Château-Villain*, elle ſe retira à *Langres* avec ſa fille, & un fils, que cette Comteſſe avoit pour lors

(28) De Thou, Tome 4, Liv. 96, pag. 452. D.

(29) *Carolus Zenobii* de Ghiaceto, *unus ex decem viris Baltæ Florentinæ Civitatis*, ſigne en cette qualité, avec J..... fils de Côme de Medicis, dans un Contrat que j'ai vû parmi les Archives de Lorraine, paſſé à Florence en l'an 1453.

(30) Grande Hiſtoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 3, pag. 637.

(31) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 4, Chap. 2.

(32) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Liv. 29, Chap. 4, pag. 889.

(33)

lors (33). *Brantôme*, après nous avoir appris que la Comteſſe de *Château-Villain* ne voulut jamais ſe remarier, quoi que ſon Mari lui eût laiſſé d'aſſez grands biens pour pouvoir le faire très-avantageuſement, dit auſſi, que comme cette Veuve avoit beaucoup de ſageſſe, & de vertu, elle éleva dans la dévotion ſes fils & ſes filles (34): mais je ſuis en peine de ſçavoir où cette Dame avoit pû faire un ſi grand fond de Sageſſe & de piété: ſi c'étoit à la Cour du Roy *Henri III.* & des Reines ſa mere & ſa ſœur, où elle avoit été nourrie, ou bien au Logis de ſon Mari, qui fut depuis l'Hôtel *d'O* (35), puiſque le même *Brantôme* dit que du tems de M. *Dajacette*, on y voyoit toutes ſortes de nudités & les plus ſales poſtures de *l'Aretin* repréſentées ſi fort au naturel dans une Gallerie, qu'une grande Dame, entre pluſieurs autres, qui les étoient allées voir, ne put qu'à peine attendre d'être ſortie de-là pour s'abandonner à l'action qu'elle y avoit vûë ſi naïvement dépeinte. (36). Les nudités les plus immodeſtes ne récréoient pas ſeules les yeux de cet *Italien*: il ſe divertiſſoit auſſi à expoſer à la riſée publique celles de ſes maîtreſſes qui, au préjudice de leur rang, s'abaiſſoient juſqu'à lui demander des nipes. Le Sieur de *Beaujeu* dans *Fœneſte* l. 4. ch. 15. *A propos d'aides de lict, il me ſouvient de trois*

(33) *Thuani, de Vita ſua*, Lib. 4, pag. 67.

(34) Hommes Illuſtres Etrangers, Tom. 2, pag. 37 & 38, en la Vie de D. Pedre de Tolede.

(35) Mémoires de M. Duc de Nevers, Tom. 1, page 79.

(36). *Dames Galantes*, Edition de la Tourterelle, Tom. 1, pag. 48.

Préſidentes

Préſidentes qui ſervoient par nuitées le Seigneur Dajacette. *A leurs étreines il leur fit faire trois cotillons qu'elles lui avoient demandé pluſieurs fois, il les fit border & ſemer de chiffres grands de demi pied bien reluiſans de perles, & c'étoient les mêmes chiffres que portoient ſes laquais ſur leurs mandilles, ſi bien que ſans ſe douter de rien elles furent le ſpectacle d'un bal*, j'oubliois de remarquer que *Ronſard* fit pour quelqu'un les amours de Callyrée, poëme où louant Mademoiſelle *d'Atri* (*Aquaviva*) il la nomme par alluſion belle Eau vive.

Pag. 479. l. 1. *A S. Martin de Tours.*] En 1562. lorſque M. le Prince de *Condé* qui avoit été joint par *François III.* du nom Comte de la *Rochefoucaut*, s'empara de *Tours*, *Bourges* & autres Places pour les Réformés. Ce fut certes une étrange perte que celle de ces Réliques, car il y en avoit de ſingulieres, entr'autres à *Tours* une Agathe antique que le Peuple baiſoit, laquelle M. de *Beze* reconnut pour être une *Venus* pleurant *Adonis* giſant auprès. Pour l'autre qui ſuit, elle échut en partage, non au Comte de la *Rochefoucaut*, mais au Prince de *Condé*: c'étoit un bras d'argent, lequel ayant été ouvert, on trouva dedans un un valet de pique avec une chanſon d'amour. A *Bourges*, les *Huguenots* ouvrirent une Chaſſe, dans laquelle fut trouvée une petite rouë tournante ſur un bâton, ayant ſur un billet qui étoit autour, ces vers:

Quand cette rouë tournera,
Celle que j'aime m'aimera.

M. du Moulin dans ſa *Défenſe de la Foy Catholique*

Digitized by Google

Catholique contenue au Livre du Roi de la Grande-Bretagne, à l'article *des Reliques*, qui eſt le dix-ſeptiéme du livre ſecond, rapporte ces choſes ſur la foi de *Theodore de Beze* dans ſa *Défenſe contre les calomnies de Baudoüin :* mais le même M. de *Beze* dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, nous apprend là-deſſus quelque choſe de plus, quoiqu'un peu différent de ce qu'il avoit d'abord publié de cette Agathe. A l'égard de cette Relique, qui faiſoit partie de beaucoup d'autres dont inventaire & procès-verbal furent dreſſés par les gens de Juſtice de *Tours* qu'on avoit appellés : *Il y avoit*, dit-il, *une Croix longue & large, couverte d'or & d'émail, d'un merveilleuſement bel artifice, en laquelle étoit une fort belle Agathe ronde enchaſſée, où ſe voyoit taillée d'un ſingulier ouvrage la Déeſſe* Venus, *avec un Dieu* Mars armé, *&* Cupidon *entre deux, avec une piece de bois rouge, qu'on diſoit être de la vraie Croix ; ce qui n'étoit déployé qu'aux grandes Fêtes, pour être adoré par le peuple, qui baiſoit ainſi bien dévotement l'Image de* Venus *avec ſon* Cupidon *&* Mars *ſon adultere.* Enſuite M. de *Beze* parle d'une autre Relique qu'il trouve encore plus étrange : elle conſiſtoit en deux petits *Bouts* de manches de tafetas violet tirant ſur le changeant, enchaſſés en cryſtal ſéparément, que les Prêtres diſoient, *dit-il*, & maintenoient avoir été envoyés & apportés de Paradis par un Ange à *Saint Martin*, pour lui couvrir les poignets, comme il vouloit, ayant les bras à demi-nuds, lever le *Corpus Domini*. Dans la Châſſe de *Saint Martin*, il ne ſe trouva rien qu'un

ou deux ossemens qui sembloient être d'hommes, avec des tenailles, un marteau & quelques cloux. Il y avoit encore deux Reliquaires très-curieux, dont l'un étoit appellé : *De la pierre de la fontaine où la Sainte Vierge lavoit les drapeaux de l'Enfant Jesus ;* & l'autre : *Du sang de Jesus-Christ répandu sur une pierre au Jardin des Oliviers.* Les Chanoines de *Saint Martin* de *Tours* & ceux de *Saint Gacian*, Cathédrale de *Tours*, étoient depuis soixante ou quatre-vingts ans en un grand procès, pour sçavoir à laquelle de ces deux Eglises resteroient les *Bouts de Saint Martin :* M. le Comte de la *Rochefoucaut* en fit la décision, en les jettant au feu ; la pierre de la Fontaine & celle du Jardin, où il ne paroissoit rien qu'une petite marque rouge, furent jettées bien loin ; & ce qu'il y avoit de précieux en or, en argent & en pierreries, fut mis en inventaire & depuis employé aux frais de la guerre (37). *Claude de Sainte*, en son Livre du *Saccagement des Eglises*, parle de certaine *Venus* que les *Huguenots* conserverent, lorsqu'ils se plaisoient, *dit-il*, à dissiper toutes les vraies Reliques (38). Il n'y a point de doute qu'il ne veuille parler de la *Venus* de *Tours*.

Pag. 479. l. 14. *Pour toucher vos ânes.*] Ce fut à la Conference de *Thoury* en *Beauce* (39).

Pag. 479. l. 24. *Ayant envoyé Aubigny vers le Roy*

(37) *Histoire Ecclesiastique de Theodore de Beze*, Tome 2, Livre 7, pages 583 & 584.

(38) Fol. 45. verso, de l'Edition de 1567.

(39) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 3, Chap. 5.

(40)

le Roi Henri III.] Plus bas, dans le même Chapitre, l'Auteur ſe nomme *Aubigné*, & pluſieurs appellent aujourd'hui ſes deſcendans, *Aubigny*; mais ce n'eſt qu'un même nom, la terminaiſon duquel a été renduë tantôt en *é*, tantôt en *y*, & tantôt en *ac*, ſuivant les Provinces où on le prononce; *Aubigné*, *Aubigny* & *Aubignac*, ſignifiant par toute la *France* la demeure d'un *Albinus* ou *Aubin* (40). A l'égard de ce que *Sanci* rapporte en cet endroit, M. de *Thou* en parle, T. 3. l. 80. p. 713. D. E. Le fait eſt que la Reine de *Navarre*, dont la vie, ni les mœurs ne paſſoient pas pour irrépréhenſibles, étoit ſoupçonnée par ſon frere d'avoir fait aſſaſſiner un courier, que ce Prince dépêchoit en *Italie* en 1583. au Duc de *Joyeuſe*, l'un de ſes Favoris (41). Soit que ce ſoupçon fût juſte ou non, il étoit d'ailleurs bien averé que la Reine de *Navarre*, qui ſe trouvoit alors à la Cour, avoit fait des railleries & des médiſances de la vie molle & voluptueuſe que le Roy menoit avec ſes autres Favoris & avec quelques Dames (42). Le Duc *d'Epernon* que ces diſcours touchoient perſonnellement, ayant pour ſe venger fait confidence au Roy de quelque galanterie toute recente de ſa ſœur, avec un jeune étourdi, qui à peine étoit Gentilhomme (43), *Henri III.* ſe trouva combattu

(40) Voyez M. Duchêne en ſon Hiſtoire de la Maiſon de Montmorency. Liv. 1, Chap. 2.

(41) Lettres de M. de Buſbecq à l'Empereur Rodolphe II, Lettre 29.

(42) Brantome, *Dames Illuſtres Françoiſes*, en la Vie de la Reine Marguerite, pag. 251 & ſuiv.

(43) Lettres de M. de

battu tout-à-coup de deux paſſions très violentes ; celle qu'il s'étoit ſentie autrefois pour ſa ſœur n'étoit pas éteinte (44) : Il ſe réſolut donc, & par jalouſie & par vengeance, à faire à cette Princeſſe un affront, qui, n'ayant l'air que d'une réparation qu'un Souverain auroit crû devoir prendre d'une perſonne qui dèshonoroit la Maiſon Royale, vengeroit tout enſemble les interêts de ſes Favoris & ſon plus ſecret déplaiſir : dans cette vûë, il n'ordonna ſeulement pas à la Reine de *Navarre* de s'en retourner inceſſamment en *Gaſcogne* trouver ſon mari, avec lequel il ſçavoit qu'elle étoit broüillée ; il la fit même rencontrer ſur ſa route entre *Saint Cler* & *Palaiſeau* par un Capitaine de ſes Gardes, (45) lequel accompagné d'une troupe d'arquebuſiers, fouilla dans la litiere de la Reine de *Navarre*, obligea cette Princeſſe à ſe démaſquer, & donna quelques ſoufflets à Madame de *Duras* & à Mademoiſelle de *Bethune* ſes Favorites, leſquelles tout d'une ſuite avec quelques-unes de ſes femmes ayant été menées

Buſbecq à l'Empereur Rodolphe II, Lettre 23 du 27 d'Août 1583 : C'étoit de Chanvalon qu'il parle.

(44) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 1, pag. 69 & 70.

(45 D'Aubigné nomme ce Capitaine des Gardes *Salern.* Les Mémoires & la Vie de M. du Pleſſis le nomment *Saliers :* & le Supplement aux deux premiers Tomes de ces Mémoires, pag. 192, ſur la fin du quatriéme Tome, le nomme *Selan.* Ne ſeroit-ce point *Arnoul de Sellarm*, Gaſcon, Gouverneur de Loches ? De Thou, Tom. 5, Liv. 97, pag. 8. B. & ailleurs, il ſe nommoit *Larchand*, ſuivant les Additions au Journal de Henri III, pag. 314, Edition de 1715.

(46)

nées priſonnieres à l'Abbaye de *Ferrieres*, y ſubirent pardevant un Prevôt qu'on y avoit fait venir, un interrogatoire entierement injurieux à l'honneur de leur Maîtreſſe. *Henri III.* voulant prévenir l'eſprit de ſon beau-frere ſur une affaire ſi délicate, qu'on ſçavoit bien n'être arrivée que par ſes ordres, en écrivit au mois d'Août de la même année au Roy de *Navarre*, & voulut lui perſuader que l'affront ne regardoit que la Dame de *Duras* & la Demoiſelle de *Bethune*, deſquelles ayant appris la conduite ſcandaleuſe & déreglée, il ſe ſeroit, à ce qu'il diſoit, réſolu de les faire chaſſer d'auprès de la Reine de *Navarre*, comme indignes de tenir compagnie à une Princeſſe comme elle. Le Roy de *Navarre*, ne ſçachant de la choſe que ce que le Roy lui en avoit appris, ſe crut obligé de le remercier ; mais ayant quelques jours après reçu nouvelles certaines que l'inſulte avoit été principalement faite à ſa femme, avec laquelle on diſoit que *Henri III.* en étoit venu en dernier lieu juſqu'à lui reprocher en préſence de la Reine-mere & de pluſieurs autres perſonnes, qu'outre qu'elle avoit été en intrigue avec tel & tel, elle avoit même eu tout nouvellement un enfant, quoique depuis longtemps ſon mari ne la vît plus (46) ; le Roy de *Navarre* envoya ſur la fin du même mois vers le Roy ſon beau-frere une perſonne, pour tâcher de lui faire déclarer les raiſons qu'il avoit eûës de traiter ſi indignement cette

(46) Lettres de M. de Buſbecq à l'Empereur Rodolphe II, Lettre 23 du mois d'Août 1583.

Princeſſe, afin que lui, qui étoit ſon mari, pût prendre là deſſus ſes meſures, pour la garder ſi ç'avoit été ſur de faux ſoupçons, ou pour la lui renvoyer ſi ſa conduite avoit mérité cet outrage. Juſques-là, hors quelques faits que je n'ai vûs que dans les Lettres de *Busbeq*, l'Hiſtoire ſe trouve conſtante dans *d'Aubigné* T. 2. l. 5. ch. 3. *Mem. de du Pleſſis* T. 1. p. 224. & ſuiv. & *Vie de M. du Pleſſis* l. 1. p. 70. & ſuiv. Mais n'y ayant eu qu'un ſeul homme de la Cour du Roy de *Navarre* qui ait oſé prendre cette commiſſion, comme *d'Aubigné* l'aſſure en cet endroit de ſon Hiſtoire, la queſtion eſt de ſçavoir qui fut pour cette affaire envoyé par le Roy de *Navarre* à *Henri III.* L'Auteur de la Confeſſion de *Sancy*, ou plûtôt *d'Aubigné* lui-même, veut que ç'ait été lui; & il l'aſſure encore dans ſon Hiſtoire, à l'endroit ſus-allegué : cependant il eſt formellement contredit par l'Auteur de la *Vie de M. du Pleſſis*, qui, dans l'endroit ſus-mentionné, veut que ç'ait été M. du *Pleſſis* lui-même, & cite à cette occaſion la Négociation de M. du *Pleſſis* auprès du Roy *Henri III.* comme tirée des propres Mémoires de M. du *Pleſſis*; de ſorte que dans cette Ambaſſade voici deux nouveaux *Soſies*, dont celui qui eſt le veritable *Soſie*, eſt encore une fois ſupplanté par le Seigneur *Mercure.*

Mais on pourroit aiſément accorder ces honnêtes Meſſieurs, & dire que *d'Aubigné*, ou fut envoyé avec M. *du Pleſſis-Mornay*, ou qu'il y fut envoyé auparavant, & que le Roy de *Navarre* voyant que l'affaire étoit de plus grande conſéquence, y envoya *du Pleſſis*, homme

homme plus capable & plus mûr que *d'Aubigné*. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que la négociation de M. *du Pleſſis* avec *Henri III*, ſe trouve au Tome 1. des Mémoires de cet habile homme ; & chacun d'eux, ſans parler de ſon compagnon, ſe ſera donné tout l'honneur de la négociation. Mais dans la réponſe que *Henri* Roy de *Navarre*, fait à M. *de Bellievre*, ce Prince y nomme *du Pleſſis* & *d'Aubigné* ; je compte publier cette Piece dans peu.

Pag. 480. l. 7. *Mre Bernard.*] L'Hiſtoire de ce bon-homme & des deux ſœurs filles de *Surreau*, ſe trouve auſſi dans *d'Aubigné*, qui nous apprend que ce Mre *Bernard* fut le premier inventeur de poteries excellentes (47). Le Miniſtre *Mathieu de Launoy*, qui, ayant quitté la Religion Reformée, étoit devenu le grand perſécuteur des Religionnaires, preſſoit extrêmement pour le faire pendre ; mais le Duc de *Mayenne*, qui vouloit s'acquerir une meilleure réputation que feu ſon frere le Duc de *Guiſe*, contre lequel le peuple avoit murmuré pour avoir fait brûler ces deux filles, fit prolonger le procès de Mre *Bernard*, & donna le temps à ce pauvre homme de mourir de vieilleſſe à la Baſtille, où il l'avoit fait mettre âgé de quatre-vingt-dix ans (48).

Pag. 480. l. 16. *Elles ſeront brûlées demain, &c.*] Elles ne le furent que pluſieurs mois après, lorſque ce Prince n'étoit plus à *Paris*, où il avoit tenu ce diſcours au Potier *Bernard :*

(47) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 1, ſur l'an 1589.

(48) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 1, ſur l'an 1589.

nard : la nouvelle de leur martyre étant venue à l'Armée *Huguenote*, au commencement de Novembre 1588. dans le même temps que le Duc de *Nevers* marchoit avec l'Armée Royale vers le *Poitou*, M. du *Pleſſis* en prit occaſion d'exhorter le Roi de *Navarre* à ſe bien défendre, en lui diſant : *Courage, Sire, puiſqu'encore entre nous il ſe trouve juſqu'à des filles, qui ont la vertu de ſouffrir pour l'Evangile* (49). *D'Aubigné* diſant au reſte que ces deux perſonnes étoient filles de *Surreau* (50), qu'il préſuppoſe ainſi avoir été un homme fort connu, on pourroit croire qu'il entend parler de *Hugues Surreau*, dit de *Rozier*, Miniſtre premierement à *Orleans*, & depuis en une Egliſe à une journée de-là, lequel ayant changé de Religion pour ſauver ſa vie au maſſacre de *Paris* en 1572. ſe retira la même année avec ſa famille en *Allemagne*, où il mourut trois ans après y avoir fait à ſon arrivée une belle retractation de ſa chûte (51) : on pourroit croire, dis-je, que c'étoient-là ſes filles, leſquelles après la mort de leur pere ſeroient revenuës en *France* à la faveur de l'Edit de 1577. mais, ayant paſſé pour conſtant que toute la famille de *Hugues Surreau* mourut

(49) Vie de M. du Pleſſis, Livre 1, page 116.

(50) Elles étoient filles de Jacques Foucaud, Procureur en Parlement ; elles furent pendues & brûlées le 28 Juin 1588.

(51) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX.* Tom. 2, fol. m. 74 & ſuiv. Elle fut imprimée à Londres en 1571, ſous le Titre de *Confeſſion & reconnoiſſance de Hugues Sureau dit du Rozier, touchant ſa chute en la Papauté, & les Scandales par lui commis.* Biblioth. Telleriana, p. 13.

(2)

mourut de peſte en *Allemagne* preſque en même-temps que lui (52), il n'eſt pas bien sûr ſi ces deux ſœurs étoient ſes filles, ou bien de quelque autre *Surreau*, qui n'etoit pas moins connu que ce Miniſtre.

Pag. 480. lign. 18. *Le Comte de Maulevrier, &c.*] *Charles Robert de la Mark*, Comte de *Maulevrier*. C'étoient-là les conquêtes auxquelles il avoit accoutumé de s'employer pour le Roy *Henri III.* (53) A ſon égard, comme il étoit naturellement grand cauſeur (54) & qu'il aimoit la table, je me figure que c'étoit de là, qu'en imitant parfaitement les conquêtes de *Bacchus* dans les *Indes* (55) cette Hiſtoire que le Comte auroit dû taire, étoit revenuë au Potier *Bernard*.

Pag. 481. l. 10. *Un au front d'airain.*] Ce nom-là ſignifioit chez les Courtiſans, les *Huguenots*, dont le zele & la conſtance étoient inflexibles aux promeſſes & aux menaces de la Cour; mais il fut donné particulierement aux Députés qui avoient compoſé l'Aſſemblée de *Montauban* en 1578. (56), le Préſident de *Thou*, qui avoit ordre de la Cour de faire enſorte auprès des Députés des Egliſes en 1597. que les *Huguenots* ſe contentaſſent d'un Edit le moins avantageux qu'il ſe pourroit, tâcha de le leur perſuader, en offrant aux principaux Officiers de guerre d'entre les Reformés,

(52) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Hugues Sureau.*

(53) D'Aubigné, Tome 2, Livre 4, Chap. 1.

(54) D'Aubigné, Tome 2, Livre 4, Chap. 1.

(55) Il ſe prêta trop aux déſirs de Henri III.

(56) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 3.

(57)

Reformés, de groſſes penſions, & au Duc de la *Trimouille* cinquante-deux mille francs annuels ſur l'Impôt de *Charente*, qu'il ſeroit bien ſûr de toucher, puiſque cet impôt ſe payoit ſous ſon Château de *Taillebourg*, pourvû que les Députés vouluſſent renoncer à la demande des Places de ſûreté : la réponſe de ce Duc fut admirable, & digne d'un Seigneur auſſi homme de bien & auſſi généreux qu'il l'étoit : » Meſſieurs, *dit-il*, *au Préſident* » *& au Comte de Schomberg*, *qui l'accompa-* » *gnoient*, je vous excuſe, vous qui venez » de travailler pour éteindre la Ligue, & qui » ayant eu à faire à un Parti enflé d'interêts » particuliers, ne l'avez pas plûtôt piqué à » cet endroit, qui étoit ſon foible, que vous » l'avez réduit à néant : Pour vous montrer » qu'il n'y a rien de tel parmi nous, quand » vous me donneriez la moitié du Royaume, » refuſant à ces pauvres gens qui ſont dans la » Salle, ce qui leur eſt néceſſaire, pour prier » Dieu librement & ſûrement, vous n'auriez » rien fait ; mais accordez-leur ces choſes juſ- » tes & néceſſaires, & que le Roy me faſſe » pendre à la porte de l'Aſſemblée, vous au- » rez achevé & perſonne ne mouvera : *Le Pré-* » *ſident*, *comme nous allions à la ſeance*, dit » d'Aubigné, *me demanda ſi nous avions beau-* » *coup de tels* Huguenots *parmi nous* (57).

Si M. de *Thou* eût encore vêcu en 1621. lorſque contre la parole donnée on dépoſſeda M. du *Pleſſis* de la Ville & du Château de *Saumur*, qu'il tenoit pour les Reformés comme

(57) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 1.

(58)

me Place de sûreté, & qu'il n'avoit évacué que pour y loger le Roy & la Cour pendant deux jours seulement, à ce qu'on disoit, il auroit pû voir un autre exemple de l'ancienne magnanimité *Huguenote* en la personne de M. du *Plessis*, lequel le *Connêtable de Luynes* lui ayant fait entendre que s'il vouloit consentir de gré à gré à changer l'état de sa Place, on lui donneroit cent mille écus comptant avec payement de tout ce que le Roy lui devoit d'ailleurs, & un état de Maréchal de *France*, fit connoître à ceux qui le tâtoient là-dessus, que s'il eût été *homme d'argent*, c'étoient ses termes, *il eût eu des millions..... & qu'au reste il ne lui seroit jamais reproché qu'il eût vendu la liberté & la sûreté d'autrui qui lui étoient commises* (58).

Pag. 481. lign. 14. *La Valiere.*] C'étoit un brave Gentilhomme, *Huguenot* fort zelé, lequel avec quelques autres avoit été déja député vers le Roy à *Mante* sur la fin de l'année 1593. pour tâcher d'obtenir de Sa Majesté quelques chefs de demande, & s'il se pouvoit, un Edit qui mît en repos & sûrement les vies & les consciences des Reformés (59): Il fut encore de l'Assemblée de *Chatelleraud*, où s'étant trouvé en Juillet 1596. quelques *Huguenots* Courtisans, qui prévariquoient aux interêts de leur Parti, *la Valiere* les rembarra dans les termes que *Sanci* rapporte en cet endroit (60). Pag.

(58) *Vie de du Plessis*, Liv. 4, pag. 663.

(59) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 11.

(60) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chapitre 74. Et Mémoires de M. du Plessis, Tom. 2, pag. 698.

(61)

Digitized by Google

Pag. 481. lig. 21. *Adoucir ces eſprits.*] On trouva mauvais à l'Aſſemblée de *Loudun*, que *Calignon* eût accepté la commiſſion de venir chicanner ſes freres ſur leurs demandes, & de leur apporter des réponſes de la part du Roy, qui ne rempliſſoient pas leurs eſperances. En effet, les inſtructions de Vic & de lui ne leur permettoient d'accorder aux Reformés que l'exécution de l'Edit de 1577. avec une eſpece de remplacement de ce que les Traités de réduction pouvoient y avoir changé (61).

Pag. 481. l. 22. *Le gros Chamier.*] Sur ce que l'Auteur dit ici de M. *Calignon* & de lui, voyez d'Aub. T. 2. l. 5. ch. 1. *Daniel Chamier* étoit un célebre & ſçavant Miniſtre de *Montauban*; duquel on a pluſieurs Ouvrages: *Chamierus de Oecumenico Pontificio & Epiſtolas Jeſuiticas edidit; bona opera!* dit Scaliger. *O que* Chamier *écrit bien en Grec & mieux que Coton* (62): mais comme dans les néceſſités de ſon Parti il fut ſouvent obligé de s'expoſer, ce qu'il faiſoit avec autant de courage qu'on voyoit regner de ſcience & de politeſſe dans ſes Ecrits, il fut finalement emporté d'un coup de canon marqué, dit-on, d'un C. à l'entrée du baſtion du Paillas, où il ne ſembloit pas qu'aucun coup de canon ni de mouſquet pût venir; ce qui arriva en un aſſaut général au ſiége de *Montauban* le dix-ſeptiéme d'Octobre 1621. Les

(61) Hiſtoire de l'Edit de Nantes, Tom. 1, Liv. 4, page 176.

(62) *Scaligerana*, au mot *Chamier*, où il en parle avec éloge.

Catholiques,

Catholiques, qui le regardoient comme le principal auteur des plus vigoureuſes réſolutions de l'Aſſemblée de *Saumur* en 1611. & qui d'ailleurs avoient tant de ſujet de redouter le Miniſtre *Chamier*, ſe vengerent ſur le ventre de cet homme mort des maux que ſon eſprit, ſa doctrine & ſa fermeté leur avoient faits pendant ſa vie. Voici des Vers qu'ils firent ſur la mort de *Chamier.*

Chamier *avoit bâti ſi fort*
Son gros ventre contre la mort
Pour ſe rendre à elle imprenable
Que pour avoir le Compagnon
Elle a eu beſoin de canon
Sa faux n'étant aſſez capable.

Ce ventre étoit ſi gras & gros
Qu'il penſoit qu'un ſeul de ſes rots
Feroit plus qu'un coup de tonnerre;
Mais la mort ſçut ſi bien tirer
Quoiqu'aveugle que ſans mirer
Elle mit ce villain par terre.

Ce ventre avoit pour boulevart
Deux grands pieds & demi de lard
Et plus d'une toiſe de foſſe
De largeur vingt ou trente empans;
Mais il n'y a Place en ce temps
Qu'un boulet de canon ne fauſſe.

Ce ventre lui ſervoit de four
De pulpitre, fifre & tambour,
Car il avoit toute figure:
Mais onc n'avoit préché ſi haut

Ni jamais cuit pâté ſi chaut
Ni battu ſi fort la meſure.

Il a fait pourtant en crevant
Plus qu'il n'a fait en ſon vivant
Ce gros & gras Tripier d'Oracle,
Quand vif ne pouvant preſqu'aller
Mort il ſe vit en l'air voler
N'eſt-ce pas avoir fait miracle ?

La mort doncques a fait très-bien
Puiſque Chamier *n'ayant fait rien*
Digne d'honneur pendant ſa vie
De l'avoir mort canoniſé
D'avoir ſon gros ventre briſé
Et purgé ſa panſe pourrie.

Ainſi ce gros ventre farci
A ſenti dès ce monde-ci
Le feu d'un nouveau Purgatoire
Sçachant bien qu'après ſon trépas
Il brûleroit un peu plus bas
Qu'en l'autre qu'il n'avoit pû croire. Merc. Franc. T. 8. p. 605. & 606.

Ne ſeroit-ce pas au reſte le Pere *François Garraſſe*, *Jeſuite*, qui auroit fait ces Vers ? Ils ſont ſi ſemblables en ſtyle, en élegance & en gentilleſſe à ceux dont il a parſemé ſon *Rabelais Reformé*, que je ne ſçai ſi d'en douter un moment ce ne ſeroit pas faire tort à ſa mémoire. Quel dommage ! que ce Pere, également judicieux & ſpirituel, n'en ait point fait pareillement ſur *Scipion Rebiba*, Cardinal

Digitized by Google

Cardinal Archevêque de *Piſe*, qui mourut de graiſſe âgé de cinquante-trois ans en l'année 1553. (63).

Pag. 481. l. 29. *Chouppes.*] La même choſe ſe lit déja de lui ci-deſſus l. 2. ch. 4. C'étoit en Juin 1594. à l'Aſſemblée de *Sainte Foy*, où *Pierre Chouppes*, Gentilhomme *Poitevin*, qui étoit Député des Provinces *d'Anjou*, *Touraine*, *Maine*, *Loudunois*, *Vendomois*, &c. fit réſoudre de recuſer tous les Parlemens du Royaume, à cauſe de l'animoſité qu'on y avoit toujours témoignée contre les Reformés. (64). C'eſt le même *Pierre Chouppes* qui ſoutint le ſiége de *Luzignan* en 1574. & qui fit lever en 1575. celui de *Montauban.* (65). Il commandoit dans le Château de *Turenne* en 1583. quatre ans après, étant aſſiſté de M. le Duc de *la Force*, il fit encore lever le ſiége que les Catholiques avoient mis devant *la Linde* ſur *la Dordogne*, & ſe trouva la même année à la bataille de *Coutras* (66).

Pag. 481. l. 33. *Aubigné fut ſi dévergogné.*] Il ſemble que l'Auteur ait affecté de prendre ici le

(63) Moreri, au mot *Rebiba*, où il cite Aubery en ſon Hiſtoire des Cardinaux. Il a vécu 73 ans, & eſt mort en l'année 1557. *Ciaconius.*

(64) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tom. 2, pag. 426 & ſuiv. Grande Hiſtoire de Mezeray, Tom. 2 pag. 1008. Et Hiſtoire de l'Edit de Nantes, Tom. 1, Liv. 1, pag. 129 & 130.

(65) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tom. 1, pag. 186. Et Mezeray, Abregé Chronologique, ſur l'an 1575.

(66) *Mémoires de M. du Pleſſis*, Tom. 1, pag. 186. Vie de M. du Pleſſis, Liv. 1, pag. 103. Et de Thou, Tom. 3, Liv. 59, pag. 51 D. & Tome 87, page 181. D.

(68)

ici le nom *d'Aubigné* plûtôt que celui *d'Aubigny*, pour y trouver une eſpece de rime ou de conſonnance avec dévergogné : pour ce qui eſt de ce qu'il dit en cet endroit, cela eſt rapporté par lui-même dans ſon Hiſtoire (67); & il eſt d'autant plus croyable qu'il ait bien oſé tenir ce diſcours au Roy, qu'outre que *Henri IV.* étoit très-veritablement le meilleur de tous les Princes de ſon temps, *d'Aubigné* qui le ſervoit alors depuis trente-deux ans, étant actuellement Maréchal de Camp de ſes Armées depuis dix ans, avoit toujours vêcu avec lui juſques-là dans une très-grande familiarité (68).

Pag. 482. l. 12. *Habillés à la vieille mode.*] L'un de Meſſieurs de *la Noüe*, *François*, ſurnommé *bras de fer*, ou *Odet* ſon fils, on ne ſçait pas bien lequel des deux fut un jour entrepris de la même maniere par de jeunes Seigneurs, qui, le voyant ſe promener tout ſeul proche du Cabinet où le Roy *Henri le Grand* tenoit conſeil de guerre, & ne l'ayant jamais vû, le prirent à le voir avec ſon grand collet de buffle pour quelque Député *Flamand*; mais ils furent bien ſurpris, quand le Roy, dont il n'attendoit que les ordres pour entrer au Conſeil, l'y fit appeller par un Huiſſier. On prétend qu'à la ſortie du Conſeil, au lieu de les railler à ſon tour, à peine voulut-il ſouffrir que ces Meſſieurs lui fiſſent quelque légere excuſe, & qu'avec cette modeſtie

(67) D'Aubigné, Tome troiſiéme, Livre 4, Chapitre 13.

(68) Voyez la Préface de ſon Hiſtoire, & l'Avis au Lecteur.

(69)

deſtie qu'on admiroit ſi fort dans les deux *la Noue*, il leur fit une leçon, dont la pratique devoit les rendre honnêtes gens, braves ſans témerité & retenus avec tout le monde (69).

Pag. 482. l. 23. *Mais non pas vôtre.*] Un jour Madame la Princeſſe de la *Roche-ſur-Yon*, qui avoit eu pour ſon premier mari le Maréchal de *Montejan*, fut traitée de *petite Princeſſe crottée* par M. de la *Châtaigneraie*, pour lui avoir dit chez le Roy: *Mon Gentilhomme, je vous prie, allez voir juſqu'à la Salle s'il n'y a point un de mes Gentilshommes, & me le faites venir:* le Roy *François I.* ſçut la choſe, & après en avoir bien ri, loin d'obliger la *Châtaigneraie* à la moindre réparation envers cette Princeſſe, il lui fit encore une réprimande, & lui dit qu'elle s'étoit attiré ce mépris, en traitant de *mon Gentilhomme* la *Châtaigneraie*, qui étoit un vieux Cavalier, Gentilhomme effectivement, mais qui ne dépendoit point d'elle (70). Cette perſonne étoit *Philippe de Monteſpedon*, Dame de *Beaupreau*, fille unique de *Joachim de Monteſpedon*, Baron de *Chamillé* & Sieur de *Beaupreau*, & de *Jeanne de la Haye*, veuve de *René de Montejan* Maréchal de *France*; mort en 1537.

Pag. 482. l. 24. *On m'appelle d'O.*] On voit effectivement dans les *Mémoires de M. le Duc de Nevers*, deux de ſes Lettres à ce Prince,

(69) Vie de François de la Noue, pages 360 & 361.

(70) Brantome, *Hommes Illuſtres François*, Tome 1, pages 375 & 376, en la Vie du Maréchal de Montejan.

ce, au bas desquelles il signe *d'O* (71) : si pourtant il étoit vrai ce que M. *Varillas* a observé, que ce Marquis ne pouvoit souffrir qu'on ajoutât à son nom, qui étoit *O*, une seule lettre (72); cela quadreroit encore mieux avec le conte que fait ici *Sanci*, lequel on trouvera plus plaisant encore, si l'on se souvient que le Marquis *O* ou *d'O* étoit Surintendant des Finances. Dans le *franc & libre Discours* qu'on attribuë à *du Fay*, l'Auteur déplore la foiblesse du Roy *Henri III.* » qui » étoit, *dit-il*, si généralement connuë, même des Etrangers, qu'il avoit vû, s'étant » trouvé hors de *France* à la Cour d'un grand » Prince allié à la Couronne, un personnage » de cette Cour-là, lequel discourant de l'é- » tat des affaires de *France*, disoit qu'il ne » falloit compter *Henri III.* que pour un *O* » en chiffre, qui de soi n'étoit d'aucune va- » leur, mais qui, ajouté à quelque Parti, le » faisoit valoir davantage (73).

Pag. 482. l. 33. *Allez tuer quelqu'un.*] Ce mot est pris du F. 9. de la Légende du Cardinal de *Lorraine*, imprimée en 1579.

Pag. 483. l. 3. *La Comtesse de Guiche.*] *Corisande d'Andoins*, Comtesse de *Guiche*, étoit veuve de *Philibert de Grammont* Comte de *Guiche*, tué devant *la Fere* en 1580. (74). Ces amours du Roy de *Navarre* commencerent

(71) Mémoires de M. le Duc de Nevers, Tome 2, pag. 399 & 404.

(72) Histoire de Henri III, Tom. 1, Liv. 4, pag. m. 436. sur l'an 1578.

(73) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 3, pag. 7.

(74) De Thou, Tome 5, Liv. 105, pag. 313. D.

(75)

rent dès la même année, & elles duroient encore en 1587. puiſque ce Prince, qui s'étoit déja dérobé de ſon Armée en 1586. pour aller offrir à cette belle Veuve quelques drapeaux qu'il venoit de gagner en contraignant le Maréchal de *Matignon* à lever le ſiége de *Caſtels*, il fit encore la même équipée pour lui faire de pareils préſens après la bataille de *Coutras* (75).

Pag. 483. lign. 20. *Ni ſinge, ni barbet, ni bouffon, &c.*] Cette repartie étoit très-digne de la gravité de ces premiers *Haguenots*, qui ſe ſeroient reproché la ſeule penſée de faire leur cour à la maîtreſſe d'un Roy leur protecteur : Ils avoient bien d'autres ſentimens que le Pere *Coton*, qui diſoit, même en plein Sermon, que *Henri le Grand* récompenſoit ſes péchés par beaucoup de mérites, & que *David*, qui avoit commis des débauches, n'avoit pas laiſſé pour cela d'être l'homme ſelon le cœur de Dieu : ce *Jeſuite* alloit encore plus loin ; car un grand Prince lui témoignant un jour s'étonner qu'il s'employât à procurer au Roy certaine jouiſſance, *Coton* lui répondit qu'il y avoit effectivement du mal, mais qu'il falloit ſurtout avoir égard à la ſanté du Roy, la vie duquel étoit ſi néceſſaire à l'Egliſe, & que ce mal ſeroit récompenſé par un plus grand bien : auſſi les *Huguenots* ne connoiſſoient-ils point *Eſcobar* ; au lieu que *Coton* ne pouvoit ignorer que ſuivant les principes & les maximes qu'on attribue

(75) D'Aubigné, Tome 2 & 3, Liv. 1, Ch. 2, Livre 5, Chap. 1. & 5 & 18. Tom.

buë à la Société, quoiqu'elle ne les avoüe point ; à tous ceux qui voudroient blâmer cette morale, on leur répondroit ſuivant la chanſon :

Si Bourdaloüe *un peu ſevere*
Dit que c'eſt trop de volupté :
Eſcobar, *lui dit-on, mon Pere,*
Nous le permet pour la ſanté. Crit. Générale, lettre 4. *No.* 7.

Pag. 483. l. 23. *La frizarde de S. Maixant ſur la joüe de Madame de Duras.*] C'eſt le ſoufflet qui fut donné à la Dame de *Duras* lors qu'elle & la Demoiſelle de *Bethune* accompagnoient la Reine de *Navarre* leur maîtreſſe, qui s'en retournoit en *Gaſcogne* en 1583. (76). Sur la fin de la même année, de *Bellievre* étoit venu trouver le Roy de *Navarre* au *Mont de Marſan* de la part du Roy *Henri III.* pour l'obliger à reprendre ſa femme ; & ce ne fut apparemment que là qu'il apprit l'affront, qui avoit été fait en cette occaſion à la Reine de *Navarre* & à ſes deux Favorites (77). A l'égard de ce que *Sanci* nomme ce ſoufflet *frizarde de Saint Maixant*, c'eſt peut-être par alluſion de *Maixant* à *maſchant*, comme qui diroit un ſoufflet ſur la *maſchoire* ; ſinon cette façon de parler pourroit bien avoir pris ſon origine de la *Diablerie Saint*

(76) *Vie de M. du Pleſſis Mornay*, Livre 1, page 70.

(77) *Vie de M. du Pleſſis* Liv. 1, pag. 74. Mémoires de M. du Pleſſis, Tome 1, pages 273 & 300. Et Supplement à ces Mémoires, pag. 194, ſur la fin du quatriéme Tome.

Saint Maixant, où Frere *Tappecouë* donne dans l'embuſcade de la troupe de *Villon* : (78) *Frizarde* vient de *frizer la joue*, qu'on dit pour *ſouffleter :* la terminaiſon de ce mot, ſemblable à celle de *Moutarde* & autres étant commune dans notre Langue. (79) *Marie de Montgommery*, fille de *Gabriel* Comte de *Montgommery*, avoit épouſé *Jacques de Durfort*, Baron de *Duras* (80) ; je ne ſçai ſi ce ne ſeroit point d'elle qu'il s'agit ici.

Jacques de Durefort, Marquis de *Duras*, n'a épouſé *Marguerite de Montgommery* qu'au mois d'Avril 1603. ainſi ce ne peut pas être d'elle dont il eſt parlé, & il y a plus d'apparence que c'eſt de *Marguerite de Grammont*, femme de *Jean de Durefort* Vicomte de *Duras*, qui a été employé par le Roy *Henri IV.* dans pluſieurs de ſes affaires ſecretes : ce *Jean de Durefort* étoit frere aîné de *Jacques*, & a été tué près de *Libourne* ſans laiſſer de poſterité. *Anſelme* T. 1. p. 813. E.

(78) Rabelais, Livre 4, Chapitre 13.

(79) *Dictionnaire Etymologique* de M. Menage, au mot *Moutarde.*

(80) *Généalogie de Sainte Marthe*, Tome 2, Livre 19, pag. 957. B.

CHAPITRE VIII.

Des Martyrs à la Romaine.

DE tous les Livres, qui peuvent faire un hérétique, ou au moins duquel un bon Catholique Romain ſe doit garder, je n'en trouve point un ſi dangéreux, après la Bible, que ce gros livre des Martyrs. Car c'eſt grand cas, de voir *cinq, ſix ou ſept mille morts*, qui ont toutes les marques d'un vrai martire; à ſçavoir la probité de la vie, la pureté de la cauſe de la Religion, non mêlée d'autres forfaits, les diſputes, les ſollicitations, & pour derniere marque, c'eſt d'avoir eu le choix de la vie ou de la mort, juſqu'à l'extrémité. Cela nous à ôté beaucoup de gens, qui ont vû autrefois ces Prêcheurs, ayans pour chaire l'échaffaut, ou l'échelle, ou le bucher. C'eſt en ces glorieux rencontres, où l'on dit que les vaines eſpérances font places au zele & à la vertu. On ſe conduit bien plus prudemment aujourd'hui en *Eſpagne* & en *Italie*. Il ne ſe paſſe année, qu'il n'en meure toujours quelque centaine; mais leur conſtance n'a de témoins, que les Géoliers & les Bourreaux, qui ne découvriront pas le ſecret, comme les gruës de *Pyrrhus*. Il y a trente ans que l'on laiſſoit dérober des greffes des Cours de Parlement tous les procès, deſquels ce dangéreux livre eſt plein & vérifié. Mais auſſi bien n'y a-t-il pas moyen d'en étouffer la mémoire, & faire conter telles

les choſes pour fables, tant que les témoins oculaires vivent. Que faut-il donc faire ? je ſuis d'avis qu'on choiſiſſe quelque ſtile bien fleury, comme celui du *Comte de Permiſſion*, que nous lui faſſions faire un livre, duquel le titre ſoit, *Les Martyrs à la Romaine*, où nous ne coucherons point les Martyrs de l'Egliſe primitive, parce qu'ils ſont en débat entre les autres & nous ; & puis ces beaux Réformés diſent que l'Egliſe a été réformée auſſi longtemps que perſécutée : ſuivant ce que dit le Pape *Silveſtre*, quand on l'arracha des rochers de *Siracte*, *Adieu la pauvreté*, *Adieu la pureté*. Il leur faudra donc montrer que nous avons des Martyrs de ce ſiecle d'auſſi bonne maiſon que les leurs. Le premier de la Litanie ſera le *Curé de Saint Médard de Paris*, qui fut bleſſé en ſonnant le Tocſin. *Celui de Saint Creſpin en Touraine*, pendu aux cordes des cloches, en faiſant de même : tous deux prenans la peine d'émouvoir le peuple pour faire d'autres Martyrs. De-là, pour déguiſer l'hiſtoire, nous ferons une courſe au *Japon*, où les *Jeſuites* diſent qu'ils ont été crucifiés, & ont fait de grands miracles, qui ne ſe peuvent faire qu'au *Japon*, parce que les autres Nations ſont incrédules. Il faudroit condamner tous les *Huguenots* de *France* à aller voir s'il eſt vrai. Nos peres *Jeſuites* prévoyans la néceſſité de ce Livre, & qu'il ſe trouveroit plus de Confeſſeurs que de Martyrs : D'autre part les *Huguenots*, au lieu de faire mourir les hommes pour la foi, s'amuſoient à prier Dieu pour eux de les vouloir convertir. Les habiles hommes y ont pourvû, ayant dreſſé à *Rome* &

à *Rheims* deux Colleges de jeunes gens *Anglois*, qu'ils ont choisis d'humeur mélancolique, la plûpart bannis, voleurs & affamés; & quand on les met dans ce College (comme écrit *Marius Navarrus* au 3. Livre des Conciles;) cela, dit-il, est établi par une Constitution Papale, que qui veut entrer en ce College, est tenu de jurer, qu'aprés certaines années qu'il ira en *Angleterre*, pour y publier ce qu'on lui dira. Et comme on a vû qu'il en étoit sorti quelques éclats, témoin le *Cardinal Alain* en son apologie pour les Séminaires, le Pape a redoublé la pension. Mais il ne falloit pas que *Baronius* en son martirologe Romain dit ces mots: Que les très-saints Prêtres, comme agneaux innocens, engraissés dans les sacrées cloisons par la sainte Société de Jesus, par saintes instructions au martire, sacrifices agréables à Dieu, ès sacrés Colleges de *Rome* & de *Rheims*, ont été mis à mort, parce qu'ils tenoient & prêchoient en *Angleterre* la doctrine de la Sainte Eglise Romaine. Je voudrois qu'il n'y eût point-là; comment ils sont envoyés de la Societé des *Jesuites*, pource qu'on les accuse assés d'être libéraux du sang d'autrui, & que se convier au martire est chose louable, mais non pas d'y envoyer les autres. Puis les nourrir comme hosties à Dieu, il sembleroit que nous sacrifiassions: Cela sentiroit un peu le *Bahalpheor*: après, ce mot de Cloison sentiroit la prison, pour leur faire tenir leur serment, & là dessus les hérétiques diroient, du Dieu à qui nous les sacrifions, que ce seroit au Dieu de ce siecle, ou bien au Dieu de la Terre; car celui du Ciel ne veut plus de sacri-

fice

fice ſanglant, & n'a jamais voulu des humains. Mais ce qui gâte tout, c'eſt ce mot d'engraiſſés. Je demandai à *l'Archevêque Valgrand*, que c'étoit à dire, il m'alla querir les Saturnales de *Lipſe*, au chap. 14. du 1. livre. Là j'appris que ce terme étoit particulier pour les gladiateurs, qu'on amaſſoit à *Rome* d'entre les condamnés ou eſclaves miſérables, & puis on les nourriſſoit dans les Colleges ſacrés, pour le moins exécrables, & les nourriſſoit-on avec cet engraiſſement; afin qu'ils achetaſſent leur graiſſe par leur mort; dont dit Properce:

Qui dabit immundæ venalia fata ſaginæ:

Bellarmin ſe fut bien paſſé de nous faire ſouvenir de ces neuf vingts, pris dans *Menerbé*, qui aimerent mieux être brûlés que de renoncer à un perit point de leur Religion. Et *Antonin*, duquel celui-ci l'a pris, ſe fut bien paſſé d'écrire, comme on bailloit aux priſonniers le choix, que quiconque abjureroit l'héréſie ſeroit mis en liberté. Cent quatre-vingts d'entre eux choiſirent plûtôt d'être brûlés. *Cumque captis daretur optio, ut quicumque hæreſim abjuraret liber recederet; centum octoginta ex iis potius comburi elegerunt.* Voilà pourquoi je voudrois que celui qui fera notre livre des Martyrs n'allât point chercher ce Latin friand, pour lequel faire valoir nos affettés écrivent choſes nuiſibles, & découvrent les affaires. Il ſe faut contenter de ce *gros Latin de Vicaire*, duquel uſe M. le Convertiſſeur en diſputant. Et pour ſuivre notre propos, il faudroit gaigner en *Angleterre* quelques Juſticiers, ou quelques Miniſtres, leſquels quand on pend nos gens, leur parlaſſent tout haut de quelque point de Religion,

Religion, & non point d'entrepriſe de guerre, de ſédition, de pétars, de fauſſiſſes, de mines à faire ſauter tant de gens, de ces ſubtils poiſons, que leur fournit l'Apoticaire du Pape. Après il faudroit qu'on leur donnât à l'échelle le choix de ſauver leurs vies en ſe révoltant. Car ces hérétiques ne comptent pour Martyrs que ceux qui ont eu tel choix, & deſquels le procès montre, qu'il n'y a que le ſeul point de la créance qui les faſſe mourir. Suivant cette regle ils n'ont pas voulu dans le gros livre de leurs Martyrs mettre ceux qui ſont morts pour leur Religion, ayans le ſang échauffé à la deffenſe, mais ſeulement ceux qui n'avoient autres armes que la priere; comme les 17 mil *Albigeois* égorgés en un jour, & trente ou quarante mil ames dépêchées à la fête & aux féries, ou furies de la *Saint Barthelemy*. Pour nous, qui avons meilleure vûë, je ne ſuis point d'avis que nous y regardions de ſi près, mais que nous enrollions, par faute d'autres, en notre martirologe tous ceux qui ſont morts aux batailles, aux ſieges, aux eſcaramouches & aux duels, ſi ç'a été contre les hérétiques; & *puis tous ces Irlandois*, leurs femmes & leurs enfans, qui meurent de faim par les rues de nos Villes. Et ceux-là ſont victimes du grand Sacrificateur *Sanderus*, & autres Docteurs qui après & nonobſtant pluſieurs pardons, leur ont fait pratiquer la Bulle du S. Pere *Pie V.* comme recite *Bellarmin*, & ſelon cela n'ont pas fait difficulté de rompre la foi à leur Reine. Et quant à ceux-là qui ſe logoient dans les niches du pont neuf, lors non achevé, & qui au ſoir & la nuit prenoient par un pied ceux

qui

qui paſſoient ſur le pont, & les ayant précipités & dépouillés les jettoient dans l'eau; & ceux-là, ſi on a fait quelque difficulté de les ſanctifier, il faut avoir égard s'ils préſuppoſoient, ne faire mal qu'à des hérétiques. Il y en a qui croyent que les Evêques les devroient nourrir; mais je croi que la plûpart ne leur donne rien à bonne intention, pour en faire des ſacrifices de bonne odeur, à remplir ce livre : & de ce rang pourroient bien être tant de pauvres, que fit brûler l'Evêque de *Mayence* (1), à bonne intention auſſi, pour épargner les bleds. Si les *Huguenots* refuſent ceux-ci à la montre, ſi ferons-nous paſſer malgré eux pour Martyrs ceux que nous avons allégués morts à la guerre. Nous en avons bons titres : car les Peres de la Societé de *Bourdeaux* s'en ſont très-doctement aviſés, & écrit par le menu au traité qu'ils firent du maſſacre de *Coutras*, & deſquels écrits *Paris* fut rempli. Toutes les bonnes perſonnes ont crû que les *Huguenots* étans forcés à la bataille, l'ont gaignée par trahiſon, parce qu'ils avoient *caché leur canon ſous terre*, & ainſi firent ſauter nos gens

(1) Ce fait eſt arrivé l'an 968, lorſque dans une famine arrivée cette année, Hatton, Archevêque de Mayence, fit enfermer un grand nombre de pauvres, qui dans leurs beſoins venoient lui demander l'aumône. Cet indigne Prélat les fit tous brûler vifs; Dieu le punit l'année ſuivante de cette cruauté : il ſe vit aſſiegé par des Rats & des Souris, qui l'obligerent de s'enfuir dans une Iſle, au milieu du Rhin, où il crut ſe mettre à couvert en y faiſant bâtir une Tour, pour lui ſervir de retraite; mais ces Inſectes l'y aſſiégerent, le rongerent, & le firent mourir.

(2)

gens en l'air. Par cette échelle nous montons à des Martyrs bien plus nobles que ceux des Hérétiques. *Sainte Foi a été fait Evêque de Senlis*, pour avoir mis le Roy *Charles au rang des Martyrs*. Il me faudroit bien quelque Evêché pour tant de Martyrs que j'enrolle ici. Suivant mon propos, le Roi, dit le bon prêcheur, eut tant de peine à massacrer les *Huguenots*, qu'il en mourut de déplaisir, pour ne les pouvoir tous achever; & eux disent qu'il mourut *blasphemant de rage*. C'est une gentille phrase que nos Docteurs pratiquent aujourd'hui : pour le pont aux meûniers envers quelques-uns, je dis mêmes Catholiques bigots, qui croyent que *Dieu ait abîmé ce pont*, commençant par les deux maisons qui touchoient à la vallée de misere, lesquelles étoient *l'échaffaut de la tuerie*, le jour propre que les enfans des deux maisons se marioient ensemble, & que cela a été une notable vengeance du Ciel. Nous disons au contraire, que ce n'est pas pour lés cruautés exercées, mais parce qu'on n'y en exerce plus, & là nous renforçons de *sept ou huit cens martyrs d'eau douce*. Mais faut-il chercher de ceux qui sont morts de sang froid, l'astre le plus luisant de nos martyrs c'est la *Reine d'Ecosse*, qui avoit fait sauter son mari, constamment résoluë à ce faire, contre toutes les mignardises & humilités d'amour qu'il lui montroit. Je ne puis passer sous silence ce que me répondit un hérétique à qui j'alleguois cette Sainte : malheureuse Religion, dit-il, qui n'a point de martyre, ni plus chaste que celle-là, ni plus pure qu'une parricide ! C'est tout un : à la verité

elle

elle s'entendoit un peu aux artifices du feu ; mais elle eſt canoniſée (2), & ſera dans l'Almanach à la barbe des herétiques, logée auprès de *Sainte Marie Egyptienne*, & pour la diſtinguer elle ſera appellée *Sainte Marie de la Sauciſſe*. Nous mettons à ſes pieds *Pierre Edmond* & ..... avec leur compagnie de cent & dix, ſelon le compte de *Baronius*. La plûpart de ceux-ci étoient braves ſoldats, bons petardiers du Séminaire de *Maurevel* & de *l'ancien de la Montagne*, qui, pour une légere ſomme vous défaiſoient d'un homme qui vous fâchoit, ayant toujours l'intention contre l'héréſie. De ceux-là il faut croire que leurs ames ſont ſauvées, car ils les ont voulu perdre, & vous ſçavez ce qui eſt dit de ceux qui veulent perdre leurs ames. *Maurevel* fut Catholique ſi zelé, qu'en haine des mécréans, avec un peu d'argent que la Reine lui avoit promis, ayant manqué à *Montcontour* de tuer *l'Amiral*, il fit pourtant un ſacrifice ſanglant & de bonne odeur à ladite Reine, en tuant à ſes affaires *Moſny* (3), qui de long-temps le

(2) C'en eſt trop, de dire que Marie Stuart eſt canoniſée, jamais l'Egliſe n'a fait cette faute ; les Lettres ſeules que nous avons de cette Princeſſe s'y oppoſeroient ; elles ſont dans les Mémoires d'Etat de Charles IX. On peut la propoſer comme une perſonne contrite, à qui la Reine Eliſabeth a donné lieu de faire pénitence, par la captivité, où elle l'a détenue : elle lui a même donné lieu de mourir en bonne Chrétienne, & avec des ſentimens de pieté ; mais cela ne ſuffit pas pour être canoniſée ; il faût un tout autre héroiſme, pour être mis au nombre des Saints.

(3) C'eſt Mouy, Capitaine de Maurevel.

(4)

le nourriſſoit, le montoit & lui donnoit des chauſſes. Il fut martyriſé par *Moſny* (4) *le fils*, qui y mourut auſſi. Quant au vieillard de *la Montagne*, c'étoit un habile homme, & ſoit dit en paſſant, qu'il fut le patriarche des *Jeſuites*; car enfermant dans ſon paradis contrefait les aſſaſſins zelés, il les envoyoit après, tout joyeux de mourir, tuer les chefs des Chrétiens. Ce paradis fut le prototype de la *chambre des méditations*. Pour la varieté & marquetterie de cet ouvrage, nous ferons un article de tant de Crucifix, de Saints & de Saintes, encore qu'ils fuſſent de pierre ou de bois, à qui les *Huguenots*, comme dit *Bellarmin*, ont craché au viſage, les ont foulé aux pieds en la boüe, arraché les yeux; je dis les yeux, parce que nous avons vû qu'ils les remuoient comme des perſonnes; coupé le nez & les oreilles. Mais il y a encore plus d'apparence des corps ſaints qu'ils ont martyriſés, comme *Saint Claude*, *qui fut brûlé avec l'Abbaïe l'an 1564.* Il eſt vrai qu'un Chrétien du lieu mit en ſa place un corps qu'on avoit pendu à *Dortail*, & voilà une bonne compagnie de Martyrs. Après entre les ſenſibles marchera ſervant, *le pitoyable Montferrat*, duquel les ſœurs prenoient la peine d'enforger & quelquefois gehenner les priſonniers *Huguenots*. Nous avons des plus nouveaux *Cheſſé* & *Maillé Bencharde*, *Vendoſme*, & cette autre belle *liſte de Pleſſis de Cone*, *Fontenelle*. Si ne faut-il pas oublier nos martyrs de *Blois*, de qui le pere fut auſſi martyr canoniſé

(4) Mouy.

(5)

canoniſé à *Rome*, ſous le nom de Saint *François le piſtolier lez Orléans.* Leur poſterité ſera canoniſée de même ; ſçavoir *Saint Henri des barricades* (5), & *Saint Denis Capitaine & Cardinal.* D'une autre bande nous mettrons M. S. *Clement* & M. S. *Sponde ;* l'un *martyriſé par le Procureur Général, l'autre par ſa femme.* Ces deux zelés perſonnages, que je mets enſemble par dépit des *Huguenots*, leſquels jaloux dequoi l'un fut canoniſé, & l'autre près de là, les ont mariés en l'Epigramme ſuivante :

Qui modo Clementem *voluiſti jungere Divis,*
Et Spondam *Divis annumerare potes.*
In vitas Regum fuit inſidiator uterque :
Ille animum Regis ſuſtulit, hic animam.

Toi qui as voulu canoniſer *Clement*, tu peux bien auſſi canoniſer *Sponde*, l'un & l'autre a dreſſé des embuches à la vie des Rois : l'un a ôté la vie au Roy ; l'autre lui a ôté l'ame. Que deviendront *Saint Chaſtel, Saint Bourgoing, Saint Guignart, Saint Barriere, Saint Jean Nilhet, Saint Garnet ?* Encore y aura-t-il place pour le Préſident *Briſſon*, pour les *cinq Martyrs* & le *ſaint Bourreau*, qu'ils pendirent avec eux. Et à ce propos le feu *Amiral* faiſant pendre aux ſecondes guerres douze *Sts Cordeliers de Château-Vilain*, qui n'avoient point aſſommé des Saints, mais des malades de l'Armée, les pauvres martyrs eurent ce déplaiſir, que deux

(5) C'eſt le Duc de Guiſe bleſſé par Poltrot.

que deux de leurs freres briguerent la commiſſion de faire cet office. Sur ce débat ambitieux leur fut baillé à chacun un cordeau, pour voir lequel des deux ſeroit le plus habile à ſucceder. Jamais *Retiaires*, *Laqueaires* ne firent plus de tordions contre *Secuteurs* & *Mirmillons*, que firent ces deux paillards, deſquels enfin l'un fut empoigné comme il vouloit faire un paſſe-deſſous. Le victorieux ayant fort bien étranglé ſon compagnon, pendit enſuite tout le reſte. Le pendeur & les pendus étoient tous d'une même livrée. Ce rejetton de *S. François*, tant que la guerre dura, ne changea ni d'office ni d'habit, & ſçachant en quelque lieu un grand jeune Novice qui s'étoit ſauvé du Couvent, l'envoya querir pour être ſon valet : Ils faiſoient après la beſogne bien joyeuſement, & ſervoient moult à la police de l'armée, quand on crioit aux goujats, gare le Cordelier. Il me ſouvient que ce vilain ſe plaignoit quand il n'avoit plus de beſogne. Voici les Néoteriques, *Saint Pere Henri d'Anvers*, & *S..... de Saumur*, qui furent brûlés pour être Catholiques Romains, ſelon (6) l'interprétation du *Comte de la Rochefoucault*, ils confeſſerent un exercice de leur piété fort étrange, *mais familier à cette ſorte de Saints*, & ſans cette confeſſion on n'eût ſçû faire brûler le dernier ; car *l'écolier & le Sergent* ne furent que foüettés, pour avoir eſſayé dévotement d'aſſaſſiner l'héréſiarque du *Pleſſis*. Ici prend ſa place M. *S. Biron*,

(6) Voyez ci-deſſus.

Digitized by Google

ron, qui, ayant vêcu en mépris de toute Religion, devint tout-à-coup ſi bigot, que quand il trouvoit en ſon chemin quelque relique d'une croix caſſée, mettoit pied à terre & cheminoit de genoux quatre-vingt ou cent pas pour baiſer la pierre toute fangeuſe, juſques-là que près de *Bretigny* en *Bourgogne* il en baiſa une entre deux étrons. Ce fut une grande perte pour l'Egliſe, car il avoit renié Dieu de bon cœur, & juré qu'il mettroit la guerre en *France* contre les *Huguenots*. C'étoit une belle fin d'homme & en bons termes. Croyez qu'il ne juroit point en *Huguenot*, non plus que *Coton*, quand il reçut *un coup d'épée à la feſſe gauche*. Vous avez un notable martyr en M. S. *Boſnier*, duquel ce méchant *Feneſte* nous a dérobé l'Hiſtoire; mais il a oublié, ou ne l'a pas ſçû en la décrivant, la différence qu'il y eut entre ſa femme & la Comteſſe de *Norton*, ſur la robe & les cotillons que gagna la Médecine, *en faiſant & ne faiſant point*; & la Comteſſe ayant déclaré à ſon mari qu'elle avoit fait un vœu de chaſteté pour quatre jours la ſemaine, ſon mari en fit un pour les autres trois. Elle en mourut de déplaiſir, & c'eſt un martyr à la mode.

REMARQUES

SUR LE CHAPITRE VIII.

Pag. 518. l. 6. *Cinq, ſix ou ſept mille morts.*] C'eſt ce que les Reformés répondoient de bouche & par écrit à ceux qui trouvoient étrange qu'ils demandaſſent un Edit, qui leur permît enfin de vivre en liberté de conſcience (1).

Pag 518. l. 33. *Tous les procès.*] Joſ. Scaliger. *On brûla à* Agen, *lorſque ma mere étoit groſſe de moi, un Jacobin, Frere* Hierôme (2), *fort cruellement pour être de la Religion. On dit qu'on brûle tous les procès des Hérétiques, mais il ſe trouve toujours des gens curieux qui les gardent : mon frere eut celui-là & l'envoya à* Geneve, *où on l'a mis au Livre des Martyrs* (3). Quoiqu'il en ſoit, *les Archives des Maiſons de Ville*, dit d'Aubigné, *& les Greffes des Cours étoient encore* en 1597. *pleins des procès, Arrêts & Sentences de ſept à huit mille ames de tout ſexe, âge & condition, traînées dans les feux & toutes ſortes de ſupplices exquis . . . . . outre cinq cens mille morts par le couteau, par le feu & par la faim, & ſans*

(1) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 2, ſur l'an 1597.

(2) Jérôme Vindocin, brulé le 4. Février 1539.

Hiſtoire des Martyrs Proteſtans, pag. 119, Edition de Geneve.

(3) *Scaligerana*, au mot *Agen.*

& ſans diſtinction de l'enfant, de la femme & du vieillard, le tout en haine de la Religion qu'ils profeſſoient (4).

Pag. 519. l. 4. *Comte de Permiſſion.*] Il eſt ici parlé du *Comte de Permiſſion* ſur le pied d'un homme, qu'on vouloit obliger de ſe mêler d'écrire pour avoir lieu de ſe mocquer de lui : ainſi, comme il y eut autrefois à la Cour de *France* des gens aſſez ignorans pour appeller *Terre de permiſſion*, voulans dire *promiſſion*, une Terre dont ils vouloient vanter le terroir gras & fertile (5). Je ne ſçai ſi ce nom de *Comte de Permiſſion* n'auroit pas été donné depuis à quelque Courtiſan, qui conſervoit encore la vicieuſe habitude de parler ainſi. Ce qui eſt certain, eſt qu'il y eut à la Cour de *Henri IV.* depuis 1601. juſqu'en 1605. un homme de ce nom-là, qui n'y avoit pas fait fortune & qui dépendoit de quelque Miniſtre, comme pouvoit être M. de *Sillery*, Garde des Sceaux (6), chez lequel il avoit la commiſſion de revoir les Ouvrages pour leſquels on demandoit un Privilege. M. de *Sillery*, qui fut depuis Chancelier de *France*, & le Baron *des Aliſmes*, avoient travaillé en 1600. à traiter la paix entre le Roy & le Duc de *Savoye*, & ce Baron, accuſé par le Duc ſon maître d'avoir mal ſoutenu ſes interêts, n'oſoit

(4) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 2, ſur l'an 1597.

(5) Henri Etienne, en ſon Dialogue ſecond, du Nouveau Langage François Italianiſé, pag. 433 de l'Edition d'Anvers, en l'année 1579.

(6) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 134, page 1190. E.

n'oſoit retourner en ſon pays (7): Il avoit donc pris le parti de reſter en *France*, & il avoit fait imprimer une Lettre intitulée: *Adieu & Lettre écrite à Monſeigneur le Duc de* Savoye *par le Sieur* des Aliſmes, *qui ſe retire du ſervice de S. A.* ainſi c'étoit au Comte de Permiſſion de revoir cette Lettre avant qu'il fût permis de la débiter; mais comme il s'en étoit apparemment défendu, ſur ce qu'il s'agiſſoit du Baron *des Aliſmes*, qui auroit pû trouver mauvais qu'un autre que lui-même eût retouché ſon Ouvrage; de-là vient qu'au dos du dernier feuillet d'un Imprimé que j'ai de cette Lettre, qui eſt dattée de *Saint Genis* le 21. de Mai 1601. on lit ces mots, écrits de la propre main du Baron, à la perſonne près de qui ſe tenoit le Comte de Permiſſion, *Monſieur..... le Comte de Permiſſion m'a dit de votre part que je corregiſſe les fautes, qui ſont en la Lettre, & il n'y en a point qu'une que j'ai corrigée, qui vous montrera la place en trois lettres que je vous envoye. Ce ſont des ſecrets que je garderai à part moi, en parlant à vous, je vous en communiquerai. Votre bon ami René de Luſinge des Aliſmes.* J'ai dit ci-deſſus que le Comte de Permiſſion ne s'étoit point fait riche au métier qu'il faiſoit; je me ſuis fondé ſur ce que dans *le Lunatique à Mre Guillaume*, qui eſt une petite Satyre imprimée en 1605. ce Lunatique dit à Mre *Guillaume*, qu'il ne veut pas comme lui ſe mettre aux gages du Roy *Henri IV.* qui n'a déja que trop de fous à nourrir, & qu'il craindroit que

(7) De Thou, Tome 5, Liv. 125, pag. 947. B.

(8)

que ce Prince *ne l'assignât sur l'escarcelle du Comte de Permission* (8).

Pag. 519. l. 17. *Le Curé de Saint Médard de Paris.*] Ce fut à la derniere Fête de Noël 1561. en une émotion qui arriva dans le Fauxbourg *Saint Marceau :* les Reformés y étoient assemblés pour le Prêche, suivant l'Edit de Janvier, en un lieu appellé le Patriarche, proche de *Saint Medard :* les Catholiques, poussés par les Prêtres pour empêcher les Religionnaires d'entendre le Ministre *Malot*, qu'ils haïssoient particulierement, parce qu'ils l'avoient vû Vicaire de la Paroisse *Saint André des Arcs*, prirent à tâche de carillonner de toutes les cloches de *Saint Medard*, en laquelle il y avoit aussi dans le même-tems une Dévotion (9). *Jean Malot* ne pouvant plus se faire ouïr à cause du grand bruit des cloches, avoit fait entonner le Pseaume 16. dans l'esperance que pendant qu'il dureroit à chanter, les Catholiques se lasseroient de carillonner ; mais la canaille, qui ne faisoit ce tintamare que pour avoir prétexte de courir sus à tous ces pauvres gens au moindre indice, qu'ils donneroient de s'impatienter, voyant que les *Huguenots* du Patriarche se contenoient en paix, sonna tout de bon le tocsin ; & ce fut là que quelques Prêtres des plus mutins payerent la folle enchere de leur cruauté (10).

Pag. 519.

(8) Le Lunatique, à Messire Guillaume, imprimé en 1605, pag. 4.

(9) *Histoire Ecclésiastique de Beze*, Tome 2, Liv. 6, pag. 13. De Thou Tom. 2, Liv. 28, page 60. D. D'Aubigné, Tome 1, Liv. 2, Chap. 26.

(10) *Epistola Joannis Calvini*

Pag. 519. l. 18. *Celui de Saint Crépin en Tourraine.*] L'Auteur pourroit bien s'être mépris ; du moins il arriva quelque choſe de ſemblable en 1562. à *S. Calés en Vendômois*, où les Moines ayant ſonné les cloches de leur Egliſe pour faire maſſacrer les *Huguenots* du Bourg, & en ayant déja fait tuer plus de trente, eux en revanche en tuerent pluſieurs, & firent pendre des Moines dans la même Egliſe, où ils avoient ſonné le tocſin (11).

Pag. 520. l. 11. *Le Cardinal Alain, &c.*] *Guillaume Alain*, Prêtre *Anglois* de la Province de *Lancaſtre*, avoit perſuadé à *Philippe II.* d'établir à *Doüay* (12), dans les *Païs-Bas*, un Séminaire de jeunes hommes *Anglois*, qui fuſſent toujours prêts d'aller en *Angleterre* y diſpoſer les Peuples à ſe rébeller en ſa faveur, s'il leur reſtoit encore quelque affection pour la Religion Catholique. Le Cardinal de *Lorraine* ayant fait depuis transferer ce College dans ſa Métropolitaine de *Rheims*, *Alain*, qui en avoit été fait Principal (13), porta auſſi le Pape *Gregoire XIII.* pour

Calvini, & Réponſe ; Edition de Hanau, en 1597, pag. 611, Ep. 329.

(11) *Hiſtoire Eccléſiaſtique de Beze*, Tome 2, Liv. 7, pag. 539. Et de Thou, Tom. 2, Liv. 3,

(12) Il n'y a point à Douay de Séminaire Anglois, ou Irlandois ; il y en a un ſeulement à Saint Omer, qui eſt ſous la Direction des Jéſuites de cette Nation. Mais Philippe II. fit une choſe qu'il crut avantageuſe pour ſes intérêts, ce fut de naturaliſer en Eſpagne tous les Irlandois Catholiques, qui voudroient s'y retirer.

(13) Playdoyer de M. Antoine Arnaud. Mémoires de la Ligue, Tome 6, page 166.

(14)

pour l'interêt de ſon Siége, à fonder dans *Rome* un ſecond Séminaire de cette eſpece ; d'où quelques *Anglois* qui avoient paſſé dans leur Iſle, ayant été pris & ſuppliciés comme coupables de haute-trahiſon, *Alain* écrivit pour eux & pour ces ſortes de Séminaires une Apologie en 1581. (14) n'étant pas encore Cardinal, puiſqu'il n'obtint le Chapeau que ſous *Sixte V.* le ſeptiéme d'Août 1587. (15). *Moreri* rapporte la mort de ce Prélat à l'année 1594.

Pag. 521. l. 3. *L'Archevêque Valgrand.*] C'étoit *Paul Huraût de l'Hôpital*, Seigneur de *Vallegrand*, frere de *du Fay* Chancelier de *Navarre* : Il fut d'abord Conſeiller au Parlement de *Paris*, & fut de ceux qui compoſerent la Cambre de *Tours*. Après la mort du Roy *Henri III.* & pendant la priſon du vieux Cardinal de *Bourbon*, lorſque la Ligue ſembloit devoir bien-tôt acculer le Roy *Henri IV.* & ſa petite Armée ſous *Dieppe*, où elle les tenoit enfermés, *Vallegrand* fut député par M. le Préſident *d'Eſpeſſe*, qui tenoit la place du Premier Préſident de *Harlay* retenu à *Paris*, vers M. du *Pleſſis-Mornay*, pour avoir ſon avis, ſi, dans l'extrêmité où les affaires du nouveau Roy ſe trouvoient réduites, & vû les prétentions que lui & le Cardinal ſon oncle avoient chacun à la Couronne, il ne ſeroit

(14) De Thou, Tom. 5, Liv. 126, p. 958. A. B. C.

(15) Ordonnance de M. l'Archevêque de Reims, ſur deux Theſes de Théologie ſoutenues au College de cette Ville, les 5 & 17 de Décembre 1696, page 169 de l'Edition *in*-8. de Paris, en 1697.

ſeroit pas à propos que le Parlement fît propoſer au Neveu d'aſſocier ſon Oncle à la Couronne, en prenant pour lui le commandement des Armées, & laiſſant au Cardinal une entiere & abſoluë autorité dans tout le reſte (16). Après que *Henri IV.* ſe fut rendu maître de la plus grande partie de ſon Royaume & nommément de la Ville *d'Aix*, de laquelle le Docteur *Genebrard* avoit été fait Archevêque par la brigue des ennemis de l'Etat, le Roy nomma M. *Vallegrand* à cet Archevêché en 1595. mais ce Prélat n'y fit ſon entrée qu'après la mort de *Genebrard* le 23. de Decembre 1597. Il étoit fils de *Robert Huraût de l'Hôpital*, Sieur de *Belébat*, & mourut au mois de Septembre 1624. (17).

Pag. 521. l. 15. *Neuf vingts pris dans Menerbé, &c.*] *Bellarmin* parle de cent-quatre-vingt *Albigeois* qui furent brûlés dans *Menerbé*, au temps du Pape *Innocent III. après*, dit-il, *que Saint Dominique eût tâché vainement de les convertir par ſes paroles & par ſes miracles.* M. de *Thou* ne met pourtant que cent-cinquante *Albigeois* mis à mort en cette occaſion pour leur Religion : voici ſes paroles : *Carcaſſone verò occupatâ, incolæ cum ſolis veſtibus abire permittuntur reliquis bonis ad prædam relictis, in Minervæ caſtro C L, quod errorem abjurare nollent, vivi cremati ſunt* (18): le Château de *Menerbe*, dont il s'agit, étoit dans

(16) *Vie de du Pleſſis-Mornay*, Liv. 1, pag. 139 & 141.

(17) *Gallia Chriſtiana*, Tome 1, au mot *Aquenſes.*

(18) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 1, Livre 6, pag. 186. E.

(19)

dans le voiſinage de *Carcaſſone ;* mais *d'Aubigné* fait mention d'un autre *Menerbe* ou *Menerbé*, ſitué, dit-il, au pied des *Alpes*, entre *la coſte* & *Meaubez* (19).

Pag. 521. l. 30. *Gros Latin de Vicaire, &c.*] M. *Tilenus Sileſien*, Miniſtre & Profeſſeur à *Sedan*, ayant à diſputer à *Paris* vers la fin du ſeiziéme ſiécle contre l'Evêque *d'Evreux*, avoit prié ce Prélat de vouloir bien avoir pour lui, qui étoit *Allemand*, la complaiſance que ſoit que ce fût de bouche ou par écrit, la diſpute ſe fît en Latin : l'Evêque non-ſeulement refuſa d'écrire ou de dicter, mais voulut abſolument parler en *François*, & que *Tilenus* s'énonçât de même ; & il n'en dit point d'autre raiſon, ſinon qu'il n'étoit pas *François* non plus, & qu'il étoit né, diſoit-il, en une Ville de *Suiſſe :* mais *Tilenus* en laiſſe une bien meilleure à deviner dans la Relation qu'il a faite de cette Conference, c'eſt qu'outre que ſon Adverſaire n'étoit que très-médiocrement verſé dans l'uſage de la Langue Latine, il s'étoit principalement propoſé de charmer par la pompe de ſes grands mots & d'un galimatias *François* les Dames (20) qu'il avoit fait inviter à cette diſpute.

Pag. 522. lign. 25. *Tous ces Irlandois.*] M. d'Aubigné : *d'autre côté les* Irlandois *déchaſſés qui ſe voyoient avec leurs femmes & enfans errans par toute la* France, *& qui ſur-tout empliſſoient & infectoient* Paris, *& méme qui furent*

(19) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4. ; Chap. 14.

(20) *Scaligerana ;* au mot *Perron.* Et Lettres de Guy Patin, en deux Volumes, Tom. 1, Let. 114.

(21)

rent trouvés faisant des voleries, & de nuit avoir égorgés quelques passans sur le Pont-neuf ; ces gens faisoient sonner qu'ils étoient fugitifs pour la Foi Catholique (21). Les *Irlandois* s'étoient rébellés plusieurs fois, sous prétexte d'avoir en horreur la Domination d'un Prince Protestant, & ils avoient donné entrée dans leur Isle aux *Espagnols* dès l'année 1579. (22). les *Espagnols* & eux ayant été vaincus & entierement défaits par les *Anglois* en 1601. les *Irlandois* prirent le parti que plusieurs de leur Nation ont encore pris depuis peu d'années ; & il est croyable que tous ceux qui auront eu affaire à ce Peuple, pourront bien dire quelque jour à peu près comme *Alphonse d'Aquilar ; qui levitatem & inconstantiam* Hibernorum *detestatus cùm solveret, palam declarasse dicitur, se quocumque mitti, & vel ad remum addici malle, quàm cum* Hibernis *deinceps unquam rem habere* (23).

Pag. 523. lig. 23. *Caché leur canon sous terre, &c.*] C'est que l'artillerie des *Huguenots* tira ce jour-là beaucoup plûtôt que les ennemis ne s'y attendoient ; ayant été la premiere prête, quoiqu'elle eût la riviere à passer pour arriver au camp : du reste la victoire de *Coutras* passa dans l'esprit de quelques-uns pour miraculeuse, tant parce qu'elle ne coûta presque rien aux vainqueurs, qu'à cause que l'Armée Catholique, plus nombreuse en Infanterie

(21) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 15, sur l'an 1602.

(22) De Thou, en son Histoire, Tome 3, Livre 68, pag. 352 & suiv.

(23) De Thou, Tom. 5, L. 125. p. 456. A. B. C.

(24)

terie que celle des Reformés, la paſſoit encore de plus du double en Cavalerie (24).

Pag. 524. l. 3. *Sainte Foy a été fait Evêque de Senlis.*] *Arnaud Sorbin*, qui fut ſurnommé *Sainte Foy*, étoit de *Monteig*, petite Ville ſituée dans le *Querci* (25) : M. de *Mezerai* dit que *Sorbin* fut ſurnommé *Sainte Foy*, parce qu'il avoit été Curé d'une Paroiſſe de ce nom-là (26). Dans un de ſes Poëmes, intitulé *Regrets de la France*, *&c.* imprimé *in 8.* à *Paris* chez *Guillaume Chaudiere* en 1568. avec privilege, il ſe qualifie *Prêtre de Monteig & R.* (27) *de Sainte Foy en Gaſcogne*, qui eſt du Diocèſe de *Toulouſe*, & dans la même année il ſe qualifioit déja *Docteur en Théologie & Prédicateur ordinaire du Roi*, dans deux Oraiſons funebres qu'il fit pour *Anne de Montmorenci*, *Connétable de France*, le 29. de Mars 1575. Il fit dans Notre-Dame de *Paris* l'Oraiſon funebre de *Marguerite de France* Ducheſſe de *Savoye*, & le lendemain 30. il prononça dans le même lieu celle de *Claude de France*, Ducheſſe de *Lorraine* ; & dans toutes les deux il prend la qualité de *Docteur Théologal en l'Egliſe de Toulouſe*. Ce fut encore le même *Sorbin* qui fit en 1578. l'Oraiſon

(24) D'Aubigné, Tome 1, Liv. 1, Chap. 17, ſur l'an 1587.

(25) Duchêne, *Antiquités des Villes de France*, au Chapitre 14 de Languedoc.

(26) *Abregé Chronologique*, dans les Matieres Eccléſiaſtiques du XVI. Siécle.

(27) C'eſt-à-dire Recteur ; on nomme ainſi un Curé en Gaſcogne, à cauſe qu'il régit ſes Paroiſſiens. Voyez Fauchet, dans ſon Traité des Libertés de l'Egliſe Gallicane.

ſon funebre du Mignon *Cailus*, & en 1582. celle de *Saint Megrin*, laquelle, ainſi que toutes les autres, ſe vendoit chez le même *Chaudiere*, ruë *Saint Jacques* à l'enſeigne du Temps & de l'Homme ſauvage. La mort du Roy *Charles IX.* fut le ſujet d'une autre Piéce que *Sainte Foy* fit imprimer en 1574. ſous le titre de *Vie, mœurs & vertus de Charles IX.* &c. aux funérailles de ce Prince *Sorbin* avoit auſſi prononcé ſon Oraiſon funebre dans l'Egliſe de Notre-Dame de *Paris*, puis le corps ayant été dépoſé à *Saint Denis*, il avoit fait au Prince défunt un ſecond Panégyrique ; de ſorte que cet homme, qui d'ailleurs a fait pluſieurs Ouvrages de Controverſe, tous remplis d'animoſité contre les Reformés, ayant été ſi ſouvent employé à faire les Eloges & les les Vies de tant de perſonnes illuſtres, on ne peut douter que les Catholiques ne le regardaſſent comme un Heros de leur Egliſe, & comme l'un de leurs plus éloquens Prédicateurs : mais cela n'empêchoit pas que les Reformés, qui le connoiſſoient, ne parlaſſent de lui comme d'un ignorant & d'un turbulent, qui excitoit par ſes Ouvrages, & notamment par ſes Lettres en 1572. les Bourgeois *d'Orleans* à y maſſacrer leurs freres (28), & par ſes Sermons la Cour de *France* à faire exterminer tous les *Huguenots* du Royaume, dit une Piece de ce temps-là, dont voici les termes : » Par avant les maſſacres, *Sainte Foy* » faiſoit rage à la Cour, tantôt criant contre » le

(28) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX.* Tome 1, fol. 247. recto. & Tom. 2, fol. 25. verſo.

(29)

» le Roy de ce qu'il ſe montroit trop doux » envers les *Huguenots*, & tantôt exhortant » le Duc *d'Anjou* à entreprendre le maſſa- » cre, *non ſans lui donner eſperance de la* » *primogeniture, comme Jacob l'avoit eüe ſur* » *ſon frere Eſaü :* c'étoient les propres termes » que tenoit ordinairement en ſes Sermons » ce bouffon, duquel l'ignorance & l'impu- » dence étoient mocquées de tous ceux qui » ne ſçavoient pas qu'il étoit du ſecret & » qu'il avoit charge de plus haut, de prépa- » rer d'avance les *François* Catholiques au » carnage des *Huguenots* ..... Un jour, » parlant du mariage du Prince de *Navarre* » avec la ſœur du Roy *Charles IX.* il dit ou- » vertement, *qu'on ne pouvoit pas eſperer que* » *d'une telle alliance il ſortît autre bête qu'un* » *mulet, engendré de deux eſpeces d'animaux,* » *parce que les deux époux étoient de Religion* » *différente* (29). Voilà un grand Paſſage, & certes, vû le lieu où il eſt pris, on pourroit croire qu'il y avoit de la médiſance ; mais pour voir qu'il n'y avoit là rien d'outré contre *Sorbin*, on n'a qu'à lire ſes *Regrets de la France, &c.* & le Livre qu'il intitule, *Trace du Miniſtere viſible de l'Egliſe Catholique Romaine, &c.* imprimé l'année même des maſſacres (30) ; on y voit regner par-tout le même eſprit de ſédition & de cruauté qui l'obligea dans la ſuite à vouloir faire paſſer *Charles IX.* pour Martyr.

Le Roy

(29) *Toeſin des Maſſacres*, page 96, Edition de 1579.

(30) Avec Privilege du Roy, chez G. Chaudiere, en 1572.

(31)

Le Roy *Henri III.* à qui le zele qu'il avoit autrefois témoigné pour la deſtruction des *Huguenots*, étant Duc *d'Anjou*, avoit pour lors attiré toutes ſortes de louanges de la part de *Sorbin*, lui avoit donné par reconnoiſſance l'Evêché de *Nevers :* ce Prince mourut le deuxiéme d'Août 1589. & comme au moment de ſa mort il étoit actuellement aſſiſté de toutes les forces du Roy de *Navarre*, *Henri III.* qui ſçavoit que ſuivant les loix du Royaume il n'y avoit que lui qui dût être ſon Succeſſeur, n'avoit en mourant pû s'empêcher d'exhorter tous les Seigneurs François de ſa Cour & de ſon Armée de le reconnoître pour tel après ſa mort (31). *Sorbin*, qui, comme un envenimé Ligueur qu'il étoit, ne s'accommodoit pas d'un Roy *Huguenot*, voulut du moins empêcher que la Ville de *Nevers* ne reconnût ce Prince, & prétendit tout d'un temps confirmer le Duc de *Nevers* dans l'attachement qu'il avoit juſques-là témoigné pour la Ligue : *Sorbin* donc ſe prit à invectiver publiquement en chaire en préſence de ce Duc contre *Henri IV.* & contre ceux qui lui avoient juré fidelité : le Duc de *Nevers*, qui s'étoit tout fraîchement accommodé avec le nouveau Roy, fut ſur le point de faire châtier *Sorbin ;* mais cet indiſcret, qui ne paſſoit pas pour fort ſage, en fut quitte pour ſe retracter le lendemain, dans un Sermon qu'il fut obligé de faire exprès dans la même chaire (32). *Sorbin* au reſte ne fut jamais Evêque de

(31) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 4, Livre 95, page 458. B. C.

(32) *Ib.* T. 5. L. 97. p. 32.

(33)

de *Senlis*, comme *Sanci* le dit ici par erreur; c'étoit *Guillaume Roze*, l'un des principaux perſonnages du Catholicon *d'Eſpagne*, que le Roy *Henri III.* avoit pourvû de cet Evêché (33), & qui l'étoit encore au moment de ſa mort en 1602. Selon M. de *Sainte Marthe* (34), quoique M. de *Mezerai* dans ſon Abregé des matieres Eccléſiaſtiques du ſeiziéme ſiécle, aſſure que *Roze* ſur la fin de ſes jours changea ſon Evêché de *Senlis* avec celui *d'Auxerre : Arnaud Sorbin* mourut pareillement Evêque de *Nevers* en 1606. (35).

Pag. 524. lign. 4. *Au rang des Martyrs.*] Voyez les Mémoires de l'Etat de *France* ſous *Charles IX.* T. 3. fol. 267. de la ſeconde édition. Dans la ſuite les Poëtes du tems autoriſés par *Sorbin*, firent à ce Prince quantité d'Epitaphes, qui furent imprimées, & où entre autres flatteries on liſoit qu'il étoit mort comme *Samſon*, qui abbattit quant à ſoi les colomnes, qu'il embraſſoit (36) que la juſtice, la piété & la Religion moururent en *France* avec lui ; qu'il étoit mort Martyr de Jeſus-Chriſt, & qu'on devoit l'invoquer comme un Saint (37).

Pag. 524. l. 11. *Blaſphemant de rage.*] Les Mémoires de l'Etat de *France*, &c. diſent à peu près la même choſe : voici comme ils parlent :

(33) M. de Thou en ſon Hiſtoire, Tome 4, Livre 94, p. 408. B. ſur l'an 1589.

(34) *Gallia Chriſtiana* Tome 3, au mot *Sylvanectenſes.*

(35) *Gallia Chriſtiana*, Tom. 3, au mot *Nivernenſes.*

(36) Alluſion à la Deviſe de Charles IX.

(37) Anti-Machiavel, *in*-16, pages 121 & 122. Edition de 1577.

(38)

lent : » les uns ont parlé de la vie & de la » mort du Roy *Charles* comme ſi ç'avoit été » le plus accompli & ſaint perſonnage qui fut » jamais. De ce nombre eſt un certain *Sorbin* » ſurnommé *Sainte-Foi*, lequel en compte » merveilles, ſi on l'en croit : mais en telle » ſorte que je ne ſçai ſi l'on doit rire ou pleu- » rer de l'impudence & vilainie de ce caffard. » Les autres ont affermé que par divers con- » duits de ſon corps ſortit preſque tout ſon » ſang, & qu'il lui avint mêmes une fois en » ſe levant de deſſus ſa chaiſe, de ſe laiſſer » tomber par foibleſſe, en telle ſorte qu'il fit » verſer le baſſin où étoit le ſang qu'il avoit » vuidé, & ſe veautra dedans, & qu'il eſt » mort fort tourmenté en uſant ſouventes fois » de ſon langage accoûtumé, à ſçavoir de ju- » remens & blaſphêmes, ayant le nom de » quelques-uns qu'il haïſſoit fort ſouvent en » la bouche, comme extrêmement dépité de » ne les avoir pû attraper. (38). *Henri Etienne* parlant en 1566. de certains *jeunes Princes, qui*, dit-il, *avoient leurs Précepteurs de blaſphémes, comme de quelque belle choſe & louable, pour les ſçavoir changer & diverſifier en toutes ſortes, & les prononcer avec l'accent & l'audace telles qu'il appartenoit ſans aucunement héſiter* (39) : qui doute qu'il n'ait voulu déſigner le Roy *Charles IX.* & ſes freres, à qui la Reine-Mere avoit donné de tels précepteurs en la perſonne

(38) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX*, Tome 3, fol. 267. recto. Edition de 1579.

(39) *Apologie pour Herodote*, Chap. 14, page 96, de la premiere Edition, qui eſt de 1566.

(40)

ſonne du Maréchal de *Raiz*, ou de *Retz*, & de quelques autres ?

Pag. 524. l. 15. *Que Dieu ait abîmé ce Pont, &c.*] En 1596. de Thou. T. 5. lig. 117. pag. 700. C.

Pag. 524. lig. 18. *L'Echaffaut de la tuërie.*] *En la valée de miſere*, dit d'Aubigné, *il y a une porte que nous avons vû peinte de rouge, à laquelle les principaux Maſſacreurs, comme* Tanchou, Pezou, Croiſet & Perrier, *étoient durant les trois jours ou partie d'iceux : là on amenoit à l'entrée de la porte, les miſérables que ceux-ci recevoient & menoient ſur des planches, par où on va aux Moulins pour les précipiter entre deux piliers du Pont.* (40).

Pag. 524. lig. 24. *Sept à huit cens martyrs d'eau douce.*] Il y eut en tout cent quarante perſonnes de noyées à cet accident. (41).

Pag. 524. l. 27. *La Reine d'Ecoſſe.*] *Marie Stuart*, fit étrangler, dit-on, en 1567. *Henri Stuard*, ſon parent & ſon mari dans la Ville *d'Edimbourg*, & en même temps par ſon ordre on fit jouer une mine, qui renverſa toute la maiſon, où il étoit mort (42) : puis, voulant ſe ſauver en *France*, pour éviter la vengeance & le courroux de ſes Sujets, elle fut arrêtée priſonniere en *Angleterre*, & décapitée en 1587. après une priſon de près de vingt-ans, pour avoir conſpiré pluſieurs fois contre l'Etat & la perſonne de la Reine *Eliſabeth* (43) : or, comme

(40) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 1, Chap. 4.

(41) De Thou, Tom. 5. Livre 117, pag. 709.

(42) De Thou, Tom. 2, L. 40. p. 420. F. & p. 421. A

(43) De Thou, Tome 4, Liv. 86, pag. 164. E.

comme elle affectoit un grand zèle pour la Religion Catholique, & que c'étoit une Princeſſe Proteſtante, qui lui avoit fait faire ſon procès, on fit ſur la mort de cette Princeſſe un livre intitulé : *le Martire de la Reine d'Ecoſſe, &c.* (44) on a dit néanmoins que le Roy *Henri III.* avoit beaucoup contribué à cette mort par les ſecretes ſollicitations de M. de *Bellievre* : & M. *Varillas* qui accuſe de témérité (45) M. du *Maurier* pour l'avoir encore aſſuré depuis peu dans ſes Mémoires, ne ſçauroit nier que dumoins les Ligueurs ne l'euſſent déja dit tôt après le ſupplice de cette Reine : le fameux *Louis Dorléans*, dans ſon *ſecond Avertiſſement des Catholiques Anglois, &c.* faiſant comparaiſon de *Neron* avec *Henri III. Neron*, dit-il, *fit mourir tous ſes parens*, Henri *a fait mourir* la Reine d'Ecoſſe & *tous ſes couſins* (46) : ce qui, à l'égard de la Reine *d'Ecoſſe* eſt encore repeté au feuillet 9. du même Libelle, & page 58. du *Diſçours du Martyre des deux freres Guiſes*, & dans Mezerai, ſur l'an 1587. de *ſon Abr. Chron.*

Pag. 525. l. 11. *L'Ancien de la Montagne*] C'étoit un Prince de *l'Aſie*, Seigneur d'un très-beau Pays ſitué au pied du *Liban* ; quelques-uns prétendent même, qu'il étoit auſſi Seigneur de cette Montagne : ceux qui s'étoient croiſés pour la guerre ſainte, au temps de

(44) Brantome, *Dames Illuſtres, &c.* en la Vie de Marie Stuart.

(45) Hiſtoire de Henri III, Tom. 3, Liv. 9, pag. 70 de l'Edition de Hollande.

(46) Fol. 43, verſo. Edition de 1590, chez G. Bichon.

(47)

de laquelle il vivoit, l'appellerent *l'ancien* ou le *vieux de la Montagne*, quoi que chez les ſiens, le mot *d'Ancien* ou de *Vieux* qu'ils lui donnoient, ſe prît ſeulement pour marquer la *Seigneurie* & la Dignité de ce Prince, au même ſens que celui de *Seigneur*, venant du Latin *Senior*, qui ſignifie *Vieillard :* les Sujets de ce Prince avoient pour maxime que pour être heureux en l'autre vie, il falloit qu'ils obéïſſent à leur Seigneur en celle-ci, dans tout ce qu'il lui plaiſoit de leur commander, duſſent-ils y périr infailliblement ; de-là vint que pluſieurs Princes Chrétiens, qui périrent dans les guerres de la Paleſtine, ſe trouverent avoir été aſſaſſinés par les ordres du Seigneur de la Montagne du *Liban*, toutes les fois qu'il crut avoir intérêt de ſe défaire d'eux : voyez M. *Menage* dans ſon *Dictionnaire Etymologique*, au mot : *Aſſaſſin*, où il a raſſemblé ou indiqué tout ce qui s'eſt dit juſqu'à préſent de plus ſolide & de plus curieux ſur ce ſujet-là.

Pag. 525. l. 17. *Maurevel.*] Le *Recueil des choſes mémorables avenuës en* France *depuis* 1547. *juſqu'en* 1589. nous apprend qu'il étoit de *Brie* (47) : & M. de *Mezerai* dit qu'il ſe nommoit *François de Louviers Morevel :* c'eſt en ſon *Abregé Chron.* ſur l'an 1569. Il avoit tellement la Phiſionomie de ce qu'il étoit, qu'ayant paſſé en *Angleterre* avec le Maréchal de *Raiz* qui y alloit en Ambaſſade en 1573. un Milord *Anglois*, qui ne l'avoit jamais vû, ni en perſonne, ni en tableau, & qui même ne l'avoit jamais ouï dépeindre, s'écria tout haut de ſon

(47) Fol. 174. verſo.

de ſon propre mouvement, dès qu'il eût enviſagé *Morevel*, *je gage que voilà le Bourreau qui a tué l'Amiral*, depuis quoi ce méchant, n'oſa plus ſe montrer en ruë, tant qu'il fut dans le lieu, où cela avoit été dit. (48). En 1574. le même *Morevel* & le Comte *Martin*, qu'on appelloit le *Huguenot*, tant parce qu'il l'avoit été que pour le diſtinguer d'un autre de même nom qu'on appelloit *le Lutherien*, furent encore envoyés en *Poitou* par le Conſeil ſecret, pour tuer M. de *la Noüe* & quelques autres Gentilshommes *Huguenots*, mais en vain, parce que chacun ſe tint ſur ſes gardes. (49).

Pag. 525. lign. 23. *En tuant à ſes affaires Mouy.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire par tout où il y a *Mony* dans ce Chap. *Claude* (50) *de Vaudré* Sieur de *Mouy* en *Picardie* riche, ſage & vaillant Gentilhomme, commandoit quelques Cornettes de Cavalerie, dans l'Armée du Prince de *Condé* pendant les ſeconds Troubles : *Morevel* l'y vint trouver, le priant de le recevoir dans ſa Compagnie, ce qu'ayant obtenu, il y ſervit juſqu'aux troiſiémes Troubles qu'il alla ſe rendre à l'Armée du Duc *d'Anjou* : y ayant été trouvé propre à exécuter quelque inſigne trahiſon, on lui fit offre de dix mille écus s'il trouvoit moyen de tuer *l'Amiral de Châtillon* : *Morevel* accepte le parti, & dans le deſſein de faire ſon coup il paſſe au Camp des Princes & vient retrouver *Mouy* ſon ancien

(48) *Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX*, Tom. 2, fol. 217. verſo.

(49) *Ibidem*. Tome troiſiéme, fol. 217. recto.

(50) Il eſt nommé Louis dans les Mémoires de Caſtelnau, Tom. 1, pag. 806.

(51)

cien Capitaine, auprès duquel il s'insinua tellement qu'il en obtint des recommandations pour l'Amiral : *Morevel* ne cherchoit donc plus que l'occasion d'assassiner sans danger ce Général, mais il lui étoit impossible tant l'Amiral étoit toujours bien accompagné : là-dessus arriva la Bataille de *Montcontour*, d'où *Morevel* s'enfuit des premiers à *Niort : Mouy* qu'on y avoit envoyé depuis avec sa Compagnie aprit deux jours après que les ennemis paroissoient vers *Cherveux* : il y court avec sa Troupe pour leur donner la chasse : mais dans le temps qu'il avoit mis pied à terre dans un jardin pour ses nécessités, *Morevel*, à qui le brave *Mouy* faisoit part de son lit, de sa table & de sa bourse, lui servant de pere, comme *Morevel* lui-même l'avouoit, ce lâche scelerat donne à son bienfaicteur & Capitaine un coup de pistolet dans les reins (51) après quoi, sautant sur un cheval, que lui avoit donné *Mouy*, il se sauva dans *Chandenier*, où les Catholiques avoient un de leurs Logemens. (52).

Pag. 526. l. 2. *Par Mouy le fils qui y mourut aussi.*] *Finalement*, dit une Histoire de ce temps-là, Morevel *fut tué dans* Paris *au milieu de ses Gardes*, *par* Mouy *le fils*, *qui ne le prit point par derriere*, *mais pardevant*, *& à coups d'épée*, *au défaut de la cuirasse dont il étoit ordinairement couvert.* (53). M. de *Thou* parlant de

(51) Les Mémoires de l'Etat de France disent, que ce fut dans la nuque du col.

(52) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Tom. 2, fol. 32. Et d'Aubigné, Tome 1, Livre 5, Chapitre 18.

(53) Recueil des Choses mémorables, &c. sur l'an 1569.

de l'aſſaſſinat de *Mouy* le pere par *Morevel*, & de la veangeance *qu'Artur de Vaudré Mouy* ſon fils en tira long-temps après, aux dépens de ſa propre vie, dit : *in eum qui præcipuæ ſecundum* Colinium *authoritatis inter Proteſtantes erat, quid contra* Colinium *non auſus fuerat executus eſt : quod & ei tamen poſtea exitium, ut merebatur, attulit, ſed funeſto ipſis ultoribus exitu, ut ſuo loco videbimus.* (54). Ainſi, je m'attendois de trouver en ſon lieu dans M. de *Thou* le récit de la mort de *Morevel* & de *Mouy* le fils ; mais je ne l'ai vû ni dans l'Edition de *Geneve*, ni par les choſes qui en ont retranchées : à quoi néanmoins il n'y a pas grand mal, puiſque nous avons le Journal du Regne de *Henri III.* qui rapporte la choſe au quatorziéme d'Avril 1583. auquel jour *Mouy* le fils ayant rencontré *Morevel* dans la rue *Saint Honoré*, l'attaqua, lui porta pluſieurs coups d'épée mortels, & fut tué lui-même par un de la ſuite de *Morevel*, comme il vouloit achever ce Meurtrier de ſon pere en lui coupant la gorge. (55).

Pag. 526. l. 4. *Vieillard de la Montagne.*] Il y a de l'apparence que c'eſt particulierement au ſujet du nom *François des Montaignes*, que le *Jeſuite Richeome* avoit pris depuis peu dans un livre, où il deffendoit les Maximes des *Jeſuites*, que *Paſquier* & *d'Aubigné* ſe rencontrent dans la comparaiſon, qu'ils font l'un & l'autre de ces Maximes Jeſuitiques avec celles du Veillard

(54) M. De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 2, Livre 46, pag. 602. C. D.

(55) Journal du Regne de Henri III. au mois d'Avril de l'an 1583.

(56)

du Vieillard de *la Montagne.* (56). Ce fut au reſte, par les ordres de ce terrible Prince, que le Comte de *Tripoly*, *Conrard* Marquis de *Montferrat*, *Edouart* fils du Roy *d'Angleterre*, *Thierry* Prince de *Tyr*, & quelqu'autres furent aſſaſſinés pendant les Croiſades pour le recouvrement de la *Paleſtine*, dans le treizéme ſiecle.

Pag. 526. l. 10. *La chambre des méditations.*] Quoi que les *Jeſuites* nient (57) qu'il y ait ni dans leurs Colleges, ni dans leurs Maiſons aucun lieu qu'ils nomment la *Chambre des méditations*, ils conviennent pourtant que dans tous les lieux de leurs Etabliſſemens ils en ont une appellée entr'eux la *Chambre aux exercices Spirituels*, dans laquelle ils avouent même qu'il y a des portraits de Diables, mais ils diſent que ces figures hideuſes ont toujours leur rapport à quelque Hiſtoire ou Myſtere où les Démons doivent être peints, ſoutenans au reſte que cette chambre avec tous les tableaux qui y ſont, eſt deſtinée uniquement pour ceux d'entr'eux, ou de leurs Dévots, qui voulans méditer dans cette eſpece de retraite, ſur les moyens de ſe détacher du monde, & de parvenir un jour aux félicités de la vie à venir, peuvent avoir beſoin de ces peintures affreuſes, pour ſe repréſenter efficacement l'horreur & les gênes cruelles qui ſont reſervées dans l'Enfer

(56) *Recherches de Paſquier*, Livre 3, Chap. 4. Lettres de Paſquier, Tome 2, Liv. 20, pag. 567. Et Mémoires de la Ligue, Tome 6, pag. 165, dans le Plaidoyer de M. Antoine Arnaud.

(57) Voyez la Réponſe à l'Anti-Coton, pag. 109 & 113.

l'Enfer aux Pécheurs impénitens (58) : Or il n'y auroit en tout cela rien de fort extraordinaire pour des gens, qui mettent l'attrition au nombre des diſpoſitions ſaintes & méritoires, & qui ſouvent ſont de ceux à qui la lecture de l'Ecriture ſainte eſt interdite : mais il y a des gens, qui prétendent que cette chambre, comme on voudra la nommer, eſt particulierement employée par les *Jeſuites*, à y renfermer certains eſprits foibles, & les mettre en état au ſortir de-là d'exécuter aveuglément & ſouvent en vrais déſeſpérés tout ce qu'il plaît aux *Jeſuites* de leur ordonner, pour l'avancement des projets violens qu'on veut que leurs Maximes authoriſent : il eſt ſi vrai que dumoins on les accuſoit de cela ſur la fin du dernier ſiecle, que la Cour de Parlement en fit un des principaux chefs, ſur leſquels le Parricide *Jean Châtel* devoit être interrogé (59), enſorte qu'on lui demanda préciſément *s'il n'avoit pas été en la Chambre des Méditations, où les* Jeſuites *introduiſoient les plus grands pécheurs, qui voyoient en cette chambre les portraits de pluſieurs Diables de diverſes figures épouventables, ſous couleur de les réduire en une meilleure vie, pour ébranler leurs eſprits, & les porter par de telles réſolutions à faire quelque grand cas :* à quoi ſi l'on ajoute la réponſe de *Châtel*, qui porte, *qu'il avoit été ſouvent en cette chambre des méditations* (60), on ne s'étonnera point qu'il

(58) *Plainte Apologétique, &c.* par Richeome, Edition de 1603, pag. 165.

(59) Voyez le Libelle intitulé : l'*Art d'aſſaſſiner les Rois*, enſeigné par les Jéſuites, page 110.

(60) *Procedures contre Jean*

qu'il ſe ſoit trouvé tant de gens qui n'ont point douté de la vérité de l'exiſtence d'une telle Chambre chez les *Jeſuites*, ni que l'Interrogatoire de *Châtel* n'en contînt la principale deſtination: Il y a même encore aujourd'hui des perſonnes ſi perſuadées que cette chambre & l'uſage que cet interrogatoire lui attribue ſubſiſtent de tout temps chez les *Jeſuites*, qu'elle en ſont venuës juſqu'à déterrer & donner au Public depuis peu d'années une ancienne & fort étenduë deſcription (61), non pas proprement de cette chambre, mais bien de la maniere dont y eſt introduit & gouverné celui qui doit ſervir d'inſtrument aux deſſeins des *Jeſuites;* laquelle deſcription on prétend avoir été tirée de quelque ancien Ecrit ſoit d'un *Jeſuite*; ou de quelqu'un qui ſçavoit les ſecrets de leur Société: Quand les *Jeſuites* ont introduit dans cette chambre la victime de leur fureur, dit cet Ecrit, ils tirent d'un coffre d'ivoire couvert d'un *Agnus Dei* & environné de Caracteres, un coûteau qu'ils aroſent d'eau bénite, & ſur lequel ils mettent certain nombre de grains bénits, qui repréſentent qu'on tirera autant d'ames de Purgatoire, qu'on donnera de coups; & en le donnant au Meurtrier, ils lui diſent: Va, Mignon de Dieu, élû comme *Jephté*, le Glaive de *Samſon*, le Glaive de *David*, duquel il trancha la tête à *Go-*

Jean Châtel, imprimées en 1595, chez Jacques Metayer, page 8. Et les Mémoires de la Ligue, Tome 6, page 25.

(61) C'eſt un Ecrit de 8. pages *in*-8. imprimé en 1622, ſans nom de lieu, ni d'Imprimeur, & intitulé: *Myſtere des Jéſuites, pour prendre réſolution de tuer les Rois.*

liath,

liath, le Glaive de *Judith*, duquel elle trancha la tête à *Holopherne*, le Glaive des *Machabées*, & le Glaive de *Saint Pierre*, duquel il coupa l'oreille à *Malchus*, le Glaive du Pape *Jule II.* avec lequel il arracha des mains des Princes *Peruſe*, *Imole*, *Fayence*, *Furlî*, *Boulogne* & autres Villes avec grandes effuſion de ſang : va, ſois homme robuſte, & le Seigneur aſſure tes pas : puis toute la Compagnie ſe mettant à genoux, l'un d'entr'eux fait cette conjuration : venez Séraphins, Trônes & Dominations : venez Anges bienheureux pour remplir ce vaiſſeau de gloire immortelle, & lui apportez préſentement la Couronne de la Vierge, des Patriarches & des Martyrs. Il n'eſt pas nôtre, il eſt vôtre. Et toi Dieu, qui es redoutable, & qui lui as revelé en ſes méditations, qu'il falloit tuer un Tiran & Hérétique, pour donner ſa Couronne à un Roy Catholique, étant diſpoſé par nous à cette entrepriſe, redouble ſes nerfs, renforce ſon courage, afin qu'il puiſſe executer ta volonté. Donne-lui un corſelet caché, afin qu'il puiſſe échaper à la fureur des Sergens : donne-lui des aîles, afin que les Lances de ces barbares n'atteignent ſes membres ſacrés : épans tes rayons ſur ſon ame, afin qu'elle anime tellement ſon corps, qu'elle ſe jette à travers tout ce qui s'oppoſera à ſon entrepriſe, ſans peur. Cette conjuration finie, ils le menent devant l'Autel, & lui montrent un tableau, où les Anges tiennent *Jacques Clement Jacobin*, Aſſaſſin de *Henri III.* & le préſentent devant le Trône de Dieu, diſans, Seigneur, voilà ton bras, voilà ta vengeance & l'exécution de ta Juſtice :

ce : & tous les saints se levent pour lui faire place. Après que ces choses sont faites, il n'y a plus que quatre *Jesuites*, qui parlent à cet homme, & quand ils l'abordent, ils lui disent, qu'ils sont ravis en admiration de voir la splendeur, qui est autour de sa personne, ils lui baisent les mains & les pieds, ils ne le tiennent plus pour un homme, & lui portant envie de l'honneur & de la gloire qu'il possede déja, ils lui disent en soupirant, à la mienne volonté, que Dieu m'eût élû & choisi en votre place, je serois assuré de n'aller point en Purgatoire, mais tout droit en Paradis. Ces paroles avec ce qui a été ci-dessus allégué de l'Interrogatoire de *Châtel*, font la description de cette prétenduë Chambre des méditations telle qu'on la lit dans le Livre intitulé : *la Politique des Jesuites* (62) : j'ai crû devoir la mettre ici, parce qu'outre qu'il en est question, je ne l'ai vûe nulle part, non pas même dans *d'Aubigné*, quoi qu'il l'eût promise. (63). Voyez dans la Réponse à *l'Anticoton*, par le *Jesuite François Bonald*, p. 112. 113. & 114. de l'Edition de *Pont* à *Mousson* en 1611. de quelle maniere les *Jesuites* se défendent de l' Interrogatoire & des Réponses de *Châtel.*

Pag. 526. lig. 21. *Saint Claude qui fut brûlé avec l'Abbaye en 1564.*] l'Abbaye de *Saint Claude* dans la Comté de *Bourgogne* a pris son nom d'un *Claude*, qui étoit Archevêque de *Besançon* en l'année 626. (64) sa Légende dit qu'au

(62) Edition de Cologne faite en 1689, page 106. & suivantes.

(63) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 22, sur l'an 1589.

(64) Moreri, au mot *Claude.* Le Hagiologique de

qu'au bout de ſept ans il quitta ſon Archevêché, pour ſe rendre Religieux au Monaſtere de *S. Oyend* (*Eugendus*) qu'on a depuis nommé l'Abbaye de *Saint Claude*, parce que pendant cinq ans, qu'il y fut ſimple Religieux & cinquante autres qu'il en fut Abbé, il vêcut dans une ſi merveilleuſe ſainteté, qu'aujourd'hui ſon corps eſt véneré dans toute la *Bourgogne*, à cauſe des Miracles, qu'on prétend qu'il opere encore tous les jours. (65) Spon. Tom. 2. de ſon Hiſtoire de *Geneve* dit qu'en 1590. ou 1591. pendant la Ligue ceux de *Saint Claude* craignans pour les Reliques de ce Saint, envoyerent à *Geneve* à la Douanne un balot qu'ils en retirerent après la paix, & que dans ce balot ils avoient mis le corps de *Saint Claude* qui de cette maniere reſta en ſureté dans *Geneve* même, perſonne n'ayant eu la curioſité d'ouvrir le balot. Ainſi il en ſera arrivé de ce corps comme du *Saint Suaire de Chambery* qui ſe montre encore aujourd'hui, quoique *Rabelais* témoigne que de ſon temps il fut brulé ſans qu'on en pût ſauver un ſeul brin. (66).

Pag. 526. l. 26. *Le pitoyable Montferrand.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire, & non *Montferrat*: la raiſon pourquoi *d'Aubigné* l'appelle *pitoyable*, c'eſt que ſelon cet Auteur, lors du maſſacre de *Bourdeaux*, où *Montferrand* étoit Gouverneur en 1572. lieu où le Procureur Général & le premier Jurat *Mulet* firent ce qu'ils pûrent

de M. de Caſenœuve marque ſa vie à l'année 698.

(65) *Legenda aurea*, Edition de Lyon, chez J. Huguetan, en 1507, fol. 184 & ſuiv.

(66) *Voyez* Rabelais, Livre 1, Chap. 27.

(67)

pûrent qu'il n'y eût point de ſang répandu, & donnerent par pluſieurs délais affectés le moyen de ſe retirer à ceux qui le jugerent à propos (67) : mais M. *d'Aubigné* ſe mocque, ou n'étoit apparemment pas bien informé des motifs qui porterent *Montferrand* à agir pendant quelques jours, comme s'il eût voulu garantir les Réformés de *Bourdeaux* d'un Maſſacre, qu'il prétendoit ſeulement differer : voici donc ce que c'étoit : *Charles de Montferrand*, homme avare comme le ſont pluſieurs débauchés étoit continuellement ſollicité par *Emond Auger Jeſuite*, qui prêchoit à *Bourdeaux*, de faire un maſſacre de ceux de la Religion, mais deux raiſons l'empêchoient de ſuivre en cela ſitôt qu'il eût voulu, l'inclination de ce *Jeſuite* & la ſienne : l'une étoit l'entrepriſe que *Philippe Stroſſi* avoit formée ſur *la Rochelle* (68), qui ne pouvoit réuſſir ſi, dans le temps que cet *Italien* tâchoit d'endormir les *Rochellois* par ſes belles paroles, ils venoient à ſçavoir le maſſacre, qui ſeroit fait à *Bourdeaux* par ordre du Roy : L'autre, que *Montferrand*, avant que de commencer la tuerie des *Huguenots* de *Bourdeaux*, s'étoit propoſé de tirer d'eux tout autant d'argent qu'il pourroit ſous une feinte promeſſe de les garentir : enfin pourtant, l'entrepriſe ſur la *Rochelle* ayant manqué, & *Montferrand* n'ayant pû tirer des Religionnaires de *Bourdeaux* que cinq cens écus, au lieu de dix mille qu'il en eſperoit & qu'il avoit déja deſtinés à ſa Maîtreſſe, & d'autre part ne pouvant

(67) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 1, Chap. 5.

(68) De Thou, Tome 2, Liv. 63. p. 855. A. B.

(69)

pouvant auſſi plus ſe défendre de déferer aux murmures du *Jeſuite Auger*, qui diſoit hautement en chaire, que l'épée de *Montferrand* tenoit au fourreau, & qu'il s'endormoit auprès de ſa putain, c'étoit la femme d'un Maître des Requêtes qu'il avoit enlevée, il réſolut & executa le maſſacre avec à peu près autant de fureur qu'on l'eût pratiquée dans aucune autre Ville de *France* en ce malheureux temps: le jour que *Montferrand* avoit pris pour l'exécution étant venu, il maſſacra lui-même à coup de coutelas M. *Jean Guilloche* Sieur de la *Loubiere* Conſeiller au Parlement de *Bourdeaux*: ayant mêmes rençonné juſqu'au dernier ſou le Sieur de *Boucher* autre Conſeiller, & *Bernard de la Buthe* en leur promettant la vie, & tiré ou fait enlever ce qui lui plaiſoit des plus riches boutiques des Marchands Religionnaires, encore mettoit-il en délibération après cela s'il leur ſauveroit la vie ou non. (69). Deux ans après, ſçavoir en 1574. *Montferrand* aſſembla tout ce qu'il put de Troupes pour aſſiéger *Genſac*, en délibération d'exercer de nouveau ſa cruauté ſur les pauvres *Huguenots* du lieu: mais comme il ne faiſoit encore que ſes approches, il fut choiſi dans un rang de vingt ou trente Gentilshommes par un des aſſiegés, qui d'un ſeul coup de mouſquet que l'on tira, ayant frapé *Montferrand* au travers du corps, trancha la vie de ce Meurtrier, cauſa l'entiere diſſipation de cette Armée, & délivra *Genſac* (70): Voilà quel étoit le Martyr, dont

(69) *Mémoires de l'Etat de France, &c.* Tome 1, fol. 308 &c. Edit. de 1579.

(70) *Ibidem*, Tom. 1, fol.

dont M. *d'Aubigné* fait ici préſent à l'Egliſe Romaine : à l'égard du *Jeſuite Emond Auger*, qui prêchoit ſi débonnairement dans *Bourdeaux*, il étoit de *Treys en Provence* (71), & Prédicateur du Roy *Charles IX.* c'eſt lui qui pour échantillon de ſes ſentimens modérés fit imprimer *in-8.* par *Sebaſtien Nivelle* en 1568. & dédia à ce Prince un Livre intitulé : *Le Pedagogue d'armes, pour inſtruire un Prince Chrétien à bien entreprendre & heureuſement achever une bonne guerre, victorieux de tous les ennemis de ſon Etat & de l'Egliſe Catholique.* (72). Là dedans il poſe pour Maximes, » que lorſqu'il » eſt queſtion de faire la guerre aux Hérétiques » avec apparence de ſuccès, on ne peut alléguer » au Monarque, qui veut l'entreprendre, aucuns ſiens Edits ou Ordonnances du paſſé, » que de tous les Hérétiques ceux à qui le Prince doit le moins faire de ſcrupule de rompre » les Edits, & de leur faire la guerre, ce ſont » les *Huguenots*, que l'on doit, *dit-il*, eſtimer les plus pernicieux & endiablés Satellites de menſonge, qui s'éleverent jamais » contre l'Egliſe, & que tout bien & ſainte- » ment conſideré le Prince qui s'armera contre les *Huguenots*, trouvera en ſon eſprit » une ſuffiſante occaſion de s'aſſurer en ſa » ſainte entrepriſe, ſans s'arrêter aux remontrances de ces Séditieux, Rebelles, fondées » poſſible,

fol. 384. verſ. & 385. rect.

(71) Il étoit de Troyes en Champagne, ſelon la Bibliotheque de la Croix du Maine. Matthieu dit Tom. 1, pag. 250 de ſon Hiſtoire, qu'il refuſa pluſieurs dignités Eccléſiaſtiques.

(72) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 76.

(73)

» poſſible, *dit-il encore*, ſur quelques Edits » qu'ils avoient par ruſe & fineſſe de mauvais » Conſeillers, obtenus de ſa Majeſté, pour » les laiſſer vivre en liberté : ains, avec une » gravité déliberée reſoluë, il leur doit ré- » pondre, que ſi l'on a fait une faute con- » tre ſon gré, POUR L'INJURE DU TEMS, » il n'eſt pas raiſon qu'il en faſſe deux. (73). Je croi que M. *Maimbourg* avoit ſous les yeux ce livre de ſon ancien Confrere, lorſque, pour juſtifier les reſtrictions qu'on apportoit continuellement aux Edits des Reformés il ſe contentoit de dire *que les temps étoient changés*. *Emond Auger* fut ſucceſſivement Prédicateur du Roi *Henri III*. qui le prit auſſi pour ſon Directeur de conſcience ; & ce fut par les leçons d'un tel Directeur (74) que ce Prince ayant tout-à-fait renoncé aux plus importantes fonctions de la Royauté, pour ſe revêtir des habits & de toutes les ſuperſtitions d'un Moine bigot, la Reine-mere, non contente d'en avoir querellé le *Jeſuite Auger*; vers le mois de Juin 1583. (75) n'eût point de repos qu'elle n'eût obligé ſes Supérieurs de le releguer à *Milan*. (76).

Dans la Bibliotheque de Madame de *Montpenſier*, il eſt fait mention d'un Libelle intitulé : *les Ruſianeries de la Cour par le Comte de*

(73) Guillaume Ranchin en ſa *Réviſion du Concile de Trente*.

(74) Ce Pere Auger excuſoit toutes les fautes du Roy, par des œuvres compenſatoires.

(75) Lettres de Buſbeq ; Lettre 20, du 25 de Juin 1581.

(76) *Réponſe de l'Univerſité de Paris à l'Apologie des Jéſuites, publiée ſous le nom du P. Cauſſin*, Chap. 18, pag. 352, Edition de 1644.

(77)

de Maulevrier (77), *avec les apoſtilles du Pere* Emond. Au reſte, quoiqu'il ſoit dit ici que la Reine-mere n'eut point de repos qu'elle n'eût obligé les Superieurs du Pere *Emond* de le releguer à *Milan*. Le Pere *Jouvency* en parle autrement, en diſant dans ſon Hiſtoire de la Société, que ce Pere demanda lui-même la permiſſion de ſe retirer pour ſuivre l'avis de ſes Superieurs, qui étoit de l'éloigner de la Cour.

Pag. 526. l. 30. *Cheſſé, Maillé-Benehard à Vendôme.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire & qu'on lit effectivement dans *Fœneſte* (78), lorſque *Henri IV.* n'étoit encore que Roy de *Navarre*, il avoit donné le Gouvernement de *Vendôme*, qui étoit de ſon patrimoine (79) à *Jacques* (80) *de Maillé-Benehard*; & par confiance en la fidelité de cet homme, il y avoit tranſporté ſon Grand-Conſeil, le croyant là fort en ſûreté: depuis, ayant eu quelque vent de la trahiſon de *Benehard*, il envoya vers lui M. le Comte de *Soiſſons*, pour l'exhorter à perſiſter dans ſon devoir, ſinon pour le faire ſortir de la Place: mais le traître ſçut ſi bien endormir ce Prince par toutes ſortes de proteſtations de fidelité, que non-ſeulement on le laiſſa dans ſon Gouvernement, mais que même la penſée ne vint point au Roy de transferer ailleurs le Grand-Conſeil: enfin

(77) Charles-Robert de la Marck Comte de Maulevrier, mort en 1622, âgé de 84 ans. Anſelme, Tom. 1, pag. 633. C.

(78) Livre 4, Chap. 9.

(79) *Mémoires de l'Etat de France, &c.* Tome 1, fol. 155. recto.

(80) Mezeray, *Abregé Chronologique*, ſur l'année 1589, le nomme *François*.

pourtant, le temps venu auquel *Maillé-Benehard* devoit livrer *Vendôme* au Duc de *Mayenne*, ce Prince fit approcher de la Place le Sieur de *Rône*, qui, s'en étant rendu maître, fit tout d'un temps prisonniers tous les membres de cette Compagnie & quantité d'autres personnes, qui s'étoient renduës à sa suite, soit comme Avocats ou Procureurs, ou comme Parties. Ce fut en automne 1589. que *Benehard* commit cette perfidie, & le Roy en fut touché si sensiblement, que n'en voulant point differer la vengeance & la punition, il fit au mois de Décembre de la même année marcher ses troupes droit à *Vendôme* sous les ordres du jeune *Biron*, qui dans la suite eut la tête tranchée : le siége se fit avec tant de vigueur, qu'en moins de trois heures les fauxbourgs furent emportés d'emblée, le Château forcé & la Ville prise par le Château ; en sorte que la plus grande peine de *Biron* en cette expedition, fut d'empêcher que la Ville ne fût pillée : en effet, il y entra pour arrêter par sa présence la désolation, qui menaçoit cette Ville rebelle. Il y eut à peine mis le pied, qu'on lui amena prisonniers *Benehard* & *Robert Cheſſé*, *Cordelier*, pour ordonner de ce Moine, qui avoit prêché contre le Roy : Il n'y avoit que quelques mois que *Cheſſé* s'étoit déclaré Ligueur ; ayant juſques-là, presque en toutes les occasions témoigné du zele pour le service du Roy ; & c'étoit par un si bon motif, qu'au commencement de la même année 1589. il avoit encore beaucoup aidé à cacher & à faire sortir de *Paris* M. le Président de *Thou*, qui n'avoit

voit point trouvé de retraite plus sûre contre les embûches des Seize, qu'en se mettant à couvert chez les *Cordeliers de Paris* (81); mais *Chesse* ayant été tôt après par ordre de ses Superieurs envoyé à *Vendôme*, il y avoit machiné dès le mois de Septembre suivant une trahison pour introduire le Duc de *Mayenne* dans la Ville de *Tours* (82); & le dessein ayant manqué, faute de meilleure occupation pour son nouveau parti, dans tous les Sermons que *Chesse* faisoit à *Vendôme*, il n'avoit pas manqué d'encourager les habitans dans leur revolte (83). *Biron* le fit pendre sur le champ, & l'on peut dire que du moins il souffrit la mort avec constance : mais il n'en fut pas ainsi de *Benehard*, car il ne se vit pas plûtôt en présence de *Biron*, qu'il se jetta à ses pieds, lui demandant la vie dans les termes les plus bas & les plus méséans à un homme de guerre. *Biron*, qui n'aimoit point les lâches, en fut plus irrité contre lui qu'auparavant, & lui ayant dit qu'il ne méritoit pas de vivre puisqu'il n'avoit point sçu se contenir en devoir, ou du moins se deffendre mieux, il le condamna de ce pas à mourir : cet Arrêt fut un vrai coup de foudre pour le misérable *Benehard*, qui, perdant tout-à-coup ses forces, se laissa tomber par terre, fondit en larmes, laissa tout aller sous lui en présence de ce Seigneur, & eut à peine assez de vie, pour pouvoir être conduit au pied du gibet

(81) *Thuani, de Vita sua*, Lib. 2, pag. 55.

(82) *Chronologie Novenaire*, Tom. 1, pag. 229.

(83) De Thou, Tom. 5, Liv. 97, pag. 22. A. B.

gibet de *Cheſſé*, où il eut la tête tranchée (84).

Pag. 526. l. 31. *Pleſſis de Côme.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire : *Pierre le Cornu*, Sieur de *Pleſſis de Côme*, Gouverneur de *Craon* en *Anjou* pour la Ligue, convaincu de pluſieurs meurtres & brigandages, fut compris dans le Traité du Duc de *Mayenne* en 1596. (85) & pour cela, il ne ſe hâtoit point de mériter la clémence du Roy : mais ayant pris l'allarme du voyage que Sa Majeſté faiſoit en *Bretagne* pour réduire le Duc de *Mercueur*, il choiſit ce temps-là pour envoyer ſes Députés, qui trouverent le Roy à *Thoury* en *Beauſſe* au mois de Fevrier 1598. il s'étoit par ſurpriſe emparé de *Mont-jan* au Pays de *Maine* en 1591. il avoit fait tuer de ſang froid le Baron *Jean de Criquebeuf* (86) ſon priſonnier, qui avoit été Gouverneur de ce lieu, après avoir extorqué de ce Gentilhomme ſix mille écus de rançon ſous la foi jurée de lui laiſſer la vie (87). Il avoit même déja ſous le Regne de *Henri III.* fait aſſaſſiner dans une Egliſe *Louis Huraût*, Sieur de *Villeluiſant*, Colonel & neveu du Chancelier de *Chiverni* (88) : le Roy pardonna à *Pleſſis de Côme* tous ces crimes & pluſieurs autres homicides, & le confirma dans ſon Gouvernement de *Craon*, ſe

(84) De Thou, Tome 5, Liv. 97, pag. 30. Et d'Aubigné, Tom. 3, Livre 3, Chap. 4.

(85) De Thou, Tom. 5, Liv. 115, pag. 649. C.

(86) Il y a deux Criquebeuf, l'un ſur la Seine, Election du Pont de l'Arche ; l'autre de la Sergenterie de Goderville, Election de Montivilliers.

(87) De Thou, Tom. 5, Liv. 102, pag. 179. E. F.

(88) D'Aubigné, Tome 3, Livre 1, Chap. 1.

(89)

Digitized by Google

ſe contentant de lui ôter le Château de *Montjan* (89) : Il eſt vrai que du *Pleſſis de Côme* fut depuis, encore qu'il prétendît ſe prévaloir de ſon Edit, condamné en d'exceſſifs dommages & interêts envers la Veuve du Baron de *Criquebeuf* (90) : mais on ne voit point que le *Pleſſis de Côme* ait été ſupplicié ; peut-être que l'Hiſtoire de M. de *Thou* ne va pas aſſez loin, ou même que *d'Aubigné* l'a dit un peu légerement en cet endroit de *Sanci* ; en effet, la maniere dont cet Hiſtorien parle de lui pour la derniere fois dans ſon Hiſtoire, (91) témoigne qu'il n'étoit point ſûr de la choſe.

Pag. 526. l. 32. *Fontenelle.*] Autre fameux Ligueur & brigand : *Eder* étoit ſon nom de famille (92), & le nom de cet homme étoit *Guy Eder de Beaumanoir* ; mais par conſidération pour ſa Maiſon qui étoit des plus illuſtres, dans tous les actes de ſon procès il fut ſimplement qualifié le Baron de *Fontenelne* (93). Dès l'an 1595. il tenoit au nom du Duc de *Mercueur* le Fort de *Douarnenez* en *Bretagne*, & l'Iſle de *Triſtan*, où il eſt ſitué ; depuis il n'avoit ceſſé, premierement de pirater ſur les *Anglois* (94), & enſuite d'exercer ſes

(89) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 778. E. F. & 779. A. D'Aubigné, T. 3, Liv. 4, Chap. 29. Et Chronologie Novennaire, Tom. 3, fol. 710, recto.

(90) De Thou, Tom. 5, Liv. 102, pag. 79. E. F. & 180. A.

(91) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 2.

(92) *Index Thuanus*, au mot *Ederus*.

(93) De Thou en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 128, pag. 1029. A.

(94) De Thou, Tom. 5, Liv. 118, pag. 774. E.

ſes voleries ſur toutes ſortes de perſonnes & par mer & par terre (95); nonobſtant quoi il ne tenoit qu'à lui de joüir du bénéfice de l'Edit accordé au Duc de *Mercueur* en 1598. (96) mais il ſe fit un point d'honneur d'en obtenir un particulier pour lui, & il ſemble même qu'on lui laiſſa ſon Gouvernement: (97) mais ayant en pleine paix continué ſes intelligences avec les *Eſpagnols*, lorſqu'il étoit ſur le point de livrer ſon Iſle & le Fort qui en dépend, il fut pris par un piege que lui tendit le vigilant, brave & ſçavant *Nicolas Rapin*, Prevôt de la Connêtablie; & fut rombu vif à *Paris* en 1602. comme complice du Maréchal de *Biron*, avec lequel il avoit tramé cette derniere trahiſon (98).

Pag. 526. lign. 32. *Nos Martyrs de Blois.*] *Henri de Lorraine* Duc de *Guiſe*, & *Louis* Cardinal de *Guiſe* ſon frere, tués à *Blois* le 23. & le 24. de Decembre 1588. par commandement du Roi *Henri III.* à qui ils vouloient ravir la Couronne (99). Le Dimanche, huitiéme de Janvier 1589. le petit Feuillant (Frere *Bernard de Perçin* de *Mont Gaillard*) dit en ſon Sermon par une apoſtrophe au feu Duc de *Guiſe*, en ſe retournant vers Madame de *Nemours* ſa mere, qui étoit vis-à-vis de lui: *O ſaint & glorieux Martyr de Dieu, bénit eſt le ventre qui t'a porté & les mammelles qui t'ont allaité:*

(95) De Thou, Tom. 5, Livre 118, pag. 748. B. C.

(96) De Thou, Tom. 5, Liv. 120, pag. 780. E.

(97) D'Aubigné, Tom. 3, Livre 5, Chap. 2.

(98) Matthieu, *Hiſtoire des ſept années de Paix*, Tom. 2, Liv. 5, p. 370.

(99) De Thou, Tome 4, Livre 93, pag. 374. E. & 377. D.

(100)

allaité (100) ; & la même année les Ligueurs mirent au jour à l'occaſion de la mort de ce Duc & du Cardinal ſon frere, un Livre intitulé : *le Martyre des deux freres, contenant au vrai toutes les particularités plus notables des maſſacres & aſſaſſinats commis ès perſonnes de très-hauts, très-puiſſans & très-Chrétiens Princes, Meſſeigneurs le Réverendiſſime Cardinal de* Guiſe *Archevêque de* Rheims, *& de Monſeigneur le Duc de* Guiſe, *Pair de* France, *par* Henri de Valois, *à la face des Etats dernierement aſſemblés à* Blois. Il ne faut donc pas s'étonner ſi ces deux Princes ſont ici qualifiés de Martyrs, ni pourquoi leurs corps ayant été brûlés on en jetta les cendres au vent (1), c'étoit que les Ligueurs regardant ces deux Morts comme de ſaints Martyrs de leur Religion, le Roy vouloit empêcher que le Peuple ne fît des reliques de leurs cadavres.

Pag. 527. l. 2. *Saint François le Piſtolier lez Orleans.*] *François*, Duc de *Guiſe*, bleſſé mortellement à l'épaule d'un coup de piſtolet par *Poltrot*, devant *Orleans* le 18 de Fevrier 1563. Le Cardinal de *Lorraine* ſon frere en ayant reçû la nouvelle à *Veniſe*, au bruit qui s'en répandit par la Ville, on vit accourir au logis de ce Prélat une multitude de peuple, devant laquelle le Cardinal comparut la face triſte & le viſage couvert de larmes, puis leur annonçant la mort de ſon frere, il affecta de parler du défunt comme d'un ſaint Martyr, l'ame

(100) Journal de Henri III. en Janvier 1589.

(1) *Ibid.* ſur le mois de Décembre 1588.

l'ame duquel au ſortir du corps étoit allée droit en Paradis : depuis encore, par les lettres de conſolation qu'il écrivit à ſa mere & qui furent imprimées, il lui mandoit qu'elle n'avoit pas lieu de pleurer ; mais plûtôt de ſe réjoüir de ce qu'elle avoit actuellement dans le Ciel un Interceſſeur en la perſonne du Duc ſon fils, qu'il traitoit de ſaint Martyr de Jeſus-Chriſt (2). Un *Jacobin* nommé *Jacques le Hongre*, qui lui fit un Sermon funebre dans Notre-Dame de *Paris* le 20. de Mars 1563. l'avoit déja traité de Martyr, & avoit dit hardiment que rien ne l'empêchoit de lui donner le titre de Saint, que ſa déference pour le Saint Siége, qui n'avoit pas encore eu le loiſir de le canoniſer (3) : mais celui qui vraiſemblablement franchit le pas à cet égard en canoniſant tout-à-fait le Duc *François de Guiſe*, fut un *Julius Pogianus*, qui lui fit en Latin dans *Rome* même une Oraiſon funebre depuis traduite en François & imprimée à *Rheims* en 1563. chez *Jean de Foigny* (4).

Pag. 527. l. 6. *L'un martyriſé par le Procureur Général.*] *Jacques Clement*, *Jacobin*, ayant aſſaſſiné le Roy *Henri III.* d'un coup de couteau dans le bas-ventre, le premier d'Août 1589. le Procureur Général *Jacques de la Gueſle*, qui avoit malheureuſement introduit ce Moine auprès du Roy, lui donna de ſon

(2) *Hiſtoire Eccléſiaſtique de Theodore de Beze*, Tome 2, Livre 6, page 334, ſur l'an 1562. ſelon le vieux ſtyle.

(3) Fol. 28, verſo, en ce Sermon, imprimé à Paris en l'année 1563.

(4) *Biblioth. Draudii*, Tom. 4, pag. 88.

(5)

de ſon épée au travers du corps, de déplaiſir, dit *d'Aubigné*, de ſe voir la cauſe innocente d'un attentat ſi funeſte (5) : *le coup de la Guêle*, continuë cet Hiſtorien, *fut ſujet à beaucoup d'interpretations & de blâmes, pour le moins juſtes en cela, qu'un Procureur Général en devoit ſçavoir l'importance & contenir ſes mains* (6). *Mezerai*, qui parle de cette action de M. de la *Gueſle* dit qu'il donna ſeulement quelques coups de pommeau de ſon épée au viſage de ce parricide, mais qu'il fut percé de coups & tué par d'autres perſonnes que M. de *Thou* nomme *Montpeſat-Lognac* & *Jean de Levis, Baron de Mirepoix* (7). Ainſi le martyre procuré à *Jacques Clement* par le Procureur Général tomberoit à rien. Du reſte, ce parricide paſſoit chez les Ligueurs ſi ſerieuſement pour un veritable Martyr, qu'ils en firent un Livre intitulé : *Le martyre de Frere* Jacques Clement *de l'Ordre de Saint Dominique, contenant au vrai toutes les particularités plus remarquables de la ſainte réſolution & très-heureuſe entrepriſe à l'encontre de* Henry de Valois, imprimé à *Paris* chez *Robert le Fizelier*, ruë *Saint Jacques* à la Bible d'or en 1589. avec permiſſion ; cela ſoit dit ſeulement à l'occaſion de certain Auteur, qui s'eſt de nos jours aviſé d'appuyer ſur de mauvais raiſonnemens la vieille & ridicule prétention des *Jacobins*, que l'aſſaſſin du Roy *Henri III.* n'étoit pas le *Jacobin Jacques Clement ;*

(5) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap. 22.
(6) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chapitre 22.
(7) De Thou, Tom. 4. Liv. 56, pag. 457. D.

Clement ; mais plûtôt quelque Ligueur, ou même un *Huguenot*, qui s'étoit déguisé sous son habit (8). Le Livre du martyre de *Jacques Clement* commence par un Quatrain, qui semble que M. *Varillas* ait eu en vûë au Livre douziéme de son *Histoire de Henri III.* (9). Voici ce Quatrain, qui certes est remarquable, si tant est qu'il dise vrai :

Le jour des massacres de Blois
Etoit la feste Saint Clement
Et à Saint Cloud le mot Clement
Quand Clement tua de Valois.

Pag. 527. l. 7. *L'autre par sa femme.*] *Jean de Sponde* avoit voulu faire empoisonner sa femme *pour sa catholique luxure exercée en Brouage*, dit *Sanci* ; la servante, qui étoit dans les interêts de sa maîtresse, apprêta le poison, mais elle le donna au mari, qui en mourut : elle étoit fille de M. de *Guerres*, hôte de *Sponde*, qui, l'ayant engrossée, avoit été contraint de l'épouser (10), & ce M. de *Guerres* pouvoit bien être le même Gentilhomme

(8) *Fatalité de Saint Cloud*, imprimée en 1672, & citée par M. Maimbourg en son Histoire de la Ligue ; sur l'an 1589, l'Auteur est le Pere Bernard Guyart, Jacobin. Varillas, sur Henri III. Tom. 3, L. 11, à l'an 1589. Ce Livre a été réimprimé dans le Tom. 2 de la Satyre Menippée, Edition de 1709 : l'on y a fait une Réponse intitulée : *la Véritable Fatalité de Saint Cloud*, imprimée ci-dessus, Tome 3. de cette Collection.

(9) Tome 3, pag. 276 Edit. de Hollande en 1694.

(10) *Confession de Sancy* dans l'Epître à M. l'Evêque d'Evreux.

(11)

homme du pays de *Basque*, chez qui s'étoient faites en 1584. quelques propositions de la part des *Espagnols* au Roy de *Navarre*, pour induire ce Prince à entretenir vigoureusement la guerre en *France* (11).

Pag. 527. l. 21. *Saint Châtel.*] *Jean Châtel*, disciple des *Jesuites*, tiré à quatre chevaux, le 29. de Decembre 1594. pour avoir deux jours auparavant blessé le Roy *Henri IV.* d'un coup de couteau dans la lévre superieure, en voulant le tuer (12). Il y eut sous le nom de *François de Verrone Constantin*, que quelques-uns crurent avoir été *François Verron*, qui se fit *Jesuite* à *Rome* (13), une Apologie en François & en Latin pour *Jean Châtel* & pour (14) les Peres de la Société de Jesus, qu'on avoit bannis de *France* par l'Arrêt de *Châtel:*

(11) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 5, Chap. 18. Et Varillas, Histoire de Henri III, Tome 2, Livre 7, page 243.

(12) De Thou, Tom. 5, Liv. 111, pag. 518. E. F.

(13) *Contre-Assassin*, imprimé en 1612, Chapitre 5, pag. 107.

(14) Cet endroit n'est point assez exact, l'Apologie de Jean Châtel parut d'abord en Flandres en l'an 1595; & selon Meteren, dans son Histoire des Pays-Bas, on la portoit vendre dans les Auberges de la Ville de Douay. En 1599 les Jésuites présenterent une Requête à Henri IV, pour assurer qu'aucun Membre de leur Compagnie n'avoit fait ce Livre. En 1610 la même Apologie fut réimprimée, & l'année suivante quelqu'un la croyant des Jésuites, la fit imprimer *in*-8. en Latin, sous le Titre de *Jesuita Sicarius*, *&c.* D'ailleurs ce n'est pas un gros *in*-8. il n'a pas plus de 280 pages; ainsi il est fort petit, & pour la forme, & pour l'épaisseur: & on l'a réimprimée depuis quelque temps avec des Notes, pour la réfuter.

(15)

Digitized by Google

Châtel : ce Livre, qui eſt veritablement du Docteur *Jean Boucher* (15), eſt un gros *in 8.* diviſé en cinq parties : il fut réimprimé en François en 1610. & le Latin en 1611. ſurquoi il y eut en 1612. une Réponſe auſſi *in 8.* (16).

Pag. 527. l. 21. *Saint Bourgoing.*] *Emond Bourgoing*, Prieur des *Jacobins de Paris*, avoit été Confeſſeur de *Jacques Clement* ; il fut pris les armes à la main & la cuiraſſe ſur le dos à l'attaque des fauxbourgs de *Paris*, & tiré à quatre chevaux à *Tours* en 1590. pour avoir, comme on le lui fit adroitement avouer étant déja livré à l'Exécuteur, non-ſeulement contribué à la mort de *Henri III.* & loüé en chaire ſon parricide (17), mais de plus conſpiré dès ce temps-là principalement contre la vie de ſon Succeſſeur (18). Son portrait ſe voyoit en 1628. parmi ceux des Martyrs de l'Ordre à *Valadolid*, dans l'Egliſe de S. Paul, qui appartient aux Dominicains du lieu (19).

Pag. 527. l. 22. *Saint Guignard.*] C'eſt ainſi qu'il

(15) *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de M. Bayle, au mot *Boucher.*

(16) Je ne connois point de Réfutation en forme de l'Apologie de Jean Châtel : il eſt vrai cependant qu'en 1612, on fit paroître en un Volume *in-8. le Contre-Aſſaſſin*, ou *Réponſe à l'Apologie des Jéſuites, &c.* dans laquelle on réfute quelques endroits de l'Apologie de Jean Châtel, auſſi-bien que beaucoup d'autres Ouvrages des Jéſuites, où l'on prétend qu'ils enſeignent la Doctrine de tuer les Rois.

(17) De Thou, Tome 5, Livre 98, page 50. B. C. D.

(18) Grande Hiſtoire de Mezeray, premiere Edition, Tom. 3, pag..... ſur l'an 1590.

(19) Voyages de Monconys, imprimés a Paris en 1695, Tom. 5, p. 12.

(20)

Digitized by Google

qu'il faut lire : *Jean Guignard*, *Jeſuite*, natif de *Chartres*, fut pendu après l'exécution de *Jean Châtel*, parce qu'on trouva parmi ſes papiers pluſieurs Ecrits de ſa façon, deſtinés pour themes à ſes écoliers, où il approuvoit l'action de *Jean Châtel*, faiſoit de *Bourgoing* un Martyr, & excitoit à tuer *Henri IV.* ſi l'on n'aimoit mieux le confiner dans un Cloître, à cauſe de ſa converſion telle quelle (20).

Pag. 527. l. 22. *Saint Barriere.*] *Pierre Barriere* dit *la Barre*, Batelier *d'Orléans*, rompu vif à *Melun* le dernier d'Août 1593. pour y être venu exprès de *Lyon* à deſſein d'aſſaſſiner *Henri IV.* qui s'étoit fait Catholique, il n'y avoit gueres plus d'un mois (21).

Pag. 527. l. 23. *Saint Joannille.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire ; car l'Auteur parle ici d'un nommé *Jean Jaureguy*, qui, n'ayant pas plus de vingt ans, lorſqu'il entreprit d'aſſaſſiner *Guillaume de Naſſau* Prince *d'Orange*, n'étoit appellé que *Joannille* ou *Janot*, dans la maiſon où il demeuroit : voici ce que *d'Aubigné* dit de ce garçon : *De ce temps* (le 8. de Mars) 1582. *le Prince* d'Orange *reçut dans ſa chambre un coup de piſtolet dans la gorge, de la main d'un* Joannille, *ſuſcité par* Gaſpard Annaſtre *ſon maître, mais pricipalement confirmé à ce deſſein par le* Jacobin Timmerman (22), *qui lui perſuada qu'il deviendroit inviſible par la vertu*

(20) De Thou, Tome 5, L. 111, p. 519. C.D.E.

(21) De Thou, Tome 5, Liv. 107, p. 383. A. B. D'Aubigné, Tom. 3, Liv. 3, Chap. 25. Et la Satyre Menippée, Tom. 2, page 155.

(22) Voyez le Journal cy-deſſus T. 1. pag. 351.

la vertu de quelques caracteres & petits ossemens. Le Moine l'ayant conduit jusques dans l'escalier de la chambre ; l'assassin fut tué par les Gardes, puis avec son corps furent exécutés le Moine & un autre de l'entreprise (23) ; mais à la priere du Prince blessé, qui souhaitoit qu'on ne les fît point languir dans les tourmens, ils furent étranglés avant que leurs corps fussent mis en quartier (24).

Pag. 529 l. 23. *Saint Garnet.*] *Henri Garnet*, est mis par *Ribadeneira* au rang des Martyrs *Jesuites* en son Catalogue de ceux de sa Compagnie, qui ont été célebres par leurs Ecrits, &c. à la pag. 205. de l'édition de *Lyon* en 1609. il ajoute même que l'effigie de ce *Garnet* fut trouvée après l'exécution sur le lieu de son supplice, miraculeusement formée d'une goute de son sang sur un épi, & qu'elle se vendoit à *Rome* en taille-douce : cependant il est sûr que dans certaine gallerie que les *Jesuites* ont à *Rome*, dans laquelle on voit les portraits de tous les plus signalés Martyrs de leur Ordre, on ne voit point aujourd'hui le portrait de *Garnet*, quoique celui *d'Oldcorne* son complice y ait place : M. *Burnet*, qui fait cette observation, estime que si les *Jesuites* n'ont pas mis dans ce lieu, ou s'ils en ont ôté le portrait de *Garnet*, c'est parce que de tous les étrangers, qui l'y verroient, il n'y en auroit peut-être pas un, qui ne fût véritablement scandalisé, que cet homme, reconnu generalement pour avoir été de plusieurs

(23) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 5, Chap. 22.

(24) De Thou, Tom. 3, Liv. 75, pag. 554 & suiv.

(25)

plusieurs conspirations contre *l'Angleterre*, & principalement de celle des poudres, passât pour un Martyr (25) chez les *Jesuites* (26): Il paroît effectivement par tous les actes du procès de *Garnet*, que ce *Jesuite* entra dans toutes les conspirations qui se formerent en *Angleterre* depuis l'année 1586. & qu'il ne tint pas à lui que toutes ne réüssissent, mais particulierement celle de la fougade (27); pour raison dequoi il fut pendu & mis en quartiers dans la Ville de *Londres* le troisiéme de Mai 1606. après s'être avoüé l'un des principaux complices, notamment de cette derniere trahison : Il est vrai que M. de *Thou* parle aussi du prétendu miracle de cette effigie de *Garnet*, qu'on disoit avoir été vûë tracée d'une goute de son sang sur un épi; mais ce n'est que comme d'un conte forgé à plaisir par le *Jesuite Eudaimon Joannes* Apologiste de *Garnet*, & lequel, au sujet de cette goute de sang, fut aussi-tôt tourné en ridicule avec beaucoup de raison par des gens qui dirent, que quand la chose eût été aussi vraie qu'elle étoit fausse, ce n'eût pas été une merveille que cet homme eût mérité de laisser à la posterité un portrait de lui, marqué

(25) Le P. Jouvency dans son Histoire de la Societé, parle du P. Garnet comme d'un Martyr, & des Miracles faits par le moyen de son Portrait, sur un épy de bled.

(26) M. Burnet, *Voyage de France, &c.* en sa Lettre quatriéme du mois de Décembre 1685, pag. 412 & 413 de l'Edition de Hollande en 1688.

(27) *Acta in proditores*, pag. 17, 73, 76, 77, 80, 99, 107, 97, 35, & 97, citées en cet ordre, dans le *Contre-Assassin*.

(28)

marqué de ſon propre ſang, lui qui avoit été long-tems nourri dans les Seminaires des *Anglois* en *Flandres*, qui s'étoit encore endurci en *Italie* dans les ſanguinaires maximes des *Jeſuites*, & qui par les différentes conſpirations où il avoit eu part, s'étoit montré ſi fort alteré du ſang de ſes compatriotes (28).

Pag. 527. l. 24. *Le Préſident Briſſon.*] *Barnabé Briſſon*, ſecond Préſident au Parlement de *Paris*, avoit été mis à la tête de ce Parlement par les Ligueurs en 1589. après l'empriſonnement *d'Achille de Harlai*, premier Préſident : Etant arrivé à cette Compagnie, depuis que M. *Briſſon* en étoit le Chef, de renvoyer un nommé *Briguard*, que les Seize de *Paris* accuſoient de favoriſer le parti du Roy : le quinziéme de Novembre 1591. dès le matin, ces ſcelerats ſe ſaiſirent de ce Préſident, du Sieur *Claude Larcher* Conſeiller au Parlement, & de *Jean Tardif* Conſeiller au *Châtelet* ſes bons amis, & ſans autre forme de Procès, les firent pendre ſur l'heure à une poutre de la chambre du Conſeil du petit *Châtelet*, *Briſſon*, comme convaincu d'être le Chef des Hérétiques & Politiques dans *Paris*, *Larcher* comme fauteur des Hérétiques, & *Tardif* comme ennemi de la ſainte Ligue & des Princes Catholiques, qui la ſoutenoient (29). *Jean-Baptiſte le Grain*, Hiſtorien de mérite & Catholique, accuſe *Briſſon* de cruauté & d'avarice, & rapporte qu'on

(28) De Thou, Tom. 5, Liv. 155, pag. 1215.

(29) *Lettres de Paſquier*, T. 2, L. 17, p. 304, &c.

(30)

qu'on le ſoupçonna de n'avoir pas peu contribué à l'empriſonnement du Premier Préſident pour avoir ſa place, dans laquelle même il ſe ſignala par pluſieurs Arrêts violens qu'il rendit contre les bons Serviteurs du Roy ; il rapporte même une Epitaphe qui fut faite à M. *Briſſon*, de laquelle voici le commencement : Barnabæ Briſſonii *Præſidis Maximi exangue cadaver hîc repoſtum eſt, qui, dum vixit, pecuniam* cruce *ſignatam adamavit*, crucem *adoravit*, cruci *affixus eſt*, *& à* CRUCE (30) *cæteriſque cruenta pietate ferventibus in Æde* Crucis *ſepultus* (31). *Paſquier*, au livre dix-ſeptiéme de ſes Lettres, blâme auſſi en pluſieurs choſes le Préſident *Briſſon* ; de ſorte qu'il ne faut pas s'étonner ſi *Joſ. Scaliger* en dit pareillement beaucoup de mal : *Barnabé Briſſon*, dit-il, *étoit riche, mais il avoit beaucoup gagné par injuſtice ; c'étoit un méchant homme* (32). De la maniere dont le Cardinal du *Perron* parle du Préſident *Briſſon*, il ſemble que cet homme avoit un ſecret preſſentiment du genre de mort dont il devoit périr. *M. le Préſident Briſſon*, dit ce Prélat, *étoit un aſſez mauvais harangueur ; il avoit la parole fort laide & la préſence de même ; il regardoit toujours aux ſoliveaux* (33).

Pag. 527. l. 25. *Les cinq Martyrs.*] Lorſque les Seize

(30) Procureur en Cour d'Egliſe, l'un des Seize. *Ibid.* pag. 303.

(31) Le Grain, *Décade de Henri le Grand*, Livre 5, pages, 492 & 493.

(32) *Scaligerana*, aux mots *Briſſon* & *Miron*.

(33) *Perroniana*, au mot *Briſſon*.

les Seize firent le coup rapporté dans la Remarque précedente, le Duc de *Mayenne* étoit ſur la frontiere occupé à faire avancer l'Armée qui devoit dégager *Paris*; on lui écrivit que les Seize avoient commis cet attentat, & que ceux de leur faction murmuroient qu'on en feroit autant aux Princes mêmes s'ils n'alloient droit en beſogne : le Duc que ces menaces regardoient, voyant auſſi le péril où il étoit de ſe voir bien-tôt dépoüiller par ces gens-là du pouvoir dont ils l'avoient revêtu, ayant d'ailleurs appris que les Politiques lui imputoient la mort de Meſſieurs *Briſſon*, *Larcher* & *Tardif*; mais étant ſurtout picqué contre les Seize de ce qu'en une Lettre qu'ils avoient eu l'audace d'écrire de leur chef au Roy *d'Eſpagne* pour lui demander un Roy, ils n'avoient pas ſeulement parlé de lui ni du Duc ſon fils (34); il court à *Paris*, où ayant fait empoigner *Louchard*, *Auroux*, *Emonot* & *Ameline*, tous quatre des Seize, & un nommé *Barthelemy* qui n'en étoit pas, il les fit pendre publiquement dans la Salle baſſe du *Louvre* le quatriéme de Decembre 1591. (35). *Sanci* les traite ici de Martyrs, parce qu'ils furent qualifiés ainſi par *Jean Boucher*, Curé de Saint Benoît, en une invective ou Remontrance qu'il adreſſa au Duc de *Mayenne* peu de jours après cette exécution,

(34) Dialogue du Mah. & du Manant, fol. 97.

(35) Dialogue du Mah. & du Manant, fol. 97. Mémoires de la Ligue, Tome 5, pag. 656. De Thou, Tome 5, Liv. 102, pages 197 & 198. Et d'Aubigné, Tom. 3, Liv. 3, Chapitre 13.

(36)

exécution, lui reprochant que leur ſupplice, dont il étoit l'Auteur, étoit un commencement de ſa tyrannie (36).

Les Curés & Prédicateurs de *Paris* crierent que la Religion étoit perdue ou pendue, & recommanderent aux prieres du peuple ces ſaints Martyrs; cela donna occaſion de nommer la ſalle où ces ſcelerats avoient été exécutés la Chapelle de *Saint Louchard* (37).

Pag. 527. l. 25. *Le Saint Bourreau, &c.*] Il ſe nommoit *Jean Rozeau*, & ne fut point pendu avec les cinq autres, comme *d'Aubigné* le prétend ici & dans ſon Hiſtoire (38): mais ſeulement après la réduction de *Paris*, à la pourſuite de Dame *Deniſe de Vigny* veuve du Préſident, *d'Anne le Circer* ayeule maternelle & tutrice des enfans de *Larcher*, & de *Jeanne du Pont* veuve de *Tardif* (39). Précedemment *Benjamin Dautan*, Geollier du petit Châtelet, avoit été auſſi pendu à *Melun* pour avoir fourni les cordes qui ſervirent au ſupplice du Préſident & des deux Conſeillers (40).

Pag. 527. l. 26. *Le feu Amiral.*] Ce fut au mois d'Octobre 1562. lorſque les *Huguenots* entrerent dans *Château-Villain* pêle-mêle avec des fuyards qui étoient ſortis pour reconnoître

(36) De Thou, Tom. 5, Liv. 102, pag. 198. B.

(37) Journal de Henri IV, 4 Décembre de l'année 1591.

(38) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 3, Chap. 13.

(39) Lettres de Paſquier Tome 2, Livre 17, pag. 220 & 221. Et de Thou, Tome 5, Liv. 102, pag. 198. C.

(40) De Thou, Tom. 5, Liv. 102, pag. 198. C. Et Lettres de Paſquier, Tom. 2, Liv. 17, pag. 318.

connoître l'Armée Proteſtante (41) : M. de *Beze* dit bien qu'il y eut quelques *Cordeliers* de tués dans leur Couvent (42) ; mais non qu'il y en ait eu de pendus.

Pag. 528. l. 5. *Retiaires, Laqueaires, Secuteurs, Mirmillons.*] C'étoient chez les *Romains* autant de ſortes de Gladiateurs, qui furent ſupprimés au tems de *Caligula*, comme le rapporte *Suetone* en la Vie de cet Empereur. Les Retiaires n'avoient pour toutes armes qu'une fourche à trois pointes, mais ils portoient un retz pour tâcher d'en envelopper la tête du Mirmillon ; & les Laqueaires épioient l'occaſion de jetter un cordeau au col du Mirmillon pour l'étrangler. Les Mirmillons s'appellerent auſſi *Sequuteurs*, parce que dans les combats ils ſuivoient à la piſte les Retiaires, qui devoient toujours marcher devant.

Pag. 528. l. 22. *Saint Pere Henri d'Anvers.*] Il parut à ce ſujet un Livre intitulé : *Hiſtoire notable du Pere* Henri, Jeſuite *& Sodomite, brûlé à* Anvers *le deuxiéme d'Avril mil ſix cens & un, tourné de Flamand en François.* Ce Libelle, qui fut attribué par les *Jeſuites* à deux Miniſtres du *Dauphiné*, particulariſoit toute la choſe, juſqu'à dire que le Pere *Henri* étoit natif *d'Anvers*, fils de *Jean Mangot* Fourbiſſeur, & *d'Anne Tuder ;* que dès ſon enfance il avoit été élevé parmi les *Jeſuites*, & qu'en mourant il avoit embraſſé la Religion Proteſtante :

(41) D'Aubigné, Tome premier, Livre 3, Chapitre 12.

(42) Hiſtoire Eccléſiaſtique de Beze, Tom. 2, Liv. 6, pag. 187.

(43)

tante : mais quels que fuſſent les Auteurs & du Libelle & de cette calomnie, elle fut bientôt découverte, & non-ſeulement *Daniel Martin* Théologal de *Bourdeaux* & le Sieur *François de Seguſie* la refuterent ſur le champ; mais l'Evêque & le Magiſtrat *d'Anvers* donnerent auſſi dans la ſuite leurs atteſtations, contenant que dans *Anvers* il n'y avoit jamais eu de *Jeſuite* nommé *Henri*, fils de *Jean Mangot* & *d'Anne Tuder*, ni même aucun Fourbiſſeur appellé *Jean Mangot*; & que bien éloigné qu'on eût jamais ſupplicié de *Jeſuite* à *Anvers*, tous ceux de cette Compagnie y avoient toujours mené une vie irreprochable en toutes manieres (43).

Pag. 528. l. 23. *S . . . . . de Saumur.*] L'Hiſtoire s'en lit bien au long dans la Vie de M. du *Pleſſis*, ſur l'an 1602. Celui qui avoit entrepris de l'aſſaſſiner étoit un Moine nommé *Anaſtaſio de Vera*, natif de *Lyon*, Paroiſſe Saint Vincent, portant l'habit des Freres de Saint Paul l'Hermite de *Monte Madona* enſuite. Ce miſérable, que l'Auteur appelle *Henri d'Anvers*, au lieu *d'Anaſtaſe* (44) *de Vere*, avoit ſervi de bardache à quelques Prélats *d'Italie*; & quoiqu'il ne traitât la choſe que de ſimple peccadille, il avoit reçu pour pénitence de ce crime ou de quelque autre, de faire un acte ſignalé, ſur quoi ayant conſulté

(43) Voyez toutes ces Atteſtations, dans la Remontrance & Requête, &c. de Richeome, réimprimées à Bourdeaux chez S. Millanges, en 1602, pages 102, & ſuivantes.

(44) Il y a apparence qu'il s'appelloit *Henri*, comme le veut Sancy, & qu'*Anaſtaſe* étoit ſon nom de Religion.

ſulté les *Capucins de Bruxelles*, ils lui conſeillerent de tuer M. du *Pleſſis*; il avoit pris dans ce deſſein le chemin de *Saumur*; mais venant dans la ſuite à craindre pour ſa vie propre, il s'étoit aſſocié de deux belîtres, l'un nommé *Nicolas Gerard*, & l'autre *Mathieu Rolland*. Pour les induire à faire ce coup en ſa place, il leur promit de les donner à des Cardinaux de *Rome* qui feroient leur fortune; & afin que dans l'occaſion ils ne fuſſent point novices au métier qui devoit les enrichir, il leur donna lui-même des leçons de ce métier: étans arrivés enſemble à *Saumur*, comme ils étoient ſur le point d'éxécuter leur projet, ils furent découverts, arrêtés & punis tous trois; le Moine pendu & ſon corps brûlé, *Gerard* condamné au foüet, & *Rolland* pareillement au foüet & envoyé aux Galeres pour toujours (45).

Pag. 528. l. 25. *Comte de la Rochefoucaut.*] Voyez ci-deſſus, page 498.

Pag. 528. lign. 27. *Familier à cette ſorte de Saints.*] Témoin *Jacques Clement Jacobin* (46), *Nicolas l'Anglois*, *Capucin*, roüé à *Paris* le onziéme d'Avril 1599. pour avoir voulu aſſaſſiner le Roy *Henri le Grand* (47), & *Jean Châtel*, précedemment écartelé pour le même crime: voyez au ſujet de ce dernier les premiers Vers de la Pyramide dans *d'Aubigné* T. 3. l. 4. ch. 4. & dans les *Mem. de la Ligue* T. 6. p. 266. *Inceſtus & mox Parricida in*

(45) Vie de M. du Pleſſis, Livre 2, pag. 285 & ſuiv.
(46) D'Aubigné, Tome 3, Livre 2, Chap. 22.
(47) De Thou, Tom. 5, Liv. 123, pag. 882. B.

in Principem : & M. de Thou. T. 5. l. 111. p. 517. A. & *ibid.* D. *Se* (Jean Châtel) *nefanda libidine pollutum, etiam de inceſtu cum ſorore juniore cogitaſſe agnoſcebat.* L'Eſtampe de cette Pyramide avoit été inventée & gravée par *Jo. Veer*, & ſe vendoit en 1595. avec Privilege ruë *Saint Jean de Latran*, à la *Salamandre Royale*, chez *Jean le Clerc* (48), qui la réimprima en 1597. pareillement avec Privilege : Après la démolition de la Pyramide, on en chercha long-temps la planche pour la rompre auſſi ; mais elle demeura cachée juſqu'à peu devant la mort du Roy *Henri IV.* auquel temps ayant été retrouvée, on la ſupprima (49). Elle a été depuis gravée de nouveau, & miſe dans la traduction de la Vie de M. de *Thou*, imprimée à *Amſterdam* chez *François l'Honoré* en 1713. & une ſeconde fois pour le Recueil de pieces touchant l'Hiſtoire de la Compagnie de Jeſus, compoſée par le P. *Jouvency*, imprimée à *Amſterdam*, mais ſous le nom de *Liege* en 1713.

Pag. 528. l. 29. *L'Ecolier & le Sergent.*] *Nicolas Gerard*, dont *Sanci* veut parler, n'étoit pas Sergent, mais avoit ſouvent ſervi de Recors à des Sergens (50).

Pag. 528. lign. 32. *M. S. Biron.*] *Charles Gontaud de Biron*, Maréchal de *France*, décapité en 1602. pour pluſieurs crimes de lezemajeſté (51). Touchant la bigoterie que ce Maréchal,

(48) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 4.

(49) De Thou, Tome 5, Liv. 134, pag. 1190 A.

(50) Vie de M. du Pleſſis, Liv. 2, pag. 287.

(51) De Thou, Tome 5,

Maréchal, homme ſans religion, affectoit depuis qu'il avoit des intelligences criminelles avec le Duc de *Savoye* en *Italie* ; voyez *d'Aubigné* (52). *Paſquier* obſerve que le Roy *Henri IV.* qui commençoit à ſe défier de la fidelité de M. de *Biron*, aima mieux confier le Gouvernement de l'importante Citadelle de *Bourg-en-Breſſe* à M. de *Boüeſſe-Pardaillan* qui étoit *Huguenot*, qu'au Maréchal de *Biron* qui l'avoit conquiſe & qui ne ſe laſſoit point de la demander : ſur quoi ce Maréchal, *qui n'avoit juſques-là fait autre profeſſion de Religion que de ſon épée, ajouta le chapelet à ſon épée, pour montrer qu'elle étoit voüée au ſoutenement de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, publiant par tout que cette Citadelle ne lui avoit été refuſée, qu'en haine de la Religion Catholique* (53).

Pag. 529. lign. 14. *Un coup d'épée à la feſſe gauche.*] *Cayet* en ſa *Chronologie Septennaire :* » P. *Coton* retournant un ſoir aſſez tard » vers la fin de Fevrier 1604. & paſſant par » la rue du Pont-neuf pour aller au Louvre, » il ſe trouva des Pages & des Laquais qui » lui donnerent *des coups d'épée* . . . . . dont » toutefois il ne reçut qu'une large bleſſure » dans l'épaule droite, tirant vers le col & » la gorge ; le coup fut ſi heureux qu'il ne » lui offença aucune partie noble, & peu de » temps après il en fut gueri : les Pages & » les Laquais avoient été foüettés par com-
» mandement,

5, Livre 128, page 1028. B.

(52) D'Aubigné, Tome 3, Livre 5, Chapitre 13.

(53) Lettres de Paſquier, Tom. 2, Liv. 17, p. 347.

(54)

» mandement, pour avoir crié avec deriſion : » *vieille laine, vieux Coton :* ce fut la cauſe de leur entrepriſe. Il y a bien de l'apparence qu'entre ces coups d'épée que *Cayet* dit avoir été portés à P. *Coton* ce ſoir-là, quelqu'un atteignit la feſſe du *Jeſuite*, & que c'eſt-là ce que *Sanci* veut dire : les Pages & les Laquais attaquoient en effet ordinairement par derriere ceux à qui ils en vouloient, & c'eſt ce que dit le *Lunatique* à M. *Guillaume*, lors qu'aprés avoir conclu qu'il falloit députer en *Eſpagne* tous les *Jeſuites*, avec deffenſes de revenir en *France* s'ils n'obtenoient la reſtitution de la *Navarre ;* ce qui feroit infailliblement bannir les *Jeſuites* une ſeconde fois & rendre à l'Univerſité ſon premier luſtre ; le Lunatique pourſuit en ces termes : *nous ſerons* alors *ſans crainte de cette canaille de Pages & Laquais qui prennent les gens par derriere, & ne manquerons alors d'eſcorte d'écoliers, qui ne s'attaquent point aux feſſes, car ils craigent trop pour les leurs* (54).

Pag. 529. lign. 16. *M. S. Baumier.*] C'eſt ainſi qu'il faut lire, & qu'on lit effectivement dans les Editions de *Fæneſte*, où cette Hiſtoire ſe trouve l. 3. ch. 7.

Pag. 529. lign. 21 *En faiſant & ne faiſant point.*] C'eſt que le Medecin *Baumier* avoit donné à ſa femme un cotillon afin de n'être point obligé de coucher avec elle, & il ſe trouva quelqu'un qui donna à cette femme une robe pour y coucher en ſa place (55).

CHAPITRE

(54) *Le Lunatique à M. Guillaume*, pag. 22. 1605.

(55) *Baron de Fæneſte*, Liv. 3, Chap. 7.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Corollaire.

UN jour qu'il tonnoit, M. le Convertiſſeur me vint voir, & me trouva fort étonné, peu de temps aprés ma converſion. Je n'avois pas bien dormi la nuit; & ſans mentir j'euſſe voulu ma conſcience couchée à part ce qui m'avoit piqué au ſoir c'étoit l'amas de ſottes nouvelles, comme de quelque ordre nouveau que donnoient les *Huguenots* à leurs affaires. *Ce badin de Luat* m'avoit fait voir à l'œil, que depuis ma converſion le Roy ne ſe fioit point en moi: au contraire, que *Roſni*, qui demeuroit ferme Hérétique, gaignoit un grand Pays en faveur vers le Roy, & en autorité en *France*. A ces penſées j'ajoûte les facheuſes morts de *Sponde*, défavoriſé du Roy auſſi-tôt qu'il fut converti; de *Morlas*, ne faiſant que commencer à faire profiter ſa révolte, pour ſe mettre à ſon aiſe: de *Clairville*, regrettant à la mort de s'être damné pour acquérir quelque choſe: ſans toutefois avoir goûté le plaiſir d'en jouir. *Du Fay mort défavoriſé & déſeſperé* au point, qu'il diſputoit publiquement que l'Egliſe Romaine étoit l'Egliſe de Chriſt. *Barriere* comme il commençoit à compoſer ſes Theſes. *Sallettes* (1) entrant en même train, & ayant appris de ſa femme, que quiconque craint beaucoup Dieu, craignoit

(1) Voyez ci-devant, page 376.

auſſi

auſſi les hommes, elle qui ne craignoit & ne refuſoit homme du monde, étoit hardie contre Dieu. Toutes ces morts me vinrent en la penſée avec pluſieurs autres de même farine. Comme j'étois en cette agonie j'apperçûs M. *Cahier* ſe promenant en la baſſe-cour. Je cours lui demander qu'étoit devenu *le Miniſtre de Vaux*. Monſieur, dit-il, ce malheureux, après les belles promeſſes qu'il avoit faites à M. *d'Evreux*, & argent reçû pour les exécuter, il lui prit une fiévre poltronne, & s'en alla d'ici en ſon pays, criant & braillant que la cauſe de Dieu étoit trahie par lui, & cinq de ſes compagnons, leſquels il déſignoit ſans nommer. Il ajoutoit à cela que Dieu lui feroit pardon, qu'il alloit à ſa maiſon, rendre ſon ame entre ſes mains, auſſi-tôt qu'il ſeroit à *Millaud*. Il s'offrit cependant d'écrire des lettres à M. *d'Evreux*, leſquelles portoient créance pour quelque habile homme; & ſur leſquelles M. *d'Evreux* découvriroit la prévarication de la diſpute de *Mantes*, & les autres préparatifs de *Rotan* & de *Serres*, que vous ſçavez avoir promis leur perfide entremiſe de bonne heure. Les *Huguenots* furent ſi ſimples que de refuſer ſon offre; diſans que le regne de Chriſt ne s'établit point par ruſes. Je rompis le propos de *Cahier*, & lui demandai, mais qu'eſt devenu de *Vaux*? Peu de temps, dit-il, après qu'il fut arrivé à *Millaud*, il continua ſes regrets, & ſes cris, & notamment le jour de ſa mort, auquel jour il ſe promena hors la Ville avec ſes amis, ſoupa bien, & ſi-tôt qu'il fut au lit appelle ſa femme, lui dit qu'il falloit mourir, prononça ce couplet du Pſalmiſte:

Je

Je ſçai auſſi que tu aimes de fait
Vraye équité dedans la conſcience ;
Ce que n'ai eu moi, à qui tu as fait
Voir les ſecrets de ta grand ſapience..

Et à ce mot il expira. Après y avoir rêvé, je repris la parole, & demandai comment ſe peuvent aujourd'hui couvrir *Rotan* & *Serres* & les autres ? Ces deux-là, répond *Cahier*, n'ont que faire de couverture ; car ils ſont couverts de terre. Je vous dirai comment. Si-tôt qu'ils eurent ſçû la confeſſion de de *Vaux*, ils s'encouragerent l'un l'autre par lettres, ſe font élire pour le Synode National de *Montpellier*, avec réſolution de paſſer le Rubicon, & avant faire retraite eſſayer de gagner quelque choſe avec les conféderés. Mais le malheur fut ſi grand, qu'ils ſont tous deux morts *à l'ouverture du Synode*. J'ai grand regret à l'argent que *Serres* avoit porté à ſa femme ; car elle mourut le même jour que ſon mari, (2) ainſi qu'*Ananias*, & *Sapphira*, & cet argent eût été bien employé pour moi. Monſieur, s'il vous plaiſoit me faire ordonner quelque ſomme, & prendre les reſcriptions, que.... Je ne lui donnai pas le loiſir d'achever. Je m'en vais ſoûpirant, & repouſſe ce Marauld, qui m'importunoit, pour m'en aller au lit, non au repos. Au point du jour mes gens ayant averti

(2) Jean de Serres eſt mort en 1598, ſur la fin du mois de May, à Geneve où il s'étoit retiré, après avoir fait l'Hiſtoire de France. Il fut enterré le même jour avec ſa femme, & mis dans le même tombeau. *Sponde*, Hiſtoire de Geneve, ſur l'an 1598.

M.

M. le Convertiſſeur de mes inquiétudes, & exclamations la nuit ; le voici entrer en ma chambre. Il prend lui-même un ſiége, & commença ces paroles douces : Monſieur, j'ai ſçû par vos gens, & dès-hier au ſoir par M. *Cahier*, que votre ame eſt agitée de quelques terreurs paniques ; j'en connois auſſi quelque choſe à votre poux : mais je vous prie de gouter mes paroles, comme remedes lénitifs & palliatifs pour votre playe extérieure. *Nulle violence de déhors, nulle promeſſe*, eſpérance ni crainte ne peuvent changer l'intérieur des opinions. La raiſon ſeule qui les émeut eſt celle qui les arrache. Auſſi ſa puiſſance eſt la faculté des eſpérances & des craintes. Quand je parle de craintes & de déſeſpoir, je l'entens des affaires de ce ſiécle : car à la vérité quand il y va du ſiecle à venir, lors l'eſpérance du bien & la crainte du mal s'exercent ſur l'une & ſur l'autre. Les retraites du cœur, vos penſées vous affligent. N'êtes-vous pas bien heureux de ne ſentir que le doux regne & la puiſſance naturelle de vos penſées, & non pas la violence des néceſſités ? Sçachez que preſque tous les hommes en ſont réduits à ce point, ou d'être en mauvais ménage avec la conſcience, ou avec les affaires du ſiécle : mais parce qu'il n'y a point de félicité parfaite, les ſages voyans perſécuter la liberté de leurs penſées s'enfuyent aux cachettes du cœur, & quand votre conſcience ne ſe peut unir aux conditions du temps, fuyez à ces cachettes des ſages, aſſerviſſant à vous-mêmes les choſes, dont vous êtes le juge ; & aux autres, celles qui tombent ſous le jugement. Nos actions extérieures

extérieures peuvent être jugées par ceux qui dominent, & parce qu'ils en ont la connoiſſance, vous ne pouvez empêcher que cette partie ne ſoit de leur gibier, & qu'ils n'exercent ſur elle la récompenſe ou la punition, mais ils ne peuvent exécuter ſur vos penſées, auxquelles ils ne peuvent faire le procès. Je dis ces choſes pour vous & pour moi, Monſieur, pour vous prier que les combats de nos conſciences ne ſortent point dehors, & ſi la conſcience pique pour éclater, ne la pouvant rendre morte, il la faut pour le moins endormir. *Cahier* m'a dit que vous vous étonnez pour dix ou douze morts promptes de nos nouveaux convertis. Le Baron de *Salignac* (3) & moi ſommes encore en vie. Les femmes de lui & de *Sallette*, de *Sponde* & de *Morlas*, & autres ne ſont pas mortes non plus. La raiſon en eſt facile : Ceux qui ſont morts ont voulu laiſſer vivre leur conſcience, & elle les a tués. Il la faut donc tuer à bon eſcient, comme je me vante d'avoir fait, ou l'endormir par ſtupidité, comme le Baron, ou comme ſa femme & les autres par mil petits paſſe-temps d'amour. Tenez, je vous donne un petit contenu *que je dérobai à Lucain* hier au ſoir en me couchant. Pluſieurs ſont faits coupables par leur bon droit. La loyauté quoique louée eſt punie, quand elle ſoûtient ceux qui ſont preſſés par la fortune. Il faut ſuivre la faveur. Honorer ceux qui ſont heureux, fuïr les miſérables : Car jamais homme ſage n'a choiſi pour amis les malheureux. Il faut changer ſelon les affaires, & abandonner le parti

(3) Voyez ci-devant, page 388.

ſur

ſur lequel on ne ſe peut plus appuyer. Sui le victorieux, & te laiſſe emporter au courant des affaires. N'importe avec qui que ce ſoit que tu trébuches. Il y a autant de différence de l'utilité avec le droit, que du ciel à la terre, & de l'eau avec le feu. Les plus grandes maiſons périroient ſi l'on y vouloit faire état de la juſtice. Le reſpect de ce qui eſt honnête eſt pour renverſer les cités & les châteaux. La liberté de commettre toute méchanceté maintient les Royaumes. Quoique hais ne tenir aucune meſure au mal, ne rien faire que pour l'apparence, porte l'impunité quand on le fait. Que celui ſorte de la Cour qui veut être pieux. La vérité & la haute puiſſance ne s'accordent point. Toujours ſera en crainte qui aura honte du mal. Pourquoi eſt-ce qu'un ſage aura honte de ſuivre l'exemple de ſon Roy ? La méchanceté rend égaux ceux qui en ſont ſouillés. Ce n'eſt pas petite louange que de plaire aux Princes. La probité, qui n'eſt accompagnée de l'heure eſt toujours mépriſée. *La miſérable pauvreté* n'a rien de plus miſérable que ce qu'elle rend les hommes ridicules, & la vertu eſt bien malheureuſe de ce que louée elle ſouffre les mocqueties du vulgaire. J'en rapporterois davantage, tous dérobés de différens auteurs, mais on me vint appeller pour reconcilier un mariage débauché. Enfin, Monſieur, voilà à quoi j'ai paſſé le temps à votre contemplation, m'aſſurant que vous en ferez votre profit, comme étant cette Médecine propre à votre naturel. Car au lieu d'élire des amis miſérables, vous inſultez aux affligés, comme vous fites bravement à *Compiani*, lequel étant

matté

matté de trois ans de priſon, ayant vû tant de fois les voix mi parties, la moitié à ſa mort, l'autre moitie à une vie pire que la mort, quand vous vîtes que la longueur eut adouci le procès, comme il avient aux criminels, vous prîtes le temps de ſa frayeur, pour avoir de lui dix mil francs, deſquels vous vous rendites garand envers vos collegues : mais vous corrompîtes tous les autres de paroles, & vous de la ſomme. Bien fîtes-vous une feinte de bailler un mémoire du partage écrit de votre main, qui fut difficile à recouvrer. Je remerciai M. le Convertiſſeur, & prenant ſon propos lui dis, je vous ai dit ces choſes en confeſſion. Je vous recommande mon honneur. Mais pour vous montrer que vos enſeignemens ſont ſemés en bonne terre, tant s'en faut que je me veuille embrener de l'amitié des affligés, j'ai appris de vous, Monſieur, qu'il faut manger les viandes lorſqu'elles ſont mortifiées, & profiter ſur les hommes quand ils ſont attendris par leurs miſeres. Et à ce propos je vous conterai un brave trait que je fis à ma ſeconde converſion. Nous étions à *Orleans* l'Abbé du..... & moi, quand le maſſacre ſe fit. L'Abbé me conſeilla de ſortir en ruë l'epée à la main, & faire le maſſacreur, *pour ſauver ma vie.* Voyant que ce Conſeil avoit ſuccedé, & que pour avoir mis mon épée dans le corps d'un pauvre Chapelier mort, j'étois le bien venu parmi les tueurs, il me va ſouvenir du ſire à qui je devois encore ma nourriture pour quatre mois. Je m'en vais à la porte avec..... & autres compagnons. Ce bon homme étoit à genoux dedans ſa chambre, ſe

ſe préparant à la mort : Quand il ouït ma voix à la porte, il y accourut ſoudain, me reçût plein de joye, & s'écria tournant les yeux au Ciel : O Dieu, tu m'as envoyé cet ami comme un Ange, pour me ſecourir en mes peines. *Ce fut bien pour l'en ôter :* car je lui fourre quand & quand mon épée dans le corps, & le fis bien achever. Je ſauvai la vie à ſa femme, qui fut accoûtrée par moi & ..... avec les autres compagnons, qui me la tenoient. Puis après elle ſe va préſenter à des bateliers, qui tuoient en cette rue, & ſe fit pour le déplaiſir du violement aſſommer à eux. Je faillis à tuer un valet *Huguenot*, qui ne voulut jamais faire comme moi, & pour n'avoir des gens à ma poſte je ne gagnai que quatre-vingts écus, & un habit de camelot verd ; & c'eſt ce que vous m'avez ouï reprocher en paroles ouvertes à... qui s'en revinrent à *Paris* avec moi. Voilà, dit le Convertiſſeur, un brave trait, & c'eſt preſque en même monnoye que vous avez payé le *Sieur de Gennes*, qui vous importunoit de cent mil écus : mais ç'a été ſans faire ſaigner la gorge. Tels propos me ragaillardiſſoient pour un tems. Je me déliberai de m'endurcir en pareilles réſolutions ; penſer peu au paſſé, ſouvent à l'avenir. Il ne me reſte que deux petites craintes ; l'une d'Etat & l'autre de Religion. La premiere eſt que ſi les *Huguenots* ſe raviſoient en leurs affaires, ſuivant le diſcours du Chapitre précédent, je voi que la meilleure part de la *France* fuyroit entre leurs bras. En ce cas nous ſçavons, Dieu merci, le chemin d'y aller, d'en venir, d'en re-

tourner. Quitte pour contrefaire *Eubolius*, (4) & me veautrer dans un ſac à la porte de *Saint Jon de la Rochelle*, en criant, Chrétiens, foulez-moi aux pieds, qui ſuis ſel ſans ſaveur. *Calcate me, ſal inſipidum, Chriſtiani.* La crainte de conſcience eſt qu'une fiévre chaude me promene, & me trompe, comme *Morlas*: au fort peut-être que Dieu me pardonnera, ſi je puis, à l'exemple de ce bon compagnon, donner des coups de pieds à un Saint renverſé, en ſigne de repentance.

REMARQUES
SUR LE CHAPITRE IX.

Pag. 586. l. 9. CE *Badin de Luat.*] *Ange Cappel*, ſieur du *Luat* (1) frere puîné de M. *Louis Cappel* Miniſtre, grand-oncle Maternel de M. *Louis le Blanc*, Seigneur de *Beaulieu* Miniſtre & Profeſſeur à *Sedan*, & de l'Illuſtre *Pierre le Blanc*, à qui le Roy a remis la peine des galeres, à laquelle il avoit été condamné pour avoir voulu ſortir du Royaume contre les deffenſes. On a de lui les traductions de différens Traités de *Seneque* imprimées à *Paris* en 1578. 1582. & 1584. (2) & un *Diſcours ſur la comparaiſon des deux*

(4) Als. *Ecebolius.*

(1) Le Luat & deux autres Villages, font une Paroiſſe de la Châtellenie de Goneſſe, Election de Paris.

(2) *Biblioth. Draudii*, Tom. 2, pag. 105.

(3)

deux Partis qui ſont en ce Royaume, imp. à *Montauban* en 1586. s'étant fait depuis Sécretaire du Roy, cet emploi ne l'empêcha point de ſe donner à M. le Duc de *Sully*, qui de ſon côté marquoit la confiance & la conſideration, qu'il avoit pour M. du *Luat*, en ſe ſervant de lui pour rendre en main propre au Roy *Henri le Grand* les Lettres les plus importantes, qu'il écrivoit à ce Monarque. (3). M. du *Luat* que *Sancy* traite ici de *badin*, étoit effectivement d'une humeur enjouée & très-agréable, mais cet homme qui ſuivoit la Cour n'avoit pas le talent de s'interdire la parole au préjudice d'une vérité, qui lui paroiſſoit bonne à dire : ſur quoi M. *le Blanc* me racontoit il n'y a pas long-tems que M. du *Luat* ſon grand oncle ſe voyant un jour traduit par devant le Lieutenant Criminel pour déclarer par ſerment, s'il n'avoit pas tenu certain diſcours trop libre, qui lui avoit été rapporté : M. du *Luat* lui répondit qu'il ſe garderoit bien de faire ce ſerment qui l'engageroit à répondre juſte à ce qui lui ſeroit demandé, parce que c'étoit déja pour avoir dit la vérité qu'on lui faiſoit un procès. Du reſte M. du *Luat* avoit comme enchanté le Duc de *Sully* ſon maitre, d'une prétenduë deſcente de la maiſon de *Courtenay*, tant par ſa premiere femme, que par lui-même (4) : ne ſeroit-ce pas principalement par rapport à cela que cet homme ſeroit ici traité de Badin comme au chap. 44. du 4. Livre de

(3) *Mémoires de Sully*, Tome 1, Chap. 45.

(4) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tom. 2, pages 689 & 692, dans l'ancienne Edition.

vre de *Rabelais* cet enchanteur qui ſervoit de Médecin au geant *Bringuenarilles*.

Pag. 586. l. 18 *Clairville.*] Il faut de deux choſes l'une, ou que *Sancy* ait été mal informé de la mort & de la converſion de cet homme, ou qu'il y ait eû en ce temps-là deux *Clairville :* en effet l'Auteur parle ici d'un *Clairville Huguenot* converti, qu'il ſuppoſe avoir été déja mort au temps dont il s'agit, c'eſt-à-dire environ l'année 1598. Or la *Vie de M. de la Noüe* & les *Mémoires de M. du Pleſſis* parlent d'un M. de *Clairville*, à ce qui paroît, Miniſtre à la *Rochelle*, lequel ayant été employé dans pluſieurs députations de ſon Egliſe & de ſon Party depuis l'année 1577. (5) avoit toujours perſiſté dans ſon devoir & dans ſa Religion, juſqu'en 1605. qu'il étoit encore actuellement Député des Egliſes du *Poitou* à l'Aſſemblée de *Chatelleraud.* (6).

Pag. 586. l. 21. *Du Fay mort défavoriſé & deſeſperé.*] Il avoit hérité de la Bibliotheque du Chancelier de *l'Hôpital* ſon Ayeul, & comme il étoit homme de lettres & avoit de l'eſprit, le *Franc & Libre Diſcours*, cette excellente Piéce qu'il compoſa en faveur du Roy de *Navarre* ſon Maître, peu avant que le Duc de *Guiſe* eût été tué à *Blois* (7) lui avoit acquis les bonnes graces de ce grand Prince : il les perdit quatre ans après pour avoir voulu en abuſer, & comme il avoit ſacrifié ſa Religion

(5) Vie de M. de la Noue, pag. 226.

(6) *Mémoires de* M. *du Pleſſis*, Tom. 1, pag. 611 & ſuiv. & pag. 849. & Tom. 3, pag. 125.

(7) *Mémoires de la Ligue*, Tom. 3, pag. 1. &c.

(8)

gion & ſes freres les Réformés pour s'aggrandir, il ne faut point douter que le peu d'avantages, qu'il retiroit de ſon crime & l'indignation qu'il s'étoit tout récemment attirée de la part de ſon bon Maître ne lui péſaſſent beaucoup en mourant. Ci-deſſus du *Fay* eſt auſſi appellé *juſtement trompeur & trompé :* voici ce que c'eſt & comment la choſe arriva : c'étoit un trompeur, en ce que *Sancy* & lui ayant, il y avoit déja quelques années, fait deſſein de changer de Religion, il avoient depuis, enſemble & de concert, trahi le Parti Réformé. (8). Or voici comme il fut lui-même juſtement trompé : pendant le Siége de *Rouen*, le Roy qui avoit reconnu l'importance de l'aſſiete de *Quillebeuf*, réſolut de fortifier ce Poſte, & en ayant donné le Gouvernement au Duc de *Bellegarde*, & la Lieutenance de Roy à du *Fay*, il y envoya ce dernier avec ordre de commencer les Fortifications : il n'y eut pas été plus de quinze jours ou trois ſemaines, que trouvant ce Poſte conſidérable, il prétendit s'y maintenir à l'excluſion de M. de *Bellegarde*, & crût pouvoir le garder impunément à la faveur & ſous le nom de *Ville-Henri*, qu'il avoit donné au Bourg de *Quille-beuf*, environné de ſes nouveaux travaux qui n'étoient que de terre & nullement achevés (9) : mais ayant appris de la propre bouche de M. du *Pleſſis*, qu'il avoit un ordre exprès du Roy, pour le faire ſortir de *Quillebeuf*, & pour y rétablir M.

(8) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 4, Chap. 11.

(9) Cayet, *Chronologie Novennaire*, Tome 2, page 36 & 37, ſur l'an 1592.

M. de *Bellegarde* à qui le Gouvernement en appartenoit (10) : du *Fay* en tomba malade & mourut de déplaiſir au mois de Juillet 1592 (11).

Pag. 586. l. 24. *Barriere.*] Il fait entendre qu'il étoit mort lorſqu'il commençoit à compoſer ſes Theſes, ce qui ne convient ni à *Pierre Barriere* qui a voulu tuer le Roi *Henri IV.* comme il eſt dit ci-devant pag. 457. ni à *Jean de la Barriere* Inſtituteur de la Congrégation des *Feuillans* ; il faut donc que ce ſoit quelqu'autre du nom de *Barriere*, qui s'étoit converti & étoit mort avant que d'avoir achevé un ouvrage, qu'il compoſoit ſur le ſujet de ſa converſion.

Pag. 586. l. 25. *Sallette.*] Il y en avoit pluſieurs de ce nom-là (12) ; l'un qui diſputa en 1580. à *Paris* contre *Mathieu de Launoy* qui avoit été Miniſtre, un autre qui étoit Gouverneur *d'Oleron* en 1591. & un troiſiéme qui étoit Chanoine *d'Evreux* en 1599. ſans parler du Préſident *Sallette*, qui étoit leur pere, à ce que je croi : le Chanoine *d'Evreux*, qui étoit *Jean de Sallette*, fut nommé par *Henri IV.* à l'Evêché de *Laſcar* ou *Leſcar* (13) dans le *Bearn* en 1609 & ce fut lui qui ſous *Louis XIII.* fut cauſe que la Religion Romaine fut rétablie dans tout le *Bearn*, & les biens rendus aux Eccléſiaſtiques. (14).

Pag. 587. lign. 7. *Le Miniſtre de Vaux.*] *Cayet*,

(10) *Mémoires de du Pleſſis-Mornay*, Tom. 2, pages 253 & 254.

(11) De Thou, en ſon Hiſtoire, Tome 5, Livre 103, pag. 237. C. D. E.

(12) Voyez ci-deſſus en differentes Remarques ſur *Sallette* ; & ce, par la Table des Matieres.

(13) L'*Indice* de M. de Thou met *Leſcar.*

(14) *Gal. Chriſt.* Tom. au mot *Lafcarienſes.*

(15)

Cayet, en ſon *Diſcours de la vraye Egliſe*, *&c.* imprimé à *Paris* en 1597. » J'ai connu » deux *de Vaux* Miniſtres, dont l'un s'eſt » converti ſolemnellement entre les mains de » Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Révérendiſſi- » me Monſeigneur le Cardinal de *Joyeuſe*, » Protecteur des affaires de la *France*, près » ſa Sainteté, dont nous avons fait par de-ça » réimprimer ſa converſion : pour vous ac- » courager tous, de revenir au giron de notre » Mere Sainte Egliſe Catholique, Apoſtolique » & Romaine. L'autre Monſieur *de Vaux*, » a eu cet honneur de ſervir aux lieux, où il » pouvoit profiter beaucoup : & n'y a pas » manqué, je m'aſſure, qu'il a rendu ſon ame » à Dieu : *in voto ipſo redeundi in gremium* » *Eccleſiæ.* (15). C'eſt de ce dernier nommé *Gilbert de Vaux* & Miniſtre à *Millaud*, depuis l'année 1561. ſuivant l'hiſtoire Eccléſiaſtique de *Beze*, que *Sancy* vouloit ſçavoir de *Cayet* ce qu'il étoit devenu, & par ce qu'en dit ci-deſſus *Cayet*, à ſçavoir, que ce Miniſtre *avoit eu l'honneur de ſervir en des lieux où il pouvoit profiter beaucoup*, on voit bien que c'eſt le même, qui ſelon le même *Cayet* dans *Sancy* avoit reçû argent pour exécuter les promeſſes qu'il avoit faites à M. *d'Evreux*. *D'Aubigné* rapporte la mort de ce M. de *Vaux* à l'année 1598. & pour preuve que c'étoit l'argent de la Cour de *France*, qui avoit fait prévariquer ce Miniſtre, il dit que de *Vaux* le lui avoua lui-même, en lui remettant en main, peu avant que de mourir, trois Brevets, l'un des

(15) Pages 193 & 194 du *Diſcours de la vraye Egliſe.*

de deux mille cinq cens écus, & les deux autres un peu moindres, leſquels *d'Aubigné* rendit depuis aux héritiers de de *Vaux* (16) : mais cet Hiſtorien ne feint pas de donner à entendre que le Miniſtre de *Vaux* ſe repentit d'avoir trahi ſa Religion Réformée : touchant ce qui eſt ici ajouté du preſſentiment que de *Vaux* eut de ſa mort prochaine, & du verſet de Pſeaume par lequel il confeſſa ſa faute dans le moment qu'il alloit expirer, M. *d'Aubigné* en parle auſſi comme de choſes qu'il avoit oui dire. A l'égard de cet autre de même nom, nous apprenons de *Richeôme* que ce Miniſtre ſe nommoit *Geofroy de Vaux* & qu'en 1597. après dix-neuf ans de Miniſtere, il abjura en habit de Pénitent entre les mains du Cardinal de *Joyeuſe*, en place publique, devant le Clergé & le Peuple de *Toulouſe* : enſuite dequoi ce Prélat fit à de *Vaux* une penſion pour l'entretien de ſa famille. (17).

Pag. 588. l. 17. *A l'ouverture du Synode.*] C'étoit le Synode national de *Montpellier* en Mai 1598. (18) Il fut le ſujet de la Satyre de *Reboul* intitulée : *les Actes du Synode Univerſel de la Sainte Réformation, tenu à* Montpellier *le 15. de Mai 1598. à* Montpellier *chez le Libertin Imprimeur Juré de la Sainte Réformation.* imp. en 1600.

Pag 590. l. 26. *Que je dérobai à Lucain.*] C'eſt un nommé *Photinus* qui conſeillant à *Ptolemée*

(16) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 5, Chap. 1.

(17) Richeome, en ſon *Traité des Images*, ſur la fin.

(18) Hiſtoire de l'Edit de Nantes, par M. Benoît, Tom. 1, Liv. 6, pag. 257 & 262.

(19)

Ptolemée Roy *d'Egypte*, de faire tuer *Pompée* parle ainſi de *Lucain :*

Sceptrorum vis tota perit ſi pendere juſta
Incipit : evertitque arces reſpectus honeſti.
Libertas ſcelerum eſt quæ regna inviſa tuetur,
Sublatuſque modus gladiis, facere omnia ſævè
Non impunè licet, niſi quum facis ; exeat aulâ
Qui vult eſſe pius ; virtus & ſumma poteſtas
Non coeunt, ſemper metuet quem ſæva pudebunt.

Il avoit commencé ſa harangue ainſi :

Jus & fas multos faciunt, Ptolomæe, *nocentes.*
Dat pœnas laudata fides, quum ſuſtinet.....
Quos fortuna premit, fatis accede, deiſque :
Et cole felices, miſeros fuge, ſydera terrâ,
Ut diſtant, & flamma mari, ſic utile recto.

Pag. 591. l. 22. *La miſerable pauvreté, &c.*]

Nil habet infelix paupertas durius in ſe,
Quam quod ridiculos homines facit.] Juvenal. Satyre 3. verſ. 152. & 153.

Pag. 592. l. 28. *Pour ſauver ma vie.*] Il eſt dit dans *Fœneſle*, que *Sancy* tua ſon hôte, & maſſacra quelques corps morts, pour ſauver ſa vie au Maſſacre *d'Orléans* (19) : on y donnoit aux Révoltés des armes, avec leſquelles on les contraignoit de tuer leurs anciens freres, ſinon,

(19) *Baron de Faneſte*, Livre 4, Chapitre 18.

non, ils couroient risque d'être tuez eux-mêmes. (20)

Pag. 593. l. 6. *Ce fut bien pour l'en ôter.*] *D'Aubigné* rapporte un fait presque semblable arrivé à *S. Sevé.* en l'année 1577. (21).

Pag. 593. l. 22. *Le Sieur de Gennes.*] Il étoit d'une ancienne & noble famille du *Poitou*, laquelle a toujours fait profession de la Religion Protestante, jusqu'aux temps qui ont suivi la révocation de l'Edit de *Nantes.*

Pag. 594. l. 2. *Ecebolius.*] C'est ainsi qu'il faut lire. Voyez *Socrate* en l'Histoire Tripartite, livre 6. ch. 38. Il apostasia de la Religion Chrétienne au Paganisme environ l'an de Christ 362. Après la mort de *Julien* l'Apostat, il demanda d'être reçû de nouveau au nombre des fidéles, & n'obmit rien de ce qui pouvoit persuader qu'il étoit véritablement touché de sa révolte; quoique tout ce qu'il en faisoit ne fût que dans la seule vûe d'être de la Religion du Prince. (22).

(20) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Tome 1, fol. 253. recto. Edition de 1579.

(21) D'Aubigné, Tome 3, Liv. 2, Chap. 15.

(84) Moreri, au mot *Ecebolius.*

J'ai

J'ai promis dans la Note 15, qui eſt à la page 206 de ce Volume, que je rectifierois par une Note plus étendue, les fautes que M. le Duchat a faites au ſujet de Villon : Voici donc ce que j'ai promis.

François Villon, l'un de nos meilleurs Poëtes François, naquit à Paris l'an 1432 ; puiſque ſur la fin de l'an 1461 qu'il fit ſon grand Teſtament, il ſe dit dans la trentiéme année de ſon âge. Il étoit *Enfant de Paris*, comme il le marque lui-même au Vers 1057 de ſon grand Teſtament ; ainſi par cette autorité, on fait tomber tout ce qui ſe dit au contraire. Ses parens quoique pauvres, le firent étudier ; mais il étudia fort mal ; il s'en fait à lui-même le reproche par ces Vers :

Hélas ! ſi j'euſſe eſtudié
Au temps de ma jeuneſſe folle.

Peu avant l'an 1456, ou même cette année-là, il ſe fit quelques affaires, qui l'obligerent de quitter Paris. Il alla juſqu'à Rome, pays qui ne convenoit gueres à un homme qui n'avoit que le talent de la Poëſie Françoiſe. A ſon retour il revint à Paris, ou ſa vie ne fut pas plus reglée qu'auparavant : ce qu'il y fit de moins mauvais, fut d'eſcroquer de temps en temps quelques repas, dont on voit les échantillons dans les *Repues franches*. Il empruntoit auſſi à diverſes perſonnes ; mais ſa malignité qui le portoit à la Satyre, & de la Satyre à l'ingratitude, fit que ſes amis l'abandonnerent. Il quitta Paris encore une fois, & alla vraiſemblablement à Bourges, où s'étant mal gouverné, il n'eut de reſſource que dans le crime ; il ſe mit apparemment à voler : mais ayant été arrêté à *Mehun* ſur Loire, il fut condamné à être pendu par les Officiers de l'Evêque d'Orleans ; il en appella au Parlement, & Louis XI. montant ſur le Trône lui fit grace : mais il fut contraint en 1461 de ſortir du Royaume, & ce fut après ſa ſortie, qu'il fit ſon grand Teſtament. J'ai détaillé tous ces faits & beaucoup d'autres, dans une Vie particuliére de ce Poëte, que je publierai quelque jour.

SYLLOGISME

Digitized by Google

SYLLOGISME

Expoſitoire ſur la Controverſe, ſi l'Egliſe eſt des Elûs ſeulement; à Cahier qui l'impugne.

HUguenots, qui croyez qu'au doux ſein de l'Egliſe,
Nous diſons que parmi les agneaux, les élûs,
Elle embraſſe les boucs, & les loups favoriſe:
Cahier voulut loger les Putains en franchiſe,
Canoniſer pour ſaints les vérolés perclus:
Notre Egliſe le prit quand vous n'en vouliez plus,
Catholiques il pourſuit encore ſon entrepriſe:
La paillarde le voit martyr pour les Bordeaux.
L'Avocat des Putains, Syndic des Maquereaux.
Elle ouvre ſes genoux, l'accole très-humaine,
Honteux, banni, puant, vérolé, ladre vert.
Huguenots, confeſſez que l'Egliſe Romaine
Tient ſon giron paillard à tous venans ouvert.(1)

(1) *A tous venans ouvert.*] Cette penſée eſt priſe du *Paſſavant* de M. *Theodore de Beze*: le Préſident Abbé *Lizet*, dans ſon Traité: *de S. Libris in linguam vulgarem non vertendis, &c.* avoit dit que l'Egliſe Romaine ouvroit bénignement les genoux à tout le monde: *Paſſavant* en demeure d'accord & applique à ce ſujet les paroles du Prophête touchant la femme *quæ divaricavit tibias ſuas ſub omni arbore, &c.* Voyez ce Paſſage de *Paſſavant*, p. 127. & 128. du *Recueil* de Pieces macaroniques. imp. à *Wiliorban* en 1594.

SONNET

SONNET (1)

Promis au Chapitre V. du I. Livre, que portoit au col le Chien du Roy.

SIre, votre Citron qui couchoit autrefois
Sur votre lit ſacré, couche ores ſur la dure;
C'eſt ce fidele Chien, qui apprit de nature
A faire des amis & des traîtres le choix.
C'eſt lui qui les brigands effrayoit de ſa voix,
Des dents les meurtriers; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les dédains & l'injure,
Payement coûtumier du ſervice des Rois?
Sa fierté, ſa beauté, ſa jeuneſſe agréable
Le fit cherir de vous, mais il fut redoutable
A vos fiers ennemis par ſa dexterité.
Courtiſans qui jettez vos dédaigneuſes vûës
Sur ce Chien délaiſſé, mort de faim par les ruës,
Attendez ce loyer de la fidelité.

(1) On voit par ce Sonnet, qui eſt de *d'Aubigné*, qu'il accuſe Henri IV. de peu de reconnoiſſance, envers ſes plus anciens & plus fideles ſerviteurs. C'eſt à la verité le principal défaut qu'on a reproché à ce Prince; on en a pû voir la preuve, par l'ironie ſi ingénieuſe qu'en fit autrefois Madame *de Rohan*, dans la Piece que nous en avons imprimée au Tome IV. ci-deſſus, ſous le Titre d'*Apologie pour le Roy Henri IV.*

Sont

Digitized by Google

Sont nourris & ſauvés les Fideles ſans plus, ſur l'Apotheoſe du Cardinal

S. CHARLES BORROMÉE.

NE penſez plus choſes étranges
D'être logé parmi les Anges,
De voir comme Dieu eſtimé,
Mais admirez pour belle choſe
La ſacroſainte Apotheoſe
De *S. Charles de Borromé.*

S'il falloit par la perfidie
Faire la guerre à l'héréſie,
Diſpenſer d'un ſerment formé,
Et faire tomber dans le piége,
Ceux qui n'adoroient le S. Siege,
On employoit *S. Borromé.*

Quand il falloit ſans conſcience
Allumer le feu de la *France*
Et l'entretenir allumé,
Mettre la ligue à la campagne,
Perdre tout pour ſervir *l'Eſpagne.*
C'étoient coups de *S. Borromé.*

Pour changer la paix à la guerre,
Mettre au ſang les Rois de la terre,
Et les armer à point nommé,
Pour profiter de leur diſcorde:
Qui ſçavoit toucher cette corde
Comme *S. Charles Borromé?*

Si

Si un Cardinal hypocrite
Avoit honte de ſa marmite,
Et conſentoit au reformé,
Ou s'il opinoit pour la *France*,
Une pilule de *Florence*
S'apprêtoit par *S. Borromé.*

Ou bien ſi quelque Dieu en terre
Approchoit les tours de S. Pierre,
Après un *Eſpagnol* nommé,
On lui abrégeoit ſes années,
Par les ſacroſaintes menées
De l'hypocrite *Borromé.*

Quand on fit aller à *Veniſe*
Les ſaints aſſaſſins de l'Egliſe,
Rendre *frere Paul* aſſommé,
Qui fit cette infâme menée,
Et qui a payé leur journée,
Sinon *S. Charles Borromé?*

Voilà les œuvres méritoires
Des œuvres ſurérogatoires,
Voilà pourquoi eſt reclamé
Des Saints parmi la compagnie,
Et chanté dans la Litanie,
Le bon *S. Charles Borromé.*

Diſcite juſtitiam moniti.

Pag.

Digitized by Google

Pag. 606. l. 3. S. *Charles Borromée.*] *Charles Borromée* Archevêque de *Milan* & Cardinal, fut canonisé au commencement de Novembre 1610. (2).

Pag. 606. l. 21. *C'étoient coups de S. Borromé.*] Ce fut chez lui que tous les Cardinaux Partisans de *l'Espagne* s'assemblerent à *Rome*, pour faire premierement approuver, & ensuite authoriser par le Pape, la Ligue de *Peronne.* (3).

Pag. 606. l. 23. *Mettre au sang les Rois de la terre.*] L'Assemblée du Clergé de *France* en 1656. a fait imprimer sous le nom de *Saint Charles Borromée*, une *Lettre* qui contient des Maximes toutes contraires à celles que ce vers lui attribue. (4)

(2) Ambassade de du Perron, page 686, dans une Lettre Italienne du Cardinal Pinello. Voyez aussi le Mercure François sur l'an 1610.

(3) D'Aubigné, Tome 2, Liv. 4, Chap. 17, sur l'an 1589.

(4) *Politique des Jésuites*, imprimée en 1689, pages 29 & suiv.

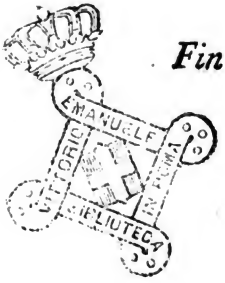

Fin des Remarques.

TABLE

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le Cinquiéme Tome du Journal de Henri III.

OU

CONFESSION DE SANCY.

A

ABbadie (Jacques) 213
Abbeſſe de Montmartre, 184
Abel, 339
Abolition de la Fin, 338 362
Abſolution de Henri IV. 9. 431
Abſolution *ad cautelam*, 75. 115
Acaire (Saint) 391
Adam de S. Victor, 88
Admiral (L'). Voyez Chaſtillon.
Agathe antique, 496
Agatocles, 254
Agen, 169. 171
Agnan (Saint) 227. 391
Agnus Dei, 224
Agrippine, 483
Ajacette, 394. 494. 496
Aix, 428
Alain Cardinal, 520. 534
Albanois, 171
Albret (Jeanne d') 316
Alby, Albigeois, 173. 522
Alcahuette, 198. 216
Alcoran, 4
Alcoran de Saint François, 68. 69. 101. 106
Alençon (Duc d') 286
Alexandre VI. Pape, 50. 63
Alexandre (le Pere) 6
Algame, 122. 133
Aliboron (Maître) 408 412
Alibourg, 265
Alimes (des) 531
Allemands, 254
Alluye (le Duc d') 273
Altri, *ou* Atri, 478. 492
Amalgame, 60. 132. 133

Digitized by Google

Ambaſſadeur de Canada, 385. 395.
Amboiſe (Conſpiration d') 487
Ambrun, 392
Ameline, 578
Amerval Liancourt, 309
Amiens, 45. 166. 181
Amiot, 475
d'Amours Miniſtre, 109
Amour Philoſophique, 222
Sacré, 338
d'Amville. *Voyez* Damville.
Amulettes, 225. 245
Anaclet, 437
Ananias, 588
Ancien de la Montagne, 525. 546. 550
Ancre (le Maréchal d') 158. 337. 361
Andances, 492
Andelot, 283. 297
Andely, 349
Andouins, 514
Ange (Frere) 196. 224. 245. 256. 267. 268. 269. 270. *Voyez* Joyeuſe.
Angers, 194. Son Evêque, 192. 202. 207
Angleterre. Anglois, 255
Anglure, 215. 494
Angoulême (Duc) 143 148
Angoulevent, 338. 362
Anjou (le Duc d') 188 320. 541. 542
Anroux, 578
Antechriſt, 69. 106. 365
Antoine Roy de Navarre, 281. 288. 317
Antonin, 521
Antonio de Portugal, 326
Apocryphes, 148
Apologies, 24
Apologie pour Herodote, 90. 142. 148. 475
Apologie de Henri IV. 164. 167. 182.
Apologie de Jean Chaſtel, 571. 572
Aquaviva, 104. 448 453. 492
Arbilly, 171. 190
Arcadiens, 254
Ardilliers (N. D. des) 195. 197. 214. 217. 436
Aretin, 260. 495
Argoulets, 4. 10
Ariſtarque, 382
Arli (le Marquis d') 336
Armagnac, 366
Arnaud, 435. 446. 448
Arnaudine, 169. 184
Arques, 26. 267. 360. 361
Articles de Paix entre le Roy Henri IV. & le Duc de Mayenne, Libelle, 184
Arvalia, 383
Aſcagne, 307
Aſne reſſuſcité, 69. 106
Aſſaſſins, 547
Aſſemblées de Chaſtelleraud, de Montauban, de Sainte Foy, de Loudun, 29. 104. 420. 505. 507
Aſſiſtans des Jéſuites à Rome, 104

Aſtharot

Aſtarot, 194
Athées, Athéiſtes, 12. 13
Atrie, 492. 493. 494
Voyez Altri.
Aubena, 408
Aubeville, 337. 358
Aubigné, 8. 39. 40. 41. 58. 72. 107. 479. 481. 499. 502. Critiqué, 112
Aubraye, 70
Aubry, 28. 201
Auchy (le Vicomte d') 264
Avertin (Saint) 391
Auger, 336. 557. 558. 559
Auguſte (Maître) 439. 471
Auguſtin (Saint) 302
Avis & Remontrances au Roy, 161
Aumale (le Duc d') 127
Aumont (le Maréchal d') 75. 114. 136. 221. 222
Avoye (Madame) 197. 199. 216
Auvergne (Pays, Comte d') 143. 148. 149. 223. 342
Aux Epaules, Baron de Sainte Marie du Mont, 348
Auxerre, 155. 384
Azé en Poitou, 438

B

Babelot Cordelier, 256. 268. 269
Babilone, 332. 341
Babou de la Bourdaiſiere, 128. 273
Bacchantes, 467
Balagny, 303. 323. 325
Balaguier, 348
Balſac, Entragues, Montaigu, ou Marcouſſi, 149. 215. *Voyez* Entragues.
Balzac, Apologie, 345
Bambino, 390
Bandits à Rome, 57
Bandouille, Prieuré, 428. 432
Baptêmes, 397
Bardaches, 438. 461. 581
Bardonanche, 393
Baronius, 67. 468. 520
Barricades, 269
Barriere, 527. 572. 586. 598
Barthelemy, (la Saint) 196. 320. 478
Barthelemy de Piſe, 86. 87
Barthelemy (la) 198. 199
Barthelemy, (Saint) 486
Bas Breton, Langage cité pour Hebreu, 315
Baſtide, (la) 122. 132
Baſtien Zamet, 354
Bataillons de Richeome, 445
Batereſſe, (le Chevalier de la) 489
Bavereſſe, (la) 170
Baume, (la) 426
Baumier, 585
Bautru de Matras, 213
Bayle critique d'Aubigné, 72. 73. 107
Bayonne, 6. 25
Beaucaire, 382

Beaufort (Ducheſſe de) 356. 405
Beaujeu, 106. 495
Beaulieu, 51. 65. 341. 366. 373. 374. 594
Beaumanoir, 144. 312. 565
Beaune (Renaud *ou* Charlotte de) 97. *&c.* 187
Beaupreau, 513
Bechenet *ou* Bechevet, 48. 54
Bedouins, 352
Behalpheor, 520
Bellarmin, 438. 521. 522
Bellaſſiſe, 309
Bellebat, 191
Bellegarde, 115. 131. 277. 187. 249. 412. 597
Bellehache, 170
Bellievre, 136. 482. 516. 545
Belliſle (le Marquis *ou* Marquiſe de) 303. 312. 314
Belloy (Pierre) 23. 52
Bellozane *ou* Belle aux aſnes, 145. 159
Belouet (le Prêtre de) 191. 196. 200
Belzebut, 194
Bénéfices donnés aux Laïques, 403. 405
Benehart, 526. 561
Benoît, 66. 77. 79. 80. 84. 98. 383
Benoît (M.) 32. 39
Beranger, 66. 77. 78. 79
Beraud, 28. 30. 31. 32. 416
Beraudiere (la) 285
Beringhen, 366
Bernard Oxin, 197. *Voyez* Oxin.
Bernard (S.) cité, 49
Bernard, Feuillant, 566
Bernard, Pottier excellent, 480. 503
Bernardin *de Buſtis*, 88
Berne, 304
Bethune, (Salomon *ou* Mad. de) 31. 500. 516
Beuvron, 336
Beza redivivus, 452
Beze, 8. 436. 437. 450. 497
Bezognes ſacrées, 334. 354
Bibliotheque de Madame de Montpenſier *ou* de Maître Guillaume, 130. 131. 150. 156. 157. 175. 215. 266. 277. 280. 307. 308. 326. 331. 332. 256. 257. 374. 396. 560.
Billebaud, 170. 189
Birague, 464
Biroalde, 279
Biron, 256. 269. 363. 375. 412. 529. 562. 563. 583
Biſouſe, 385. 395. 410
Biſſy, 307
Bitonte *ou* Bizonte, 463
Bizance, 437
Blaiſe d'Anjou, 70
Blampignon, 25
Blanc (le) 594
Blaſphemer de rage, 543
Blaye, 181
Bois-Seguin, 174
Boiteux. *Voyez* la Meauſſe.

Bon

Bon mot d'Henri IV. 443
Bonnaventure (S.) 89
Bonnet (Eſtienne) 18
Bonniere, 340. 360
Bonport (Abbaye de) 370
Bons-Hommes, 252. 255. 397
Bonvizy, 314
Bordeaux, 381
Bourdeaux, Ville, 447. 523. 557
Bordes (des) 422. 442
Borromée, 606. 608
Boſny, 227. 249
Boſnier *ou* Baumier, (S.) 529. 585
Bouchage (du) 115. 255. 266
Boucher, 558. 572. 578
Boucher (Jean) 572. 578
Boueſſe Pardaillan, 584
Bougres, 75. *&c.* 114. 479
Bouillon (le Duc de) 29. 33. 358 465
Bouju, 366. 371
Boulæſe, 201
Boulanger, 438. 442. 469. 470
Boulangere de S. Jean, 170
Bourbon (la Maiſon, le Duc, *ou* le Cardinal de) 156. 157. 159. 281. 291. 292. nom fatal, 401
Bourbon Lavedan, 183
Bourdalouë, 516
Bourdeille, 180
Bourdaiſiere (la) 128. 273
Bourg-Dieu, Abbaye, 391
Bourg en Breſſe, 584
Bourges, 97. *&c.* 163. 496
Bourgoing, 527. 572
Bourguignons mangeoient le ſang des ſacrifices, 254
Bourlaimont, 494
Boureau, 48. 55. 153. 527. 579
Bourron, 476
Bouteilles, leur Général, 174
Bouts de S. Martin, 498
Brancas, 173
Brancatio, 176
Braſſieres de Sainte Catherine, 227
Breſſay, 84
Breſſe (la) 402
Bretagne, Bretons, 255. 330
Breton (le) Avocat ſuplicié, 265
Bretons, 255
Bretigny en Bourgogne, 529
Brezé, 160
Bridoye, 385
Briguard, 576
Brinquenarilles, Geant, 596
Briſſac, 174. 244. 417
Briſſon, 304. 327. 527. 576
Broc, Baron de S. Mars, 189
Broſſe (la) 169. 184. 334. 341. 368
Broſſier, 192. 206. 211
Brouage, 6. 7. 220. 244

Bruyez (de) 473
Budos, 369
Bulles brulées par le Bourreau, 48. 55. 153
Burnet, 476
Buſſy Guibert, 302. 309
Buſtis (Bern. de) 88
Buthe (la) 558
Buzanval, 462

C

CAbale des Réformés, 466
Cabinet du Roy, 222. 406
Cachat, 122. 134
Cahier *ou* Cayet, 6. 20. 30. 50. 57. 60. 61. 70. 71. 108. 283. 295. *&c.* 339. 387. 389. 410. 472. 587. 589. 590. 604.
Cajetan, Cardinal, 461
Caïn, 339. 364
Cajoleurs de Cour, 357. 457
Calicut, 343
Calignois, 253
Calignon, 481. 508
Caloyers, 253
Calvin, 296
Cambray, 324
Campanus ou *Campianus*, 438. 460
Canada, 385. 395
Canettes, 74. 112
Caniſy, 293
Canons cachés, 523. 538
Capel, 586. 594
Capil, 437
Capitaines, leur caractere, 10
Capitaines déchirés, 165. 179
Capucins, 208. 225. 252. 255. 262. 582
Caravas, 223. 241
Carcaſſone, 173
Cardinal de Lorraine, 437
Cardinal de Florence, 274
Cardinal Aldobrandin, 295
Cardinal *della ſimia*, 259
Carmagnole, 177
Carmille *ou* Camille, 220. 236
Carolus, ſa valeur, 114
Carolus Magnus, 402. 404
Carthage, 254
Cartigny (le Diable de) 195
Caſa (Jean de la) 45
Caſaubon, 471
Caſtelliers, Abbé, 317
Catamite, 5. 14
Catéchiſme du Docteur Zani, 433. des Jeſuites, 448. 454
Catherine de Bourbon, 151
Catherine du Luc, 168
Catherine de Medicis, 437. 459. 483. 489
Catholique Romain, 479
Caumartin, 337. 358
Cauſac de Fremont, 292
Cazal, 418
C. D. L. leur explication, 157
Celeſtine, 198. 216
Centorio, 307
Du Cerceau, 205
Ceſar, 245

Chabot

Chabot, 215
Chaire de Moyse. 340
Châlon sur Saone, *ou*, le petit, 126
Chambres de Justice *ou* des Méditations, 408. 412. 415. 526. 551
Chambret, 226. 248
Chamier, 481. 508
Chamont (Saint) 133
Champigny, 269
Champis, 303, 322
Chancellerie Romaine, 75
Chandenier, 549
Chansons contre Catherine de Medicis, 459
Chanvallon, 500
Chapelle (la) 259. 260. 272
Chapelets, 76. 116. 225. 245
Charlemagne, 404
Charles Borromée (S.) 606. 608
Charles IX. (le Roy) 524. 540. 543
Chartres, 121. 127. 152. 269. 270. 273
Chartreuse, 260
Chartreux, 252. 255
Châsse de Ste. Genevieve, 383
Chataigneraye (la) 513
Châteauneuf (la) 493
Châteauvieux, 114
Châteauvilain, 494. 579
Châtel (Jean) 137. 346. 446. 482. 527. 552. 553. 558. 571. 572. 582
Châtelleraut, 29. 474
Châtillon, 152. 226. 282. 297. 349. 488
Châtre (la) 173. 174. 197. 214
Chaudep... d'Henri IV. 184
Chaumont sur Loire, 292
Chauveau, 66. 77. 78
Chefs de S. Denis & de S. Jean, 219
Cheradame, 428. 432
Cherveux, 549
Chervinard, 115
Chesnaye (la) 334. 351
Chessé, 526. 561
Chevalier Chrétien, 218. 231
Chicot, 160
Chien du Roy, 171. 190. 605
Chine (la) 441
Chio, 254
Chiverny, 123. 128. 129. 273
Chomarant, 183
Chorin, 50
Chouart de Buzenval, 462
Choupes, 410. 420. 481. 511
Christi, Prêcheur, 68. 94. 95. 231
Circer (le) 579
Cimetieres sacrés, 17. 19. 473
Citron, Chien, 171
Claire (Sainte) 391
Clairville, 586. 596
Claude (S.) Abbaye, 526. 555
Claude de Guise, 364. 486

Clef des Seaux de nature, 409. 414
Clement (Saint) 437
Clement VIII. Pape, 9. 117
Clement (le Livre de S.) 460
Clement (Jacques) 527, 554. 568
Clementines, 49
Clermont, Ville *ou* Evêché, 211
Clermont d'Amboise, 325
Clermont d'Entragues, 258
Clermont Tonnerre, 274
Clermont (de) 114. 370. 373
Cleves (le Duc *ou* Ducheſſe de) 272. 316
Cloris, 382
Clos-Bruneau, 458
Cluny, 363. 364. 486
Coconas, 272
Coeffe de N. D. 235
Coglione, 400
Coligny, 248. 297
Collecteurs Huguenots, 427. 432
Colleges d'Anglois, 520
Colomier, 28
Comediens, 342
Commentaires ſur l'Ecriture Sainte, 34. 35
Compiani, 591
Compoſtelle, 275
Concile de Conſtance, 428
Concile de Trente, 66. 67. 311. 381. 390. 422
Condé, Prince *ou* Princeſſe, 281. 291. 292. 479. 491
Condel. 343. 377
Connêtable, 241
Conférence de Fontainebleau, 131. 306
Conférence de Thoury, 498
Conférence de S. Bris, 353
Confeſſion de Sancy (la) faite par Aubigné, 37. 39. 41. 191. 444
Confidents de Bénéfices, 433
Conflans (Euſtache de) 264
Conformités de S. François, 68. 86. 226
Confrairies de Pénitens, 225
Conneſtable (le) 224. 241. 341. 369. 429. 459
Conſtant, 28
Conſtantinople, 437
Conſtitutions Apoſtoliques, 460
Contre-Aſſaſſin, 421. 572
Contreras, 176
Conty, Prince *ou* Princeſſe, 3. 134. 307. 309. 330. 426
Converſions par le feu, 281
Convertiſſeur, 5. 10. 200. 219. 281. 284. 301. 305. 434
Coque de Levant, 281. 285
Cordeliers, 226. 246. 247. 257. 258. 262. 527. 528. 580

Corin-

Corinthiens, 255
Coriſande, 514
Cornelio Muſſo, 463
Cornet à une Proceſſion, 256. 269
Cornu (le) Evêque de Xaintes, 278
Cornu, (Pierre le) 564
Coſſé, 130. 174. 244. 281. 285. 286
Cottignac, 228
Cotton (le Pere) 11. 138. 293. 467. 515. 529. 585
Coturie *ou* la Couture, 388
C..... de Lorraine, 157. 386. 399
Cour (de la) 334. 350. 420
Courir l'aiguellette, 391
Couronne du Roy Henri III. 260. 275
Couroy, 340. 378
Courtenay, 595
Courtomer, 282. 293
Coutras, 144. 155. 511. 523. 538
Coyon, 400
Coze, 224
Cramailles, 246
Craon, 351
Crete, 254. 437
Criquebeuf, 564
Croix des gaſtines, peſante, ou de carton, 78. 79. 256. 270
Croquans, 165. 180. 436. 450
Croſe (M. de la) 80. 82. 83
Croy, 484
Cruauté, 439
Crucifix baiſé, 529
Cul de Bourbon, 144. 156. 157
Curés de S. Medard à Paris, & de S. Creſpin en Touraine, 519. 533. 534
— des Echillets, 385. 396
— de S. Gervais, 436. 437. 458

D

DAgoneau, 363
Dajacette, 494
Damville, 169. 286
Daniel prêchoit à fenêtres ouvertes, 400
Dauphin, 293
Dauthan (Benjamin) 579
Dayelle, 169. 185. 187. 188
Démoniaques de Laon, 192. 201. 202. 206
Denys (S.) Egliſe, 408. 413
Denys (S.) Capitaine & Cardinal, 527
Deſportes, 4. 9. 370. 378
Deſpreaux, 230
Dévotions de Henri III. 218
Diable, condamné par Arrêt, 211. eſt le Singe de Dieu, 343
Diablerie de S. Maixant, 193
Dialogue de Mathurine, 333. 345
— de Roſny & Revel, 410. 419

Dia-

Diamant de Sancy, 327
Diane, 254. 403. 406. de France, 459
Diepe, 136. 361
Dieu, ſi on l'excommunie, 51
Dieu pour tout potage, 429. 433
Diomede, 254
Diſpute de Mantes, 587
Dix mille Martyrs, 232
Doctrinal de Sapience, 68. 87
Dolet, brûlé, 231
Dombes (le Prince de) 330. 405
Dominique (S.) 70
Doneau, 321
Doremet, 440. 471
Douarnevez, 565
Douay, 534
Dourlens, 176
Doxemel, 440. 471
Dragons, 10. 11
Droguiſte d'Italie, 281
Druides, 254. 441
Duchat, 46. 65. redreſſé, 113
Duhalde, 221. 238
Dumoulin, Miniſtre, 60
Dupuy, Jeſuite, 450
Duras (Madame de) 170. 189. 500. 516
Durefort, 517
Duret, 341. 342. 371. 373

E

EAux de Siloé, 60
Ecebolius, 602
Ecriture Sainte, 34. 35
Eder de Beaumanoir, 565
Edit de Nantes, 32. 176
Edmont (Pierre) 525
Efrem (S.) 73
Egliſe, 47. 52. 65. 229 340. Romaine, 340. 365. ſi elle eſt des élûs ſeulement, 340. 604
Elbeuf, 174
Eliſabeth, Reine d'Angleterre, 64. 402. 455
Eliſée, 441
Embrun, 392
Emonet, 578
Empoiſonnemens, 486
Engins de l'Armée, 276
Engoulevent, 338. 362
Enluminures, 247
Enquêtes, *&c.* 232
Entragues, 41. 114. 149. 215. 360
Epinac, 100
Eſcail'et (l') 389
Eſcale (M. de l') 315
Eſchafaut de la tuerie de Paris, 545
Eſchilais (le Curé des) 385. 396
Eſcobar, 515. 516
Eſcoſſe (Reine d') 64. 524. 525. 545
Eſcoubleau, *Voyez* Sourdis.
Eſpagne, Eſpagnols, 62. 119. 175. 176. 335. 353
Eſpeiſſes (d') 312. 535
Eſpernon, 115. 122. 165. 177. 178. 221. 224. 252. 302. 308. 499.
Eſpies d'Iſraël, 344

Digitized by Google

Eſpinac, 100
Eſprit, 483
Eſprit (S.) Abbaye, 261
Epſée (l') *ou* l'Eſpée, 170
Eſtat alternatif, 154
Eſther Imbert, 169
Eſtienne (Robert) 58
Eſtrées (Maiſon *ou* Gabrielle d') 122. 126. 133. 276. 309. 325. 356.
Eternuement du S. Eſprit, 219. 234
Etienne (Henri) 142. 148. 475
Etienne (Robert) 58
Evangiles des Quenouilles, 158
Eubolius ou *Ecebolius*, 594. 602
Eudaimon, *Joannes*, 575
Evêchés donnés aux Laïques, 433
Evêques du Lionnois, 258
Evreux (l'Evêque d') 3. 5. 8. 9. 32. 52. 76. 443. 444. 587. *Voyez* du Perron.
Euſebe, 437
Eutrope (S.) 384
Excommunier, 51
Executions en France, 530
Exorciſtes d'Angers, 195

F

FAçons de parler, 336. 475
Faiguerolles, 465. *&c.*
Fardés de la Cour, 336
Fatalité de S. Cloud. 121. 570
Favoris, 286. *Voyez* Mignons.
Faux bruits, 408. 483
Fay (du) 191. 412. 413
Faye d'Eſpeſſes, 312. 586. 596
Februaria, 383
Fécamp, 337
Femme de Neiges, 102
Ferrare (Duc de) 402. 405
Fere (la) 426. 474
Ferrier, 53. 130. 421. 422. 423
Ferrieres, Abbaye, 501
Fervacques, Maréchal, 192. 200. 261. 278
Fête des Roys, 382
Fête de Bacchus ou de Pales, 382
Feuillans, 225. 252
Fevre (le) de Caumartin, 337. 358
Fi fi du Cardinal, 485
Fiacre (S.) 233. 234. 391
Fic (le) *ou* Phy, 391
Figeac, 492
Filets de S. Pierre, 281. 284
Financier de Poitou, 429
Fizes (Bernard de) 187
Flamberge, 338
Fleche (la) 138
Fleurette, 169
Florence (la Ville *ou* le Cardinal de) 259. 274. 280
Foire de Beaucaire, 391
Folembray, 224
Fontaine Françoiſe (combat de) 126. 155

Fonte-

Fontenelles, 526. 565
la Force, 511
Formalité (Me.) 408
Foſſeuſe (la belle) 169. 186. 188
S. Fotin, 383. 384. 391
Foucaut, 504
Fougaſſe, 451. 425
Fouilloux (de) 390
Foulon (le) Abbé de Sainte Genevieve. 207. 210
Fouquet la Varenne, 122 134. 135. &c. *Voyez* la Varenne.
Foutiquet des Demoiſelles, 353
Foux de Florence. 280
Foy (Sainte) 420. 524. 539. 544
Franc & véritable Diſcours, 448. 449
Franc & libre Diſcours, 483. 514 596
Fra-Jeronimo, 259
France (Royaume *ou* Maiſon de) *ou* François, 118. 254. 401. 430. 607
François I. (le Roy) 229. 316. 462. 513.
François (S.) 68. 69. 74. 102. 226
François (S.) le Piſtolier. 527. 567
François, indulgences pour eux, 118
Francophile, 162
Frati Ignoranti, 252
Fraudes pieuſes, 437
Frayeurs du Roy Henri III. 220. 243
Frere Paul, 607
Freres Mineurs, 257
Frere Gilles, 382
Frizarde de S. Maixant, 516
Fromenteau, 406
Front (S.) 235
Fronton-le-Duc, 442
Froulay de Teſſé, 274
Fulmen brutum, 300
Fumel, 183. 258. 272
Furli, 554
Furneſterus. 321

G

Gabrielle d'Eſtrées, 109. *Voyez* Eſtrées.
Gabriel, ſes plumes, 219
Gadagne, 478
Galimatias François, 537
Gamaliel, 493
Ganimede, 15. 274
Garaſſe, Jeſuite, 510
Garce de Goliath *ou* de Condel, 169. 343. 377
Garnet, 42. 527. 574
Garnier (Mathurin) 486
Gaſcons, 395
Gaulades données, 48. 52
Gelais (S.) 311
Genebrard, 536
General des bouteilles, 174
Geneve, 195. 304
Geneviéve (Sainte) ſon Abbé, 207. 210
Gennes (le Sieur de) 593. 602
Gennevieve (Sainte) 105

Genou

Digitized by Google

Genou (S.) 391
Genſac. 558
Geran (S.) 348
Gerard (Nicolas) 582. 583
Germain (Saint) 69. 106
Germain, 115
Gervais (Maître) 385. 394
Gilles (S.) 171. 190
Gilles (Frere) 382
Givri, 215
Godefroy corrigé, 46
Goliath, 169
Gondy, 209. 313
Gontaut, 583. *Voyez* Biron.
Gontier, Jeſuite, 298
Gouffier, 241
Gourdeau, 343
Goyaux (S.) 220. 235
Grains benits, 116. 225
Graiſſe (la) fait mourir un Cardinal, 310. 511
Grammaire, uuu
Grammont, 514. 517
Grand (M. le) 223. 224. 226. 241. 335. 338
Grandier, 208
Gratiane (mode de) 337
Grecs, 255
Gregoire XIV. Pape, 153
Gros, ſa valeur, 114
Gros Latin de Vicaire, 521. 537
Grües de Pirrhus, 518
Guedron, 334. 340. 344. 377
Guercheville, 338. 360
Guerlichou (S.) 391
Guerre des amoureux, *ou* de Geneve, 188
Guerres (des) 6. 284. 298. 570
Gueſle (la) 568
Guibert, 302. 309
Guiche (la Comteſſe de) 483. 514
Guiche (la) 348
Guignard, Jeſuite, 527. 572
Guillaume (Maître) 345. 532. *Voyez* Bibliotheque.
Guillan neuf, 382
Guillart, 311. 335
Guillaume (Maître) 145. 157. *&c.* 160
Guille Bedouins, 352. 397
Guilloche, 558
Guillot & Aliſon, 132
Guimara, 458
Guinceſtre, 458
Guiſe (la Maiſon, le Duc *ou* la Ducheſſe de) 179. 258. 272. 308. 464. 480. 483
Guoy (Laurent) 313
Guy de Roye, 87
Guy de Montrocher, 90

H

HAche, ou Han de S. Joſeph, 219. 234
Hache, (Belle) 170
Hadrits, (des) 170
Halde, (du) 221. 238
Hans Carvel, 146. 162

Haram-

Harambure, 366
Harlay, 43. 576. *Voyez* Sancy.
Hautin, 195. 214
Haut Hupez, 366
Heliodore, (Hiſtoire d') 113. 475
Hemeries, (le Sieur d') 187
Henri II. (le Roy) 455
Henri III. (le Roy) 9. 12. 260. 275. 322. 406. 501. 542
Henri IV. (le Roy) 9. 39. 52. 59. 63. 64. 126. 342. 372. 405. 420. 431. 443. 500. &c.
Henri d'Anvers, (Saint Pere) 528. 580
Henri des Barricades, (S.) 527
Here & Malcontent, 144 155
Hiacinthe Catamite, 5. 14
Hipotages d'Etat, 311
Hirondelles de S. François, 69. 106.
Hiſtoire Ethiopique, 74 113. 475
Hongre, (le) Jacobin, 568
Hoſpital (de l') 172. 191
Hoſte (*Martin* de l') 26
Hottoman, 121. 124 300. 458
Huguenotaille, 408
Huguenots, 51. 65. 66. 164. 196. 262. 407. 409. 411. 412. 415. 420. 426. 427. 429. 477. 505. 515. 519. 523. 533. 593
Huile d'amour, 70. 107
Huraut de l'Hoſpital, de Huriel, de Chiverny, ou le Chancelier, 191. 536. 564

I

Jacobins, 569
Jacobon, (Frere) 70 106
Jacques, Roi d'Ecoſſe, 455
Jagellons, 320
Jambeville, 358
Jambonicum, 438. 470
Japon, 519
Jacques de Compoſtelle, (Saint) 175
Jacques d'Eſpagne, (Saint) 164
Jaquinot, 366
Jardin des ames déſolées, 68. 88
Jaureguy, 573
Jay, (le) 174
Jean Bon homme, ou de Han, 386. 397
Jean Nilhet, ou Joannille, (Saint) 527. 573
Jeanne d'Albret, 316. 322
Jeronimo, 259
Jeroſolimites, 225
Jeſuites, 48. 55. 134. 137. 139. 212. 225. 257. 343. 379. 411. 435. 445. 446. 449. 453. 470. 519. 520. 551. 574.
Jeſuita Sicarius, 571

Images

Digitized by Google

Images de la Cour, 122. 132.
Imbert, (Eſther) 169
Index expurgatorius, 67. 85. 231. 302
Inquiſiteurs, 85
Inſuffiſance des Ecritures, 7. 29. 32
Interceſſion des Saints, 120. 123
Inventaire des Reliques, 218. 232
Joannes Jeſuite, 575
Joanille, 573
Joinville, 150
Jon, (du) 366. 594
Joſaphat, (Abbaye de) 370
Jouet des Grands, 434
Jouvency, 561. 575
Joyeuſe, (le Cardinal, le Duc, ou Frere Ange de) 41. 115. 173. 220. 221. 224. 225. 243. 245. 266. 267. 280. 499.
Irenée, 437
Irlandois, 522. 537
Irrumer, 121. 126
Italie, Italiens, 343. 402. 518
Judas, 339
Juifs, 339. 440
Jules II. & III. Papes, 274. 457. 554
Julien Empereur, 76
Jupiter, 382. 390
Jurer en Huguenot, 529
Jurieux, 147
Juſtification, 163

L

Labert, 438
Laboureur cité, 46
La Fin, 338. 362
Laïques poſſedent Bénéfices, 433
Lait de la Vierge, 219. 234
Lambert, (la petite) 483
Langage de Chanaan, 493
Langlois Capucin, 582
Lanſac, 303. 311
Lanterne, 132
Lanternois, 131
Laon, (Démoniaque de) 192. 201. 202. 206.
Laqueaires, 528. 580
Larchand, 500
Larcher, (Claude) 576. 579
Lary, (Saint) 131. 237
Voyez Bellegarde.
Latin de Vicaire, 521. 537
Lavacrum conſcientiæ, 68. 93
Lavardin, 144. 312
Lavedan, 185
Launoy, 376. 503. 598
Laurens, (Gouay) ou du Laurens, 313
Laurent, (Madle de S.) 197. 198. 216
Legende dorée, de Saint Nicaiſe, 68. 71. 87. 93. 94. 338. 363. 388. 477. 486
Legende du Cardinal de Lorraine, 485. 487.
Lepre, 373

Lery,

Lery, (Jean de) 174
Lesdiguieres, 309. 393. 402
Lettre à la Vierge, 438
Levis. *Voyez* Mirepoix & Quelus.
Liancourt, 309
Le Liban, 546
Licques (M. de) 41
Lignerac, 122. 133. 134
Lignerolles, 115
Ligue, Ligueurs, 41. 121. 329
Limaille, (la) 165. 181
Limeuil, 281. 288
La Linde sur Dordogne, 511
Lis, Abbaye, 261. 276
Livarot, 115
Livres, 218. 228. 230. 434
Lizet, 455. &c. 604
Lognac, ou Loignac, 221 237. 569
Lomenie, 411. 424
Longchamp, 261
Longueville, (le Duc de) 136. 222. 239.
Lorraine, (le Pays, la Maison, le Duc, ou le Cardinal, 191. 437. 456. 477. 484. 486. 487. 567
Loubiere (la) 558
Louchart, 327. 578. 579
Louis (S.) 161
Louise de Lorraine, 330
Louviers Maurevel. 547
Louvre, 304
Lozeray, 366
Luat, 586. 594
Luc (de S.) 115. 121. 220. 243
Luc d'Agen (Catherine du) 168. 183
Lucain, 590. 601
Luce (Sainte) 391
Lude (du) 143. 154
Lugolis, 196. 214
Lumeau, 315
Lunatique de Me. Guillaume, 345. 532. 585
Lupercales, 382
Lusinge, 531
Lutheriens, 162
Luxembourg, Maison, 329
Luynes, Connêtable, 507
Lux (le Baron de) 100
Luzignan, 511
Lyon, son Archevêque, 100

M

Macée (Frere) 74 226
Madelaine *ou* la Madelaine, 72. 382. 391
Magazin des Engins, 261. 276
Magistri (Yves) 88
Magnac, 224. 242
Magne, 394
Mahomet le Grand, *ou* Zamet, 253. 356. 440
Majesté, 335
Maigrin (Saint) 15. 115. 170. 272
Maillé Benehart, 526. 561

Main,

Main (S.) 391
Mainbourg, 423. 476
Mainville, 411. 424
Maiſon de Dieu, 340
Mal de Naples, 119
Mal-content, jeu, 144. 155
Maldonat, 13
Malicorne, 180. 351
Malin, 100
Malot, 533
Malrival, 183
Mamart (S.) 391
Manches, S. Martin, 497
Manchettes priſes pour des ſerviettes. 336
Mangot, 580
Maniere de pêcher les hommes, 281
Manipulus Curatorum, 68. 90. 300
Mantes, 7. 30. *&c.* 32. 387. 409. 416. 507. 587
Mantoüe (le Duc de) 405
Maquereaux, Maquerelles, Maquerellages, 215. 216. 238. 311
Marcouſſi (la) 197. 200
Mark (la) 239. 505
Mardy gras, 382
Mareſcot, 209
Marets (des) 61
Marguerite, Reine de Navarre, 300. 499. *Voyez* Navarre.
Marial (le) 68. 88
Marie du Mont, (Sainte) 333. 337. 339. 341. 343. 344. 348. 361. 369
Marie Egyptienne (Ste.) 72. 111. 525
Marie de Medicis, chez Zamet, 354
Marion, 447
Marmet, 410. 420
Maroquin, (la) 170. 189
Marquis de quatre ſols, 336. 357
Marquiſe (la) 334. 342
Mars & Venus, en Agathe, 497
Marthe, Démoniaque, 194. 206. 210. 214
Martin, 548
Martin des Champs (S.) *ou* de Tours, 20. 227. 297. 339. 479. 496
Martin (Daniel) 581
Martine, 169. 189. 408. 414
Martirs de Blois, à la Romaine, d'eau douce *ou* autres, 219. 232. 518. 524. 526. 527. 545. 566. 577. 581
Mas (du) 238
Maſſacres, 530. 533. 540. 545. 557
Matheologie, 335
Mathurin (S.) Abbaye, 6. 20. 21. 255. 391
Mathurine, 41. 42. 333. 346
Matignon, 181
Matois, Financier, 327
Mattas (des) d'Angers, 194. 195. 213
Maubuiſſon, 261. 276. 325

Maugiron, 15. 115. 223. 491
Mauleon, 17
Maulevrier, 175. 223. 239. 257. 505
Mauni, 525. *Voyez* Moui.
Maurevel, 525. 547. 548. 549
Maurier (du) 546
Maxime *ou* Maladie d'Etat. 335
Mayence, son Evêque, 523
Mayenne (le Duc de) 41. 115. 126. 133. 136. 184. 222. 246. 399. 470. 503. 562. 563. 578
Mazencourt, 299
Meausse (le Boiteux la) 276. 478. 491
Mecque, 253
Medart *ou* Miart (S.) 143. 153
Medart, 278
Medicis, 280. 286. 354. 405
Meditations (la Chambre des) 526
Medius fidius, 382
Me. Gervais, 385. 394
Megrin (S.) 15. 115. 170. 190
Melchior Cano, 71
Melphe, Prince, 492
Menage, 346
Menerbé, 521. 536
Menot, ses Sermons, 68. 90
Meque (la) 253
Mercœur, 165. 175. 177. 304. 329. 331
Mercure historique censuré, 70
Mercure, 254
Mere Jeanne de Postel, 22. 23
Mermet, 410. 420
Messe (la) 339. 364. 379. 389. 442
Mexique (le) 253
Michaut, 439, 470
Michel-Ange, Peintre, 487. 488
Mignons de Henri III. 115. 236
Millaud, 478. 490
Ministres de Montauban, de Vaux, gagnez *ou* autres, 28. 379. 380. 381. 386. 598. *&c.*
Ministresses, 467
Miracles, 105. 191. 197. 200. 217. 436. 450.
Mirebelais, 386
Mirepoix, 224. 569
Mirmillons, 528. 580
Miron le jeune, le Medecin, 206. 286. l'Evêque d'Angers, *ou* l'Archevêque de Lion, 192. 202. 207. 224
Misson, 213
Mode de Gratiane, 359
Moines, 280. 343. 534
Mole (la) 14. 15
Molier (du) 199
Monac, 224. 242
Monceaux, 44. 133. 405

Mon-

Montagu (la Demoiſelle de) 169. 183
Montaignes (des) 446
Montauban, 492. 511
Monliard, 418
Montabert, 186
Montauſier, 382
Montcontour, 525
Montdoucet, 353
Mont de Marſan, 516
Monté (le Cardinal de) 274. 275
Montejan, 513. 564
Monteſpedon, 513
Montferrant, 526. 556
Montferrat, 526
Montfort (le Comte de) 329
Montgaillard, 566
Montgomery, 313. 517
Montigny, 197. 215. 222. 493
Montluc, 169. 183. 317. 341
Montmartre, 184. 261
Montmorency (Maiſon, *ou* Anne de) 241. 242. 281. 285. 286. 459. 484
Montpelier, 387. 588
Montpenſier, 121. 127. 256. 269. 270. 478.
Montpezat Lognac, 237. 569
Montplainchant, 175. 332
Montrocher, 90
Mont S. Michel, 313
Moralités, 256
Morevel. *Voyez* Maurevel.
Morlas, 7. 35. 36. 77. 282 292. 298. 303. 376. 386. 405. 410. 586. 590. 594
Mort de S. Jacques & de S. Pierre, 437
Mort du Roy Charles IX. 543
Mouceau (du) 432
Moulin (du) 60. 299. 366
Mouy (de) 525. 548. 549
Mulet, Jurat à Bordeaux, 556
Muſſo (Cornelio) 463

N

NAcelle de S. Pierre, 281
Nains de la Reine, 42
Nantes (Edit de) 32. 176
Naples, 62. 119
Narbonne, 163
Nature (clef des Sceaux de) 409. 414
Navarre (le Roy, la Reine, *ou* la Princeſſe de) 115. 123. 223. 499. 501. *Voyez* Henri IV.
Nayades, 385
Nerac, 169. 491
Nevers (la Ville, le Duc *ou* la Ducheſſe de) 183. 272. 258. 464. 504
Neuville de Magnac, 224. 242
Nicaiſe (S.) 364. 477. 486
Niquet, 357

Nismes (consistoire de) 467
Noailles, 223. 240
Nogaret, 178
Nogent, 143. 150. 153
Nonains, 280
Normands sont fins, 293
Norton (la Comtesse de) son Vœu de chasteté, 529
Nostradamus, 16. 440. 472
Nostre Dame des Ardilliers, 195. 214. du Pui, 106
Novalités, 257. 271
Noue (la) 296. 324. 512. 547. 548
Nourrice de Castel jaloux, 170
Nouvelle fausse, 437

O

O (le Marquis d') 44. 114. 222. 238. 482. 495. 513
Obry (Nicole) 28. 202
Oeconomie d'Henri IV. 374
Oeuvres méritoires, 163
Oeuvres pies, 262. 279
Ogier, 345
Oile (Maison d') 176
Okin (Bernard) 197. 379. 389
Oldcorne, Jesuite, 574
Oleron (combat d') 181
Onan, 381
Oprat, 52
Orange (la Ville, le Prince ou la Princesse d') 350. 393. 573
Orleans (la Ville ou Louis d') 163. 173. 546. 592. 601
Ornemens d'Eglise, 379
Orres (les) 393
Ortodoxes, 435. 445
Ortwinus Gratius. 458
Ossat (Cardinal d') 48. 52. 212. 213. 329. 468
Othon. 409
Ouvert à tous venans. 604

P

Pactio servitutis, 431 434
Paillarde, 604
Palais des Roys, changés en gibet, 304. 327
Palaiseau, 500
Paix d'Espagne, 140
Palestine (la) 551
Palilia, 383
Pancoussaire à Pau, 170 190
Panigarolle, ses Sermons, 438. 460. *&c.*
Pantalon, 433
Pape, son pouvoir, & est dans l'Eglise, 48. 51. 56. *&c.* 340. 365. 379. 440. 441
Papesse Jeanne, 159. 441
Paracelse, 394
Paradis de la France, 163
Paradis à vendre, 218
Pardaillan, 584

Parfaits Freres, 256
Paris, Pariſiens, 269. 383. 491
Parlemens de Paris, Toulouſe, Bourdeaux, &c. 48
Parler S. François, 258
Parthenay, 182
Partis, leur eſprit, 27
Paſquier (Eſtienne) 13. 52. 202. 203. 398. 446. 448. 454
Paſſavant, 436. 455. 457
Patient au lieu d'Agent, 244
Patin (Gui) 372
Patriarche des Jeſuites, 526
Pauvres brulés, 523
Pauvreté eſt miſérable, 427. 431. 519. 591. 601
Pays de ſapience, 293
Pêche d'hommes, 281
Pedagogue d'armes, 559
Pelerins de la Meque, 253
Pénitens, 252, 263
Pentievre, 329
Percin de Montgaillard, 556
Permiſſion (le Comte de) 519. 531
Perron (du) 4. 8. 9. 34. 41. 159. 245. 282. 333. 338. 346. 348. 372. 443. 444. *Voyez* l'Evêque d'Evreux, s'il étoit ſçavant, 12. Henri III. le fait taire, 12.
Perron (du) Pere, 10
Perone, 426
Perroniana, 35. 148. 158
Perroton, 366
Perſes, 255
Perveils, 382. 390
Petit (Jean le) 63
Petonville, 170. 189. 262. 278
Pet (un) retenu, cauſe la mort d'un homme, 305. 332
Petrone, 194
Phal (S.) 266
Phariſiens, 340
Philippe II. Roy d'Eſpagne, 141
Photinus, 600
Pias fraudes, 192
Pibrac, 115. 478. 491
Picart (le) 228. 250
Picaut (S.) 256
Picotin, (la) 170
Pie V. Pape, 522
Pierre (S.) a été à Rome, 341. 382
Pierre Buffiere, 248
Pierre de la Fontaine, où la Sainte Vierge lavoit ſon linge. 498
Pierre vive, 314
Pinart, 225. 246
Piquepuce, 255
Piquer les chevaux, 130
Pirrhus, 518
Piſany, 425
Piſe (Barthelemi de) 86
Placarts, 228. 229
Places de ſeureté, 507

Plaindre de tête saine (se) 475
Plaintes des Huguenots, 474
Planche (la) 230
Plessis de Cône, 526. 564
Plessis Mornay (du) 32. 130. 266. 306. 350. 442. 443. 444. 502. 506. 581
Plessis Richelieu, 361
Plumes de S. Gabriel, 219
Poitiers, Poitou, 163. 174. 261. 383. 390
Poligamie sacrée, 406
Polignac, 279
Pompée, 601
Poncet (Pierre *ou* Maurice) Prédicateur très-Satyrique, 252. 253. 255. 258. 260. 262
Pons (de) 183. 360. 475
Pont, 242
Pontac, 442
Pont de Courlay (du) 338. 360. *&c.*
Pont (le Baron du) 182. 224. 242
Pont abîmé, 545
Pontievre, est le même que Pentievre, 329
Pont l'Abbé, 262. 278
Pontoise, 261
Porigny, 384
Portaise, 314. 316. 470
Porte (la) 170
Porter les Papes, 440
Porter & piquer des poulets, 311
Portian (le Prince de) 477. 484. 486
Possedée de Laon, 28. 201
Postel, 6. 20. 22. 192
Potage (Dieu pour tout) 429. 433
Potage changé, 7. 26
Potonville. *Voyez* Petonville.
Pougues, 197
Poulain farouche, 221. 237
Poulets, 303. 311
Pourceaux S. Antoine, 252. 257
Prêcher & pêcher *ou* à Diacre & Sous-Diacre, 284. 299. 300
Prêtre de Belouet. *Voyez* Belouet.
Priape antique, 384. 392
Primats de Bourges & Lyon, 68
Primerose, 422
Prince des sots, 362
Princesse crotée, 513
Procès des hérétiques brûlés. 530
Processions, 256. 269
Prophêtes des Sevenes, 213
Protaise, 314. 316. 470
Protecteur général des Huguenots, 413
Protestans, ont donné plus de Commentaires sur l'Ecriture que les Catholiques, 34. 35
Prozelite, 344

Pseautier

Pfeautier de la Vierge, 88
Ptolomée, 601
Puis de la Cour, 337
Purgatoire, 142. 163. 306. 380
Puy Vatan (du) 274
Puy (du) 450
Pythagore, 266

Q

QUelus, 5. 15. 16. 74. 115. 223
Quenouilles (livre des) 158
Quillebeuf, 172. 412. 597
Quinperlai, 313

R

R. de Coti. 228
Raab, 344
Rabelais, 457
Rabesne, 441. 475
Raimond (Florimond de ou autre) 7. 27. 440. 441. 475
Raiz, 243. *Voyez* Retz.
Rampino, 376
Randan (le Comte de) 211
Rapin, 378. 566
Raoul (l'enchanteur) 256
Rebiba (le Cardinal Scipion) 510. 511
Reboul *ou* Roboul, 388. 439. 465. *&c.* 467. décapité, 469
Rebours, 169. 185. 186
Réformés, leur discipline, 65. 66
Regnum vulvarum, 121. 124
Regrets de la France, 541
Reims, 534
Reine d'Ecosse, 438
Reinoldus, 438
Religions, leur réunion, 379
Religion Protestante dans les Armées, 328. à l'Hôtel de Soissons & Mantes, *ibid.*
Reliques du Roy Henri III. pillées à Tours ou autres, 218. 227. 469. 497. *&c.*
Renardiere, 253. 254. 255. 256. 261. 265
Reole (la) 493
Rethorique des Macquerelles, 215
Retiaires, 528. 580
Rets (M. *ou* Madame de) 243. 313. 314. 464. 545. 547
Réveillon, 221. 236
Rével, 420
Révérences pardevant, 335. 357
Rhodes, 254
Ribit de la Riviere, 394
Richelieu, 361. 478
Richeome, 103. 388. 435. 440. 445. 446. 448. 454
Rire à la mode de S. Medart, 143. 153
Riviere, (la) 384. 394
Roboul. *Voyez* Reboul.

Digitized by Google

Roche le Bailly, 394
Rochefoucault, (la) 211. 227. 278. 478. 496. 528
Roche-Jacquelin, (la) 360
Rochepot, (la) 236
Roche-sur-Yon, (la) 513
Roche, (le Petit la) 335. 353
Rochelle, (la) 7. 409. 412. 414. 490
Rodez, 173
Rohan, 167. 182
Roissy, 115
Rolan, 304. 327. 582
Roland, (Mathieu) 582
Rollette, 6
Rome, Romains, 337. 441
Rone, (de) 410. 419
Roquelaure, 167. 385. 421. 423
Roquemont, 258. 272
Rose *ou* Rocs, 224. 244
Rosny, 44. 120. 123. 223. 239. 342. 420. 481. 482. 586. *Voyez* Sully.
Rotan, 30. 386. *&c.* 389. 409. 416. 471. 587
Rotir l'Oye, 459
Rouen, 163. 173. 288
Rouet, (la) 281. 287. 493
Rouge aureille (le Prevôt) 398
Rousseau, 203
Rousset de Medavy, 278
Royan, 385. 395. 411. 424
Royaume au pillage, 166
Roye (Guy de) 87
Rois, Fête, (les) 382
Rude, (le Comte de) 357
Ruffaneria, 338. 360
Ruffie, (la) 167. 182
Ruzé, 373

S

SAc & pieces, 218. 231
Sacrées besognes, 334. 352
Sacrifices d'hommes, 253. 254
Safranier, 304. 326
Sainteté, (Sa) 335
Saint Mathurin, 6. 20
Saint Megrin, 15
Saint François, 68. 69
Sainte qui regne, 121. 126
Sainte Catherine, 227
Sainte Cecile, Fête des Musiciens, 5
Sainte Marie du Mont, *ou* de la Sauciſſe, 41. 525
Saint Suaire, 556
Saint Phal, 266
Saintes, (de) 498
Salamine. 254
Salbeuf, 168. 172. 183
Salerne, Saliers *ou* Selan, 500
Salettes, 221. 292. 298. 303. 343. 376. 377. 389. 405. 586. 590. 598
Salignac, 10. 36. 284. 298. 344. 388. 590

Salmonée,

Salmonée, 465. 466
Salvaiſons, 410. 416
Saluces, Marquiſat, 177
Salviaty, 228. 236 249
Sancerre, 173. 174
Sancy, 40. 43. *&c.* 123. 388. 433. 592. 601
Sancy, ſon Diamant. 327
Sanderus, 522
Sandis, 365
Sang de J. C. répandu ſur une pierre, 498
Sanguin, 308
Santory, 302. 307
Saphira, 588
Sarbacane, 224. 243
Sardiny, 292
Saturnales, 382
Satyres, 532
Savelly, 64
Saumur, (422. 506. 509. 581
Savoye, (Maiſon, Duc, *ou* Batard de) 176. 402. 433. 531
Sauves, 187
Scaligerana, 45. 86. 315
Schomberg, 506
Scribes, 340
Secret des Finances, 406
Secuteurs, 528. 580
Sedan, Egliſe étrange, 349
Seguſie, 581
Selles en Berry, 134
Seminaire des Anglois, 520. 534. 576
Seminaire des Enfans rouges, 276
Seneque, 480
Senlis, 184. 481
Sentini, 308
Sepulchres, 440
Sermons de Menot, 68. 90
Serres, (le Miniſtre de) 387. 389. 418. 587. 588
Serviteurs ſecrets de la Reine Mere, 489
Severin, (S.) 221. 222. 237. 242
Sevillé, 458
Sevre, 126
Sibiles, 221. 338. 338. 362
Sicile, 62
Sillery, 531
Silly, 236
Silveſtre, Pape, 519
Simié, 308
Simonite, 441
Singes du Louvre, 42. 345
Singeſſe du Cardinal, 259. 274
Sinode de Montpellier, 387
Sirmond (le Pere) 212. 470
Sixte V. Pape, 50. 61. 62.
Sodome, Sodomites, 119. 130. 221. 338. 363. 463. 580
Sœurs de l'Epſée *ou* de l'Eſpée. 170
Soiſſons, Ville, Comte, l'Hôtel, 123. 126. 143. 150. 152. 155. 226. 249. 328. 342. 375. 561
Solliciteur d'aſſignations, 410. 418. 424
Sommes employées pour la

la ligue, 164. 177
Sonnet du chien du Roy, 190. 605
Soraine, 277
Sorbin, 539. 543. 544
Soubiſe, 182
Soupitre, 238
Souraine, 277
Source, 410
Sourdaine, (la) 198. 216
Sourdis, (M. Madame, *ou* le Cardinal de) 17. 76. 116. 121. 127. 129. 130. 272. 273
Souvré, 115. 286
Sozies, 502
Sparte, 254
Sponde, 6. 7. 16. *&c.* 25. 26. 169. 283. 284. 294. 388. 440. 472. 473. 527. 570. 586. 590
Stella Clericorum, 68. 92
Stile de S. Innocent, 199. 218
Stroſſy, 557
Stuard (Marie) 85. 438. 524. 525. 545
Stuart de Cauſſade, 15. *Voyez* S. Megrin.
Stuxius, 451
Suaire de Chamberi, 556
Suiſſes, 44. 226. 239. 304. 338. 430
Sully, 31. 44. 374. 432. 595. *Voyez* Roſny.
Summa Peccatorum, 68. 93
Sunamite *ou* Simonite, 441
Sureſne, 261
Surreau, 503. 504
Syllogiſme de controverſe, 604

T

Tableaux injurieux *ou* autres, 478. 487. 489, *&c.*
Tallard, 373
Talſi, 459
Tamolus, 254
Tapiſſeries, 158
Tardif, 576, *&c.*
Targes, 11
Taſſe (le) 3
Tavannes, 464
Taxes de la Chancellerie Romaine, 74. 113
Teſſé, 274
Tête de S. Innocent, 338. 362
Thais, (Sainte) 382
Theologal de Saintes, 435
Theopompe, 254
Thermes, 115
Thiare du Pape, 343
Thomas d'Aquin, (S.) 13
Thou, (de) 423. 481
Thoulouſe, 163. 173. 447
Thoury, 498. 564
Thraces, 254
Thuana, 62
Thuilleries, 489
Tiers party, 75. 143. 152. 161. 377. 405
Tigman, (S.) 391
Tignonville, 169. 184. 338
Tilenus ou *Tirenus*, 33. 34. 299. 347. 396. 537.
Tillet, (du) 337

Digitized by Google

Timmerman, Jacobin, 573
Tirannie protectorale, 413
Tiron, (l'Abbé de) 338. 341. 370. 371
Tite, 68
Tocsin, 519
Tonnerre, Beaulieu, 373
Tonnerre, (le coup, *ou* le Comte de) 226. 248. 342. 373
Toscane, Grand Duc de) 405
Touchart, Abbé de Bellozane, 159
Touchet, (Marie) 150
Toulouse, maintient les Jesuites, 56
Tournon, (la Ville *ou* le Comte de) 48. 55. 56
Tours, (la Ville de) 115. 227. 496. 563
Tour Turenne, (la) 288. 289. 298
Trace des pieds de Notre-Seigneur, 219. 233
Traditions, 65. 437
Traité des Images, 388
Traité de la Rochelle, 490
Transubstantiation, 301. 306
Trimouille, (la) 276. 395. 506
Trinité, (la) 261. 382
Tristan, (l'Isle de) 565
Troile-Savelly, 64
Tronchin, 61
Trou S. Patrice, 142. 147
Tuder, 580
Tuerie de Paris, 545
Tunquin, 441
Turenne, 36
Turquie, Turcs, 253. 280. 403. 440

V

VAl, (du) 396
Valentin Viardiere, 400
Valette, (la) 115. 178
Valgrand, 521. 535
Valiere, (la) 481. 507
Varenne, (la) 122. 134. 135. 140. 303. 310. 335. 366
Varillas, 64. 476. 546
Vaudemont, 329
Vaudré, 548
Vaux, (de) 388. 389. 586. 598. 599
Velasco, (François de) 354
Velserus, 451
Vendôme, 265. 331. 526. 561. 562. Trait à son sujet, 166
Venise, Venitiens, 401. 403. 607
Venus pleurant Adonis, Agathe antique à Tours, 496. 497
Vera, (de) 581
Verdun sur Meuse, 137
Vérité défendue, 435. 446
Verneuil, (Madame de) 149. 150. 360
Verole, 372
Verrüe, 417
Versions Protestantes défenduës,

fendues, 61
Vertus, (la Comteſſe de) 354. 356
Verville, 262. 279
Vervins, (Paix de) 141. 353
Veſpaſien, 68
Veſta, Veſtales, 382. 441
Viardiere, 400
Vic, (de) 50. 359
Viçoſe, 385. 395
Viédaſes, 386
Viedeville, 115
Vieil de la Montagne, 525. 526. 546. 550
Vigne (la) 132
Vignerod, 361
Vignoles, 333. 338. 341. 347
Vigny, (de) 579
Villars, 164. 173. 176. 266
Villeluiſant, 564
Villemontée, 214
Villemur, 261
Villequier, 115. 238
Villeroy, 121. 123. 367. 467. 468. 481
Villeroy, (Madame de) 70
Villers, (Madame de) 311
Villiers Hotman, 458
Villon, (François) 193. 202. 517. 603
Vinaigre, (S.) 384
Vincennes, 285. 286
Vindocin brulé, 530
Virgile, 147
Viſions de Me. Guillaume. 160
Vita Chriſti, 68. 96
Vitaker, 438
Vitry, 311. 342. 374
Vivonne, 425
Vœux, 252
Vœu de chaſteté ſingulier, 529
Volant, (coup de) 185
Voyages, 191
Voyer, (le) 115
Univerſité de Paris, 446
Upance, 342. 374
Uſſac, 493
Uſſon, 475

X

XAintes, Fille de Chambre de la Reine de Navarre, 188
Xaintonge, Xaintes, (la Ville l'Evêque, l'Abbeſſe *ou* le Théologal de) 261. 275. 278. 435. 441

Z

ZAmet, 335. 354
Zani, 433
Zbiſe *ou* Zbire, 342. 374
Zephire *ou* Zopire, 14. 15. 222. 238

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google